



**HAL**  
open science

## Du clandestin au citoyen européen. Quand les immigrants portugais font figure de travailleurs (France, 1962-2012).

Inês Espirito Santo

### ► To cite this version:

Inês Espirito Santo. Du clandestin au citoyen européen. Quand les immigrants portugais font figure de travailleurs (France, 1962-2012).. Sociologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 2013. Français. NNT: . tel-00931035

**HAL Id: tel-00931035**

**<https://theses.hal.science/tel-00931035>**

Submitted on 14 Jan 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES

FORMATION DOCTORALE « SOCIOLOGIE »

CENTRE MAURICE HALBWACHS UMR 8097

## Du clandestin au citoyen européen

Quand les immigrants portugais font figure de travailleurs

(France, 1962-2012)

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur de l'EHESS

*Discipline : Sociologie*

soutenue publiquement le 17 décembre 2013 par

**Inês VELHO ESPIRITO SANTO**

**Direction : André GRELON**

**Co-direction : Rui PENA PIRES**

Membres du jury :

André GRELON

Directeur d'études à l'EHESS (France)

Rui PENA PIRES

Professeur à l'ISCTE-UAL (Portugal)

Víctor PEREIRA

Maître de conférences à l'Université de Pau (France)

Vítor REIA-BAPTISTA

Professeur à l'Universidade do Algarve (Portugal)

Alexis SPIRE

Directeur de recherche au CNRS (France)

Catherine WIHTOL DE WENDEN

Directrice de recherche au CNRS (France)



Cette thèse a été préparée au sein du  
Centre Maurice Halbwachs (CMH, Paris)

This research was generously supported by a personal grant from Fundação para a Ciência e a Tecnologia, Portugal (Grant Reference no. SFRH / BD / 36619 / 2007), funded by POPH-QREN, co-funded by the European Social Fund.





## Du clandestin au citoyen européen. Quand les immigrés portugais font figure de travailleurs (France, 1962-2012)

**Résumé :** En marge de la théorie classique de l'intégration des migrants, cette thèse interroge les processus de catégorisation de la population portugaise depuis son arrivée massive dans les années 1960 en France. Une double perspective diachronique (rythmée notamment par l'entrée du Portugal dans l'Union européenne en 1986) et synchronique (tenant compte des *cadres sociaux du présent*) permet d'explorer sur un demi-siècle la relative permanence des images de l'immigration portugaise, aussi bien à travers les discours institutionnels et politiques que les récits biographiques des immigrés recueillis dans soixante-cinq entretiens. Dans cette étude, la notion de « distance focale », empruntée à l'étude des systèmes optiques, matérialise le processus d'objectivation sociologique. De plus, la réalisation d'un film, considérée comme une méthode heuristique, permet de mieux cerner les mécanismes de construction de la mémoire. La confrontation de ce matériau textuel et visuel varié éclaire la façon dont, en France, l'attribution à cette population de caractéristiques socialement valorisées a produit une forme de *fermeture sociale*. Parce qu'elle se départit de la focale culturelle pour se centrer sur les enjeux liés à la stratification sociale, l'analyse redonne à penser l'hétérogénéité d'une population qui légitime autant les figures imputées qu'elle s'en préserve, en fonction d'une série de variables, parmi lesquelles le sexe, la cohorte migratoire et la position socioprofessionnelle. Cette double orientation se nourrit également de la rencontre qui existe entre la position sociale occupée par l'immigré et le contexte migratoire dans lequel celle-ci s'est créée.

**Mots-clés :** Immigration portugaise, travail, citoyenneté européenne, construction de la mémoire, sociologie visuelle

.....

**Summary :** This research critically examines the processes of categorization within Portuguese population, since its massive arrival to France during the 1960s. It therefore distinguishes itself from the classical theory of migration integration. A double perspective enables the exploration of the relative permanence of Portuguese immigration image in France throughout half century. On the one hand, a diachronic perspective punctuated by the entrance of Portugal into the European Union in 1986, and on the other hand, a synchronic one taking into account the current social frames. This is done through the analysis of the institutional and/or political discourses in addition to biographic accounts of immigrants collected through sixty-five interviews. In order to materialize the sociological objectivation processes, this research borrows the notion "focal length" from Optical System research. Furthermore to better identify mechanisms of memory construction a short film was created as a heuristic method. The intersection of varied textual and visual sociological tools illustrates the way in which attributed socially construed positive characteristics have produced a form of social closure for this population. Focusing on aspects related to social stratification, the analysis distances itself from cultural approaches, raising awareness to the heterogeneity of this population. This heterogeneity has resulted in either internalization or refusal of the imputed image. Numerous factors among which; gender, migrant cohort and socio-professional position, influence such social behavior. It is shown that these opposing behaviors are reinforced by the intertwined current immigrant social position and the migration process that produces such position.

**Key words :** Portuguese immigration, labour, european citizenship, memory construction, visual sociology



## REMERCIEMENTS

La réalisation de cette thèse n'aurait été possible sans la participation d'une vaste liste de personnes et d'institutions (je crains déjà qu'une page ne suffise pas) :

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de thèse, André Grelon (EHESS-Paris), pour avoir soutenu ce projet depuis ses débuts. Ses commentaires, révisions, disponibilité et encouragements ont été indispensables pour l'aboutissement de ce travail. Merci également à Rui Pena Pires (ISCTE-Lisbonne), mon co-directeur, avec qui, depuis longtemps déjà, j'ai fait mes premiers pas dans la sociologie des migrations.

L'accueil au sein du Centre Maurice Halbwachs (CNRS-EHESS-ENS) m'a offert un cadre dynamique de recherche, à travers une confluence intellectuelle, une intense organisation de séminaires et de discussions auxquels j'ai eu l'occasion de participer régulièrement. Je remercie particulièrement l'équipe Professions, réseaux, organisations (PRO) et ses chercheurs, notamment Sophie Pochic, Catherine Marry, Lise Mounier et Amélie Le Renard pour leurs précieux conseils. L'analyse quantitative réalisée pour cette thèse n'aurait pas été possible sans l'accès via le Réseau Quetelet aux données de l'EHF 1999 et TeO 2008 et l'aide technique de Benoît Tudoux. Le rattachement au *Centro de Investigação em Arte e Comunicação* (CIAC – *Universidade do Algarve*), comme chercheuse associée, m'a permis de rester en contact avec des langages distincts du langage sociologique, dont la création artistique. Je remercie également François Sarfati pour m'avoir fait faire mes premiers pas dans l'enseignement où j'ai appris à transmettre la sociologie à l'Université Paris-Est Créteil (Paris 12) de 2009 à 2011. Et puis Hasan Elmas et l'équipe d'enseignants du département d'Anthropologie de l'Université Vincennes-Saint-Denis (Paris 8) qui m'ont permis de construire mon propre cours d'Anthropologie des Migrations en toute liberté de 2011 à 2013. Avec Hassène Kassir, j'ai pu faire l'expérience d'une enquête de terrain auprès de migrants tunisiens arrivés récemment en France via Lampedusa. La détresse exprimée par ces jeunes gens face à nous, m'a amené à réfléchir sur la « bonne » distance du sociologue : face aux injustices sociales, elle ne doit jamais faire l'impasse du côté militant. Cette expérience m'a aussi longuement fait réfléchir au voyage clandestin entrepris par les Portugais il y a déjà un demi-siècle. Le temps guérit certains traumatismes, mais pas tous.

Une immense gratitude est adressée à toutes les femmes et hommes qui m'ont inconditionnellement confié leurs récits, leurs histoires, leurs silences. Qui m'ont ouvert leurs loges et offert leurs jours vacants. Les larmes coulées et les sourires affichés lors de nos entretiens, souvent autour d'un café, sont la matière sensible de cette thèse, ils m'ont obligé à manier les récits avec tout le respect que je leur dois. Je tiens à remercier Albano Cordeiro, José Barros et Marie-Claude Munoz de m'avoir permis d'accéder à leurs livres et leurs archives privées après une vie académique ou militante dédiée notamment aux immigrés portugais en France. Je remercie également mes camarades de *Mémoire Vive*, association portugaise au sein de laquelle mes premières réflexions sur la mémoire de l'immigration portugaise ont surgit.

Ce volume aurait été bien moins lisible si un ensemble de personnes ne l'avait pas lu et relu avec un regard informé et attentif. A mes amis francophones qui ont décrypté mon luso-français avec beaucoup de patience, je suis infiniment reconnaissante : à Ghislaine Balland, à Sylvie Burgnard, à Aude de Caunes, à Abel Carlier, à Emmanuel Gras, à Edwin Hatton, à Bruno Laine, à Audrey Marcillat, à Elise Melot, à Pedro da Nobrega, à Yoshimi Tanabe, à Irène dos Santos et à Najate Zougari.



Je remercie l'ensemble des doctorants du CMH (certains déjà docteurs) avec qui j'ai partagé ce parcours de recherche et eu des échanges très riches : Isabel Boni, Pascal Marichalar, Emmanuel Martin, Efi Markou, Yvette Molina, Gilberto Ramos, Delphine Thivet, Thomas Watkin. Un merci spécial à Sébastien Bauvet, Antoine Derouet, Reguina Hatzipetrou-Andronikou, Cyril Jayet, Simon Paye et Rémi Tréhin-Lalane d'avoir dédié leur temps à la lecture de quelques parties de cette thèse, en faisant des remarques très pertinentes.

Un film est présenté avec cette investigation. Tout film est un travail collectif par excellence. Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements aux deux protagonistes, Maria Aurora et Zé Pereira ; à Josselin Carré pour les longues heures passées autour du montage ; à Octávio Espírito Santo, l'homme à la caméra ; au mixeur son qui a essayé de faire l'impossible, François Gueurce ; à Cândida Rodrigues pour son aide et pour avoir trouvé les justes sous-titres ; à Paola Pereira pour m'avoir facilité le tournage.

Malgré les aléas de l'émigration et de la distance, une pensée d'amitié et de remerciement va aussi vers mes camarades restés au Portugal, avec qui, à travers les merveilles du Web 2.0., j'ai pu garder un contact et une participation régulière dans les combats d'idées (et beaucoup plus) menés là-bas.

Sa disparition précoce ne m'empêche pas de remercier Jean-Paul Hébert de l'intérêt qu'il a toujours porté pour mon travail et ses encouragements enthousiastes. Cette thèse aurait été beaucoup plus difficile à mener à bout, sans la présence de certaines personnes auprès desquelles j'ai pu trouver le soutien quotidien pour tenir bon pendant les hauts et les bas de ce long parcours. Ces voisines qui m'ont fait sortir de la bulle de la thèse, avec qui j'ai fait des voyages, appris le « droit à la paresse », eu des discussions à haute teneur intellectuelle et déconstructiviste, organisé le plus beau ciné-club du XX<sup>e</sup> arrondissement et *tutti quanti* : Sarah Al-Matary, Manal Al-Tamimi, Jérôme Anconina (ah ! un garçon), Tal Dor, Mauve Doyen et Héla Yousfi. A elles (et lui) je leur adresse un merci d'amitié fraternelle.

A Nuno Teles, mon compagnon de toutes les luttes ; je le remercie d'avoir été là.

A mon père pour m'avoir ouvert la voie de l'émigration, au courage de ma sœur immigrée en Afrique et enfin à ma mère éternelle migrante chez elle. C'est à elle que je dédie cette thèse.

**Du clandestin au citoyen européen**  
**Quand les immigrés portugais font figure de travailleurs (France, 1962-2012)**

Inês Velho Espírito Santo

La thèse inclut un document audiovisuel au format DVD.



# SOMMAIRE

<b>Remerciements</b> .....	7
<b>Sommaire</b> .....	11
<b>INTRODUCTION</b> .....	13
Les classements, un compromis nécessaire mais périlleux .....	17
La construction de l'objet d'étude qui chemine sur les images des immigrés portugais .....	24
Décrypter les images de l'immigration portugaise : entre segmentation du travail et discours differentialistes .....	28
La « distance focale », métaphore d'une démarche méthodologique .....	37
La thèse, une construction quasi inductive.....	41
<b>Chapitre Préliminaire. Se positionner à l'échelle des théories des migrations</b> .....	47
Les théories explicatives des migrations par la rationalité.....	48
Les théories explicatives des migrations par la structure.....	52
Vers une théorisation appliquée.....	57
<b>PREMIÈRE PARTIE – LE RAPPORT AU TRAVAIL</b> .....	61
<b>Chapitre 1. L'é(im)migration portugaise, du phénomène structurel au conjoncturel</b> .....	63
L'immigration en France depuis le XIX <sup>e</sup> siècle : les origines de la figure du travailleur immigré.....	63
Portrait de l'immigration portugaise depuis les années 1960 jusqu'à nos jours.....	82
De la structure socio-économique à la caractérisation socioprofessionnelle des Portugais .....	97
<b>Chapitre 2. Arrêt sur images du « bon travailleur » portugais</b> .....	125
L'image des immigrés portugais au prisme du patronat français .....	125
Une image floue des Portugais comme épargnants .....	141
<b>Chapitre 3. Arrêt sur la situation des femmes pour déplacer la <i>focale</i> du travail</b> .....	179
La place paradoxale des femmes immigrées portugaises en France.....	182
L'analyse du rapport au travail au prisme de la marchandisation du « travail immigré » .....	197
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE RAPPORT À L'AUTRE</b> .....	213
<b>Chapitre 4. Le rapport à soi, comme citoyen européen</b> .....	215
Le sens de la citoyenneté.....	215

L'évolution de la notion de liberté de circulation des personnes dans le cadre de l'Union Européenne .....	217
Les usages de la citoyenneté européenne.....	233
<b>Chapitre 5. Le rapport à l' « autre », entre immigrés .....</b>	<b>261</b>
Le parrainage politique des immigrés portugais .....	263
La vision « différentialiste » par les travailleurs portugais eux-mêmes .....	281
<b>TROISIÈME PARTIE – LE RAPPORT AU PASSÉ .....</b>	<b>313</b>
<b>Chapitre 6. La mémoire du <i>salto</i> à partir des images .....</b>	<b>315</b>
Le <i>salto</i> collectif .....	317
Le <i>salto</i> individuel.....	352
<b>Chapitre 7. La mémoire du <i>salto</i> à travers les images .....</b>	<b>367</b>
Le rôle du chercheur dans la construction de la mémoire .....	367
<i>J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais</i> (DVD placé en fin de volume) .....	377
<b>Chapitre 8. Les enjeux de domination dans la mémoire de la rencontre avec la langue française .....</b>	<b>415</b>
Le rapport à la langue au prisme de la servilité .....	417
Discussion autour de l'importance et des limites de spécifier un événement.....	429
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>435</b>
Rester à sa place comme travailleur : travailleur infatigable ou immigré « désirable » ? .....	436
Les professions des immigrés portugais dans la reformulation des groupes professionnels .....	441
Le statut de citoyen européen à l'épreuve des inégalités sociales.....	445
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>451</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>473</b>
<b>TABLE DES INSERTIONS.....</b>	<b>499</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>501</b>

# INTRODUCTION

L'image dominante de l'immigré portugais en France est celle du travailleur dédié à son boulot. Du maçon infatigable à la concierge sérieuse, cette thèse tente d'expliquer la genèse et les effets de ces images, pour mieux en éclairer la construction. Pour ce faire, elle se propose d'élucider les liens entre les représentations actuelles et les « échos » du passé, concernant la forte présence d'immigrés portugais en France sur un demi-siècle (1962-2012). Dans une conjoncture où l'attribution de la citoyenneté européenne aux ressortissants des pays membres de l'Union Européenne (1992) brouille les vieux schémas de classification, ce travail cherche à comprendre les injonctions qui persistent à l'égard des migrants portugais. Souvent portées par des acteurs institutionnels, ces injonctions en apparence socialement favorables à ladite population, convergent et sont confortées par des indices quantifiables, comme un taux d'activité très élevé et un taux de chômage très bas. Mais, traitées à partir des récits d'une population très peu réductible à des traits figés, elles se révèlent simplistes.

\* \*

\*

Mon examen ne se limite pas à l'étude des immigré-e-s arrivé-e-s dans les années 1960-70, et jamais rentrés au Portugal de manière définitive. La forte présence portugaise en France, certes fortement liée à une arrivée massive dans ces années, ne s'y réduit pas ; et pour cause : jusqu'à aujourd'hui, le flux d'entrées ne se s'est pas tari. La dégradation de la situation européenne depuis 2008 permet en outre de donner une nouvelle perspective au discours sur l'immigration portugaise. Cette thèse a en effet été rédigée à un moment où le Portugal subit de façon particulièrement intense les effets de la crise financière internationale, majorés par le surendettement de l'économie portugaise. La politique d'austérité établie sous le prétexte d'un rééquilibrage financier public, a entraîné la réforme de plusieurs secteurs clés de productivité du pays, mais aussi la baisse du coût du travail. L'austérité a conduit à la paupérisation de la population portugaise : le taux de chômage, en croissance constante, atteint aujourd'hui son

niveau le plus élevé depuis la mise en place de la démocratie lors de la révolution du 25 avril 1974<sup>1</sup>.

Dans une ambiance de détérioration des conditions de travail et de vie, le message véhiculé aux citoyens des pays qui appartiennent aux pays dits « excessivement endettés », est celui d'avoir vécu au-dessus de leurs moyens. Ils se seraient habitués à vivre depuis plus de vingt ans en déficit budgétaire. Cette rhétorique de responsabilisation des citoyens, réitérée tantôt par le gouvernement portugais pour justifier les politiques d'austérité, tantôt par certaines élites nationales qui cherchent à moraliser les pratiques de consommation, masque les mécanismes économiques d'un modèle social libéral et une « européanisation » qui évolue à deux vitesses.

A la fin de l'année 2011, certains membres du gouvernement portugais incitent publiquement les jeunes au chômage à « sortir de leur zone de confort » et à émigrer<sup>2</sup>. Ces déclarations se fondent sur des bases idéologiques qui relient l'idée d'émigration à celle d'opportunité, alors que l'émigration, quand elle constitue la solution ultime, n'est vraisemblablement pas perçue par ceux qui émigrent comme une « opportunité ». Dans l'emploi de l'expression de « zone de confort », une autre idée - très en vogue pour caractériser les travailleurs des pays européens fortement affectés par la crise - est véhiculée : celle selon laquelle le problème de ces économies est dû à une baisse de productivité du travail. C'est dire, en d'autres termes, que les travailleurs de ces pays travaillent mal, ou alors dans une version plus prosaïque, qu'ils sont paresseux<sup>3</sup>. Il est ainsi important de signaler que le niveau de productivité du travail tient surtout à des facteurs autres que la performance individuelle des travailleurs, tels qu'une structure et organisation productive adaptés au contexte (Chang, 2010).

Les déclarations des gouvernants apparaissent dans un contexte marqué. En effet, les chiffres des sorties du Portugal depuis 2011 montrent cette hausse. Selon les estimations du géographe Jorge Malheiros, depuis 2011 entre 50 et 60 000 personnes auraient quitté le Portugal pour plus d'un an. Selon ce même auteur, si l'on ajoute à ces chiffres ceux de l'« émigration temporaire », le nombre de sorties annuelles peut atteindre environ 80 ou 100 000. La source de ces chiffres est l'*Instituto Nacional de Estatística* portugais, mais comme Malheiros l'indique, la marge d'erreur est élevée et peut se traduire par une sous-estimation de ces chiffres, du fait

---

<sup>1</sup> Ce taux atteint 17% dans le deuxième semestre 2013 (source : Instituto Nacional de Estatística).

<sup>2</sup> Déclarations proférées en octobre 2011 par Miguel Mestre, Secrétaire d'Etat au Ministère de la jeunesse et du sport, et réitérées deux mois plus tard par Pedro Passos Coelho, alors Premier Ministre, lors d'un entretien au journal quotidien - *Correio da Manhã* -, qui détient au Portugal le plus fort tirage.

<sup>3</sup> Plusieurs auteurs ont déjà montré que cette idée est fondée sur de faux présupposés. Voir pour cela l'ouvrage collectif dirigé par Cardina et al., 2013.

notamment de la libre circulation dans l'espace européen (Rapport OCDE - *International Migration Outlook 2012 - in Publico* du 13 juin 2013).

Il est curieux de remarquer, néanmoins, que les facteurs qui conduisent à une augmentation du nombre d'émigrants sont relativement peu mobilisés dans le « récit » médiatique et politique de la crise. Ce récit fait davantage saillir les traits et les conséquences d'une émigration jeune et qualifiée. Puisque la crise touche tous les secteurs d'activité, ces sorties concernent tout autant une population avec de faibles qualifications scolaires. Politiquement, dans l'un des rapports de mission de l'intervention du Fond Monétaire International (FMI) au Portugal, cette institution, en même temps qu'elle félicite le gouvernement de l'effort mené dans l'application des réformes structurelles, énonce un jugement qui se révèle au minimum paradoxal compte tenu de la manière dont l'intervention extérieure pèse sur lui :

« Le risque, à moyen terme, c'est que la croissance se relance trop lentement pour qu'il puisse y avoir un impact significatif sur le fort taux de chômage, ce qui peut déclencher l'émigration de travailleurs jeunes et qualifiés, situation à la fois délicate et irréversible »<sup>4</sup> (*in Publico*, 20 novembre 2012).

L'irréversibilité à laquelle le FMI fait allusion est sans doute liée au départ potentiellement définitif des jeunes qualifiés qui auraient pu participer à la fois à l'équilibre démographique du pays et à l'innovation et à la compétitivité de l'économie. Même si ces jeunes ne sont pas majoritaires dans l'ensemble des départs, il est vrai que la visibilité et l'impact social de leur émigration sont disproportionnellement importants. C'est aussi pour cette raison que j'ai décidé de leur donner une place équivalente à d'autres populations dans mon échantillon de recherche, bien qu'ils soient minoritaires au sein de l'immigration portugaise en France. Cette visibilité peut être mesurée par l'attention médiatique portée quasi exclusivement à ces départs, y compris dans la presse écrite française, dont le ton cataclysmique rejoint le diagnostic du FMI. *Les Inrockuptibles* du 31 octobre 2012 titre son grand reportage *Portugal, le grand exil*; un mois plus tard, le 28 novembre 2012, *Télérama* se demande *Que fuient les jeunes Lisboètes ?* Ces deux reportages se fondent sur les témoignages de jeunes diplômés disposés à émigrer à travers une narration dramatisée de la situation.

---

<sup>4</sup> Traduit du portugais par mes soins.



Rui Pena Pires, revenant sur cette surmédiation, déclare que les départs de cette frange de la population en ont fait un problème public, alors même que « plus problématique que l'augmentation de l'émigration des cadres qualifiés est la réduction des alternatives pour les chômeurs peu qualifiés ayant plus de 45 ans<sup>5</sup> ». En effet, si le constat journalistique du départ des jeunes qualifiés n'est pas inintéressant, s'attarder sur le niveau de « fièvre » sans chercher à en analyser les causes et les nuances peut contribuer à fabriquer un portrait déformé et disproportionné de la réalité, en ignorant la situation de ceux qui restent.

Une autre constante de ces articles apparaît dans les comparaisons parfois anachroniques qui sont faites entre ces départs récents et les caractéristiques du départ massif des Portugais, notamment en direction de la France, dans les années 1960-70. Ces comparaisons sont anachroniques pour plusieurs raisons, mais une me semble particulièrement importante : partir contraint d'un pays sous un régime dictatorial n'équivaut pas partir d'un pays démocratique qui a des frontières ouvertes, du moins pour les sorties. Dans chacun des cas, l'expérience migratoire a évidemment ses spécificités.

En marge de la médiatisation de l'émigration qualifiée, la sortie, en 2013, du film *La Cage dorée*, brouille encore les cartes. Succès inattendu d'abord en France, dépassant le million d'entrées, *La Cage dorée* est devenu en quelques peu semaines le film le plus vu en salles au Portugal, avec environ 500 000 entrées dans un pays qui compte 11 millions d'habitants. Ce film, acclamé par la critique comme une comédie fort sympathique qui rend un hommage aux travailleurs immigrés portugais, met au centre de son intrigue un couple de Portugais arrivés en France dans les années 1960-70 : elle concierge, lui ouvrier chef de chantier, avec deux enfants en quête d'identité. L'histoire que le film raconte est à l'image des propos que Ruben Alves, le réalisateur, tient sur son expérience personnelle en France, mais aussi à son idée substantialiste des caractéristiques d'un supposé « peuple » portugais. C'est ainsi qu'il exprime son opinion dans un article paru dans *Télérama* (28 juillet 2013) lors de la sortie DVD du film en France :

« Pour la génération de mes parents, arrivés dans les années 1970, le dévouement dans le travail est une forme de reconnaissance envers la France pour son accueil. Les Portugais ne sont pas un peuple qui se plaint. Il ne se sont pas soulevés contre les mesures économiques imposées par la "troïka", celles qui ont fait descendre dans les rues les Espagnols et les Grecs ».

---

<sup>5</sup> En ligne (consulté en août 2013) : <<http://www.observatorioemigracao.secomunidades.pt/np4/3351.html>>

*La Cage Dorée*, à travers un portrait simplificateur de l'immigration portugaise arrivée en France dans les années 1960-70, mais sans doute aussi grâce à la magie du cinéma, a l'avantage d'avoir amené cette population au premier plan. Si ce film a appelé mon attention, c'est parce que j'ai la conviction que le cinéma, et plus généralement les images visuelles, peuvent avoir un rôle fondamental dans la manière dont les représentations collectives se bâtissent, se conservent et se transforment, les *images mentales* et les *images visuelles* convergeant ici dans un même sens allégorique. Ce film, sorti alors que j'achevais cette thèse, il n'a donc pas pu être analysé, comme cela a été le cas pour d'autres films, du point de vue de sa réception et son implication dans la reformulation de discours et d'images assignées à la population immigrée portugaise<sup>6</sup>.

Ce contexte socio-économique actuel portugais montre à la fois l'importance que l'émigration a dans les enjeux politiques des « crises » et combien les figures de celui qui peut potentiellement émigrer et celui qui a déjà émigré portent de contradictions. Du jeune cadre qui « fuit » le Portugal à la recherche de travail à l'étranger au vieil immigré bien installé en France, des travailleurs paresseux au Portugal aux bons travailleurs en France, les discours et les images que charrie cette population m'ont poussée à entreprendre une analyse approfondie du phénomène migratoire portugais.

## **Les classements, un compromis nécessaire mais périlleux**

« Inês,

Je t'écris ce mail car j'aimerais revenir sur certains points qu'on a touchés lors de l'entretien sur la condition de migrant, pour insister sur un aspect qui pour moi est fondamental : pourquoi je ne me sens pas émigré ?

I. Dans cette interrogation le concept clé est celui d'émigré. Curieusement, et si je me souviens bien, tu ne m'as jamais donné ta définition d'émigré, tu as plutôt collecté mes impressions sur cette condition, ayant pour base mon concept d'émigration. Tu ne pourras analyser alors ce concept qu'à partir de mon discours.

II. J'ai un peu mieux réfléchi sur ce qui constituait pour moi ce terme d'émigré, et je conclus que d'une part, c'est une personne avec une résidence stable/permanente dans un pays autre que celui où il est né, et d'autre part, immigré est une condition stéréotypée qui résulte de la culture et des impressions que j'ai recueillies sur l'émigration portugaise de la génération de mes grands-parents. En d'autres termes, les émigrés sont un ensemble de personnes qui sont partis du pays :

---

<sup>6</sup> Je tiens à souligner cet aspect, en raison de la force et de la contribution des images visuelles à fixer et à interpréter la construction des représentations collectives sur une population donnée ou un phénomène donné.

- 1- à la recherche d'une vie meilleure (cherchant de l'argent ou de la liberté pour poursuivre leurs convictions);
- 2- avec l'objectif de rentrer dès que leurs ambitions seraient atteintes ou que leurs frustrations seraient confirmées;
- 3- Comme résultat d'une décision collective, afin de permettre la sustentation de la famille (dans le cas de l'émigration en âge actif)
- 4 - retournant de manière pendulaire à leur terre natale, laissant au long de tout le Portugal les fameuses marques architectoniques que nous connaissons tous...

III. Cela étant posé, quand je pense à moi, je me pense très modestement comme un citoyen du monde. Je suis trop individualiste pour être en mesure de me revoir sur le point 2) et 3) exposés ci-dessus. Non seulement je ne pense pas retourner au Portugal, au même temps je peux rentrer dès que j'en aurai envie. De la même façon, je pourrais partir en direction de n'importe quel autre pays, et ainsi consécutivement selon un algorithme divergent. Enfin, je satisfais la condition 4) mais de façon chaotique. Je vais et reviens du Portugal sans aucune planification saisonnière. Il est ainsi difficile pour moi de me considérer comme un émigré.

IV. Toutefois, en t'écrivant ce mail, je me rends compte que tout ce que je viens de dire n'est peut-être que ma définition d'émigrant et que peut-être est elle obsolète !? Mais peut-être fait-elle sens pour des pays qui se trouvent dans un certain stade de développement social. Je ne sais pas si ce que je dis est clair, mais je pense que dans un contexte de mouvement de désintégration et d'innovation du concept de famille, d'anonymisation de la vie urbaine, de facilitation des déplacements et de communication à l'échelle mondiale, la définition que j'ai évoquée ci-dessus n'a peut-être plus aucun intérêt. Peut-être que c'est aussi pour cela que j'utilise un autre mot pour me définir : déplacé. Je rigole tout seul. Je ne sais pas si tu as déjà lu les travaux de Ludwig Wittgenstein... ça vaut le coup.

Bien amicalement, Guilherme »<sup>7</sup>

Guilherme a la nationalité portugaise et est né au Portugal. Il s'est installé au cours de l'année 2006 en France, où il exerce la profession de consultant en économie. Guilherme m'a envoyé cette lettre, de son plein gré, à la suite d'un entretien individuelle qui a duré environ deux heures et demie, et sur lequel je reviendrai au cours de la thèse.

Suivant le conseil de Guilherme, j'ai dédié un peu de mon temps à la lecture du « cahier bleu » de Ludwig Wittgenstein (2004 [1933]). Lecture intéressante qui m'a conduite à réfléchir au point de départ de cette thèse, concernant les mots et les images. Wittgenstein développe le concept des « jeux de langage », qui sont des formes d'utilisation des signes d'une manière beaucoup plus simplifiée que celle que nous utilisons dans notre langage quotidien (*Ibid.*, p. 56). L'auteur critique ainsi la méthode scientifique qui a pour tendance d'adopter très vite la posture de simplification en utilisant la méthode de la généralité, car elle cherche les propriétés communes aux entités que les termes abritent, c'est-à-dire l'image générale attachée au terme. Dans ce sens, Wittgenstein affirme sa rupture théorique avec une « attitude dédaigneuse à l'égard du cas particulier » (*Ibid.*, 58). Son propos est nominaliste : nous pouvons définir tous les termes que

---

<sup>7</sup> Les extraits d'entretien en portugais insérés au long de cette thèse ont été traduits en français par mes soins.

nous souhaitons, voire délimiter les frontières, néanmoins, il faut garder à l'esprit que ces frontières ne correspondent pas nécessairement à l'usage effectif qui sera fait des termes, « puisque cet usage n'a pas de frontière nette » (*Ibid.*, p. 60). Si ma référence à Wittgenstein s'arrête là, ces brefs enseignements resteront en toile de fond de cette recherche.

En effet, il ne s'agira pas dans cette thèse d'envisager la condition de migrant comme une condition stationnaire, laquelle pourrait se définir à travers des frontières stables. Il ne s'agira surtout pas de réduire cette condition à l'image générale qui se trouve derrière le « substantif » « migrant », notamment celle plus ou moins convenue d'un individu forcément déraciné et submergé par des questionnements identitaires. Même si la définition de migrant, utilisée ici dans sa double dimension émigré/immigré<sup>8</sup>, s'appuiera sur l'idée communément acceptée du déplacement et de l'installation d'une personne née dans un pays X dans un pays Y, nous ne partirons pas à tout prix de cette définition pour en trouver les traits caractéristiques d'un groupe supposé unifié. Là réside la pertinence de la référence à Wittgenstein. Comme le fil d'argumentation de Guilherme le montre remarquablement, si l'on tient compte du processus de subjectivation de ceux qui constituent la population d'étude, la définition de migrant ne va pas de soi. En effet, très souvent les mécanismes de perception à travers lesquels les individus se définissent et les catégories utilisées par les chercheurs et d'autres acteurs pour les définir ne se recoupent pas. Voilà pourquoi j'éviterai de parler tout au long de cette thèse de groupe d'immigrés portugais<sup>9</sup>, pour privilégier « population de Portugais en France », option terminologique qui n'homogénéise pas les personnes qui composent cet ensemble.

\*

En France, la façon de penser l'immigration, dirait Abdelmalek Sayad (1999b), se fait surtout à partir de catégories nationales, voire nationalistes. Une forme d'entendement qui s'inscrit dans la propre construction nationale et dans la manière dont les statistiques se sont constituées autour des définitions juridiques qui ont démarqué nettement les frontières entre les

---

<sup>8</sup> Cette thèse prend au sérieux la double dimension émigré/immigré. C'est pourquoi le lecteur remarquera des aller-retour entre les notions d'émigré et immigré. J'emprunte ainsi une des thèses fondamentales d'Abdelmalek Sayad pour qui « interroger de manière complète l'immigration conduit inévitablement à s'interroger, en amont, sur les conditions de production et de reproduction des émigrés et, en aval, sur les mécanismes sociaux qui président à leur transformation d'allogènes en indigènes » (1999a : 183).

<sup>9</sup> Le mot « groupe » désignant plus souvent un ensemble de personnes présentant des propriétés communes et immuables, dont un style de vie similaire et spécifique par rapport à d'autres groupes.

« nationaux » et les « étrangers » (Noiriel, 2006 [1988]). Néanmoins, le sentiment national qui en découle, tel que nous l'entendons aujourd'hui, ne remonte pas à une époque antérieure au XVIII<sup>e</sup> siècle (Anderson, 2002). Un processus qui a depuis toujours été éminemment politique et qui a par conséquent orienté le regard des sciences sociales sur l'immigration. Le critère de la nationalité mêle ainsi plusieurs strates, allant du social au juridique, du politique au scientifique, auquel il est très difficile d'échapper dès lors qu'il s'agit d'étudier l'immigration.

En effet, il s'avère compliqué d'échapper aux taxinomies, qui répondent aux besoins d'enquête liés à la constitution de la population étudiée. En utilisant la terminologie « population portugaise en France », je prends implicitement le pays d'origine comme variable principale d'analyse. Cela ne signifie pas toutefois que je cherche à établir des corrélations entre l'origine nationale et les images répandues sur les Portugais immigrés en France, et surtout pas que je prétende que l'origine nationale est un facteur explicatif absolu. Faire une sociologie dans ces termes rendrait *a contrario* le fait culturel plus important qu'il ne l'est. N'est-ce pas un chemin sociologiquement hasardeux que d'isoler une population en situation migratoire, sans contribuer à la réification de la condition immigrée sur la base de l'idée de nation ?

La tentation était très grande : « immigrés » et « portugais » sont deux mots qui « vont très bien ensemble » dans le contexte français. L'arrivée massive d'immigrés provenant du Portugal, dans la France des années 1960-70 (approximativement 700 000<sup>10</sup> Portugais s'établissent alors sur le territoire français), laissait augurer la construction de toute une imagerie, tant matérielle que représentationnelle, autour de cette population. A la date du recensement de 2008 (INSEE) ce nombre s'élevait à 580 240. Les images sociales qui ont découlé de ce déplacement populationnel, loin d'être invariables, se transforment. Mais que reste-t-il de ces marques du passé un demi-siècle après les « primo-arrivants » ? Comment se sont-elles créées et comment ont-elles évolué dans l'espace français ? Comment les migrants eux-mêmes y compris ceux arrivés plus récemment en France en jouent, réinventent et perpétuent-ils ces images aujourd'hui ?

Cette dernière batterie de questions met à nouveau au jour le problème sociologique du classement, évoqué dans le paragraphe précédent : un classement qui peut aussi bien puiser ses sources dans des « catégories savantes » que dans des « catégories populaires », mais qui dans les deux cas relève d'un mécanisme de construction de la différence entre populations. Encore doit-on noter que les « catégories populaires » ne sont toujours pas conciliables avec les exigences conceptuelles demandées aux chercheurs en sciences sociales. C'est donc le lien qui s'établit entre

---

<sup>10</sup> Source : recensement de la population de 1975, INSEE.

les deux qui doit être prioritaire et impérativement questionné (Bourdieu, 1982 ; 1980b<sup>11</sup>). D'autant plus que le chercheur n'est pas à l'abri de fournir des explications tautologiques, surtout quand il s'agit d'étudier une des composantes du classement. Ainsi, il serait facile de partir par exemple de la proposition que les immigrés portugais sont bons travailleurs pour expliquer des variables qui montrent en effet qu'ils travaillent bien. Le faible taux de chômage de cette population, par rapport à d'autres populations (y compris la « française »), faisant souvent la preuve de ces affirmations.

Le fait est que dans le contexte hexagonal, cette formulation est rarement imputée aux Français ou aux Algériens. Les Français, parce qu'ils n'ont pas de « comptes à régler » pour légitimer leur séjour, les Algériens parce que d'autres propositions priment pour les différencier<sup>12</sup>. Le classement dominant<sup>13</sup> revient à celui qui détient le pouvoir d'identification : il définit les Autres, en se fondant sur la dichotomie du « nous » et du « eux ». Ces derniers « sont dans la situation d'être définis comme acceptables ou rejetables, et d'abord d'être nommés » (Delphy, 2008 : 19). Bien entendu, ces classements peuvent être de plusieurs ordres sociaux, chaque personne n'est pas classée de la même façon, et peut se voir assignée à des classements à géométrie variable. Si cela est vrai socialement, cela l'est aussi scientifiquement : analyser et comprendre ces « différences » est important, mais il faut garder à l'esprit qu'elles se font dans le risque de les perpétuer. Cette recherche a donc respecté quelques précautions élémentaires.

Le classement qui m'occupe ici s'inscrit dans un premier temps dans le cadre de l'Etat-nation. Comme évoqué ci-dessus, ce classement répond avant tout aux besoins de la recherche concernant la délimitation de la population d'étude, mais il permet aussi de mieux tracer un profil sociodémographique de cette même population. Dans un monde où l'Etat national est devenu la norme écrasante (Anderson, 2006 : 139), j'ai utilisé les variables dont je disposais, sans pour autant ignorer la longue route qui a mené à la construction de la nation, mais aussi son enracinement à travers la différenciation de l'Autre. Ce dernier aspect est par ailleurs attelé aux représentations qui entourent l'immigration. Ainsi, plutôt que de considérer comme acquise la catégorie nationale, je l'interrogerai dans son articulation avec les processus de subjectivation en

---

<sup>11</sup> Dans son article sur les enjeux de l'« identité » et des « représentations » régionalistes, Bourdieu déclare que le chercheur ne doit pas faire l'économie d'une analyse de la relation qui s'établit entre la logique scientifique et la logique de la pratique (1980b : 64).

<sup>12</sup> Ici, je fais consciemment ce que Wittgenstein répudie dans ses écrits : utiliser des traits généralistes pour définir les Français et les Algériens, alors même que la réalité est beaucoup plus complexe. Un enfant d'immigré ou même un immigré portugais ou algérien, peut se définir et être défini comme Français ou non. Se pose donc la question de la différence entre se définir et être défini en tant que tel selon différents facteurs.

<sup>13</sup> Jean-Loup Amselle (*Logiques Mélangées*, 1990) a laissé son empreinte dans le champ de l'anthropologie en faisant des classements le résultat d'un rapport de forces entre ceux qui assignent et ceux qui sont assignés.

situation migratoire, sans tomber dans un relativisme périlleux fondé sur la croyance selon laquelle personne ne ressemble à personne. Je ne manquerai pas en outre de tenter d'articuler cette origine nationale à d'autres catégories tout aussi importantes, sans lesquelles la démonstration serait aplatie sociologiquement : le diplôme scolaire et la catégorie socioprofessionnelle, le sexe ou la cohorte migratoire. En d'autres termes, afin de décentrer l'étude sur l'origine nationale, je lui superpose consciemment d'autres classements.

C'est cette surabondance de classements, entre définitions juridiques, données historiques, images sociales, catégories sociologiques, etc., que je souhaite confronter dans ce travail, afin de mettre ensuite en évidence d'autres aspects de la réalité sociale. Le travail de Luc Boltanski (1982) sur la formation du groupe social *des cadres* montre bien les paradoxes du savoir, notamment de la compréhension, qui ne peut se passer de définitions. Pour Boltanski, il est difficile de s'abstraire des contradictions du débat théorique sur les cadres, si d'une part, le chercheur ne prend pas au sérieux l'existence du groupe, et d'autre part, s'il ne tient compte de l'impossibilité de définir et établir des critères « objectifs ». Boltanski ajoute que la contradiction de ces deux exigences est surmontable à condition d'abandonner la conception substantialiste des groupes sociaux (*Ibid.*, p. 49). Plus que tout autre, l'étude des populations migrantes est un terrain d'observation où ce genre de posture intellectuelle est cruciale, parce que le débat public et politique en matière d'immigration se trouve vicié par des spéculations qui réduisent les migrants à des traits essentialistes, mais aussi parce que l'angle sociologique choisi pour étudier les populations migrantes peut plus ou moins réifier ces conceptions.

Mettre à l'épreuve la construction de classements « savants » est un principe épistémologique incontournable. Dans le cadre des catégories statistiques, plusieurs auteurs ont déjà suffisamment montré la nécessité de ne pas les tenir pour un strict portrait de la réalité : elle doivent toujours être objet d'une critique, voire être soumises à une analyse rigoureuse tel qu'on le fait souvent pour les « taxinomies populaires » ; et aussi se soumettre à une histoire sociale pour comprendre les logiques qui sont sous-jacentes à la définition de ces catégories (Boltanski, 1970; Desrosières, 1989). Dans le cadre des migrations, les catégorisations prennent une allure spéciale, car elles sont bien souvent un enjeu de luttes politiques (Quiminal, 2002). De là découle le besoin de ne pas ignorer le chemin qui a mené à l'institutionnalisation de la catégorie « immigré », mêlant une demande politique et une légitimation scientifique (Spire, 1999 ; Spire et Merllée, 1999) ; ou alors de ne pas négliger la force que la position problématique du chercheur peut avoir comme impact ou être influencée par le débat politique, lors qu'il fait le choix d'une catégorie plutôt qu'une autre. Laure Pitti (2001) montre par exemple que la façon de faire l'histoire des grèves en 1973 chez Renault peut faire ressortir des vrais problèmes taxinomiques : choisir d'utiliser

l'expression *luttons de l'immigration* plutôt que *grèves ouvrières* relève ainsi d'identifications parfois discriminantes.

Faire référence à ces travaux signifie reconnaître de prime abord que les images des migrants se fondent sur des catégorisations qui leur sont imputées et qui les renvoient à une forme d'altérité. Elles peuvent être portées à la fois par des discours « populaires » et/ou « savants » et peuvent être déclinées simultanément ou alternativement en catégories inclusives ou exclusives par rapport à la population majoritaire, ou autrement dit par rapport à la population dominante<sup>14</sup> qui représente la norme supposée. Il suppose ensuite de reconnaître l'importance d'une approche constructiviste des classements, laissant percevoir la genèse historique de certaines représentations sociales ainsi que les enjeux politiques et scientifiques qui leur sont sous-jacents.

Je partirai de ces réflexions sur les catégorisations et classements pour comprendre leurs liens avec les conditions à travers lesquelles les immigrants portugais se sont insérés dans la société française, tout en mettant l'accent sur les rapports sociaux dans lesquels elles prennent place. Ce parcours de recherche ne serait pas achevé si je ne portais pas une attention spéciale aux effets que le processus social de catégorisation peut avoir sur cette population dans sa double dimension de définition et d'autodéfinition, voire sa triple dimension de construction, déconstruction et reconstruction. En effet, il n'y a pas de catégorisations sans l'altérisation des personnes, et il n'y a pas de possibilité de connaissance complète du problème du classement sans effort de compréhension de la façon dont les « altérisés » jouent avec les catégories d'altérité<sup>15</sup> et les déjouent.

---

<sup>14</sup> L'expression « population majoritaire » est utilisée par exemple dans l'enquête Trajectoire et Origines (2008) comme « l'ensemble des personnes, numériquement les plus nombreuses, qui résident en France métropolitaine et qui ne sont ni immigrées, ni natives d'un DOM, ni descendants de personne(s) immigrée(s) ou native(s) d'un DOM » (TeO, 2010 : 7). Ici, je l'utilise plutôt comme l'ensemble de personnes qui ne sont pas subalternisées au statut de non-nationaux, donc se trouvant en situation majoritaire par rapport aux « autres ». Néanmoins, en ajoutant « population dominante », j'introduis les rapports de domination qui peuvent découler de cette subalternisation.

<sup>15</sup> Altérité entendue ici comme le processus selon lequel l'immigré est identifié comme « non semblable ».



## La construction de l'objet d'étude qui chemine sur les images des immigrés portugais

Le problème du classement, sur lequel j'ai ouvert cette introduction, a émergé dès lors que j'ai commencé à m'intéresser à la population portugaise immigrée en France. Cela remonte à une enquête de maîtrise, qui portait sur les lieux de sociabilité des immigrés portugais hautement qualifiés en France, où je me suis confrontée à un premier refus d'entretien causé par le choix des mots que j'avais employés pour définir ma population d'étude :

« Je pense que je ne me situe pas dans le domaine d'étude que vous développez, puisque ma situation n'est pas celle d'une immigrée en France et ne l'a jamais été le cas. Je vous remercie de votre intérêt et vous souhaite beaucoup de succès dans vos recherches à venir. Cordialement, xxxx. »<sup>16</sup>

J'ai alors compris à quel point l'utilisation des mots « émigré » et « immigré » est fortement connotée socialement. Mais de quelle connotation s'agit-il ? D'après Gérard Noiriel (2006 [1988]), « immigration » apparaît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée massive d'ouvriers<sup>17</sup> ; par conséquent, elle est depuis ses origines attachée aux classes populaires. Ces expressions semblent donc suivre une acceptation qui est davantage liée à la condition sociale qu'à l'origine « réelle » ou « représentée » des personnes concernées. C'est d'ailleurs ce qui ressort également de la lettre de Guilherme, pour qui il est important d'étiqueter différemment sa mobilité et celle des « autres ». Guilherme et cette personne qui a décliné ma demande d'entretien ont en commun le fait qu'ils occupent une position sociale privilégiée et qu'ils détiennent des qualifications scolaires supérieures. Ce qui me conduit d'entrée à poser les premiers jalons d'une étude sur les processus migratoires qui n'ignore en rien les différences résultant de la position sociale que les migrants occupent tant dans la société d'origine que dans la société d'installation.

---

<sup>16</sup> Réponse à une demande d'entretien faite par mail dans le cadre de ma maîtrise en sociologie (ISCTE - Lisbonne, 2004), dans laquelle je présentais ma recherche comme une étude sur l'immigration portugaise en France. Cette expérience a marqué la façon dont j'ai abordé les potentiels interviewés dans la suite de mes travaux.

<sup>17</sup> Sur l'histoire de l'immigration en France, voir le chapitre 1.

Lors de ma recherche de Master<sup>18</sup>, j'ai décidé de déplacer mon regard d'une population très peu significative statistiquement, comme c'est le cas de la population portugaise hautement qualifiée en France (elle s'élève à 3,16 %<sup>19</sup> si je prends en compte la catégorie socioprofessionnelle « cadres, professions intellectuelles sup. »), vers une population significative statistiquement, mais souvent reléguée au second plan. Le taux de féminisation s'élevant aujourd'hui à 46%<sup>20</sup> au sein de l'ensemble des immigrés portugais, je me suis intéressée à la place des femmes immigrées portugaises en France. Dans cette étude, le problème d'« étiquetage » s'est posé autrement, car il ne s'agissait plus d'aller à la rencontre de ces personnes avec qui je pouvais discuter de mes catégories, mais d'analyser par des techniques quantitatives le phénomène social étudié. Les choix de variables que j'ai pu faire pour mener l'enquête répondait avant tout aux objectifs de la recherche, et ces choix ce sont essentiellement basés sur des classements savants déjà construits. De ce travail, j'ai gardé un portrait statistiquement représentatif et extensif de la population portugaise féminine en France, marqué par des régularités sociales très saillantes<sup>21</sup>. Mais je n'ai par exemple pas pu étudier le sens que les femmes représentées dans l'enquête donnent à leurs trajectoires professionnelles. Or cette dimension m'apparaissait déterminante pour comprendre l'insertion professionnelle en contexte migratoire.

Malgré quelques maladresses, typiques des recherches en début de cursus, ces deux travaux ont constitué le socle des questionnements qui m'ont conduite au projet initial de cette thèse, à savoir un double angle possible d'approche du terrain par pays et statut. Le premier travail sur les immigrés hautement qualifiés suggérait que ces derniers nourrissaient un sentiment d'appartenance à l'espace européen. Cela appelait à une réflexion plus approfondie sur les effets de l'acquisition d'un nouveau statut en raison de l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne. Le deuxième travail, qui concernait les femmes portugaises immigrées, a attisé ma curiosité sur la constance d'une insertion professionnelle très liée aux services à domicile dans des pays autres que la France. Il m'a donc semblé pertinent de comprendre l'effet pays sur les trajectoires professionnelles.

Je me suis alors proposé comme objectif de répondre, à travers une comparaison entre la France et le Royaume-Uni, à la question suivante : de quelle façon l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne en 1986, contribue-t-elle au processus d'insertion professionnelle des

---

<sup>18</sup> Mémoire de Master à l'IEP Paris (2005), sous la direction de Alain Chenu, intitulé : « La place des femmes immigrées du Portugal en France : entre le parcours professionnel et le contexte familial ».

<sup>19</sup> Source : recensement de la population 2009, exploitation complémentaire, INSEE.

<sup>20</sup> Source : recensement de la population 2007, INSEE.

<sup>21</sup> Sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir dans le chapitre 3.

Portugais en mobilité géographique intra-Union Européenne ? La question de départ étant posée, je me suis engagée dans un travail de terrain de cinq semaines à Londres, où j'ai surtout déambulé dans les rues de Stockwell<sup>22</sup> à la recherche de ma population d'étude. Je suis rentrée en France avec une dizaine d'entretiens réalisés majoritairement auprès d'ouvriers portugais hommes, originaires de l'île de Madère ; et aussi avec un cahier de notes d'observations prises *in loco*, notamment dans les commerces et cafés portugais de ce même quartier. J'ai très vite pris conscience d'une part, des erreurs de terrain que j'avais commises en approchant une population très spécifique, et d'autre part, de la disparité des contextes institutionnels français et anglais, dès lors qu'on les problématisait à la lumière de la construction de l'Union Européenne. Autrement dit, ce retour en France a marqué une première inflexion dans mes objectifs, au terme de laquelle j'ai décidé d'abandonner la comparaison prévue : non seulement parce que j'avais l'impression de ne pas posséder tous les outils méthodologiques pour entreprendre une démarche du type « comparer l'incomparable », mais aussi parce que dans toute comparaison on a tendance à sacrifier la profondeur de champ, alors que de par mon parcours universitaire et de par l'historicité de la forte présence portugaise en France, cette population méritait que je diversifie et complète des interprétations laissées ouvertes.

Même si elle a été interrompue dans ses objectifs, cette première étape, a donné à la présente thèse ses premiers appuis méthodologiques et problématiques, notamment sur deux points : le choix des enquêtés et l'intérêt porté à l'interaction qui peut exister entre les statuts juridiques et les trajectoires sociales des personnes interviewées.

Le choix des enquêtés n'a répondu à aucun critère de représentativité numérique de la population portugaise immigrée en France<sup>23</sup>. Ces entretiens, au nombre de soixante-cinq, revêtent une importance particulière, étant donné que cette étude se fonde essentiellement sur des récits oraux, auxquels ils m'ont donné accès. Avant de commencer les entretiens, j'avais un parti pris de recherche qui m'obligeait à constituer ma population d'étude selon des catégories *a priori* construites, déjà évoquées ci-dessus : le diplôme/ la catégorie socioprofessionnelle, le sexe et la cohorte migratoire. J'ai constitué ces catégories dans une logique binaire, souhaitant interviewer des immigrés portugais « ouvriers » et « cadres »<sup>24</sup> (ces statuts étant conjugués à leur qualification

---

<sup>22</sup> Quartier de Londres où il y a une forte concentration d'immigrés portugais.

<sup>23</sup> Le lecteur pourra trouver en annexe 1 le récapitulatif des entretiens réalisés

<sup>24</sup> Parler d'« ouvriers » et de « cadres » est sans doute une façon facile de dichotomiser la réalité socioprofessionnelle. Ce choix ne s'appuie ici ni sur les catégories socioprofessionnelles statistiques communément acceptées, puisque j'intègre les services domestiques dans la catégorie d'« ouvriers », ni sur l'échelle des métiers que les immigrés portugais occupent dans la hiérarchie professionnelle française. Ce découpage prend plutôt comme référence celui

scolaire), femmes et hommes, arrivés en France avant et après l'intégration du Portugal dans l'UE<sup>25</sup>. Quoique ces catégories dichotomiques posent des problèmes de simplification, distribuer de manière égale mes interviewés, en prêtant attention à la variété des milieux sociaux, me permettait d'approcher la population d'étude autrement que par l'origine nationale, et avait l'avantage de ne pas restreindre l'étude à la seule figure de l'immigré homme arrivé en France au cours des années 1960.

Le choix des enquêtés s'est fait dans un premier temps au hasard des rencontres, fortuites ou par des contacts successifs directs et indirects. Dans un deuxième temps, à défaut de parvenir à « remplir » les cases manquantes, j'ai lancé un appel sur internet, qui a eu un retentissement important sur certains des réseaux de communication concernant les Portugais en France. Les réponses à cet appel m'ont permis de trouver notamment des hommes et les femmes arrivées récemment en France, très peu qualifiés scolairement et occupant des postes de travail en bas de l'échelle socioprofessionnelle<sup>26</sup>, que je n'aurais pas réussi à rencontrer autrement. L'effort de constitution d'un échantillon de recherche aussi diversifié tient à la conviction que ces personnes, parfois insignifiantes statistiquement parfois invisibles socialement, peuvent fournir à l'analyse sociologique des éléments qui informent davantage l'ensemble.

Depuis les premières ébauches de mon projet de doctorat, je n'ai pas renoncé à comprendre comment les parcours sociaux des migrants portugais s'articulent aux statuts juridiques qui sont attachés à leur condition d'étranger. En effet, je partais de l'hypothèse que l'analyse des récits biographiques des immigrants portugais en France ne pouvait pas faire l'économie d'une prise en compte combinée du contexte historique et structurel dans lequel leur migration internationale s'est inscrite et des statuts juridiques changeants qui, depuis leur arrivée en France, leur ont été attribués ou qui ont été acquis. La population portugaise en France est à ce niveau une population d'étude originale, parce qu'au statut de non national, donc une catégorie exclusive, s'est ajouté en 1992 le statut de citoyen européen, une catégorie inclusive. C'est une

---

qui relève de taxinomies anciennes qui définissent les niveaux de qualification nécessaires à exercer des métiers à caractère plus manuel ou plus intellectuel.

<sup>25</sup> La division entre cohortes migratoires arrivées avant et après l'entrée dans l'Union Européenne, tire moins son fondement des questions démographiques des flux migratoires, qu'à la libre circulation que ce fait politique a introduit dans la mobilité des Portugais au sein de l'espace européen.

<sup>26</sup> Certaines pistes d'explication seront avancées au long de la thèse pour comprendre la difficulté que j'ai eue à accéder à ces personnes. Deux me semblent particulièrement intéressantes à souligner dès maintenant, car elles ont été très présentes dans leurs récits : le fait d'être arrivée récemment en France a pour conséquence la détention d'un réseau social moins dense. Il est alors plus difficile de les rencontrer par cette voie. L'autre, au fait qu'encore très immergé dans les aléas d'une installation précaire, ils ne perçoivent pas nécessairement l'intérêt de raconter leur histoire.

population qui sort aussi du cadre des enjeux postcoloniaux. Mais comme on le verra, la mise en perspective historique qu'on peut faire de sa présence en France depuis un demi-siècle, en termes numériques très semblables aux populations algériennes ou marocaines, témoigne de la façon dont l'évolution de la perception des immigrés portugais quant au statut juridique de non-national est en lien intrinsèque avec ces dernières populations. En effet, elles peuvent varier selon des logiques politiques, des logiques démographiques et des conjonctures historico-économiques différentes.

A mesure que je rencontrais des immigrés portugais en France, mon intérêt pour le contenu de leurs trajectoires sociales en relation avec leur statut juridique, tantôt dans leurs démarches administratives, tantôt dans leur rapport aux « autres » nationaux ou non-nationaux, s'affirmait de plus en plus. Cette approche juridique rendait plus palpable l'analyse des conditions objectives de vie des migrants interviewés. Les possibilités d'interprétation qui s'offraient à partir de la réalisation de la première vingtaine d'entretiens, m'incitaient néanmoins à aller plus loin. Le lien entre les trajectoires sociales et le statut juridique n'apparaissait pas univoque dans leurs récits. Le rapport à ces statuts semblait correspondre à des images collectives constituées historiquement, attachées notamment aux conditions d'arrivée et d'installation en France d'une grande partie des Portugais dans les années 1960-70 et recouvrant jusqu'à aujourd'hui différents processus d'identification administrative. Ces images, qui semblent inclure des éléments reconnus et acceptés par les interviewés, constituent des signifiants de leur lien au collectif. Dans d'autres cas, elles sont utilisées comme un point de repère auquel on s'oppose, notamment quand il s'agit d'assignations homogénéisantes, dites « identitaires ». Une nouvelle orientation de ma recherche a ici pris forme.

## **Décrypter les images de l'immigration portugaise : entre segmentation du travail et discours différentialistes**

L'utilisation de la notion d'image dans cette thèse recouvre ce qu'on appelle communément « représentations sociales ». Concept central dans la psychologie sociale, les représentations sociales sont comprises comme « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social ». Celles-ci, ajoute Denise Jodelet, « régissent la relation au monde

et aux autres, orientent et organisent les conduites » (1989 : 36). A cette conceptualisation, il convient d'introduire le côté dynamique sous-jacent aux représentations (Boyer, 1990). Les travaux de Bourdieu (1980, 1982) révèlent comment les représentations sociales participent de la *violence symbolique*, mais aussi comment celles-ci doivent être étudiées comme de produits de *luttres de représentation*. Donnant l'exemple de l'étude des « identités régionales ou ethniques », Bourdieu avance que les critères pour les définir « sont l'objet de *représentations mentales*, c'est-à-dire d'actes de perception et d'appréciation, de connaissance et de reconnaissance, où les agents investissent leurs intérêts et leurs présupposés, et de *représentations objectales*, dans des choses (emblèmes, drapeaux, insignes, etc.) ou des actes, stratégies intéressées de manipulation symbolique qui visent à déterminer la représentation (mentale) que les autres peuvent se faire de ces propriétés et de leurs porteurs » (1980 : 65).

Le côté conflictuel, voire les enjeux de pouvoir, ne peuvent donc pas être négligés dans l'analyse des représentations sociales. La notion d'image que j'utilise s'appuie sur ces développements théoriques. Elle déborde en revanche leur cadre, puisqu'elle renvoie dans mon travail à une double dimension des représentations. Elle fait d'abord référence au processus par lequel se forment des images sur la population d'étude. Ce faisant, elle permet de sortir de l'abstrait de l'existence des représentations. Elle renvoie ensuite aussi bien à des *images mentales* qu'à des *images visuelles* (l'utilisation de représentations nous renvoyant davantage aux premières). Cette double signification de la notion d'image reflète la définition du périmètre de mon objet de recherche : il s'agit à la fois de restituer la genèse sociale des images sur l'immigration portugaise, et d'examiner les formes dans lesquelles cette image prend corps et se reproduit.

Cela étant posé, les images des migrants portugais diffèrent entre les pays concernés par ce déplacement ; mais comme l'exemple du film français *La Cage dorée* l'a montré, elles peuvent circuler entre les deux espaces, plus ou moins rapidement, à travers différents moyens. Privilégier comme espace de recherche la France dans l'étude de la production sociale des images sur les immigrés portugais, ne m'empêchera pas de prendre en compte les conditions sociales de départ et les relations que ces migrants établissent avec la société d'origine.

\*

Faire un détour par l'histoire écrite de l'immigration en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, c'est percevoir comment l'immigration a pris place dans la société française (Noiriel, 2006 [1988]; Blanc-Chaleard, 2001). La dimension du travail, dans sa double logique d'organisation et des changements qui l'affectent, apparaît comme le noyau vers lequel l'immigré converge jusqu'à sa

quasi volatilisait. L'immigré n'est personne, s'il n'est pas rattaché à l'image du travailleur, voire à celle de l'ouvrier. Autrement dit, il apparaît réductible à sa force de travail. Sa condition, par conséquent, est sujette aux variations du marché du travail<sup>27</sup>. Mais c'est seulement au regard de l'Etat-nation, « matrice des catégories » (Quiminal, 2002), que l'immigré peut exister à travers le travail. Sans le travail l'immigré devient « suspect » vis-à-vis de la Nation qui l'a « accepté » dans son territoire. Cela va de soi que le travail justifie la présence de l'immigré sur le territoire national. Cette présence devient donc provisoire aux yeux de la population dominante (Sayad, 2006).

La fin des *Trente Glorieuses*, suivie de l'arrivée de Mitterrand au pouvoir en début des années 1980, surgit comme un point de virage dans la compréhension politique de l'immigration. Le mot « immigré » s'impose dans les discours politiques, hors toute référence au travail (Pitti, 2001 : 466). L'immigré a acquis à ce moment le droit juridique de séjourner sur le territoire national sans posséder un contrat de travail qui lui colle à la peau, ce qui n'a paradoxalement pas entraîné une libéralisation consécutive des frontières. Le déclin d'un paradigme s'amorce à partir de dispositifs juridico-politiques. En effet, avec la fin du plein emploi, le travail est relégué au deuxième plan, et l'immigré commence à être pensé à travers ses « vertus » et surtout ses « défauts » d'intégration. C'est la différence du « nous », l'« identité » de l'« autre », qui se pose dorénavant comme un « problème social », voire un problème national, colonisant par cette même voie les problématiques sociologiques.

L'oscillation entre une lecture qui sous-estime le migrant en privilégiant son rôle dans le système productif et une lecture qui surestime sa spécificité, voire sa différence, au détriment de catégories inclusives telle que le travail, a toujours placé l'immigré dans une tension permanente au sein du débat politico-économique, mais aussi au sein du débat scientifique. Il y a certainement du vrai dans toutes ces lectures, y compris dans la tension qu'elles dessinent ; tension suivant laquelle les migrants se retrouvent chroniquement liés aux enjeux d'intégration.

Le débat sociologique autour du concept d'intégration est donc particulièrement marqué par son assujettissement à la sphère politique<sup>28</sup>. Toutefois, sa forme n'est pas stable ou immuable : il diffère selon le pays considéré. En effet, l'évolution sociologique du terme « intégration » au sein des textes contemporains, est différente dans le contexte états-unien de celle qu'on observe

---

<sup>27</sup> Il ne faut pas oublier, comme Laure Pitti (2005) le rappelle, que l'histoire de l'immigration en France est héritière de l'histoire ouvrière. La production scientifique sur le sujet en est donc tributaire.

<sup>28</sup> Ce débat dépasse les processus sociaux concernant les trajectoires migratoires. Soulignons la préoccupation théorique durkheimienne, selon laquelle l'absence d'intégration des individus aurait comme conséquence l'anomie de la société.

dans le contexte français (Safi, 2007, 2011). La littérature française, très marquée par les travaux d'Abelmalek Sayad (1999, 2006), s'est développée à partir d'un dialogue qui met en relation le terme d'« assimilation » avec le passé colonial français ; ou alternativement, du débat sur l'existence d'un « modèle républicain d'intégration » spécifique à la France<sup>29</sup> (Schnapper, 2003 [1994]). Tout en tâchant aujourd'hui de se démarquer de toute connotation coloniale assimilationniste, le débat politique (mais aussi scientifique) autour de la notion d'intégration reste encore très axé sur de supposés requis culturels de « réussite » dans la société d'installation<sup>30</sup>, ou sur la mesure des chances d'adaptation des étrangers<sup>31</sup>, y compris dans les prises de position *a priori* critiques.

Dans sa thèse, intitulée *Le Devenir des étrangers. Barrières et inégalités*, Mirna Safi (2007) fait état d'une faible connaissance empirique en France de la situation objective des populations immigrées, qui s'accompagne d'une absence d'évaluation scientifique des politiques dites d'intégration. Et ce, parce que :

« Les travaux empiriques sur ce sujet, se heurtent souvent à une forme de rejet *a priori*, qui les soupçonne rapidement d'être dans un camp ou dans un autre. [...] Quelle que soit la vision politique du sociologue concernant le rôle de l'immigration et la place qu'elle occupe dans la culture de la nation, quelle que soit sa conception du "modèle d'intégration" que la société devrait adopter face à l'immigration, il se doit, lorsqu'il s'investit dans une recherche sur ce sujet, de relater la situation objective des populations issues de l'immigration, dans une approche purement positive, et sans aucun tabou » (Safi, 2007 : 53).

La parution en 2010 du *Déni des cultures* d'Hugues Lagrange, et la polémique prévisible que ce livre a suscitée, du fait notamment de l'utilisation d'explications culturelles pour montrer l'association de certaines origines nationales à la délinquance, sont révélatrices d'un état des lieux

---

<sup>29</sup> Les travaux de Gérard Noiriel essayent à cet égard de déconstruire le mythe selon lequel la République française aurait été accueillante aux étrangers dans le souci de poursuivre l'accession à la citoyenneté et à l'égalité pour tous (voir par exemple l'article « Petite histoire de l'intégration à la française », in *Le Monde Diplomatique*, janvier 2012).

<sup>30</sup> Dans la sphère politique, l'exemple du récent débat au sujet des Roms, qui oppose dans le gouvernement de François Hollande le Ministre de l'Intérieur - Manuel Valls - à la Ministre du Logement - Cécile Duflot -, montre l'actualité de toute une terminologie constitutive d'une « intégration à la française ». Cécile Duflot accusait son collègue de mettre « *en danger le pacte républicain* » après que celui-ci avait fait des déclarations jugeant illusoire l'intégration des Roms (polémique déclenchée en septembre 2013).

<sup>31</sup> Dans le domaine sociologique, voir par exemple les travaux de Vallet et Caillé (1996) sur les « carrières » scolaires des enfants immigrés ou issus de l'immigration.



de la recherche française sur la notion d'intégration<sup>32</sup>. D'autant plus qu'elle fait écho aux débats anciens sur l'introduction des catégories ethniques dans les statistiques en France (à propos de ce débat, voir Spire et Merliée, 1999). Si d'une part, je suis d'accord sur le fait que le débat est clivé et biaisé depuis la base, parce que l'essentiel en sciences sociales n'est pas tant d'avoir le droit ou non d'étudier certains sujets, mais plutôt comment on cadre et on pense l'objet d'étude, d'autre part, je suis moins convaincue par le propos de Mirna Safi quant à la rareté de travaux empiriques rendant compte de la situation objective des immigrés<sup>33</sup>.

Par ailleurs, cette propension des sciences sociales à étudier l'« intégration » conduit Abdelmalek Sayad à prendre acte sur cette manière de percevoir, de définir et de penser toujours les immigrés en les rattachant à un problème social :

« les immigrés et l'emploi ou les immigrés et le chômage, les immigrés et le logement, les immigrés et la formation, les immigrés (ou les enfants des immigrés et l'école), les immigrés et le droit de vote, les immigrés et leur intégration. [...] Cet appariement entre un groupe social et une série de problèmes sociaux constitue l'indice le plus manifeste que la problématique de la recherche, telle qu'elle est commanditée et menée, est en conformité et en continuité directe avec la perception sociale qu'on a de l'immigration et de l'immigré » (Sayad, 2006 : 53).

Les travaux de sciences sociales sur l'immigration portugaise en France ne sauraient rester indemnes de ces évolutions théoriques « nationales »<sup>34</sup>. La littérature existante sur l'immigration portugaise en France suit quasi périodiquement le phénomène de cette immigration à la fois dans

---

<sup>32</sup> Voir en particulier le débat qui s'est établi à la sortie du livre dans la presse écrite, entre Hugues Lagrange, Eric et Didier Fassin (« Misère du culturalisme » in *Le Monde* du 29 septembre 2010) et Michèle Tribalat (« Le refus du réel » in *Le Monde* du 10 octobre 2010).

<sup>33</sup> Bien entendu, il existe une multitude de travaux, pour la plupart apparus au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, qui sortent de la logique de « mesure » de l'intégration ou de la logique culturelle. Sans pour autant négliger la « situation objective » des immigrés, leurs auteurs choisissent d'autres angles d'approche, montrant comment les expériences migratoires peuvent être le résultat des politiques institutionnelles (Spire, 2005, Laurens, 2009), des transformations socio-structurelles, dont l'évolution du marché du travail (Jounin, 2008 ; Bruno, 2009), des assignations qui ont comme destinataires les migrants (Fassin et Fassin dirs., 2006 ; Guénif Souilamas, 2000).

<sup>34</sup> Je souligne le caractère national de ces évolutions théoriques, car si l'on tient compte des travaux faits sur la population portugaise dans d'autres pays par des auteurs nord-américains, il est curieux de remarquer que les présupposés théoriques et les résultats empiriques s'accrochent à la littérature déjà existante dans ces pays. C'est ce que Bourdieu appelle « le champ scientifique national » (2003 : 47). Les travaux de la nord-américaine Caroline Brettell sur les immigrés portugais sont révélateurs de cette symbiose. Cette auteure applique à l'étude des immigrés portugais installés au Canada, mais aussi en France, des modèles d'analyse typiquement proches de la problématisation des migrations telle qu'elle se fait aux Etats-Unis afférents aux marchés de travail ethnique, au transnationalisme, à l'ethnicité, entre autres.

sa dynamique quantitative, qualitative et épistémique<sup>35</sup>. C'est ainsi que nous trouvons des travaux au Portugal dès que les sorties des Portugais vers la France ont commencé à être conséquentes dans les années 1960, dont une préoccupation particulière avec la quantification des sorties irrégulières qui ont atteint une ampleur significative dans ce mouvement migratoire (Marinho Antunes, 1970). Certains auteurs ont ainsi identifié le fait migratoire comme un phénomène structurel portugais (Serrão, 1970). Du côté français, Michel Poinard (1979) se penche sur le retour des Portugais au Portugal, suivant avec cette étude l'atmosphère politique à l'égard des immigrés générée par la loi Stoléro de 1977, qui instaure l'aide au retour volontaire. Les années 1980 témoignent d'un regain d'intérêt au Portugal pour le phénomène du point de vue des conséquences économiques et des dispositifs politiques afférents (Rocha, 1980, 1982 ; Rocha-Trindade, 1982 ; Leeds, 1983 ; Baganha, 1994).

Puis, c'est dans les années 1990 que des monographies, certaines très normatives, surgissent en France. Des approches diverses s'y côtoient, mais elles portent essentiellement sur les conditions de vie, les pratiques et les enjeux « identitaires » des immigrés portugais. La terminologie d'Albano Cordeiro, dont les travaux très diversifiés ont posé sur trois décennies des bases de compréhension du « fonctionnement » de la population portugaise, est encore aujourd'hui très utilisée pour caractériser cette population : « communauté invisible » (1999), « communauté protégée par le paratonnerre maghrébin » (1989[90]). Marie Christine Volovitch-Tavares (1995b, 1999) éclaire les enjeux historiques des bidonvilles portugais dans la région parisienne ou le rôle de l'église dans l'accueil de l'arrivé en masse des Portugais en France ; en étudiant l'insertion des Portugais, Maria Engrácia Leandro (1995) s'inscrit dans l'angle de l'« idéaltype » d'intégration à la Française. En conclusion, elle rappelle ainsi « qu'une "bonne intégration des Portugais" ne sera possible que si les deux parties [parents et enfants] se reconnaissent en tant que partenaires et œuvrent dans le même sens » (p. 328) ; António Cravo (1995) fait un portrait longitudinal du mouvement associatif portugais en France ; Yves Charbit, Marie-Antoinette Hilly et Michel Poinard (1997) introduisent dans les études sur les immigrés portugais en France le critère de l'origine régionale, locale même, dans une dynamique de « va-et-vient identitaire » ; Stéphanie Condon (2000) présente la situation professionnelle et familiale des femmes immigrées du Portugal à l'aide des données de l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS).

---

<sup>35</sup> La liste de travaux sur l'é(im)migration portugaise en France étant très vaste, je ne mentionne ici que ceux que j'ai utilisés directement et systématiquement tout au long de la thèse.

Les thèses concernant les Portugais en France soutenues ces dernières années dans les universités françaises, sont, quant à elles, plus difficiles à classer, compte tenu de l'éventail des thématiques et des approches utilisées. On constate toutefois que l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne ainsi que dans le vécu et les perceptions des immigrés en France n'a suscité que tardivement l'intérêt des chercheurs. Sylvie Strudel (2004) a analysé la faible participation aux élections européennes et municipales, alors que Jorge de la Barre (2006) a porté son attention sur les « identités multiples » des descendants de Portugais en France, population jusqu'alors très peu étudiée. Quelques années plus tard, Irène dos Santos (2010) fait une ethnographie de cette même population de descendants d'immigrés axée sur les enjeux de la mémoire dans le cadre migratoire. Enfin, dans le domaine de l'histoire, Victor Pereira (2005) entreprend une recherche très fine sur la politique d'émigration de l'Etat portugais de 1957 à 1974, montrant comment les paradoxes et la duplicité de la politique portugaise, dans son articulation avec l'Etat français, ont contraint une grande partie de la population portugaise au départ et à l'installation clandestine en France.

Le recul temporel autorise la schématisation de ce qui a été produit en matière d'étude des migrations. Le constat principal que je fais, c'est que malgré le fait que les immigrés portugais constituent une des populations immigrées les plus nombreuses en France<sup>36</sup>, ils passent parfois inaperçus dans les études généralistes sur l'immigration. Lorsqu'ils sont retenus dans les analyses, ils sont souvent utilisés comme contre-exemples, essentiellement par rapport aux populations « maghrébines », pour faire ressortir à la fois les politiques discriminatoires à penchant différentialiste et les supposés traits de « non-intégration » de ces autres populations. Les travaux sur la population immigrée portugaise en France, ci-dessus recensés, apparaissent donc à contre-courant de l'univers des travaux existants sur l'immigration en France. L'importance de ces travaux ne tient pas tant à ce qu'ils contribuent aux théories de la migration, qu'à ce qu'ils étudient une population considérée socialement « non problématique ». Par conséquent, isoler dans une recherche les immigrés portugais peut dévoiler tout un ensemble de propriétés sociales qui éclairent la structure et les hiérarchies différentialistes imposées entre les populations immigrées d'origine nationale variée. Ce travail de recherche est dans cette mesure redevable à tous les travaux qui ont placé leur focale sur l'immigration portugaise en France, faisant avancer la connaissance du phénomène migratoire en France et de ce qui, dans ce phénomène, s'est construit différemment.

---

<sup>36</sup> Dans une table ronde du colloque international *Les Femmes portugaises dans la diaspora : en France et dans le monde* (Université de Nanterre, mai 2011), Nancy Green constatait la rareté des études dédiées à l'immigration portugaise en France : « Le nombre des études sur les Portugais n'est pas à la hauteur du nombre de Portugais en France », affirmait-elle, non sans provocation.

\*

Quel est donc l'intérêt heuristique d'une nouvelle recherche sur les immigrés portugais en France ? Les immigrés portugais apparaissent comme les destinataires d'une politique étatique discrétionnaire à leur avantage, notamment en ce qui concerne les régularisations de séjour qui ont eu lieu lors de l'arrivée massive en France dans les années 1960-70 (Weil, 2004 [1991] ; Spire, 2005 ; Pereira, 2005 ; Laurens, 2009). Cette figure de « favorisé » et de « privilégié » par rapport à d'autres populations immigrées s'est consolidée par la suite à travers une politique d'embauche spécifique et d'évolution de carrière avantageuse (Henneresse, 1979 ; Jounin, 2008). L'entrée du Portugal dans l'Union Européenne en 1986 et l'attribution de la citoyenne européenne en 1992 aux ressortissants des états membres, vient en outre pointer et accentuer l'exclusion de ressortissants en France d'autres Etats (Wihtol de Wenden, 1997 ; Bribosia et Rea, 2002). Si les protagonistes de ces politiques sont assez clairement identifiables, les mécanismes sous-jacents aux pratiques et aux perceptions de la population immigrée portugaise sont en revanche moins connus, y compris, *a fortiori*, lorsqu'il s'agit d'examiner les mécanismes de différenciation interne de cette population.

L'identification de la production politique de la différence est fondamentale pour comprendre le discours et la légitimation institutionnelle d'un statut, mais aussi de la place assignée à une population donnée. Mais de quelle place s'agit-il ? Qui sont ces migrants, d'où viennent-ils et comment se positionnent-ils dans l'espace français ? Tracer un portrait socioprofessionnel des Portugais conduit à analyser un phénomène d'introduction dans le marché du travail particulièrement segmenté et sexué. Les faits sont connus : la majorité des Portugais en France ont une faible qualification scolaire et s'inscrivent dans des secteurs professionnels spécifiques, dont le secteur du bâtiment et travaux publics pour les hommes et le secteur des services domestiques pour les femmes. La segmentation ethnique du marché de travail apparaît comme un espace structuré. Mais comment les immigrés portugais prennent-ils place dans cette structure ? Quel rapport au travail en ressort ? Quelles correspondances peuvent-ils avoir avec la forte vague migratoire des années 1960-70, ses enjeux politiques et ses conséquences ? Quelles relations et dynamiques se jouent entre les différentes cohortes migratoires ?

L'approche historico-sociale est donc incontournable si l'on souhaite comprendre la position sociale des immigrés portugais et les images qui en découlent, tout en se distanciant des explications de type « identitaire » ou « culturel ». Même si dans les sciences sociales, rares sont les

études où le terme « identité » n'est pas suivi d'une brève explication constructiviste, comme Brubaker (2001) le rappelle, « identité », comme catégorie analytique, est devenue un « passe-partout », utilisée de manière indifférenciée pour parler d'affiliation, d'appartenance ou de sentiment de communauté (*Ibid.*, p.66), mon enquête de terrain n'a révélé à aucun moment la nécessité de faire appel à une terminologie identitaire dans le domaine des pratiques ou des discours. Quand le rapport au collectif est explicité dans les récits par un « nous Portugais » ou un « nous Européens », il semble davantage répondre à des injonctions qui émanent d'une « matrice de relations objectives<sup>37</sup> ». Cette « matrice » est en effet au principe des rapports de domination qui déterminent en partie l'issue des enjeux d'être ou non citoyen national, ou la manière dont la population dominante perçoit les populations immigrées. Ces discours, qui sont surtout destinés à se démarquer d'autres populations immigrés, portent aussi la marque d'une expérience collective migratoire longue, composée par des mémoires singulières et des trajectoires de vie individuelles.

J'ai choisi en conséquence de privilégier dans mon enquête une approche « subjectiviste », et de prendre au sérieux le « ressenti » de ma population d'étude. Cela m'a permis de saisir l'hétérogénéité sociale interne à cette population comme l'expression des rapports sociaux dans lesquels ce « ressenti » s'inscrit. Il m'a semblé important de connaître la façon dont les immigrés se représentent, contestent ou confirment ces injonctions pour faire un pas en avant dans la déconstruction des images surplombantes et standardisées qui ont tendance à soustraire de l'immigré portugais toute forme de subjectivité. J'avais trouvé dans cette forme d'enquête l'équilibre à partir duquel je pourrais trouver le point de confluence entre le fait politique, le fait économique et le fait subjectif, comprenant par ce moyen les configurations d'ensemble des injonctions et proposer des pistes pour la compréhension de la généalogie des images qui se profilent sur les immigrés portugais en France. Cette prise en compte conjointe contribue à questionner les processus d'altérisation et les rapports sociaux qui les légitiment, à comprendre les images qui se sont construites autour de l'immigration portugaise, et surtout à opérer un retournement théorique de la manière d'appréhender les différences et ressemblances.

---

<sup>37</sup> Expression empruntée à l'article de Bourdieu (1986) « L'illusion biographique », dans lequel l'auteur montre combien il est absurde d'essayer de comprendre une biographie sans tenir compte de la structure au sein de laquelle elle s'est développée.

## La « distance focale », métaphore d'une démarche méthodologique

Mes tergiversations initiales, concernant le terrain et la problématisation de ma recherche, m'ont conduite à faire plusieurs observations directes au sein des espaces identifiés et revendiqués comme portugais. C'est ainsi que dans un souci ethnographique, j'ai assisté à un énorme concours de groupes folkloriques issus de différentes villes de banlieue parisienne ; que j'ai participé à une importante fête portugaise à Argenteuil ; que j'ai suivi le Championnat d'Europe de football de 2008 et la Coupe du monde de 2010. Très vite, je me suis rendue compte du réductionnisme culturel dans lequel je pourrais tomber dès lors que je prêterais trop d'attention à ce genre d'activités. Ces dernières, fortement ou faiblement fréquentées par les immigrés portugais sont souvent attachées à l'image du « Portugais » en France, au détriment de réflexions plus complexes sur son rapport à l'espace et au temps migratoire. Faire volontairement l'impasse sur ce genre d'activités revient à rompre avec toute une littérature qui questionne les pratiques culturelles jalonnant l'expérience migratoire d'un certain nombre de personnes, les réduisant souvent à une fonction instrumentale et institutionnelle pour rendre compte du binôme tradition/migration.

On a vu plus haut comment choisir d'utiliser une catégorie plutôt qu'une autre pour identifier et délimiter l'objet d'étude peut influencer les schémas de pensée et d'interprétation des phénomènes sociaux. Il en est de même pour les terrains d'étude, qui rendent compte de façon plus ou moins fragmentée de la réalité sociale : choisir d'étudier le « Fado », le « Foot » et « Fátima » au sein de la population portugaise peut certes être intéressant, mais à condition que leur représentativité numérique soit explicitée et que ces pratiques soient replacées dans leur contexte socio-historique. L'angle à travers lequel nous observons ou étudions le matériau empirique peut donner à voir des niveaux différents de la réalité.

Entreprendre une recherche sociologique, c'est donc se confronter à tout un éventail de choix théoriques et empiriques, avoir des partis pris et choisir des options épistémologiquement valables qui font avancer les connaissances de la réalité sociale. Le chercheur est ainsi amené à anticiper constamment des désagréments épistémologiques, tâche qui par la suite prend une valeur réflexive, théorique parfois, dans le cadre de la recherche. C'est à ce passage, où les décisions heuristiques du chercheur prennent une valeur réflexive, voire théorique, que j'ai été contrainte de nommer, afin de mieux saisir le processus d'objectivation sociologique. La notion

de *distance focale*, empruntée à l'étude des systèmes optiques, m'est apparue adéquate pour en rendre compte.

Afin d'accéder à l'objet, le photographe comme le chercheur doit se poser plusieurs questions d'ordre méthodologique : quel objet cadrer ? A quelle distance se placer ? Quelle focale choisir ? Les photographies comme les textes dépendent des points de vue de celui qui étudie l'objet. Ces points de vue peuvent se décomposer dans les options de cadrage, les choix de focale, l'adoption de certains angles, la profondeur de champ. Ces expressions sont parfois utilisées dans une même logique perceptive au sein du travail photographique et du travail de recherche scientifique.

J'ai souhaité systématiser cette analogie terminologique dans les deux champs, visuel et sociologique, en ce qu'elle reflète la mise en rapport à l'objet. La notion de *distance focale* m'est apparue tout à fait judicieuse, à condition d'être utilisée d'une manière plus métaphorique que conceptuelle. Techniquement, la *distance focale* désigne la mesure entre le centre optique de l'objectif et le foyer où se forme l'image à l'intérieur de l'appareil photographique (Granger, 1990 : 12). Elle exprime une idée simple : quelle focale faut-il utiliser ou quelle focale a-t-elle été utilisée pour la composition d'une image ?

Le choix de la focale se retrouve dans l'importance du zoom que nous utilisons pour nous approcher ou nous éloigner de l'objet à partir d'un même point. En définitive, le choix de la focale a des conséquences sur la façon dont on perçoit l'objet. Plus précisément, elle détermine le champ de vision : plus la focale est longue, plus elle isole l'objet en le grossissant, avec un champ de vision restreint. *A contrario*, plus la focale est courte, plus elle intègre l'objet dans son environnement en réduisant sa taille dans un champ de vision plus étendue. Il n'y a pas de bons ou de mauvais choix de focale ; tout dépend de ce qu'on veut transmettre par l'image produite après avoir appuyé sur le déclencheur.

L'utilisation métaphorique de *distance focale* dans ce travail oblige à repenser, au fur et à mesure de la restitution des résultats, les choix méthodologiques entrepris pour mener à bien la recherche, mais aussi à comprendre que seul un usage variable de la focale peut aboutir à une connaissance à différentes échelles du fait social étudié. Ainsi, avoir minimisé l'espace de la restitution des pratiques de folklore dans cette thèse relevait moins du peu d'intérêt microsociologique qu'elles pouvaient faire ressortir, que des choix d'angles de vue que j'ai jugés plus pertinents dans l'étude de l'immigration portugaise en France.

Sans jamais me départir de ce travail de réflexivité, la problématique qui m'occupe dans cette recherche concernant la construction d'images figées, sur un demi-siècle, à travers lesquelles les immigrés portugais en France sont constamment renvoyés à leur condition de travailleurs, m'ont amené à diversifier mes sources et à faire appel à des méthodes variés.

Mon intérêt particulier pour la dimension subjective de l'immigration portugaise en France, seul moyen dont je disposais pour échapper au réductionnisme homogénéisant des images sur lesquelles ce travail porte, a donné aux entretiens le statut de source première. Comme dit ci-avant, j'ai tâché de tirer des soixante-cinq entretiens (voir le récapitulatif en annexe 1) organisés par catégories d'âge, sexe et milieux sociaux différents un échantillon qui, à défaut d'être représentatif de la population portugaise en France, a l'avantage de décentrer l'analyse en termes nationaux ou culturels. Cet échantillon est volontairement circonscrit : premièrement, il restreint la périodisation de la recherche aux cinquante dernières années, de 1962 à 2012. Même si cet intervalle de temps recouvre toute la période correspondant à la vague migratoire portugaise en France dite contemporaine, 1962 et 2012 correspondent avant tout aux années d'arrivée en France du plus ancien et du plus récent migrant interviewé pour cette recherche. Deuxièmement, il limite le champ d'investigation de cette recherche à la région Ile-de-France, où les interviewés sont tous installés. Cette région a toujours constitué le pôle d'attraction des migrants en général, et des immigrés portugais en particulier : 45% de l'ensemble des Portugais en France y résident<sup>38</sup>.

L'expérience migratoire peut être ponctuée tout à la fois par des « continuités » historiques et des ruptures événementielles, par plusieurs facteurs internes et externes, matériels et représentationnels. Elle nous renvoie au passé. Elle n'est pas forcément le fait absolu migratoire, mais davantage la façon dont le migrant la raconte. Cette expérience est parfois indécidable, d'autres fois quand elle est mise en mots, elle varie selon les *cadres sociaux du présent*<sup>39</sup> du migrant. Ce constat m'a obligée à sortir des méthodes classiques d'enregistrement d'entretien, pour introduire dans mon analyse une démarche audio-visuelle, qui en sus de son potentiel heuristique, facilite la restitution des résultats. L'utilisation des techniques audio-visuelles a surtout permis de

---

<sup>38</sup> Source : calculs effectués à partir du RP2009 exploitation principale, INSEE. Champs : population selon la nationalité au 1er janvier 2009 résidant en Île-de-France.

<sup>39</sup> Expression empruntée à Maurice Halbwachs (1994 [1925] ; 1997 [1950]), à travers laquelle l'auteur développe sa théorie sur la mémoire collective et individuelle.



saisir les mécanismes de construction de la mémoire du *salto*, terme argotique qui désigne le trajet clandestin qui, dans les années 1960, a mené en France plusieurs milliers de migrants portugais.

Cette démarche qualitative n'exclut pas une analyse des données statistiques existantes sur la population portugaise en France. Ces données permettent de tracer un profil sociodémographique représentatif de cette population, autorisant par conséquent une mise en contexte de mon échantillon de recherche. L'utilisation de la statistique rappelle aussi avec quelle prudence il faut traiter les généralisations que je peux tirer des entretiens réalisés à l'ensemble de la population immigrée portugaise et à l'ensemble du territoire français. J'ai fait ainsi une analyse secondaire des recensements de la population en France et une analyse primaire des données de deux grandes enquêtes qui m'ont permis d'accéder à des variables plus détaillées que celles diffusées par le recensement de la population : l'enquête *Etude de l'Histoire Familiale* (1999 - INSEE) et l'enquête *Trajectoires et Origines* (2008 - INED/INSEE). Cette dernière - TeO - a été utilisée de façon limitée, car ses données ne sont représentatives de la population en France que pour ceux âgés de 18 à 60 ans. Les immigrés portugais arrivés en France dans les années 1960-70 étaient quasiment absents de l'enquête, ce qui m'a conduit à n'utiliser cette enquête que de façon occasionnelle pour les Portugais arrivés en France récemment<sup>40</sup>.

Après avoir tracé un portrait sociodémographique de la population immigrée en France, avec un choix de *focale* très axé sur la position des immigrés portugais dans le marché du travail français, l'analyse de la subjectivation que les entretiens ont fait ressortir en termes de problématique, m'ont conduite peu à peu à faire appel à d'autres sources qui me permettaient à la fois d'élargir mon angle de vue et pénétrer les enjeux politiques qui traversaient le champ de l'expérience migratoire portugaise. J'ai été ainsi amenée à dépouiller des archives patronales, notamment celles du Conseil National du Patronat Français (CNPF) consacrées exclusivement à la population immigrée portugaise ; à étudier l'évolution des textes de droit communautaire européens en matière de circulation de personnes ; à faire une analyse systématique de la presse écrite portugaise en France, notamment *O Imigrado Português* qui était publié de 1969 à 1981 ; à utiliser des coupures de presse françaises (issues d'archives privées de chercheurs ayant travaillé sur cette population) ainsi qu'à faire une analyse des discours partisans contemporains concernant l'immigration portugaise.

---

<sup>40</sup> Force est de constater que dans les enquêtes portant sur l'immigration, la variable origine nationale - Portugal - a une tendance croissante soit à être agrégée avec les autres pays membres de l'UE, soit à disparaître complètement. L'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants (ELIPA, 2010), commanditée par la Direction générale des étrangers en France (DGEF) du Ministère de l'intérieur, est un exemple de la façon dont l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne fait disparaître l'immigration portugaise du tableau.

L'utilisation de la métaphore de *distance focale* dans l'examen de ces sources légitime l'idée selon laquelle il existe bien des angles d'approche de l'objet qui dépendent de la position que l'émetteur des discours occupe dans l'espace social. Ce faisant, l'intérêt à utiliser consiste dans la possibilité de qualifier la *distance focale* de certaines prises de positions des institutions analysées, montrant que l'analyse des processus de subjectivation doit tenir compte des « effets performatifs » que ces discours exercent sur les migrants.

Au final, la combinaison de ces matériaux variés fait ressortir aussi des échelles d'analyse diverses. Le croisement entre l'enquête de terrain et l'analyse des archives et des discours politiques ou médiatiques pose le problème du décalage entre les temps des récits. Difficulté surmontable à condition de ne pas prendre ces récits sur la base d'une continuité historique. Pour aborder cette question, je prône donc une perspective dans laquelle j'inscris les récits dans un espace-temps migratoire, jalonné par des disruptions socio-historiques dans des configurations économiques et politiques changeantes, qui détournent le regard de la linéarité discursive.

## **La thèse, une construction quasi inductive**

La dimension de la migration considérée dans cette thèse est majoritairement d'ordre subjectif. C'est un parti pris de recherche qui tient à la conviction que l'étude des migrations ne peut pas nier la subjectivité des personnes qui la vivent sans risquer de submerger les migrants dans les grandes structures qui sous-tendent les flux migratoires. Rendre la part sensible de ceux qui participent aux mouvements migratoires ne signifie pas pour autant analyser les écarts de leurs récits sous l'angle de la conscience psychique de chacun. Ce qui m'intéresse, dans ce choix, c'est de sortir d'une logique aprioriste de cohérence de groupe afin que puissent émerger plus finement les contours des parcours migratoires. Cette démarche permet de substituer à l'image d'un groupe social homogène, qui agirait de façon unitaire, guidé par des schémas déterminés, celle d'une population traversée par des enjeux sociaux et des singularités diverses. Le chapitre préliminaire vise à situer cette enquête sociologique et ses choix dans la littérature théorique et méthodologique existante sur les migrations internationales. L'articulation des dimensions individuelles et historico-structurelles appliquée au phénomène migratoire portugais apparaît ainsi comme le *leitmotiv* structurant cette thèse.

Au fur et à mesure de la réalisation des entretiens, où une attention particulière a été

portée, dès les débuts de l'enquête, au processus de subjectivation des immigrés portugais, trois grands axes se sont imposés dans l'organisation analytique du terrain empirique : le rapport au travail, le rapport à l'« autre » et le rapport au passé. Chacun de ces axes sera examiné selon une double perspective diachronique (rythmée notamment par plusieurs moments historiques, dont l'entrée du Portugal dans l'Union européenne en 1986 et l'institution de la citoyenneté européenne en 1992) et synchronique (elle tient compte des *cadres sociaux du présent* des immigrés portugais).

La première partie de la thèse - le rapport au travail - s'est imposée comme un passage obligé, à partir duquel l'analyse des récits recueillis au long de l'enquête prend toute sa forme. Le rapport au travail exprimé par les immigrés portugais apparaît en lien à un contexte historique spécifique tant français que portugais. L'histoire de l'immigration en France, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a vu émerger une figure d'étranger, celle du travailleur immigré. L'arrivée massive des Portugais en France croise cette histoire avec l'apogée des *Trente Glorieuses*. Les conditions objectives qui ont rendu possible ce mouvement résultent de la combinaison de plusieurs facteurs de la société d'origine (causes politiques, démographiques, économiques) et de la société d'installation (croissance économique et besoin de main d'œuvre). Le premier chapitre s'attache à décrire ces facteurs au même temps qu'est tracé le portrait socioprofessionnel représentatif de la population portugaise en France. Ces éléments de cadrage montrent une population dotée de très faibles ressources scolaires préexistantes à la migration et une insertion dans le marché du travail de façon très segmentée en bas de l'échelle socioprofessionnelle française.

Cette insertion professionnelle est au cœur de tous les processus de construction des images auxquelles l'immigration portugaise se trouve associée en France, mais elle ne constitue pas le seul et unique facteur explicatif. Il y a des institutions, à travers leur rôle sociétal mais aussi l'influence qu'elles exercent sur le pouvoir politique en matière d'immigration, contribuent à façonner ces espaces représentationnels et, par conséquent, à orienter les conduites. Cette recherche portera un regard sur le discours du CNPF à l'égard des Portugais (chapitre 2). Un travail d'analyse archivistique (daté surtout des années 1970) soulève quelques pistes de compréhension quant à la manière dont cette population a été perçue par les employeurs. Les travailleurs portugais sont considérés avant tout à travers leur caractéristique d'« épargnants », ce qui expliquerait leur prédisposition à se loger de façon médiocre, mais aussi à s'acharner au travail ce qui fait d'eux des « bons travailleurs ». Adhèrent-ils à cette version des faits ? C'est le sens que les immigrés portugais donnent aujourd'hui à ces injonctions que j'examinerai dans la deuxième partie du chapitre 2, ce qui montrera au passage, les continuités et discontinuités historiques de la diffusion et l'intériorisation d'images et idées reçues.

Dans ce cadre, les femmes immigrées portugaises sont souvent noyées dans les discours où le « neutre » masculin domine. Pourtant, le taux de féminisation s'élève à presque 50 % du total de la population portugaise en France. La spécificité de leur insertion dans le marché du travail français, ainsi que le taux d'activité très élevé, ont justifié le fait que l'on resserre la *focale* sur elles. Ce regard sur les femmes a l'avantage de rendre une image plus complexe de la population qui ne se réduit pas au travailleur immigré. En effet, cette démarche pour connaître la place des femmes portugaises dans la société française, à travers le recours à des données statistiques représentatives de l'ensemble de ces immigrées, a invité à pousser plus loin la réflexion sur la façon de penser la centralité du travail dans les trajectoires des immigrés, même si le travail continue à structurer les existences de ces femmes et de ces hommes (chapitre 3). Les résultats de la première partie de thèse montrent comment les immigrés transgressent le « destin » qui leur est assigné, résistant au mouvement de « marchandisation » du travail, même dans la vulnérabilité de leur condition de non nationaux.

La deuxième partie, le rapport à l'« autre », émerge du constat d'une relative animosité discursive entre populations immigrées. Quelles en sont les origines et les conséquences ? L'extension des droits des ressortissants portugais due à l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne en 1986, en particulier pour ceux qui se trouvent en déplacement ou installés dans un pays de l'espace européen différent de leur pays d'origine, a marqué un réel progrès pour les libertés de circulation et la qualité des conditions de séjour. Dans cette configuration, si tous les Portugais se sont vu attribuer de la même manière des droits, il s'est avéré que la façon dont ces immigrés conçoivent l'évolution de leur statut dépend de la position sociale de chacun et de l'ancienneté de leur migration, ainsi que des difficultés éventuelles rencontrées dans le franchissement des frontières (chapitre 4). L'étude de l'évolution des textes communautaires concernant la mobilité des personnes montre néanmoins que l'extension des droits pour les uns a accentué les contraintes pour les autres. Ainsi, la construction de l'Union Européenne en ouvrant les frontières intérieures, a érigé des frontières plus strictes pour l'extérieur.

Les distinctions opérées par l'Union Européenne entre ressortissants des pays membres et non ressortissants renforcent les divisions entre ceux qui se sont côtoyés auparavant d'égal à égal, du moins face au droit. Depuis leur arrivée massive dans les années 1960-70, les immigrés portugais ont bénéficié de politiques discrétionnaires en leur faveur. L'attribution de la citoyenneté européenne ne venant qu'institutionnaliser un fait déjà légitimé par un sens commun étatique et administratif, où le rôle des employeurs semble être tout autant important. Fondée sur une théorie assimilationniste où certains auraient plus que d'autres des qualités culturelles potentielles à s'intégrer dans la société française, une « mécanique des dessous ou des dessus » a

été mise en place. L'hierarchie résultante a mis essentiellement en confrontation les Portugais et les Algériens, les derniers arrivants en France. Selon leur position dans le marché du travail, les immigrés portugais, des hommes et femmes, font valoir le favoritisme qui lui est concédé face à d'autres populations afin de garder leur rang. Il n'en est pas moins vrai que de cet engrenage résultent des effets de *fermeture sociale* parmi la population portugaise, où se combinent des liens de solidarité entre immigrés portugais, toutes cohortes migratoires confondues, mais en conséquence desquels des attentes, notamment de comportement performants au travail, laissent des empreintes dans la façon dont la vie s'organise (chapitre 5).

La troisième partie, le rapport au passé, est née du besoin de réfléchir sur la manière dont les interviewés racontent leur expérience migratoire. C'est donc une partie où des procédures méthodologiques sont mises à l'épreuve, informant et questionnant la construction de la mémoire qui résulte des conditions d'entretien. Le récit du *salto*, en occupant une place spéciale dans l'historiographie de l'immigration portugaise en France, prend une place également importante dans cette réflexion, montrant à partir de quoi les *cadres sociaux du présent* ont tendance à liquider le passé. Un détour par les traces laissées par ce passé s'est imposé pour soulever certains enjeux qui déterminent l'indicible du présent et les complexités temporelles de la mémoire. L'analyse systématique d'*O Imigrado Português*, journal portugais édité en France par des militants liés au Parti Communiste portugais, montre une vision parcellaire des événements qui se sont déroulés de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1980, mais a l'avantage de nous rendre une image de la façon dont une partie de l'opposition, y compris des exilés politiques, ont diffusé leur version des faits et en quoi sur certains aspects elle est toujours actuelle. Deux films sont aussi examinés en raison de leur importance dans le marquage mémoriel iconique du *salto* : *Le Salto* de Christian Chalonge (1967) et *La photo déchirée* de José Vieira (2001). Consciente de la prééminence du sens visuel dans la relation qui s'établit avec l'expérience du passé, j'ai visualisé avec certains de mes interviewés *La photo déchirée*. Cela a eu un effet de déclenchement de la parole différent de celui qui se fait à travers un modèle classique d'entretien (chapitre 6).

Si des pistes avaient déjà été soulevées pour comprendre le rôle du chercheur dans la construction de la mémoire, avec l'introduction d'un médium visuel au moment de l'entretien, l'aboutissement de cette réflexion s'est concrétisé par la réalisation d'un film - *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais* - (placé sur un DVD en fin de volume) qui participe de façon identique au rendu écrit à la restitution scientifique de cette recherche. Toutes les étapes de construction du film sont ainsi ramenées à des concepts théoriques en articulation réflexive avec le terrain, notamment le récit de l'expérience migratoire de deux personnes ayant fait le *salto* ensemble. La mise en confrontation des deux récits, ainsi que la recherche explicite de narrativité qu'un objet

filmique demande, rend plus saillants les mécanismes de construction de la mémoire, construction dans laquelle le chercheur est inexorablement impliqué (chapitre 7).

Pour terminer, cette thèse revient sur les femmes immigrées. Ayant exprimé de façon particulière leur rapport au passé, les Portugaises arrivées dans les années 1960-70, dotées des faibles qualifications scolaires, ont mérité que l'on porte une attention sur les enjeux des premiers temps d'installation en France (chapitre 8). Très explicites quant aux difficultés de compréhension que la langue française a constituée au sein des relations de travail, et spécifiquement dans la sphère privée des autochtones en raison de la nature des métiers domestiques, ces femmes racontent la dureté de ces premiers temps. La mise en parole du vécu du passé vient objectiver les souvenirs de cette période. Avoir mis la *focale* sur ces récits montre la nécessité pour le chercheur de dépasser l'analyse de l'expérience événementielle de la migration, pour considérer sérieusement les rapports de domination comme une forme du « devenir immigré ».



# **CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.**

## **SE POSITIONNER A L'ECHELLE DES THEORIES DES MIGRATIONS**

Dans ce chapitre, je m'attacherai à replacer dans son contexte théorique mon travail de recherche, situé dans la production existante en sociologie des migrations internationales. Au cours des dernières années, la littérature sociologique dans ce domaine a été très prolifique. En effet, la thématique des migrations s'est ainsi constituée en un champ scientifique spécifique en sociologie, gagnant plus de visibilité parmi les chercheurs. Elle est aujourd'hui fortement investie par la recherche, ce qui fait de ce champ un lieu académique propice à investir de nouveaux terrains, à créer de nouveaux concepts et à reformuler d'anciennes problématiques. Cette vivacité est sans doute due au fait que la mobilité des personnes a rarement été autant d'actualité.

Le fait est qu'existe non seulement différentes formes de migration, mais également différentes façons de délimiter le phénomène migratoire. De cette diversité d'approches émerge la question centrale de ce chapitre, qui posera les bases sur lesquelles je pourrai appuyer ma thèse. Ainsi, quelles sont les perspectives théoriques, dans le cadre de réflexions entamées autour des migrations contemporaines, qui peuvent mieux rendre compte de l'immigration portugaise en France, et plus particulièrement de la construction de son rapport au travail, de son rapport à l'Autre et de son rapport au passé ? A la lumière des études théoriques et empiriques sur les migrations internationales, la question est plus généralement de savoir quelle est l'approche la plus judicieuse pour comprendre comment l'immigration portugaise prend place dans la société française, espace dans lequel ces migrants sont constamment renvoyés à leur « altérité ».



## Les théories explicatives des migrations par la rationalité

Il est communément accepté que la première tentative de généralisation systématique sur la mobilité des personnes intra et inter pays, a été réalisée par l'Anglais Georges Ravenstein, précurseur des théories sur les migrations. Géographe de formation, Ravenstein formule plusieurs « lois des migrations » dans un premier article daté de 1885, les réitérant dans un second article daté de 1889 (les lois que l'auteur annonce s'appuient essentiellement sur le recensement britannique de 1881)<sup>41</sup>.

Si l'on se tient aux résultats du premier article (1885), Ravenstein arrive aux sept principes suivants (qu'il nomme « lois ») :

1) La plupart des migrants parcourent des distances courtes. Ceux qui parcourent des distances plus longues vont en direction des « grands centres commerciaux et industriels » (*Ibid.*, p.198) ;

2) La migration se fait par étapes. Elle se produit depuis les régions rurales vers des régions plus grandes et attractives. Les déplacements suivent ainsi le pouvoir d'absorption des régions attractives les plus proches, étape par étape (*Ibid.*, p.198-199) ;

3) Le processus de dispersion se produit inversement au processus d'absorption des migrants, les deux ayant les mêmes caractéristiques (*Ibid.*, p.199) ;

4) Chaque flux migratoire principal produit un contre-courant qui vient compenser le premier (*Ibid.*, p.199) ;

5) Les migrants qui parcourent des distances longues se dirigent de préférence vers l'un des centres de commerce et d'industrie (*Ibid.*, p.199) ;

6) Les natifs des villes ont moins de propension à migrer que les ruraux (*Ibid.*, p.199) ;

7) Les femmes ont plus de propension à migrer que les hommes (cette « loi » est malgré tout nuancée par l'auteur lui-même dans le second article, quand il précise que les femmes parcourent des distances plus courtes) (*Ibid.*, p.199)<sup>42</sup>.

---

<sup>41</sup> Les deux articles s'intitulent « The Laws of Migration » et ont été publiés dans le *Journal of the Royal Statistical Society*.

<sup>42</sup> Dans le second article (1889), Ravenstein reprend les lois avancées dans son premier travail en les développant, surtout en ce qui concerne la propension des ruraux à migrer et l'impact des technologies dans la croissance générale des migrations.

Plus que nous rappeler un certain positivisme caractéristique de la pensée sociale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>, ces lois s'inscrivent dans un cadre de principes qui dominent l'économie politique de l'époque, mais qui de nos jours encore, ont des répercussions dans l'interprétation des comportements migratoires, à savoir, une tendance de la théorie économique qui émerge au XIX<sup>e</sup> siècle à réduire les personnes à des *homo oeconomicus*. Ravenstein restera ainsi l'annonciateur du modèle d'attraction-répulsion, plus connu comme théorie des facteurs *push-pull*. Tout au long du XX<sup>e</sup> siècle ce modèle a prospéré dans plusieurs domaines, de l'économie du marché du travail à la psychologie sociale, mais aussi parmi les sociologues (Pires, 2003 : 65).

Le modèle *push-pull* considère qu'il existe un ensemble d'éléments répulsifs dans la région d'origine qui incitent les natifs à l'abandonner (facteurs *push*), et un ensemble de conditions avantageuses dans la région de destination qui attirent les individus (*facteurs pull*). Parmi ces facteurs de répulsion et d'attraction se trouveraient des conditions aussi diverses comme l'excès et le besoin de main-d'œuvre, les mauvais et les bons salaires. Ce modèle qui apparaît comme un portrait fidèle de la réalité, pourrait être correct si seulement la réalité migratoire était aussi simple. Emanant des sciences sociales, deux critiques fondamentales de ce modèle ont été formulées, notamment en ce qui concerne l'ahistoricité et l'individualisme.

Premièrement, le modèle *push-pull* prévoit l'occurrence de migrations de façon linéaire à partir du moment où il existe des inégalités de développement dans des régions différentes. Mais il n'apporte aucune analyse ou explication des causes du choix prédominant pour une région par rapport à une autre, quand deux régions présentent le même niveau de développement. En réalité, la distribution des migrants montre une concentration et une spécialisation aussi bien spatiale que sociale. Deux cas historiques de mouvements de migration montrent le rôle de l'historicité dans l'étude des flux migratoires, qui ne saurait être reléguée au deuxième plan : l'immigration algérienne en France et la longue histoire coloniale sous-jacente ; l'immigration turque en Allemagne et l'évolution du besoin de main-d'œuvre lors de la reconstruction de ce pays après la Seconde Guerre mondiale. Comme pour ces deux cas de figure, le flux migratoire du Portugal en direction de la France dans les années 1960-70 s'inscrit dans l'Histoire des *Trente Glorieuses* mais aussi dans le cadre d'une dictature engluée dans une longue et contestée guerre coloniale. Ignorer ces faits historiques serait ignorer des processus sociaux qui sont le fondement de ce déplacement massif, comme on le verra dans le chapitre suivant.

---

<sup>43</sup> Ravenstein note malgré tout dans le second article (1989) que les lois de la population n'ont pas la rigidité des lois de la physique.

Deuxièmement, se limiter au pur et simple modèle *push-pull* comme cadre d'analyse présupposerait que celui qui migre détient toutes les informations pour pouvoir comparer les avantages d'une région par rapport à une autre, et que la décision de partir n'appartiendrait qu'à lui. En d'autres termes, ce modèle suppose que le choix de partir est totalement réduit aux motivations individuelles de chacun et que les migrants partagent tous des mêmes dispositions cognitives. Il est question alors d'un rationalisme d'action instrumentale, où l'action serait motivée par des gains à moindre coût. Le migrant dans un modèle d'analyse *push-pull* est envisagé comme un véritable *homo oeconomicus*, car il ne chercherait qu'à améliorer sa condition économique.

En sociologie, on trouve dans le travail d'Everett Lee (1966) une adaptation de la théorie *push-pull* qui annonce, dès la première page de son article, que les lois de Ravenstein demeurent le point de départ des travaux sur les migrations (p. 47). Dans le sillage de Ravenstein, donc, Lee avance quatre facteurs qui auraient un impact sur la décision de migrer. Les deux premiers coïncident avec le modèle de Ravenstein : il s'agit des facteurs associés à la région d'origine (répulsion) et de destination (attraction) (*Ibid.*, p.50) ; le troisième facteur, que l'auteur qualifie d'*intervening obstacles*, concerne les éléments qui s'interposent entre deux régions, tels que la distance, les législations migratoires, les coûts de déplacement, etc. (*Ibid.*, p.51) ; le quatrième et dernier facteur se traduit dans les motifs personnels qui influent sur la décision de départ, tels que la position dans le cycle de vie, être marié ou avoir des enfants (*Ibid.*, p.51-52).

Après avoir indiqué les quatre facteurs affectant la décision de migrer, Lee souligne le fait que « the decision to migrate is never completely rational » (*Ibid.*, p.51). Autrement dit, Lee a conscience que des facteurs moins instrumentaux peuvent être à l'origine du départ : « knowledge of the situation at destination depends upon personal contacts or upon sources of information which are not universally available » (*Ibid.*, p.51). Ce schéma analytique, bien que plus sensible à certains facteurs sociologiques, ne sort pas complètement du filtre de l'action rationnelle, puisque Lee finit par conceptualiser la décision de migrer comme le résultat d'une comparaison entre les coûts et les bénéfices qu'un éventuel déplacement de la région Y vers la région X pourrait produire.

La contribution de Lee ajoute dans tous les cas au modèle classique *push-pull* des variables autres que « matérielles » à la compréhension de la décision de migrer. En d'autres termes, à la situation d'emploi et le salaire correspondant, s'ajoutent des variables concernant la capacité d'information sur les opportunités et les réseaux sociaux. Avec les apports de Lee au modèle *push-pull*, Rui Pires (2003) trouve matière à débattre quant aux problèmes analytiques implicites à

n'importe quel travail ayant pour objet d'étude les migrations. Pires entame alors une reproblématisation du modèle *push-pull* à travers deux critiques fondamentales : celle de la rationalité et celle des motivations (*Ibid.*, p.67).

Il est tout d'abord important de souligner que ces révisions du modèle classique s'appliquent surtout, comme l'indique l'auteur, à des processus migratoires où il existe un minimum de décision de la part des migrants. Les migrations forcées, tels que celles causées par les contraintes politiques ou environnementales, restent en dehors du cadre critique de Pires. En outre, l'auteur insiste sur le fait que pour procéder à ces corrections, il faudrait, d'une part, « différencier les potentiels migrants en fonction de leurs capacités à construire des possibilités de vie inégales », et d'autre part « valoriser plus le cadre de relations entre les sociétés impliquées dans les flux de mobilité spatiale en tant que facteur structurant des pratiques migratoires » (*Ibid.*, p.68).<sup>44</sup>

D'après Pires, sur le plan de la rationalité - elle-même intimement en relation avec les motivations - l'individu décide de migrer selon une certaine quantité d'informations, mais aussi selon ses compétences d'assimilation de ces informations et son niveau d'aspirations. L'auteur met néanmoins l'accent sur le fait que ces capacités sont limitées, car elles dépendent de la position sociale de l'acteur : « l'inégalité sociale se traduit aussi en inégalité d'accès à l'information » (*Ibid.*, p.71). D'autre part, il est important de rappeler que même dans le cadre d'une action plus instrumentale, la rationalité est toujours « orientée socialement ». Dans le sillage d'Alejandro Portes (1999), qui fait notamment dialoguer des concepts provenant de la sociologie économique dans le cadre des migrations, Pires insiste sur « l'encastrement structurel »<sup>45</sup> de l'action, notamment l'importance des relations de sociabilité et les implications de la décision de migrer au niveau du statut social (Pires, 2003 : 73).

En ce qui concerne la critique des motivations, l'un des problèmes du modèle *push-pull* serait selon Pires (2003) de trop simplifier les motivations des individus, alors même que la décision de migrer engendre un choix de maximisation des gains, au même titre que la minimisation des facteurs d'insécurité ontologique (*Ibid.*, p.67). La migration implique toujours des coûts, souvent ignorés, par rapport au basculement des codes et des routines du quotidien des individus. Là encore, ces facteurs d'insécurité ontologique varient selon la position de l'individu dans la structure sociale.

---

<sup>44</sup> Traduction du portugais par mes soins.

<sup>45</sup> Portes quand il utilise le concept d'encastrement suit plus attentivement la lecture de Granovetter que celle de Polanyi (1999 : 10). Voir à propos du concept encastrement le chapitre 3.

En somme, la reproblématisation de Pires a donné à l'approche *push-pull* un autre visage, en la complexifiant et en l'élargissant dans son champ d'application. Le modèle *push-pull* demeure malgré tout inscrit théoriquement comme le modèle néoclassique par excellence, où les mouvements migratoires sont conçus comme une décision individuelle en vue de la maximisation des bénéfices. En vue de dépasser le simplisme analytique de la théorie néoclassique, Douglas Massey (1993) note l'émergence dans les années 1980 de la *New Economics of Migration*, notamment par les écrits d'Oded Stark<sup>46</sup>. *A contrario* du modèle néoclassique, cette nouvelle théorie explicative aurait comme unité d'analyse non pas l'individu mais des unités plus élargies, telles la famille ou le foyer. La prise de décision élargie réduirait, à court et à long terme, les risques associés à la migration et aux déséquilibres des marchés (Massey et al, 1993 : 436). En dépit de la nouveauté du changement d'unité analytique, Alexandre Abreu (2012) fait aussi ressortir les limites de cette approche :

« this theoretical approach is in fact little more than a slightly more sophisticated avatar of the neoclassical theory of migration, insofar as it retains the latter's fundamental 'core' of hypothetical-deductivism, methodological individualism and optimising rationality » (*Ibid.*, p.39).

Au-delà de sa tendance à suivre le fil de la théorie néoclassique, il semblerait que la *New Economics of Migration* ne se détache pas du rationalisme instrumental lors de la prise de décision de migration.

## Les théories explicatives des migrations par la structure

L'étude des migrations en sociologie implique forcément l'analyse de références, de perspectives et d'approches diverses. Par ailleurs, la sociologie des migrations n'a pas manqué d'être affectée par les débats plus que discutés et disputés à l'intérieur de la sociologie générale et bipolarisés entre le holisme et l'individualisme. En outre, l'objet d'étude des migrations est un lieu

---

<sup>46</sup> Voir Stark, O. (1984), « Discontinuity and the theory of international migration », *Kyklos*, 37, 2, p.206-222 ; Stark, O. (1991), *The migration of labour*, Cambridge, Basil Blackwell.

de recherche propice à la combinaison des concepts de l'économie et de la sociologie. La mise en perspective de ces deux disciplines dans le cadre de l'étude des migrations, après avoir été conceptuellement systématisé par A. Portes (1999), a été théoriquement schématisé par João Peixoto (2004) :

**Tableau 1. Schéma « Analyse des migrations »**

	Objet	Economie	Sociologie / Anthropologie
Perspective méthodologique	Individualiste	Rationalité instrumentale / Marché de travail / Salaires / Investissement en capital humain	Cycle de vie / carrière / mobilité sociale / Action non instrumentale
	Holiste	Marché du travail segmenté / Flexibilisation / Systèmes spatiaux / Système monde / Système migratoire	Famille / Institutions / Organisations / réseaux migratoires / Enclaves ethniques / Normes et représentations collectives

Source : João Peixoto (2004 : 12)

Le point de départ de Peixoto lors de la construction du tableau 1 est de comprendre les avantages de l'utilisation de la sociologie économique dans l'analyse des migrations. Dans une formulation idéal-typique et suivant les axes « perspective » et « objet » du tableau, l'auteur situe l'économie (néo-classique) dans le quadrant supérieur gauche du tableau, et la sociologie (structuraliste) dans le quadrant inférieur droit. Si cette formulation paraît très réductrice pour les disciplines en question, elle permet cependant de démontrer comment l'étude des migrations rend mieux compte du processus migratoire en conjoignant différents niveaux et focales d'analyse.

J'achève ici de décrire par le menu les théories migratoires qui ont au centre de leur analyse le processus rationnel de la prise de décision migratoire. Avant de passer à l'analyse de l'inter-relation de tous les quadrants évoqués ci-dessus, il est important de contrebalancer ces perspectives avec d'autres théories, basées sur l'impact des forces sociales structurantes dans la constitution des flux migratoires. Autrement dit, si les motivations qui conduisent les individus à choisir la migration à un moment de leurs trajectoires biographiques sont incontournables dans l'étude des migrations, connaître le cadre dans lequel ce choix et cette action sont entrepris

devient obligatoire. Je peux alors ici m'atteler à évoquer certaines théories, qui montrent comment l'action est encastrée dans la structure. Je serai donc temporairement située dans le quadrant inférieur gauche, à un niveau plus macro que dans l'étude de l'action migratoire.

L'approche structurale-historique est plus difficile à synthétiser, étant donné la diversité de modèles intégrables dans cette perspective de recherche. C. Wood (1982) avance ainsi un modèle *a contrario* du modèle micro-économique qui agglomère les théories expliquant les flux migratoires par le cumul de décisions individuelles basées sur une évaluation des coûts impliqués dans le déplacement (p.301). Ces travaux plus structuralistes ont en commun le fait d'être érigés en contrepoint à l'approche néoclassique. Le choix de la *focale très longue* dans l'approche néoclassique limitant forcément le champ de vision du phénomène migratoire. Il est ainsi possible d'identifier un certain nombre de caractéristiques méthodologiques importantes. Ces dernières sont liées d'une part, au fait d'appréhender la migration avant tout comme un processus macro-social plutôt qu'individuel (*Ibid.*, p.302), et d'autre part, de recourir à des méthodes historico-inductives au détriment d'une démarche hypothético-déductive (Abreu, 2012 : 33).

Cela posé, les théories explicatives des migrations qui ont au cœur de leurs arguments les forces structurelles dans le cadre de l'accumulation capitaliste, ont une forte empreinte marxiste. Elles insistent sur les plus values que les déplacements des travailleurs engendrent dans l'économie capitaliste. Plus qu'équilibrer les asymétries et les inégalités sociales, ces déplacements auraient tendance à perpétuer, voire même à creuser le fossé entre les classes. Deux travaux font office d'exemple de cette perspective, celui de Stephen Castles et Godula Kosack (1973) et celui de Michael Piore (1980). Auteurs qui seront évoqués dans le chapitre 1, mais dont il est important de noter préalablement que dans leurs travaux, la focale a surtout tendance à être axée sur les facteurs structurels de l'économie des sociétés réceptrices de main d'œuvre étrangère : « Immigrant workers have become a structural necessity for the economies of the receiving countries » (Castles et Kosack, 1973 : 25). Même si les besoins de main-d'œuvre ne sont ni ne peuvent être la seule cause de l'émergence des flux migratoires, ce choix analytique a néanmoins l'avantage de mettre en valeur l'organisation des modes de production capitaliste et aussi de déceler les conséquences au sein de la classe ouvrière. Ces deux travaux font ainsi émerger le problème de la segmentation et de la hiérarchisation du marché du travail, dont la division qui en résulte entre les nationaux et le non-nationaux.

Parmi les travaux qui s'inscrivent dans l'analyse explicative des migrations par la structure, la théorie du système-monde développé par Immanuel Wallerstein (*The modern world-system*) au début des années 1970 a laissé ses marques dans la littérature des migrations. Plus

particulièrement, ce concept a influencé dans les années 80, nombre d'auteurs tels qu'Elizabeth Petras (1981) ou Saskia Sassen (1988) qui mettent au premier plan le besoin de concevoir les migrations à travers les déséquilibres sous-jacents au développement capitaliste. La thèse de Wallerstein est assise sur la polarisation du système-monde entre un continuum qui va du centre à la périphérie. Les inégalités de développement qui seraient à la base de ce système polarisé seraient elles aussi régulées par des « relations asymétriques, simultanément, dans le plan fonctionnel (division internationale du travail) et hiérarchique (domination/dépendance) » (*in* Pires, 2003 : 79).

Ce scénario, tant empirique qu'heuristique, serait capable d'expliquer les tendances migratoires aussi bien du passé que du présent. Un scénario propice à la création d'une « armée de réserve »<sup>47</sup> de travailleurs dans la périphérie, victimes du sous-développement régional capitaliste, est nécessaire à la reproduction capitaliste de domination du centre. Dans ce cadre, le facteur déclencheur des migrations serait l'attraction, déjà présente dans la théorie classique, des différences salariales entre la périphérie et le centre. En revanche, au contraire des deux travaux exposés ci-avant, la focale ici ne privilégierait pas l'état de la société d'origine des travailleurs - la périphérie - au détriment de la société réceptrice de ces travailleurs - le centre. L'analyse de Petras (1981), devenue la référence clef de l'application de la théorie du système-monde à l'objet des migrations, met précisément l'accent sur un compromis analytique situé entre les travailleurs périphériques et l'organisation capitaliste à partir du centre : des sociétés appartenant au centre du système-monde qui « utiliseraient » les périphériques suivant les besoins de production et les fluctuations du marché du travail (*Ibid.*, p. 49-50).

Parmi les critiques à cette analyse, il semble pertinent de relever celle qui conteste le fonctionnalisme déterministe de ce genre de grille explicative des migrations, notamment l'aspect potentiel du centre à contrôler efficacement les flux migratoires, mais aussi à user et utiliser la main-d'œuvre temporairement. Pires (2003) commence ainsi par déclarer qu'au-delà de capitalistes, les sociétés du centre sont aussi démocratiques ; cela étant elles possèdent « un ordre politico-juridique constitutionnel ». Comme Polanyi l'observait déjà, le mouvement vers la marchandisation du travail se confronte toujours à des contre-mouvements qui font obstacle à une utilisation ferme et froide des travailleurs. D'après Pires, ces « contre-tendances », tels que les mouvements sociaux, les médias ou autres, traversées par une dissociation partielle entre « l'accès aux droits fondamentaux de citoyenneté et le statut de nationalité » limiteraient par exemple

---

<sup>47</sup> Terminologie marxiste pour rendre compte de la masse de travailleurs disponibles.



« l'expulsion extrajudiciaire des étrangers » (Pires, 2003 : 84). En d'autres termes, l'utilisation précaire et temporaire des travailleurs de la périphérie par les sociétés du centre ne puiserait pas dans un modèle extrêmement fluide, tel qu'il est présenté dans la théorie du système-monde.

En ce qui concerne l'apport de Saskia Sassen (1988) dans le cadre de l'approche structurale, l'originalité à signaler est l'encadrement des migrations internationales dans un système de demande de main-d'œuvre mondialisée, et dans un contexte d'accumulation capitaliste, lui aussi de plus en plus mondialisé. L'analyse de Sassen passe par l'introduction d'un élément central qui caractérisera aussi tous ses travaux ultérieurs, l'émergence des *global cities* :

« while the redeployment of manufacturing and office work to less developed countries has contributed to conditions that promote emigration from these countries, the concentration of servicing and management functions in global cities has contributed to conditions for the demand and absorption of the immigrant influx in cities » (*Ibid.*, p.23).

De surcroît, l'analyse de Sassen inclut tous les mécanismes qui ont conduit à la consolidation des économies centrales, tout en élucidant les transformations technologiques et l'ascension du secteur financier qui ont bouleversé les modes de production jusque-là prédominants.

Les *global cities* dont parle Sassen, révèlent le lien intrinsèque entre l'histoire du capitalisme et l'histoire de l'urbanisation. Si les grandes usines après leur installation dans les villes pendant l'ère de l'industrialisation ont fait appel à une population rurale, cette relation historique ne s'est pas tarie dans une phase plus avancée du capitalisme. D'après Renato do Carmo (2011), la relation capitalisme-urbanisation s'est approfondie avec l'émergence des marchés financiers, renforçant son rôle d'absorption des flux de population, y compris les immigrants, au-delà des flux économique-financiers (p.107).

## Vers une théorisation appliquée

L'immigration portugaise en France s'inscrit dans le processus historique du capitalisme à travers lequel les besoins structurels de main d'œuvre étrangère ont fonctionné, comme « variable d'ajustement » des sociétés industrielles développées. Comme nous allons le voir dans le chapitre 1, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'histoire de l'immigration de travail en France est l'exemple par excellence d'asymétrie du développement économique constituant un facteur essentiel du déplacement massif de populations. Dans le cas français, une cartographie régionale et sectorielle ainsi que les populations d'origines diverses qui y ont afflué est facilement traçable. L'émigration portugaise a croisé cette histoire au début des années 1960, quand les conditions politiques, sociales et économiques de répulsion du Portugal ont rencontré les conditions d'attraction socio-économiques en France pendant le pic de prospérité des *Trente Glorieuses*. D'autre part, la caractérisation socioprofessionnelle entamée au sujet des immigrés portugais en France est assez représentative du rôle joué par ce groupe dans le processus productif de la France (Castles et Kosack, 1973 : 79).

Hors le flux migratoire en masse des années 1960-70, les Portugais ont continué à arriver en France jusqu'à nos jours. Les asymétries régionales n'ont pas cessé d'exister entre le Portugal et la France, même après l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne en 1986. La France a gardé un tissu industriel important parallèlement à un développement sophistiqué du marché financier, ce qui lui a permis de rester au centre, au contraire du Portugal qui a gardé sa place dans la périphérie (ou semi-périphérie, dirait Wallenstein). Il faudrait souligner, néanmoins, que depuis les années 1960-70 il y a eu une convergence économique du Portugal avec l'Europe du centre, ce qui a permis à ce pays de connaître des indices de développement plus soutenus.

Si tel est le grand tableau panoramique et explicatif de l'émigration portugaise en direction de la France, une *focalisation* sur le migrant n'est pas inintéressante ni inconciliable avec une approche plus structurelle. La « chaîne » migratoire étant ouverte, dans sa variable opératoire les réseaux sociaux, il est compréhensible que la France reste une destination privilégiée pour les Portugais. Il devient donc nécessaire d'introduire dans une même analyse, des variables macro et micro, tout en mettant en exergue les relations qui s'établissent entre elles, afin de dépasser les limites des analyses basées aussi bien sur les principes de l'individualisme méthodologique que du

déterminisme structurel. En effet, les dimensions structurelle et individuelle sont synergiques dans leur rôle épistémologique.

Des facteurs peuvent jouer, à un niveau plus micro-structurel, un rôle important dans le départ. Sans ce niveau de nuance, il serait impossible de comprendre pourquoi, par exemple, parmi trois individus avec les mêmes caractéristiques socio-économiques et habitant dans une même région, l'un d'entre eux déciderait d'émigrer en France, l'autre en Suisse et le troisième déciderait de rester au pays. Dans ces cas, il s'agit ici d'ajouter à l'échelle du pays ou du *système-monde* la dimension personnelle de la migration, notamment un regard sur l'individu à travers les récits de leurs trajectoires biographiques. Ou alors, introduire et porter un regard particulier à des dimensions intermédiaires, telles que les réseaux sociaux, la famille ou les habitants d'un village donné. Ce sont des éléments qui permettent de consolider l'analyse des migrations tout en ouvrant de nouvelles perspectives.

La dimension de subjectivation s'est imposée lors du travail de terrain et s'est révélée encadrée dans les dimensions précédentes. En effet, elle surgit comme un moyen d'éviter la réduction des personnes enquêtées à un supposé groupe partageant les mêmes caractéristiques et un même destin social. Il paraît, néanmoins, important d'insister sur le fait que cette recherche ne va pas se limiter à considérer l'ensemble des décisions individuelles prises par des migrants rationnels à la recherche de maximisation de gains, comme constituant la base du processus migratoire. Même si le décalage intrinsèque aux processus de subjectivation, entre le temps du récit et celui du départ, soulève des problèmes épistémologiques quant à la reconstitution des trajectoires migratoires, il ouvre le champ des possibles relatif à l'interprétation du phénomène migratoire. En partant d'une approche synchronique des récits, on pourra saisir des logiques diachroniques, à savoir des localisations spatiales et temporelles, concernant des mécanismes individuels et historique-structurels des parcours migratoires.

A ce regard qui relève déjà d'un choix méthodologique d'approche à l'objet d'étude s'ajoute l'angle à travers lequel le chercheur l'observe. Il consiste en la capacité de trouver des singularités empiriques à travers le positionnement du regard vis-à-vis du sujet observé. C'est-à-dire être capable d'oser reconnaître des faits nouveaux, tout en trouvant des moyens de sortir des vieilles grilles de lecture sur les faits migratoires. La brève description du cas d'étude qui suit montre bien ces enjeux.

Figure 1. Photographie d'Alfredo, cantonnier d'autoroutes.



Cette photographie n'est pas que le portrait d'un homme. La focale optique choisie lors de la prise de cette photographie, laisse entrevoir que cet homme se trouve dans son milieu de travail, certainement à côté des camions avec lesquels il travaillait. Plus subjectivement, c'est-à-dire selon le regard que je choisis de porter sur le portrait, il est possible d'extrapoler à partir de l'expression du visage et de sa posture que cet homme est vraisemblablement fier de son travail, qu'il a trouvé une place qui lui paraît satisfaisante dans le système productif. Ces impressions, les premières que nous pouvons tirer d'un premier coup d'œil, sont renforcées par le petit mot écrit au dos de la photo, daté d'octobre 1972. Les mots indiquent que la photographie a été envoyée à ses chers proches. *Este olhar de saudades*<sup>48</sup> précise que ces chers sont loin. Au-delà des mots, le choix d'une mise en scène sur le lieu de travail plutôt que dans la nature ou à la tour Eiffel, témoigne d'une sécurité économique mais aussi de l'utilité sociale que l'activité professionnelle a pu représenter dans la vie de cet homme.

La focale sociologique, dans la recherche menée sur cette photographie, apporte de nouvelles données de compréhension du contexte dans lequel cette image a été prise, notamment quatre éléments :

---

<sup>48</sup> « Ce regard de *saudades* » : sentiment de nostalgie ; sentiment de manque de quelque chose ou de quelqu'un.

- 1) c'est un immigré portugais en France qui pose devant un appareil photographique ;
- 2) cet immigré exerçait le métier de cantonnier sur les autoroutes d'Ile-de-France, et la photographie a été envoyée à sa femme et à leurs huit enfants restés au pays, dans un village dans le nord intérieur du Portugal ;
- 3) le salaire de cet homme était une source économique importante pour la subsistance de la famille ;
- 4) cet homme a eu un accident du travail. Renversé par un camion, il trouvera la mort en 1975.

Au delà son côté dramatique, cet exemple permet d'associer les éléments clefs de la thèse combinant la dimension individuelle et la dimension historico-structurelle de la migration des Portugais en France : « Quelque soit son originalité apparente, une vie ne peut être comprise à travers ses seules déviations ou singularités, mais, au contraire, en ramenant chaque écart apparent aux normes en montrant qu'il prend place dans un contexte historique qui l'autorise ». (Levi, 1989 : 1331). Dans ce sens, la simplification typologique effectuée dans les deux sections précédentes ne peut en aucune mesure prétendre à épuiser, d'une part, les approches théoriques sur le processus migratoire, et d'autre part, les auteurs qui pourraient être inscrits dans les deux quadrants antithétiques traités dans le tableau qui figure ci-dessus (tableau n° 1)<sup>49</sup>. Il n'en demeure pas moins que la distinction des différents niveaux d'analyse a permis une mise au point sur le positionnement théorique de la recherche qui va suivre.

---

<sup>49</sup> Pour voir d'autres rangements modelistiques et des synthèses beaucoup plus exhaustives se rapporter par exemple à Massey et al, 1993 ; Peixoto, 2004 ; Blanco, 2000 ; Abreu, 2012.

# **PREMIÈRE PARTIE**

-

## **LE RAPPORT AU TRAVAIL**



# **Chapitre 1.**

## **L'é(im)migration portugaise, du phénomène structurel au conjoncturel**

### **L'immigration en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : les origines de la figure du travailleur immigré**

S'il paraît difficile de dissocier l'image que les Portugais ont de leur travail de celle que les Français ont des Portugais comme travailleurs, il semble toutefois intéressant de lier cette image à une mise en contexte historique qui pourra permettre de mieux saisir l'objet et le sujet de ces représentations. Pour cela, je m'appuierais sur des études (déjà nombreuses), aussi bien démographiques qu'historiques, quant à l'évolution de l'immigration en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Mais également quant à son rôle et sa place dans la « construction » de la société française contemporaine<sup>50</sup>. Cela dit, loin de la prétention d'apporter des nouvelles données, j'ai comme objectif de souligner des points de cette histoire qui pourront être utiles à la compréhension de la genèse de l'image des portugais travailleurs (prenant en compte la polysémie du mot travailleur).

On verra comment la structure économique et sociale de l'organisation du travail de chaque pays peut rendre le terrain propice à la constitution des flux migratoires. Les discours des immigrés croisent parfaitement les discours officiels sur leur utilité économique. Tout se passe comme si leur présence en France n'était légitime qu'à travers leur « coup de main » à la

---

<sup>50</sup> Je pense notamment aux études apparues depuis la fin des années 80 compilant l'histoire de l'immigration en France depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle: « Le creuset français » de Gérard Noiriel (1988) ; « Les Immigrés et la Politique » de Catherine Wihtol de Wenden » (1988); « L'immigration dans la classe ouvrière en France » de Maryse Tripier (1990) ; « L'Histoire de l'immigration en France » de Ralph Schor (1996) ; et finalement sans oublier l'apport des publications INSEE concernant les immigrés, à partir des recensements de la population, notamment à partir de 1975, qui possèdent souvent des tableaux rétrospectifs depuis les années 1851.



productivité du pays. Bien qu'il faille se détacher d'une approche simpliste, le flux migratoire portugais vers la France est le résultat d'un double mouvement étroitement lié au système économique mondial : l'« exportation » d'un surplus de main-d'œuvre et l'« importation » d'une main-d'œuvre non qualifiée. Bien entendu, ce déterminisme sera nuancé tout au long du développement du propos de cette thèse, mais toujours est-il que le recours à la main-d'œuvre étrangère n'est que très rarement occulté derrière l'appareil politique.

\*

Le XIX<sup>e</sup> siècle français a été témoin de grandes transformations aussi bien dans la structure économique que sociale. Nombreux sont les auteurs qui s'accordent sur l'avènement de deux révolutions industrielles au cours de cette période. Une première qui a lieu dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1850) et une deuxième révolution qui a lieu à la fin de ce même siècle (à partir de 1880). Cette industrialisation alla de pair avec l'urbanisation et le développement des moyens de transport.

La première révolution, déclenchée par les progrès techniques, notamment avec l'apparition de la machine à vapeur, va voir l'industrialisation soutenir une croissance économique et faire apparaître les premiers métiers mécaniques. En d'autres termes, c'est le travail lui-même qui est transformé. A partir de 1880, avec l'apparition de l'électricité et du pétrole, l'espace français retrouve un nouvel âge technologique, témoignant en même temps de l'introduction de nouvelles méthodes et de nouveaux moyens de production. Les relations entre la science et les techniques deviendront plus étroites et seront à la base d'un engrenage de transformations qui interviendront notamment au sein de l'organisation du travail<sup>51</sup>.

Les facteurs sont réunis pour qu'il y ait un changement de l'échelle des strates sociales : d'une part, une croissance économique qui modifie la structure professionnelle de la société, parmi lesquelles l'augmentation du salariat au détriment du travail indépendant et l'apparition d'un prolétariat d'usine plus important. Mais la paysannerie reste malgré tout le secteur ayant le plus grand poids dans la société française de cette époque (Berstein et Milza, 1996 : 258).

---

<sup>51</sup> Ce lien entre science et techniques est souvent établi par l'impact de l'œuvre de Frederick Winslow Taylor (ingénieur américain) dans l'application de ses connaissances scientifiques pour adapter le travail manuel de production aux exigences techniques du progrès industriel de son époque. La répétition cadencée d'un même geste ne demandera qu'une qualification minimale de la part de celui qui va l'effectuer, créant ainsi une séparation nette avec ceux qui auront des tâches de conception, souvent confiées aux ingénieurs.

Une nouvelle ère débute, celle d'une demande de main-d'œuvre étrangère dans un contexte où les flux migratoires internes à la société française, en provenance du monde rural prédominant, ne suffisent pas à répondre à la demande de l'industrie en plein essor. Mis à part des déplacements de populations qui n'étaient pas inédits dans l'histoire des populations européennes<sup>52</sup>, la mobilité qui correspond au XIX<sup>e</sup> siècle, marquée par les révolutions industrielles et son ampleur ainsi que par le développement sans précédent des moyens de transport, va laisser une empreinte de nouveauté à l'époque : les nouveaux arrivants seraient les soutiers de l'économie industrielle florissante.

**Tableau 2.**  
**Les étrangers en France 1851-1911**  
**(Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers)**

Pays d'origine	1851*	1881	1911
Allemands	57**	82	102
Belges	128	432	287
Espagnols	30	74	106
Italiens	63	241	419
Suisses	25	66	73
% de tous les étrangers sur l'ensemble de la population	1,06	2,68	2,96

\* Ce n'est qu'à partir de 1851 que la France commence à recenser régulièrement les étrangers.

\*\* Chiffre correspondant à des Allemands et des Austro-Hongrois confondus

Source : Recensements (INSEE, 1984 : 16)

On peut remarquer par l'évolution des principales populations étrangères en France au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (tableau ci-dessus) que ces migrations étaient majoritairement intra-européennes. Il convient néanmoins de pondérer ces données par le fait qu'un certain nombre de travailleurs originaires des colonies de l'Empire n'étaient pas comptabilisés comme étrangers à l'époque, même si les flux restent encore modérés. La France occupe une place particulière dans les déplacements de population de l'époque car elle bénéficiait à la fois d'une forte croissance économique et d'une basse pression démographique. Avec la plus grande densité de population de l'Europe en 1800, la France du début du XX<sup>e</sup> siècle se trouvera à ce niveau derrière des pays comme le Royaume-Uni ou la Russie (Schor, 1996 : 7). En revanche, tandis que d'autres pays

---

<sup>52</sup> Il suffirait de rappeler les mouvements liés aux colonisations du XI<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècle (Poussou *in* Bardet et Dupâquier, 1998 : 231).

assistaient à un départ massif de leurs populations, comme ce fût le cas de la Belgique et de l'Italie, la France recevait sans cesse de nouveaux arrivants.

Les immigrés de la France du XIX<sup>e</sup> siècle venaient surtout des pays voisins. Lors de la visualisation de la cartographie d'installation régionale de l'époque (Schor, 1996 : 18), on peut constater qu'elle suivait d'une part, la proximité frontalière du pays natal des immigrés, mais aussi des bassins spécifiques d'emploi. Les Belges constitueront la population étrangère la plus nombreuse en France, relayée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par les Italiens. Alors qu'une grande partie des Belges comblait le manque de main-d'œuvre dans les mines et filatures du nord, à Roubaix par exemple ils représenteraient plus de 50% des habitants en 1850 (Blanc-Chaléard, 2001 : 8), les Italiens vont ensuite occuper les postes les plus mal payés et les plus pénibles de l'industrie naissante et des grands chantiers le long de la frontière à l'est du pays (par exemple dans les constructions des routes alpines). Les Espagnols, un peu moins nombreux que les précédents, participèrent au travail agricole de la région Aquitaine et du Languedoc-Roussillon.

Les flux migratoires étant conditionnés par les voies de circulation, les déplacements des immigrés gardent une forte connotation régionale et la spécialisation du travail par nationalité sera aussi marquante. Cet aspect est très bien restitué par une thèse écrite en 1908 sur la capitale parisienne (Schirmacher, 1908), où l'auteure nous amène au fur et à mesure de sa démonstration à en conclure que nous pouvons parler « d'aptitudes nationales », voire de « dons nationaux » (*Ibid.*, p.149) pour exercer une activité ou une autre. Il ne me serait pas difficile par les temps qui courent de réfuter cette thèse, néanmoins les données que l'auteure fournit dans son étude révèlent des segmentations professionnelles très évidentes, organisées en fonction des différentes nationalités.

Khäte Schirmacher (1908) dresse ainsi un portrait de Paris où elle montre tout d'abord que la ville comptait en 1891 75 étrangers pour 1 000 habitants, faisant d'elle la capitale européenne la plus cosmopolite (*Ibid.*, p.1)<sup>53</sup>. Elle étudiera plus particulièrement les populations belge, allemande, italienne et suisse. Parmi les populations belge et allemande, les femmes sont plus nombreuses que chez les Italiens. Selon l'auteure, les « Belges et les Italiens, à Paris, fournissent les plus rudes travailleurs, la plus grande quantité de main d'œuvre pour des travaux de force » (*Ibid.*, p.22) alors que « les Allemands et les Suisses, [...] dominent dans le commerce, la banque, le service domestique » (*Ibid.*, p.23). Il y avait bien une segmentation du travail par

---

<sup>53</sup> « Petersbourg en comptait 24, Londres et Vienne 22, Berlin 11 » (Schirmacher, 1908 :1).

groupements nationaux à Paris selon les données analysées, mais pas déterminée comme le dit l'auteure « par les hérédités, c'est-à-dire les aptitudes de race » (*Ibid.*, p.149).

Afin de répondre à cette présence étrangère, la troisième république, envoutée par ses idéaux démocratiques, examinera un projet de loi sur la nationalité française dans les années 1880. Jusqu'alors, l'étranger ne constituait pas une figure juridique reconnue. Mise en vigueur en 1889, cette loi va être le pilier jusqu'à nos jours du principe *jus soli* en France. La loi stipulait que : 1- « Les enfants d'étrangers nés en France de parents nés à l'étranger sont français à leur majorité, sauf s'ils déclinent leur nouvelle nationalité au moment de leur majorité » ; 2- Les fils d'étrangers nés en France de parents eux mêmes nés en France [...] sont Français sans possibilité de décliner » (Noiriel, 2006[1998] : 83).

La loi de 1889, selon Gérard Noiriel, exprimerait l'envie de ne pas produire et reproduire sur le sol français, de génération en génération, des « noyaux allogènes ». L'effet de cette loi sur la population ciblée sera peu escompté, presque vingt ans après sa mise en vigueur. Comme le constate Käthe Schirmacher en 1908, la loi de 1889 sur la naturalisation passa inaperçue au sein de la classe ouvrière. Jusqu'à cette période l'immigration ne subissait aucune entrave bureaucratique majeure, même si l'opinion publique s'alarmait déjà de « l'envahissement progressif de la France par les étrangers »<sup>54</sup>. Dans une posture fleurant bon les préjugés de classe, l'auteure exprimera cette non adhésion aux naturalisations de la façon suivante : « Il va de soi que, dans la classe ouvrière, obsédée de soucis matériels, hostile à la paperasserie, dont elle se défie, cette option est d'autant plus rare que la loi est généralement peu connue des intéressés » (Schirmacher, 1908 : 6).

Des violences racistes éclatent au sein de la classe ouvrière, entre Français et étrangers. Les premiers visaient essentiellement les Belges et les Italiens, les plus vulnérables dans l'échelle socioprofessionnelle. Ces confrontations se réalisaient sous prétexte d'une protection du travail national de la concurrence étrangère, alors que l'histoire des migrations démontrera que, lors du plein emploi, les immigrés ont une paisible insertion dans la société et que les conflits suivent les mauvais vents économiques. En outre, l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère en situation de conflit entre le patronat et les travailleurs fût le déclencheur à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de plusieurs événements sanglants entre travailleurs étrangers et français. Ce fût également ainsi qu'au cours du mois d'août 1893, quand la Compagnie des salines de Peccais et d'Aigues-Mortes<sup>55</sup> fait appel à

---

<sup>54</sup> Titre d'un article paru à *l'Economiste Français* et daté du 6 janvier 1883 (*in* Wihtol de Wenden, 1988 :20).

<sup>55</sup> Voir l'ouvrage de Gérard Noiriel (2010) dédiée exclusivement à cet affaire : *Le massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 août 1893*.

des ouvriers italiens plutôt que d'embaucher des Français : « pendant deux jours, les ouvriers italiens et français s'y livrèrent de véritables et sanglantes batailles » (Febvre, 1901 : 14).

La Première Guerre mondiale débute, la France se voit obligée de recruter dans ses colonies pour pouvoir renforcer ses bataillons de combat. A l'intérieur des colonies (en Algérie, mais aussi dans l'Afrique Sub-Saharienne), ce recrutement sera la source de grands soulèvements contre le pouvoir colonisateur. La main-d'œuvre devient vite insuffisante à l'intérieur du pays et le recrutement se fera également chez les pays voisins ou alliés pour faire face aux besoins de la guerre. Même un peu avant la Grande Guerre, un recrutement organisé commence à s'inscrire dans l'histoire de l'immigration vers la France, à l'initiative parfois des entreprises ou des associations professionnelles. C'est ainsi que la Société d'Agriculteurs en 1907 ouvre une filière de recrutement en Pologne, ou qu'en 1911 le Comité de Sidérurgistes va envoyer ses agents en Italie avec l'objectif d'y embaucher des ouvriers (Schor, 1996 : 12).

Le contrecoup des pertes humaines de la guerre, le besoin de reconstruction des régions dévastées et les exigences de l'agriculture, qui représente encore un secteur clé de l'économie française (Wihtol de Wenden, 1988 : 36), engendrent une augmentation exponentielle de la population étrangère. Dès 1917 le gouvernement crée la carte de séjour pour les étrangers de plus de 15 ans et l'État prend de plus en plus la charge de recruter des migrants.

Au début des années 1930, on recense presque 7 % d'étrangers parmi la population française. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, chez ces immigrés, le sexe masculin est surreprésenté. Ils ne dépasseront jamais 15% de la population ouvrière, néanmoins ils occupent une place fondamentale dans l'engrenage industriel de certaines régions et certaines branches d'activité professionnelle (Tripier, 1990 : 21). Il devient nécessaire de régir cette population par des lois touchant tant le domaine professionnel que social, par rapport à la question des naturalisations.

Le clivage entre Français et étrangers se creuse et devient de plus en plus profond. C'est le fruit d'une législation qui s'affine de plus en plus par rapport au national et à l'Autre, l'étranger. Une loi datant de 1927 facilitera l'accès à la naturalisation. L'âge d'accession à une demande passe de 21 ans à 18 ans, et il ne suffit plus que de trois ans de séjour en France à la place de 10 ans pour y accéder. En outre, la femme française épousant un étranger ne perdra plus la nationalité française, faisant de ses enfants des Français (Noiriel, 2006 [1998] : 93). Pendant cette même année apparaît une loi permettant l'extradition des étrangers.

D'autre part, en vérifiant sur un « Guide du Travailleur Étranger » en 1928, publié par la Société Générale d'Immigration<sup>56</sup>, j'ai pu constater que les lois à l'égard de ces travailleurs deviennent de plus en plus sévères en matière de réglementation :

« Même si l'ouvrier, entré en France depuis moins d'un an, prouve qu'il est libre de tout engagement vis-à-vis de son précédent employeur, sous peine d'amende, de l'embaucher pour une profession autre que celle pour laquelle il a été introduit en France [...]. En définitive, l'ouvrier qui rompt son contrat en dehors des cas prévus audit contrat, s'expose, d'après la loi du 11 août 1926, à ne trouver aucun autre travail. » (*Ibid.*, p.13)

Ces lois seraient le prélude d'une loi apparue plus tard en 1932 et qui établissait un lien de dépendance au patronat, rendant les étrangers de plus en plus vulnérables aux exigences des patrons et devenant la chair à canon contre les revendications des ouvriers français (Wihtol de Wenden, 1988 : 63).

## **I.1. L'arrivée des Portugais dans l'histoire de l'immigration française**

Les années 1920 voient apparaître de nouvelles populations et une montée exponentielle de la population immigrée en France. Outre les Italiens qui demeurent la population la plus nombreuse, la France est le pays d'arrivée de Polonais et d'exilés russes et arméniens, entre autres. Les Portugais apparaissent pour la première fois dans le recensement français en 1921, au nombre de 11 000. Il ne faut pas oublier qu'une migration venue des colonies commence aussi à se développer dans ces années, mais ces migrants ne figuraient pas comme étrangers dans les statistiques françaises, ils étaient considérés comme sujets français.

Au début des années 1930, au moment où la France est touchée par la crise économique internationale, plusieurs mesures sont prises à l'encontre des travailleurs étrangers. On voit apparaître des lois qui ont pour but la protection du travail national, accordant une priorité aux

---

<sup>56</sup> La Société Générale d'Immigration est créée en 1924. Société de droit privée et représentant les intérêts patronaux, aura pour rôle le recrutement organisé à l'étranger des étrangers (recherche, transport et placement des étrangers dans le marché du travail français). Elle était le fruit de la fusion des efforts faits par le Comité des houillères et de l'Office Central de la Main d'Œuvre Agricole dans l'embauche des travailleurs étrangers.

travailleurs français, notamment dans les industries, par l'établissement de quotas pour les travailleurs étrangers. D'autre part, une politique d'aide au retour se met en place, elle s'est surtout matérialisée par un renvoi forcé des étrangers à leur pays. C'est le cas des Portugais, l'une des dernières populations d'origine étrangère à arriver en France pendant ces années. Leur présence s'est d'ailleurs réduite numériquement de moitié par rapport à la taille de leur précédent effectif. La même chose est vérifiée pour les ressortissants polonais (voir tableau 3).

**Tableau 3.**  
**Les étrangers en France 1921-1936**  
**(Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers)**

Pays d'origine	1921	1931	1936
Allemands	76	72	58
Belges	349	254	195
Espagnols	255	352	254
Italiens	451	808	721
Polonais	46	508	423
Portugais	11	49	28
Suisses	90	98	79
% de tous les étrangers sur l'ensemble de la population	3,95	6,58	5,34

Source : Recensements (INSEE, 1984 : 17)

Le Front Populaire (1936-37) malgré ses plans de réformes sociales et progressistes, n'a pas eu la volonté politique de s'affranchir de l'imbricolage politique lié à la protection du marché du travail national et ce au préjudice de la main-d'œuvre étrangère. Il a préféré se cantonner au *statu quo* en la matière en s'abstenant de prendre position (Wihtol de Wenden, 1988 : 67). Une des seules mesures prises par le Front Populaire à l'égard des étrangers aurait été une première grande régularisation des étrangers résidant en France qui bénéficie essentiellement aux réfugiés politiques (Moulier Boutang et al., 1986 : 151).

Sous le régime de Vichy, lors de la Seconde Guerre mondiale, les politiques à l'égard des étrangers se durcissent davantage, et visent notamment les Juifs ainsi que les réfugiés Espagnols. Ces derniers feront « l'objet d'un marchandage triangulaire Vichy-Madrid-Berlin » (Weil, 2004 : 63). La politique suivie pendant ces années de guerre sera fondée sur des nouveaux piliers,

introduisant ainsi des éléments ethno-idéologiques dans les politiques migratoires étatiques pour restreindre plus l'accès et la résidence sur le territoire français.

La question de la Seconde Guerre mondiale mérite d'ouvrir une petite parenthèse. En effet, il ne faudrait pas oublier le rôle des immigrés dans la résistance, dont les plus connus historiquement sont les combattants Franc-Tireurs et Partisans de la Main-d'Œuvre Immigrée<sup>57</sup> (FTP-MOI) qui ont combattu aux côtés de la Résistance française contre l'occupation allemande. Ceux-là ont été pris pour cible dans une guerre médiatique xénophobe. Cela s'est produit à travers un affichage sur les murs des villes françaises, notamment avec l'Affiche rouge qui avait pour but la stigmatisation des étrangers. « L'Affiche Rouge » en plus de détailler les origines ethniques de chaque personne du groupe de Missak Manouchian<sup>58</sup> (communistes, pour la plupart des juifs, des Espagnols réfugiés et un Arménien), les désignait comme terroristes.

La Guerre a entraîné la diminution de la population française et a réduit presque de moitié le nombre d'étrangers sur le territoire français. Les besoins de main-d'œuvre de l'économie française après la fin de la Guerre, lors de la période de « reconstruction », vont redonner un nouvel élan aux migrations vers la France. Si l'inquiétude démographique voit le jour à travers la rhétorique « sensible à l'impératif migratoire »<sup>59</sup> de Charles de Gaulle (Weil, 2004 : 68), le besoin impératif des immigrés pour soutenir la croissance économique a toujours dominé. La corrélation entre la conjoncture économique et l'entrée d'étrangers sur le sol français<sup>60</sup> a continué à être très prégnante.

---

<sup>57</sup> Selon Sylvie Aprile et Stéphane Dufoix (2009), le mot immigré a détrôné le mot immigrant dans l'espace public depuis la création par le parti communiste de ces sections FTP-MOI dans les années 30 (p.191).

<sup>58</sup> Les 22 hommes seront fusillés le 21 février 1944.

<sup>59</sup> « Afin d'appeler à la vie les douze millions de beaux bébés qu'il faut à la France en dix ans, de réduire nos taux absurdes de mortalité et de morbidité infantile et juvénile, d'introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française, un grand plan est tracé » (Charles de Gaulle le 3 mars 1945 in Weil, 2004 : 69)

<sup>60</sup> Noiriel dans *Le Creuset Français* s'exprime dans ce même sens : « ce sont les cycles de l'activité économique du pays recruteur qui donnent le *tempo* général des flux et reflux » (2006(1988) : 148).



## I.2. L'arrivée de la « croissance » pour les uns et la « corvée » pour les autres

Les *Trente Glorieuses*<sup>61</sup>, telles qu'ont été nommées les années 1946 à 1975 par Jean Fourastié (1979), furent une époque de plein emploi où le chômage est resté inférieur à 3% de la population active en France (*Ibid.*, p.79). Au même moment, la structure de l'emploi a été bouleversée, notamment à partir de 1954 : « le secteur primaire tombant à 10% du total et le tertiaire montant à plus de 50% »<sup>62</sup> (*Ibid.*, p.103). Les temps changent, de nouvelles volontés émergent : les pratiques et les représentations de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle deviennent vite révolues, on voit apparaître de nouvelles pensées, des mœurs nouvelles et des pratiques de consommation différentes.

Fourastié dans son travail détaillé sur l'évolution des *Trente Glorieuses* passera, malgré tout, presque sous silence la part et l'implication des immigrés dans cette épopée de croissance<sup>63</sup>. Pourtant, comme à l'époque des révolutions industrielles, les immigrés vont être une fois encore de vrais soutiers de l'économie florissante lors des *Trente Glorieuses*. Une nouvelle vague de migrants doit arriver pour construire cette nouvelle France. Le recrutement et le placement des étrangers, ainsi que toutes les politiques relatives à l'immigration, reviennent à la charge de l'État avec la création de l'Office National d'Immigration (ONI) en 1945.

Les accords de main-d'œuvre étrangère avec d'autres pays deviennent la règle en France. Pour cela, la France en tant qu'agent recruteur et occupant une position de relation de domination dans le spectre mondial, pouvait bel et bien disposer d'une main-d'œuvre vulnérable aux contraintes inégalitaires d'un système économique qui commençait à être très imbriqué internationalement. Abdelmalek Sayad (2006) exprimera à ce propos, et à plusieurs reprises dans son œuvre, que la position occupée par la France, comme puissance dans le domaine économique et culturel, lui permet de contraindre les travailleurs étrangers (originaires des pays obligés d'exporter leur main-d'œuvre) à des travaux ingrats.

C'est donc dans ce contexte inégalitaire d'échanges mondiaux que beaucoup d'accords de main-d'œuvre concernant les migrations internationales vont être signés. Toutefois, Georges

---

<sup>61</sup> Cette expression devient de plus en plus contestée. Comme Robert Castel (2009) argue : « De guerres coloniales en conflits sociaux aigus, la société française s'est certes modernisée, mais elle restait marquée par de très fortes inégalités et par beaucoup d'injustices » (p.15)

<sup>62</sup> Le secteur tertiaire passe de 32% en 1946 à 51% en 1975 (Fourastié, 1979 : 213)

<sup>63</sup> Jean Fourastié (1979), comme s'il était conscient de ce manque, écrira des petites notes ici et là, à propos de la présence de la main d'œuvre immigré, souvent comparée à la main d'œuvre féminine, admettra qu'il n'a pas pu parvenir à des résultats bien nets (p.101) ou que sans elle la population active n'aurait pas augmenté (p.93).

Mauco<sup>64</sup>, le leader idéologique du Haut-Comité Consultatif de la Population et de la Famille (touchant donc directement aux questions en rapport avec les étrangers) trace dès la fin de la Guerre une ligne politique qui dénote une sélection ethnique et qui règlera dans ce sens les possibilités d'entrée et de séjour des étrangers en France. Une planification d'entrées par quotas ethniques serait envisagée : les nordiques seraient les premiers à être reçus, puis les travailleurs du Sud de l'Europe et finalement ceux de l'autre rive de la Méditerranée. Pour Mauco, ces derniers représentaient un vrai danger sanitaire et moral pour la France et les Français. Selon lui, « la politique d'immigration [devait] être avant tout fondée sur la qualité et l'origine ethnique, [facteur] déterminant pour l'assimilation » (Mauco *in* Weil, 1999 : 8).

Ainsi, tout d'abord et « faute de mieux », étant donné les changements géopolitiques<sup>65</sup> du post-guerre, la France se tourne vers l'Italie et signe des accords de main-d'œuvre dès 1946. Mais alors que l'accord prévoyait le recrutement de 20 000 travailleurs, seuls 3 000 ont répondu à l'appel (Schor, 1996 : 198). D'autres accords ont été signés avec l'Italie, et malgré l'insuffisance du chiffre atteint, compte tenu des besoins, jusqu'à la moitié des années 1950 la présence des travailleurs italiens était fondamentale dans l'engrenage économique du pays. Les travailleurs italiens viendraient ainsi limiter le besoin de la main-d'œuvre arabe et notamment algérienne<sup>66</sup>.

Le Portugal qui avait gardé sa neutralité pendant la Guerre, malgré l'admiration de Salazar pour Hitler, représentait une autre alternative. Néanmoins, comme le montre Victor Pereira (2005 : 500), Salazar, de par sa politique interne, manifestait des réticences à signer ces accords avec la France en raison du besoin de peupler ses colonies, de conserver les bras actifs dans la métropole et de garder le contrôle idéologique de la population (susceptible d'être influencée par les systèmes démocratiques vainqueurs).

Le triage des entrées par ordre ethnique, tel que Mauco le préconisait, fut un échec. L'immigration algérienne tant redoutée, mais seule sortie pour faire face à un essor économique vigoureux, est prédominante. Difficile de s'y opposer, la libre circulation entre l'Algérie et la Métropole est décrétée en 1946. L'année suivante, le 20 septembre 1947, les Algériens ne sont

---

<sup>64</sup> Georges Mauco devient Secrétaire Général du Haut-Comité consultatif de la Population et de la Famille lors de sa création en 1945 et reste en fonction jusqu'à 1970 (Weil, 1999).

<sup>65</sup> Les pays du Nord comme la Belgique ou la Hollande n'étaient plus pourvoyeurs d'une main-d'œuvre nombreuse ; la Pologne, la Tchécoslovaquie ou même la Yougoslavie (en moindre mesure) étaient graduellement attachés à l'Union Soviétique ; l'Espagne étant sous le joug franquiste ; et les travailleurs du sud de la méditerranée jugés « indésirables » par les autorités françaises.

<sup>66</sup> Voir chapitre 5 pour mieux comprendre la logique « assimilationniste » présente derrière ces politiques d'accords de main d'œuvre.

plus considérés des *sujets français* pour passer à figurer dans l'administration comme *Français musulmans d'Algérie* (FMA).

**Tableau 4.**  
**Les étrangers en France 1946-1975**  
**(Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers)**

Pays d'origine	1946	1954	1962	1968	1975
Allemands	25	54	46,6	44	43
Belges	153	107	79	65	56
Espagnols	302	288	441	607	497
Italiens	450	507	629	571	462
Polonais	423	269	177	132	94
Portugais	22	20	50	296	759
Yougoslaves	21	17	21	47	70
Algériens *	22	212	350	473	711
Marocains	16	10	33	84	260
Tunisiens	2	5	27	61	140
Turcs	8	5	**	8	51
% de tous les étrangers sur l'ensemble de la pop.	4,38	4,12	4,67	5,28	6,58
% part des étrangers actifs dans la pop. Active totale	5,1	5	5,6	6,3	7,3

\* Les Algériens bien que considérés juridiquement « Français Musulmans de France » étaient comptés comme étrangers au moment du recensement.

\*\* La présence Turque n'a pas été détaillée au recensement de l'année 1962

Source : Recensements (INSEE, 1977, 1984)

Avec le déclenchement des premiers événements de la Guerre d'Indépendance en Algérie en novembre 1954, la libre circulation entre les deux espaces est supprimée et, par conséquent, l'immigration algérienne est plus cadrée. Les contrôles du travail étant devenus très règlementés et les entrées d'étrangers étant revues à la baisse, le système s'avère trop vite rigide. Coïncidant avec le début d'une phase de croissance plus soutenue, comme évoqué ci-dessus avec Fourastié, la France se trouve dans l'obligation de libéraliser sa politique envers les étrangers en situation irrégulière et de mettre fin à un système de contrôle qui allait à contrecourant du besoin de main-d'œuvre de son expansion.

Le travail de l'historien Pereira montre de façon détaillée les coulisses de la politique française vis-à-vis l'immigration portugaise. Une note du Ministère de l'Intérieur Français atteste

de ce changement d'attitude, notamment en ce qui concerne l'arrivée clandestine des travailleurs portugais :

« En raison des difficultés rencontrées pour le recrutement normal d'ouvriers portugais, la régularisation des clandestins peut, sauf si les motifs d'ordre public s'y opposent, être envisagée lorsque les intéressés sont en mesure d'occuper un emploi en accord avec les services de la main-d'œuvre. » (*in* Pereira<sup>67</sup>, 2005 : 502)

Toujours selon Victor Pereira, le Portugal voit d'un mauvais œil cette libéralisation de l'administration française vis-à-vis des travailleurs portugais partis clandestinement vers la France, jugeant ce fait comme la cause première de ces départs. En 1960, le Gouvernement Portugais essaie de mettre en garde la France afin qu'elle cesse de régulariser ces immigrés. La France réplique que le meilleur moyen de faire converger les intérêts et les attentes des deux pays serait de signer un accord :

« L'introduction de travailleurs préalablement munis de contrats de travail dûment visés et soumis dans le pays d'origine aux contrôles professionnels et médicaux est seule de nature à offrir les garanties nécessaires tant du point de vue économique que social. Les autorités souhaiteraient dans ces conditions que soit envisagée la conclusion entre les deux pays d'un accord de recrutement permettant l'établissement régulier au Portugal d'une mission de l'ONI. » (*in* Pereira<sup>68</sup>, 2005 : 504)

Sous la pression française, le Portugal accepte un consensus, à la suite de cet échange de 1960, sans pour autant vouloir s'engager dans un accord de main d'œuvre, craignant une relation de dépendance économique et culturelle. Après plusieurs réticences et freinages, le Portugal, fragilisé par une émigration clandestine chaque jour plus nombreuse, finit par accepter un accord de main-d'œuvre avec certaines réserves : la France ne pouvait pas inciter sur le territoire national les Portugais à quitter leur pays. Et ce n'est qu'en 1963, dix-sept ans après la première demande exprimée par la France, au sortir de la Guerre, que le Portugal accepte de signer un véritable accord de main-d'œuvre (Pereira, 2005 : 509).

---

<sup>67</sup> « Note du sous-directeur des étrangers et des passeports, de la direction de la réglementation du Ministère de l'Intérieur adressée au second bureau de la direction de la police générale et des étrangers de la préfecture de Seine-et-Oise, le 19 novembre 1956, CAC, n° 19990312, art. 17 » (*in* Pereira, 2005 : 502).

<sup>68</sup> « Note de la direction des affaires administratives et sociales du ministère des Affaires étrangères français adressée à l'ambassade du Portugal en France, le 20 février 1960, AHD, EEA 149 » (*in* Pereira, 2005 : 502).

Aux termes de l'accord de 1963 (*Journal Officiel* du 4 février 1964), malgré ces négociations longues et peu consensuels, « le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, considérant les relations amicales qui unissent les deux pays », stipulent un ensemble de droits aux travailleurs Portugais qui seront soumis au même droit de travail que les travailleurs français. Cet accord comprend également des droits qui concernent le regroupement familial, même si ces derniers devraient répondre notamment « aux conditions sanitaires en vigueur pour le séjour des étrangers en territoire français » (voir l'accord intégral dans l'annexe 4).

C'est dans ce cadre légal, mais aussi illégal, c'est lors de ces années que la présence portugaise en France devient la plus massive. En l'espace de 6 ans, de 1962 à 1968, le nombre de Portugais recensés en France passe de 50 000 à presque 300 000 (voir tableau 4). Au même moment, la France signe des accords avec d'autres pays et l'on voit apparaître peu à peu dans les recensements des travailleurs venus du Maroc et de la Tunisie<sup>69</sup>, de Yougoslavie et de la Turquie<sup>70</sup>. Malgré la crainte de l'immigration algérienne, trop connotée avec le conflit d'indépendance, l'arrivée en masse de ces travailleurs ne s'est pas tarie avec la fin de la Guerre comme certains l'avaient diagnostiqué : de 350 484 en 1962, ils passent à 473 812 en 1968<sup>71</sup> (voir tableau 4). A partir des années 1960 la présence espagnole dépasse celle des Italiens, supplantée très vite par l'arrivée massive des Algériens et des Portugais.

### **I.3. La reconnaissance politique des « bienfaits » apportés par les immigrés**

Par ailleurs, les autorités ne nieront plus la place de l'immigration dans la société française. Georges Pompidou, proclamera ainsi l'immigration comme facteur de détente dans le marché du travail<sup>72</sup> (Wihtol de Wenden, 1988 : 87). La part des étrangers actifs dans la population active totale depuis 1946 est sur ce plan exemplaire, notamment chez les hommes étrangers dont la place sur le marché du travail est toujours plus importante que leur présence en France : elle

---

<sup>69</sup> Accords de main d'œuvre signés en 1963. Au Maroc en particulier, c'est sous la main du recruteur Felix Nora que des milliers de Marocains quittent leur pays, surtout des zones rurales, pour aller travailler dans les mines de charbon du Nord Pas de Calais, reproduisant le même schéma des années 20 dans le cas des Polonais.

<sup>70</sup> Accords de main-d'œuvre signés en 1965.

<sup>71</sup> Ces chiffres sont aussi le résultat de l'arrivée en masse des harkis (Musulmans qui ont combattu pour la France) dès la fin de la guerre en 1962.

<sup>72</sup> Déclaration de Georges Pompidou, Premier ministre, en 1963, devant l'Assemblée nationale.

passé de 5,1% en 1946 (dont 3% pour les femmes et 6,4% pour les hommes), à 6,3 en 1968 (dont 3% pour les femmes et 8,1% pour les hommes) et 7,3 en 1975 (dont 3,7% pour les femmes et 9,4% pour les hommes).

La politique à l'égard des entrées clandestines suivra le même schéma de pensée que celui de Pompidou. Sur ce point, Jean-Marcel Jeanneney (Ministre du Travail à l'époque de De Gaulle) affirmera en 1966 que « l'immigration clandestine elle-même n'est pas inutile, car, si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et des accords internationaux, nous manquerions peut-être de main-d'œuvre » (OMMC, 1979 : 37). La reconnaissance de l'importance de la présence des immigrés, en situation irrégulière ou non, dans le système économique français était un fait.

Ceci-dit, la France n'est plus le seul pays européen d'immigration. A partir des années 1960, la République Fédérale Allemande et le Royaume Uni, entre autres, commencent à recourir à la main-d'œuvre extérieure. Dans une note de la Présidence de la République Française sur les relations diplomatiques entre la France et le Portugal, datée de 1971, il est écrit sans équivoque que la France est dès lors en concurrence avec l'Allemagne en matière d'immigration de travail :

« Enfin, en matière d'immigration, M. Tiné estime qu'il y a intérêt à aider les Portugais à sauver la face et qu'il vaut mieux s'accorder sur un chiffre qui pourrait finalement être assez proche du nôtre (65 000 ou même 70 000). Nous serions ainsi assurés d'obtenir des immigrants de meilleure qualité car ils auraient été préalablement triés par les autorités portugaises. Les immigrants clandestins sont généralement plus médiocres et il ne faut pas oublier non plus que nous sommes en concurrence avec l'Allemagne Fédérale. Nous avons donc avantage à nous entendre avec le Gouvernement portugais. »<sup>73</sup>

Cette note devance un accord franco-portugais qui prévoit l'entrée annuelle de 65 000 Portugais en France<sup>74</sup>. Au-delà de la peur explicite de l'Allemagne, comme coureur concurrent aux mêmes rares viviers de main d'œuvre, le mépris humain sous-jacent de cette note fait apparaître l'utilisation et la figuration d'hommes et de femmes à partir d'une seule qualité reconnue dans l'espace français : celle d'incarner par excellence la production. Par ailleurs, les auteurs d'un numéro spécial sur l'immigration portugaise de la revue *Hommes et Migrations* (1966)

---

<sup>73</sup> Office du Secrétariat Général de la Présidence de la République : Note Pour Monsieur Jobert, 22.01.1971. Archive de la Présidence de la République 1969-74. Dossiers des conseillers diplomatiques 5 AG2/1016.

<sup>74</sup> Voir annexe 5 : Décret n°71-880 du 29 octobre 1971 portant application du protocole franco-portugais.

n'échapperont pas à cette conception dans leur analyse : « Par chance, la Péninsule Ibérique est plus proche de la France que de l'Allemagne » (p.41).

Deux circulaires, Marcellin et Fontanet<sup>75</sup>, sorties en 1972, vont illustrer clairement cette conception du lien entre le droit de séjour des immigrés et le fait qu'ils occupent une place dans le système productif français. Même si la création et l'existence de ces deux circulaires n'ont pas reçu un accueil paisible chez les travailleurs immigrés, déclenchant de grandes protestations, elles vont réussir à imposer la corrélation entre l'autorisation de séjour en France et la possession d'un contrat de travail. La perte de l'emploi impliquerait donc l'invalidation du permis de séjour. Les chiffres représentant cette population seront le miroir de la matérialisation du souhait des autorités françaises.

Après la chute de l'effectif d'étrangers en territoire français, au sortir de la Guerre, la France voit progressivement cet effectif augmenter avec la croissance économique, et notamment à partir de 1954. Ainsi, si en 1931 les étrangers représentaient 6,58% de la population en France, ce chiffre va à nouveau être atteint lors du recensement de 1975<sup>76</sup>, restant de l'ordre de 4% et 5% pendant tout le reste de la période<sup>77</sup>. Leur place dans le marché du travail s'impose : ils représentent 5,1% du total de la population active en 1946, et passent à 7,3% en 1974.

De 1946 à 1975, la population étrangère reste majoritairement masculine. Le taux de féminisation atteint ses niveaux les plus bas au moment où la France a les indicateurs de croissance les plus élevés, c'est-à-dire de 1954 à 1975. Alors qu'en 1946 ce taux était de 42,6% de la population étrangère, en 1962 il descend à 38,2%. Il n'y a qu'en 1982 que le taux de féminisation atteindra le même niveau qu'au sortir de la Guerre. Si j'analyse le taux d'activité des femmes étrangères pendant cette période, il a été toujours plus faible que celui des hommes étrangers. Ainsi, la part des étrangères actives dans la population active totale en 1946 était de 3% et celle des hommes s'élevait à 6,4% (respectivement 31,9% et 80,8% de la population étrangère totale). Le décalage d'activité entre hommes et femmes se creuse encore davantage lors du recensement de 1975, quand nous analysons la part des étrangers dans la population active totale qui est de 3,7% pour les femmes étrangères et 9,4% pour les hommes étrangers.

Je constate en outre que le taux d'activité pour les hommes étrangers est constamment supérieur à celui des hommes de l'ensemble de la population en général, alors que celui des

---

<sup>75</sup> La première circulaire portant le nom du ministre de l'intérieur et apparue le 23 février 1971 ; la deuxième portant le nom du ministre du travail et apparue le 15 septembre 1972.

<sup>76</sup> Il est fort possible que ce chiffre fût sous-estimé pendant cette période, compte-tenu des arrivées nombreuses d'immigrés en situation irrégulière.

<sup>77</sup> Données issues des recensements de la population de 1936 à 1975 (INSEE, « Les étrangers », 1984)

femmes étrangères était légèrement inférieur au taux d'activité des femmes de l'ensemble de la population.

Enfin, la part d'ouvriers dans cette population d'étrangers reste très élevée quand on examine les nationalités principales en France dans le recensement de 1975 (INSEE). C'est l'industrie (automobile, mines, métallurgie, etc.) qui profite le plus de cette main-d'œuvre ouvrière. Au sein de la population étrangère, ils sont près de 40% à se trouver dans ce secteur de l'économie (21% chez les Portugais, 22,3% chez les Algériens). Même si la part des étrangers dans l'ensemble de la population étrangère est plus élevée dans l'industrie, c'est dans le bâtiment (BTP) qu'ils vont remplacer presque totalement la main-d'œuvre autochtone (29,5% chez les Portugais, 23,6% chez les Algériens). Etant donné la surreprésentation dans ces deux activités, les autres secteurs économiques deviennent en conséquence peu représentatifs pour l'ensemble de la population étrangère<sup>78</sup> (Schor, 1996 : 206).

Si l'on regarde de plus près le comportement professionnel des femmes étrangères, il est également visible qu'elles sont majoritaires dans l'industrie, notamment comme OS et manœuvres, mais que, pour les Espagnoles et pour les Portugaises, elles se regroupent en deuxième lieu autour de la catégorie socioprofessionnelle de « personnel de service », alors que les Italiennes et les Algériennes se retrouveront plus facilement dans la catégorie « d'employés » autres que « personnel de service ».

#### **I.4. La reconnaissance politique des « méfaits » apportés par les immigrés**

A partir de 1974, les migrations prennent une nouvelle tournure qui ressemble à celle d'autres périodes de crise, notamment celle de 1930 sur le territoire français. Les frontières françaises sont dorénavant fermées, ainsi que les frontières de presque tous les pays européens demandeurs de main-d'œuvre. Même si les circulaires Marcellin et Fontanet étaient un prélude d'une volonté de restreindre l'entrée des travailleurs immigrés, la décision du Conseil de Ministres de suspendre l'immigration en juillet 1974 apparaît dans l'opinion publique comme le fruit d'un premier choc pétrolier en 1973 et postérieurement réitéré par un deuxième choc en

---

<sup>78</sup> A l'exception des Espagnols (21%) et des Marocains (25,6%) dans le secteur d'Agriculture, qui représentent à peine 5,8% du total.



1979. Le durcissement des lois et la xénophobie à l'égard de la population étrangère reviennent sur la scène politique et publique<sup>79</sup>.

**Tableau 5.**  
**Les étrangers en France 1982-1999**  
**(Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers)**

Pays d'origine	1982	1990	1999
Allemands	44	53	77
Belges	53	56	67
Espagnols	327	216	160
Italiens	340	253	201
Polonais	65	47	34
Portugais	767	650	555
Yougoslaves	62	52	50
Algériens	805	614	475
Marocains	441	573	506
Tunisiens	191	206	154
Turcs	122	198	206
% de tous les étrangers sur l'ensemble de la population	6,7	6,9	7,1

Source : Recensement (INSEE, 1999 : 44)

En 1974, Valéry Giscard d'Estaing est élu Président de la République. Il sera la figure emblématique de la mise en place d'une politique rigoureuse de contrôle des flux migratoires concernant les entrées et les séjours. La suspension de toute immigration de travail et de regroupement familial est envisagée pour quelques années. En parallèle, ce plan d'austérité à l'égard des migrants est couvert par des démonstrations politiques concernant l'insertion des immigrés présents en territoire français, en ce qui concerne le logement, l'alphabétisation et la formation professionnelle.

---

<sup>79</sup> Pour plus de détails sur le lien entre l'immigration et crises économiques voir Sylvain Laurens (2009). Sur la crise des années 1970 plus précisément, le sociologue pose l'hypothèse suivante : « Nous défendons l'idée que cette fois-ci les fonctionnaires-gouvernants se sont trouvés placés aux avant-postes d'un processus de désignation « des menaces pesant sur la communauté nationale » et que la mise à l'agenda de l'immigration s'est faite tout autant à partir d'une gestion technocratique de la crise qu'à partir des lieux légitimes de la représentation nationale. » (*Ibid.*, p. 19)

Lionel Stoléru devient en 1977 le Secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés, mettant très vite en place une loi qui a pour but l'encouragement aux retours volontaires des immigrés vers leur pays natal, par le versement d'une prime de 10 000 francs<sup>80</sup>. Confrontés à des chiffres de retour médiocres, la loi de retour volontaire devient involontaire en 1978. Elle visera essentiellement les Algériens, excluant les immigrés de la Communauté Européenne et les exilés. Dans la continuité de cette politique, la France promulgue en 1980 la loi Bonnet qui va devenir le socle de la politique contemporaine des entrées et des séjours : elle instaurera le principe de l'éloignement automatique du territoire des immigrés entrés irrégulièrement ou de ceux dont le permis de séjour n'est plus valable.

Catherine Wihtol de Wenden (1988) distinguera pendant la période giscardienne deux phases : une première de 1974 à 1977 qui correspond à une politique à la fois libérale et sociale, ayant pour souci l'insertion sociale et une deuxième phase qui va de 1977 à 1981 où sont moins débattues les questions liées à l'insertion que la question du retour des immigrés. C'est une phase caractérisée, selon l'auteure, par un durcissement des politiques. Puis finalement une troisième phase, qui correspond au septennat de Mitterrand, qui va de 1981 au moins jusqu'à la publication du livre en 1988, où les immigrés deviennent des enjeux et des acteurs dans l'espace politique français (*Ibid.*, p.192).

Brutalisés par des lois restrictives et inhumaines, les immigrés protestent. Une prise de conscience collective et immigrée se réveille pendant ces années. Des grèves de la faim et des marches de la dignité menées par des immigrés voient le jour dans la société française. A titre d'exemple, les grèves contre les mauvaises conditions de logement dans les foyers Sonacotra, des revendications mêlant aussi bien la demande de dignité humaine que la prise en compte de la condition de l'immigré dans le débat politique français. Ces grèves ont commencé à prendre forme en 1973 et ce sont étendues jusqu'au début des années quatre-vingt (Hmed, 2008).

En 1981, François Mitterrand est élu à la Présidence de la République. Déjà un problème clé dans les préoccupations gouvernementales, la politique migratoire va témoigner d'une atténuation en ce qui concerne l'expulsion des étrangers. Une régularisation exceptionnelle en faveur des immigrés en situation irrégulière va avoir lieu de 1981 à 1982. Ces régularisations ont surtout concerné ceux qui exerçaient un emploi depuis au moins un an, l'instruction des demandes n'étant pas réalisée par les services préfectoraux mais par les Directions Départementales du Travail et de l'Emploi. Ces régularisations ont bénéficié à 131 000 immigrés

---

<sup>80</sup> Politique baptisée « le million d'immigrés ».

(sur 149 000 demandes), dont 82,5% d'hommes. Parmi les bénéficiaires, 30% avaient un emploi dans le BTP, 11,8 % dans la restauration, 10,7% dans l'agriculture et 10,3% dans les services domestiques<sup>81</sup>.

Les deux septennats de Mitterrand seront également connus en matière d'immigration par la loi 84-622 sur la fusion entre le titre de séjour et de travail valable 10 ans, reconnaissant ainsi pour la première fois dans l'histoire de l'immigration en France le droit au séjour pour soi, sans que la possession d'un contrat de travail ne soit impérative. L'un ne va plus nécessairement avec l'autre, les travailleurs immigrés sont là pour rester<sup>82</sup>.

## **Portrait de l'immigration portugaise depuis les années 1960 jusqu'à nos jours**

Après avoir essayé de tracer en grandes lignes l'évolution de l'immigration de travail en France depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, je vais m'attacher à faire la lumière sur la place de l'immigration portugaise dans cette histoire. Constituant depuis les années 1950 l'une des populations nationales majoritaires et, devenu postérieurement la population la plus nombreuse pendant quelques décennies en France, force est de constater que leur présence est très minimisée dans les problématiques des études de synthèse de l'histoire de l'immigration. Cette petite place est sans doute le résultat d'un effet boule de neige : moins d'intérêt politique et public, moins d'études et donc moins d'informations sur la présence portugaise dans la société française.

De fait, les flux migratoires portugais ont marqué l'histoire du Portugal du XX<sup>e</sup> siècle et la France en a été l'une des destinations principales. Certains auteurs étudiant l'émigration portugaise s'accordent à faire de cette récurrence migratoire une caractéristique structurelle du pays<sup>83</sup>. Pour les uns, à travers une posture philosophique-nostalgique, le désir d'émigrer renvoie à l'âme voyageuse intrinsèque des Portugais depuis les grandes expéditions maritimes; pour les

---

<sup>81</sup> Voir site officiel du Sénat. En ligne (consulté en septembre 2011) : <<http://www.senat.fr/rap/197-4701/197-470116.html>>.

<sup>82</sup> La suite de l'histoire, en ce qui concerne plus précisément les Portugais, sera développée dans les parties suivantes.

<sup>83</sup> Voir par exemple Serrão (1970) qui nous parle en constante structurelle du Portugal inscrite dans l'histoire portugaise depuis le XV<sup>e</sup> siècle, devenant une partie intégrante de l'*habitus* du peuple portugais ; Peixoto (2000) qui cite Magalhães Godinho sur le « problème structurel » de la société portugaise.

autres, tenants d'une posture plus tournée vers l'économie, l'émigration est la résultante de tous les problèmes économiques du pays<sup>84</sup>. Dans les deux postures intellectuelles il y a la reconnaissance que le phénomène migratoire est un élément indéniable du quotidien des portugais, voire un indicateur majeur de l'état du pays en fonction de l'importance des flux migratoires. Parlons-nous en fait de structure et/ou de conjoncture ?

### **I.1. L'é(im)migration portugaise pendant les dernières années de l'*Estado Novo* (jusqu'à 1974)**

Dans un bilan de la production scientifique réalisée au Portugal sur l'immigration et l'émigration portugaise, Maria Baganha et Pedro Gois (1999) différencient plusieurs cycles respectant différentes périodes historiques depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>85</sup>. Si jusqu'à l'indépendance du Brésil en 1820, les mouvements des Portugais répondaient aux enjeux mercantilistes et coloniaux de la royauté portugaise, à partir de ce moment-là les départs du Portugal vont changer de nature et s'inscriront dorénavant dans ce que les auteurs appellent le « mouvement international de main-d'œuvre » fondé sur les déséquilibres géoéconomiques.

Je me pencherai ici sur l'émigration portugaise intra-européenne, notamment celle en direction de la France, qui s'étend de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle à nos jours. De prime d'abord il faudrait souligner le fait qu'au long du texte l'émigré devient parfois l'immigré et vice-versa. Cela reflète le besoin d'accéder à des données issues « de là-bas et d'ici » montrant comment ces deux angles d'approches sont imbriqués<sup>86</sup>.

---

<sup>84</sup> Voir par exemple Freyre (1952) pour les premiers; Leeds (1983) pour les seconds.

<sup>85</sup> Un premier cycle de ces migrations de travail a eu lieu pendant le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle et correspondait essentiellement à une mobilité transatlantique, notamment en direction du Brésil. Plus de deux millions de Portugais quittèrent leur pays. Le deuxième cycle correspond aux sorties intra-européennes qui ont eu lieu entre 1950 et 1974. Dans l'espace de vingt ans le même nombre de Portugais de la phase précédente (s'étalant sur presque un siècle et demi) est parti du Portugal. La destination de la majorité a été la France suivi beaucoup plus loin par l'Allemagne. Enfin, le troisième cycle distingué par les auteurs est toujours intra-européen et a démarré en 1985 jusqu'à nos jours. Il est composé essentiellement par des travailleurs saisonniers ou de migrants temporaires (p.233). João Peixoto (2000) s'accordera également sur ces phases de l'émigration portugaise.

<sup>86</sup> Plusieurs recherches révèlent que les sources statistiques relatives à l'émigration portugaise produites par les sociétés d'installation montrent toujours des valeurs supérieures aux chiffres que l'on obtient si l'on considère les statistiques portugaises. Il faut garder à l'esprit, néanmoins, qu'y compris les données de la société d'installation peuvent négliger un certains nombres d'individus, puisque n'importe quelle statistique a tendance à exclure un segment du flux migratoire, notamment les entrées en situation irrégulière. Cela crée nécessairement « une image floue » des flux migratoires (Baganha, 1991 : 723).

Jusqu'au début de la Première Guerre mondiale, la petite frange de Portugais qui émigraient vers la France était pour la plupart issue des milieux aisés et intellectuels. D'autres étaient des exilés politiques, surtout des révolutionnaires républicains qui, le 31 janvier 1881, se sont insurgés contre l'*Ultimatum Anglais*<sup>87</sup> (Seabra, 1992 : 491).

L'engagement du Portugal aux côtés de la France et de la Grande Bretagne durant la Première Guerre mondiale<sup>88</sup> a amené en France un corps expéditionnaire sur le front, mais aussi un certain nombre de travailleurs qui venaient dans le cadre d'une convention avec la France pour faire face à l'effort de guerre. La France recourt maintenant à d'autres flux migratoires, différents de ceux qu'elle utilisait auparavant pour faire face à la pénurie de main d'œuvre. Ces facteurs ont été décisifs dans le changement de volume et de composition sociodémographique des émigrés portugais. Si dans le recensement de la population française de 1921 les Portugais constituaient déjà un groupe non négligeable, environ 11 000 individus (apparaissant pour la première fois comme groupe national discriminé dans les statistiques françaises), en 1931 ils sont presque 50 000.

Selon Noiriel (1998), ces nouveaux arrivants recensés en 1931 comme étrangers portugais en France, cumulaient plusieurs éléments qui révélaient une certaine « marginalité sociale ». L'auteur souligne deux variables ayant trait à la famille : un taux de féminisation très bas<sup>89</sup> par rapport au reste de la population immigrée (84% d'hommes portugais contre 61% en moyenne pour l'ensemble des immigrés) ; et une faible proportion d'enfants, 10 % pour les portugais contre 15% pour les autres. A cela s'ajoutait le fait que parmi ces travailleurs, 90% étaient des ouvriers (70% pour le reste des immigrés). La plupart d'entre eux travaillant dans le secteur industriel (travaux de la chimie et de la métallurgie) (*Ibid.*, p.47).

Cependant, la crise économique mondiale des années 1930 a forcé le retour au pays d'un certain nombre de Portugais. Par conséquent, une forte chute du nombre de Portugais présents en France a été enregistrée : selon le recensement de la population de 1931, il y avait 48 963 portugais en France, tandis que dans les statistiques de 1936 ce nombre avait décliné presque de moitié, les portugais n'étant plus que 28 290 en France (voir tableau 6).

Entre 1930 et la moitié des années 1950, on assiste à une stagnation des mouvements de population du Portugal vers la France. Les 28 000 Portugais recensés en 1936 décroîtraient

---

<sup>87</sup> Cet *Ultimatum* concernait des disputes coloniales entre l'Angleterre et le Portugal.

<sup>88</sup> Concomitante à une instabilité politique et économique engendrée par le changement de régime au Portugal, c'est-à-dire le passage d'une Monarchie à une République en 1910.

<sup>89</sup> L'émigration féminine étant très contrôlée au Portugal.

légèrement jusqu'au recensement de 1954, moment où nous enregistrons à nouveau une reprise progressive de l'immigration portugaise. Le conflit mondial ainsi que le lent démarrage de l'économie française dans l'après-guerre, comme cela a été pointé par Fourastié, et d'autre part, le contrôle étroit de l'*Estado Novo*<sup>90</sup> vis-à-vis du départ des Portugais (malgré les efforts de la France pour signer des accords de main-d'œuvre avec le Portugal depuis la fin de la Guerre) ont sans doute été des facteurs qui ont contribué à juguler temporairement ce flux migratoire.

**Tableau 6. Portugais résidant en France, 1921-1975**

Année du Recensement	Nombre	Part dans la population étrangère %
Recensement de la population en 1921*	11 000	-
Recensement de la population en 1926	29 000	-
Recensement de la population en 1931	49 000	-
Recensement de la population en 1936	28 000	-
Recensement de la population en 1946	22 261	1,3%
Recensement de la population en 1954	20 085	1,1%
Recensement de la population en 1962	50 010	2,3%
Recensement de la population en 1968	296 448	11,3%
Recensement de la population en 1975 **	758 925 <sup>91</sup>	22%

\* Avant 1921, le nombre de Portugais étant considéré négligeable, ils ont été inclus dans la rubrique « autres nationalités » (INSEE, 1982).

\*\* Selon le Recensement de la population de la France en 1975, les Portugais représentaient 22% de la population étrangère en France, c'est-à-dire la population étrangère la plus nombreuse (avant les Algériens qui représentaient 20% de la population étrangère sur le territoire français).

Source: Recensements généraux de la population (INSEE, 1984, tableaux rétrospectifs).

Suite à l'explosion économique à partir de la deuxième moitié des années 1950, la tendance décroissante que connaissait la population portugaise en France commence à s'inverser. Au début des années 1960, le nombre de Portugais en France atteint celui du début des années trente. Ce nombre va progresser exponentiellement dans les années qui suivent. Jusque-là et depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle la présence des Portugais en France a été caractérisée par des allers et retours ou des « flux et reflux » (comme Gérard Noiriel (1998) dénommera ce mouvement).

<sup>90</sup> Suite à un coup d'état militaire en 1926 qui conduit Antonio de Oliveira Salazar au pouvoir, ce dernier crée un Etat corporatif, totalitaire et conservateur (fasciste). Le Régime Salazariste promulguera en 1933 une nouvelle Constitution, inspirée du fascisme italien, qui impose le parti unique, instaure la censure et crée la PVDE (*Polícia de Vigilância e Defesa do Estado*) qui correspond à la police politique. C'est le Régime lui-même qui s'est autoproclamé l'*Estado Novo*.

<sup>91</sup> Il est important de souligner que parmi ces 758 925, 126 755 sont nées en territoire français (Branco, 1986 : 23).

Jusqu'à ce que le Portugal accepte enfin de signer un accord de main-d'œuvre avec la France en 1963 beaucoup d'encre a coulé entre les corps diplomatiques des deux pays<sup>92</sup>. Le sujet échangé concernait généralement les proportions spectaculaires que l'é(im)migration portugaise commençait à prendre et plus particulièrement la part des entrées irrégulières sur le territoire français au sein de ce mouvement. Des échanges qui ne se sont pas révélés très prolifiques si nous considérons le chiffre important des sorties irrégulières comme l'illustration d'une forme d'échec politique.

L'historien Victor Pereira (2005), en analysant un ensemble d'archives ministérielles, surtout des archives portugaises mais aussi françaises, dévoile des réponses et des contre-réponses révélatrices des inquiétudes politiques de part et d'autre. Ainsi, de la part du Portugal des lettres ont été adressées à Salazar (écrites par Marcello Mathias alors Ambassadeur du Portugal en France), montrant un souci apparent quant à l'arrivée massive des Portugais soumis à des conditions misérables et sans qu'il y ait des structures nationales capables de leur assurer une assistance sociale, au contraire d'autres pays comme l'Espagne ou la Yougoslavie, dont les ressortissants étaient également installés en France.

Néanmoins, au-delà d'un « soi-disant » souci de la misère de la clandestinité dans laquelle étaient plongés des milliers de Portugais, d'autres logiques émergent de ces échanges. Elles permettent de mieux comprendre la constance de l'émigration clandestine de masse :

- Une première raison était interne au pays. Elle était liée d'une part au fait colonial et à l'éclosion des guerres coloniales pour l'indépendance qui débutent par l'Angola en 1961 avant de gagner le Mozambique et la Guinée-Bissau. Ces événements obligent tout d'abord le régime fasciste portugais à devoir remettre en question son modèle économique autarcique et à s'ouvrir aux capitaux étrangers pour les besoins du conflit. La multiplication des fronts va aussi entraîner le recours au contingent et la nécessité de mobiliser tous les conscrits. D'autre part, figure la base idéologique-économique de la dictature Salazariste. Pour ce dernier, le développement de l'industrie était important mais devait être très contrôlé pour plusieurs motifs : protéger une aristocratie agraire très puissante à l'époque ; empêcher la formation d'une classe prolétaire urbaine avec ses conséquences sociales et politiques ; maintenir les bas-salaires ; limiter la concurrence entre industriels et prévenir une inflation démesurée. Plusieurs auteurs, soulignent l'importance économique que la force de travail des émigrés à l'étranger revêtait pour le pays, notamment par le biais d'une production de richesse qui était en partie renvoyée au Portugal sous

---

<sup>92</sup> Voir Pereira (2005), notamment le chapitre 5 « Conflits et coopérations ministériels ».

la forme de devises. Maria Baganha (1994) sera l'une des chercheuses qui insistera le plus sur ce point, affirmant que « l'émigration a été pendant ce siècle [XX<sup>e</sup>] le bien le plus précieux que la société portugaise a produit pour l'exportation »<sup>93</sup> (*Ibid.*, p.964).

- La deuxième raison était externe au pays. Comme les lettres de Marcelo Mathias à Salazar le montraient très explicitement, il y avait une réelle préoccupation par rapport à l'image que le Portugal donnait de lui à l'étranger. En outre, il y avait la peur du « spectre communiste »<sup>94</sup> qui tournait autour des ressortissants portugais en France avec le but de les politiser. Cette menace devrait être au plus vite circonscrite par des structures moralement et idéologiquement proches du pouvoir (Pereira, 2005 : 376). Enfin, le Portugal se sentait redevable à la France du fait qu'elle ait été l'un des seuls soutiens européens depuis l'éclatement des guerres coloniales.

Dans ce contexte, la posture du Portugal vis-à-vis de ces « bras » candidats à l'émigration devenait plus claire : « je veux bien, mais je ne peux pas montrer que je veux bien ». En effet, la dictature salazariste, sous couvert d'une idéologie autoritaire et colonialiste qui devrait prêter main forte à l'égard des déplacements transnationaux de ses ressortissants, était à la fois soumise à l'agacement des industriels qui se lamentaient de jour en jour de la disparition d'une main-d'œuvre peu coûteuse<sup>95</sup>, tout en étant contrainte de reconnaître le bienfait de cette émigration pour la « détente du marché du travail » portugais. Le flou politico-juridique du contrôle des entrées et sorties fut ainsi entretenu au détriment d'une mise en vigueur d'un accord de main-d'œuvre capable de faire face à l'ampleur du nombre des candidats à l'émigration.

La France de son côté devenant dépendante d'une main-d'œuvre immigrée et confrontée à une disette conjoncturelle de cette catégorie de travailleurs (Polonais et Tchèques étant dans l'orbite soviétique, Belges et Suisses n'ayant plus d'excédents de main d'œuvre, l'Italie n'ayant pas répondu de façon satisfaisante à la demande antérieure de main d'œuvre), voit dans le Portugal une solution à cette pénurie.

Toutefois, malgré l'insistance auprès des autorités portugaises pour la signature d'un accord, le Portugal ne cédera pas facilement au motif des raisons évoquées ci-dessus. Confrontée à cette approche rigide de la part de Salazar, la France, dans son intérêt, diffuse des circulaires qui

---

<sup>93</sup> 1- Traduction libre (citation présentée en langue portugaise)... 2- Les chiffres sont à cet égard révélateurs : les devises ont représenté 13% des exportations dans les années 1950 et ont progressé à 25% dans les années 60 et 56% dans les années 70 (Baganha, 1994 : 963).

<sup>94</sup> Cette peur avait été déjà exprimée dans l'après-guerre. Par ailleurs, c'est une des raisons centrales de la réticence de Salazar à signer facilement des accords de main-d'œuvre avec la France depuis ce moment. Il avait « crainte de voir les ouvriers portugais rentrer chez eux avec des idées trop libérales et peut-être communistes » (Note du ministère des Affaires étrangères français, le 3 juillet 1946, CAC, n° 19990312, art. 17 (*in* Pereira, 2005 : 500)).

<sup>95</sup> Voir rapports de l'Associação Industrial Portuguesa (*in* Leeds, 1984 : 1061).



facilitent, d'une part, l'entrée des Portugais en situation irrégulière sur le territoire français et permettent, d'autre part, de régulariser leur séjour très rapidement, dès lors qu'ils commencent à travailler. Comme le montre la description de Marie-Claude Henneresse dans l'encadré 1, l'Etat français en convergence avec le patronat a suivi une politique de facilitation de l'entrée de la main-d'œuvre étrangère. Cette description de la procédure que les immigrés devraient suivre va par ailleurs à l'encontre des témoignages que j'ai pu récolter pour cette recherche.

### Démarche pour la régularisation de séjour dans les années 1960

« Jusqu'en 1967 (...), le pivot de la politique de laissez-faire fut la circulaire du 20 mars 1964 (TE 37/64 XII) qui vint à nouveau assouplir les procédures existantes. Cette décision de régulariser à tout prix émana d'une instruction orale transmise à la suite d'un conseil de ministres, et son application ne fut pas étrangère au départ d'un sous-directeur du ministère du travail, hostile à cette mesure. Les changements qu'elle instaurait étaient en effet d'importance : pour exercer sur le champ un emploi, il suffisait que les immigrés venus clandestinement justifient d'une autorisation provisoire de travail (non renouvelable) délivrée pour deux mois par les bureaux de main-d'œuvre ; pour obtenir ce papier, l'immigré devait tout d'abord rechercher un employeur disposé à l'embaucher, puis se présenter à la préfecture de police, muni d'une attestation d'emploi de cet employeur (celle-ci comprenait un contrat de travail et l'engagement de versement à l'ONI de la redevance). En retour, la préfecture lui délivrait un récépissé de carte de séjour qui lui permettait d'obtenir du bureau de main d'œuvre l'autorisation provisoire de travail. La dernière démarche concernait le contrôle médical effectué par l'ONI, qui précédait l'octroi de la carte de travail. Pour l'employeur, cette formule présentait l'avantage de lui procurer une main d'œuvre au gré de ses besoins, et de lui permettre de juger de la qualité de l'immigré avant de l'embaucher officiellement. (...) Le gouvernement commençait à s'inquiéter des conséquences néfastes de ce laissez-faire (carences de l'accueil alors que les immigrations étaient de plus en plus lointaines et de moins en moins assimilables, prolifération des bidonvilles, libre-jeu des entreprises). Plusieurs mesures sont alors venues restreindre les pratiques en cours : (...) L'obstacle majeur à la poursuite de l'immigration non contrôlée fut la circulaire du 29 juillet 1968 : pour la première fois, les régularisations ne furent plus tolérées pour les emplois non qualifiés. Seuls les Portugais, qui représentaient la dernière immigration européenne assimilable, les employés de maison et les travailleurs qualifiés dont la profession n'entraînait pas dans la catégorie des métiers excédentaires échappaient à la nouvelle réglementation. »

Source : Henneresse (1979 : 163-166)

Sans tomber dans un déterminisme causal, je suis amenée à souscrire à l'une des démonstrations fortes de la thèse de Victor Pereira (2005) sur le fait que l'ampleur du phénomène de l'émigration clandestine vers la France « ne fut pas tant le résultat de l'échec des États à imposer leurs normes, qu'une solution permettant aux deux États d'atteindre leurs objectifs et de dépasser leurs contradictions internes » (*Ibid.*, p.456). Parmi les discours tenus sur l'immigration portugaise à l'époque, seuls quelques courants chrétiens paraissent être sensibles à cette réalité. Déjà en 1971, les *Cahiers de l'actualité religieuse et sociale* en se demandant quelle serait la tendance des

flux migratoires portugais en direction de la France, attestent sur la mansuétude des politiques officielles des deux Etats concernés par cette migration. Ces flux dépendraient alors de l'évolution de ces politiques: « Dans le passé, le laisser-faire des autorités françaises a mis toute la politique de l'immigration entre les mains des employeurs et des passeurs, en cela aidé par un politique confuse, mais plutôt restrictive, de la part du Portugal » (Verbunt, 1971 : 257). Cette thèse vient ainsi contredire celle qui était dominante, y compris dans le milieu scientifique des années 1960-70, estimant que les raisons de l'émigration clandestine en France des Portugais étaient seulement dues, ou dans une large partie, à l'incohérence de la politique portugaise. Cet extrait de la préface de la revue *Hommes et Migrations* de 1966, dans un numéro consacré aux Portugais, prouve de cette version dominante : « les Autorités Françaises, en régularisant la venue des travailleurs clandestins, font [simplement] une entorse aux conventions signées avec le Portugal » (p.7).

Dans un article de la revue *Análise Social*, daté de 1970, Marinho Antunes essaie de faire un bilan de vingt ans d'émigration portugaise de 1950 à 1969. L'auteur utilise comme sources les données de la *Junta da emigração*<sup>96</sup> au Portugal et les croise avec les données de l'Office National de l'Immigration français. Il parvient à travers une démarche relativement scientifique, autant que faire se peut compte-tenu de la censure politique en vigueur dans la société portugaise de l'époque, à produire une image de l'ampleur des sorties clandestines. Sa méthode est donc vite explicitée : l'émigration effective est le résultat de la somme entre l'émigration légale - ceux qui sont sortis du pays munis d'un passeport d'émigré - et l'émigration clandestine - ceux qui partent du pays sans passeport et qui s'installent dans le pays de destination - (*Ibid.*, p. 305)<sup>97</sup>.

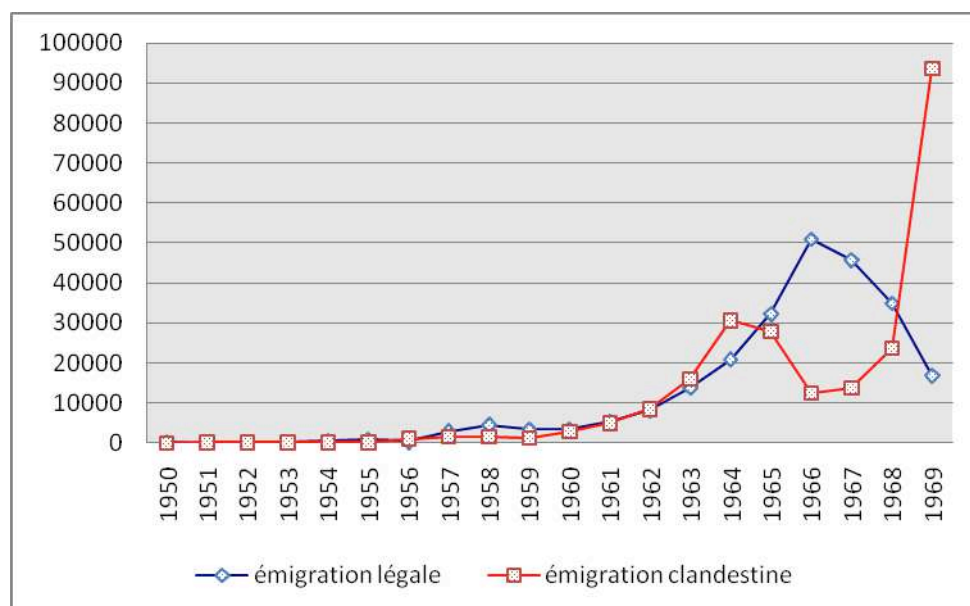
---

<sup>96</sup> La *Junta de emigração* (Office de l'émigration) a été créée en 1947 avec le but de contrôler les mouvements de la population portugaise et organiser la migration coloniale de peuplement. Cette institution dépendait du Ministère de l'intérieur Portugais.

<sup>97</sup> L'auteur reconnaît que, malgré tout, ces données doivent être sous-estimées.

Figure 2.

## Evolution de la part de l'émigration portugaise légale et clandestine vers la France



Source : Graphique effectué à partir des données de Marinho Antunes (1970).

D'après ces données, l'émigration clandestine a atteint des niveaux très hauts par rapport au total de l'émigration du Portugal vers la France. Si au cours de la décennie 1950 à 1959 les sorties clandestines ont été équivalentes à plus d'un tiers de l'émigration légale (37,6%)<sup>98</sup>, la décennie de 1960 à 1969 va connaître une émigration clandestine presque équivalente à l'émigration légale (46,9%).

Même avec la signature de l'accord de main-d'œuvre entre les deux pays en 1963, les pourcentages de départs irréguliers sur l'ensemble des départs vont atteindre des niveaux de plus en plus hauts. Si en 1963, ce taux a atteint 53,8%, en 1964 il monte à 59%. Malgré l'accord, la politique de Salazar visait à rendre difficile sa mise en œuvre, tout en compliquant les démarches administratives pour acquérir le passeport d'émigration. Les exigences étaient de plusieurs ordres, de « la robustesse physique » en passant par le besoin d'avoir « un travail ou un maintien assuré dans le pays de destination » ou la possession des « diplômes exigés par la loi » (décret n° 44428 du 29 juin 1962 *in* Pereira, 2005 : 478). Le candidat à l'émigration devait posséder au moins un certificat d'études primaires élémentaires (*Hommes et Migrations*, 1966 : 51). Dans un pays où le taux d'analphabétisme battait les records européens, nous pouvons imaginer que ces exigences

<sup>98</sup> Calculs personnels.

n'étaient pas faciles à satisfaire. En 1969, les sorties de Portugais vers la France sans être munis d'un passeport d'émigration (concéde par la *Junta da emigração*) ont atteint 84,6% du total des sorties. Jusqu'en 1974 le taux de sorties irrégulières est resté supérieur aux sorties officielles.

Les années 1960 marquent un tournant, avec plusieurs implications à différents niveaux pour les deux sociétés, dû à une croissance significative du flux migratoire portugais. On atteint le nombre de 700 000 Portugais sur le territoire français (nous verrons ces chiffres de façon plus détaillée ci-après). La France devient ainsi la première destination de l'émigration portugaise, au détriment du Brésil qui fut pendant longtemps la destination privilégiée. Entre 1965 et 1974, Maria Baganha (1999) estime qu'environ un million deux cents mille Portugais ont émigré, parmi lesquels 63% sont venus en France. Ensuite apparaissait comme deuxième destination, loin derrière la France, l'Allemagne, absorbant 14% des Portugais émigrés (*Ibid.*, p.236). Ainsi, pendant cette période, environ 1/10 de la population portugaise a émigré.

Quelques pistes ont été identifiées pour appréhender les macro-assises de ce flux migratoire massif vers la France, sur lesquelles je m'attarderai plus en détail dans la section suivante. Force est de constater cependant que l'accent mis sur certains facteurs, plutôt que d'autres, peut dépendre de l'angle d'approche choisi par les auteurs en ce qui concerne ce même mouvement. Les uns soulignent les facteurs « push », les autres les facteurs « pull ». Sur ce dernier, Rocha-Trindade insistera sur l'ouverture du marché du travail français et notamment, sur l'action menée par la France pour assurer sa croissance économique : 1) aucune qualification scolaire ou expérience professionnelle n'était demandée par les employeurs français ; 2) les autorités françaises acceptaient facilement des immigrants en situation de clandestinité ; 3) la régularisation des séjours et des visas de travail était accordée relativement facilement par les autorités françaises et donc également par les autorités portugaises (Rocha-Trindade *in* Garcia, 2000 : 44). Cette mansuétude de la part du gouvernement français vis-à-vis des Portugais était déjà pointée par l'autorité salazariste comme la cause des départs massifs des Portugais.

Certes, ce mouvement migratoire de masse pourrait répondre en partie à la théorie du *push and pull* déclenché par la seule motivation d'un *homo economicus*. Cependant, les différentes dimensions sociales et économiques, dont le concept de l'« encastrement » de Polanyi, nous apprend à tracer leur interdépendance<sup>99</sup>, et me pousse à nuancer cette motivation étroitement économique. De plus, à l'instar d'Abdelmalek Sayad (1999), il me semble également important de ne pas dépolitiser le phénomène des migrations et notamment celui des Portugais. La situation

---

<sup>99</sup> Aspect sur lequel nous discutons dans le chapitre 3.

politico-sociale de la dictature de Salazar et l'interminable guerre coloniale en Afrique sont aussi des facteurs importants de départ qui vont coïncider, en France, avec un besoin croissant de main-d'œuvre pendant les *Trente Glorieuses*.

## **I.2. L'é(im)migration portugaise de la Révolution du 25 d'avril à l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne (de 1974 à 1986)**

Après l'accroissement exponentiel du nombre de Portugais en France observé dans les années 1960, culminant à la fin des années 1960 et au début des années 1970, l'année de la Révolution du 25 avril 1974 (plus connue en France comme la Révolution des Œillets) va devenir un nouveau tournant en ce qui concerne l'entrée des Portugais en France. Si, d'une part, « les portes qu'Avril a ouvert »<sup>100</sup> ont donné aux Portugais la possibilité de construire de nouvelles perspectives en restant dans leur pays d'origine<sup>101</sup> ; d'autre part, la réduction des entrées en France s'inscrit dans le contexte de la crise pétrolière de 1973-74 que vivent les pays européens. Comme dans toute situation de crise économique, quand le développement économique est freiné, des mesures restrictives à l'égard des étrangers sont les premières à être prises. Le choc pétrolier de 1973 a engendré la fermeture des frontières européennes aux nouveaux contingents de migrants. Dans le cas de la France, comme nous l'avons vu, avec la fin des *Trente Glorieuses* et l'élection de Valéry Giscard d'Estaing à la Présidence de la République le 19 mai 1974, la politique du pays à l'égard des immigrés va se durcir et se caractériser à la fois par un contrôle strict des entrées et des séjours, mais aussi par une politique « encourageant » les retours volontaires des immigrés dans leur pays d'origine.

Les Portugais ne sont évidemment pas sortis indemnes de ces mesures. Le nombre d'entrées en France subit dès lors un ralentissement, sans toutefois se tarir complètement. Le recensement de la population de 1982 nous montrera malgré tout que le nombre de portugais est

---

<sup>100</sup> Poème de José Carlos Ary dos Santos que fait référence aux conséquences positives et libératrices de la Révolution pour le Portugal.

<sup>101</sup> Il faut signaler que la conjoncture économique après la Révolution était caractérisée par une incertitude liée au changement de Régime, entre autres la perte des richesses et marchés coloniaux. Par conséquent, le marché du travail portugais n'arrivait pas à absorber toute la main d'œuvre disponible (Poinard, 1979 : 26). En revanche, la liberté « ne remplit pas l'estomac mais remplit l'esprit ».

le plus haut que la France ait connu ; ils seront environ 767 304 à résider en France. Le nombre moyen d'entrées en France par an sera de 12 mille pendant la période de 1975 à 1982<sup>102</sup>. Huit ans plus tard, lors du recensement de la population de 1990, la France aura perdu plus de cent mille Portugais. Nous dénombrons alors un chiffre de 649 714 Portugais en France<sup>103</sup>, ce qui montre parallèlement un phénomène de retour significatif de certains des immigrés vers le pays natal ou d'acquisition de la nationalité française.

La légère augmentation du nombre de Portugais en France constaté de 1975 à 1982, malgré la fermeture des frontières, paraît être liée à deux facteurs principaux : d'une part, l'instauration de mesures facilitant le regroupement familial<sup>104</sup>, fruit d'une prise de conscience du Gouvernement par rapport à l'insertion des immigrés dans la société française ; et d'autre part, le processus de régularisation d'immigrés en situation illégale qui se trouvaient en France avant le 1<sup>er</sup> janvier 1980 (Branco, 1986 : 43 ; Peixoto, 2000 : 157). Les statistiques montrent environ 17 mille « entrées » rien que pour l'année 1982.

Après la Révolution du 25 avril 1974, Michel Poinard (1979), dans son étude approfondie sur le retour des travailleurs portugais<sup>105</sup>, affirmera à propos de l'époque concernée que « les autorités de Lisbonne feront tout ce qui est en leur pouvoir pour conserver ce ballon d'oxygène qu'est pour elles, le maintien, et à fortiori, l'élargissement du flux migratoire » (*Ibid.*, p.44). Malgré tout, cette même étude nous révèle qu'une partie des Portugais sont rentrés au pays. Par ailleurs, si la circulaire Stoléru d'aide au retour en 1977 a porté ses fruits, c'est en priorité grâce à la population portugaise, même si cette politique visait essentiellement les Algériens. Les demandes d'aide au retour de la part des Portugais représentaient près de 40% de l'ensemble des 21780 dossiers déposés, alors que chez les Algériens (presque aussi nombreux que les Portugais) ce chiffre n'a atteint que 6% d'entre eux (*Ibid.*, p.45). En revanche, parmi ceux qui ont fait appel à cette aide seulement 5 % avaient moins de 35 ans, alors que plus de la moitié des demandeurs avaient plus de 45 ans (*Ibid.*, p.55).

De 1980 à 1985, l'estimation de la moyenne annuelle de retours au Portugal s'est élevée à 42 mille, presque 15 mille retours annuels de plus que lors de la décennie précédente. Même si

---

<sup>102</sup> Calculs personnels à partir des recensements de la population.

<sup>103</sup> Je rappelle que ces données prennent en compte tous les Portugais mono-nationaux, ces derniers pouvant déjà être nés en France. Ainsi, si nous ne prenons en compte que ceux qui sont nés au Portugal - les immigrés -, je constate que dans le recensement de la population de 1982 nous ne comptons que 638 492 Portugais et dans le Recensement de 1990, 599 661. Les Portugais constituent ainsi la population immigrée la plus nombreuse, suivis des Algériens (555 715), des Italiens (483 695) et les Marocains (457 456).

<sup>104</sup> Sachant que le taux de féminisation était déjà très élevé chez les Portugais en France en 1975. Voir ci-après.

<sup>105</sup> Etude qui a consisté à dépouiller les dossiers de retour lors de la circulaire Stoléru de 1977.

comme nous avons vu précédemment, l'émigration portugaise en direction à la France a continué, ces estimations des retours ont conduit Baganha et Gois (1999) à conclure que cette période marque la fin d'un cycle migratoire où une partie des immigrés portugais a décidé de rentrer au pays et une large majorité a choisi de s'installer définitivement en France (*Ibid.*, p. 239).

En ce qui concerne ce phénomène, des causes spécifiques à l'histoire de la société portugaise, ainsi qu'au rapport que les portugais entretiennent avec le Portugal, n'y sont pas étrangères : tout d'abord, l'émergence d'un Portugal démocratique mettant fin aux conflits coloniaux ne pouvait qu'inciter cette population à envisager un retour au pays afin de participer à son développement. Ensuite, l'ouverture de nouvelles perspectives de vie au pays, dont des perspectives liées à la croissance économique dans la deuxième moitié des années 1980, pouvait également contribuer à encourager le choix du retour.

### **I.3. De l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne à nos jours (de 1986 à 2012)**

Avec l'intégration du Portugal à l'Union Européenne en 1986 et l'entrée en vigueur du Traité de Schengen en 1995 (qui a établi un régime de libre circulation au sein des pays adhérents), c'est une nouvelle page de l'histoire des migrations entre le Portugal et la France qui s'ouvre, celle de la mobilité « intracommunautaire ».

Le recensement de la population de 1999 (INSEE, 2001) dénombre un effectif de 571 874 immigrés portugais en France. Cet effectif inclut les Portugais qui ont acquis la nationalité française (116 026 individus). Selon Branco (1998), la grande majorité de ces individus ont gardé la nationalité portugaise lors de l'acquisition de la nationalité française : « selon le Code de la nationalité portugaise, seul sera déchu de sa nationalité celui qui, faisant la preuve d'en avoir acquis une autre, établit une déclaration de rejet auprès des autorités portugaises » (p.91). Par ailleurs, quand on compare (en pourcentage) les Portugais avec d'autres populations immigrées en France, on observe que les Portugais acquièrent peu la nationalité française. Seuls les individus de nationalité anglaise ou turque se situent devant les Portugais (INSEE 2001) sur ce point. La libre circulation entre les pays membres de l'Union Européenne peut constituer un facteur d'explication.

Actuellement, selon le recensement de la population de 2008<sup>106</sup>, les Portugais en France sont au nombre de 580 240, dont 238 903 se situent dans la tranche d'âge de 25 à 54 ans et 212 462 dans la tranche de 55 ans ou plus. Une projection réalisée par l'INSEE, il y a presque vingt ans, montrait une tendance de réduction des effectifs de la population portugaise résidant en France. Selon ces prévisions, en 2010, la France devrait compter avec la présence d'environ 458 mille Portugais (INSEE *in* Branco, 1998 : 94). Je note toutefois que ces estimations ont été revues à la baisse. Par ailleurs, l'effectif d'immigrés portugais en France a augmenté depuis le recensement de 1999. Il aurait néanmoins fallu savoir de quels Portugais il s'agissait car si nous ne tenons compte que des étrangers portugais en France, c'est-à-dire ceux qui n'ont que la nationalité portugaise, ce chiffre s'approche des estimations : le nombre d'immigrés portugais qui n'ont jamais acquis la nationalité française s'élève à 490 502 en 2008. Si je me tiens toujours à ce dernier chiffre, il est important de souligner que, de toutes les populations étrangères présentes en France, les Portugais immigrés mono-nationaux constituent la population la plus représentée, suivis des Algériens avec une présence qui s'élève à 470 553 personnes (en revanche le nombre d'immigrés Algériens, ayant ou non acquis la nationalité française, s'élève à 712 813).

L'injection au Portugal des fonds structurels dès son adhésion à l'Union Européenne a changé le scénario migratoire portugais. Le fort développement du secteur du bâtiment et des travaux publics a induit un besoin de garder une main-d'œuvre autochtone, allant même jusqu'à faire appel à une main-d'œuvre étrangère. Les Portugais ont vu leur niveau de consommation augmenter grâce à un accès plus étendu au crédit ; le Portugal a vu ainsi, au cours des années 1990, sa balance migratoire s'équilibrer. Ce même phénomène s'était déjà vérifié dans l'histoire contemporaine lors de l'entrée au Portugal d'environ un demi-million de *retornados*<sup>107</sup> (« Pieds-noirs » provenant des ex-colonies, en particulier de l'Angola) en 1974-75 lors de l'avènement de l'indépendance dans les ex-colonies portugaises (Pires, 2003 ; 2006). Le Portugal est devenu un pays attractif pour les étrangers pendant les années 1990, mais cela n'a pas empêché la permanence d'un flux continu de sorties, rendant le Portugal unique au niveau européen, puisque les flux migratoires d'entrée et de sortie possédaient simultanément un solde positif.

Le changement de siècle marquera un nouveau tournant sur le plan de l'émigration au Portugal. La croissance de l'économie portugaise stagne, son taux de chômage ne cesse d'augmenter, et d'autant plus à partir de la crise internationale dans les années 2007/2008, le tout

---

<sup>106</sup> Source : l'INSEE (consulté en Septembre 2011) : < <http://www.recensement.insee.fr/> >.

<sup>107</sup> *Retornados* est l'équivalent des « pieds noirs » en France. Bien entendu, qu'en prenant l'exemple des *retornados* nous prenons ce mouvement comme un flux migratoire d'entrée dans le pays (donc, une immigration).



s'accompagne d'un sévère resserrement des robinets du crédit dans un pays où les taux d'endettement atteignent des sommets. Selon les pouvoirs politiques, plus précisément selon la déclaration de José Cesário, Secrétaire d'Etat des Communautés Portugaises (Tavares, décembre 2011), entre 100 et 120 000 Portugais sont partis du Portugal pendant l'année 2011. La source de ces chiffres avancés par le Secrétaire d'Etat n'a, en revanche, pas été divulguée. A titre d'exemple, parmi les immigrés arrivés récemment en Île-de-France de 2001 à 2006 il n'y a que les Algériens et les Marocains qui précèdent les Portugais. En d'autres termes, 4,5% des immigrés arrivés récemment en Ile-de-France sont nés au Portugal ce qui correspond à environ 9 500 entrées<sup>108</sup> (Sagot, 2010<sup>109</sup>).

L'adhésion du Portugal à l'Union Européenne, la postérieure libre circulation dans l'espace européen et la transformation de la politique économique du pays vers un modèle plus libéral et une aggravation des politiques d'austérité ces dernières années, ont conduit à la transformation des flux migratoires portugais vers l'étranger. L'Europe a continué à être l'espace d'installation privilégié des Portugais<sup>110</sup>, néanmoins les destinations se sont diversifiées. A la France et à l'Allemagne (des pays déjà traditionnels dans la cartographie migratoire portugaise), s'ajoutent la Suisse<sup>111</sup> et l'Angleterre qui deviennent des pays où l'on observe une forte présence portugaise<sup>112</sup>.

Le développement des moyens de transport et de l'encadrement légal du détachement d'entreprises nationales dans l'espace communautaire<sup>113</sup> a contribué à l'évolution des caractéristiques de l'émigration portugaise vers les pays européens. Malgré l'absence de données

---

<sup>108</sup> 11,7% sont nés en Algérie et 8,2% au Maroc.

<sup>109</sup> Données basées sur le recensement de la population 2006.

<sup>110</sup> Le Brésil et l'Angola redeviennent également deux pays de destination des Portugais. Il faudrait noter que l'émigration portugaise en général, et en direction de ces deux pays en particulier, sans qu'il y ait encore de chiffres très précis, est devenue le phénomène à partir duquel on transmet médiatiquement les effets de la crise économique. Cela conduit Rui Pena Pires à contester la rhétorique à travers laquelle ce thème est traité, c'est-à-dire en termes de « problème public » (écouter l'interview à la radio Antena 1 - mars 2012- En ligne (consulté en août 2013):

<<http://www.rtp.pt/antena1/index.php?t=Entrevista-a-Rui-Pena-Pires.rtp&article=4464&visual=11&tm=16&headline=13>>.

<sup>111</sup> Selon Eduardo Araujo (doctorant d'anthropologie à la FCSH Lisbonne : *Estruturação étnica e conexões transnacionais nas comunidades luso-helvéticas*), se basant sur les données de l'Office Fédéral de la Statistique de Suisse, en quatre ans le nombre de Portugais en Suisse a augmenté de 50 mille personnes, ce qui correspond  *grosso modo*  à une augmentation de 30% de la population portugaise en Suisse. Il existerait aujourd'hui (2012) environ 220 mille Portugais en Suisse.

<sup>112</sup> Comme l'a souligné Rui Pena Pires à plusieurs reprises au cours de ses interventions dans l'espace public, le fait que les pays traditionnels d'émigration soient eux-mêmes en crise ou touchés par la crise, notamment la France et l'Espagne, peut conduire à ce que les flux migratoires portugais en direction de ces pays réduisent. Le cas de l'émigration portugaise en direction de l'Espagne est paradigmatique de ces tendances : le flux migratoire atteint son maximum autour de 2007 et décroît les années suivantes (voir communication de Rui Pena Pires dans le séminaire « A actual situação migratória de Portugal: olhar cruzado sobre fluxos de entrada e de saída », le 15 novembre 2012. En ligne (consulté en août 2013) : <<http://www.observatorioemigracao.secomunidades.pt/np4/3384.html>>.

<sup>113</sup> Sur les enjeux du travail détaché à l'intérieur de l'Union Européenne voir Chapitre 4.

permettant de connaître avec précision les chiffres exacts des sorties du Portugal, surtout après l'abolition au Portugal du passeport de l'émigré en 1988 et la mise en vigueur en France de la fin de l'obligation d'avoir un titre de séjour en 2004 pour les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne<sup>114</sup>, il est communément admis que la flexibilisation des frontières à l'intérieur de l'espace européen, ainsi que la libéralisation de l'économie, ont augmenté la main-d'œuvre saisonnière portugaise (plus précarisée) au détriment d'une main-d'œuvre qui s'installe de façon plus pérenne dans un pays autre que le sien<sup>115</sup>.

## **De la structure socio-économique à la caractérisation socioprofessionnelle des Portugais**

Nous avons vu auparavant comment l'histoire de l'immigration en France est imbriquée dans l'évolution de l'économie française. Cela a permis de constater comment l'image de l'immigré en France est associée à celle de travailleur. Tracer un profil socioprofessionnel des Portugais en France s'avère par conséquent une étape incontournable, d'autant plus que leur condition d'immigré dans la société d'accueil, comme celle d'émigré dans la société de départ, reste, dans la majeure partie des cas, attachée aux conditions socio-économiques qui ont déterminé cette migration.

### **I.1. Contexte historico-économique de la société de départ**

Avant de présenter la place occupée par les Portugais dans le marché du travail français, il est indispensable de comprendre la situation socio-économique du pays qu'ils ont quitté. Cela nous montrera que l'émigration portugaise des années 1960, tout comme celle qui a eu lieu plus récemment, n'est pas qu'une simple émigration de travail mais qu'elle est aussi influencée par la

---

<sup>114</sup> Loi 2003 - 1119 du 26 novembre 2003 relative à l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité.

<sup>115</sup> A propos de l'émigration temporaire voir chapitre 4.

politique économique. Ne mettre en exergue que les facteurs économiques en négligeant les conditions sociales de vie des émigrés serait réduire le départ collectif de milliers de Portugais à un genre d'individualisme méthodologique importé de la théorie des migrations, où chaque migrant, conduit par ses attentes de maximisation de gains, serait le propulseur des flux migratoires qui ont marqué l'histoire du Portugal et de la France.

Comme cela a été évoqué plus haut, l'émigration portugaise a fonctionné comme une « bouffée d'air » dans un pays qui, d'une part n'absorbait que faiblement sa main-d'œuvre malgré la croissance économique enregistrée dans les années 1960, et d'autre part devait supporter des coûts de guerre élevés. Selon Alfredo de Sousa (1995), pendant cette décennie, environ 40% du budget national était consacré à l'effort de guerre coloniale, réduisant nécessairement le poids des investissements dans les infrastructures du pays, dont les voies routières, les télécommunications et le logement ont été les principaux lésés (*Ibid.*, p.616).

Malgré tout, la croissance économique enregistrée dans les années 1960 au Portugal est communément admise par l'historiographie économique. En revanche, la façon de la percevoir comme un éventuel socle de progrès social diverge selon la sensibilité des auteurs quant au choix des variables prises en compte dans l'évaluation de la croissance, voire comme un indicateur macroéconomique. L'émigration est tout de même l'un de ces indicateurs qui est pour beaucoup d'auteurs incontournable. En effet, l'ampleur de l'émigration et ses conséquences ont été tellement significatives (démographiquement cela a concerné plus d'un/dixième de la population) que seule une lecture economiciste pourrait l'ignorer.

Le Portugal pendant les années 1960 occupait une place particulière dans le contexte européen de prospérité économique. Puisqu'en même temps que le pays connaissait des niveaux élevés de croissance économique par rapport à la décennie précédente, il subissait une réduction démographique annuelle de 0,257%<sup>116</sup> due à l'émigration en masse vers les autres pays européens. Simultanément, le pays a dû affronter une réduction de la disponibilité de la population masculine en âge d'être actif en raison de l'appel à la conscription mis en œuvre pour faire face aux besoins des différents fronts de guerre coloniale. La conjonction de ces deux facteurs a donné lieu à des mécanismes d'ajustement entre l'offre et la demande de force de travail qui ont pu être propices à la croissance. Par exemple, sur certains secteurs d'activité, dont les services et les industries textile

---

<sup>116</sup> Source : Prodata. En ligne (consulté en octobre 2012) :  
<[http://www.pordata.pt/Portugal/Taxa+de+crescimento+anual+medio+segundo+os+Censos+\(percentagem\)-876](http://www.pordata.pt/Portugal/Taxa+de+crescimento+anual+medio+segundo+os+Censos+(percentagem)-876)>

et électronique, la main-d'œuvre masculine a été substituée par une main-d'œuvre féminine (Rocha, 1984 : 642).

Le virage de la politique économique du début des années 1960 a été imposé à l'*Estado Novo* par la nécessité d'avoir recours à des financements extérieurs dans un contexte de guerre coloniale et par l'obligation de ce fait d'ouvrir le pays au commerce et aux investissements étrangers. De 1943 à 1961, l'entrée de capitaux étrangers à long terme atteignit la somme de 2 milliards d'escudos. De 1961 à 1967, ce sont 20 milliards d'escudos qui vont entrer au Portugal (Matos, 1973 : 99). Cela ne s'est pas fait sans tension dans le milieu politique clos de la dictature, les uns insistant sur la régulation protectionniste des secteurs clé d'activité, les autres sur la libéralisation de l'économie compatible avec un Etat autoritaire<sup>117</sup>. Les autorités plus conservatrices accepteront, dans le cadre de ce processus inéluctable de « modernisation » économique, que le pays participe à la création de l'EFTA<sup>118</sup>. C'est dans ce contexte que le Portugal a connu des indices de croissance économique en moyenne supérieurs au reste de l'Europe industrialisée (Lains, 1994 :931). Cela se justifie sans doute aussi par une croissance qui s'est développée sur une période très brève alors que les autres pays européens étaient engagés dans ce processus depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'impact de cette évolution de la politique économique de l'*Estado Novo* s'est donc traduit par une augmentation de la production industrielle (pour réduire le besoin d'importations), mais a aussi entraîné une inadéquation croissante entre la main-d'œuvre disponible, essentiellement rurale, et les besoins de main-d'œuvre des secteurs industriels en forte croissance. On observe ainsi en concomitance, une tendance au désinvestissement dans le secteur agricole et un déséquilibre régional croissant. Pendant la période de 1950 à 1973, parmi un ensemble de pays européens<sup>119</sup>, les taux de croissance annuel au Portugal, en ce qui concerne la productivité et l'emploi (tous secteurs confondus), ont été respectivement le plus élevé (5,5%) et le plus bas (0,2%) ; alors que pendant la période de 1973 à 1990 nous vérifions le phénomène inversement opposé : une augmentation de l'emploi très supérieure aux autres pays qui était de l'ordre de 1,7% par an et un taux de productivité annuel très bas par rapport aux autres pays (1,2%) (Lains, 1994 : 939). Ces chiffres montrent que la croissance économique n'a pas eu d'impact sur l'augmentation de l'emploi.

---

<sup>117</sup> Voir à propos de ces tensions au sein du régime : Pereira (2009).

<sup>118</sup> Association Européenne de Libre-Echange (AELE) crée par l'Autriche, la Danemark, Norvège, Portugal, Suède, Suisse et l'Angleterre comme réponse à la Communauté économique européenne (CEE) créée par l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, et les Pays-Bas.

<sup>119</sup> Portugal, Espagne, Italie, France, Danemark, Suède, Allemagne, Angleterre.

Cela dit, il est facilement perceptible que les mouvements de population ne sont pas anodins dans les caractéristiques de l'évolution de la croissance économique du Portugal du début des années 1960 à la fin des années 1970. Signalons d'une part le départ massif des Portugais vers les autres pays industrialisés d'Europe jusqu'en 1974, et d'autre part l'arrivée massive au Portugal des *retornados*<sup>120</sup> conséquence de la décolonisation déclenchée par la Révolution de 25 avril 1974. Des données plus précises permettraient de mieux éclairer le débat sur l'émigration comme un déterminant et/ou une conséquence des transformations qui ont eu lieu dans la structure productive portugaise. Pour Edgar Rocha (1982 : 1073), l'émigration a eu comme conséquence de perpétuer les conditions socio-économiques qui ont contribué à la constituer. L'auteur parle notamment de la tendance persistante à l'investissement dans une industrie de capital-intensif ayant comme conséquence la stagnation de l'emploi. Mais il est indéniable que la mise en œuvre d'un modèle de croissance non fondé sur les besoins et les potentiels endogènes allié à des indices de développement socio-économique très bas au départ n'aura pas été sans incidence sur ce flux migratoire massif, accentué par les contraintes liées au caractère dictatorial du régime et à l'engagement colonial.

Dans une autre perspective, la croissance économique constatée dans la dernière décennie de l'*Estado Novo* a pu profiter d'une situation financière qui a bénéficié des transferts d'argent envoyés au Portugal par les émigrés. Ces transferts permettaient d'équilibrer une balance commerciale structurellement déficitaire à cause des grands efforts de guerre coloniale consentis. Par ailleurs, comme l'affirme Elizabeth Leeds (1983), l'émigration a été l'un des facteurs fondamentaux pour « l'accumulation de capital » au Portugal, compte-tenu du fait que ces transferts ont permis d'éliminer la contrainte externe de manque de devises pour le financement des importations nécessaires à l'industrialisation. En 1970, les transferts des émigrés correspondaient à 4% du PIB, pour grimper jusqu'à 9% en 1980<sup>121</sup>. Alfredo de Sousa (1995) rappelle à une échelle plus modeste que les banques, avides de capter l'argent des émigrés, envoyaient des agents commerciaux dans les zones rurales les plus reculées du Portugal pour faire face à la croissance des devises étrangères. Si parfois la population accueillait ces agents avec une grande suspicion, le système bancaire a tout de même réussi à capter une grande partie de cette monnaie créée à l'origine en dehors du pays, tout en augmentant leur pouvoir créditeur (p. 620-21). Dans ce sens, l'émigration de masse a fourni au Portugal une abondance de ressources

---

<sup>120</sup> Voir note *supra* (107)

<sup>121</sup> Depuis, le poids des transferts des émigrés n'a jamais été égalisé sans doute parce que le souhait de retour au pays natal est moindre parmi la population émigrée dans les années 60. Source des données Prodata. En ligne (consulté en octobre 2012) : <<http://www.pordata.pt/en/Europe/Remittances>>.

financières, lesquelles ont été canalisées essentiellement vers l'investissement industriel sur le littoral du pays.

Malgré la « richesse collatérale » de l'émigration matérialisée par les transferts, le régime restait conscient du risque de dépendance extérieure que représentaient ces devises pour le pays. Le dictateur Salazar se trouve confronté au paradoxe de l'obligation d'ouvrir, en raison des guerres coloniales, une économie en grande partie autarcique jusque-là, avec un isolement international croissant, malgré le soutien de l'OTAN dont il était membre depuis sa fondation. Il n'hésitera pas à jouer des vieux ressorts « impériaux » pour masquer cette dépendance croissante en cultivant le thème, passé à la postérité, du « fièrement seuls »<sup>122</sup>. Le fait de devenir de plus en plus dépendant de l'« humeur » de l'évolution de l'économie française n'était manifestement pas des plus réjouissants pour le régime.

Même si l'instrumentalisation des transferts de la part des autorités portugaises doit-être nuancée, « ni subi ni dirigé » (Pereira, 2007<sup>123</sup>), cela rejoint l'hypothèse énoncée dans le chapitre précédent quant à la permissivité ambiguë de Salazar vis-à-vis du *salto*<sup>124</sup>. En d'autres termes, l'apparente impuissance du pouvoir politique face au départ « clandestin » de dizaines de milliers de Portugais en direction de l'Europe ne relevait pas de la simple incapacité à juguler ces flux. Elle révélait également un virage idéologique de la dictature contrainte à une politique d'ouverture du pays aux mouvements de capitaux et de personnes, accompagné d'une stratégie d'industrialisation à capital-intensif, dont la faible absorption de la main-d'œuvre était une des conséquences.

La société portugaise a ainsi témoigné d'une transformation radicale de la structure économique, mais qui ne s'est pas traduite par une modernisation de l'ensemble de la société. Dans ce cadre, les représentations qui se sont construites autour de la figure de l'émigré n'ont pas été indemnes face aux différentes visions idéologiques qui cohabitaient au sein du régime mais qui se traduisaient, de façon limitée, par l'importance de l'émigration sur l'équilibre de l'économie du pays. Toujours-est-il que le nœud du problème ne paraît pas résolu, car réduire l'émigration à l'apport économique avantageux ou désavantageux pour le pays n'est sans doute pas l'approche la plus pertinente pour comprendre les mécanismes qui poussèrent des milliers de portugais à partir

---

<sup>122</sup> Expression très connue de l'un des discours de Salazar : « Orgulhosamente sós ».

<sup>123</sup> Des personnalités du régime faisaient parfois entendre leur désaccord tenace quant aux départs des Portugais. Un député exprimait ainsi ses inquiétudes sur les conséquences du départ d'une grande frange active de la société : [les Français] « mangent la viande et nous laissent les os » (l'*Assembleia nacional*, le 28 janvier 1965, 8ème législature, 4ème session législative, *Diário das sessões*, n°182, page 4418, in Pereira, 2007 : 210)

<sup>124</sup> Mot portugais qui veut dire littéralement le saut, terme générique employé par les portugais pour désigner le départ clandestin pour l'émigration. Je reviendrai sur la mémoire du *salto* dans la troisième partie de cette thèse.

et encore moins pour expliquer la création d'une « réserve de travailleurs » plus ou moins malléable selon le « contexte historique du système capitaliste international » (Castles et Korosack, 1973 : 7).

En effet, parler de l'émigration massive des années 1960 revient à mettre des bâtons dans les roues des tentatives de déploiement d'une conception « glorieuse » du développement économique pendant cette période. Je l'ai signalé ci-dessus, c'était une croissance économique qui n'allait pas de pair avec une hausse de l'offre d'emploi. Des déséquilibres régionaux se sont également accentués, notamment en raison de la paupérisation de l'intérieur du pays (région d'origine de la majeure partie des migrants), et d'une nouvelle reconfiguration de l'espace social et de classes qui a vu la perte de pouvoir de la bourgeoisie agraire.

Ce n'est qu'au travers d'une « répression stratégique », dans une atmosphère de croissance économique, que le Portugal arrivait à maintenir des bas salaires pour la majorité de la population disposant d'un bas niveau de qualification. Par ailleurs, Victor Pereira (2007) montre comment l'Assemblée Nationale avait bien conscience de cette situation, d'autant plus que les industries en pleine expansion (par les raisons indiquées ci-dessus) avaient principalement recours à une main-d'œuvre qualifiée :

« à mesure que l'on monte dans l'échelle professionnelle, la différence [entre les salaires portugais et européens] s'atténue, disparaît pratiquement, et quelquefois atteint même un niveau plus favorable pour ce qui est des cadres techniques et dirigeants du secteur privé. Il faut souligner que l'émigration des cadres techniques n'a pas d'ampleur significative, de même que la sortie d'ouvriers hautement spécialisés est faible »<sup>125</sup> (*in* Pereira, 2007 : 206).

On peut, néanmoins, remarquer que les propositions qui ont pu germer à l'Assemblée sont discutables. Elles ont tendance notamment à ne pas tenir compte du fait qu'il s'agit en réalité uniquement d'une petite frange représentative de la société portugaise et que parmi ces cadres techniques plusieurs ont émigré dans les colonies. L'analyse des caractéristiques sociales de la population des *retornados*<sup>126</sup> en apporte la preuve (voir à ce propos Pires, 2003 : 212). Dans tous les cas, Boaventura Sousa Santos (1984) pointe ces articulations politico-économiques comme une bonne illustration du « visage » du régime salazariste : « l'hégémonie de classe a toujours eu

---

<sup>125</sup> Préambule de la loi d'émigration soumise à l'*Assembleia Nacional* et à la chambre corporative en 1974 (*in* Pereira, 2007).

<sup>126</sup> Voir note *supra* (107)

comme contrepartie une tutelle politico-bureaucratique qui corrélait les intérêts hégémoniques avec l'intérêt propre de l'Etat<sup>127</sup>» (p.10). A cela s'ajoute bien entendu les conséquences sociales d'un régime dictatorial dictées par des prémisses de cette nature, parmi lesquelles la reproduction des fortes inégalités sociales d'accès à un confort de vie convenable, ainsi qu'une possibilité de mobilité sociale limitée à une petite couche de la population.

Force est de constater que la croissance économique enregistrée n'a pas été accompagnée par une réelle et conséquente augmentation du niveau de formation scolaire et professionnelle des personnes (notamment chez les adultes), ni même par la promotion des libertés démocratiques. La misère et le caractère répressif de la société pendant la période considérée sont à plusieurs reprises mis en exergue par ceux qui, parmi mes enquêtés, ont quitté le pays pendant ces années :

« On n'avait pas de quoi manger, manger des pommes de terre était un luxe. [...] Ma mère, un jour a pris une poire qui était par terre dans les champs pour nous l'amener à la maison ; le contremaître, qui s'appelait Rapazote, l'a vue et lui a retenu la moitié de son jour de salaire [...]. A nous les ouvriers, qui avions les salaires les plus bas, de temps en temps les chefs nous vendaient une bouteille de vin, du fond de leur tonneau, quand ils ne le voulaient plus [...]. On ne pouvait jamais se plaindre, car nous avons peur de perdre notre travail. » (Augusto, arrivé en France en 1968)

L'encadrement très mesuré du mécontentement ou des possibles contestations sociales était une des plus grandes réussites de la ligne idéologique mise en place par le régime Salazariste. Il s'appuyait sur une cohérence, la plus efficace possible, entre la politique économique et la volonté politique. Certains auteurs diront que les Portugais extériorisèrent leur mécontentement, quant aux conditions de vie sociales et politiques, par leur départ massif.

Les vicissitudes de l'évolution socio-économique des années 1960, sur lesquelles je viens de me pencher, sont pointées par José Reis (2008) comme l'ensemble des caractéristiques qui sont à la base d'un modèle portugais de développement socio-économique non inclusif. La dévalorisation du facteur travail constitue pour l'auteur l'élément le plus constant de cette époque. Par ailleurs, la conséquence la plus significative de ce trait caractéristique dans les années 1960, ne pouvait être autre que le départ massif des Portugais vers des sociétés où l'adéquation entre l'industrialisation et la main-d'œuvre disponible était la mieux corrélée.

---

<sup>127</sup> Traduction du portugais par mes soins.



La Révolution du 25 avril 1974 qui a conduit à la démocratisation et à la décolonisation, au-delà de la dimension proprement révolutionnaire de son projet politique, a coïncidé avec une forte récession internationale. Si ce cadre international a joué un rôle important sur les performances économiques du pays (à titre d'exemple le taux moyen de croissance de l'industrie portugaise est passé de 8,6% pendant la période entre 1956 et 1973 à 3% entre 1973 et 1990 (Lains, 1994 : 947), c'est néanmoins pendant cette période qu'ont lieu les grandes conquêtes sociales qui posent les bases d'un État social. Les années 80 ont témoigné quant à elles d'une réelle dynamique de croissance économique. L'adhésion en 1986 du Portugal à la Communauté Européenne a amené des investissements étrangers et l'Europe a injecté des fonds structureaux. Selon João Ferreira de Almeida (*in* Pinto, 2005 : 169), le Produit Interne Brut a augmenté entre 1985 et 1990 d'environ de 25% (si nous tenons compte du volume réel). L'accès aux services ainsi que le pouvoir de consommation se sont ainsi généralisés à une grande partie de la population. Cette amélioration des conditions de vies et le développement concomitant des infrastructures se sont poursuivis pendant la décennie consécutive.

José Reis (2008) mettra en évidence trois cycles de l'économie portugaise pendant cette période, à savoir celui de l'accession à la démocratie (entre 1976 et 1984), celui de l'adhésion à la Communauté Economique Européenne (CEE) (entre 1985 et 1993) et celui de la préparation de l'entrée du Portugal dans l'Union Economique et Monétaire (entre 1994 et 2003). Selon l'auteur, ces trois cycles ont gardé l'empreinte d'une situation dysfonctionnelle, héritée de la phase précédente, ce qui se traduit dans la relation entre trois variables-clés: « la capacité productive, le travail et la valeur internationale ». Le taux de croissance annuel pendant cette période a enregistré des valeurs bien inférieures à la phase précédente mais elles sont toujours restées positives. Mais, alors que la phase contemporaine du régime dictatorial était marquée par une absence d'élargissement du marché du travail, les phases suivantes ont montré une véritable création d'emploi. Cela ne signifie pas pour autant, que d'une phase à l'autre il y ait eu une tendance à la valorisation du facteur-travail, si ce n'est pendant la période révolutionnaire qui va de 1974 à 1975 où le niveau des rémunérations connaît un bond significatif. En effet, il y a eu un renversement de modèle vers une utilisation extensive de la main d'œuvre, mais il n'y a pas eu un effort de promotion de qualification de la force de travail, tant par la formation que par des dispositifs de reconnaissance des qualifications. En d'autres termes, pour José Reis, un des piliers fondamentaux du développement d'une société est son caractère inclusif. Le facteur-travail, a été « gâché, déconsidéré et exporté dans la phase de croissance intensive des années soixante et [...] seulement utilisé en quantité et de forme extensive pendant les cycles économiques du post 25 Avril » (2008 : 4). Par ailleurs, le faible niveau moyen de qualification professionnelle et l'absence

d'éléments de reconnaissance des qualifications professionnelles, semblent constituer un élément symptomatique d'une société qui a très peu investi sur les dispositifs de formation initiale et professionnelle en direction de sa population.

Le travail, selon Reis (2008), en tant que « valeur matérielle mais aussi comme valeur dans le cadre de relations sociales dynamiques et pas agressives », a été fortement affecté par la politique économique contemporaine. Le lien entre la déconsidération du travail et l'émigration paraît ainsi être une constante : après la Révolution du 25 avril 1974, le départ des Portugais vers les pays européens a fortement ralenti, même si subsistait un petit flux migratoire. *Les portes qu'Avril a ouvertes* avec les grandes conquêtes sociales évoquées plus haut, et une amélioration globale du niveau de vie, ont sans doute eu un impact sur cette contention migratoire.

L'adoption de la monnaie unique - l'euro - s'est concrétisée dans le virage du XXI<sup>e</sup> siècle au moment où, au Portugal, la croissance économique devenait presque nulle (ou depuis 2009 négative). La corrélation entre ces deux événements apparaît de façon d'autant plus évidente depuis la politique économique de gestion budgétaire supranationale dictée par le traité de Maastricht en 1992. En effet, au nom de la « convergence nominale », et en particulier de l'orthodoxie budgétaire de l'obsession de la baisse de l'inflation, le Portugal s'est retrouvé totalement démuné. Ne pouvant concurrencer les productions des autres pays de l'Union Européenne, ce pays a vu des pans entiers de son économie rayés de la carte portugaise, notamment plusieurs pôles industriels et agricoles. Ces choix politiques et économiques enfermés dans la logique d'austérité ont gravement nuit à la croissance et à l'emploi. Peu de temps avant l'adoption de la monnaie unique, le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) avait été adopté au Conseil européen d'Amsterdam en 1997. L'obligation de contention des déficits publics, dans le contexte de l'Union Européenne, a mené le Portugal à une politique de privatisation et de bradage des entreprises publiques qui « fait passer pour inéluctables et naturelles des politiques néolibérales de réduction du poids de l'Etat dans l'Economie »<sup>128</sup> (Rodrigues et Paes Mamede, 2007).

Ce scénario n'est pas spécifique au Portugal si nous prenons en compte toute l'aire géographique de l'Union Européenne. En d'autres termes, les pays communément appelés les pays périphériques, c'est-à-dire outre le Portugal, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et l'Espagne, ont dû se soumettre à cette ligne politique économique tracée avant tout par les pays du centre

---

<sup>128</sup> Traduction du portugais par mes soins.

européen<sup>129</sup>. La crise financière a été accentuée par le resserrement et le renchérissement du crédit, bloquant le financement externe des Etats périphériques. Si le ralentissement économique est un indicateur de la crise économique en cours (commencé en 2007/2008), la croissance du taux de chômage est un révélateur du malaise social. En effet, le Portugal depuis le changement de siècle a vu son taux de chômage augmenter de 4% en 2000 à 8% en 2008 (Eurostat *in* Lapavitsas et *al.*, 2012 : 14). Selon le rapport d'Eurostat en date du 31 janvier 2012, pour le mois de décembre 2011 ce taux se situait à 13,4%, cela pouvant représenter le double dès lors qu'était pris en compte le chômage chez les jeunes de moins de 25 ans (Eurostat, 2012).

Il est donc fondé de souligner l'importance première de ces facteurs économiques et de leur influence prépondérante sur les raisons expliquant la forte recrudescence de l'émigration des Portugais ces dernières années. Malgré la difficulté à quantifier ces départs, ou plus particulièrement à quantifier les entrées récentes des Portugais en France, comme évoqué précédemment, ce sont les autorités portugaises elles-mêmes qui annoncent des départs de l'ordre de 100 à 120 000 personnes rien que pour l'année 2011. Nous avons là un chiffre qui atteint presque les niveaux les plus hauts des départs enregistrés dans les années 60, plus particulièrement autour de l'année 1968.

L'articulation entre flux migratoires et politique économique doit cependant nous dissuader de suivre une vision mécaniciste des facteurs explicatifs de l'émigration. Le calcul purement rationnel des coûts et des bénéfices de l'acte d'émigrer devient plus nuancé lorsque j'insère, au centre de l'analyse, les perceptions de la société vis-à-vis du travail. Il faudrait s'arrêter plus longuement sur cet aspect plus loin, d'autant plus à une époque de crise systémique du capitalisme, où l'imposition des politiques d'austérité devient la norme institutionnalisée des économies nationales, à commencer par celles des pays périphériques où les postes de travail ainsi que la rémunération du travail sont les premiers à être revus à la baisse. Or, les motivations des potentiels migrants peuvent être très diverses et être liées à la position sociale que ces personnes occupent dans la société d'origine.

---

<sup>129</sup> Utilisation de la terminologie d'Immanuel Wallerstein des théories de *The Modern World-System*.

## I.2. La faible scolarisation de départ et d'arrivée.

L'éducation et la formation des immigrés jouent un rôle économique et social important dans leurs trajectoires professionnelles. Néanmoins, certaines études montrent que l'occupation d'un emploi chez les immigrés extracommunautaires en situation de migration ne correspond pas forcément à leurs qualifications, du moins dans la perception des principaux visés (« Immigrant Citizens Survey »<sup>130</sup>). Dans le cas de la majorité des Portugais en situation de migration, le lien entre la qualification scolaire et l'insertion dans des secteurs du marché du travail qui se trouvent en bas de la hiérarchie socioprofessionnelle française semblent aller de pair. Il s'avère que le niveau de scolarité des femmes et des hommes nés au Portugal et vivant en France est généralement très faible. Ce phénomène est aggravé par le fait qu'une large proportion des immigrés portugais est issue d'un milieu rural, notamment ceux qui sont arrivés en France dans les années 1960-70, qui a beaucoup subi l'obscurantisme culturel assumé et revendiqué par la dictature salazariste. Selon le recensement de la population portugaise en 1957, 40,4% étaient analphabètes (*Hommes et Migrations*, 1966 : 79). L'une des conséquences à long terme, sans doute liée à cette conception politique et à la faible valorisation donnée à la scolarité dans le milieu d'origine des immigrés, trouve son illustration dans le fort pourcentage de ceux qui déclarent « qu'ils ont été obligés d'arrêter leurs études plus tôt qu'ils ne le souhaitaient ». C'est ce que souligne l'enquête *Trajectoire et Origines* réalisée en 2008 : 41,2% des immigrés portugais, âgés de 18 à 60 ans, disent avoir arrêté les études par obligation.

Or, même à l'heure actuelle, l'analyse du champ de la scolarité au Portugal montre que ce pays se trouve parmi les pays de l'Union Européenne ayant les taux de scolarisation les plus faibles. Les indications fournies par le recensement général de la population de 2001 au Portugal sont à cet égard révélatrices. Le taux d'analphabétisme était encore considérable au tournant du siècle : il s'élevait à 9% du total de la population portugaise tandis qu'au sein de la population française, ce taux était résiduel, voire presque nul. Si nous examinons maintenant ces chiffres selon le sexe, nous constatons d'emblée qu'au Portugal, 6,5% des hommes sont analphabètes alors que chez les femmes ce taux atteint 11,5% (INE, 2004).

Aujourd'hui le taux de scolarisation (brevet de collègue) atteint actuellement quasiment 100% des jeunes portugais. En revanche, le taux de personnes âgées de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire en 1992 s'élevait à 35% et, en 2011, il était de 64%,

---

<sup>130</sup> Source en ligne (consulté en juillet 2012) : <<http://www.immigrantsurvey.org/index.html>>

alors que pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne (27 pays) ce taux était de 79,5% en 2011. Quand il s'agit de la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme d'études universitaires ou assimilé (enseignement supérieur) le taux pour les Portugais était de 11,3% en 2000 et de 26,1% en 2011, alors que pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne (27 pays) ce taux s'élevait respectivement à 22,4% et 34,6% (Eurostat<sup>131</sup>). En d'autres termes, malgré l'évolution exponentielle vérifiée dans le domaine de la scolarisation depuis les années 60, le Portugal reste en-dessous au niveau de l'Europe. Transposée à la population portugaise immigrée en France, la faible qualification scolaire est encore plus accentuée et ne reflète pas l'amélioration des niveaux de scolarisation du pays. Certes, le gros de la population immigrée en France est arrivé en France avant 1974, mais comme nous le verrons ci-après, le niveau de scolarité des nouveaux arrivants n'a que très légèrement augmenté, restant largement inférieur aux niveaux de scolarité de la population autochtone.

Tableau 7.

**Immigrés Portugais en France, selon le sexe et le diplôme (effectifs en milliers)<sup>132</sup>**

Sexe	Diplôme	Aucun diplôme	Certificat d'études primaires	BEPC, Brevet de collège	CAP, BEP	Bac général ou professionnel	Diplôme de l'enseignement supérieur	Non réponse	Total
<b>Femmes</b>	Effectif	107	42	14	29	11	7	52	262
	% ligne	40,8%	16,0%	5,3%	11,1%	4,2%	2,7%	19,8%	100,0%
	% colonne	52,2%	48,8%	60,9%	41,4%	64,7%	46,7%	57,8%	51,8%
<b>Hommes</b>	Effectif	98	44	9	41	6	8	38	244
	% ligne	40,2%	18,0%	3,7%	16,8%	2,5%	3,3%	15,6%	100,0%
	% colonne	47,8%	51,2%	39,1%	58,6%	35,3%	53,3%	42,2%	48,2%
<b>Total</b>	Effectif	205	86	23	70	17	15	90	506
	% ligne	40,5%	17,0%	4,5%	13,8%	3,4%	3,0%	17,8%	100,0%
	% colonne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête l'Etude Histoire Familiale 1999

Parmi les Portugais de l'enquête EHF, une large partie est faiblement scolarisée : 58% des femmes immigrées du Portugal en France ont été scolarisées jusqu'à 15 ans (voir annexe 2 :

<sup>131</sup> Source Eurostat en ligne (consulté en juillet 2012) :

<<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/education/introduction>>

<sup>132</sup> L'enquête utilisée commence à être datée, néanmoins concernant les Portugais immigrés elle se révèle l'enquête la plus exhaustive réalisée jusqu'à nos jours. Je reviendrai sur cette enquête plus loin dans la recherche.

tableau 13) ; 30% des 58% ont été scolarisées de 10 à 12 ans, tandis que pour les hommes immigrés du Portugal, ce taux s'élève à 24% pour cette même tranche d'âge.

Lorsque nous parlons de diplôme, la réalité paraît encore plus sombre. L'examen du tableau 7 montre qu'environ 40% des hommes et 40% des femmes nés au Portugal répondent n'avoir aucun diplôme. Et moins de 4% pour les deux sexes (2,7% des femmes et 3,3% des hommes) répondent avoir un diplôme de l'enseignement supérieur. Quand on compare les diplômes obtenus par les femmes et les hommes nés au Portugal, on constate que c'est au niveau des diplômes intermédiaires que se situe le plus grand décalage entre les deux sexes. Ainsi, parmi les Portugais vivant en France, 64,7% de ceux qui ont obtenu le Baccalauréat (général ou professionnel) sont des femmes, tandis que 58,6% de ceux qui ont un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ou un Brevet de l'enseignement professionnel (BEP) sont des hommes. Enfin, parmi ceux qui ont obtenu un Brevet de collège, 60,9% sont des femmes.

L'analyse des tris à plat des années de scolarisation et des diplômes obtenus par les Portugais vivant en France révèle l'existence d'une incohérence : les pourcentages de ceux qui répondent n'avoir aucun diplôme sont très élevés par rapport au taux de scolarisation jusqu'à l'âge de 10 à 12 ans. On en déduit que malgré une certaine scolarisation, le nombre d'années d'études a été trop faible pour permettre l'obtention d'un diplôme. 43% des femmes portugaises déclarent effectivement n'avoir fréquenté que l'école primaire (voir annexe 2 : tableau 13). La comparaison entre les femmes de plusieurs pays selon l'âge de fin de scolarisation permet de voir que le niveau scolaire atteint par les femmes d'Europe du sud, Portugal compris, est particulièrement bas. Parmi les Italiennes, 56,6% déclarent avoir atteint le niveau primaire et 45,3% pour les Espagnoles. D'autre part, il ressort de la comparaison que les femmes nées dans des pays comme l'Algérie et le Maroc atteignent des niveaux scolaires supérieurs à ceux des femmes nées en Europe du Sud (voir annexe 1 : tableau 14). Une analyse plus fine pourrait en revanche nous conduire à des hypothèses explicatives sur l'origine rurale ou urbaine de ces femmes.

Enfin, dans le souci d'observer l'évolution des qualifications scolaires parmi ceux qui sont arrivés plus récemment, j'ai fait l'examen d'un tri croisé entre la période d'arrivée en France et la nature du diplôme. Pour cela j'ai utilisé l'enquête Trajectoires et Origines (TeO 2008)<sup>133</sup> qui comporte des données plus récentes. Le tableau fait ressortir une amélioration des niveaux de scolarité des immigrés nés au Portugal et arrivés en France depuis l'entrée du Portugal dans l'UE

---

<sup>133</sup> Champ des données présentées: hommes et femmes immigrés nés au Portugal, âgés de 18 à 60 ans en France.

(1986), mais cette amélioration est très légère pour les niveaux les plus élevés : seuls 6,6 % de ceux qui sont arrivés après 1986 ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (voir annexe 2 : tableau 16). Ainsi au niveau de l'enseignement supérieur le taux n'a évolué que d'environ deux points depuis l'enquête EHF réalisé en 1999.

Ces résultats contrastent avec l'évolution avérée du niveau de formation atteint par l'ensemble des immigrés récemment arrivés en France. D'après Catherine Borrel (2006)<sup>134</sup> la proportion d'immigrés ayant un diplôme du supérieur a quadruplé depuis 1982, passant de 6% à 24% (parmi les non-immigrés cette proportion est passée de 12% à 29%).

### **I.3. Caractéristiques socioprofessionnelles et insertion dans le marché du travail français**

Existe-t-il des filières d'emploi spécifiques chez les Portugais en France ? La pertinence de cette question est due à la distribution socioprofessionnelle des Portugais sur le marché du travail français qui révèle à la fois une concentration sur des secteurs très précis en même temps qu'un taux d'activité très élevé. Cette partie a pour but de donner un bref aperçu de la distribution des Portugais dans l'espace socioprofessionnel français, afin de proposer, ensuite, des pistes d'explication qui peuvent justifier cette répartition.

La segmentation ethnique du marché du travail est depuis quelques décennies un objet d'étude sur lequel les chercheurs (surtout des auteurs anglo-saxons) se sont penchés. Ce sont ces études que je compte mobiliser et mettre en perspective dans les paragraphes suivants. Nous verrons, que depuis les classiques sur les migrations internationales, il a été observé que le fonctionnement du marché du travail des pays receveurs de main-d'œuvre étrangère réserve certains segments professionnels aux travailleurs étrangers. Cela crée une image de l'immigré qui correspond à une configuration d'emplois spécifiques aux groupes d'étrangers. En effet, tout semble faire croire que l'organisation du marché du travail se bâtit par des segments d'emplois à pourvoir par les immigrés, ce qui conduit Albano Cordeiro (OMMC, 1979) à affirmer que le fait

---

<sup>134</sup> L'auteure se base sur les enquêtes annuelles de recensement de 2004 et 2005.

de parler d'une segmentation du marché du travail revient à dire que la concurrence sur le marché du travail ne s'exerce pas directement entre les Français et les immigrés (p.76).

Contrairement aux études qui ont tendance à pointer la fonction économique ou sociale des immigrés, le travail fondateur de Stephen Castles et Godula Kosack, « Immigrants workers and Class Structure in Western Europe » (1973), identifie la place à laquelle les immigrés ont été « destinés » dans le processus productif de plusieurs pays d'Europe Occidentale<sup>135</sup>, soulignant par là l'inexistence de « homogeneous and peaceful host society » (p.6). L'intérêt majeur de cette étude, au-delà de montrer les différences entre plusieurs groupes d'immigrés dans la structure sociale de chaque pays étudié, est de montrer que ces différences sont déterminées par les facteurs économiques qui ont conduit à la migration de ces personnes. Par ailleurs, les auteurs multiplient leurs angles d'analyse afin de pouvoir situer ces immigrés au sein de la structure sociale de la société d'installation. C'est le cas aussi bien de leur position géographique que des conditions d'accès au logement : « Immigrants have a similar disadvantageous position outside work. They experience great difficulty in obtaining housing » (*Ibid.*, p. 474).

D'un autre côté, nous pouvons trouver dans la théorie du dualisme du marché du travail des pistes d'explication pour comprendre la segmentation du travail, celle-ci étant moins axée que Castles et Kosack sur les rapports de forces qui pourraient être à l'origine de la segmentation. La théorie dualiste défend l'existence d'un marché primaire et d'un marché secondaire. Ce dernier, au contraire du premier, serait marqué par des conditions de travail très peu régulées par l'Etat social, donc une précarisation et une dévalorisation sociale importante. Michael Piore (1980), économiste comportementaliste, portera ces théories sur le plan des migrations et montrera une tendance d'insertion des immigrés dans le marché secondaire. D'après *Birds of passage* (1980), c'est l'ensemble des caractéristiques définissant le profil des immigrés qui nous donnent « a particular cast to their behavior in the labor market. This, in turn, affects the structure and operation of the market and its evolution over time » (p.86).

Dans le sillage de ces deux ouvrages, Alejandro Portes suggère dans plusieurs de ses travaux que le processus d'insertion « économique », dont une concentration des groupes nationaux sur certaines activités plutôt que d'autres, est tributaire, en partie, des caractéristiques socioprofessionnelles avant la migration des individus. C'est le cas des entrepreneurs qui ont établi un réseau social et acquis des « capacités d'affaires » dans leurs pays d'origine (Portes, Guarnizo et Haller, 2002 : 281). Dans ces cas, en raison d'un accès à l'emploi difficile, ces

---

<sup>135</sup> Castles et Kosack font une analyse comparative de l'immigration de travail au Royaume-Uni, en France, en Allemagne et en Suisse.



groupes d'immigrés créent des mécanismes d'auto-emploi dans la sphère productive du pays d'installation, notamment des commerces « ethniques ». Pour cela, Portes montre comment le *capital social*<sup>136</sup> (Portes et Sensenbrenner, 1993) est un concept heuristiquement pertinent compte-tenu de son rôle central dans le processus de concentration des immigrés dans des secteurs donnés<sup>137</sup>.

Plus récemment John Logan, Richard Alba, Michael Dill et Min Zhou (2000) ont mis au premier plan la question de la concentration des groupes ethniques sur certains secteurs d'activité. Y a-t-il ségrégation dans la segmentation professionnelle ? Ce n'est pas exactement sous cette forme que les auteurs posent leurs questions de départ, mais leurs résultats montrent que la répartition des groupes ethniques repose sur des bases très inégalitaires et que le *capital social* ne peut pas tout expliquer (*Ibid.*, p.129). Pendant toute la décennie de 1980, les auteurs comparent la répartition de plusieurs groupes ethniques dans des villes des Etats-Unis, montrant que les « blancs non hispaniques » continuent à être dominants dans les secteurs clés de la société. En outre, la dispersion dans l'ensemble de la structure socioprofessionnelle de la société états-unienne n'est effective que pour une petite frange de la population appartenant au groupe dominant. Néanmoins, les auteurs soulignent que la conception duale du marché du travail n'est plus d'actualité car les parcours professionnels des groupes ethniques ne sont plus tout à fait linéaires. La théorie dualiste ne prend pas en compte par exemple les entrepreneurs « non-blancs ». Ce genre de parcours fait apparaître une structure tripartite (*Ibid.*, p.131) où sont incluses des niches d'emploi et des enclaves ethniques<sup>138</sup>. Les auteurs finissent par laisser une question ouverte : ces formes d'incorporation dans le marché du travail sont-elles des formes de stagnation économique pour les uns et de mobilité pour les autres ?

Commencer par ces brefs et multiples axes de recherche revient à situer mon propos au point d'intersection qui m'intéresse dans tous ces travaux. C'est-à-dire, loin de vouloir faire miennes ces théories, mais en mobilisant quelques-uns de leurs fondements, il s'agit d'identifier l'insertion des Portugais dans la structure socioprofessionnelle française comme la résultante d'un processus qui intègre les conditions d'accueil de la société d'installation, la structure du marché du travail, et les caractéristiques pré-émigration des immigrés.

---

<sup>136</sup> Pour une discussion sur ce concept voir chapitre 5.

<sup>137</sup> Il faut savoir que les travaux d'Alejandro Portes portent surtout sur les « entrepreneurs transnationaux ». D'après Portes dans certains cas la perspective d'adaptation professionnelle (« adaptation économique » si l'on utilise les mots de Portes) des immigrés ne dépend pas de la société d'installation mais plutôt de la capacité de « self-employment » ethnique (Portes, Guarnizo et Haller, 2002 : 284).

<sup>138</sup> Sur les enclaves ethniques voir J. Logan, W. Zhang et R. Alba (2002), « Immigrant Enclaves and Ethnic Communities in New York and Los Angeles ».

## L'immigration portugaise avant 1975

Nous avons vu ci-dessus que les Portugais arrivés en France avant 1975 étaient dans leur grande majorité très peu scolarisés. Selon Jorge Branco il est fort probable que parmi ceux-ci beaucoup d'entre eux n'aient jamais fréquenté l'école (1986 : 30). Il semble clair que le faible niveau de formation initiale des Portugais se reflète dans les modes d'insertion de cette population dans la structure du marché du travail français. La faible qualification scolaire dans le cas des Portugais trouve comme corollaire l'occupation systématique d'emplois peu qualifiés. A cela s'ajoute également le fait qu'une grande majorité de cette population est d'origine rurale et ne dispose donc pas d'un niveau de qualification professionnelle susceptible de constituer une valeur ajoutée dans les secteurs industriels demandeurs de main d'œuvre.

Le tableau 8 permet d'observer la distribution des catégories socioprofessionnelles<sup>139</sup> des Portugais actifs, hommes et femmes, lors du recensement de la population en 1975. On observe qu'en dépit d'une dispersion sur toute l'échelle, les hommes portugais se trouvent surreprésentés dans la catégorie « ouvrier spécialisé ou manœuvre » avec un taux qui s'élevait à 56,35% d'entre eux. Tout de suite après, les hommes portugais se trouvaient à 24,8% dans la catégorie « ouvriers qualifiés ». Quant aux femmes<sup>140</sup>, 53,16% d'entre elles se situaient dans la catégorie « ouvrières spécialisées » et 21,85% occupaient des emplois liés aux emplois de services directs aux particuliers (« Femmes de ménages, employées de maison »). De ce tableau 8 il est enfin important de remarquer les taux dérisoires quand nous nous reportons aux catégories « cadres supérieurs » (0,18%) et « instituteurs, professions intellectuelles » (0,07%).

Les catégories dans lesquelles les hommes portugais sont majoritairement inscrits correspondent à deux principaux secteurs d'activité : le bâtiment et les travaux publics (BTP) et le secteur industriel (une grande partie embauchée dans l'industrie automobile). Notons que le secteur bâtiment et les travaux publics constitue un des secteurs qui recrute massivement des travailleurs étrangers. Ces travailleurs jouent un rôle irremplaçable dans l'essor de ce secteur, étant donné les caractéristiques et les conditions de travail. D'après Volovitch-Tavares (1999), les

---

<sup>139</sup> Rappelons que les catégories socioprofessionnelles sont le résultat d'une longue évolution très ancrée dans la réalité théorique française, en constante transformation (voir pour cela Desrosières et Thévenot, 1988 [1996]).

<sup>140</sup> Pour plus de détails sur la caractérisation socioprofessionnelle des femmes immigrées du Portugal en France voir le chapitre 3.

hommes portugais ont participé aux grands travaux publics des zones urbaines à l'apogée des *Trente Glorieuses*, et plus particulièrement dans la région parisienne où ils ont constitué le gros des équipes employées dans la construction du Boulevard Périphérique, du RER, de la Tour de Montparnasse et de la Défense.

On ne saurait pour autant affirmer que le faible niveau de formation initiale des Portugais représente la seule raison de la concentration importante des immigrés portugais dans certaines catégories. Comme je l'ai évoqué précédemment, l'insertion des immigrés dans certains segments du marché du travail provient du faible niveau de départ de qualification professionnelle mais aussi d'une organisation du travail déjà en place qui détermine les secteurs demandeurs de main-d'œuvre susceptibles d'être couverts par l'arrivée de travailleurs étrangers. Les réseaux intramigrants peuvent parallèlement avoir un impact sur ces concentrations (sur cet aspect en particulier voir le chapitre 5). Ainsi considérée, la variable du niveau scolaire s'inscrit dans un cadre plus vaste de facteurs tendant à montrer que les immigrés portugais intègrent le marché du travail à travers des postes caractérisés par leur « pénibilité » et le faible niveau de qualification professionnelle requise à l'embauche.

Tableau 8.

Portugais\*<sup>1</sup> (mono-nationaux) par catégorie socioprofessionnelle et sexe, France, 1975

	TOTAL	Total%* <sup>2</sup>	Hommes	Hommes %* <sup>2</sup>	Femmes* <sup>2</sup>	Femmes%* <sup>2</sup>
Agriculteurs exploitants	235	0,065	180	0,071	55	0,051
Salariés agricoles	11 570	3,207	9 205	3,643	2 365	2,189
Industriels, artisans	125	0,035	105	0,042	20	0,019
Patrons pêcheurs, gros et petits commerçants	2 410	0,668	2 055	0,813	355	0,329
Professions libérales	65	0,018	20	0,008	45	0,042
Cadres supérieurs	645	0,178	520	0,206	125	0,116
Instituteurs, professions intellectuelles	260	0,072	150	0,059	110	0,108
Services médicaux et sociaux	145	0,04	25	0,01	120	0,111
Techniciens, cadres administratifs moyens	1 880	0,521	1 395	0,552	485	0,449
Employés	11 870	3,29	5 520	2,185	6 350	5,877
Contremaîtres	4340	1,203	4 220	1,67	120	0,111
Ouvriers qualifiés, apprentis ouvriers	89 455	24,798	82 525	32,66	6 930	6,414
Ouvriers spécialisés, manœuvres	199 815	55,392	142 380	56,348	57 435	53,156
Mineurs, marins et pêcheurs	700	0,194	675	0,267	25	0,023
Personnels de service	12 705	3,522	2 980	1,179	9 725	9,00
Femmes de ménage, gens de maison	24 015	6,657	405	0,16	23 610	21,851
Artistes	80	0,022	55	0,0218	25	0,023
Clergé	205	0,057	70	0,028	135	0,125
Police	210	0,058	195	0,077	15	0,014
<b>TOTAL</b>	<b>360 730</b>	<b>100%</b>	<b>252 680</b>	<b>100%</b>	<b>108050</b>	<b>100%</b>

Notes: \*<sup>1</sup> Portugais actifs ayant un emploi ou en cherchant un. \*<sup>2</sup> Calculs effectués à partir de la source.

Source: INSEE, Recensement Général de la population de 1975 : Nationalité.

### L'immigration portugaise après 1975

La « cause » est entendue, les qualifications scolaires des Portugais à leur arrivée en France ont eu un impact important sur leur insertion sur le marché du travail, mais à cela s'ajoute un autre ensemble de facteurs explicatifs. Quoi qu'il en soit, l'émigration portugaise a continué à être, tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, une population avec un faible niveau de formation initiale. Et donc, des immigrés originaires d'un pays lui-même situé en dessous de l'Europe, quand on le compare aux autres pays européens, en ce qui concerne le niveau moyen de scolarité de la population.

Sans en déplacer la perspective, l'analyse du tableau 9 nous montre que la distribution des Portugais dans la structure socioprofessionnelle française n'a pas bougé, ou très légèrement, depuis leur arrivée en France dans les années 1960 jusqu'à la fin des années 1990.

On observe malgré tout qu'en dépit d'une évolution linéaire quant à la concentration des Portugais dans certaines catégories, nous pouvons toujours souligner une réduction de leur nombre dans la catégorie « ouvriers non qualifiés » (de 43% en 1982 on passe à moins de la moitié en 1999, i.e. à 20%). On note par ailleurs une augmentation d'effectifs dans la catégorie « personnels des services directs aux particuliers » (de 11% en 1982 à 18% en 1999). Sans doute y-a-t-il, dans ces résultats, le reflet des changements qu'a connus la structure socioprofessionnelle française, avec une désindustrialisation et une tertiarisation de la société.

**Tableau 9. Portugais\*, selon la catégorie socioprofessionnelle, France, 1982-1999**

	1982	1982 (%)	1990	1990 (%)	1999	1999 (%)
<b>Agriculteurs exploitants</b>	480	0,11	984	0,25	1.451	0,35
<b>Artisans</b>	4.260	1,09	15.440	3,97	18.800	4,51
<b>Commerçants et assimilés</b>	740	0,18	2.828	0,73	5.826	1,40
<b>Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus</b>	120	0,03	664	0,17	1.644	0,40
<b>Professions libérales</b>	40	0,01	280	0,07	628	0,15
<b>Cadres fonction publique, professions intellectuelles, artistiques</b>	440	0,11	776	0,20	2.660	0,64
<b>Cadres d'entreprises</b>	520	0,01	2.360	0,61	6.025	1,44
<b>Prof.interméd., enseig. santé, fonction publique, assimilés</b>	920	0,24	2.068	0,53	5.834	1,40
<b>Prof.interméd. administrat.commerciales des entreprises</b>	1.460	0,38	5.196	1,34	11.243	2,70
<b>Techniciens</b>	1.520	0,53	2.796	0,72	6.244	1,50
<b>Contremaîtres, agents de maîtrise</b>	5.280	1,36	7.900	2,03	12.253	2,94
<b>Employés de la fonction publique</b>	8.320	2,14	10.560	2,72	21.805	5,23
<b>Employés administratifs d'entreprises</b>	15.600	4,01	11.612	2,99	14.693	3,52
<b>Employés de commerce</b>	7.200	1,85	11.516	2,96	12.180	2,92
<b>Personnels des services directs aux particuliers</b>	44.980	11,57	53.568	13,78	76.317	18,29
<b>Ouvriers qualifiés</b>	111.500	28,68	119.528	30,74	123.422	29,59
<b>Ouvriers non qualifiés</b>	166.980	42,95	127.176	32,70	85.427	20,48
<b>Ouvriers agricoles</b>	12.540	3,23	9.216	2,37	9.385	2,25
<b>Chômeurs n'ayant jamais travaillé</b>	5.920	1,52	4.408	1,14	1.310	0,31
<b>TOTAL</b>	388820	100	388876	100	417147	100

\*Notes: Alors que les données des années 1982 et 1990 prennent seulement en compte les Portugais mononationaux (les recensés pouvant être nés au Portugal ou en France), les données de l'année 1999 tiennent seulement compte de ceux qui sont nés au Portugal (les recensés pouvant avoir acquis la nationalité française).

Source: INSEE, *Recensement de la population* 1982, 1990, 1999.

A noter, cependant, que la définition des activités tertiaires a des contours flous. Une parenthèse s'impose d'ores et déjà pour la simple raison que l'ensemble des activités regroupées sous le terme « secteur tertiaire » est loin d'être homogène. Le tertiaire est composé d'activités qui demandent des professionnels aussi bien qualifiés que faiblement qualifiés. Dans cette perspective, Alain Chenu (2005 : 37), dans le but de dépasser le piège de « fourre-tout » du secteur tertiaire, va mettre en évidence une distinction, entre les activités relevant du traitement de l'information et celles relevant des services rendus aux personnes. Les femmes portugaises sont clairement inscrites dans cette dernière catégorie, pouvant dans certains cas avoir substitué le travail à l'usine par le ménage « chez une patronne »<sup>141</sup>. C'est le cas de l'une de nos interviewées, interrogée sur son parcours professionnel en France :

« La cadence à l'usine était insupportable, en plus quand je suis arrivée dans cette usine c'était l'hiver. Je ne vous raconte pas le froid que j'avais. (...) Figurez-vous que c'est une des cadres de l'usine qui a du bien m'apprécier et m'a proposé de travailler chez elle. J'ai tout de suite accepté et je suis restée jusqu'à la mort de son mari. Presque 30 ans avec cette patronne. » (Ermelinda, arrivée en France en 1969)

Partout, la tertiarisation s'est développée, en parallèle avec la féminisation du travail rémunéré. Selon M. Maruani (2003), « au cœur de ces mutations, les femmes n'ont pas accompagné le mouvement, elles ont très fortement contribué à le produire. Et inversement : c'est parce que l'emploi devenait de plus en plus tertiaire et salarié que les femmes y ont accédé nombreuses » (*Ibid.*, p.10). De fait, ce sont surtout les femmes qui ont tiré profit de la tertiarisation de la société, tandis que « les hommes ont pâti de la désindustrialisation » (*Ibid.*, p.12). Même si « tirer profit » peut sembler une formule inadéquate pour décrire le processus d'intégration de la main-d'œuvre féminine dans des emplois souvent moins rémunérés, plus précaires et avec des niveaux faibles de qualification.

---

<sup>141</sup> Expression utilisée communément par les interviewées. Voir chapitre 3 et 8 pour des analyses spécifiques aux femmes immigrées.

## L'immigration portugaise au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle

Le tournant du siècle ne marque pas un véritable changement dans la répartition socioprofessionnelle des Portugais. Le tableau 10 montre, malgré une distribution moins détaillée que les précédents tableaux, une information qui réitère la concentration des Portugais sur deux catégories essentiellement: les « ouvriers » qui concentrent 42% de l'ensemble des hommes portugais en France, et les « employés » représentant 37,8 % de l'ensemble des femmes portugaises en France. La proportion des Portugais, hommes et femmes, situés dans les catégories des « cadres et professions intellectuelles » révèle une légère hausse par rapport aux recensements antérieurs de la population, mais elle est toujours peu significative - 3% - lorsque nous la comparons avec les catégories ouvriers et employés.

En outre, le tableau 10 montre que 21,7 %, donc près d'un quart de l'ensemble des Portugais en France, sont des retraités. Le fait est que la population portugaise en France est en phase de vieillissement. En effet, environ 55% se situe entre 25 et 55 ans et 37% des Portugais en France se situent dans la tranche d'âge de 55 ans et plus<sup>142</sup>. Sur ces Portugais plus âgés, une enquête a été réalisée en 2003 - *Passage à la Retraite des Immigrés (PRI)*<sup>143</sup> - réalisée par la CNAV et l'INSEE, dont certains résultats sont importants à saisir (Almeida, 2009 : 8). Quant aux problèmes de santé liés à l'activité professionnelle : 42,9% des immigrés portugais de 45 et 70 ans déclarent avoir été victimes d'au moins un accident du travail (31,7% des hommes et 11,2% des femmes), 41,9% déclarent avoir eu de problèmes de santé en conséquence de l'exercice d'une activité professionnelle (25,2% et 16,7% des femmes) et 4,5% souffrent d'une maladie professionnelle (3,3% des hommes et 1,2% des femmes). Quant au niveau de vie : 56% de ceux qui se trouvaient à la retraite au moment de l'enquête déclarent que leur niveau de vie a diminué.

Par ailleurs, au moment de l'enquête, 2,3% des sondés affirment avoir eu des difficultés pour payer leur loyer, 2,8% pour payer leurs crédits, 3,1% pour leurs impôts et 75% pour payer leurs charges ménagères. Ces chiffres suggèrent que parmi ces immigrés portugais à la retraite, une partie a du travailler sans être déclaré, ou alors que le nombre d'heures mentionnées sur les bulletins de paie ne correspond pas au nombre d'heures réellement effectuées.

---

<sup>142</sup> Calculs effectués à partir du Recensement de la Population 2009, exploitation principale. En ligne (consulté en juillet 2013) : <<http://www.recensement.insee.fr>>

<sup>143</sup> Champ de l'enquête : elle porte sur la population immigrée âgée de 45 à 70 ans, qui réside en France à la date de l'enquête, la population d'origine étrangère étant définie par le lieu de naissance (hors de France) et la nationalité de naissance (non française).

**Tableau 10.**  
**Les immigrés portugais par catégorie socioprofessionnelle (niveau agrégé) et sexe , 2009**

	TOTAL	Total (%)*	Hommes	Hommes (%)*	Femmes	Femmes (%)*
<b>Agriculteurs exploitants</b>	1 458	0,25	982	0,32	477	0,17
<b>Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise</b>	31 081	5,3	25 418	8,48	5 663	1,98
<b>Cadres, professions intellectuelles sup.</b>	18 502	3,16	11 576	3,86	6 927	2,43
<b>Professions intermédiaires</b>	46 686	7,98	28 064	9,36	18 622	6,52
<b>Employés</b>	119 681	20,45	11 624	3,88	108 057	37,84
<b>Ouvriers</b>	161 457	27,58	126 005	42,03	35 451	12,41
<b>Retraités</b>	127 206	21,73	68 996	23,02	58 210	20,38
<b>Autres sans activité professionnelle</b>	79 306	13,55	27 122	9,04	52 184	18,27
<b>TOTAL</b>	585 377	100	299 786	100	285 591	100

\*Notes : Calculs effectués à partir de la source.

Source : Insee, RP2009 exploitation complémentaire.

Si je reviens aux immigrés actifs, on peut constater que les oscillations de la croissance économique font des immigrés faiblement qualifiés la population la plus exposée au chômage (Safi, 2007 : 163<sup>144</sup>). Néanmoins, les Portugais se distinguent considérablement du lot et présentent une situation exceptionnelle : alors que leur niveau moyen de scolarité est très bas, ce qui pourrait faire d'eux une population plus exposée au chômage, ils présentent à l'inverse des taux de chômage bas. Même si la tendance est à l'augmentation du chômage depuis les années 1960, suivant la détérioration de la conjoncture économique à la fois française et mondiale, le taux de chômage des Portugais reste en dessous de celui des autochtones.

Une brève analyse des résultats du recensement de la population de 2006 (INSEE, exploitation principale) nous indique que la proportion des Portugais chômeurs s'élève à 7,7% (386 539 actifs dont 29 837 chômeurs), alors que ce même taux s'élève à 20% pour l'ensemble des immigrés en France (2 782 142 dont 559 069 chômeurs) et à 10,57% parmi les « Français de naissance » (26 348 621 actifs dont 2 785 068 chômeurs)<sup>145</sup>.

<sup>144</sup> Données basées sur l'échantillon démographique permanent (EDP – INSEE). Champs de l'enquête : immigrés de 18 à 55 ans.

<sup>145</sup> Calculs effectués à partir de la source (RP 2006) : le taux de chômage présenté correspond au rapport entre le nombre d'individus s'étant déclaré chômeurs au recensement sur l'ensemble de la population active (la somme des actifs occupés et des chômeurs). Les chômeurs au sens du recensement sont « les personnes qui se sont déclarées "chômeurs (inscrits ou non à l'ANPE)" sauf si elles ont déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail ». Cela dit, ces estimations se trouvent un peu surestimées, par rapport aux taux de chômage estimés pour la



La force des réseaux sociaux est apparue jusqu'ici comme une des raisons du faible taux de chômage chez les Portugais depuis leur arrivée en France. C'est à travers ces mots - « le peuple portugais n'a jamais connu de crise en France » - qu'une des personnes interviewées par Albano Cordeiro (1987 : 95), dans une étude axée sur « les réseaux professionnels », s'est exprimé après avoir décrit la « solidarité » entre compatriotes. Selon l'auteur, approfondir la connaissance des réseaux qui se tissent entre les Portugais dans le contexte professionnel infirme les explications faciles sur la « préférence patronale dont jouiraient les ouvriers portugais » (*Ibid.*, p.94). Je reviendrai sur ce point dans le chapitre 5.

Il me paraît important de se pencher enfin sur les principales activités économiques auxquelles les Portugais, hommes et femmes, restent attachés depuis leur arrivée en masse dans les années 1960. D'après l'enquête TeO, les nouveaux arrivés continuent à s'insérer à travers les secteurs « d'ancrage » professionnel classique des Portugais. Du moins c'est ce que les données nous montrent lorsqu'on procède à un tableau croisé entre la période d'arrivée en France et les catégories socioprofessionnelles : 55% de ceux qui sont arrivés après l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne se déclarent ouvriers et 23% employés<sup>146</sup>.

Par ailleurs, force est de constater que la répartition des Portugais dans la structure professionnelle suit plus généralement la forme d'insertion des immigrés dans le marché du travail français. L'enquête emploi (en continu 2010)<sup>147</sup> montre que parmi l'ensemble des activités économiques (regroupées), c'est le secteur de la construction qui recourt le plus à la main-d'œuvre étrangère. Dans le détail, ce secteur recrute presque 20% de travailleurs étrangers, dont 8,2% d'immigrés nés dans un pays de l'Union Européenne<sup>148</sup> et 7,7% d'immigrés nés hors de l'Union. Ensuite, apparaît le « tertiaire marchand » (où est inclus le service aux particuliers) qui fait appel à environ 11% de travailleurs étrangers, dont 3,3% d'immigrés nés dans un pays membre de l'Union Européenne<sup>149</sup> et 7,3% d'immigrés nés hors de l'Union.

Malgré des chiffres un peu disparates, un portrait commence à se dessiner, celui d'une population plutôt homogène notamment quand nous parlons de leur insertion dans la structure socioprofessionnelle française et de leurs faibles niveaux de formation initiale.

---

même période à partir du sens du Bureau international du travail (BIT) dont la définition du chômage est plus restrictive.

<sup>146</sup> Champ des données présentées: immigrés nés au Portugal, âgés de 18 à 60 ans.

<sup>147</sup> Données publiques. Champ de l'enquête : population active occupée.

<sup>148</sup> Compte-tenu de la majorité de Portugais dans le groupe de ceux qui sont nés dans un pays de l'Union Européenne, ce sont vraisemblablement eux qui gonflent ce chiffre.

<sup>149</sup> *Ibidem*.

## I.4. L'immigration portugaise dans la région parisienne

Un recadrage géographique est nécessaire, notamment axé sur la région parisienne, afin de situer notre population d'étude dans un autre cadre que l'espace professionnel. Le terme de région parisienne prend ici son sens le plus extensif, c'est-à-dire que je prends le sens qui va au-delà de ce qu'on appelle couramment Paris « intramuros » (j'utiliserai à plusieurs reprises le découpage administratif d'Île-de-France pour délimiter l'espace géographique d'enquête). Environ 30% de la population étrangère en France y réside. Ils constituent 12,5% de l'ensemble de la population francilienne. Parmi l'ensemble de la population étrangère installée dans la région parisienne, 15% sont des Portugais. Cela correspond à 45,5% de la population portugaise installée en France Métropolitaine. Enfin, si nous parlons en termes de répartition dans la totalité des départements d'Île-de-France, nous observons que les Portugais sont distribués de façon très équilibrée sur ce territoire, avec une prépondérance dans les départements de Val-de-Marne (15,1%)<sup>150</sup> et de Seine-Saint-Denis (14,2%) et atteignant leur plus faible concentration dans le Val-de-Oise (10,5%). A Paris « intramuros » ce taux s'élève à 12,8% (voir annexe 2 : tableau 17)<sup>151</sup>.

Cette concentration de plus d'un tiers des Portugais dans la région parisienne n'est pas un fait nouveau. Déjà au début des années 1960 où la population portugaise n'était estimée encore qu'à quelques milliers de personnes, la revue *Hommes et Migrations* (1966) notait le fait suivant :

« C'est la nature du travail qui détermine l'implantation des Portugais en France. Bien que d'origine rurale pour la plupart, il est rare qu'ils se dirigent vers l'agriculture. (...) C'est vers les grands centres, là où le marché de la main-d'œuvre est le plus souple, qu'ils se dirigent : - région parisienne, environ 44 000 ; - région Lyonnaise où ils sont près de 5 000 ; - région Lorraine, mines de fer et sidérurgie, environ 3 000 ; - région du nord, environ 2 000 » (p.53).

Donc, c'est surtout vers les zones les plus urbaines que les premiers arrivants portugais ont convergé, se sont fixés et démultipliés. C'est d'ailleurs la même distribution géographique

---

<sup>150</sup> Une analyse plus fine nous montrerait sûrement que s'il y a une concentration dans certains départements, elle se fait également au niveau des communes. C'est ainsi que Desplanques et Tabard (1991) indiquent que dans le département de Val-de-Marne les Portugais rassemblent la majorité de cette population à Champigny et à Chennevières-sur-Marne (p.55).

<sup>151</sup> Source: Insee. Calculs effectués à partir du RP2009 exploitation principale. Champ : population selon la nationalité au 1er janvier 2009 résidant en Île-de-France. En ligne (consulté en septembre 2012) : <[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=20&ref\\_id=poptc02501](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=20&ref_id=poptc02501)>

que retrouvons aujourd'hui. Selon Desplanques et Tabard (1991) « une telle stabilité s'explique aisément à l'échelle du pays où l'implantation des étrangers est d'abord liée aux structure des emplois qui n'évoluent que lentement » (p.56). Quel rôle a joué la structure de l'emploi dans l'installation des Portugais dans la région parisienne ? A ce propos, il est important de revenir sur le faible écart observé entre le département où les Portugais sont le plus concentrés et celui où ils le sont le moins. En effet, nous avons vu ci-dessus qu'ils sont dispersés de façon très homogène partout dans la région parisienne et ce, à la différence des Algériens (et à titre d'exemple) qui se trouvent davantage concentrés dans certains départements plutôt que d'autres : ils se trouvent installés à 28,8% dans le département de Seine-Saint-Denis et à 5,9% dans le département Seine-et-Marne (voir annexe 2 : tableau 17). D'après les mêmes auteurs (cités ci-dessus) ce fait se justifierait par les caractéristiques socioprofessionnelles de cette population croisée avec les caractéristiques d'emploi du territoire en question. Si dans le cas des Algériens leur concentration serait plus liée à l'industrie (dont la métallurgie et l'automobile) et à l'emploi d'ouvrier dans certaines collectivités locales, la dispersion des Portugais aurait un rapport avec les caractéristiques de l'activité du bâtiment qui se trouve plus dispersée que l'industrie partout dans le territoire (Desplanques et Tabard, 1991 : 58).

La beauté de la ville des Lumières et des droits de l'homme, jadis érigée comme facteur indéniable d'attraction des étrangers, est ainsi détrônée en faveur d'une vision beaucoup plus pragmatique, du moins pour l'immigration contemporaine. Ce Paris d'avant-guerre était un carrefour incontournable pour les artistes, voire pour les intellectuels étrangers, ne serait-ce que pour tous ces personnages bohèmes qui ont déambulé dans les rues parisiennes.<sup>152</sup>

Mais il serait injuste de réduire la production de la discipline d'histoire à l'idéalisme parisien. Le compte-rendu du déroulement de la rencontre d'historiens « Le Paris des étrangers depuis 1945 » prouve ceci et son contraire. D'une part, les interventions s'axent sur le rayonnement de la ville parisienne : « dans le domaine de l'édition par exemple : c'est à Paris que furent publiés les auteurs américains maudits, tel Henry Miller (...). Dans celui du cinéma également : Paris a légitimé Hitchcock (...) Encore davantage dans le champ musical : à Paris se sont installés tant d'instrumentistes étrangers, du Romain Marius Constant au Grec Xenakis (...) » (Ponty, 1993 : 97) ; et d'autre part, les historiens ont nuancé cette spécificité parisienne :

---

<sup>152</sup> Mario de Sá-Carneiro (1890 - 1916) est devenu l'un de ces personnages, écrivain portugais et bohème, incarnant et cimentant cette image de Paris. Ou alors Eça de Queiroz, admirateur de Zola, Consul à Paris et mort à Neuilly. Et le Paris d'après-guerre ? Les historiens, adeptes des études de cas sont les premiers à rendre plausible l'image d'un Paris irrésistible pour les étrangers.

« Si Paris accueille des exilés après 1945, elle n'est pas la seule capitale occidentale à le faire. Si des étudiants étrangers s'inscrivent à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, à l'Ecole Normale de Musique ou au Conservatoire Supérieur de Paris, leur proportion décroît à partir de 1960. Une rivalité se dessine avec les Etats-Unis et le pôle new-yorkais l'emporte » (Ponty, 1993 : 97).

Il est vrai qu'un petit nombre de Portugais, notamment les plus qualifiés, continuent à insister sur le côté poétique de la ville et son attrait persistant dans le domaine des arts<sup>153</sup> :

« J'aimais déjà cette ville, donc, il y avait déjà à la base un bon sentiment à l'égard de cette ville. Je ne sais pas, la poésie existante. Puis dans le cas de la musique et surtout de la musique contemporaine, La France est un des seuls pays au monde où l'Etat a fait un investissement qui n'existe pas dans d'autres pays ; tout ça pour te dire que le développement de la musique contemporaine dans cette ville a eu une influence sur le mon choix de m'installer en France. » (Victor, chercheur en musicologie, arrivé en France en 1998)

Si l'Île-de-France a toujours attiré une immigration qualifiée, ceux-ci sont devenus récemment plus nombreux que les non qualifiés : alors que 27% des immigrés arrivés récemment dans la région parisienne n'ont aucun diplôme, 32 % ont au moins un diplôme de 2e cycle universitaire. Ce dernier pourcentage est aussi bien plus important que celui des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les non-immigrés et de 17 points plus élevé que celui des immigrés installés depuis plus de cinq ans en France (*in* Sagot, 2010 : 3)<sup>154</sup>. Néanmoins, l'auteur de cette dernière étude mentionnera plus loin qu'à « l'exception notable » des Portugais, les immigrés de l'Union Européenne à 27 et de l'OCDE sont les plus diplômés.

Par ailleurs, ces données ne sauraient faire l'impasse sur les raisons d'installation en Île-de-France (annoncées plus haut) qui relèvent de facteurs beaucoup plus matériels. Elles sont en rapport avec la structure de l'emploi mais aussi avec l'historicité d'implantation portugaise liée, de toute évidence, aux bassins d'emploi les plus demandeurs. A ces facteurs s'en ajoutent deux autres. Le premier est lié à la structure et à la politique locale du parc de logements car l'installation des Portugais dans les années 1960-1970 a été précédée et s'est déroulée au moment où de grands programmes d'urbanisation verticale voyaient le jour dans la grande couronne parisienne. Ceux-ci donnaient de bien plus vastes dimensions à la conurbation parisienne avec la

---

<sup>153</sup> Notons au passage que José Afonso (exilé politique en France), dont le disque « Cantigas de Maio », comprenant la chanson symbole du 25 avril 1974 « Grândola, Vila Morena » a été enregistré au château d'Hérouville dans le Val d'Oise.

<sup>154</sup> Chiffres basés sur le Recensement de la Population de 2006, INSEE.

création de grandes cités dortoirs. En d'autres termes, cette installation s'est opérée au moment où se mettait en place un mouvement important d'urbanisation française. Et ce même si, pour certains immigrés portugais, comme on le verra ci-après, le premier passage obligé dans les années 1960 aura été les bidonvilles, avant qu'ils ne puissent à leur tour s'insérer dans ce grand élan d'urbanisation. Un deuxième facteur tient aux réseaux sociaux professionnels et personnels tissés entre les Portugais, sur lesquels j'aurai la possibilité de parler longuement dans le chapitre 5.

## Chapitre 2.

### Arrêt sur images du « bon travailleur » portugais

#### L'image des immigrés portugais au prisme du patronat français

S'intéresser au processus de construction de l'image des immigrés portugais en France revient d'une part à analyser les perceptions subjectives des Portugais, et d'autre part à s'arrêter sur les images fixistes imposées par les discours dominants. C'est en tant que tel que le discours du patronat français est ici analysé, à travers les archives du Conseil National du Patronat Français<sup>155</sup>, et que ce discours est confronté à celui des immigrés, notamment à travers les récits biographiques où ils évoquent leur rapport au travail. Cela ne signifie pas, en revanche, qu'il y aura une recherche de linéarité entre les deux discours.

#### Note méthodologique – Archives CNPF

Les archives qu'utilise ce chapitre ont été déposées par leur propriétaire, le MEDEF, aux Archives Nationales du Monde du Travail à Roubaix. L'autorisation de consultation qui m'a été donnée par le MEDEF a été réduite à deux cartons : le carton 72 AS 974 contient des coupures de presse sur l'immigration en France (1971-1974) ainsi que des manuscrits produits par le CNPF sur les conditions de vie des étrangers ; du carton 72 AS 972, il m'a été seulement permis de consulter le dossier concernant le Portugal (m'empêchant donc d'avoir accès au dossier concernant par exemple les pays du Maghreb), dont des documents chiffrant le nombre d'étrangers, logement (1968-1974) ; notes de travail du BTP (1972) ; correspondance avec la CGT sur la main-d'œuvre immigrée. Je n'ai pas reçu l'autorisation

---

<sup>155</sup> Par commodité, le mot « patronat » désignera ici le « Conseil National du Patronat Français », sans que nous occultions l'hétérogénéité d'une entité qui ne se réduit pas au CNPF. Sur cette hétérogénéité, voir Michel Offerlé, « Sociologie des organisations patronales » (2009). Le Conseil National du Patronat Français (CNPF) a été créé en 1945 et est devenu Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) en 1997.

de consulter les cotes 72 AS 971 et 72 AS 1848 qui concernaient entre autres les Bilans sur l'immigration (1972-1975) ; le statut et les accords internationaux bilatéraux, la politisation des étrangers.

La documentation accumulée dans les deux cartons consultés semble avoir été dans sa grande majorité rédigée et organisée par Jean-Maurice Martin, qui faisait vraisemblablement partie, en tant que permanent, du service d'Information et de Presse du CNPF. J'ai constaté que la direction du CNPF a utilisé comme discours officiel sur l'immigration française certains documents de sa plume.

Ces archives sont datées essentiellement des années 1968 à 1974. Néanmoins nous avons pu trouver certains documents dispersés et réduits datant de la fin des années 1980. Cette périodisation des archives m'a conduite, d'une part, à l'hypothèse que l'attention portée aux Portugais par cette organisation s'arrête à l'année 1974 et que, d'autre part, ceci nous conduit à la question : ont-ils cessé de constituer un « problème » aux yeux du patronat ?

Partant des archives du CNPF, je me demanderai comment, dans les années 1960-1970, l'entrée massive de travailleurs portugais sur le marché du travail français a été gérée et observée par cette organisation patronale, mais aussi comment le discours des travailleurs immigrés portugais en France, toutes cohortes migratoires et catégories socioprofessionnelles confondues parmi mes enquêtés, se construit aujourd'hui en référence au discours du patronat. Pour en rendre compte, j'utiliserai le concept de *distance focale*, emprunté au système optique du domaine audiovisuel. Comme cela a été indiqué en introduction, ce concept fonctionne comme une métaphore montrant par quels mécanismes une image est produite.

Cela étant posé, apparaît un double problème heuristique : non seulement les archives du CNPF et les récits biographiques des immigrés portugais n'ont pas le même ancrage historique, mais ces données discursives sont de nature différente. Alors que le CNPF détient par ses caractéristiques d'institution de référence dans la classe patronale un pouvoir d'identification à l'égard des travailleurs, les travailleurs portugais ne sont qu'acteurs de leur propre identification.

Pour manier ce matériau disparate, convoquer le passé et faire parler le présent, j'adopterai dans un premier temps une posture scientifique qui essaie de ne brouiller ni les temps biographiques ni les temps des archives, et surtout qui ne les combine pas de manière linéaire. Le corpus archivistique ici utilisé posera l'image formalisée par le patronat de l'immigration portugaise dans les années 1960-1970, et le corpus biographique montrera le sens que les immigrés donnent aux injonctions qui leur sont faites, dont une partie provient, comme nous le verrons, du discours patronal. Le hiatus temporel entre les deux corpus de données sera traité à travers une prise en compte analytique singulière de chacun d'entre eux, sans négliger la dialectique catégorielle qui peut se nouer entre eux. Autrement dit, le laps de temps qui sépare les

archives consultées et les récits analysés fait ressortir l'image d'une population immigrée qui résulte entre autres d'un processus de « sédimentation » caractérisé par un temps qui s'étire.

Dans un deuxième temps, la brèche épistémologique qui pourrait exister entre le patronat, qui impose une identification, et les immigrés portugais qui donnent un sens ou non à cette identification, est surmonté par le lien qu'Adelmalek Sayad pose entre « immigration et "pensée d'État" » (1999b), dans la mesure où au-dessus de l'identification – des autres et de soi-même – se trouve un cadre objectivé de catégorisations, parmi lesquelles la distinction de ce qui est national ou non, posé par l'État et sa juridiction (voir le chapitre 1). L'enjeu de cette partie consistera donc à montrer comment le discours forcément saisissant du patronat à l'égard de l'immigration, inscrit dans un cadre national spécifique, apparaît comme un élément important à l'origine de l'image construite autour d'une population nationale, en l'occurrence les Portugais.

### **I.1. Enjeux sous-jacents à la *distance focale* du CNPF**

La complexité de penser la construction de l'image d'une population nationale à partir d'une démarche sociologique, nous pousse à recentrer et comprendre ce processus à travers la notion de *distance focale* utilisée dans la technicité optique. Dans le système optique, depuis un même point, plus la focale est longue, plus le champ de vision est limité. En revanche, l'approximation des objets focalisés est majorée. Connaître la *distance focale* utilisée dans la fixation d'un sujet-objet, c'est mieux comprendre l'image qui en résulte. Le choix du cadre à adopter pour saisir le sujet-objet conduit alors celui qui utilise un médium optique à la réflexion de la « bonne » *distance focale* à adopter. Même si les archives du CNPF auxquelles j'ai eu accès sont assez atomisées, on peut se demander quelle *distance focale* l'organisation patronale a adopté vis-à-vis de l'immigration portugaise, et quels en ont été les effets sur l'image produite.

Plusieurs ouvrages rendent compte de la manière dont les organisations patronales (par exemple : Lefranc, 1976 ; Collombat et Servenay, 2009 ; Offerlé, 2009) ont eu un impact sur la façon dont le capitalisme en France s'est développé à partir de la fin des *Trente Glorieuses*, période où la productivité commence à entrer en rupture avec des poussées inflationnistes. Le CNPF a été la pierre angulaire de cette histoire. Constitué en 1945 comme la plus grande organisation de



représentation des employeurs français<sup>156</sup>, après une phase de recomposition durant l'Occupation<sup>157</sup>, il se révélera plus visible à la suite des événements de mai 1968. Vis à vis des mouvements sociaux, le CNPF entrevoit alors le besoin de paramétrer la négociation sociale. François Ceyrac, que Collombat et Servenay taxeront d'« apparatchik du patronat » (2009 : 226), sera la figure de proue de cette période ; il est nommé dès 1966 secrétaire général du CNPF, qu'il préside entre 1972 et 1981.

Cette figure, dont la connaissance de la classe politique et le fort soutien à la droite française sont notoires, développera une ligne idéologique manifestement anticomuniste, en même temps qu'il entreprendra une refondation du dialogue social avec le monde syndical. Pendant cette phase, le CNPF a donc imposé un basculement dans la régulation des relations professionnelles par « un réarmement idéologique et culturel pour contrer la vague de fond qui soulève le terreau social des trente glorieuses » (Collombat et Servenay, 2009 : 229). Entre autre, François Ceyrac veut donner au CNPF une visée qui devrait aller au-delà des seuls intérêts des entreprises, notamment à travers une « contribution collective à la construction d'une société plus forte, plus prospère, plus humaine »<sup>158</sup>. Les immigrés arrivés en masse pendant ces années intégraient cette vision, tantôt revendiquée comme un socle de progrès économique, tantôt comme un poids social. Le mélange de ces deux derniers discours résultait dans une perspective nationale plutôt solidifiée qui visait la prospérité, et dénonçait le maillon supposé faible de l'engrenage productif : les immigrés.

---

<sup>156</sup> Puisque, comparés à d'autres organisations patronales, ce sont eux qui ont les moyens financiers les plus importants. Par ailleurs, le CNPF regroupait les unions patronales (locales, départementales, régionales), les chambres syndicales et les fédérations représentant les professions de l'industrie, du commerce et des services. Les délégués de ces organisations composent l'Assemblée générale.

<sup>157</sup> Certaines institutions ont été dissoutes, tandis que d'autres ont subsisté. Le CNPF est lui-même prédécesseur de la Confédération générale du patronat français (CGPF) (Offerlé, 2013 : 27).

<sup>158</sup> Discours de François Ceyrac à l'Assemblée Générale du CNPF (19 juin 1973). Carton 72 AS 972/20 W2.

## I.2. La focale choisie par le patronat : vers une politique de contrôle concertée de l'immigration

Le singulier élan consigné par le nouveau président du CNPF sera décrit par Bunel et Saglio (1975) comme un véritable « projet de civilisation » (p.41), en dehors duquel les politiques de migrations ne sauraient rester. La focale choisie reflète, selon les différentes notes et arguments du CNPF, un effort politique qui devrait se faire à un niveau international et qui développerait les relations entre les « pays industrialisés »<sup>159</sup> receveurs de main d'œuvre et les « pays moins développés » exportateurs de main-d'œuvre. C'est dans le cadre d'une politique menée à une échelle internationale, « préalablement définie, que les chefs d'entreprise, directement concernés [par l'immigration], mais non responsables uniques, devront mener leur action » (*in* Bunel et Saglio, 1975 : 44). Les notes internes auxquelles j'ai eu accès réitérent ce souci d'encadrer la politique d'immigration au-delà des frontières nationales, plus spécifiquement au niveau européen. Les pays qui « constituent le cœur de l'Europe industrielle et prospère » auraient besoin de s'unir et mettre en œuvre une politique commune, essentiellement pour « organiser et discipliner les mouvements migratoires. »<sup>160</sup>

À l'intérieur des frontières françaises, le consensus en matière de politique migratoire entre les différents chefs d'entreprise n'a jamais été effectif, tant la concentration des immigrés divergeait selon les secteurs d'activité et les régions. Cela n'a pas empêché que le CNPF reconnaisse systématiquement, du moins pour l'activité industrielle et le BTP, que « le rôle de la main-d'œuvre étrangère dans le développement industriel est d'une importance capitale »<sup>161</sup> ; « la proportion des étrangers peut atteindre jusqu'à 85% dans les grandes entreprises de gros œuvre et de travaux publics. [...] Ce chiffre de 85% met bien en lumière le rôle capital joué par les travailleurs étrangers surtout - Portugais et Africains – dans le domaine des grands travaux d'infrastructure et des grosses opérations de construction. »<sup>162</sup>

---

<sup>159</sup> Pour le CNPF, « les Pays d'immigration sont ceux qui fondent leur prospérité sur le développement industriel ». Note écrite par Jean-Maurice Martin, « Un problème Européen : les travailleurs étrangers », 1972. Carton 72 AS 974.

<sup>160</sup> Note écrite par Jean-Maurice Martin, « Un problème Européen : les travailleurs étrangers », 1972. Carton 72 AS 974.

<sup>161</sup> CNPF (1972), « Les travailleurs étrangers en France », *Notes et Arguments*, N°26 (mars). Carton 72 AS 972/20 W2.

<sup>162</sup> Note de travail rédigée par Jean-Maurice Martin, *Les Travailleurs étrangers en France, un exemple concret : le Bâtiment et les travaux publics* : p. 4. Carton 72 AS 972/20 W2.

La prise de conscience de l'importance économique, mais aussi numérique des travailleurs immigrés dans la structure professionnelle va donc de pair avec une posture caractérisée par un investissement « coordonné » avec les pouvoirs publics à l'égard des politiques visant la population immigrée. En vérité, cette posture révèle avant tout comment le CNPF, en tant que groupe d'intérêt, a eu un rôle important dans les positions des pouvoirs publics<sup>163</sup> lors de la définition des politiques migratoires<sup>164</sup>. C'est ainsi qu'en octobre 1974<sup>165</sup>, aux assises de Lille, les dirigeants du CNPF expriment un avis à double tranchant : « quel que soit le choix [du gouvernement], il est nécessaire de mieux contrôler l'immigration, dans l'intérêt des migrants et des salariés français à la fois » (*in* Bunel et Saglio, 1975 : 45).

Autrement dit, le CNPF déclare que le gouvernement a le pouvoir de choisir, mais qu'il est impératif que ce dernier suive leurs propositions<sup>166</sup>. Marie-Claude Henneresse résume ainsi la capacité de blocage du patronat :

« D'une manière générale, le patronat est apparu jusqu'à présent comme un frein puissant aux tentatives gouvernementales qui cherchèrent à instituer plus de justice en faveur des immigrés. Ce fut le cas lorsqu'il refusa de coopérer avec l'administration à propos du relèvement des salaires d'embauche des travailleurs étrangers, ou lorsque des employeurs continuèrent de recruter des immigrés par le biais des régularisations après les mesures restrictives de 1973. On se souvient également que c'est l'obstination des employeurs et de leurs organisations qui fit traîner en longueur l'adoption d'un compromis sur le projet de loi d'éligibilité des salariés dans les entreprises. Cette capacité de blocage nous semble être un trait déterminant des relations entre les responsables de l'immigration et le patronat »<sup>167</sup> (1979 : 490).

La posture du patronat sera suivie par une autre qui vise à élargir et rendre flou les responsabilités de l'état de la situation des migrations en France. Le CNPF formulera une critique vis-à-vis de ceux qui, au sein de la population, « estiment que les solutions nécessaires sont de la

---

<sup>163</sup> Avec cette expression je désigne prioritairement le gouvernement et l'administration.

<sup>164</sup> Pour comprendre tous les mécanismes d'influence en matière d'immigration qui s'exerçaient sur les détenteurs du pouvoir politique de la part du patronat voire la thèse de Marie-Claude Henneresse soutenue en 1979 à l'IEP Paris, *Le Patronat et la politique française d'immigration 1945-1975*. Et notamment la deuxième partie intitulée *L'influence du patronat sur la politique de l'immigration* (p.337), y compris les relations occultes (p.392).

<sup>165</sup> « Ces assises, réunies tous les deux ans, dans une ville de province, sont les grandes manifestations du patronat » (Bunel et Saglio, 1975 : 42).

<sup>166</sup> Il faudrait souligner que cette période est celle de la fermeture des frontières à l'immigration, et que contrôler pour les patrons ne veut pas dire nécessairement arrêter complètement la venue des immigrés, mais plutôt de faire un « tri ».

<sup>167</sup> Marie-Claude Henneresse reconnaît que dans le champ d'influence du patronat sur les politiques migratoires, au-delà de cette capacité de blocage, les pouvoirs publics jouissaient d'une « relative autonomie », et le patronat n'utilisait que faiblement dans certaines situations ses ressources d'influence (1979 : 490). Il est vrai aussi que « la convergence des intérêts gouvernementaux et patronaux » rendait les pressions moins nécessaires (*Ibid.*, p.502).

compétence du Gouvernement, ou des employeurs, ou des syndicats », puisque « chaque Français a sa part de responsabilités »<sup>168</sup>. A travers ces déclarations le CNPF semble faire appel au sentiment national face au problème de l'immigration, tout en « enfonçant le clou » sur les différences entre les Français et les étrangers.

### I.3. Le logement comme objet constituant des travailleurs portugais

Vulnérabilisés par leur arrivée clandestine et leur méconnaissance des conditions d'accès à un logement « confortable », les Portugais, arrivés en région parisienne, se sont massivement retrouvés dans des bidonvilles. Selon Marie-Christine Volovitch-Tavares (1995a), qui se fonde sur les archives départementales de Val-de-Marne, les premières baraques ont été édifiées dès 1957 sur le plateau Champigny-sur-Marne (p. 174), où les travaux publics faisaient appel à un grand nombre de travailleurs étrangers, et où se trouvait déjà un petit nombre de Portugais arrivés précédemment.

À ce propos, le numéro d'*Hommes et Migrations* de 1966 consacré aux Portugais rend compte d'une enquête réalisée deux ans auparavant sur la situation des Portugais, plus précisément sur « les Portugais dans le département de la Seine »<sup>169</sup>. L'enquête dénonce déjà l'ampleur du phénomène de mal logement. En Île-de-France, à la fin de l'année 1964, sur 44 000 Portugais, 15 000 habitaient dans des bidonvilles : environ 7500 vivaient dans le plus grand d'entre eux, à Champigny, en mars 1965 (*Ibid.*, p.62). Force est pourtant de constater que dans la région parisienne, les Portugais ne vivaient pas majoritairement dans les bidonvilles. Au niveau national, les bidonvilles concernaient en effet à la fin des années 1960 moins de 10% de l'ensemble de l'immigration, mais 20% des Portugais (Blanc-Chaléard, 2006). Les bidonvilles demeuraient malgré tout le point de repère d'arrivée de plusieurs émigrés portugais, même s'ils n'y résidaient pas.

Les employeurs se retrouvaient forcément dans cette réalité matérielle qui présentait plusieurs avantages aux yeux des entreprises. Elle offrait d'abord des facilités d'embauche, du fait de la concentration localisée d'une main d'œuvre « prêt à porter » dans les chantiers. Nul besoin,

---

<sup>168</sup> CNPF (1972), « Les travailleurs étrangers en France », Op.cit. : p. 9.

<sup>169</sup> Cette enquête a été entreprise par la Préfecture de la Seine (Inspection Générale et Études – Services d'Études et de Recherches), au mois de Juillet 1964. Sa réalisation s'est poursuivie jusqu'en Avril 1965 (*Hommes et Migrations*, 1966 : 35).

pour les entreprises, de passer par les critères de sélection de l'ONI (Office National de l'Immigration) : « Selon le chef du personnel de Citroën, pourquoi s'adresser à l'ONI lorsque par centaines, les Portugais se présentent à l'embauche tous les matins ? » (*in* Volovitch-Tavares<sup>170</sup>, 2006 : 77). Ensuite, ces travailleurs permettaient à l'entreprise d'économiser les charges d'insertion sociale. Victor Pereira (2005) sort de l'ombre une note des Renseignements Généraux beaucoup plus révélatrice que les propres archives du CNPF consultées :

« Les travailleurs portugais sont particulièrement appréciés des patrons français. [Car] il n'est pas nécessaire de prendre grand soin d'eux. Leur logement est, le plus souvent, rapidement assuré dans des baraquements et foyers divers »<sup>171</sup> (*in* Pereira, 2005 : 617).

De fait, la venue clandestine des Portugais bénéficiait du laisser passer de l'Etat français, non seulement pour les intérêts des employeurs, mais aussi parce que ces immigrés ne constituaient pas un fardeau pour l'Etat-social. Par ailleurs, comme le souligne Marie-Claude Henneresse (1979), « les employeurs déniaient toute responsabilité à l'égard des clandestins, du moment qu'ils n'avaient pas pris l'initiative de les faire venir en France » (p.181). C'est l'un des arguments qui revient toujours dès lors que les employeurs étaient appelés à leurs responsabilités. Autrement dit, les employeurs se réfugiaient derrière ce « fait-accompli », car il n'était du qu'à l'initiative des seuls immigrés, pour refuser « de lier leurs pratiques d'embauche à la multiplication des bidonvilles ou à l'exploitation des immigrés par les marchands de sommeil » (*Ibid.*, p. 180).

Les bidonvilles où les Portugais résidaient ont perduré jusqu'au début des années 1970, ce qui met l'accent sur l'absence de mesures d'accueil de la part des autorités françaises<sup>172</sup>. En parallèle, les bidonvilles ont représenté un grain de sable dans l'engrenage et l'image de la croissance économique française. En effet, le 23 juillet 1971, le journaliste François-Henri de Virieu ouvre l'émission télévisée où il reçoit André Vivien, alors Secrétaire d'État au logement, en commentant la visite de ce dernier de deux foyers d'accueil pour travailleurs (ils accueillaient notamment un certain nombre d'ouvriers de l'usine Renault). Le journaliste poursuit en soulignant que ces visites ont pour but d'« éviter que ne se créent aux abords des grandes

---

<sup>170</sup> Marie Christine Volovitch-Tavares (2006) cite à son tour une étude sur l'immigration portugaise à Paris et dans le département de la Seine, réalisée le 31 juillet 1965 par les services de recherche de la préfecture de la Seine (AN Fontainebleau, versement 88031, art.16 et Archives départementales du Val-de-Marne, n° 2229).

<sup>171</sup> « Note de la neuvième section de la direction des Renseignements Généraux sur « l'immigration des clandestins portugais », 24 octobre 1963, CAC, n°0019990312, article 17 » (*in* Pereira, 2005 : 216).

<sup>172</sup> Le « bidonville [de Champigny sur-Marne] n'a été (presque) totalement résorbé qu'en 1972-1973 » (Volovitch-Tavares, 2011 : 60).

entreprises, des grands chantiers de travaux, ces trop célèbres bidonvilles qui sont hélas la lèpre, la honte de nos sociétés industrielles »<sup>173</sup>. Ces mots proférés par le journaliste ne sont pas pris à la légère, car un mois avant l'émission (le 25 juin 1971), le Ministre du travail, de l'emploi et de la population a défini devant l'Assemblée Nationale les termes de la politique menée par le gouvernement en matière de logement des travailleurs immigrés, en déclarant : « les pouvoirs publics ne sauraient prendre à leur charge, d'une manière systématique, le logement des travailleurs étrangers plus qu'ils ne le font pour les travailleurs nationaux »<sup>174</sup>. Autrement dit, le gouvernement occultait volontairement dans son programme les conditions précaires de travail, de vie et de compréhension linguistique auxquelles les immigrés étaient confrontés à leur arrivée en France.

Alors que le gouvernement entretenait l'amalgame entre travailleurs immigrés et travailleurs nationaux en matière de logement, les syndicats ont commencé à s'intéresser spécifiquement aux conditions de vie des travailleurs immigrés. Dans une note unitaire remise au Ministre du travail de l'emploi le 19 janvier 1972, « La CGT et la CFDT considèrent que les travailleurs immigrés sont partie intégrante de la classe ouvrière (...). Elles [les confédérations] entendent situer l'action avec et pour les travailleurs immigrés dans le cadre général de la lutte de tous les travailleurs »<sup>175</sup>.

Cela ne saurait dissimuler leur position ambiguë à l'égard de l'immigration pendant une grande partie des *Trente Glorieuses*, à travers notamment leur position favorable à la fermeture des frontières. Laure Pitti (2001) rappelle les divergences entre la CGT et les ouvriers lors de la mobilisation, en 1973, de l'usine Renault-Billancourt, autour du mot d'ordre « à travail égal, salaire égal ». Une « grève d'immigrés », pour la CGT, qui distinguait alors la « classe ouvrière française » des ouvriers étrangers en lutte. Choukri Hmed (2008) à propos de la grève des loyers dans les foyers Sonacotra pointera aussi l'absence de la CGT quand il s'est agit de « formuler des revendications spécifiques concernant le logement des immigrés ». A l'inverse du PCF qui aurait déposé, ce qui s'avère paradoxal compte tenu de l'historique d'alliance entre les deux institutions, « une proposition de loi tendant à promouvoir une politique sociale du logement des travailleurs migrants et une gestion démocratique des foyers dans laquelle il réaffirme l'intégration de ces travailleurs à la population laborieuse » (§ 6). D'autres auteurs soulignent encore que la CGT

---

<sup>173</sup> Boîte 72 AS 974/20 W 5.

<sup>174</sup> Extrait du rapport de la Commission Sociale. Boîte 72 AS 972/20 W2.

<sup>175</sup> Boîte 72 AS 974/20 W 2

présentait à cette époque « l'immigration comme l'armée de réserve industrielle du patronat » (Barron et al., 2011 : 293).

Les discours de la CGT apparaissent néanmoins plus nuancés, même si dans des luttes spécifiques comme celles étudiées par Laure Pitti et Choukri Hmed les formes d'organisation et de revendication entre ouvriers et syndicats puisaient sur des tensions. Dans une brochure datée de 1971, « Pour une politique de l'immigration conforme aux intérêts des travailleurs français et immigrés<sup>176</sup> », la confédération ouvre son argumentaire sur une citation de Benoît Frachon (son Secrétaire Général de 1945 à 1967), prononcée lors de II<sup>e</sup> Conférence Nationale sur les problèmes de l'immigration (le 15 et 16 mars de 1969). Déclaration qui complexifie la prise de position de la CGT à l'égard des immigrés<sup>177</sup> :

« Les travailleurs qui quittent leur pays pour des raisons économiques, sociales ou politiques ne seront jamais considérés par nos organisations comme des étrangers. Ils font partie de la même classe que les prolétaires de chez nous et cela suffit pour que nous les recevions et les traitions en égaux. »

Plus loin sur la brochure, les syndicalistes de la CGT réitèrent le fait que c'est le pouvoir et le patronat qui font appel massivement à la main d'œuvre immigrée, mais qu'ils n'assurent pas leur accueil, dont le logement, l'alphabétisation, et la formation professionnelle (p. 9). Mais, l'engagement des syndicats concernant l'hébergement des immigrés est encore plus complexe que ça, ils préféreraient une participation financière importante des employeurs à un hébergement patronal *stricto sensu*, car « une telle situation n'avait pu que renforcer l'arbitraire patronal, la soumission des immigrés à la direction, et la discrimination dans l'affectation des logements (certains employeurs demandaient aux immigrés des conditions d'ancienneté qu'ils n'exigeaient pas des Français) » (Henneresse, 1979 : 232-3).

Ambigus parfois dans leurs prises de position, notamment quant à l'introduction de main-d'œuvre étrangère, les syndicats n'étaient pas négligents du moins en ce qui concerne les conditions de logement des immigrés. Cette note interne à la CNPF qui vise les « contrer » en est la preuve :

---

<sup>176</sup> *Ibidem*.

<sup>177</sup> Selon Maryse Tripier, c'est surtout à partir de 1967 que la CGT élabore des propositions concrètes concernant les immigrés. Dans le cahier de revendications de cette année apparaissait alors pour la première fois un chapitre qui soulignait l'importance de l'égalité de promotion sociale et la lutte contre les discriminations (1990 : 173).

« Il est nécessaire de combattre la campagne menée notamment par la CGT, la CFDT, la FASTI, etc... sur le logement des immigrés, cette campagne mettant en cause les employeurs. (...) Cette note montre qu'il existe un problème – il ne faut pas le cacher–, mais que la situation des immigrants dans cette affaire du logement est meilleure que ne le croit l'opinion publique. Il faut contrer la campagne "d'intox" des forces de gauche. »<sup>178</sup>

La lutte pour fixer le « cadrage sur l'objet », c'est-à-dire imposer son angle de vue sur les conditions de logement des immigrés au sein de l'opinion publique est dès lors ouverte. En effet, ces propos découlent directement de la demande faite par la CGT et la CFDT pour rencontrer une délégation du CNPF (daté du 26 janvier 1972). Dans une note annexée à la requête de discussions sur les problèmes des travailleurs immigrés, les deux syndicats accusent le gouvernement et le patronat de « cacher la gravité de la situation » afin de « désamorcer le mécontentement des travailleurs, de camoufler les véritables responsabilités et les causes profondes de la détérioration de la situation d'emploi »<sup>179</sup>.

Cette note formulée par les syndicats, responsabilisant sans subtilité le gouvernement et le patronat, annonce en outre la semaine d'information que les deux confédérations allaient organiser du 7 au 12 février 1972, et qui portait plus particulièrement sur les questions de logement et les droit syndicaux des immigrés. Semaine qui a été rebaptisée par le CNPF campagne « d'agitation »<sup>180</sup>.

Le combat contre les mauvaises conditions sanitaires que les Portugais (et les immigrés en général) subissaient au niveau du logement n'était pas uniquement l'apanage de la lutte syndicale. Médias grand public, articles de presse et émissions de télévision, commencent peu à peu à dévoiler les conditions de vie à l'intérieur des bidonvilles. Des personnalités publiques s'engagent aussi dans ce combat, comme le montre une lettre ouverte datée du 25 janvier de 1972, et adressée au Premier Ministre d'alors - Jacques Chaban-Delmas<sup>181</sup>. Cette lettre, signée entre autres

---

<sup>178</sup> Cet extrait est issu d'une lettre écrite par Jean-Maurice Martin et remise à Jean Neidinger, alors Secrétaire Général du CNPF, le 18 février 1972. Boîte 72 AS 972/20 W2.

<sup>179</sup> Note CGT et CFDT sur les problèmes des travailleurs immigrés remise au Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population lors de la visite du 19 janvier 1972. Boîte 72 AS 974/20 W 2.

<sup>180</sup> Note écrite par Jean-Maurice Martin. Boîte 72 AS 974/20 W 2.

<sup>181</sup> Ce même Ministre qui avait dit, lors d'une visite du bidonville d'Aubervilliers le 12 Janvier 1970 : « Qu'on fasse disparaître cette lèpre ! ».



par Pierre Vidal-Naquet, retrace l'histoire des promesses non tenues par les pouvoirs publics<sup>182</sup> :

« Toutes les constatations faites actuellement portent à croire que les bidonvilles, pour ne pas parler que de la région parisienne, demeurent bien au-delà de la date prévue pour leur résorption totale. (...) Comment donc accorder ces deux réalités : celles de vos déclarations spectaculaires et celle des faits établis... »<sup>183</sup>

Les signataires se posent alors la question : « la mort de cinq Portugais, un fait tellement banal ? »<sup>184</sup>. Cette lettre est en effet publiée à la suite de l'incendie d'un bidonville, à Villeneuve-le-Roi, incendie qui a causé la mort de cinq Portugais. Un « fait divers »<sup>185</sup> qui, pour les signataires, témoigne de l'indifférence du gouvernement<sup>186</sup> (voir annexe 3).

Au même moment, le Centre d'information Civique (CIC) organise une table ronde au sujet de l'immigration. Les discours des invités divergent. Alors que le directeur du bureau portugais à la CGT-FO fait le point sur l'attitude des Portugais vis-à-vis du travail - « les immigrés veulent travailler et redoutent l'insécurité de l'emploi » - ; le Préfet du Val de Marne souligne la détermination des Portugais à gagner de l'argent le plus rapidement possible, quitte à vivre dans un logement très inconfortable, mais peu coûteux (il donne l'exemple du bidonville de Champigny). Enfin, le directeur de la Population et des Migrations au Ministère du Travail, évoque des causes plus structurelles pour justifier que les bidonvilles soient majoritairement peuplés par ces Algériens et ces Portugais. Ces derniers, à la différence des Marocains, arrivent en France sans contrat de travail et sans logement. Tout en dégageant sa responsabilité, Monsieur Barbeau estime que ce n'est pas un hasard, car dans le cas des Marocains « nous avons une

---

<sup>182</sup> En 1964, la loi « Debré » pour la résorption des bidonvilles est adoptée. Cette politique n'a été véritablement mise en œuvre que graduellement et a perduré au cours des années 1970. Selon Marc Bernardot (1999 : 44) la résorption des bidonvilles devait constituer le premier moyen de récupérer des terrains pour la Sonacotra. Pour en savoir plus sur cette institution qui n'a que très peu concerné les immigrés portugais, voir « Chronique d'une institution : la « Sonacotra » (1956-1976) » de Marc Bernardot (1999), ou écouter l'interview de Marc Bernardot dans l'émission *Les Oreilles loin du front*, radio libertaire, le 7 mars 2007, en ligne sur (consulté en sept. 2012) : <<http://www.loldf.org/archives/07.03.07.bernardot.sonacotra.mp3>>.

<sup>183</sup> Lettre écrite par M<sup>mes</sup> Monique Hervo et Marie-Ange Charras, accompagnées d'une liste de signataires (la plupart issus du monde académique), adressée au Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas. Lettre écrite à Colombes le 25 janvier 1972. Boîte 72 AS 974/20 W 2.

<sup>184</sup> Voir note *supra*.

<sup>185</sup> Un « fait divers » devenu la règle des bidonvilles. La lecture du journal *O Imigrado Português* rend compte quasiment dans tous les numéros mensuels, de 1969 à 1974, des cas d'incendies, inondations, morts accourus dans les bidonvilles.

<sup>186</sup> Dans le monde académique, les bidonvilles deviennent également un sujet de réflexion. Rappelons le numéro 852 de la revue *Hommes et Migrations* consacré à « l'Univers des bidonvilles » (février 1971).

politique, dans l'autre cas nous subissons l'immigration »<sup>187</sup> (sur ce point et son contraire voir le chapitre 1).

Dans ce contexte, le CNPF s'engage non seulement à contrer la campagne des syndicats, mais également à avancer ses propres pistes d'explication sur la situation des immigrés. Ce faisant, il réécrit le scénario pour convaincre l'opinion publique de sa version des faits. Force est de constater que ses arguments vont dans le même sens que ceux des deux représentants des autorités publiques citées plus haut.

L'intérêt du CNPF à propos du logement des immigrés apparaît loin d'être anodin. Selon Marc Bernardot, le logement leur offrait un moyen de confiner les immigrés dans un espace qui pourrait être contrôlé, tout en les écartant de la ville, de la population française en général et des femmes françaises en particulier. En outre, si jusqu'aux années 1950 le logement était un moyen de fixer les travailleurs (à « logement précaire, travailleur provisoire »), dès ces mêmes années le patronat voit d'un assez bon œil l'arrivée de l'institution Sonacotra. Il peut ainsi se déresponsabiliser de l'affaire du logement des travailleurs, tout en perpétuant toujours le confinement de la population immigrée<sup>188</sup>.

#### **I.4. La construction d'une image à travers la psychologisation de l'« épargne » des travailleurs portugais**

Les paragraphes qui suivent se fondent sur deux études rédigées par Jean-Maurice Martin pour le CNPF. Malgré l'absence de dates, les deux études ont été vraisemblablement écrites pendant les premiers mois de 1972<sup>189</sup>. Le premier manuscrit s'intitule « Les travailleurs étrangers en France, un exemple concret : le bâtiment et les travaux publics » ; le deuxième, « Le logement des migrants ».

Ces études du CNPF mettent en avant la dépendance de la France par rapport à la contribution des immigrés au développement économique du pays. Cet argument s'accompagne toutefois de l'idée que cette migration apporte également des avantages aux pays d'origine des immigrants. L'ampleur des nouvelles arrivées d'immigrés est d'un tel ordre que le CNPF fait appel à une politique concertée, aussi bien avec les autres pays importateurs de main-d'œuvre,

---

<sup>187</sup> CIC informations, n°32, janv. - fév. 1972. Boîte 72 AS 974/20 W 2.

<sup>188</sup> Arguments développés par Marc Bernardot dans l'émission de Radio Libertaire citée ci-dessus.

<sup>189</sup> Cette proposition de dates ressort du fait que des échanges tenus avec les dirigeants plus haut placés dans la hiérarchie du CNPF ont eu lieu à propos de ces études à peu près dans cette période. Boîte 72 AS 974/20 W 2.

qu'avec l'ensemble des décideurs de la politique migratoire auxquels il appartient lui-même. Cela est d'autant plus pressant pour le CNPF, que les déplacements sont devenus « anarchiques »<sup>190</sup>, voire « sauvages ».

Les deux études mentionnées font de ces arguments les piliers d'un « problème » aux conséquences « profondément humaines », pour ensuite s'attaquer à « la propagande habile, qui fait appel aux sentiments les plus généreux ». Une propagande efficace, du point de vue du CNPF, puisque l'opinion de « beaucoup de Français », « souvent mal informée », aurait été conquise par ses arguments, destinés à faire croire que rien n'est mis en œuvre pour surmonter le problème du logement. S'il est vrai que beaucoup d'immigrés « connaissent de très mauvaises conditions de vie », assume le CNPF, il est moins vrai que cette situation concerne la majorité des immigrés. Le problème du logement est malgré tout, réitèrent les études, important et complexe : une « indignation vertueuse » ne suffit plus ; une « information objective et complète » doit être diffusée auprès de l'opinion publique afin de mettre en place des actions concrètes.

C'est cet objectif que le CNPF se fixe pour donner une image « fiable » du phénomène, et pour cela il utilise des données officielles issues du recensement de 1968<sup>191</sup> réalisé par l'INSEE. Il commence par montrer que comparés aux Français qui occupaient 98% de « logements ordinaires »<sup>192</sup>, 80% des Portugais et 70% des Algériens se trouvaient dans ces mêmes conditions de logement ordinaire. En revanche, lorsqu'il s'agissait de logement en état de surpeuplement, cette différence entre nationalités était accentuée. Alors que le surpeuplement des logements s'élevait à 36,6% pour les Français, ce même taux était de 77,7% pour les Portugais et 85,6% pour les Algériens. En même temps, ces données montraient que 18,8% des « chefs de ménage portugais » disposaient d'un logement encadré par les employeurs, qu'il soit gratuit ou payant. Ce dernier taux était à la fois supérieur à celui des Algériens (10,3%), des Espagnols (15,3%) et des Italiens (13,8%).

Le CNPF remarque en outre que les Portugais et les Algériens étaient les deux nationalités d'immigrés constituant le gros du contingent qui habitait dans des bidonvilles. 9,5% des premiers et 11% des seconds ne disposaient en 1968 que d'« habitations de fortune » ou de « constructions provisoires ». Le CNPF ajoute que l'accès à la « qualité du logement » était dû à la variabilité des conditions de migration, qu'il dépendait notamment de la date d'arrivée en France.

---

<sup>190</sup> Toutes les citations de cette sous-partie sont extraites des études de Jean-Maurice Martin citées ci-dessus.

<sup>191</sup> Le CNPF reconnaît le fait que les données, datées de 1968, ne prenaient pas en compte les milliers d'immigrés arrivés après cette date. Nous tenons à noter en outre que ces données doivent sous-estimer de plusieurs millions ceux qui étaient dans une situation précaire et que les statistiques officielles ne couvraient pas.

<sup>192</sup> Pour l'INSEE, « logements ordinaires » renvoie à des « locaux séparés et indépendants utilisés pour l'habitation ».

Si l'ancienneté des Italiens en France faisait qu'ils disposaient d'un confort de logement égal ou même supérieur à celui des Français, les Portugais et les Algériens souffraient du fait d'être venus récemment et « spontanément », sans « préparation et sans contrat », exclus de « tout contrôle ». Après avoir exposé ces chiffres, le CNPF met en garde contre « toute généralisation abusive ». En effet, selon cette organisation, être immigré n'est pas synonyme d'être mal-logé. Le CNPF conclut, après analyse des données du recensement, que les conditions de logement des immigrés, au contraire de ce que « l'opinion publique » semble croire, sont comparables à celle des Français.

Mais son analyse ne se réduit pas à une simple description de données, les études vont plus loin. Par ailleurs, comme annoncé au début de ces études, il faudrait selon l'auteur dévoiler « des chiffres trop mal connus ou trop mal interprétés ». C'est à partir de cet objectif, que le CNPF se lance dans une interprétation qui dépasse les seuls « aspects quantitatifs » pour toucher à ce qu'il appellera les « aspects psychologiques et moraux » qui expliqueraient l'existence des bidonvilles. Une image commence ainsi à se construire, et comme nous le verrons plus loin, à s'ancrer dans le paysage. L'argument le plus fort avancé par le CNPF consiste à dire que pour avoir un logement à des conditions acceptables, il faut « accepter de payer le prix normal », alors que les immigrés viennent travailler en France pour épargner. L'épargne des immigrés est caractérisée par ces études comme une « soumission à la tentation » de vivre dans des « conditions de logement médiocres » plutôt qu'un logement salubre : les bidonvilles auraient la « préférence » des étrangers.

L'argument qui tourne autour de l'excès d'épargne, comme raison d'ordre psychique qui conduirait symptomatiquement les immigrés aux « bidonvilles », est emprunté à certains discours proférés par les autorités publiques. Les études du CNPF<sup>193</sup> citent ainsi l'exemple fourni par le Préfet du Val-de-Marne (cité plus haut lors de la table ronde du CIC), selon lequel l'obligation de quitter le bidonville de Champigny a constitué pour les Portugais une « catastrophe », puisqu'ils « s'étaient organisés de telle sorte qu'en définitive, dans le budget qu'ils s'étaient fixés », s'offrir un logement plus cher les empêchaient « de raccourcir leur séjour en France de deux ou trois ans » comme ils l'avaient prévu. Cet exemple, pris et repris, soutient une compréhension presque « métaphysique » du budget le plus intime des ménages portugais en condition migratoire. Alors même que ce sont les propres auteurs qui justifient leur impuissance en matière de logement, à partir de l'argument qu'il est très délicat pour un chef d'entreprise « de pénétrer dans un domaine

---

<sup>193</sup> Jean-Maurice Martin dans une note écrite (le 25 juin 1972) à Monsieur Neidinger, afin d'avoir l'autorisation finale de divulgation de l'étude, dira à ce dernier qu'il a rédigé le texte « en citant quelques phrases tirées d'un récent débat sur le logement des immigrés (sans indiquer de quel débat il s'agit : c'est celui du CIC) ». Boîte 72 AS 974/20 W 2.

qui touche à la vie privée et aux intentions profondes – d’abord épargner - des candidats à l’emploi ». Surtout quand ceux-ci « venus sans préparation ni contrat se présentent à la porte de l’usine ou du chantier ».

Pour compléter cette image, les études ajoutent un autre argument, exemplairement culturaliste, afin d’expliquer en partie que les immigrés choisissent de s’installer dans les bidonvilles ou de se livrer aux « marchands de sommeil » : ces immigrés « refuse[raient] la discipline et le respect des règles qu’implique la vie en foyers » ; elles surenchérisent ensuite sous le prétexte de l’hygiène publique : « il nous appartient de lui [aux immigrés] rendre la tentation impossible [tentation d’habiter moins bien] et de faire en sorte que la réglementation applicable à nous-même sur l’hygiène, la salubrité, l’occupation des lieux, la destination des locaux, soit respectée par eux comme elle l’est par nous ». Il importe de spécifier qu’avant la publication et divulgation de l’étude, le rédacteur du texte a dû remanier la conclusion, car, paraît-il, un « plaidoyer *pro domo* CNPF »<sup>194</sup> était trop explicite. L’objectivité comme démarche ultime, signalée par le CNPF pour contrer la campagne des syndicats et informer l’opinion publique, a donc fait place à un cadrage tout à fait subjectif de l’objet.

Les arguments d’autorité du CNPF projettent une image qui fait écho aux registres d’entendement de l’époque, et surtout qui marquent profondément les structures de pensée à l’égard de l’immigration portugaise. En somme, ces arguments qui balisent en stigmatisant la population portugaise sont fallacieux pour deux aspects principaux : le premier qui consiste à faire recours au psychologisme, c’est à dire réduire au psychisme individuel des faits inscrits dans la dynamique sociétale. Et le second, qui consiste à opposer et critiquer les modes d’agir de l’Autre, à l’image de ses propres codes. Plus simplement, ce que nous appelons couramment l’ethnocentrisme. Phénomène qui s’appuie sur une logique de différenciation et de stigmatisation de certaines populations minoritaires. Autrement dit, les immigrés portugais sont loin d’être les seuls à pâtir d’un registre moral qui les délégitime en fonction de la supériorité culturelle supposée de la population majoritaire.

---

<sup>194</sup> Note écrite par Jean-Maurice Martin à M. Neidinger le 25 juin 1972, afin d’avoir l’autorisation finale de divulgation de l’étude. Boîte 72 AS 974/20 W 2

## Une image floue des Portugais comme épargnants

Les études du CNPF dont nous venons de retracer l'argumentaire ont joui d'une large diffusion auprès des médias. Dans son livre de 2007(b) sur le racisme et l'antisémitisme, Gérard Noiriel rappelle le rôle que la presse écrite massifiée a joué dans la diffusion des idées anti-immigrés dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La prise de conscience du pouvoir de la presse par ses propres patrons s'est accompagnée d'une « fait-diversification » des contenus (p. 90) qui perdure actuellement. Le CNPF, conscient de l'importance de la presse, l'a mise à son service de manière à apparaître comme un producteur de connaissances ; position qui lui a permis de se livrer à une véritable propagande. En témoignent les dépêches de l'Agence France-Presse qu'accueillirent avec enthousiasme *Les Echos*, et que dénonça *L'Humanité*<sup>195</sup>.

Les études servant de soutien au discours du CNPF ont réussi, d'une part, à finir avec la perception négative qu'avait l'opinion publique à l'égard de l'absence de mesures destinées à mettre fin au problème du logement des immigrés, et d'autre part, ont fourni le socle de ce qui est devenu l'une des grilles d'analyse le plus souvent utilisées en France pour penser l'immigration portugaise : l'idée d'« épargne ».

Le CNPF n'est pas à l'origine de cette assignation des immigrés portugais à une forme d'épargne excessive, proche de la thésaurisation. Sur ce point, le patronat ne fait en effet que reprendre le discours du Préfet du Val-de-Marne, précédemment analysé. L'enquête de 1965 sur l'immigration portugaise dans le département de la Seine<sup>196</sup> faisait déjà ressortir cette idée :

« Les travailleurs portugais se préoccupent rarement d'une formation et ne supportent avec résignation et amertume les peines imposées par leur situation actuelle que dans l'espoir d'un retour rapide au Portugal grâce à une épargne intense » (*in* Volovitch - Tavares, 2006 : 79).

Si l'argumentation sur la tendance des Portugais à l'épargne n'est pas le propre du CNPF, ce dernier a essentialisé l'épargne en tant qu'action quasi spontanée des immigrés. Tel était le pari

---

<sup>195</sup> Boîte 72 AS 972/20 W2. Dans les archives du CNPF, d'autres titres reprennent ces études. Il est important, de souligner le biais qu'introduit le fait de considérer ces coupures comme représentatives des médias dans leur ensemble. En effet, il ne faut pas oublier que le CNPF a préalablement sélectionné lesdites coupures. Sans se fonder sur une analyse systématique des médias de l'époque, on peut présupposer, au vu de l'éventail des titres de presse représentés dans les archives, que le discours du CNPF a largement été repris dans les médias.

<sup>196</sup> Voir l'étude sur l'immigration portugaise à Paris citée ci-dessus (Volovitch-Tavares, 2006).

du CNPF : sensibiliser l'« opinion publique » au fait que, s'il y avait un problème de logement, dont l'abcès visible était les bidonvilles, cela était dû, certes, à des facteurs quantitatifs, mais aussi et surtout aux caractéristiques psychologiques de la population immigrée. Il y a donc eu un déplacement de focale : le discours s'est opportunément concentré sur une conséquence, la « gangrène » des bidonvilles, plutôt que de remonter aux causes de ce phénomène, à sa genèse. Une prise à trop courte vue, compte tenu de l'ampleur du phénomène. Le pari du CNPF fut dans une certaine mesure une réussite, puisque les employeurs se sont déresponsabilisés des conditions insalubres dans lesquelles les travailleurs et travailleuses se trouvaient, en alléguant notamment la « volonté » qu'auraient les immigrés d'habiter les bidonvilles.

On peut mesurer la cristallisation de l'image du Portugais comme épargnant en ouvrant n'importe quel ouvrage traitant de l'immigration portugaise en France. Dans ces ouvrages, l'idée de l'« épargne » portugaise est fréquemment associée à celle d'une « réussite » matérielle, réussite d'abord espérée dans la société d'origine, et plus tard seulement dans la société d'installation. Les extraits d'ouvrages de sciences sociales qui suivent le prouvent : « la réussite des travailleurs étrangers se limite à quelques économies leur ayant permis l'envoi régulier de remises à leur famille restée au Portugal et, dans le meilleur des cas, l'achat d'une voiture et d'une maison ou d'un terrain au Portugal » (Nayade et Freire, 1978 : 133) ; « l'argent est la colonne vertébrale de la pensée de très nombreux immigrés. D'abord, ce fut pour survivre, ensuite, lorsqu'ils furent un peu installés, pour accumuler » (Cravo, 1995 : 72) ; « pour les Portugais de l'agglomération parisienne, l'argent demeure le facteur le plus important. Il a été le mobile qui les a poussés à venir en France, et il continue d'être fondamental dans leurs préoccupations pour le mieux-être, non seulement à l'égard de l'entourage portugais au Portugal, mais aussi dans le contexte social local » (Leandro, 1995 : 46) ; « la logique de l'épargne, orienté vers la construction de la maison au village, se superposait au confort des conditions de résidence » (Leite *in* Varine, 1997 : 209).

Certes, l'extraction de ces passages hors d'un cadre analytique déterminé, à travers un montage de citations, réduit la complexité et la diversité des explications propres à chaque auteur. Mais, chez ces auteurs-mêmes, l'utilisation systématique et inconséquente du facteur « épargne » dans l'explication de phénomènes migratoires aussi vastes et différenciés que « le retour », « les projets d'avenir », « le travail au noir », « la soumission au travail », a tendance à faire disparaître le cadre dans laquelle cette immigration a lieu. La métaphore de la *distance focale* illustre parfaitement la stratégie à l'œuvre : ignorer le paysage pour s'approcher davantage de l'objet est un choix. Quand ce choix de focale est fait de façon précipitée, le résultat obtenu se traduit souvent par une image floue. Dans le cas de la représentation de l'immigration portugaise par le CNPF, cela se reflète dans la construction d'une image rendue floue par l'uniformisation, voire l'effacement, des

enjeux extérieurs à cette immigration. Au risque de simplifier les schémas de pensée par une prise de vue trop rapide.

D'autres exemples illustrent la cimentation et le processus de naturalisation de l'idée d'épargne comme trait culturel des Portugais. On présente donc désormais l'épargne, érigée en lieu commun pour expliquer l'action des immigrés portugais en France, à la fois comme la cause et la conséquence de leur niveau de confort passé et présent. Si les bidonvilles présentent de « dures conditions de vie », les Portugais « savent qu'ils sacrifient leur confort pour préserver leur épargne, et l'envoyer au Portugal » (Pellerin, 2009 : 216) ; « on sait que le recours aux heures supplémentaires pour tous est fréquent dans les années soixante », puisque « l'objectif de ces travailleurs, durant les premières années en France, est d'envoyer rapidement le plus d'économies possible au Portugal » (Volovitch-Tavares, 2006 : 81). L'argent matérialise à chaque fois dans ces analyses une source d'aliénation pour les immigrés portugais. *Le Monde* des 7 et 8 octobre 1979 va plus loin ; il indique que cette caractéristique n'est pas seulement remarquée chez les Portugais de France, mais « un peu partout en Europe ». Plus généralement, l'argument de l'épargne est appliqué aux autres populations immigrées. Dans un livre important sur l'économie des migrations internationales (1974), Georges Tapinos le résume : « pour l'immigrant, l'épargne n'est pas le résidu entre son revenu et sa consommation, mais au contraire l'élément qu'il cherche à maximiser » (*in* Leandro, 1995 : 46). Certaines de ces conceptions de l'épargne des immigrés ne glissent-elles pas vers le terrain du choix strictement rationnel ?

Mais ces rationalisations théoriques dissimulent une réalité moins monolithique. Au cours de mes enquêtes, plus précisément lors des entretiens non directifs, le rapport à l'argent, dans son sens le plus matériel, n'a été en effet que très peu abordé. Non pas que les personnes alors interviewées aient refusé de parler de leurs pratiques matérielles, mais parce que je m'étais imposée de ne pas aborder ce que j'avais jugé appartenir au for intime, comme par exemple les dépenses domestiques. Un jugement sans doute erroné, qui m'a empêchée de mener à terme les échanges sur cette question. Florence Weber (1996) avait déjà perçu cette tendance : « de l'histoire, de l'anthropologie, de la sociologie, et ces disciplines qui, chacune à sa façon, se sont détournées de l'analyse de la vie matérielle au profit du symbolique et de la narration, voire de la fiction » (*Ibid.*, p. 2), écrit-elle dans le numéro de *Genèse* dédié à l'*Ethnographie économique*.

En revanche, les pratiques économiques sont une constante du récit biographique des immigrés, ne serait-ce que par la place que celles-ci occupent dans leur vécu. L'épargne fait partie de ces pratiques économiques, mais elle s'inscrit dans un espace social déterminé. En effet, pour nos enquêtés, l'épargne ne semble constituer ni un simple résidu, ni un seul but de maximisation.



Le rapport entre la privation « volontaire » de confort et l'épargne semble moins clair que ce que beaucoup voudraient faire croire. Par ailleurs, les récits des immigrés concernant l'épargne mettent en évidence des mécanismes représentationnels beaucoup plus complexes, qui se traduisent par un couple d'éléments inextricables : les conditions matérielles de l'immigré et les identifications prescrites par l'Etat-nation sur ceux qui appartiennent ou non au corps national. Il ne faut pas négliger, bien entendu, le décalage entre le temps du récit et les premières années d'installation en France qui correspondent à des cycles biographiques et migratoires différents. En même temps, c'est de là que découlent tous les problèmes heuristiques de l'analyse de la reconstruction *a posteriori* des trajectoires, sans pour autant empêcher la compréhension de certains comportements migratoires.

Si l'on adopte une *distance focale* qui n'écrase pas la profondeur de champ, comme le fait celle choisie par le CNPF, on met au jour un univers bien plus complexe, qui permet de comprendre la signification que les immigrés portugais donnent à leurs actes, comment ils se réapproprient ou adoptent certaines de ces injonctions dominantes. On peut donc se demander si le discours produit par le CNPF a des échos dans l'auto-identification des immigrés portugais. Pour ce faire, j'ai choisi une profondeur de champ plus apte – parce que plus étendue –, à intégrer la présence portugaise en France dans son historicité. Le cadrage à développer se fonde sur les trois plans qui ont émergé de l'étude empirique : d'abord la « dignité » avant l'« épargne » ; au second plan, l'« épargne » pour la « réussite » ; enfin, la dynamique qui mène de l'« épargne du sacrifice » au « bon travailleur ».

### **I.1. 1<sup>er</sup> Plan : la « dignité » avant l'« épargne »**

« Quand on m'a amenée dans le bidonville il faisait déjà noir, ce n'est qu'au matin que je me suis aperçue où j'étais, et là j'ai envie de dire que j'ai eu le choc de ma vie. En une semaine, j'avais trouvé un autre logement en dehors de la porcherie. Certes, au Portugal nous étions pauvres, mais pas sales. » (Fernanda, concierge, arrivée en France en 1970)

Il est clair qu'un regard à l'échelle individuelle dans ce cas est insuffisant, car comme ce même passage le suggère, Fernanda a pu sortir du bidonville en une semaine parce qu'elle possédait des ressources, du moins relationnelles. Ces relations pour Fernanda se sont révélées

incontournables dans l'obtention d'une loge de concierge peu de temps après son arrivée à Paris. Mais un autre aspect de ce passage a davantage attiré mon attention : l'affirmation de leur dignité face au « pire des mondes possibles<sup>197</sup> ». Cet aspect est par ailleurs récurrent dans les discours de mes interviewés, surtout lorsqu'ils mettent en récit leurs expériences des premiers temps en France.

Cette affirmation de dignité renvoie à une forme de réponse morale au rapport de domination découlant de la condition d'immigration. La référence au Portugal n'est pas anodine, elle exprime que la migration effectuée n'a rien enlevé à ce que Fernanda juge l'élémentaire de ses valeurs de dignité. Puis, en poursuivant par des « pauvres, mais pas sales », Fernanda fait savoir qu'elle sait très bien de quelle place elle parle. Cette place qui se définit selon une double coordonnée : la position de classe et l'origine nationale. Un discours qu'elle tiendra jusqu'à la fin de notre entretien.

On peut mesurer là à quel point la restitution de l'expérience des bidonvilles se charge d'un sens collectiviste, voire un « destin » collectif, qui renforce la valeur de dignité contre l'abaissement qu'on voulait lui imposer. Une expérience d'arrivée qui semble avoir représenté le moment de rupture entre la société d'origine et la nouvelle société d'installation, et de prise de conscience entre qui est qui et que le « moi » est l'Autre. En absence de considération de l'Autre (en l'occurrence les Français), les immigrés se valorisent et se protègent derrière leurs acquis. Un exercice de subjectivation a lieu, même si se manifeste une impasse entre la production d'un univers de valeurs et les conditions de leur existence, comme Gustavo le décrit :

« Sincèrement, ce n'était pas beau à voir ni à vivre, mais je ne savais pas ce qui allait se passer le lendemain, au début je n'avais pas encore les papiers en règle, puis peut-être me suis-je conformé aux conditions de Champigny, mais sincèrement les loyers qu'on nous proposait n'étaient pas justes, trop chers pour ce qu'on gagnait. La vérité c'est que nous n'avions pas beaucoup de choix, soit nous travaillions pour avoir un toit le jour suivant, soit nous travaillions pour avoir une vie demain. » (Gustavo, Coffreur, arrivé en France en 1967)

---

<sup>197</sup> Référence au livre de Mike Davis (2007), « Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global » qui montre l'étendue des bidonvilles comme centre de reproduction de misère au XXI<sup>e</sup> siècle. Tel Dublin dans le XIX<sup>e</sup> siècle qui souffrait « davantage des maux de la désindustrialisation que de ceux de l'industrialisation » (p.20), plusieurs villes dans le monde connaissent aujourd'hui le même sort à l'ère du capitalisme financier. Selon Davis, les bidonvilles croissent à un rythme soutenu, environ un milliard de personnes y résident : « une bonne partie du monde urbain du XXI<sup>e</sup> siècle vit de façon sordide dans la pollution, les excréments et la décomposition » (p.22).

Là encore on peut retrouver l'idée de dignité. Celle-ci est difficile à atteindre en raison de l'injustice du rapport entre les prix des loyers et les salaires que ces immigrants touchaient, mais en même temps accentuée par le presque non-choix à faire. Tout en se privant de la dignité éphémère, le choix durable du « bon sens » a été celui d'une vie moins écrasante dans l'avenir.

Le récit de Gustavo rejoint ceux que le Journal *O Imigrado Português* a collectés dans le bidonville de Villeneuve-le-roi au cours de l'année 1969. Reçus avec une certaine méfiance une femme a dit au représentant du journal :

« Tout ça c'est une misère. Mais comment pouvons nous sortir de là, si les loyers sont si chers pour avoir une maison ? – Je gagne 90.000 mensuels - , disait un autre homme encore jeune. - Et j'ai une femme et j'ai des enfants à élever. Si je dois payer 45.000 ou 50.000 francs de loyer, qu'est ce qu'il m'en reste ? » (n°5, novembre 1969 : 13).

Gustavo a vécu quatre ans dans le bidonville de Champigny. Aujourd'hui à la retraite, il mène une vie qu'il appelle « tranquille ». La possession d'une stabilité matérielle dans le présent (m'indiquant par la gestuelle qu'il parlait en tout premier plan du grand pavillon où nous nous entretenions) paraît accroître l'expression sur l'indignité de son vécu dans les bidonvilles. Ce n'est pas son choix d'y être resté quatre ans qui est dénoncé, mais plutôt la façon dont il reconnaît l'inscription de ce choix dans les rapports de pouvoir, le subordonnant à la question du fonctionnement du marché du travail. Cela conteste dans une certaine mesure la conception de G. Friedmann qui dit que « la vie d'usine corrompt la noblesse de la raison », dont la « dignité du citoyen » (*in* Bidet, 2011 : 100)<sup>198</sup>. Gustavo et les autres interviewés refusent par leurs paroles tout état de corruption dans ce que pour eux contient le mot de dignité.

Il faut également dire, dans le cadre de l'entretien et du récit de Gustavo, que ces quatre ans d'expérience dans le bidonville se sont réduits quasiment à l'extrait reproduit ici. A propos du silence, la référence à Michael Pollak<sup>199</sup> est incontournable. S'il y a silence, ce n'est pas parce que l'expérience est plus ou moins traumatisante, mais parce qu'elle est difficile à partager avec quelqu'un qui ne l'a pas vécu. Le silence pour Pollack (1986) « est moins le produit de l'oubli que d'une gestion de la mémoire selon les possibilités de communication à tel ou tel moment de la

---

<sup>198</sup> En d'autres termes, G. Friedmann insiste sur la perte de sens, ou sur l'aliénation si nous utilisons une terminologie plus marxiste, que le capitalisme et la division du travail ont imposé au travail de nos jours.

<sup>199</sup> Sur les travaux de Michael Pollak je reviens dans la III<sup>e</sup> Partie - Le rapport au passé - de cette thèse.

vie » (p.51). Le rapport entre l'enquêté et le chercheur qui « fouille » dans le passé des trajectoires migratoires a parfois abouti dans l'analyse du sens du silence.

On ne saurait négliger, en amont, le discours de référence à partir desquels les récits de mes enquêtés se construisent. L'historiographie des bidonvilles est celle de la honte nationale. Une honte qui, en raison de l'influence des discours évoqués antérieurement, du discours étatique au discours du CNPF, a fait des « victimes » ses propres « tortionnaires ». En d'autres termes, le choix d'être passé et resté dans les bidonvilles n'appartient qu'aux immigrés, conséquence directe de leur avidité psychique d'épargner, d'épargner toujours. Il est clair que le pouvoir politique et économique ainsi que la force argumentative et symbolique de ces discours ont fabriqué une image, une image distordue mais persistante. Elle traverse le temps, du discours référent percutant au récit biographique défensif.

Face à ces injonctions, la posture des enquêtés venus dans les années 1960-70 renvoie à un besoin de rétraction défensif, alors qu'une autre posture est relevée chez ceux qui sont arrivés en France récemment, avec un diplôme et surtout dans d'autres conditions. Chez ces immigrés, une forme d'adhésion au discours dominant sur l'immigration portugaise est retrouvée. Cela leur permet de concevoir *a posteriori* leur différenciation du reste de la population, présentée comme une seule unité.

« Les émigrants ont montré au pays qui les a accueilli ce que c'est le sérieux au travail, ce sont des personnes qui ont toujours beaucoup travaillé, de personnes qui ont gagné une fortune par son boulot. Parce qu'ils se sont rassemblés en communauté, ils n'ont dépensé que très peu d'argent. A la place d'émigration aujourd'hui, je préfère parler de mobilité des populations au niveau européen... je dépense la plupart de mon salaire ici en France, je fais des sorties culturelles, je voyage partout, je passe mes fins de semaines au Portugal s'il faut. L'idée que j'ai c'est que cette émigration a toujours épargné pour rentrer définitivement au Portugal ». (Sara, Economiste dans une Banque, arrivée en France en 2005)

Le besoin de se démarquer de ces « autres immigrés » est récurrent chez mes enquêtés étant arrivés récemment en France, avec un diplôme. Cette prise de distance, plus condescendante que méprisante, pointe la différence « reine » qui est celle du rapport à l'argent entre les uns et les autres. Mais au lieu d'un démarquage, un trait d'union qui est matérialisé par un récit biographique défensif commun aux deux groupes est perceptible. Des récits qui font, d'une part, la preuve de l'ancrage de l'image du Portugais qui sacrifie sa vie pour l'épargne, et d'autre part, la contre preuve (pour se défendre) de cette même image par la singularisation de leur cas.

Il faudrait insister, entre autre, sur le fait que l'interprétation de Sara quant à l'épargne est présente dans presque tous les entretiens réalisés avec les jeunes cadres. Si dans un premier temps, ils appuient sur la démarcation avec le *modus vivendi* des « autres » immigrés, dans un deuxième temps, ils définissent explicitement un style de vie qui se veut au-delà du matériel (le cinéma, les concerts, les voyages). Leur perception de ce qui est une « vie digne de se vivre », tel que la définissait Bernardino, arrivé en 2008 en France, et exerçant de façon précaire son métier dans le domaine du graphisme. Là, apparaît à nouveau le cas d'une démarcation de classe, ce qui nous suggère des regards différents et des plans possibles sur un même objet : le 1<sup>er</sup> plan concerne la subjectivité de l'immigré qui se construit en opposition à des injonctions culturelles venues d'en haut, notamment l'épargne comme caractéristique innée des immigrés portugais en France ; et le 2<sup>nd</sup> plan fait référence aux usages qui se font de l'argent gagné au travail. Sans vouloir basculer moi aussi dans l'erreur de percevoir l'épargne par sa « superficie », les usages de l'argent chez les jeunes cadres portugais relativisent par ailleurs, s'il y avait encore des doutes, le poids culturel de l'épargne dans l'immigration portugaise en France.

## I.2. 2<sup>nd</sup> Plan : L'« épargne » pour la « réussite »

Les dernières remarques sur les usages de l'argent me poussent à expliciter et aller plus loin dans la réflexion sur la signification de la réussite pour les immigrés appartenant principalement à la cohorte migratoire des années 1960-70. Il s'agira par la même occasion de mettre à plat les sous-entendus normatifs sur lesquels les discours reposent à propos de cette même question, y compris les discours sociologiques.

L'épargne est devenue synonyme de réussite, et la réussite synonyme d'une maison au Portugal. Albano Cordeiro (2000) marque le point là dessus, soulignant que le taux d'épargne des immigrés portugais « est considérable, en tenant compte des cas très répandus des foyers à deux salaires. A la fin des années 1970, rares sont les familles qui n'ont pas fini, ou du moins entamé la construction (la rénovation, la réfection) d'une maison au village ». Dans les années 1990, des études apparaissent relevant le phénomène des maisons au Portugal construites par les immigrés portugais en France<sup>200</sup>. Ces études, selon Isabel Cardoso (2002), montrent que ce qui caractérise

---

<sup>200</sup> Par exemple « Maisons de rêve au Portugal » qui apparaît en 1994 et est écrit à trois plumes : Roselyne de Villanova, Isabel Raposo et Carolina Leite.

le mieux ces maisons, du point de vue architectural, est une façon de construire « indissociable des trajectoires migratoires des propriétaires », mais « que l'émigré ne transporte pas avec lui un modèle fini » (p.68). L'article d'Isabel Cardoso<sup>201</sup> fait état de l'art de ces études, montrant un phénomène avec une ampleur non négligeable dans le paysage architectural portugais. Ces maisons, selon l'auteure, ne sont plus « périphériques » dans le panorama portugais.

Du côté du Portugal, on passe donc au crible l'esthétique des maisons construites par les émigrés. Les sociologues réfléchissent sur le « bon » et le « mauvais » goût des émigrés et les architectes insistent sur la « dégradation du paysage rural et urbain » (*in* Cardoso, 2002 : 67). On peut envisager par là la dynamique de l'opinion publique portugaise vis-à-vis de ces maisons, et plus généralement vis-à-vis des émigrés, dont ces études en font résonance.

La grande maison construite au Portugal, symbole à géométrie variable à la fois de réussite et d'oppression suivant l'opinion de celui qui « dicte », est devenue aussi la marque de l'arriération populaire : des pauvres travailleurs en France aux « faux riches » au Portugal. Victor Castro (1994) relaie cette image des émigrés en disant que leur aventure « en quête d'une vie meilleure n'est pas sans contrecoups. En général, les émigrés ont réussi économiquement, mais dans le milieu social dont ils sont issus, ce succès paraît trop voyant pour que les émigrés soient acceptés comme avant » (p.325). Des représentations qui apparaissent sédimentées au Portugal et formalisées par les observateurs.

Du côté de la France, on commence à se poser la question du retour des Portugais dès les premiers signes de crise économique au milieu des années 1970. A quoi a servi tant d'épargne ? Cette question, posée tantôt par le CNPF tantôt par les responsables du gouvernement, est tout sauf anodine. Elle nous renvoie à l'image des immigrés comme extorqueurs de l'argent français, puisque l'argent est très vite rapatrié dans les pays d'origine :

« La grande majorité des étrangers s'expatrient pour épargner, afin de subvenir aux besoins de leur famille, afin aussi de se loger quand ils retournent chez eux : le premier investissement est alors, bien souvent, la maison. Pour épargner, l'immigré accepte souvent – c'est un choix personnel – des conditions de vie et de logement médiocres : l'épargne, c'est du logement différé, pour le retour. »<sup>202</sup>

---

<sup>201</sup> Dans le domaine de l'Histoire de l'Art.

<sup>202</sup> Etude « Le logement des migrants », écrite pendant les premiers mois de 1972 par Jean-Maurice Martin, des services de la délégation à l'information du CNPF. Boîte 72 AS 974/20 W 2

Cette image promue par le CNPF produisait intentionnellement une image plutôt réductrice des faits, nous l'avons vu ci-avant. Ces écrits datent de 1972, mais ils ont pris de plus en plus de sens politique dans les années qui suivirent, les immigrés ne seraient-ils pas considérés comme *persona non grata* lorsque l'économie redevient fragile ? (voir chapitre 1).

*Les Echos*, journal connu pour les liens qui l'unissent au milieu patronal, a affiché aussi très vite sa position. Dans un article titré « Les immigrés expédieront en 1973, 4 milliards de francs dans leurs pays »<sup>203</sup> (daté du 13 avril 1973), le journal *Les Echos* rend compte des conclusions d'une recherche réalisée par le Ministère des PTT<sup>204</sup>. Il précise que :

« C'est aux Portugais que revient le palmarès dans le classement des montants suivant les nationalités. Par chèques postaux, les sommes réexpédiées vers le Portugal par les ressortissants de ce pays travaillant en France se sont élevées à 720 millions de francs, soit près du tiers du total des transferts réalisés par l'ensemble des immigrés » ; et il met en garde que « encore ne s'agit-il que d'une partie des revenus salariaux donnant lieu à un envoi par les Portugais. »

Mais, l'article ne se réduit pas au chiffrage des transferts d'argent, il expose également l'utilisation de cet argent dans le pays d'origine :

« Les Portugais consacrent la partie réexpédiée de leur salaire à deux usages principaux : le premier, subvenir aux besoins de la famille restée au pays et, dans un deuxième temps épargner en vue de se constituer un capital pour l'achat d'un champ, d'une maison, d'un commerce, par exemple. »

La convergence du regard entre patronat et gouvernement n'est plus à démontrer, notamment dans la façon d'envisager l'immigration<sup>205</sup>. Cette manière d'envisager l'immigration, ailleurs que dans l'aire de la politique nationale, se fonde sur l'ingérence morale dans les usages que les immigrés font de leur argent.

Dans le chapitre 1 on a vu que le durcissement des politiques à l'égard des immigrés est apparu dès lors que les effets du choc pétrolier ont commencé à se faire sentir dans la société

---

<sup>203</sup> Pour connaître l'impact de ces transferts dans la société et politique portugaise voir chapitre 1.

<sup>204</sup> Postes, Télégraphes et Téléphones

<sup>205</sup> Victor Pereira (2007) montre néanmoins une nuance dans cette convergence entre le patronat et l'Etat. Selon cet auteur la politique migratoire maintes fois dictée par les employeurs concernant les besoins de main-d'œuvre, n'y était pas réduite. Cette politique suivait également les dictats démographiques français (p.619).

française. Par ailleurs, les représentations qui y sont associées n'ont pas tardé à se répandre. Les articles de la presse écrite, d'ordre plus libéral, commencent à produire des prises de positions de plus en plus opposées à la présence immigrée. Les titres des articles en disent long sur ce bouleversement. Si encore le 28 juin 1971 *Les Echos* nous présentait un article intitulé « la main d'œuvre étrangère constitue un apport indispensable à notre développement économique », en septembre 1973 nous pouvons retrouver des articles faisant l'éloge de la mécanisation pour remplacer les immigrés : « Moins d'immigrants, plus de machines »<sup>206</sup> (Revue *Vision*, septembre 1973). Un changement d'image s'opère dans ces années, « Travailleurs immigrés, ou étrangers sans travail ? » se demandait *Le Méridional*<sup>207</sup> du 4 juin de 1973 de façon clairvoyante par rapport à l'état d'acceptation des travailleurs immigrés dorénavant.

Une fois fermée la parenthèse sur l'ambiance générale de l'époque, je m'interroge sur le rôle de cette histoire dans les pratiques et représentations d'épargne des immigrés, mais aussi sur les manières dont se construisent leurs mises en récit. Il apparaît que ces représentations, notamment les plus répandues sur les usages que les Portugais font de l'argent, à un premier niveau d'analyse, sont effectivement congruentes avec ce que laissent entendre les récits biographiques des Portugais venus en France dans les années 1960-70. Néanmoins, le non retour en masse et définitif au Portugal<sup>208</sup>, comme l'avait préconisé la politique de Giscard d'Estaing concernant le retour des immigrés<sup>209</sup>, aide à battre en brèche l'image fixiste d'une réussite matérielle et exclusive chez les immigrés portugais, pour mettre en avant la question d'un sens plus profond de ce que peut être la réussite pour ces immigrés.

Par ailleurs, ce qu'on appelle le mythe du retour, plus qu'une idée des immigrés, constitue la thèse officielle de l'Etat. Déjà en 1965, une enquête réalisée par Eleutério Gervásio<sup>210</sup> auprès des immigrés du bureau portugais de la CGT - FO dans plusieurs bidonvilles de la région parisienne, montre des données qui sont en contradiction avec cette thèse : « plus de 80% des

---

<sup>206</sup> Alfred Sauvy répond à cette idée répandue que « l'afflux des étrangers encourt en outre le reproche de retarder la mécanisation et de maintenir l'avalissement des salaires. Il est cependant vain de croire que tout peut se mécaniser à souhait. Contrairement aux prévisions, les automatismes ont créé plus de besoins de main d'œuvre que de qualifiés » (*Ouest France* du 22 novembre de 1973).

<sup>207</sup> Journal de Provence idéologiquement marqué à droite.

<sup>208</sup> Plusieurs facteurs ont joué un rôle dans ce non retour « préconisé ». Du côté du Portugal, le retour ne s'envisageait très facile. Dans un entretien paru dans le journal *Le Monde* daté des 15 et 16 décembre 1974, le secrétaire d'état de l'émigration portugais déclare que même si l'Etat n'est plus un Etat policier, donc où nul Portugais serait empêché de pouvoir rentrer, envisager un retour massif des émigrés au Portugal serait très difficile pour le pays et pour eux.

<sup>209</sup> Rappelons que le rôle de l'Etat a été abordé dans le chapitre 1.

<sup>210</sup> Selon Volovitch-Tavares (1994) Eleutério Gervásio est un jeune permanent de la FO « recommandé par le Général Delgado (candidat d'opposition en 1958) chargé de l'information et de la défense de ses compatriotes. Il effectue en 1965 et 1966 deux enquêtes pour FO auprès de ses compatriotes » (p.109).



travailleurs portugais désireraient rester en France au moins pour la durée de leur vie professionnelle, s'il leur était possible de se loger avec leur famille » (Brochure de FO Hebdo, n°1008, août 1965).

« Avant de venir, je travaillais dans un commerce et j'étais très gâtée par ma mère. Je me suis laissée influencer par ma sœur qui m'a promis de me trouver un travail dans le Carrefour [supermarché]. Mais quand j'ai su que le Carrefour ne m'embauchait pas d'un jour au lendemain, ça été une grande désillusion pour moi. Ma sœur m'a fait du chantage... tout le monde va dire que t'es une fille gâtée, et je me souvenais de ce qu'une amie m'avait dit, en quinze jours tu vas et tu reviens. Attention, j'ai beaucoup pleuré. Augusto [son mari actuel] me disait si c'est pour les papiers, on se marie demain. Mais, je n'étais pas sûre encore, la seule solution que j'avais pour avoir les papiers en ordre était de me faire embaucher comme bonne à tout faire. Entretemps je me suis mariée, nous avons eu une fille qui est née en 73. La seule solution était de continuer à faire du ménage, au début c'était dur, mais je me suis habituée. Mon mari a dû surmonter la fierté, il voulait pas que je fasse le ménage, mais pour payer une grande maison il a dû l'accepter. » (Irina, arrivée en France en 1971, femme de ménage)

Pour Augusto, mari d'Irina, le lien avec le Portugal se montre relativement faible, et ce pour deux raisons principales selon son récit : il est arrivé en France à l'âge de 16 ans et il est venu accompagné par la plupart de sa famille proche (ses parents, ses frères et sœurs). Aussi, pour ces raisons, le double salaire d'Irina et d'Augusto n'a-t-il jamais été placé au Portugal, il a servi à bâtir un « grand » pavillon avec jardin en banlieue parisienne. Lors de l'entretien, nous avons pu comprendre la place que la maison occupe dans le récit biographique de ce couple. Devant et derrière la maison, leur jardin avec une pelouse verte extrêmement bien entretenue et tondu, apparaît comme le symbole d'une réussite qui va au-delà des seules briques de la maison. Il montre comment la signification de la réussite peut revêtir un sens plus axé sur l'immatérialité du confort, voire la beauté de l'espace privé.

Quelle signification la maison comme espace privé acquiert-elle pour ces immigrés ? Dans *Le monde privé des ouvriers*, Olivier Schwartz (1990) parle de « privatisme défensif et rétracté » (« une caractéristique traditionnelle des classes populaires »), lorsque ses enquêtés investissent les lieux les plus proches. L'auteur donne comme exemple l'investissement dans la famille ou dans le quartier en opposition à ces lieux sociaux dans lesquels ces mêmes enquêtés sont exclus. Je me demande alors si mes enquêtés ne surinvestissent eux aussi ces lieux privés. A propos de l'exclusion, mais aussi de leur place dans les relations de travail, Schwartz poursuit : « propriétaires forcés de la seule richesse qui leur soit accessible, ils mènent, certes, une vie privée, mais privée de beaucoup de choses » (*Ibid.*, p.20). Puis, Schwartz suggère la résurgence chez ses

enquêtés d'un « privatisme expansif ». Ce dernier étant démontré par la satisfaction que la possession des biens et des pouvoirs peut constituer pour eux. Ce genre de « privatisme » édifie « un caractère très émancipateur pour les acteurs » (*Ibid.*, p.20).

Certes, Schwartz rend compte de deux attitudes opposées vis-à-vis de l'espace privé, mais l'auteur insiste également sur le fait que ces deux positions peuvent se combiner dans un même espace. La quête de réussite des immigrés portugais venus dans les années 1960-70, dont la maison a acquis une place centrale, paraît s'inscrire dans ce double enjeu de « privatisme », mais dans laquelle se surjoue le fait d'être à la fois des « ouvriers »<sup>211</sup> et des « immigrés ». Le couple d'Irina et d'Augusto a montré précisément cela, comment leur position dans la structure socio-professionnelle française ne peut pas expliquer par elle-même le surinvestissement dans une maison. Leur trajectoire migratoire ainsi que leur propre perception de leur condition d'immigrés sont autant d'éléments s'ajoutant à leur position professionnelle pour comprendre la place accordée à la maison, ou plus généralement l'investissement dans les espaces privés.

Ce constat de l'entre-deux, où ces personnes sont condamnées à jongler entre deux milieux plutôt hostiles, prête donc à penser que le sens de la « réussite » chez les immigrés sort de n'importe quelle grille d'analyse utilisée pour rendre compte de ce phénomène. En effet, dans les études sociologiques la « réussite » est souvent traduite par l'étude de la mobilité sociale. La mobilité intergénérationnelle, ayant acquis une place prépondérante dans ces études, est analysée soit à travers une démarche quantitative qui s'attache à utiliser des statistiques descriptives du marché du travail, des diplômes scolaires et des positions qu'y occupe la population étudiée ; soit à travers une démarche qualitative, celle-là renonçant aux grandes théories macrosociologiques pour se pencher davantage sur le processus à l'œuvre chez ceux qui vivent la mobilité sociale. Aussi bien une démarche que l'autre, nous apprennent que la « réussite », dans sa variante opératoire de mobilité sociale, exige de ceux qui la vivent une adaptation (parfois troublante) du milieu d'origine au milieu d'arrivée. Mais, les conclusions de ces études se heurtent à des limites de généralisation dès qu'on étudie la mobilité sociale chez les immigrés.

Le cas d'Irina rend explicite ces limites théoriques. Si je prenais comme variable d'observation la profession occupée dans le pays d'origine et celle occupée dans le pays d'arrivée, sa mobilité serait plutôt descendante. Etant passée d'un travail dans un commerce au Portugal à femme de ménage en France, Irina a insisté tout au long de l'entretien sur la dévalorisation de sa trajectoire professionnelle lors de sa migration. Cela n'empêche que l'emploi occupé encore

---

<sup>211</sup> Ouvrier pris ici dans son sens le plus large, comme celui qui n'a que sa force de travail à vendre.

aujourd'hui est bien au cœur de son récit non pas comme la « descente aux enfers » mais plutôt comme tremplin social, dont les acquis matériels sont la face la plus explicite de son discours.

Ce cas plaide à établir des liens avec le récit d'autres immigrés étudiés. Même si la migration ne les a pas forcément mis sur une route de mobilité professionnelle, elle leur a permis d'atteindre un statut social propulsé par la possession matérielle. En d'autres termes, l'intérêt de ces trajectoires de réussite (dans le sens des enquêtés) réside bien dans cette relation contradictoire entre le travail effectué et le fruit de leur travail.

« Après cinq ans de mariage, nous avons décidé d'avoir un enfant. Nous avons déjà une nouvelle voiture, et un peu d'argent de côté. C'est ce premier argent qui a été investi dans la construction de cette maison [au Portugal]. Comme là où nous habitions était très petit, et comme j'avais une autre vie, j'étais mariée, par l'intermédiaire d'une patronne, nous avons trouvé un bel appartement à Paris. Mais c'est vrai que je faisais de journées de 10h, sans parler de quand je servais les diners. Là, je pouvais rester jusqu'à minuit chez les patronnes. Je gagnais plus d'argent en France qu'un ingénieur ici. Croyez-moi, ici dans le village, pendant longtemps j'étais la seule à avoir une voiture. Combien de fois j'ai dû dépanner mes voisins? Mais ils ne sont pas reconnaissants, ils pensent qu'on est une source d'argent, du coup on doit imposer nos limites. » (Manuela, arrivée en France en 1969, femme de ménage)

L'entretien avec Manuela s'est fait dans sa maison au Portugal, située dans un village dans le nord intérieur du pays, lors des vacances d'été. Ce contexte a été propice à développer un récit plus axé sur les relations que Manuela entretient avec ceux qui sont restés. Comme suggéré précédemment, ces relations ne sont pas des plus paisibles. Elles sont sans doute le résultat d'une interaction où les images sédimentées à l'égard des uns et des autres ont imprégné les pratiques.

Le prétendu « culte » de la réussite chez les immigrés portugais dans l'étude s'est construit sur la base des trajectoires migratoires (l'âge d'arrivée en France, la force du lien avec le pays d'origine, l'étendue de la famille en France, etc), mais aussi sur la base des contextes structurés par l'organisation même de l'espace social où ils s'insèrent (segmentation du travail, représentations sociales de l'étranger, etc). Dans ce raisonnement, il ne faudra pas confondre les déterminants de cette réussite (surtout liés à l'insertion massive des Portugais dans le marché du travail français, y compris les femmes) et ses conséquences. Les théories migratoires à propos du processus d'adaptation au pays d'installation, ont curieusement un cadre analytique assez perfectionné, qui peut être emprunté pour analyser les conséquences de la « réussite ».

Il est tout d'abord nécessaire d'abandonner les conceptions instrumentales de la façon dont le discours de la réussite est fait par ces immigrés. Il ne s'agit pas de prendre leur parole

comme véhiculant une pureté qui va de soi, mais plutôt de comprendre cette parole comme nous le faisons avec les discours « d'autorité » venus aussi bien de la part du patronat, du gouvernement ou des études sociologiques. Cette histoire de réussite est la leur. Mais au contraire par exemple des récits récoltés par Annie Borzeix et Margaret Maruani (1982) sur « Le temps des chemises : la grève qu'elle gardent au cœur », et où « le conflit était fini et bien fini » (p.20), les récits de mes enquêtés parlent de la réussite du passé qui est aussi celle du présent. Avec force détails, e(im)migré une fois, e(im)migré pour toujours... dans son départ, dans sa permanence et même dans son retour.

Dans les images produites par le CNPF, on a entendu et vu se sédimer des représentations sur les Portugais à propos de « l'épargne » et ses usages, du « sacrifice » et leurs préférences psychologiques au niveau de logement. Je me suis demandé, à quel point cette image a fait de cette population un corps inanimé au-delà du point de vue de leur tendance « robotique » à accumuler de l'argent pour acheter une maison. Ces récits montrent, néanmoins, que cette épargne, ce sacrifice et cette maison s'insèrent dans un processus d'adaptation à un nouveau milieu avec ses effets de désocialisation et de socialisation, et j'avancerai encore un effet de resocialisation lors du retour permanent ou vacancier des immigrés. Dans le jargon de l'Ecole de Chicago, ce processus d'adaptation serait identifié comme un cycle d'organisation, désorganisation et réorganisation<sup>212</sup>. En d'autres termes, plus qu'un mouvement qui s'arrête lors de l'installation dans le pays de destination, la migration se révèle être un processus long sans « échéance d'un terme fixé ». Selon Rui Pena Pires (2003) « migrer signifie partir d'un monde connu et routinier vers un autre inconnu, où certaines des plus élémentaires routines de la vie au jour le jour doivent être reconstruites, où le plus banal des contextes doit être reconnu, où certaines des plus coutumières formes d'interaction doivent être réappries »<sup>213</sup>(p.74). La migration est ainsi un processus empreint de ruptures. Une rupture avec un territoire, avec une population, avec un ordre social, économique, culturel ou moral, nous rappelle A. Sayad de manière récurrente dans ces écrits (1999a : 135).

Les frictions avec les Autres, ceux d'ici et ceux de là-bas, saisis dans les récits de nos interviewés, sont le fruit de ces recentrages de codes et de styles de vies maniés. Imbus d'un

---

<sup>212</sup> Bien entendu, nous dépasserions ici le tout organique caractéristique de l'écologie urbaine développé par les auteurs de Chicago dans les années 1920, pour parler aussi des déterminants sociaux (politiques migratoires, rapports sociaux au travail, etc.) qui exercent un pouvoir concret sur ces cycles.

<sup>213</sup> Traduction du portugais par mes soins. Citation originelle : « Migrar significa partir de um mundo conhecido e rotinizado para um outro desconhecido, onde algumas das mais elementares rotinas da vida do dia-a-dia têm de ser reconstruídas, onde o mais banal dos contextos tem de ser reconhecido, onde algumas das mais correntes formas de interação têm de ser reaprendidas » (Pires, 2003 : 74).

nouveau cadre de références, celui du groupe d'origine devient inapproprié, de même que celui qu'ils viennent d'intégrer. Peut-être, justement, intégrer un nouveau groupe est trop dire, mais ces immigrés se trouvent dans un nouveau contexte qui leur permet d'accéder à des biens et des nouvelles formes de vie.

« Ma famille a vu mon départ comme une fuite. J'étais l'ainé, je devais à leurs yeux assurer les travaux dans les champs, mon père étant malade. Mais quitte à travailler comme un esclave au sein de ma famille, j'ai préféré travailler en France pour moi. On m'a traité de tout, égoïste, lâche. Même les gens du village. Mais dès que ma famille a commencé à recevoir de l'argent, ils se sont calmés. Et je vous dit sincèrement il ne me manque rien aujourd'hui, ni au Portugal ni ici. Je peux même me permettre à commettre de folies comme l'écran plat que vous avez devant vous. » (Joaquim, ouvrier retraité de Renault, arrivé en France en 1966)

Des écrans plats fous aux maisons de trois étages, en passant par les voitures super performantes, les immigrés portugais avec qui je me suis entretenu, arrivés en France avec des qualifications scolaires quasi-inexistantes ou nulles, insistent sur leur « réussite ». Souvent, leur réussite personnelle est aussi celle de toute leur famille. D'autres fois, il y a une généralisation perceptible dans leurs discours à toute la collectivité portugaise. Une réussite qui leur appartient et qu'on a voulu réduire, parfois avec dédain, à une réussite matérielle. Derrière le brio et du brillant, un sens beaucoup plus social est décelé, le fait d'être sorti de la boue des champs et du bidonville.

A ce propos trois références sont incontournables, rejoignant d'une part, l'idée de Schwartz sur l'investissement dans l'espace privé, et d'autre part, aidant à affiner encore le regard sur le sens que la réussite a pour ces immigrés : les conclusions de l'étude de Halbwachs (2008) sur la consommation de la classe ouvrière<sup>214</sup> ; une note de Bourdieu à propos des conditions de vie des famille algériennes intégrée dans le livre *Travail et travailleurs algériens* (in Darbel et al., 1963) et enfin l'étude sur *L'Ouvrier de l'abondance*<sup>215</sup> de Goldthorpe et al. (1972).

Maurice Halbwachs (2008) est considéré par certains comme le précurseur de l'idée du capital culturel et économique<sup>216</sup>, et ce dans la mesure où pour lui les classes sociales (ou dans une terminologie plus bourdieusienne : la position de classe), ne peuvent pas être réduites aux locaux

---

<sup>214</sup> Basées sur une enquête faite en Allemagne en 1927-28, où 2000 familles ont tenu à jour pendant une année le compte de leurs recettes et leurs dépenses (Halbwachs, 2008 : 123).

<sup>215</sup> Etude basée sur une enquête dans trois usines (auto, roulements à bille, chimie).

<sup>216</sup> Communication d'Alain Chenu dans la Journée d'étude sur les écrits de Maurice Halbwachs *Le destin de la classe ouvrière*, ayant eu lieu le 13 juin 2012, à l'ENS campus Jourdan.

de travail et aux relations qui en découlent. La vie sociale se trouve majoritairement dans les espaces extérieurs à l'atelier. En effet, si pour l'auteur, la « différence de classe » trouve bien le point de départ dans les conditions de travail, sa réalisation passe « de la zone de la production dans la zone de consommation » (*Ibid*, p.120). De ces deux zones, celle qui compte le plus serait la deuxième, puisque, et si je peux résumer le propos d'Halbwachs ainsi, l'ouvrier ne se satisfait pas de ne produire que pour les autres, il veut produire lui-même. Le travail à l'atelier servirait à se procurer des « ressources pécuniaires » pour pouvoir intervenir comme acteur, être reconnu comme personne. Ce n'est que dans ces milieux en dehors de l'atelier de travail que « les hommes se confrontent, s'apprécient, s'évaluent, et que se déterminent les rangs sociaux » (*Ibid*, p.121).

En outre, Halbwachs met en lumière que la séparation entre le temps du travail et le temps du non travail est un trait caractéristique de la vie urbaine en contraste avec la vie paysanne, où ces temps sont beaucoup plus mêlés les uns aux autres et où ce souci de « distinction » par la consommation dans les milieux extérieurs au travail est moins possible. Ce passage de la vie paysanne à la vie urbaine peut être néanmoins nuancé lorsqu'on s'arrête sur le cas des personnes soumises à des conditions de vie extrêmement précaires en milieu urbain. Bourdieu constate à travers une enquête réalisée en 1958, dans différents bidonvilles d'Alger et basée sur une cinquantaine de monographies familiales, que ce n'est qu'à partir du moment où ces familles s'installent dans une « habitation moderne » qu'il y a « une sorte de mutation ». Cette mutation a lieu dans tous les domaines, parmi lesquels l'utilisation budgétaire de ces familles : « du fait que nombre de dépenses interdites par l'habitation précaire, les dépenses d'ameublement par exemple, devenaient possibles » (Bourdieu *in* Darbel et *al.*, 1963 : 265). Mais pour que le sentiment de la possession prenne forme, il faudrait que les revenus augmentent eux aussi. C'est-à-dire, c'est dans le rapport entre le temps hors du travail et les ressources que nous pouvons comprendre l'accomplissement personnel.

Les auteurs de *L'ouvrier de l'abondance*, font ressortir cette idée, déjà relevée par Halbwachs, que ce n'est pas le travail qui offre l'accomplissement personnel aux ouvriers, mais plutôt l'amélioration de leurs niveaux de consommation. Mais avant de revenir à la forme ultime de consommation, il nous paraît important de nous arrêter sur la façon dont s'organisent les dépenses. Signalons, en revanche, une faiblesse qui ressort du travail de Halbwachs (2008) à ce propos. Quand Halbwachs se confronte aux faibles dépenses que les ouvriers consacrent au logement en comparaison à d'autres classes sociales, il s'avance trop vite en expliquant le décalage par un moindre attachement des ouvriers à la vie de famille, car le logement symbolise le cadre de

la famille<sup>217</sup>. Bien entendu, il y aurait besoin de démêler l'amalgame entre sens de la famille et possibilités de logement parmi la classe ouvrière, mais ce qui nous intéresse ici c'est que l'auteur reconnaît le caractère non statique de l'organisation budgétaire chez les ouvriers. Il souligne que bien qu'il soit convaincu d'avoir tracé un portrait fidèle de la classe ouvrière, toutes les formes de dépenses évoluent (p.130).

Dans le livre *L'ouvrier de l'abondance* c'est précisément l'ajustement des dépenses à l'ère de la consommation qui apparaît. L'augmentation des salaires et des conditions de travail sont concomitantes avec la recherche de satisfaction dans la vie privée par le biais de la consommation. Cette évolution n'efface pas pour autant la fragilité qui relie ces travailleurs à la société capitaliste, puisque ces nouvelles conditions « ne modifient pas de façon fondamentale la situation de classe du travailleur industriel à l'intérieur de la société contemporaine » (p.210).

Dans le processus d'adaptation des immigrés portugais à la société française, si nous prenons en compte les récits de nos enquêtés et tous ces apports théoriques, il y a plusieurs facteurs qui jouent un rôle important dans leur conception et leurs formes de réussite. Face à la thèse de « l'épargne du sacrifice », nos enquêtés répondent avec « l'épargne pour la réussite ». Vu par les « autres » (aussi bien dans le milieu d'origine que dans le milieu d'arrivée) comme une réussite extravagante, voire « bling-bling », leur réussite matérielle est aussi celle du confort et de l'investissement pour soi. Le rapport entre leur salaire et leur temps disponible en dehors du travail s'étant amélioré, l'organisation budgétaire a changé elle aussi. Une organisation de dépenses qui apparaît tout à fait en synergie avec les valeurs répandues d'une société tournée vers la consommation<sup>218</sup>, d'où la critique envers les analyses qui portent sur la seule intelligibilité de la réussite par l'acquisition de tel ou tel bien. Dans l'épargne ou dans la réussite des immigrés portugais, ce sont donc aussi les valeurs de la société capitaliste qui sont interrogées, ainsi que la dignité et la reconnaissance qui y sont attachées. Loin d'être une stratégie de distinction, nos enquêtés sont conscients que la propriété ne changera pas leur statut social ou professionnel, leur situation est toujours celle de dominé face au patron ou face à la population majoritaire, même si leur situation migratoire change en permanence.

---

<sup>217</sup> Halbwachs tient à insister sur le fait que cette explication « peut-être un peu paradoxale à première vue, et déconcertante, mais il s'agit de voir ce qui est, et non pas ce que nous désirons qui soit » (p.130). En dépit de ce qui « a pu être » à l'époque, des auteurs contemporains montrent l'envers de ce constat. Jean-François Dortier (1999), par exemple, vérifie qu'en moyenne les cadres et les professions intellectuelles établissent beaucoup plus d'interactions de sociabilité hors de la famille. Alors que les ouvriers privilégient les contacts plus proches tels la famille (p.9).

<sup>218</sup> A l'instar du raisonnement de H. Arendt, Dominique Méda (2010[1995]) rappelle cette omniprésence du besoin de consommation dans les sociétés capitalistes : « nous n'imaginons plus d'autre rapport au monde et à l'action que celui de la production et de la consommation : nous ne pouvons plus nous exprimer que par la médiation d'objets ou de prestations et de productions, nous ne pouvons plus agir qu'en consommant » (p.164).

### I.3. 3<sup>ème</sup> Plan : de « l'épargne du sacrifice » au « bon travailleur »

Avec son marteau piqueur	Il est arrivé
Il creuse le sillon	À la Gare d'Austerlitz
De la route de demain	Voilà deux ans déjà
Il y met du cœur	Il n'a qu'une idée
Le soleil et le gel	Gagner beaucoup d'argent
Sont écrits sur ses mains	Et retourner là-bas
[...]	[...]

Joe Dassin, paroles de la chanson *Le Portugais* (1970)

Ce 3<sup>ème</sup> plan se trouve un peu déplacé par rapport au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>nd</sup> plans, étant donné qu'au contraire de ces deux derniers, le 3<sup>ème</sup> plan nous montrera dans quelle mesure les immigrés portugais adoptent les représentations dominantes ou à défaut les surreprésentent. Le CNPF et les pouvoirs publics (même si ces dernières n'ont quasiment pas été étudiées dans ce chapitre<sup>219</sup>) ont réussi à associer les immigrés portugais à l'image de « l'épargne du sacrifice », notamment en matière de logement et de relation au travail. En dehors d'une posture plus ou moins « défensive », plus ou moins « expansive », une entrée sur l'image que les immigrés portugais produisent sur eux mêmes s'impose.

Le sacrifice pour l'épargne présupposait deux attitudes, celle liée à l'acceptation facile des mauvaises conditions d'habitation, mais aussi à l'acceptation de n'importe quelles conditions de travail. Cette dernière élevait, pour les pires raisons, les travailleurs portugais au rang de « bon travailleur ».

« Ils sont venus en grand nombre. Disciplinés, respectueux et surtout, non syndiqués. Acceptant les "horaires sans heures", et, aussi le bidonville. Autant de bonnes raisons qui ont amené les autorités françaises à admettre et, même, à encourager l'immigration clandestine – les irréguliers ne promettaient-ils pas d'être plus dociles encore ? » (*in Le Monde*, « Les Portugais en France : des effets bénéfiques », 7-8 octobre 1979).

---

<sup>219</sup> Pour cela voir le chapitre 1. Pour plus de détails sur les enjeux des prises de position de l'Etat en matière migratoire, notamment à travers la figure des hauts fonctionnaires, voir Sylvain Laurens (2009).



Cet extrait d'article du *Le Monde*, écrit après le tourbillon de la fin des *Trente Glorieuses*, rend tangible ce qui nous a conduit jusqu'ici. Des images sociales qui se sont succédé sur les Portugais travailleurs en France, fondées sur l'agrégation d'actions et discours stéréotypés, et qui ont réduit cette population à un certain nombre de caractéristiques « voulues » culturelles et recouvrant des caractéristiques *a priori* considérées comme moralement acceptables, pour ensuite les y enfermer.

Ce sont les mécanismes produisant un « effet de clôture », ainsi que le processus de subjectivation qui en découle, que je cherche à analyser dans les paragraphes suivants. Dans un premier temps, je rendrai compte d'une observation participante réalisée lors d'un débat sur l'image des Portugais en France, où j'ai pu observer une interaction entre ceux qui, par leur activité associative ou entrepreneuriale, portent un discours qui se veut souvent représentatif de toute la population portugaise et qui finit par avoir une fonction communautariste. Dans un deuxième temps, je descendrai à un niveau plus micro et où je retrouverai les récits des enquêtés de cette recherche, notamment sur leur discours plus axés sur le travail.

### **Un débat entre Portugais passé au crible**

« Dans certains secteurs professionnels notre travail est très respecté, nous pourrions créer un label de qualité pour pouvoir bénéficier encore plus de cette image ». Cette déclaration a été prononcée par un chef d'entreprise lors d'un débat public<sup>220</sup> qui répondait au thème « Quelle image la communauté portugaise transmet d'elle même ? ». Le *salon noble* du Consulat portugais a accueilli cet événement. Il s'est vite retrouvé rempli de personnes. Des visages connus, appartenant à des champs politiquement différents ou à des associations géographiquement éloignées, échangeaient des regards et se saluaient cordialement. Quelques femmes étaient présentes, certes en moindre nombre que les hommes. La plupart d'entre elles étaient assises dans les sièges gentiment proposés par tous ces hommes qui les entouraient et qui occupèrent en avance la totalité des sièges du salon.

---

<sup>220</sup> Ce débat a été organisé par le *LusoJournal*, dans les salons du Consulat du Portugal à Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Dans une ambiance festive (je reviendrai sur ce terme), de retrouvailles et de quasi appropriation par ces femmes et hommes d'un espace national portugais en territoire français (le salon du Consulat), le débat a commencé en langue portugaise. La table ronde était constituée de journalistes en charge de l'information internationale de certaines chaînes télévisées ou radiophoniques portugaises. L'organisateur du débat, le *LusoJournal*<sup>221</sup>, a tenu à inviter uniquement des journalistes à intervenir à cette table : « l'opinion de ceux dont la profession consiste à observer la communauté est importante, de là le fait d'avoir invité seulement des journalistes à cette table ronde et pas de sociologues par exemple » (*LusoJournal*, du 9 mars 2011 : 12).

Ce dernier argument n'a pas été développé par le comité organisateur, j'avance donc mes propres hypothèses : vraisemblablement pour ces organisateurs l'analyse par les sociologues de cette population en contexte migratoire va bien au-delà de la simple observation/description des journalistes. La sociologie peut désenchanter, comme aurait dit Bourdieu. Ma présence à ce débat était dans cette mesure explicitement définie dès le début, par et pour les organisateurs, comme spectatrice parmi le reste du public. Cela m'a permis curieusement de clarifier mon propre positionnement sur ce débat lors de mon arrivée, celui d'observatrice participante.

Devant moi, une arène de « combattants », majoritairement masculins, échangeaient leurs idées. Le débat s'est très peu fait de façon unilatérale de la table ronde vers le public. Les échanges horizontaux entre toutes les personnes présentes dans la salle sont devenus la règle du jeu. Plusieurs images défilaient à une vitesse remarquable, il n'était plus question de la seule image que les portugais en France ont d'eux même, mais également de l'image que les Français ont des Portugais en France, l'image que les Portugais au Portugal ont des Portugais en France, l'image que les Portugais en France ont du Portugal, parmi beaucoup d'autres images.

La thématique du débat a donc vite débordé et dépassé le niveau du maîtrisable. Le fourvoiement et l'éparpillement des idées ont forgé la richesse du débat, mais ont créé des difficultés au chercheur qui tend à focaliser son regard sur l'échange.

La situation du débat étant mise en contexte, il me semble important de développer dorénavant et à partir de cette expérience, deux réflexions qui aideront à ouvrir cette section, la première qui renvoie à la position du chercheur sur le terrain et la deuxième qui traitera de l'image du « bon travailleur » très présente dans les échanges.

---

<sup>221</sup> Le *LusoJournal*, est un hebdomadaire franco-portugais dont le contenu traite des actualités survenues au sein de la population portugaise en France, avec un tirage de 10 000 exemplaires (et multipliant leurs lecteurs par le téléchargement sur internet) à distribution gratuite.

### a. Le chercheur dans l'échange

L'idée répandue depuis l'école ethnographique de Chicago est celle que le chercheur a besoin, d'une part, de s'impliquer dans la vie du groupe afin de comprendre les réalités sociales de l'intérieur, et d'autre part et en parallèle, de se maintenir suffisamment détaché afin que l'observation qu'il fait des faits sociaux soit restituée à travers un langage scientifique et non pas dans un langage profane. Dans l'approche anthropologique, l'observateur participant doit au contraire s'immerger, voire s'indifférencier parmi les éléments du groupe qu'il étudie devenant dans l'idéal un indigène.

Malinowski, dans son travail *Les Argonautes du Pacifique Occidental*, reconnu comme un des fondateurs de l'observation participante en anthropologie, décrira sa manière de travailler de cette façon : « Peu de temps après m'être installé à Omarakana, je commençais, en quelque sorte, à prendre part à la vie du village, à me réjouir de l'approche des festivités importantes, à m'intéresser aux potins et aux développements des intrigues de la vie de ce petit village » (*in* Hess et Weigand, 2006 : 14).

Au contraire de l'expérience de terrain de Malinowski, l'entrée sur le terrain de cette recherche ne s'est pas faite peu de temps après mon installation en France. Il a fallu trouver la « bonne distance » pour pouvoir y pénétrer, notamment à travers l'intégration dans certains cercles et certains réseaux portugais dans la société française. En revanche, si nous citons Malinowski ici, c'est surtout parce que nous nous retrouvons sur sa ligne de conduite lorsqu'il expose la réjouissance qui peut être ressentie quand des événements festifs ou institutionnels ont lieu. De même, je partageais l'intérêt croissant par rapport aux « intrigues » nouées dans la vie du groupe étudié.

L'utilisation du terme ambiance « festive » dans la description faite de la situation du débat n'est pas anodine. La réjouissance que j'ai pu ressentir à l'approche de cet événement se doit non seulement en raison de l'intérêt que les échanges pourraient apporter au développement de cette recherche, mais également parce que ce serait l'occasion de rencontrer des personnes plus ou moins proches dans un espace de sociabilité déterminé.

Si je signale un espace de sociabilité déterminé, c'est bien parce que je ne nie en rien que les personnes présentes font partie d'un groupe de migrants particulier, en quête d'une reconnaissance de la population portugaise dans l'espace public français. Il s'agit de migrants qui,

tout en faisant partie de la population dont ils parlent dans le débat, par leur participation associative, institutionnelle ou entrepreneuriale construisent un discours bien tranché et communautaire sous prétexte de leur travail auprès des ces « autres » portugais.

Ma double casquette, de chercheur et membre d'une association portugaise, m'ont permis d'identifier d'une part le profil du public présent au débat et de me situer moi-même dans la dynamique des rapports de pouvoir au sein de ce groupe. De la même façon, cette connaissance du milieu m'a été fondamentale pour pouvoir comprendre les « intrigues » et « contrariétés » lors du déroulement des échanges.

Il y a eu plusieurs niveaux de discours autour d'un même objet. Les nuances du discours ont pu être analysées avec acuité parce les intervenants nous étaient familiers. Je connaissais par exemple la position occupée par certains des hommes présents dans l'ensemble du groupe, d'où ils venaient et quels étaient leurs choix politiques. Il apparaît évident que l'observation d'un débat n'est pas suffisante, mais que la participation aux enjeux de lutte de reconnaissance de la population portugaise en France - dont ce groupe est la face émergente de l'« iceberg » - est fondamentale pour comprendre la complexité de l'image que les Portugais ont de leur présence massive en France. Le besoin de distance, tant proclamé par l'école de Chicago, n'est dans ce cas perceptible que lors du retour chez soi où le besoin de systématiser les expériences et observations devenait urgent.

## **b. L'image du « bon travailleur »**

Pour observer et participer à ce débat, j'avais développé des réflexions préliminaires qui avaient mobilisé des connaissances théoriques et empiriques accumulées depuis le début de cette recherche. Néanmoins, les hypothèses que j'avais posées préalablement ont fait parfois obstacle à mon observation. J'ai dû adapter mon regard à la situation et laisser de la place à l'imprévisible et aux nouveaux éléments qui ont émergé durant le déroulement du débat. En d'autres termes, j'ai dû trouver sur place une cohérence entre les différents fragments qui étaient constitués par le *background* déjà acquis et les connaissances en train de s'acquérir.

Peu à peu, j'ai dû également recentrer mon attention sur un sujet déterminé et une dynamique de groupe en particulier au risque de me disperser parmi les milliers de thèmes abordés. Le discours sur l'image du portugais « bon travailleur » a été récurrent au cours du débat, c'est à cet aspect que j'ai prêté une attention particulière.

Le ton ironique sur lequel a été proféré la demande de création d'un « label de qualité » pour les travailleurs portugais en France (l'extrait par lequel j'ai commencé cette section), ne pourrait être plus explicite qu'à travers le premier degré de sens. « Le label est le signe d'identification d'un niveau de qualité supérieure »<sup>222</sup> et sert à « récompenser les [...] prestataires respectant des normes officielles de qualité et pour indiquer au consommateur [...] la qualité d'un service »<sup>223</sup>. Nous ne sommes pas loin ainsi d'une analyse marxiste qui dirait que la force de travail est une marchandise<sup>224</sup>. Le Portugais en France serait donc détenteur d'une force de travail, d'une marchandise, qui, comme n'importe quelle autre marchandise, a une valeur spécifique. Suivant le raisonnement du chef d'entreprise, elle ne se réduirait pas quantitativement au prix de la force du travail d'un « niveau de qualité supérieure », mais serait tout aussi passible et méritante d'une quelconque forme de reconnaissance (à travers le label de qualité).

Cette valeur serait réitérée plus tard dans le débat par les mots de la Vice-Consul du Portugal à Nantes : « Les Français ont une image de nous qui est très bonne. Nous travaillons beaucoup et très bien et en plus nous sommes honnêtes. Ce sont des images que nous ne pouvons pas rejeter ». Ici, il n'y a plus une démonstration de quête de reconnaissance car selon ces mots, cela est déjà acquis auprès des Français. De plus, l'image dont il est question n'est plus celle que les Portugais ont d'eux mêmes, mais celle que les Portugais pensent que les Français ont d'eux. Il semblerait donc que « le bon et honnête travailleur portugais » n'est plus la conception d'une seule personne ou d'un groupe de personnes particulier, mais une idée beaucoup plus étendue dans un espace non moins élargi. Il apparaît ainsi que nous entrons dans le domaine des représentations sociales, comme un champ structuré et un noyau structurant (Jodelet, 1989 : 55).

Quand le débat a commencé à tourner autour de l'image du Portugais comme entrepreneur ayant réussi en France, comme s'il y avait eu un rappel à l'ordre, un ouvrier à la retraite se lève pour dire : « La plupart des portugais en France ne sont pas des hommes d'affaires. Ce sont des ouvriers qui gagnent leur vie grâce à la transpiration de leur boulot ». Un point de vue plus « ouvrieriste » émerge ainsi dans la dynamique du débat où l'exaltation du travail est le sous-trait le plus saillant.

Cette dureté du travail et au travail, à laquelle les Portugais se sont exposés en France et ont toujours répondu de façon satisfaisante (comme les échanges ont voulu le faire croire), va

---

<sup>222</sup> Voir *in* LOUIS Gilbert (2001), Les Signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine de produits agricoles et alimentaires. En ligne (consulté en juillet 2011) :

<<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000151/index.shtml>>

<sup>223</sup> Voir en ligne (consulté en juillet 2011) : <[http://fr.wikipedia.org/wiki/Label\\_de\\_qualité](http://fr.wikipedia.org/wiki/Label_de_qualité)>

<sup>224</sup> Voir le chapitre 3 la discussion autour de la marchandisation du travail.

être ensuite soulignée à plusieurs reprises par le discours plus ou moins aligné des dirigeants associatifs venus en France dans les années 1960-70. Le Portugais ne serait pas seulement un bon et honnête travailleur mais aussi quelqu'un de très investi et engagé dans son travail. Les uns et les autres semblent chercher à créer une communauté soudée autour de la valeur travail, et à travers cela ils souhaitent recueillir une reconnaissance externe.

Les questions qui s'imposent dès lors sont : cette image du « bon travailleur » est-elle adoptée par les immigrés portugais hors des cercles associatifs et institutionnels ? Et si oui, quelles en sont les implications dans la trajectoire de ces migrants ? Ce sont des questions auxquelles je vais essayer de répondre, lors des points suivants, par une approche du terrain.

### **Du « mal-logé » au « bon travailleur »**

« Au Portugal, j'avais ma propre entreprise de charpente. Quand je suis arrivé, mon beau frère m'a trouvé une place dans une boîte portugaise, ça ne s'est pas très bien passé avec lui et plus tard un autre patron français m'a embauché, il a vite compris que je travaillais bien, je suis perfectionniste, je ne laisse jamais un travail à moitié. Si je dois rester deux trois heures de plus après les heures payées, je reste. En fait, quand on est bon dans le métier, il y a du boulot pour tout le monde. Une chose je suis sûr dans ma vie, je ne vais pas mourir ni de faim ni de froid, je mange bien et j'ai une belle maison, parce que j'aime le bois. » (Bruno, arrivé en 2009 en France, menuisier)

La rencontre avec Bruno a été fortuite. Je l'ai rencontré au « boulot » et nous nous sommes entretenus le même jour après qu'il ait fini son travail de charpente. Cette rencontre, ainsi que d'autres que j'ai faites par la suite avec Bruno, a tourné en majorité autour du sens que le travail revêt pour lui. Nos conversations ont commencé maintes fois par la technicité de son travail et ont fini par la place que ce travail occupe dans sa vie.

Bruno est arrivé en France en 2009, loin des années 1960 où « il suffisait de frapper à une porte »<sup>225</sup> pour réussir à trouver un poste pour travailler, mais aussi loin des années où les médias ont commencé à faire écho aux discours qui font des immigrés des boucs émissaires de l'état économique du pays, notamment à partir de la moitié des années 1970. Rappelons le titre de journal déjà cité ci-avant « Travailleurs immigrés, ou étrangers sans travail ? », pour revenir au tournant que ces années ont inscrit sur l'agenda politique des décennies suivantes. Aujourd'hui,

---

<sup>225</sup> Parole d'Alvaro, électricien arrivée en 1969 en France.

certain auteurs<sup>226</sup> parlent d'un retour sur la scène publique de la figure de l'immigré comme travailleur, après une relative éclipse durant les décennies 1980-90 au profit d'une focalisation de l'attention sur l'immigration comme « source de problèmes » (dû entre autres, au « non retour » et au regroupement familial).

Le fait est que le contrôle de frontières est devenu de plus en plus strict, avec un penchant vers une politique de quotas selon le besoin économique du pays. Si, d'une part, les Portugais sont moins concernés par le durcissement de la fermeture des frontières (du fait d'être des ressortissants de l'UE), d'autre part, ils ne sont pas indemnes des injonctions contemporaines vis-à-vis des immigrés en général<sup>227</sup>. La possession d'un travail reste malgré tout l'un des fils sur lequel la présence des immigrés en France peut tenir sa légitimité. *A contrario* ils sont très vite renvoyés à l'image de « parias », voire de « profiteurs » de l'Etat social. S. Beaud et M. Pialoux (2004[1999]) signalaient à la fin du XX<sup>e</sup> siècle une « rupture importante dans l'histoire des rapports de classe » (p.17) qui a conduit à reconsidérer les immigrés non plus comme travailleurs mais plutôt par leur origine nationale. La spécificité de l'immigration portugaise, dont les très fort taux d'activité chez les femmes et les hommes, nous conduit plutôt à l'idée d'un immigré travailleur portugais qui ne se lasse pas. Autrement dit, l'origine portugaise n'a rien gommé de la figure de travailleur. Le portrait des Portugais en France tracé dans le chapitre 1 rend persistant le croisement de la question de classe et celle de l'origine nationale. Par ailleurs, l'acuité de cette relation, ne serait-ce que son côté le plus figuratif, embarrasse les intentions politiques de réduction de la question sociale à la seule question ethnique, à moins de hiérarchiser explicitement, comme autrefois, les nationalités des immigrés<sup>228</sup>.

Il est clair que le changement que S. Beaud et M. Pialoux (2004[1999]) évoquent concerne moins l'ordre du renversement des rapports de classe que l'évolution qui a eu lieu dans le système de production (par exemple la « prolétarianisation des employé(e)s » (*Ibid.*, p.420). De nouvelles contradictions qui ont fait appel à un nouveau vocabulaire autre que le marxiste, mais qui tend maintes fois à évacuer de l'espace public la « question ouvrière ». La nouvelle rhétorique, poursuivent les auteurs, a mis sur scène d'autres catégorisations plus axées sur l'exclusion, dont avoir un emploi stable ou ne pas en avoir, être immigré ou ne pas l'être. L'inscription des Portugais dans la structure socioprofessionnelle française les place parmi ceux qui seraient

---

<sup>226</sup> Notamment les auteurs d'*On Bosse ici, On reste ici* (*in* Espirito Santo, 2012). Dans leur cas le retour à la figure d'immigré travailleur serait l'apanage de la grève des travailleurs sans-papiers qu'ils analysent dans leur enquête. Par ailleurs, avant même la publication d'*« On Bosse ici, On reste ici »* (2011), trois de ses auteurs lançaient déjà les prémisses des hypothèses de travail (Chauvin S. et al. (septembre 2008), « Retour du travailleur immigré »).

<sup>227</sup> Sur cette double figure –immigrés et citoyens européens- voir la II<sup>e</sup> partie de la thèse (Rapport à l'autre).

<sup>228</sup> Rappelons la politique de Mauco vu dans le chapitre 1. Voir également le chapitre 5.

« inclus » dans ce nouveau « paradigme » social, en même temps qu'« exclus » par leur condition d'immigrés.

Il faut rappeler, malgré cette inscription divergente dans l'espace social, qu'au contraire des transformations de la société française, la position socioprofessionnelle des Portugais est demeurée plutôt stable depuis les années 1960. Dans le récit de Bruno, je saisie cette « stabilité », en même temps que je décèle une construction de l'image de soi. Un passage du niveau objectif au subjectif est perceptible. Son récit montre comment à l'image de l'épargne (y compris toutes les conditions objectives qui ont aidé à la forger) s'est greffé celle du bon travailleur, à partir d'un processus de subjectivation.

Dans ce processus, deux niveaux apparaissent dans le récit de Bruno : un premier de l'ordre de l'affirmation et qui se dédouble dans le « je suis bon travailleur » et « je gagne assez pour bien manger et pour m'offrir ce que je veux » ; et un deuxième de l'ordre de l'interaction qui souligne le lien qui se tisse entre Bruno et le patron français (« il a compris que je travaille bien »), mais aussi avec les autres travailleurs (« pour ceux qui travaillent bien, il y a du boulot »). Ces deux niveaux s'approchent de ce que Schwartz appelait l'attitude « défensive » et « expansive » (déjà vu sur le « 2<sup>nd</sup> plan »), sauf qu'ici il ne s'agit plus d'une attitude à l'égard de l'espace privé, mais plutôt d'une posture vis-à-vis de la situation de travail. En commun entre les unes et les autres, il y a la subjectivation qui débute non pas dans la seule existence d'un « je », mais de la relation de ce « je » à un autre<sup>229</sup>, inscrite dans des rapports de domination (notamment ceux qui découlent des relations de classe et de la « citoyenneté »).

Le rapport au travail, mais également l'attitude que les Portugais disent avoir à l'égard du travail, fait de ces travailleurs non seulement des récepteurs mais aussi des producteurs d'une image et de la normativité qui y est implicite. Le lien entre l'image de « l'épargne du sacrifice », c'est-à-dire l'image de l'accumulation d'argent chez les Portugais, avec celle du « bon travailleur » deviennent forcément très proches. Les deux sont les ingrédients nécessaires à la formation d'un rôle social assigné à une population nationale donnée. En effet, il s'agit d'une image typifiée associée à un groupe de personnes selon un pays de provenance, qui se forge selon un processus qui allie des assignations à des assomptions, ou plus précisément un processus de subjectivation qui conforte la vision « essentialiste » des Portugais en France<sup>230</sup>.

---

<sup>229</sup> Dans la même perspective, selon J. Rancière (2004) un processus de subjectivation « c'est la formation d'un Un qui n'est pas un soi mais la relation d'un soi à un autre » (p.87).

<sup>230</sup> Un même processus semble avoir lieu chez la population des descendantes des immigrés d'Afrique du Nord. Processus étudié par Nacira Guénif Soulimas (2000).



« Je suis perfectionniste » au travail donc « je mange bien et j'ai une belle maison » nous renvoie à la formule cartésienne « je pense donc je suis ». Bien entendu, les structuralistes ont déjà pointé en quoi la formule *Cogito, ergo sum* est fallacieuse, derrière l'être ce n'est pas le néant, avant l'être il y a les conditions d'existence. Au même temps, ce n'est pas uniquement parce que Bruno « fait » qu'il « pense ». En fait, ces mots prononcés par Bruno, venu récemment en France, me font interroger sur la pérennisation des injonctions sociales. N'y a-t-il pas dans ces mots une sorte de reflet de mécanismes d'assignation qui contribuent à sa persistance ? Entendre Bruno parler, c'est remettre en question la fugacité de l'image des Portugais en France. Il ne suffit pas d'entendre dire que Bruno s'auto-identifie comme un travailleur perfectionniste et que cela lui permet d'exister, le récit de Bruno est situé dans l'histoire de l'immigration en France en général, et de l'immigration portugaise en France en particulier.

C'est dans cet ordre d'idées, que j'ai essayé dans la première partie de ce chapitre de rendre compte de certains des mécanismes d'assignation des Portugais en France. Si d'une part, cela n'est pas une tâche facile de rendre transparent ces mécanismes, d'autre part, il est perceptible qu'ils ne mènent surement pas au présent de façon linéaire. J'en conclus que la *distance focale* du CNPF, qui a produit et aidé à cristalliser une image des Portugais, ne saurait tout expliquer. Etre conscient des changements politiques à l'égard des immigrés, qui ont eu lieu en France, mais aussi des changements économiques à l'échelle mondiale depuis les années 1960 à nos jours (d'un capitalisme industriel à un capitalisme financier), rend impossible la réification de l'image du « bon travailleur » portugais.

Il ne s'agit donc ni de discontinuité temporelle ni de continuité pure. Malgré tout, les interviewés, appartenant à des cohortes migratoires différentes, semblent répondre à une même demande indistincte au fil du temps, celle de légitimer leur présence en France par leur force de travail. En revanche, les mutations sociales et économiques qui ont eu lieu depuis leur arrivée en masse dans les années 1960-70, dont un déséquilibre entre l'offre et la demande de main d'œuvre dans le marché du travail (au détriment de la première, notamment lors des chocs pétroliers en 1973, 1979 et plus récemment en 2008), ont déclenché un renversement dans les attentes institutionnelles vis-à-vis de ces immigrés. Face à la croissance du chômage, mais aussi avec l'émergence de nouvelles relations salariales, dont la précarisation de l'emploi et l'intensification de la compétition pour l'emploi (Dubar, 2001 : 26), la seule force de travail immigrée ne suffisait plus.

Une hypothèse nous apparaît alors conséquente : une déclinaison représentationnelle dans cette offre de main d'œuvre s'est vérifiée chez les Portugais en France. Elle ne pouvait plus

constituer une force quelconque, elle devait devenir un surplus de qualité. Nous avons vu cela au cours de l'observation participante rapportée ci-dessus, notamment portée par la parole des « représentants » des Portugais de France, mais relayée également par les immigrés eux-mêmes.

« Dans un premier temps j'ai commencé à travailler avec mon oncle dans l'électricité. J'avais eu une petite formation d'électricité au Portugal, mais la façon de travailler ici était différente de celle du Portugal. Nous travaillions avec des fils très fins, alors qu'ici les fils étaient super épais comme la grosseur d'un doigt. [...] Aujourd'hui je suis chef de chantier, plutôt dans le domaine de la serrurerie dans une petite entreprise de construction. J'aime bien ce que je fais. Le patron me fait confiance parce que je le fais bien. En fait, honnêtement, sans moi il serait un peu en galère. »  
(Alvaro, arrivé en 1969, électricien/serrurier)

« Je ne peux pas me plaindre de mes patronnes, si elle te paie, c'est parce qu'elle veut le travail fait. Si ma fille un jour embauche une femme de ménage, j'aurais aimé qu'elle arrive à la maison et qu'elle soit satisfaite avec le travail de son employée. Mes patronnes savent que je travaille avec ma conscience. » (Vanessa, arrivée en France en 1995, femme de ménage)

Bruno, Alvaro et Vanessa ont émigré à des moments différents de l'histoire de l'immigration portugaise en France. Tous ont en commun, néanmoins, le souci de bien faire, ou du moins de dire qu'ils font bien leur travail : « suis perfectionniste », « j'aime ce que je fais », « je travaille avec ma conscience ». Comme évoqué précédemment, il ne suffit pas de faire, mais de bien faire pour ces immigrés. Mais comment interpréter ces mots quand ils ont un arrière plan bien présent qui est celui des patrons ? En effet, il faut souligner que ces démonstrations du « bien faire » apparaissent côte à côte du « le patron m'a embauché », « le patron me fait confiance », « la patronne sait ».

La question à laquelle on se confronte alors, c'est de savoir si ce souci de démonstration d'être un « bon travailleur » est soumis aux contraintes patronales, voire une forme d'inscription dans un système de relations sociales entre l'individu et la société, fondé sur les conditions du marché du travail. Mais pour que mes enquêtés s'identifient comme des « bons travailleurs », il n'est pas étrange qu'un rapport au travail apparaisse dans leurs récits comme un rapport enchanté. Pour comprendre ces formes d'identification, nous avons pensé à la référence de

Claude Dubar (1992<sup>231</sup>) à ce qu'il appelle un processus d'identification résultant d'une double transaction : biographique et relationnelle. Ou alors, c'est quelque chose de moins déterministe comme un simple reflet du plaisir au travail ? L'hypothèse subséquente à ces dernières questions se présente de la façon suivante : est-ce que le processus de réification de l'image du bon travailleur portugais, hissé par les dirigeants associatifs comme drapeau de la communauté portugaise et généralisé dans la parole de nos enquêtés, dévoile une coexistence d'univers hétérogènes, d'intériorisation et d'extériorisation, d'un rapport déterminé au travail ?

### a. La double transaction

Commençons par les pistes d'analyse que la théorie de la double transaction de C. Dubar (1992) offre. Elle permet tout d'abord de souligner la multiplicité d'interactions qui ont lieu dans la construction « identitaire »<sup>232</sup> de l'individu. Ici, plus qu'envisager de comprendre une quelconque forme aboutie d'identité, c'est la façon dont C. Dubar fait jouer sur plusieurs plateaux la relation des individus à leur travail qui nous intéresse. Cette relation est nécessairement subjective. En outre, la centralité que l'auteur donne à la sphère du travail dans la vie personnelle et la vie sociale de l'individu nous invite à l'interroger. Elle est justifiée par l'auteur comme étant un choix lié aux mutations constatées dans l'organisation du travail vingt ans avant l'étude, mettant les individus en « sursaut » identitaire et les obligeant à rencontrer de nouveaux repères catégoriels. Vingt années se sont écoulés depuis les écrits de C. Dubar au début des années 90 jusqu'à nos jours, conduisant l'auteur dans la préface de la 4<sup>ème</sup> édition (2010) de la *Socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles* à ré-insister sur le fait que l'identité au travail n'est pas le seul constituant de l'identité personnelle, et qu'il n'a jamais prétendu la réduire au « Soi ». Autrement dit, l'auteur est très conscient, depuis la 1<sup>ère</sup> édition que « l'identité » est constituée par plusieurs sources en lien avec la pluralité des processus de socialisations.

La théorie de la double transaction part de la prémisse que « la relation de travail salarié se réduit de moins en moins à l'échange d'un salaire contre un temps de travail déterminé » (Dubar, 1992 : 522). C'est dans ce processus de changement, tel que la reconnaissance par l'employeur, la

---

<sup>231</sup> Les thèses de l'article de C. Dubar dont il est fait ici référence sont issues du travail plus ample sur la *Socialisation : Construction des identités sociales et professionnelles*. L'utilisation de l'article (1992) plutôt que le livre (1991) pour exposer la théorie de la double transaction est due à la clarté plus focalisée sur le sujet qui nous intéresse.

<sup>232</sup> Dans la préface à la 4<sup>ème</sup> édition de *La socialisation: Construction des identités sociales et professionnelles* (1991), daté de 2010, C. Dubar revient sur l'utilisation du terme identité réaffirmant « qu'il n'existe aucune identité essentielle dans quelque champs social que ce soit » et que le terme d'identification porterait sans doute moins de contresens.

confrontation à une période de chômage, l'adaptation à de nouvelles formes d'organisation d'entreprise, que l'auteur constate que les individus apprennent à se définir eux-mêmes et aux autres. L'auteur, pour comprendre les formes identitaires chez les individus qui résultent de ce processus, entreprend essentiellement une interprétation générationnelle ce qui nous rapproche de la notion de « cohortes » de Louis Chauvel (1998), selon laquelle un groupe d'importance variable de personnes est animé, au moins momentanément, par un esprit commun et agissant presque de concert. Pour ces deux auteurs le contexte social, plus ou moins propice à intégrer les différentes cohortes générationnels, agit sur ses « membres ».

La première transaction relevée par C. Dubar (1992), c'est la transaction biographique qui met l'accent sur la dimension subjective des identités. Les individus se projettent en continuité ou en rupture avec les appartenances sociales, et donnent un sens à leurs trajectoires individuelles. La deuxième transaction, relationnelle, consiste dans une dimension plus objective, mettant en jeu la quête de reconnaissance et de légitimité par les « partenaires institutionnels » dans un espace normé. L'auteur parle d'hétérogénéité entre les deux transactions, étant donné que la première a des enjeux plus temporels et la deuxième plus spatiaux, mais elles sont aussi nécessairement articulées. L'une dépend de l'autre, insiste l'auteur : « la construction des avenir possibles dépend partiellement des jugements des partenaires institutionnels ; inversement, la reconnaissance des prétentions individuelles par les décideurs dépend en partie de la manière dont les individus font valoir leurs capacités biographiques » (*Ibid.*, p.521).

Cela dit, la pertinence de la théorie de la double transaction c'est la possibilité de la généraliser à d'autres objets de recherche. C. Dubar utilise cette théorie pour comprendre la structuration de la socialisation professionnelle. Autrement dit, ce sont les formes identitaires qui se construisent dans le travail, entre projection individuelle et projet d'entreprise, vers lesquels la focale de l'auteur est axée. Notre cheminement de recherche nous conduit à concentrer notre intérêt ailleurs, notamment dans les formes d'identification qui se construisent par rapport au travail, entre trajectoires migratoires et assignations communautaristes.

Malgré l'appartenance à des cohortes migratoires différentes, Bruno, Alvaro et Vanessa sont entrés dans le marché du travail français grâce à des connaissances personnelles. Le beau frère de Bruno a réussi à le « pistonner » (terme utilisé par l'enquêté) dans l'entreprise où il travaillait ; l'oncle d'Alvaro a fait de lui son assistant ; et la sœur de Vanessa lui a passé une de ses « patronnes ». Même si l'emploi occupé aujourd'hui n'est pas le même que celui de leur arrivée, les deux premiers ayant justifié le changement par des discordes familiales, leur arrivée en

France a eu l'avantage (à première vue) de ne s'être pas fait dans l'inconnu. Un travail les attendait dès leur débarquement.

Ce contexte d'embauche a été à double tranchant. Si d'une part, ils ne se sont pas confrontés à la difficulté de la recherche d'un travail dans un milieu complètement inconnu, d'autre part, il y a eu un contrôle rigide dans l'espace de travail. En effet, ils n'avaient pas seulement des comptes à fournir à leur patron, mais aussi à leurs familiers. Vanessa l'a dit, « j'avais peur de décevoir ma sœur, il fallait que ma patronne m'aime ». Travailler dur signifiait alors ne pas trahir la confiance aussi bien celle du patron que celle du proche qui a servi de maillon de la chaîne pour trouver l'emploi. Ces deux derniers ont inconditionnellement été accrédités comme des travailleurs capables d'exercer les tâches préalablement définies. Dans le récit d'Alvaro nous avons pu trouver cette reconstitution d'anxiété de ne pas être à la hauteur du travail proposé, notamment quand il s'attarde sur les différences de matériaux d'électricité auparavant utilisés dans son pays natal et son pays d'installation, et comment ce décalage de manières de travailler l'a conduit à la discorde avec son oncle.

Alejandro Portes (1993, 2010) en utilisant les réseaux sociaux comme un outil d'analyse des relations sociales montre le rôle de ces réseaux dans le processus d'intégration des immigrants. Cet auteur, parlant surtout des « transactions économiques », argumente que les réseaux sociaux ont une influence importante dans la formulation des « objectifs » des immigrants, mais qu'ils peuvent également se traduire en contraintes. A l'intérieur de ces réseaux, poursuit A. Portes (1999), les individus peuvent, d'une part, mobiliser une quantité de ressources, mais d'autre part, ils peuvent se retrouver étroitement contraints par les attentes imposées par le groupe (p.16) (voir le chapitre 5 où j'introduit le concept *fermeture sociale* (social closure) pour expliquer plus en détail ce double enjeu). Tous ces mécanismes produisent des formes d'ethnicisation ou de communautarisme (Pires, 2003 : 222).

Ces trois derniers enquêtés paraissent avoir été capturés dans ce filet. L'une des conséquences, plus que d'avoir trouvé un emploi « sans efforts » et d'avoir été soumis à un contrôle social rigide, c'est l'émergence d'une forme d'auto-identification qui apparaît. En effet, c'est là que se trouve le cœur de mon propos, les réseaux sociaux de ces immigrants comme moyen de transfert d'identifications catégorielles, en lien avec des appartenances sociales et des attributs biographiques, dont la nationalité. Dans une nouvelle configuration de rapports sociaux, comme c'est le cas dans une trajectoire migratoire, « on peut être appelé à s'identifier soi-même - à se caractériser, à se localiser vis-à-vis d'autres personnes connues, à se situer dans un récit, à se ranger dans une catégorie » (Brubaker, 2001 : 75). C'est là aussi que on se retrouvera avec la

« transaction biographique » de Dubar, où les immigrés commencent à donner un sens à leurs trajectoires migratoires par rapport au travail.

En même temps, dans une interaction intrinsèque avec cette dernière « transaction biographique », la « transaction relationnelle » prend forme. Au-delà de la mise en place de techniques très perfectionnées d'identification des étrangers par l'Etat français (Crettiez, X. et Piazza, P., 2006 ; Spire, A., 2005) qui exercent une violence symbolique sur ces étrangers - la façon dont les enquêtés s'identifient est également sujette au besoin de reconnaissance de la part des agents intermédiaires entre eux et l'Etat, à ce que Dubar appelle de « partenaires institutionnels ». Les employeurs apparaissent dans les récits des immigrés comme la figure prédominante de ce « partenariat », voire la figure de médiation. Se faire reconnaître, dans la relation qui découle de l'interaction entre l'employeur et l'employé, devient une partie intégrante de l'auto-identification des immigrés.

Transversalement aux identifications externes, dont l'Etat occupe la place majeure d'identificateur en raison de son pouvoir de production et d'imposition de catégories de pensée (Bourdieu, 1993 : 49), des auto-identifications se construisent chez ceux qui se trouvent en première ligne de cible des catégorisations concernant l'exclusion des droits politiques. Ces catégorisations sont, selon A. Sayad (1999a), « assurément et objectivement (...) des catégories nationales, voire nationalistes » (p. 396). Dans la distinction entre étrangers et nationaux, les premières victimes de l'identification de l'Etat ce sont bien évidemment les étrangers. Compte tenu de cette configuration, et du contexte socioprofessionnel dans lequel mes enquêtés évoluent et interagissent avec d'autres acteurs appartenant ou pas à leur groupe « dit » de référence, l'auto-identification à l'image du bon travailleur puise dans leur rapport au travail en situation migratoire.

## **b. Le plaisir au travail**

Avec Bruno, le menuisier, on s'est rencontrés pour un deuxième entretien dans un restaurant de son choix. Peu après, lors de la rencontre, j'ai compris qu'il avait fait le gros du travail de menuiserie de l'établissement avant son inauguration. Le comptoir en chêne, avec ses angles arrondis et très travaillés, a monopolisé la discussion tout au long du déjeuner. J'ai appris ainsi que le chêne massif est un matériel particulièrement conseillé pour un usage intensif comme c'est le cas des comptoirs qui doivent faire preuve de résistance physique à divers produits,

solides ou liquides, chauds ou froids. Par la même occasion, j'ai su que les menuisiers ne travaillent presque plus les angles directement sur le bloc en bois, car il l'achète morceau par morceau pour faire l'ensemble. Tout en insistant, Bruno me dit que le travail ne s'arrête pas là, il faut choisir un bon vernis pour mettre en valeur le bois, mais surtout « l'œuvre ».

Par son discours, Bruno m'a fait connaître ses compétences techniques, voire son savoir-faire artisanal. Cette compétence de Bruno relevée par l'aisance avec laquelle il décrivait son métier, a été réitérée par le patron du restaurant qui revenait gentiment vers notre table pour nous servir, mais surtout pour insister auprès de Bruno afin qu'il revienne faire quelques travaux dans le restaurant. Dès que le patron tournait le dos, Bruno me disait « j'aime rendre des services, en plus ils sont sympas ici. C'est vrai qu'il ne trouve pas d'autres comme moi, mais sincèrement je n'ai plus de mains pour tout ce qu'on me demande ». En fait, tous ces petits travaux, qu'ils appelle des services rendus, ce sont des extras au-delà de son travail régulier dans une entreprise.

Je n'ai pas besoin de me restreindre à la menuiserie, métier considéré comme l'un des métiers artisanaux par excellence, pour faire ressortir une discursivité axée sur les compétences idéales d'un travailleur. Nuno, exerçant le métier de coffreur boiseur, m'a parlé également pendant des heures d'affilées de son expertise. Il m'a montré, de façon détaillée et à l'aide de dessins, comment il intervenait dans les fondations des grands travaux publics et comment on utilise le béton armé. Compte tenu de son ancienneté dans le métier, il a souligné l'évolution des pratiques : « il y a plusieurs formes de coffrage, à l'ancienne nous faisons avec du bois, maintenant c'est le béton qui prime partout ». Comme Alvaro, Nuno m'a montré comment il a dû faire preuve d'habileté technique pour s'adapter aux usages de matériaux différents dans le métier en France et au Portugal :

« Les conditions de travail ne sont pas exactement les mêmes qu'au Portugal, où nous devons nous débrouiller plus, où nous devons faire plus de miracles, mais au même temps nous apprenons d'autres méthodes de travail. Ça dépend de l'entreprise pour laquelle nous travaillons. »  
(Nuno, arrivé en France en 2004, coffreur boiseur)

A l'expression de compétence dans le métier, certains de mes enquêtés occupant des métiers « dits » manuels ajoutent l'argument que s'ils sont compétents dans ce qu'ils font c'est parce qu'ils aiment leur métier. Bruno va même plus loin dans cet argument, il me dit que dès qu'il a obtenu son brevet des collègues il a su tout de suite quel était son choix professionnel, car c'était sa « vocation » depuis tout petit : « je ne remplacerais pour rien d'autre au monde mon

métier ». J'aurais du mal à ne pas prendre au sérieux ces discours, tellement ils semblent chargés de sincérité. Finalement, comme l'écrit François Sarfati (2012) en citant H. Garfinkel : « les individus ne sont pas des idiots culturels, ils sont capables de construire des justifications à leurs actions », notamment dans le champ du travail et de l'emploi (p.17). Un rapport positif au travail exercé, à travers l'expression du plaisir au travail, peut-il bien se développer chez les individus ?

Le « vernis scientifique », méthode ainsi décrite par Matthew B. Crawford (2010) dans son essai *l'Eloge du carburateur* pour faire allusion aux prétentions intellectuelles qui cachent des intérêts idéologiques et matériels (p.127), le conduit à tracer un objectif principal de raisonnement : « mettre en lumière le potentiel d'épanouissement humain offert par les métiers manuels – la richesse de leurs défis cognitifs et les satisfactions psychiques » (*Ibid.*, p. 41). En effet, apprécier ou tirer plaisir de son travail ainsi que générer un jugement positif chez autrui par le travail accompli, ce sont les deux états que Crawford relate de son expérience comme mécanicien et ex-philosophe. Mes enquêtés expriment ce sentiment de plaisir en décrivant leur travail.

Ces réflexions aboutissent par tous les chemins à la question : le travail peut-il être une fin en soi ? Plus que répondre à cette question quasi existentielle, posée depuis déjà si longtemps, il faut penser à la pluralité des dimensions de la conception du travail. Cela m'empêchera alors, d'avoir une *distance focale trop longue*, qui pourrait me conduire à une image du travail limitée à la simple rationalité économique. Si tel était le cas, on aurait ignoré deux autres facteurs importants dans la conception du travail : le travail en tant que vecteur d'intégration sociale (dans le sens durkheimien) ; et le travail comme activité d'épanouissement tel que M. Crawford le décrit dans son essai.

En dehors de tous les débats philosophiques séculaires existants sur le sujet<sup>233</sup>, si les deux premiers facteurs sont plus ou moins consensuels parmi les auteurs traitant du rapport au travail, i.e. le travail comme activité de production et le travail générateur de lien social, le troisième, le travail comme moyen de réalisation et d'épanouissement, est moins accepté. Le jeu d'écart, plus ou moins important, entre les discours et les conditions objectives de travail sont au cœur de ces discordes. Crawford lui même (2010 : 26), en citant Platon, fait la distinction entre la compétence technique et la rhétorique. Cette distinction fait appel aux enjeux que les auteurs de *L'ouvrier de l'abondance* (1972), font ressortir sur le rapport au travail comme pouvant être fallacieux, dans la mesure où les perceptions du travail exercé sont le résultat des pressions faites sur les individus.

---

<sup>233</sup> Voir par exemple : Méda, Dominique (1995[2010]) ; Arendt, Hannah (1983).



Assumer que le travail réalisé n'est pas « acceptable », alors même que les ouvriers doivent montrer un attachement au travail pour suivre la normativité de la société, serait synonyme de détruire le lien qui existe entre le travail et l'opinion que l'individu a de lui-même (*Ibid.*,p.53).

Avec un autre angle d'approche, mais qui finalement rejoint ce dernier, H. Garner, D. Méda et C. Senik (2006) ont mis l'accent sur le biais que plusieurs études induisent dans leurs recherches qui portent sur le rapport au travail. Cette critique se pose notamment à la sociologie du travail qui, maintes fois, a construit son objet sur le centrage exclusif du travail « à partir de la possibilité du manque de celui-ci, ce qui explique sans doute qu'il soit ainsi paré de toutes les qualités » (p.23). En d'autres termes, si l'hypothèse d'une étude est posée à la base comme le contrepoint à l'état de chômage, la définition du travail penche inévitablement sur « l'acceptabilité » du travail.

Certains de mes enquêtés évoquent le plaisir du travail comme allant de soi. Le rapport au travail devient une quête de sens, un espace qui semble plus une épreuve de force, mais aussi de performance, dans la société d'installation. Montrer qu'on s'y plaît, c'est se faire accepter. Ils démontrent par leur récit que ce sentiment de plaisir se gagne peu à peu, en se faisant accepter par leur gentillesse, mais surtout par leur savoir faire. Ils rappellent aussi comme cette évolution peut être douloureuse, avant le plaisir. Alors que Nuno me dévoile ses fins de journées difficiles surtout quand les chantiers sont du côté opposé de l'endroit où il habite, Natalia me raconte son réveil qui se fait avant tout le monde :

« Je suis quand-même la gardienne des clés, on me fait donc confiance, non ? Mais je peux vous assurer que ce n'est pas le laisser-faire dans cet immeuble, j'impose le respect des règles et les gens me respectent aussi. Qu'est ce que vous voulez que je vous dise de plus sur mon métier... oui, j'ai vu naître certains des locataires, je les ai vu grandir, certains d'entre eux venaient jouer ici avec mes filles. Mais ce n'est pas toujours évident, ne pensez pas, depuis plus de trente ans je me lève tous les jours à 6 heures du matin, mais je me dis quand même c'est pas mal ce que je fais, j'aime bien ce contact avec les personnes. » (Natalina, arrivée en 1976 en France, concierge)

L'acceptabilité du travail et le plaisir des relations entretenues avec les personnes habitant l'immeuble dans lequel mes enquêtées occupent la fonction de « gardiennes », est apparu comme une priorité lors des entretiens. J'ai rencontré Natalina dans sa loge de concierge au rez-de-chaussée d'un immeuble d'architecture haussmannienne dans le centre de Paris. Ayant une fenêtre ouverte vers la cour de l'immeuble, j'ai pu témoigner pendant notre entretien de l'activité

intense de Natalina. Non seulement l'échange de clés et des questions ont interrompu notre conversation, mais aussi les « bonjours » des entrées et des sorties.

Trois grandes fonctions sont accordées au métier de concierge par le code du travail<sup>234</sup> : assurer la garde d'un immeuble, le surveiller et l'entretenir. Si la dernière fonction qui inclut le ménage est rarement abordée dans les descriptions du métier de mes enquêtées concierges, la première et la deuxième fonction sont surtout décrites par le dévouement aux gens qu'elles côtoient quotidiennement. Elles leur font parfois des gâteaux, ou occasionnellement elles gardent les enfants des habitants. Au contraire de Bruno et de Nuno, le plaisir d'un travail soigné<sup>235</sup> chez Natalina ne passe pas par la technicité maîtrisée des tâches effectuées. Son plaisir au travail est soluble dans les interactions humaines qu'elle lie avec ceux qui l'entourent. Une virtuosité reconnue dans les métiers à taux de féminisation très élevés, où il est demandé qu'à la qualité du travail effectué s'ajoute la qualité de relation aux personnes.

Le rapport au travail de ces trois immigrés s'inscrit dans des registres de professionnalité variés, impliquant des logiques de reconnaissance très différentes. En commun, ils doivent tous chercher cette source de reconnaissance chez leurs employeurs mais aussi, plus généralement garder leur place dans la société dans laquelle ils se sont installés. Cela n'empêche pas le plaisir qu'ils expriment d'effectuer un travail soigné. Ce plaisir de bien faire est une empreinte dans tous leurs discours et une condition qui repose sur un ensemble de façons de faire, dont un engagement personnel que mes enquêtés interprètent comme être un « bon travailleur ». S'agit-il, en somme, de lutter, comme ils le peuvent, contre l'image de l'immigré désœuvré ?

---

<sup>234</sup> Code du travail, Article L7211-2 (version en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2008) : « Est considérée comme concierge, employé d'immeubles, femme ou homme de ménage d'immeuble à usage d'habitation, toute personne salariée par le propriétaire ou par le principal locataire et qui, logeant dans l'immeuble au titre d'accessoire au contrat de travail, est chargée d'en assurer la garde, la surveillance et l'entretien ou une partie de ces fonctions.

<sup>235</sup> Expression de Richard Sennett *in* Bidet, 2011.



## Chapitre 3.

### Arrêt sur la situation des femmes pour déplacer la *focale* du travail

Avant de commencer une discussion théorique sur toutes les données et réflexions menées jusque-là, il me semble important d'orienter les projecteurs sur les femmes portugaises en France, et ce pour deux principales raisons : la première consiste à combattre la dilution de la trajectoire migratoire des femmes dans celle des hommes ; la seconde est d'ordre heuristique. Comment le fait de spécifier la trajectoire professionnelle des femmes immigrées peut-il constituer un « atout heuristique » pour appréhender le rapport au travail dans le contexte de l'immigration portugaise en France ?

1) Faire ressortir la place des femmes immigrées portugaises, c'est prendre en compte, tout d'abord, l'historicité de l'évolution de la place des femmes dans les recherches sur les migrations. Cela ne nous laisse pas complètement à l'abri d'une mauvaise interprétation des différences de genre dans l'étude de la migration portugaise, mais cela nous empêche de tomber dans une erreur récurrente épistémologique liée au « neutre masculin ».

En effet, l'histoire des migrations en Europe Occidentale s'est construite et a été conçue autour de l'image de l'homme qui part à la recherche de travail, c'est-à-dire l'image « d'un homme, seul, célibataire, une force de travail bon marché, mobile » (Golub *et al*, 1997 : 19). Pendant longtemps, la femme migrante, seulement prise en compte dans la perspective du regroupement familial, a rarement été vue comme une actrice sociale. Cette occultation de la migration féminine, dans l'étude des migrations en général, reconnue aujourd'hui de façon consensuelle, est selon Françoise Gaspard (1998) due à deux facteurs : d'abord, les sciences sociales, notamment l'histoire et la sociologie, ont été majoritairement produites par des hommes ignorant souvent la dimension de la différenciation sexuelle ; ensuite, l'occultation des migrations féminines peut être liée à l'idée reçue persistante de l'illégitimité des femmes dans le monde du travail salarié (*Ibid.*,

p.89). De ces deux facteurs ressort l'importance de distinguer et de ne pas confondre deux aspects : d'une part, la comparaison de la présence des hommes et des femmes dans les contextes de migration, et d'autre part, les représentations sur les différences de genre comme source d'invisibilité des femmes immigrées.

Si la migration féminine a été souvent ignorée dans les recherches, c'est aussi parce que les femmes étaient également ignorées dans beaucoup d'autres domaines, aussi bien au sein des sciences sociales que de la société. Dans les études sur les migrations, « le neutre au masculin » paraît avoir été longtemps considéré comme suffisant pour représenter toute la population migrante. Cependant, cela fait presque trente ans qu'un numéro spécial d'*International Migration Review* (1984) a été dédié exclusivement aux femmes migrantes et que, parmi ses articles, est soulignée la nécessité d'inscrire les femmes dans l'histoire des migrations internationales (entre autres articles, Morokwasic, « Birds of passage are also women »<sup>236</sup>, 1984).

L'image des femmes migrantes est encore très stéréotypée. En France, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1960 qu'apparaissent des études sur des femmes immigrées. Le taux de féminisation de la population immigrée en France ne progresse rapidement qu'à partir du milieu des années 1970, avec le développement de mesures facilitant le regroupement familial (Héran, 2002). Mais si l'image classique de la femme migrante dans le contexte du regroupement familial peut rendre compte d'une partie de la réalité, elle a tendance à en occulter d'autres, notamment le rôle actif des femmes dans le projet migratoire et le cas des femmes émigrant seules : « avant 1976 existait déjà une composante féminine autonome dans les migrations de main-d'œuvre à travers, notamment la figure de la "bonne espagnole" (relayée depuis dans ce rôle par l'effectif de la domesticité portugaise) et celle de l'active yougoslave » (Bentchicou, 1997 : 28). D'autres auteurs relativisent la brusque féminisation de la population immigrée à partir des mesures facilitant le regroupement familial, alléguant une progression lente : « en 1942, les femmes représentaient 42,6 % des immigrés, 38,6 % en 1954, 38,2 % en 1962, 39,3 % en 1968, 40,1 % en 1975 et 42,8 % en 1982 » (recensements de la population de 1946 à 1982, INSEE, in Golub *et al*, 1997 : 21).

Ensuite, c'est plutôt la façon dont les femmes immigrées deviennent l'objet des recherches qui relance un débat. Selon Stéphanie Condon (2000), « ce n'est que lorsque l'immigration dite de travailleurs s'efface au profit du regroupement familial, et que l'intégration des "familles immigrées" [...] pose problème à la société que l'attention se porte sur les femmes »

---

<sup>236</sup> Référence au travail de Michael Piore publié en 1979, *Birds of Passage: Migrant Labor and Industrial Societies*.

(*Ibid.*, p.302). Cela veut dire que ce sont surtout les préoccupations de l'intégration familiale qui ont conduit à s'intéresser aux femmes immigrées. Par conséquent, il y a eu un déplacement du regard sur les femmes immigrées en tant qu'actrices sociales, au profit d'un regard axé sur leur rôle au sein de la famille. Puis, peu à peu, la présence des femmes migrantes sur le marché du travail bouscule le sens des recherches, obligeant les chercheurs à s'axer sur le rôle actif de ces femmes dans les trajectoires migratoires alliant, d'une façon ou d'une autre, les études de genre, du travail et des migrations.

2) « Détacher » de l'étude la place des femmes immigrées portugaises dans la société française, c'est pour moi, également, à ce stade du travail, une façon d'avancer dans une réflexion beaucoup plus étendue sur le rapport au travail. Autrement dit, tout en m'inscrivant dans la sociohistoire de l'immigration portugaise en France, connaître plus en détail la place des femmes - y compris les enjeux de l'intersectionnalité entre sexe, classe et origine nationale - me permet de progresser sur l'hypothèse de la survalorisation du travail au sein de l'immigration portugaise comme discours et non pas comme pratique.

Comme cela a été souligné par les auteures de *La place du travail dans les identités* (Garner et al, 2006), la prédominance du *male breadwinner*, défini avant tout par son activité professionnelle, a produit une forme d'aveuglement dans la façon d'étudier la construction des identités. En faisant allusion aux travaux de C. Dubar (1992) et de R. Sainsaulieu (1977), les auteures pointent plus précisément non pas le fait qu'ils ont ignoré plusieurs instances de socialisation dans la formation des identités, mais qu'ils les ont hiérarchisées et dissociées pour situer le travail comme instance première (Garner et al, 2006 : 23).

La prise en compte de la trajectoire des femmes peut décentrer ce regard très axé sur le travail, dans la mesure où « l'incontournable » variable de la famille va concurrencer celle du travail. Il ne s'agit pas ici de vouloir, comme cela a été déjà dit à plusieurs reprises, essayer de saisir l'identité ou les identités des Portugais en France, mais plutôt de comprendre la manière dont les images du rapport au travail se constituent dans le contexte migratoire. En analysant la place des femmes portugaises en France on verra comment les trajectoires familiales et les trajectoires professionnelles s'articulent.

## La place paradoxale des femmes immigrées portugaises en France

### I.1. Des migrations de femmes et d'hommes

Le neutre masculin a toujours primé sur la façon de raconter l'histoire portugaise de ceux qui sont partis ailleurs : le conquérant, le colon, le soldat, l'émigré. Au-delà des raisons citées ci-dessus, cela est sans doute aussi le fruit de représentations très figées sur les différences de genre d'une société portugaise qui a évolué sur des bases patriarcales et soumise à la dictature autoritaire et conservatrice la plus longue de l'Europe. Les lois d'émigration vis-à-vis des femmes ont été ainsi un miroir de ces bases politico-idéologiques.

Pour beaucoup d'élites portugaises du début du XX<sup>e</sup> siècle, le départ massif de milliers de Portugais, à l'époque vers le Brésil, était considéré comme un grave problème pour la nation. Ces élites vont percevoir l'émigration comme un vidage de la force active de la société. Dans le but de maîtriser cette « hémorragie » et essentiellement pour servir les intérêts économiques du pays, une nouvelle image de l'émigration va apparaître. Dans un texte daté de 1913, Afonso Costa<sup>237</sup> déclare que l'émigration « n'est pas un phénomène mauvais en soi ; au contraire, dans le contexte d'infortune collective qui l'a multiplié, l'émigration a encore la vertu d'apporter à l'organisme national l'haleine des remises d'or du Brésil ». Autrement dit, l'émigration représente une ressource économique possible à travers l'argent que les émigrés renvoient au pays. Cependant, pour que cela puisse fonctionner, il a fallu interdire le départ de familles tout entières, puisque « ce n'est qu'à partir du moment où la famille reste dans la patrie que l'émigré envoie fréquemment ses économies »<sup>238</sup> (*in* Monteiro, 1993 : 9).

En accord avec cette image, les lois portugaises sur l'émigration vont établir pendant longtemps des filtres pour faire face, d'une part, au désarroi de la population devant la situation sociale portugaise et, d'autre part, au besoin des remises d'argent envoyées de l'étranger. Ainsi, pour maintenir l'ordre du tissu social portugais et assurer l'envoi d'argent des émigrés vers leur pays d'origine, les autorités ont permis la sortie des hommes et ont rendu difficile la sortie des femmes et des jeunes (Brettell, 2003 : 13).

---

<sup>237</sup> Afonso Augusto da Costa (1871-1937), professeur universitaire et homme politique républicain (figure importante de l'implantation de la République au Portugal en 1910).

<sup>238</sup> Traduction du portugais par mes soins.

Ce modèle a prévalu jusqu'aux années 1960. Par conséquent, la répartition selon le sexe montrait une prépondérance des flux d'émigration masculine. Un décret portugais, daté de 1962, stipulait plusieurs exigences pour obtenir un passeport d'émigré. Outre qu'il mettait les femmes sur le même plan que les mineurs, les obligeant à détenir une autorisation maritale ou paternelle, il demandait des diplômes scolaires et des preuves d'une « protection morale » dans le pays de destination<sup>239</sup>. Le concept de « protection morale » conférait aux fonctionnaires chargés des dossiers une marge d'interprétation discrétionnaire, voire arbitraire. Le dossier à fournir pour obtenir un passeport devenait un obstacle insurmontable dans une société qui battait le record d'analphabétisme en Europe (40 % des femmes et 30 % des hommes), poussant des milliers de Portugaises à émigrer en France clandestinement (Pereira, 2005 : 481).

L'analyse des données de l'enquête EHF (voir encadré 3, p.185) démontre un léger décalage de l'arrivée des femmes portugaises par rapport à celle des hommes, mais celui-ci se révèle faible si nous le comparons avec d'autres migrations comme celles en provenance d'Algérie et du Maroc. Chez ces dernières, les femmes sont arrivées bien après les hommes. Cela vient renforcer l'idée que l'émigration portugaise vers la France est plutôt une « émigration mixte ». Le désir d'échapper au service militaire pendant les guerres coloniales peut aussi expliquer, en partie, la légère prépondérance d'hommes dans les flux d'émigration des années 1960. En fait, la longue guerre coloniale en Afrique a poussé un grand nombre de jeunes hommes portugais à venir travailler en France avant d'être convoqués par les autorités militaires. Selon Albano Cordeiro, ces jeunes « étaient présents dès le début de l'exode vers la France et continueront à venir jusqu'en 1974 : à cette date, ils seront des dizaines de milliers, peut-être près de 100 000 » (1999 : 106). Cependant, plusieurs études estiment qu'il y a eu, à partir de la moitié des années 1960 et jusqu'aux années 1980, une forte évolution de « la migration en famille ». Après cette période, le nombre des « isolés » a commencé de nouveau à s'accroître (Peixoto, 2000 : 163). Il y a une tendance à réduire la « migration en famille » au regroupement familial des femmes et de leurs enfants au mari ou au père déjà émigré (Peixoto, 2000 ; Volovitch-Tavares, 2001). Mais il faut reconnaître qu'il eut également des émigrations familiales. D'une façon ou d'une autre, mes enquêtes témoignent d'une véritable négociation familiale qui a pu inclure la famille élargie, dont les parents.

---

<sup>239</sup> Le décret n° 44428 du 29 juin 1962 mentionnait les clauses suivantes : dans le cas d'une « femme mariée ou d'un mineur de moins de 21 ans, non émancipé, qui ne soient pas appelés, respectivement, par le mari ou par les parents ou tuteurs, (...) l'autorisation maritale ou de celui qui exerce le pouvoir du père ou de son substitut », précisant que « la concession de passeport d'émigrant à des femmes engagées dépend également de l'existence de garanties sur la protection morale dans le pays de destination » (Pereira, 2005 : 481).



Les recherches citées ci-dessus ont développé leur argumentation autour du fait que l'émigration portugaise a été essentiellement de type familial. Si cela rejoint pour certains cas la situation de regroupement familial où le mari part en premier pour ensuite chercher sa femme et les enfants, plusieurs femmes parmi mes interviewées ont témoigné de leur départ seules pour ensuite revenir au pays pour se marier et ramener leur mari. Selon les données de l'enquête MGIS<sup>240</sup> réalisée en 1992, environ 8 % des Portugais mariés ont pu arriver en France après la migration de leurs femmes (Tribalat, 1996 : 63). Dans ces cas, les enquêtées de cette recherche assurent que ce sont elles qui ont payé intégralement la fête de mariage, même la tenue vestimentaire du marié (Conceição et Lurdes, gardiennes d'immeuble, arrivées en France respectivement en 1969 et 1967). Acte qui apparaît comme un symbole d'indépendance, surtout financière, vis-à-vis de leurs maris.

Ceci dit, le fait est que l'émigration des femmes commence à prendre de l'importance dès 1960 et s'amplifie ensuite régulièrement. Les données concernant les entrées de Portugais en France selon le sexe, à partir des années 1960, réfutent, par ailleurs, cette idée univoque et déterministe selon laquelle ce flux migratoire se caractérise par le départ massif des hommes suivis de « leurs femmes ». Déjà en 1975, la population portugaise en France comptait un effectif de 758 925 personnes, dont 350 395 femmes, ce qui représentait par rapport aux autres nationalités, un taux de féminisation très élevé (46,2 %). Cela signifie que l'émigration portugaise en masse vers la France était globalement caractérisée par un modèle mixte : dans la plupart des cas, le départ se faisait en famille.

Les années suivantes, le taux de féminisation s'est stabilisé : en 1982, 47 % de la population portugaise en France était du sexe féminin, soit 359 380 femmes sur un total de 764 860 individus ; en 1990, l'effectif féminin était de 234 141 personnes, soit 46,5 % de la population totale. La tendance ne s'est pas inversée à la fin des années 1990 et le recensement de la population de 1999 révèle un taux de féminisation de 48,7 %, soit 278 402 femmes sur un total de 571 874 individus nés au Portugal et vivant en France. Aujourd'hui, ce taux a tendance à se réduire sans doute en raison de la recrudescence d'une immigration récente masculine. Selon les dernières données disponibles (voir INSEE 2011, Recensement de la population en France 2007)<sup>241</sup>, on peut compter 569 600 personnes nées au Portugal et résidant en France, dont 46 % de femmes.

---

<sup>240</sup> L'enquête *Mobilité géographique et insertion professionnelle*.

<sup>241</sup> INSEE 2011, *Recensement de la population en France, 2007*.

Dans ce contexte, il m'a semblé important de brosser un portrait panoramique de cette population. Un portrait représentatif, et qui porte sur les femmes portugaises en France. Ceci permet à la fois d'identifier les principaux traits de cette population et d'analyser les facteurs qui affectent le plus leurs trajectoires migratoires. C'est pour cette raison que l'analyse empirique de cette partie reposera à la fois sur les récits biographiques de mes enquêtés et sur l'exploitation secondaire de l'Enquête *Etude de l'Histoire Familiale* (EHF), version 1999<sup>242</sup>.

#### **Note méthodologique. Enquête Etude de l'Histoire Familiale (1999)**

Dans cette partie nous exploiterons une enquête quantitative réalisée par l'INSEE, appariée au recensement de la population et représentative au niveau national. Dans le cadre du recensement de la population de 1999, le bulletin complémentaire EHF (de 4 pages) a été rempli par 380 000 individus de plus de 18 ans, soit 145 000 hommes et 235 000 femmes vivant en domicile ordinaire. La qualité de l'échantillon est un élément très important pour la généralisation des résultats obtenus à la population étudiée. A cet effet, les agents recenseurs ont distribué à un foyer sur cinquante le questionnaire complémentaire EHF, suivant la technique du « bulletin supplémentaire auto-administré ». De ces bulletins recueillis, 368 000 ont pu être appariés avec les données du recensement.

L'enquête EHF nous renseigne essentiellement sur l'évolution des caractéristiques familiales en France et fournit de nombreuses informations sur les origines géographiques, les enfants, les périodes de vie en couple, le parcours social, ainsi que sur les langues d'usage au sein de la famille. Cette enquête propose ainsi des questions à caractère biographique et rétrospectif permettant d'acquérir, comme l'on a vu, des données longitudinales.

Parmi les 380 000 individus qui ont rempli le bulletin EHF, on compte 3 499 adultes interrogés nés au Portugal, dont 1 350 hommes et 2 149 femmes. Ce dernier effectif, 2 149 femmes adultes nées au Portugal, sera donc la population sur laquelle nous allons nous pencher.

---

<sup>242</sup> L'exploitation des données quantitatives a été réalisée dans le cadre de mon Master 2 à l'IEP Paris. Ces dernières données commencent à être « datées ». Néanmoins, avec l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne en 1986 et l'acquisition de la citoyenneté européenne pour les ressortissants du Portugal, les enquêtes approfondies sur la condition des immigrés différencient de moins en moins la nationalité portugaise. L'enquête EHF me semble malgré tout très actuelle, compte tenu des comparaisons avec d'autres enquêtes qui donnent des pistes fragmentées sur les conditions de vie des Portugais en France.

## **I.2. Sortir de la marginalité**

L'hypothèse selon laquelle la présence des femmes migrantes sur le marché du travail a été un facteur déclencheur pour que l'intérêt des recherches s'axe davantage sur le rôle actif de ces femmes dans leur trajectoire migratoire, s'appuie sur le constat que l'immigré n'est légitime aux yeux de la société qu'en tant que travailleur. L'histoire de la manière dont la France a « entretenu » l'immigration depuis le XIX<sup>e</sup> siècle renforce cette idée (voir chapitre 1).

En effet, la sociohistoire de l'immigration portugaise montre que ce n'est que par le biais du travail rémunéré que les femmes ont parcouru leur chemin. Celui-ci a débuté par une totale invisibilité sociale pour aboutir à une place incontournable au sein de la sphère privée des autochtones, compte tenu de leur insertion essentiellement dans les services à domicile. C'est par ce biais-là qu'elles ont acquis, au passage, une place sociale au sein de la société française. Le premier constat sur les femmes portugaises est que ce n'est qu'à partir de la sphère privée, voire du service ménager à l'intérieur des maisons, qu'elles se sont imposées dans la sphère publique de la société dans laquelle elles se sont installées.

Bien que la théorie du regroupement familial continue à la fois à être prédominante dans l'analyse du mouvement migratoire portugais vers la France, et qu'elle masque en partie le rôle actif des femmes dans le projet migratoire, il reste que l'entrée de ces femmes immigrées sur le marché de travail a constitué un facteur pertinent dans leur prise en compte analytique en tant qu'actrices sociales. Force est de constater que le travail a une place importante dans leurs vies. Certaines d'entre elles, dans leur récit, rendent compte d'une trajectoire professionnelle qui a débuté à l'usine et fini à l'intérieur des foyers des « françaises », en tant que femmes de ménage, nounous ou dames de compagnie. Le contact avec l'autochtone est devenu tellement intime que ces derniers ont entretenu à long terme des liens de responsabilité interchangeables : les « patronnes » envers les employées vis-à-vis de l'administration ; les employées envers les « patronnes » en ce qui concerne par exemple la garde des enfants, dans un échange bien entendu fondé sur un rapport de pouvoir inégal (voir chapitre 8).

### I.3. Mise en contexte du travail des femmes portugaises

Le taux d'activité chez les femmes portugaises est élevé aussi bien au Portugal qu'en France. Pour mieux comprendre, il me semble important de faire un petit détour sur les spécificités socio-historiques propres à chacun de ces pays<sup>243</sup> à l'égard du travail féminin.

**Tableau 11.**  
**Evolution de la part des femmes dans la population active, France et Portugal, 1987-2000**  
**(en %)**

	1987	1991	1995	2000
<b>France</b>	43,3	44,3	45,5	45,8
<b>Portugal</b>	41,8	43,3	45,0	45,6

Source: Eurostat, *Enquêtes sur les forces de travail* (Maruani, 2003:7)

En l'espace de quatre décennies, le Portugal et la France ont connu une forte croissance du taux d'activité féminine, suivant la tendance plus globale de l'Europe pendant cette période. Cependant, ce taux d'activité féminine élevé a été atteint au Portugal de façon beaucoup plus rapide qu'ailleurs. Le fait que le Portugal n'ait pas participé à la Seconde Guerre mondiale a eu pour conséquence un ralentissement de la féminisation du marché du travail, au contraire d'autres pays européens participant de manière active à la guerre. Historiquement, les grandes guerres ont toujours fait appel aux hommes sur les fronts de bataille, entraînant un fort manque de main-d'œuvre compensé par les femmes. Dans une dynamique similaire à celle générée par les grandes guerres, les flux d'émigration intenses - qui ont mobilisé une main-d'œuvre majoritairement masculine - observés dans la société portugaise jusque dans les années 1960, ainsi que la longue guerre coloniale qui a sévi entre 1961 et 1974, ont contribué à la « prospérité » de l'entrée des femmes sur le marché du travail portugais.

Ce type d'événements historiques a entraîné des transformations sociales et symboliques qui ont contribué à légitimer l'image de la femme active dans la société portugaise. Cependant, il n'en est pas moins vrai que pour beaucoup de femmes qui ont quitté le Portugal au cours des années 1960, l'expérience salariale en France restait nouvelle. Dans les années 1960 encore, le

---

<sup>243</sup> C'est sur cette base que nous espérons trouver des fragments d'explication aux comportements socioprofessionnels des femmes portugaises en situation migratoire.

secteur primaire employait près de la moitié de la population portugaise. Cette répartition sectorielle au Portugal n'est pas sans rapport avec les contraintes structurelles auxquelles le pays a été soumis pendant longtemps. Ce n'est en effet qu'à partir du 25 avril 1974, date de la « Révolution des œillets », que l'Etat met en œuvre des politiques sociales aboutissant à une augmentation décisive de l'emploi dans le secteur tertiaire (Viegas et Costa, 1998 : 30).

D'origine rurale pour la plupart, les femmes nées au Portugal ont donc toujours exercé des tâches productives. Cependant, elles étaient souvent exclues des rémunérations. Dans un contexte social comme celui-ci, la distinction entre le statut de femme active et non active n'était pas nette aux yeux de la société. Puis, à leur arrivée en France, pour celles qui étaient mariées, le double salaire au sein de la famille devenait un moyen de faire aboutir leurs différents projets migratoires.

Du côté de la France, la société a témoigné d'une forte croissance du taux d'activité féminine dès l'après-guerre. A ce propos, M. Maruani (2003) souligne la coïncidence très forte dans les années 1960 en France entre le développement de l'activité professionnelle féminine, l'émergence de nouveaux modèles familiaux, la libéralisation de la contraception et de l'avortement. L'indépendance économique est aussi devenue importante pour sortir des liens de pouvoir noués dans les couples autour des questions d'argent. D'autant plus que c'est aussi à travers l'accès à l'emploi en France que les femmes se retrouvent sur un aspect central du processus d'intégration, « pour autant que celui-ci (dans la conception française de "l'assimilation") repose sur un processus d'individualisation, d'acquisition d'une autonomie et de droits sociaux propres » (Merckling, 2003 : 8). Mais, chercher à aller au-delà du constat d'une très nette articulation entre ces phénomènes pour tenter de répondre à la question de causalité est très risqué. Il est donc nécessaire de passer de l'explication à la caractérisation socioprofessionnelle des femmes portugaises en France.

#### **I.4. Situation professionnelle**

Dans la tranche d'âge de 18 à 59 ans, 69,3 % de ces femmes déclarent, au moment de l'enquête, avoir une activité professionnelle. Ce pourcentage est le plus fort parmi tous les autres groupes de femmes immigrées et aussi plus fort que chez les femmes nées en France. Parmi ces dernières, 63,8 % déclarent être en activité. En revanche, dans la même tranche d'âge, tandis que 6,5 % des femmes nées en France se trouvent en formation scolaire, seules 0,4 % des femmes immigrées du Portugal déclarent se trouver dans cette situation. L'âge de l'accès au premier

emploi des immigrées portugaises (de 18 à 69 ans) est symptomatique d'une très faible scolarité : presque 32 % de ces femmes ont obtenu leur premier emploi à l'âge de 15 ans ou moins, soit plus du double que chez les femmes nées en France.

Quand on restreint l'âge des femmes de l'échantillon à la tranche de 25 à 49 ans, on remarque quelques changements de proportions. Auparavant, selon M. Maruani (2003), c'était parmi les femmes de cet âge intermédiaire que l'on comptait les éléments les moins actifs de la population en âge de travailler. Désormais, selon les données de l'*Enquête histoire familiale*, elles sont majoritaires à déclarer être en activité professionnelle. L'écart entre les femmes nées en France et celles nées au Portugal qui exercent une activité professionnelle au moment de l'enquête, disparaît presque complètement quand on examine la tranche d'âge de 25 à 49 ans : le pourcentage s'élève à 73,3 % pour les premières et 74,1 % pour les secondes<sup>244</sup>.

On constate que les femmes immigrées du Portugal ont afflué massivement sur le marché du travail français. Cependant, l'afflux massif de ces femmes s'est opéré majoritairement par l'intermédiaire des métiers et secteurs d'activité très féminisés, dont les emplois demandent des professionnelles dotées de très faibles qualifications. Parmi les femmes immigrées du Portugal dans la tranche d'âge de 18 à 69 ans, 30,3 % déclarent correspondre à la catégorie *Personnels des services directs aux particuliers*<sup>245</sup> et 14,6 % se classent comme ouvrières non qualifiées, contre seulement 6,6 % et 4,2 % des femmes nées en France (voir annexe 2, tableau 18).

Il faut souligner, par ailleurs, comme cela a été dit dans le chapitre 1, que la branche des services rendus aux personnes, appartenant à la catégorie des employés, peut contenir un ensemble hétérogène de situations professionnelles. Selon Alain Chenu (2005), certaines occupations « présupposent une formation supérieure [...], mais la majorité [...] se situe à un niveau peu qualifié, similaire - et parfois inférieur - à celui des ouvriers ou des employés administratifs ou commerciaux » (p.65)<sup>246</sup>. Compte tenu des très faibles qualifications des femmes nées au Portugal qui travaillent en France, on suppose que la plupart d'entre elles se situent dans ce dernier groupe. Cette situation entraîne chez les femmes immigrées portugaises vivant en France une professionnalisation « où persiste le statut de domestique et, par là, une forme de dépendance interpersonnelle héritée d'un lointain passé » (Chenu, 2005 : 68). On assiste donc à

---

<sup>244</sup> Par rapport à l'enquête emploi 2002, ces valeurs sont sous-représentées. Le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans en France selon cette enquête s'élève à 79,8 % (Maruani, 2003 : 15). Ce fait se justifie sans doute par les différents critères d'évaluation utilisés dans les deux enquêtes.

<sup>245</sup> Ce qui n'est en aucun cas la situation des femmes au Portugal. Dans ce pays, les choses se passent autrement, puisque pour la majorité des femmes, l'activité professionnelle a lieu dans l'industrie et dans la fonction publique et un peu moins dans les services directs aux particuliers (Leandro *in* Varine, 1997 : 247).

<sup>246</sup> Voir aussi Desrosières et Thévenot (1988[96] : 84).

une interpénétration de la sphère du travail salarié des femmes immigrées du Portugal et de la sphère privée des autochtones.

On avait déjà observé une forte concentration des immigrés portugais sur certains secteurs d'activité. A cela s'ajoute une division sexuelle du travail également très marquée. Tandis que les femmes nées au Portugal sont surreprésentées dans la catégorie des employées (47,2 %), chez les hommes nés au Portugal, la concentration dans les catégories socioprofessionnelles se passe autrement. Ils sont fortement concentrés dans la catégorie des ouvriers, avec 40,3 % d'ouvriers qualifiés et 16,3 % de non qualifiés (EHF, 1999).

Un aspect important ressort du croisement entre les variables « période d'arrivée en France » et « catégorie socioprofessionnelle » : la grande majorité des personnes immigrées arrivées après 1974 continue à être concentrée dans les mêmes catégories que celles vers lesquelles se destinaient les arrivants du flux massif de l'avant 1974<sup>247</sup>. Ainsi, 64 % des hommes nés au Portugal et arrivés en France après 1974 sont des ouvriers (dont 44,4 % qualifiés et 20 % non qualifiés) et 43,3% des femmes arrivées à la même période se situent dans la catégorie *Personnels des services directs aux particuliers*.

Les immigrés du Portugal occupent, donc, généralement des positions au bas de l'échelle socioprofessionnelle française, où prédominent des formes d'emploi très dévalorisées. Sans négliger les caractéristiques sociodémographiques de la plupart des immigrées portugaises en France, on peut observer que ces femmes sont la cible d'un processus de ségrégation professionnelle basé sur le sexe et l'origine géographique dans la société d'installation.

## I.5. Contexte familial

Les données de l'enquête *Etude de l'histoire Familiale* en 1999, au terme des quelques exploitations effectuées, livrent certains résultats dont la lecture mise en perspective avec les entretiens biographiques réalisés permet de rendre visible à la fois la façon dont ces femmes ont intégré la structure professionnelle, mais aussi la position sociale qu'elles occupent dans la société française.

---

<sup>247</sup> Ce même constat a été perçu dans les données de l'enquête TeO dans le chapitre 1.

Les flux migratoires de masse du Portugal vers la France, des années 1960 aux années 1970, ont concerné aussi bien les hommes que les femmes. Souvent perçues comme les épouses des immigrants travailleurs, les femmes immigrées du Portugal ont pourtant, à d'autres niveaux que les seuls effectifs, un poids de même importance que les hommes dans ce mouvement migratoire. Ce point de vue ne peut ressortir qu'à partir d'une étude basée sur une lecture genrée des migrations internationales.

Dans le chapitre 1, j'ai observé que les femmes immigrées du Portugal en France ont globalement un parcours scolaire extrêmement court et connaissent une entrée rapide dans la vie active. Cela n'a pas empêché leur insertion massive sur le marché du travail français. Leur taux d'activité professionnelle est supérieur à la fois à celui des femmes nées en France et à n'importe quelle autre population née à l'étranger.

De pair avec cette situation, le rôle de la famille pour les femmes immigrées du Portugal revêt une forte importance pour comprendre la place qu'elles occupent dans la société française, car la plupart d'entre elles vivent en couple (un seul mariage avec un conjoint né également au Portugal) avec des enfants (deux enfants en moyenne). Je reconnais les limites des données de l'enquête EHF pour étudier les enjeux de genre qui se situent au cœur de ces familles, mais les entretiens ont dans ce sens comblé ce vide. Les récits révèlent une reproduction inégalitaire de la répartition des tâches domestiques entre hommes et femmes, néanmoins l'acquisition d'un salaire souvent supérieur à celui de l'homme leur permet une appropriation de choix matériels liés au projet migratoire (l'achat d'une maison, le choix de faire des voyages au pays hors le mois d'août).

S'agissant des pratiques matrimoniales des femmes nées au Portugal<sup>248</sup>, l'enquête EHF montre (voir annexe 2, tableau 19) qu'une forte proportion d'entre elles connaît une histoire matrimoniale, que je nommerais « régulière », car 73,7 % déclarent avoir au moment de l'enquête une actuelle et unique vie de couple. Cette proportion se révèle être l'une des plus fortes, aux côtés de la Turquie (74,7 %), quand on la compare avec d'autres femmes vivant en France et nées dans divers pays. En outre, cette proportion est supérieure de plus de 20 points à celle des femmes nées en France (seules 52,9 % déclarent au moment de l'enquête avoir une actuelle et unique vie de couple). La proportion de femmes nées dans les autres pays de l'Europe du Sud, dont l'Espagne (55,6 %) et l'Italie (55,1 %), montre qu'elles se rapprochent davantage des comportements des femmes nées en France que de ceux des femmes nées au Portugal.

---

<sup>248</sup> Il faut insister sur le fait que l'enquête EHF a été appliquée aux individus de plus de 18 ans.



L'appariement des conjoints selon le pays de naissance, permet de percevoir que, chez les individus nés au Portugal, l'homogamie<sup>249</sup> est très élevée : 60,2 % des femmes sont mariées avec un individu né également au Portugal, tandis que chez les hommes nés au Portugal ce pourcentage s'élève à 56,6 %. Parmi ces derniers, 27,3 % se sont mariés avec des femmes nées en France. Les unions mixtes chez les femmes nées au Portugal sont inférieures à ce pourcentage puisque seules 19,3 % de ces femmes sont mariées avec un individu né en France.

**Tableau 12.**  
**Femmes en France nées dans divers pays, selon l'appariement des couples**  
**(effectifs en milliers)**

Pays de naissance	Appariement des conjoints selon le pays de naissance	Union mixte (marié avec un individu né en France)	Homogamie (marié avec un individu né dans le même pays de naissance)
<b>Espagne</b>	Effectif	65	67
	% ligne	36,3%	37,4%
<b>Italie</b>	Effectif	79	96
	% ligne	35,1%	42,7%
<b>Portugal</b>	Effectif	51	159
	% ligne	<b>19,3%</b>	<b>60,2%</b>
<b>Algérie</b>	Effectif	179	220
	% ligne	32,2%	39,6%
<b>Maroc</b>	Effectif	77	120
	% ligne	25,8%	40,1%
<b>Tunisie</b>	Effectif	45	64
	% ligne	29,2%	41,6%
<b>Turquie</b>	Effectif	4	63
	% ligne	<b>4,9%</b>	<b>76,8%</b>

Source : Enquête l'Etude Histoire Familiale 1999

En comparaison avec les femmes immigrées nées dans différents pays, les Portugaises connaissent une proportion d'unions mixtes parmi les plus faibles et une tendance à l'homogamie parmi les plus fortes. Seules les femmes nées en Turquie se trouvent dans une situation plus extrême que les femmes nées au Portugal (4,9 % d'unions mixtes et 76,8 % d'homogamie). Parmi les femmes nées dans les pays présentés dans le tableau ci-dessus (Espagne, Italie, Algérie, Maroc,

<sup>249</sup> Dans cette partie, on dira de l'appariement qu'il est homogame si les deux conjoints sont nés dans un même pays.

Tunisie, à l'exception du Portugal et de la Turquie<sup>250</sup>), même s'il y a une légère prépondérance de l'homogamie, le pourcentage d'unions mixtes, avec un époux né en France, varie entre 36,3 %, chez les femmes nées en Espagne et 25,8 %, chez les femmes nées au Maroc, pourcentages nettement plus élevés que ceux observés précédemment pour les Portugaises et les Turques. Dans cette perspective, le choix du partenaire chez les individus nés au Portugal semble rarement se porter sur des individus d'origines nationales éloignées<sup>251</sup>. Si l'union mixte existe, elle ne constitue pas la règle<sup>252</sup>.

## I.6. L'impact de la migration

Dans tous les cas, chez ces femmes, une forte importance est accordée de la même façon au vecteur familial et au vecteur professionnel. Les indicateurs de l'histoire familiale, du statut matrimonial, du nombre d'enfants, du nombre de mariages, ont permis d'identifier des attitudes et des orientations à l'égard de la famille, présupposant que cet espace conjugue des fonctions de solidarité et d'échanges, les préservant d'une société parfois hostile à leur « étrangeté ». En fait, dans un contexte migratoire, où les cadres sociaux d'interaction se trouvent déstabilisés à l'arrivée dans la société d'installation et où la nécessité de les (re)stabiliser devient impératif, il semblerait possible que le noyau familial de ces femmes soit propice à (ré)inventer des échanges familiaux, peut-être plus nivelés.

De façon identique, le cumul d'une vie familiale avec l'insertion par un emploi rémunéré, suggère que chez les femmes immigrées du Portugal cette articulation ne se fait pas de façon aléatoire, mais qu'elle découle à la fois d'une organisation familiale au minimum cohérente et de l'existence de relations sociales, voire d'un fort réseau social. La famille ne constitue donc pas la seule entité intervenant dans les trajectoires familiales de ces femmes, mais c'est peut être aussi à travers elle qu'émergent des voies d'investissement public.

---

<sup>250</sup> Le choix de présenter uniquement ces pays est lié au fait qu'ils ne sont pas regroupés dans des catégories comme « Autre en Afrique » ou « Autre en Asie ». D'autre part, dans l'union mixte, on ne parle que des femmes mariées avec un individu né en France car les unions avec des hommes d'autres pays présentaient des valeurs très résiduelles.

<sup>251</sup> Selon Michèle Tribalat, étudier la propension à l'union mixte des femmes immigrantes en France n'a de sens que pour celles entrées célibataires. Malheureusement, l'enquête EHF ne nous donne pas d'information nette sur l'état civil des arrivantes. Quoi qu'il en soit, les données du MGIS indiquent que ce n'est que chez les migrantes nées au Portugal et arrivées avant l'âge de 16 ans que l'union mixte est plus forte que chez les célibataires arrivées après l'âge de 15 ans (Tribalat, 1996 : 86). Le biais s'avère donc faible chez les individus nés au Portugal.

<sup>252</sup> Il faudrait également souligner que les variations entre nationalités quant à l'homogamie peuvent être liées à l'ancienneté des flux migratoires.

Les comparaisons effectuées, opérationnalisent l'articulation entre les marques distinctives de sexe et d'origine géographique, permettant de (re)situer les femmes immigrées du Portugal en France. Ces comparaisons ont permis de faire surgir les mécanismes des rapports sociaux de genre, de classe et d'origine géographique. Au moment où le terme d'emploi est valorisé et valorisant pour les femmes immigrées, puisque cela les fait sortir de la marginalité d'une histoire construite autour de l'homme immigrant travailleur, ces femmes se voient rattachées au terme « service » et « qu'on le veuille ou non, [ce mot] fait écho, dans l'imaginaire collectif, soit au service religieux et au bénévolat, soit à la servilité » (Angeloff *in* Maruani, 2005 : 281).

Les principaux indicateurs utilisés dans cette étude, reliés au contexte familial et professionnel en situation migratoire, montrent donc que l'analyse de la construction d'identifications chez les femmes portugaises vivant en France doit être faite à travers la prise en compte de plusieurs sphères. Le travail est bien une activité importante dans leur vie, mais leur insertion sur le marché du travail s'est opérée d'une façon paradoxale. En effet, à travers le recours à des formes d'emploi spécifiques, toutes les données issues de l'enquête EHF en 1999 témoignent que l'entrée massive des femmes immigrées portugaises sur le marché du travail français s'opère par l'intermédiaire d'emplois au bas de l'échelle de la société d'installation. Emplois très segmentés au niveau du genre, mais également très bas dans la hiérarchie socioprofessionnelle, la plupart se trouvant dans la catégorie de *Personnels de services directs aux particuliers*.

Il convient dans ce scénario de prendre en considération les expériences et pratiques des minorités comme source révélatrice d'un processus à la fois de domination et de subordination mis en place dans la société. Cependant, il ne faut pas pour autant les cantonner à un schéma d'interprétation statique, car c'est dans l'interaction avec d'autres sphères que les catégories d'identification et d'auto-identification se construisent. La place de la famille dans l'expérience migratoire des femmes est incontournable.

Depuis l'analyse de Parsons (2000 [1956]) sur les fonctions de la famille dans le contexte américain, plusieurs auteurs ont réfuté sa théorie, notamment parmi les féministes. D'après Parsons, les différentes fonctions de l'homme et de la femme au sein de la famille seraient vitales pour le fonctionnement social (*Ibid.* p. 16) : le rôle instrumental incomberait à l'homme avec le travail à l'extérieur<sup>253</sup> et le rôle expressif à la femme, celui-ci désignant les charges domestiques dans le cadre familial (*Ibid.*, p. 46). Parsons va plus loin, affirmant que la spécialisation

---

<sup>253</sup> « In our society the most important of these other roles, though by no means the only one, is the occupational role of the father » (Parsons *in* T. Parsons et R. Bales (dirs.), 2000 [1956] : 19).

fonctionnelle des sexes n'est pas seulement liée à l'équilibre du système familial, mais aussi aux exigences du système professionnel. Son diagnostic était que les aspirations et réalisations professionnelles des femmes devaient être laissées de côté afin d'assurer l'équilibre des systèmes.

Les théories du sacrifice auquel les femmes seraient destinées biologiquement au sein de la famille étant dépassées, les discussions se sont déplacées vers la construction sociale de ce « destin ». Depuis la fin des années 1960, un débat académique animé et militant s'est développé aux Etats-Unis autour des aspects théoriques de l'articulation entre classe, genre et ethnicité. Ce débat a été déclenché, entre autres, par le refus de la part les femmes noires du discours trop universaliste du féminisme, construit surtout par des femmes blanches. Un des axes de la discussion était que les blanches, avec leurs principes universalistes, défendaient l'idée que la famille était le principal lieu d'oppression, tandis que pour les noires, la famille serait un des seuls lieux où elles ne seraient pas obligées d'affronter l'agression extérieure de la violence raciste.

Il s'agissait donc d'une revendication de reconnaissance des femmes des minorités ethniques en tant que sujets historiques dotés d'un point de vue particulier du social, et ayant une expérience spécifique de la vie quotidienne (Poiret, 2005 : 198 ; Lloyd *in* Falquet *et al*, 2000 : 28). Puisque le racisme intervient de façon différente suivant le sexe, il ne serait pas cohérent de séparer le racisme du sexisme dans l'expérience des femmes noires. La construction du genre des femmes noires se produit différemment de celui des femmes blanches, car il s'est développé dans un contexte de relations racistes. De même, les positions de classe et d'*ethnie* créent des différences de style de vie et de statut social qui influent sur les cadres de l'expérience des femmes.

Les femmes blanches peuvent, en outre, bénéficier directement ou indirectement d'avantages liés à la dimension genrée et ethnicisée de la domination de classe. Autrement dit, c'est la façon dont le genre est construit différemment selon la position de classe et d'ethnie que les rapports d'exploitation peuvent se prolonger dans la vie sociale. Par conséquent, du fait que les femmes noires, en tant que groupe minoritaire, sont pour la plupart cantonnées aux strates inférieures du marché du travail - ce à quoi s'ajoute une « position sociale de dominée » -, elles seraient les seules à subir conjointement l'oppression raciste, sexiste et de classe.

L'un des points de discordance entre les recherches féministes construites par des femmes blanches et les revendications des femmes noires était que les femmes blanches ne prendraient pas en compte l'expérience spécifique vécue par les femmes noires et les pauvres en général. Selon ces dernières, les rapports sociaux de genre se construiraient différemment car ils sont fondés dans un contexte de relations racistes. Plus particulièrement, ce débat tournait autour de

« l'institution » famille en tant que cadre d'oppression des femmes pour quelques-unes, et lieu de refuge pour les autres. Bell Hooks, une des représentantes des revendications des femmes noires déclarera alors : « en dépit du sexisme dans le contexte familial, elles peuvent y faire l'expérience de la dignité de l'estime de soi et de l'humanisation qui ne sont pas expérimentées dans le monde extérieur où elles sont confrontées à toutes les formes d'oppression. [...] La dévalorisation de la vie de famille dans les discussions féministes reflète souvent la nature de classe du mouvement » (Bell Hooks *in* Poiret, 2005 : 200).

La question de la famille, comme structure de référence, constituera une des questions centrales dans les travaux des féministes noires. Cependant, cet aspect « n'est pas spécifique aux afro-américains [...] il se retrouve largement parmi les groupes privés d'accès au pouvoir d'Etat et aux instruments de la domination culturelle » (Poiret, 2005 : 201). N'oublions pas à ce propos le « privatisme défensif » auquel O. Schwartz faisait référence dans « le monde privé des ouvriers ». A partir de ces perspectives, il est important de penser la famille, chez les migrantes en général, comme une structure difficile à ignorer dans les recherches. Bien entendu, sans négliger le fait que celle-ci dépend étroitement du parcours migratoire des femmes. Il faut, dans ce sens, insister à nouveau sur le fait que des nombreuses femmes migrent seules. Même lorsque la famille détermine le processus d'entrée des femmes dans la société d'installation, comme lorsque les femmes ont créé *a posteriori* une famille (i.e. après la migration), cela n'empêche pas d'axer le regard sociologique sur l'expérience migratoire personnelle de ces femmes.

En somme, les identifications qui se construisent par et sur les femmes portugaises en France ne se limitent pas forcément à la famille ni au travail exercé. Comme toute personne, les femmes migrantes ont des rapports divers avec le groupe familial, mais aussi avec l'ensemble de la société. En revanche ce qui change dans cette figure de « toute personne » c'est la dimension migratoire dans laquelle ces femmes évoluent en France, et à partir de laquelle l'analyse des Portugais doit prendre forme pour, dans un deuxième temps, passer à la compréhension des instances et dynamiques qui peuvent influencer le rapport au travail des Portugais en France. L'étude des femmes a permis de décentrer l'axe du travail de la vie des immigrants, mais la mise en contexte historique de l'immigration en France rappelle la formule qui dit que pour « être un immigré, il faut être travailleur ». Enfin, la sociohistoire de l'immigration portugaise nous lance sur la piste d'un rapport particulier aux phénomènes sociaux en général, dont le travail, qui peut être étudié en tant que tel.

## **L'analyse du rapport au travail au prisme de la marchandisation du « travail immigré »**

En 1960, Georges Friedmann se pose la question : *Qu'est-ce que le travail ?* La formule qui annonce qu'il vaut mieux une bonne question qu'une fausse réponse s'applique bien ici. En effet, Friedmann (1960) dans son article montre la difficulté de définir le « travail » et éloigne de sa conception toute définition métaphysique ou trop généraliste du travail, car celles-ci auraient tendance à ignorer aussi bien le contexte historique que la façon dont le travail est vécu par ceux qui l'exercent (*Ibid.*, p. 687). Réfléchir sur le travail des femmes portugaises en contexte migratoire, à partir de leur pratique et subjectivité, m'a incitée à faire particulièrement attention aux frontières nationales, à l'intérieur desquelles des vicissitudes historiques et institutionnelles se développent et entrent en interaction avec ces frontières.

Plus généralement, et en revenant aux hommes et aux femmes, je ne saurais rester en dehors du contexte historique dans lequel l'é(im)migration portugaise a eu lieu, ne serait-ce que pour mieux cerner mon objectif. L'intérêt de placer la focale sur le rapport au travail ne signifie en aucune manière réduire la question du travail à l'importance que les immigrés portugais en France donnent à leur activité professionnelle. Restreindre l'analyse à cette approche serait tomber dans une forme de culturalisme, alors même que ce qui m'intéresse ici c'est de déconstruire ce regard qui est devenu un terrain glissant pour tout ceux qui étudient les populations immigrées. S'intéresser au rapport au travail des portugais immigrés c'est placer la réflexion sur un plan beaucoup plus vaste, qui concerne la conception du travail sous l'angle d'un problème fondamental : l'accumulation capitaliste qui « met en scène » la marchandisation du travail.

Indiquer que les Portugais sont partis du Portugal pour vendre leur main d'œuvre en France est une explication simplifiée, mais consensuelle, de la focale dominante qui est portée sur les immigrés portugais en France. La conception du travail envisagée dans cette recherche n'est pas indifférente à la place qu'il occupe socialement dans la vie des immigrés, mais elle ne sort pas indemne de la critique nourrie autour de l'éthique et de la construction sociale des modes de production. Dans leur *traité de sociologie économique*, P. Steiner et F. Vatin font un détour sur les premiers travaux de Bourdieu : des recherches portant sur les travailleurs algériens, et inscrites dans le cadre du pouvoir colonial en Algérie à la fin des années 1950 et au début des années 1960. C'est l'effort fait par Bourdieu de saisir le rapport au travail comme un *fait social total*, qui a

conduit les auteurs du *Traité de sociologie économique* à porter une attention particulière à la façon dont l'objet de recherche de Bourdieu a été construit, notamment comment Bourdieu a entrepris « une sociologie économique autour du thème du travail comme mode d'existence imposé de l'extérieur, qui engage l'ensemble des éléments structurant le rapport au monde du travailleur » (p.29).

Loin de prétendre développer une sociologie économique autour du rapport au travail des Portugais en France, il me semble important de prendre le rapport au travail comme un tout. Pris en bonne part et considérée généralement comme une idiosyncrasie de la population portugaise en France, la survalorisation du travail dans les récits des immigrants enquêtés sera ici discutée théoriquement. L'objectif de cette section est de revisiter des idées, en passant par les auteurs jusque-là cités, mais aussi de mobiliser d'autres auteurs complémentaires et/ou critiques, afin d'entamer une discussion à la lumière de nos résultats empiriques.

## **I.1. Penser les migrations à travers des concepts empruntés à la sociologie économique**

Longtemps perçu comme un choix *stricto sensu*, l'acte de migrer fait partie de ces actions pour lesquelles le premier réflexe est celui de le penser au travers d'un raisonnement économique. En d'autres termes, on a la tentation de penser l'action de migrer à partir de la logique de maximisation des gains et de minimisation des pertes dans la société de destination par rapport à la société d'origine, dont la différence de salaires entre les pays est la plus saisie<sup>254</sup>. Comment doit-on alors formuler le questionnement ? Présenter l'acte migratoire comme un comportement économique<sup>255</sup> ou montrer comment celui-ci constitue un comportement social ? Qu'en est-il de cette réflexion sous l'angle sociologique ?

En effet, l'action de migrer est une problématique qui en soulève une autre, plus générale et fondamentale dans l'histoire de la théorie sociale, qui est celle du lien entre l'individu et la société, entre l'action et la structure. Les personnes qui migrent ne le font pas en dehors d'une société. L'action entreprise est affectée par la structure, en même temps que cette dernière est

---

<sup>254</sup> Pensons par exemple à tous les travaux structuralistes vus dans le chapitre préliminaire concernant les macro théories migratoires.

<sup>255</sup> Comportement économique vu comme un fait économique appartenant au domaine d'analyse de la science économique.

changée par les actions et le sens que les individus lui imputent. Alors que le penchant et le développement sur les différents niveaux d'analyse s'opèrent depuis les classiques, de Durkheim à Weber, des ponts entre les deux niveaux essaient d'être construits par les contemporains. Ces ponts ont peu à peu éloigné les clivages radicaux qui auraient pu exister lors de l'analyse des phénomènes sociaux, en l'occurrence ici les migrations internationales, en raison d'une méthode exclusivement structuraliste ou individualiste.

Toujours est-il que la compréhension des migrations internationales reste à géométrie variable, dépendante de celui ou celle qui construit l'objet et les objectifs d'étude. Cette variabilité est néanmoins moins évidente lorsque nous abordons des disciplines différentes, car la variabilité d'approche sur le sujet peut se transformer en opposition irréductible dès que des techniques d'appréhension du monde social se basent sur des modèles aussi inconciliables. En effet, prenons l'exemple de la science économique et de la sociologie. La première, pour expliquer les migrations, place au centre de son analyse des modèles économiques qui s'éloignent maintes fois des relations sociales qui se tissent sur le terrain et qui sont au cœur des flux migratoires ; alors que la seconde concentre ses efforts à la description et à compréhension des faits sociaux et/ou des actions sociales qui ne sont pas formalisables par des modèles exclusivement mathématiques. Au contraire du monde physique, le monde social est constitué par des personnes. Un monde social qui ne se régit pas par des lois économiques qui suivent la seule logique de l'action rationnelle visant la maximisation des profits.

Bien entendu, il faudrait nuancer ces propos car ces deux disciplines peuvent être conciliables et les murs qui se sont construits entre elles sont surmontables. Les travaux de Philippe Steiner sont à ce propos éclairants : dès l'introduction de *La sociologie économique* (1999) l'auteur explicite comment la rencontre entre les théories économiques et sociologiques peut rendre compte au mieux de la complexité du social.

Il faudrait aussi prendre en compte le fait qu'il n'y a pas que les sciences économiques qui réduisent leur raisonnement à l'action intéressée mue uniquement par le profit. Cette critique est plutôt adressée à une économie dite dominante (*mainstream*), qui est portée par le monde institutionnel-politique, et qui est communément appelée néo-classique par les économistes académiques. Enfin, il faudrait relativiser le regard jugé plein de fatuité des sciences économiques, car celles-ci ne cherchent pas toujours à rendre la réalité telle qu'elle est. En fait, l'économie, mais aussi la sociologie, construisent des modèles d'analyse, à travers des catégories et des hypothèses d'explication afin d'expliquer certains phénomènes.



Les migrations sont un objet propice à utiliser la complémentarité offerte par la réunion de ces deux disciplines, ne serait-ce que parce qu'elles interviennent dans les configurations des marchés du travail concernés par les mouvements migratoires. Les migrants se déplacent, entre autres, pour vendre leur force de travail sur un marché du travail étranger. Le travail est pris ici comme une action sujette, en partie, aux forces de marché. J'insiste sur « en partie » car le travail comme marchandise pure n'existe pas. L'idée du travail comme une valeur d'échange brute est une image qui appartient à un passé proche. De plus, elle est allégorique et provient d'une construction socio-historique. Le travail, en tant qu'activité qui vise la production de quelque chose, est indissociable de ceux qui le pratiquent. Ces derniers ne sont pas un objet qui se vend et s'achète comme une marchandise, ils n'agissent pas sans penser ou sans être intégrés dans une société déterminée.

Il est soupçonnable que parler du travail revient à prendre comme référence première Karl Polanyi (2009[44]), notamment son approche constructiviste de la sujétion croissante du travail au pouvoir du marché et les conséquences que cela entraîne, notamment les déséquilibres qui affectent l'intégration sociale (dans le sens durkheimien). Cela m'amène plus loin, toujours dans le sillage de Polanyi, notamment en ce qui concerne la notion d'encastrement. Selon cet auteur, la sphère économique tendrait à se désencastrent de la société depuis la révolution industrielle. Une tendance qui marcherait vers l'empiètement de toutes les formes de la vie sociale.

La résurgence d'une « nouvelle sociologie économique », portée par la main de Mark Granovetter dès les débuts des années 1980, va « désencastrent » le concept d'encastrement de *La grande transformation* de Polanyi. Toujours-est-il que l'héritage de ce concept n'est pas tout à fait linéaire entre les deux auteurs. Cette discussion sera au cœur d'échanges animés entre Granovetter lui-même et des auteurs « polanyistes », surtout en ce qui concerne le clivage entre l'encastrement de l'économie dans les sociétés pré-capitalistes et le capitalisme de marché. Joao Rodrigues (2004) pointe la mauvaise lecture par Granovetter de Polanyi à ce niveau, car toute la thèse de *La Grande Transformation* est précisément celle de l'impossibilité d'une économie complètement désencastrentée de l'ensemble social :

« We therefore argue that the concepts of embeddedness and disembeddedness should not be interpreted in Polanyi as being associated with two different epochs of the history of socioeconomic systems, with the embedded economy identified with pre-capitalist social formations and the disembedded economy identified with market capitalism. In fact all real existing economies can only be embedded. » (*Ibid.*, p.197)

Il y aurait ainsi un problème à lire Polanyi dans un continuum temporel, alors que l'utilité du concept d'encastrement est plus riche si nous le prenons comme un outil pour comprendre les dynamiques de force dans les sociétés capitalistes.

Derrière les développements du concept d'encastrement s'accumulent donc des réalités multiples, mais surtout des opérationnalisations différentes développées dans des contextes pluriels d'analyse. Granovetter a utilisé le concept d'encastrement pour montrer le lien fort entre action économique et structure, ou comment les comportements et les institutions sont affectés par un réseau de relations sociales<sup>256</sup> (1985 : 481). C'est à partir de ce remaniement du concept d'encastrement que l'auteur développe sa théorie sociale : toute action entreprise avec un but est encadrée dans un système de relations sociales (*Ibid.*, p.504). Granovetter évite ainsi les conceptions sur l'action humaine qui prônent de façon extrême une vision sursocialisée ou désocialisée. Et c'est entre ces deux extrêmes que l'auteur base l'essentiel de sa critique dans les analyses qui ne prennent en compte que les individus atomisés, aussi bien dans le domaine de la sociologie que dans celui des sciences économiques, utilisant pour sa démonstration le fonctionnement du marché du travail comme objet d'étude.

Les études sur les migrations ne sont pas restées indemnes face à ces développements, d'autant plus que migrer (à l'exception des migrations « forcées ») comporte un degré décisionnel important et agit sur les marchés du travail. Les trajectoires migratoires sont devenues ainsi un objet privilégié sur lesquels les hypothèses de la sociologie économique peuvent être testées, de même que l'opérationnalisation de ses concepts. Alejandro Portes fait partie de ces auteurs qui reconnaissent l'importance du cadre référentiel de la sociologie économique dans la compréhension des migrations contemporaines. Portes allie des théories qui se sont développées dans des cadres et contextes historico-épistémologiquement différents, et qui ont abouti à ce qu'on appelle aujourd'hui la sociologie économique et la sociologie des migrations.

Ceci dit, si je continue sur la ligne de Polanyi, on verra qu'Alejandro Portes, tout en reconnaissant l'utilité théorique du concept d'encastrement comme contrepoint à la rationalité pure et dure de l'économie néo-classique, va aussi vite l'abandonner et le remplacer par « capital social<sup>257</sup> ». D'après Portes, le concept d'encastrement souffre d'une très grande abstraction, alors qu'au travers du concept de capital nous pouvons préciser « how social structure constrains,

---

<sup>256</sup> Greta Krippner (*in* Sayer, 2004 : 5) critique la tendance de réduire la théorie de Polanyi à la lecture que Granovetter fait de lui, notamment le fait de réduire le concept d'encastrement aux réseaux sociaux.

<sup>257</sup> Sur une analyse critique du concept de capital social voir chapitre 5.

supports, or details individual goal-seeking behavior » (Portes et Sensenbrenner, 1993 : 1321). La prise de décision de migrer serait ainsi une « action socialement orientée » (Portes, 1999 : 7).

## I.2. Le comportement économique comme construction sociale chez Polanyi

Les écrits de Karl Polanyi déploient une démonstration socio-historique fine sur la mythification qui entourait les marchés dans la société de son temps. La *Grande Transformation*, œuvre majeure de l'auteur écrite en 1944, dont l'intérêt n'a toujours pas fléchi de nos jours, permet de détronner les représentations essentialistes de l'économie. Les travaux de Polanyi concourent à la mise au premier plan du fonctionnement des échanges économiques comme construction sociale. Si les théoriciens du néo-libéralisme ont réussi à rendre la doctrine de l'inévitabilité et de la naturalité de la domination des lois du marché majoritaire, l'œuvre de Polanyi est là pour rappeler que si elle a été créée, d'autres peuvent la déconstruire, voire la changer.

L'économie marchande a tendance à s'« autonomiser » du reste de la société. Suivant le fil de démonstration de Polanyi, la force d'expansion du système de marché autorégulateur, loin d'être le résultat d'un élan spontané que l'on ne peut pas arrêter, est plutôt le produit d'un long processus idéologique à partir d'une construction stratégique étatique, située temporellement dans le contexte historique du XIX<sup>e</sup> siècle. Alors que l'impartialité de l'appareil étatique ne s'est jamais posée comme un but à atteindre, aussi bien du point de vue des rapports de pouvoir que de la domination entre les différents groupes sociaux, le libéralisme économique n'aurait pas pu s'épanouir sans l'encouragement de cet appareil et de l'ensemble des institutions sociales.

Comme pour le libéralisme, s'il y a un *homo oeconomicus* opérant dans ce type de société, il ne suit pas la loi naturelle régie par un appétit vorace de profit<sup>258</sup>. En s'appuyant sur des textes en sciences humaines, avec une plus grande acuité sur l'ethnologie de « l'économie primitive » de Bronislaw Malinowski, Polanyi s'insurge contre la transformation de l'homme en « automate » par la théorie économique. Il montrera que cet *homo oeconomicus* n'est que le fruit d'une culture

---

<sup>258</sup> Selon Polanyi, il y a certaines notions sur l'homme et la société qui ont obtenu le statut d'axiomes : « Les penseurs du XIX<sup>e</sup> siècle, par exemple, tenaient pour établi qu'il est naturel de se conduire comme un négociant au marché, tout autre comportement étant un comportement économique artificiel, le résultat d'une ingérence dans les instincts de l'homme ; que les marchés se créeraient spontanément si seulement on laissait faire les hommes ; que ce type de société pouvait être plus ou moins souhaitable du point de vue de la morale, mais que sa praticabilité, du moins, était basée sur des caractères immuables du genre humain, et ainsi de suite » (Polanyi, (2009 [44]) : 369).

politique émergeant au XIX<sup>e</sup> siècle, où les pensées et valeurs évoluent côte à côte de l'innovation d'un nouveau système.

Sur ce, il est intéressant de s'arrêter sur l'analogie de la peur de mourir de faim utilisée par Polanyi à plusieurs reprises dans son exposé. Elle met à plat un mécanisme constructiviste inhérent à l'action humaine et nous renvoie à une compréhension polysyllogistique des changements advenus à l'ère de l'économie de marché : « notre dépendance animale de nourriture fut mise à nu et la pure peur de mourir de faim a été autorisée à s'imposer librement »<sup>259</sup> (Polanyi, 1978[47] : 13). Ce dernier énoncé se divise en deux propositions : d'une part, l'action d'être « mise à nu » et, d'autre part, l'action d'être « autorisée à s'imposer librement ». L'économie de marché a forgé, dans un premier temps, une nouvelle conception du besoin biologique d'avoir faim, le transformant en un fait économique. Le besoin humain de nourriture a été dépossédé de ses caractéristiques relationnelles et intégratrices dans une société pour être lié à la production et conséquemment devenir synonyme d'exclusion. Dans un deuxième temps, les mécanismes de marché ainsi que leurs dispositifs idéologiques ont transformé la peur d'être privé de nourriture, notamment chez les personnes qui sont démunies de ressources matérielles, dans un choix contraint traduit en : « mourir de faim ou vendre leur force de travail. »

Les mécanismes de marché seraient ainsi un déterminant sur le *modus vivendi* de la société. Au contraire des sociétés préindustrielles où nul n'avait à craindre la faim tant que l'ensemble des membres du groupe n'était pas exposé à la famine (par des facteurs exogènes), dans l'économie de marché les individus deviennent dépendants du travail, craignant la « faim » dans son inaccessibilité.

### **I.3. La marchandisation du travail**

D'après Polanyi (2009 [44]), le capitalisme tend à convertir le travail – ainsi que la terre (nature) et la monnaie – en une marchandise. Or tout comme l'idée d'un marché purement autorégulé ne peut qu'être utopique, le travail comme marchandise est une fiction (car il ne se produit pas pour se vendre). Mais les changements qui se produisent dans l'organisation socioéconomique, dont un marché qui s'ajusterait lui-même, auraient tendance à anéantir la substance humaine et naturelle de la société. Comme cela a été dit plus tôt, le travail est

---

<sup>259</sup> Traduction réalisée par mes soins.

indissociable de celui qui le pratique. A la différence d'une marchandise, on ne peut pas stocker du travail. On ne peut pas vendre et acheter du travail comme s'il s'agissait d'un objet, car celui qui donne forme au travail est une personne. Autrement dit, malgré l'existence d'un marché du travail inscrit dans un système capitaliste, dont la force de travail s'achète et se vend par le biais du salaire (si l'on utilise la terminologie marxiste), le travail demeure irréductible à un coût de production similaire au coût de l'électricité ou de la machine achetée pour produire.

Il y a donc ici deux niveaux de lecture sur le travail qui se superposent. D'une part, la façon dont le système capitaliste agit et perçoit le travail en le traitant comme une marchandise et, d'autre part, une lecture qui refuse la réification du travail à partir d'une rupture épistémologique avec la précédente interprétation. Ce dialogue, présent déjà dans les écrits de Marx<sup>260</sup>, mêle théorie et pratique et s'avère loin d'être simple et sans conflit.

Le système capitaliste qui puise dans la théorie du travail-marchandise ne se restreint pas à cette seule sphère. Et même si cette théorie du travail comme une fiction, est entendue comme socialement « autiste » et « fausse » empiriquement, si je me tiens aux écrits de Polanyi, elle gagne malgré tout du terrain. Un mouvement progressif vers la marchandisation de plusieurs sphères de notre vie est perceptible. Mouvement qui ne va pas sans se confronter à des obstacles, à ce qui dans la terminologie de Polanyi est nommé de contremouvement. En revanche, Polanyi insiste sur le fait que si le mouvement a été réfléchi et organisé, le contremouvement ne l'a pas été, et de là découle l'un des ses principes théoriques maîtres : *laissez-faire was planned, planning was not*. L'un des intérêts actuels de l'œuvre de Polanyi est précisément lié à cette image de mouvement et contremouvement. Etant donné que le travail ne sera jamais une pure marchandise, son assujettissement croissant aux dynamiques de marché et les conséquences que cela engendre chez les personnes, forgent des contradictions dans le système économique, mais créent également des poches de résistance<sup>261</sup> contre le mouvement de désencastrement de l'économie du social<sup>262</sup>. Le plus souvent, ce contremouvement émerge des milieux qui détiennent un certain degré de représentativité collective ou, à défaut, des droits de citoyenneté « stables ». Il se concrétise dans

---

<sup>260</sup> Selon François Vatin (2001), la discussion critique sur la théorie du travail-marchandise dans les termes que nous posons ici est antérieure à Marx. Elle aurait été développée par Eugène Buret sans que Marx l'ait citée.

<sup>261</sup> Pour protéger l'« intégration sociale », Polanyi déclare qu'une réglementation est nécessaire. En étudiant le cas de l'Angleterre industrielle, l'auteur note que le contre-mouvement n'a pas été constitué paradoxalement par la classe ouvrière, mais plutôt par les représentants de la classe moyenne et des propriétaires terriens. Dans d'autres cas, ce sont surtout les travailleurs, dont les syndicats, qui portent ce drapeau.

<sup>262</sup> Chez Marx, nous pouvons trouver cette même idée de contremouvement. Pour l'auteur, « le mouvement de réduire toute la classe ouvrière à l'état d'extrême décadence » doit-être « refroidi », car « toute l'histoire de l'industrie moderne » marche sans cesse et sans compassion vers ce scénario (Marx, 2004 : 72).

l'imposition d'une législation du travail, dans la création d'institutions capables de protéger certaines franges de la population ou dans la régulation d'échanges financiers.

Depuis *La Grande Transformation* de Polanyi le capitalisme s'est actualisé, renouvelé et adapté, surfant sur des courants et des contrecourants. Et même si l'économie ne peut se développer qu'à l'intérieur d'une société, comme l'a toujours souligné l'auteur, cela n'a pas entravé l'extension du marché autour d'une dynamique de financiarisation de l'économie<sup>263</sup> (Lapavistas, 2009). Comme cela a été déjà évoqué, la dynamique ne se forme pas en dehors de l'appareil étatique, elle est au contraire planifiée par lui. Cela réitère l'idée que le désencastrement intégral de l'économie du social est un mirage. En revanche, le chemin entrepris a eu un impact sur l'organisation du travail et la vie des travailleurs : une organisation qui vise avant tout l'investissement boursier avec un retour financier à court terme, ce qui flexibilise et précarise les conditions du travail parce que l'accumulation de capital se fait plus par des circuits financiers que par l'activité productive. L'extension des marchés financiers, qui cherchent avant tout la baisse des coûts de travail, se fait à plusieurs échelles, et a un impact au niveau le plus micro, tel que chez les familles et les individus. Ceux-là deviennent de plus en plus vulnérables à la flexibilisation et l'évolution du marché financier et du travail.

Luc Boltanski et Eve Chiapello (1999) ont parlé à leur tour d'un « nouvel esprit du capitalisme », dont la capacité principale était celle de se régénérer, y compris par l'absorption des critiques<sup>264</sup> qui lui ont été adressées concernant essentiellement la marchandisation de la société. Robert Castel (2009) identifie dans cette nouvelle ère une « montée des incertitudes », constituant le trait caractéristique d'une grande transformation dans la sphère du travail. Cette transformation vers l'incertitude est jalonnée par l'affaiblissement de l'Etat social, dont la déréglementation des conditions de travail aurait comme conséquence la « décollectivisation » de l'organisation du travail. Pour rendre compte de cette dynamique, l'auteur fait un détour par l'histoire du capitalisme. Alors qu'au long du capitalisme industriel, il y aurait eu une désindividualisation progressive, où c'était le collectif qui protégeait les travailleurs<sup>265</sup>, avec la grande transformation

---

<sup>263</sup> Par ailleurs, la crise dans laquelle l'Europe se trouve aujourd'hui plongée serait le résultat du contexte global économique basée sur ce processus de « financiarisation » extrême. D'après Nuno Teles (2013), ce processus se développe suivant une dynamique précise : « on the strength of the technological progress, market liberalisation and privatisation of the economy that have driven public policies around the world in the last three decades, financial markets became highly integrated - constituting probably the only truly globalized market - and their size and power grew to an unprecedented level » (p.16).

<sup>264</sup> Les auteurs distinguent deux critiques : la « critique artiste » qui conteste l'oppression du capitalisme contre la liberté et la « critique sociale » qui met à discussion le capitalisme comme source d'inégalités et misère.

<sup>265</sup> Pour Castel la condition salariale était intrinsèquement liée à l'inscription du travailleur dans des collectifs : « collectifs de travailleurs avec le poids de la grande industrie ; collectifs syndicaux qui prennent en charge les intérêts homogènes des grandes catégories socioprofessionnelles ; conventions collectives grâce auxquelles ce n'est plus un

vers un capitalisme postindustriel, on assisterait à une réindividualisation sur deux plans : dans l'organisation du travail, notamment à travers l'individualisation des tâches et la croissance de l'intermittence des contrats, où « les travailleurs sont mis en concurrence les uns avec les autres »<sup>266</sup> (2009 : 24) ; et dans les trajectoires professionnelles, notamment à travers la discontinuité et fluidité des parcours. Pour Castel, malgré ces transformations, le travail n'a pas perdu son importance, il persiste au centre de la vie sociale.

Néanmoins, la centralité du travail et la valeur qui lui est accordée n'est pas une donnée consensuelle parmi les sciences sociales. Elles se trouvent au cœur de débats animés depuis les années 1980. Si pour Dominique Schnapper (1997), il faudrait repenser la façon de s'adapter aux nouveaux progrès dans l'organisation du travail, interprétant le travail comme facteur d'intégration, cette lecture est contestée par d'autres auteurs qui argumentent le déplacement de la centralité du travail, voire la fin du travail, compte tenu de la dérive capitaliste de financiarisation suivie de la dérégulation des normes de travail (à titre d'exemple : A. Gorz (1988), D. Méda (1995), J. Rifkin (1996)<sup>267</sup>). Une des thèses de la fin du travail salarié est basée sur le constat d'une réduction importante de la nécessité de travailleurs pour aboutir à une productivité à bénéfice. Le progrès technologique conduirait à une substitution de la classe ouvrière, puisque les machines produiraient de plus en plus sans avoir besoin de tant de travailleurs. J. Rifkin (1997 [1996]) dans *La fin du travail* a décrit ce panorama, montrant comment, dans la société, s'est produit un clivage entre une marge de travailleurs maîtrisant le domaine de la connaissance et une autre réalité qui alliait la croissance du nombre de chômeurs et la précarité du travail.

---

travailleur isolé qui contracte, il prend appui sur des acquis qui ont été collectivement négociés ou imposés », etc. (2009 : 22).

<sup>266</sup> Castel fait ici référence au *Retour sur la condition ouvrière* de S. Beaud et M. Pialoux, pour se prononcer sur l'éclatement des solidarités ouvrières.

<sup>267</sup> Il s'agit ici des dates des premières éditions des ouvrages. Il faut aussi signaler que par rapport à ces premières éditions il y a eu des inflexions chez certains auteurs quant à leur position très figée sur la fin du travail, ce qui n'empêche pas la pertinence des réflexions.

#### I.4. Basculer la focale dans l'observation du travail

L'intérêt analytique des débats ci-avant exposés n'est pas tant de dégager la véracité empirique des uns contre les autres, mais plutôt de comprendre le statut du travail à la lumière des transformations sociales qui ont eu lieu ces dernières décennies, notamment en ce qui concerne la marchandisation. Il est vrai que les réflexions sur le travail ainsi que son organisation autour du salariat dans le monde de production capitaliste ne datent pas d'aujourd'hui.

Marx considérait déjà le travail comme quelque chose appartenant à « l'essence » de l'homme. Mais toute sa recherche a consisté à montrer comment le régime contractuel du capitalisme a déformé le travail, notamment à travers la transformation de cette activité en source d'aliénation et d'inégalités plus que de réalisation personnelle pour les individus. Pour Marx, quand le capitaliste achète la force du travail à l'ouvrier, en lui payant un salaire, il a acquis le droit de consommer et d'utiliser la marchandise achetée. Il est question ainsi de consommer la force de travail d'un homme en le faisant travailler, comme on consomme une machine en la faisant fonctionner (Marx, 2004 : 53).

Force est de constater que nous revenons chez Marx à l'idée du travail, plus précisément de la force de travail, comme marchandise. Mais c'est une marchandise singulière, car à la différence de la machine, l'homme (contraint par le système capitaliste) vend sa force de travail et la reproduit à travers son activité productive sans la détruire ; pour autant il ne peut être réduit à un être essentiellement rationnel. (Marx, 2004 : 72). Mais c'est à partir des mécanismes d'accumulation capitaliste, traduits par les plus-values qui résultent de l'échange entre capital et travail, que l'exploitation et la servitude des travailleurs salariés sont rendues possibles. Marx souligne que ce qui est à la base de ce système de salaires de la production capitaliste c'est que l'ouvrier continuera à être ouvrier et le capitaliste continuera à être capitaliste, *vilgo* reproduction sociale.

Bien entendu, les travailleurs d'aujourd'hui ne s'inscrivent pas seulement dans la catégorie « ouvriers ». Les rapports de force implicites au monde de production capitaliste se sont diversifiés, mais la grille de lecture de la société de Marx reste pertinente en ce qui concerne les rapports de domination liés aux hiérarchies. La théorie des relations de production de Marx paraît continuer à faire sens, y compris le matérialisme historique si à ce dernier s'ajoutent d'autres



développements théoriques qui nuancent le « déterminisme » matérialiste. L'économie morale (Sayer, 2004) est un outil intéressant pour créer ce pont, étant donné que selon cette perspective, les marchés, et plus largement le système économique, dépendent aussi des sentiments moraux et/ou éthiques, de normes et de comportements : « moral economy is the study of how economic activities of all kinds are influenced and structured by moral dispositions and norms, and how in turn those norms may be compromised, overridden or reinforced by economic pressures » (p. 2). Là encore je pourrais déceler une autre forme d'utilisation du concept d'encastrement.

Mon intention n'est pas d'entrer dans le débat des limites du marxisme théorique, car la théorisation du travail comme marchandise, suivie du travail comme une valeur centrale, apparaît comme les assises d'un schéma perceptif d'une époque<sup>268</sup>. Un système de pensée gravitant autour de la centralité du travail selon un raisonnement strictement économique. Mais un basculement théorique a eu lieu chez certains auteurs. Il serait question d'une société de travailleurs sans travail (Arendt, 1958<sup>269</sup>), ce qui amène ces auteurs à changer de paradigme critique, voire à modifier leur grille d'analyse sur le travail. Même si ce basculement est loin d'être hégémonique, il est incontournable.

Hannah Arendt (2003[1958]) en lance les prémices : « L'époque moderne s'accompagne de la glorification théorique du travail et elle arrive en fait à transformer la société tout entière en une société de travailleurs » (p.37). Arendt renvoie Marx à ses contradictions précisément sur ce point, car ce dernier fait du travail la seule « source de toute productivité et l'expression de l'humanité même de l'homme » (p.147), alors que pour l'auteure, il existerait une distinction à faire entre le travail et l'œuvre. Le travail serait une forme de consommation, car c'est le moyen de pourvoir aux besoins de la vie. Tout le travail est productif et la vie en dépend. Arendt reconnaît en Marx l'exemplarité de sa théorie du travail comme « production de vie ». Mais à la différence d'un *animal laborans*, qui serait captif de la satisfaction de besoins et obligé de travailler<sup>270</sup>, *l'homo faber* se servirait librement de son corps pour créer des œuvres. Le résultat des deux activités se traduirait dans la cadence d'usure, alors que le produit du travail serait de consommation (« dévoration ») éphémère, l'œuvre puiserait dans une relative durabilité d'usage.

---

<sup>268</sup> On s'approche ici du concept d'épistème de Foucault, selon lequel il existerait un ordre sous-jacent à l'émergence d'une plateforme de connaissances, et qui seraient par ailleurs très liées entre elles.

<sup>269</sup> « C'est l'avènement de l'automatisation qui en quelques décennies, probablement videra les usines [...] Ce que nous avons devant nous, c'est la perspective d'une société de travailleurs sans travail, c'est à dire privés de la seule activité qui leur reste » (Arendt, 2003[58] : 37-38).

<sup>270</sup> Voir plus haut l'analogie que Polanyi fait : les personnes travaillent parce que la société leur a fait craindre la faim. Le travail revêt pour Arendt une soumission de la vie à la nécessité.

Pour Arendt, la libération de l'asservissement à la nécessité et de la corvée du travail date de très loin, et puise dans la Grèce antique. Le progrès technologique pourrait être un déclencheur de cette libération, ne serait-ce que par le fait que la société serait entre temps devenue une société de travailleurs. Ce fait soutient le « pessimisme » de l'auteure la poussant à présager l'impossibilité de la libération des chaînes du travail, vu que la société a perdu ses capacités d'envisager « des activités plus hautes et plus enrichissantes pour lesquelles il vaudrait la peine de gagner cette liberté » (Arendt, 2003 : 37).

Une société qui pour Arendt aurait réussi à assujettir toutes les activités au statut de gagne-pain, et à propos de laquelle les théories du travail auraient unanimement suivi la tendance (Arendt, 2003 :177). C'est dans cette perspective que A. Gorz (2010) ouvre l'introduction des *Métamorphoses du travail* en déclarant que nous « avons affaire à la nécessité de moderniser les présupposés sur lesquels la modernité est fondée » (p.13), et que D. Méda souligne le besoin de déplacer l'analyse vers d'autres champs d'occupation de la vie, autres que le travail. Ce dernier a acquis une place prédominante et rarement contestée sur le débat d'idées au détriment d'autres activités. Le paradoxe est ainsi latent et socialement accepté : ce qui importe n'est plus quel genre de travail une personne réalise, mais surtout le fait que cette personne puisse en avoir un, sans en questionner le prix.

Gorz soulève l'idée que le capitalisme, à travers des mécanismes de domination, a accompli une tâche difficile, caractérisée par un réductionnisme unidimensionnel à la rationalité économique du travail (2010 : 41). Il faut s'accorder avec ces derniers auteurs cités sur la nécessité d'une critique des présupposés du capitalisme. Mon travail de recherche les retrouve également sur le fait que la façon dont le travail est traité a tendance à le ramener une « grandeur matérielle quantifiable », voire une marchandise dépersonnalisée. Mais comme on l'a vu précédemment, dans l'impossibilité du travail de devenir une pure marchandise, les conditions de travail se dégradent en vue du profit, à travers la baisse généralisée du coût du travail. La contribution empirique de cette 1<sup>ère</sup> partie de thèse à cette critique nécessaire est l'étude du rapport des immigrés portugais, qui est tributaire à l'extrême de l'ambiance socioéconomique régnante.

## I.5. Le travail immigré en contremouvement de la marchandisation

Le chapitre 3 a commencé par la spécification du sujet de la première partie aux femmes. Le choix de mettre les femmes dans un chapitre à part peut paraître au minimum surprenant. L'une des raisons alors avancées a été le pouvoir heuristique d'une telle démarche sur l'exposition d'arguments et de résultats. En effet, dans un contexte historiographique mais aussi politique qui réduit la masse des immigrés portugais en France à leur statut de travailleur, porter le regard sur les femmes a conduit la réflexion vers le décentrement du facteur travail dans la trajectoire migratoire des Portugais en France.

S'il a été jugé nécessaire de commencer cette thèse par le rapport au travail, c'est malgré tout parce que les représentations sociales construites sur les immigrés portugais, mais aussi sur l'immigration en général, tournent souvent autour de leur place dans le système productif, tirant de là leur légitimité de séjour. Dans un contexte de marchandisation du travail, où les immigrés subissent une définition plus restrictive de citoyenneté par rapport à la population autochtone, leur acceptation dépend donc de leur statut de travailleur et de la reconnaissance sociale en tant que telle. Ce sont donc des représentations élaborées qui aboutissent aux images que les immigrés se sont eux mêmes appropriées, ne serait-ce que par leur besoin de cultiver une tranquille coexistence avec la société d'installation. Le rapport au travail est l'un des éléments qui est ressorti le plus des récits biographiques des immigrés enquêtés.

Rendre une place centrale à la subjectivation du processus migratoire a été alors un impératif de recherche. L'image du bon travailleur apparaît comme un acquis parmi les discours sur et dans la population portugaise en France. L'une des caractéristiques du bon travailleur serait celui qui travaille sans protester contre les ordres de la hiérarchie. Les Portugais intégreraient bel et bien cette catégorie de pensée, car leur visibilité s'affirmait à travers le travail et jamais dans l'intervention dans d'autres espaces publics. La politique de l'*Estado Novo* menée par Salazar a fait précisément de cet axe un de ces principaux moyens d'action. La propagande, l'organisation du régime et les discours de Salazar sont dans ce sens éclairants, la population pour sa propre sécurité devant s'éloigner de la politique, laissant les décisions aux gouvernants : « Une place pour chacun, chacun à sa place » (discours de Salazar *in* Rosas, 2013 : 33). L'expression « ma politique est le travail » s'est imposée peu à peu parmi la population, selon Fernando Rosas (2013) à travers un projet totalitaire qui envisageait un « nouvel homme » et mettait en place pour y arriver une double violence, préventive et punitive.

Loin de considérer qu'il y a une continuité historique linéaire, la fatuité de cette histoire est irrévocable. Réduire l'analyse de l'immigration portugaise au constat que pour eux « ma politique est le travail », c'est réduire l'interprétation du vécu de ces immigrés à l'image d'une marchandise. Si d'un côté, le migrant ne prend pas forcément avec lui les aléas historiques de son pays d'origine, de l'autre, il ne se régit pas non plus selon les paramètres rigides auxquels le pays d'installation aimerait qu'il se conforme. La subjectivation de l'immigration sert ainsi à couper avec tout trait d'essentialisme, contre lequel j'ai également utilisé différents outils de recherche, tels que l'intersectionnalité avec le genre et la classe sociale. Mais revenir à la subjectivation du processus migratoire, à partir des récits des migrants, permet de libérer l'analyse du phénomène migratoire de la soustraction qui lui est maintes fois faite au déterminisme social pure. C'est contrarier les principes du marché de travail qui entérine les décisions instrumentales.

En effet, rendre de la place à la subjectivation c'est comprendre que le travail de l'immigré, souvent perçu comme un travail « désencastré » dans sa forme idéal-typique, est au contraire, non seulement « encadré » socialement dans toutes ses différentes composantes - dont les rapports sociaux de genre, classe et origine nationale - mais constitue par excellence ce que Polanyi nomme « contremouvement ».

L'essentiel de la subjectivation, comme niveau d'analyse, est d'admettre que le migrant peut avoir un rapport au travail qui n'est en rien normatif. Le côté subjectif du rapport au travail des immigrés interviewés révèle une défection individuelle à la formule collective du « travailler plus pour épargner plus ». Penser l'immigration portugaise à partir de cette subjectivation permet de réélaborer ainsi le cadre d'analyse hors des lieux communs selon lesquels cette population est généralement étudiée ou perçue. Bon travailleur pour épargner, peut-être, mais par quels biais, quelles motivations, quel sens ? Cela n'a pas conduit, bien entendu et au contraire, à négliger les conditions objectives (dans la société d'origine et d'installation) qui ont côtoyé ces trajectoires migratoires, et qui ont été elles aussi des éléments déclencheurs de l'ascension du travail, du moins au niveau discursif, au premier plan de leur existence. Y-a-t-il une invention du travail en condition migratoire ?



## **DEUXIÈME PARTIE**

-

## **LE RAPPORT À L'AUTRE**



## Chapitre 4.

# Le rapport à soi, comme citoyen européen

### Le sens de la citoyenneté

Le journal *Le Monde*, daté du 3 janvier 1992, se pose la question « Les Portugais ne seront-ils pas les principaux bénéficiaires du droit de vote municipal qui doit être accordé aux résidents européens ? », dans un article signé par Robert Solé et intitulé « Les Portugais, "bons" immigrés ». Le droit auquel ce journal se réfère est celui qui a été postérieurement établi par le Traité de Maastricht (signé le 7 février 1992) qui déclare que « tout citoyen de l'Union résidant dans un Etat membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'Etat membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet Etat » (*Art.8B* du Traité de Maastricht<sup>271</sup>). Néanmoins, la question que le journal soulève est sans doute rhétorique ne serait-ce que par l'importante présence numérique des Portugais en France, principale population immigrée parmi les européens qui y résident. Mais l'article du *Monde* a attiré mon attention non pas parce qu'il détaille les droits dont jouissent les Portugais en France en tant que ressortissants européens, mais à cause de la reproduction d'une vision normative concernant les caractéristiques des immigrés portugais : « Ces immigrés discrets, actifs et bien organisés, sont appelés tôt ou tard à devenir des citoyens à part entière. [...] Les Portugais en France ont tout fait, ces dernières années pour qu'on ne parle pas d'eux dans les journaux. Quitte à se plaindre aujourd'hui d'être oubliés. »

La citation illustre le côté pernicieux de cette narration. Elle ne se limite pas aux pages des journaux (comme on l'a vu dans la première partie de cette thèse), elle est également exemplaire de la façon dont la population portugaise est souvent renvoyée à des caractéristiques

---

<sup>271</sup> Voir texte intégral du Traité de Maastricht. En ligne (consulté en mars 2013) : <http://eur-lex.europa.eu/fr/>



essentialisantes<sup>272</sup>. Dans ce cas, le journal véhicule l'idée que les Portugais sont les seuls responsables de leur effacement de l'espace médiatique. En parallèle, l'article met l'accent sur un certain nombre de caractéristiques supposées, socialement valorisées, mais qui les contraindraient à une citoyenneté incomplète. Mais de quelle citoyenneté est-il question?

La citoyenneté qui va être au cœur de cette section, est la citoyenneté européenne construite selon le principe de supranationalité de l'Union Européenne, couvrant toutes les personnes ressortissantes de ses Etats membres. Avoir ou non une quelconque citoyenneté présuppose l'existence d'un ensemble social organisé selon des principes de droits et de devoirs spécifiques. Une telle citoyenneté suppose implicitement d'exclure une frange de population de son exercice. Cela ne ferait d'ailleurs pas sens d'en parler si tous les individus l'avaient inconditionnellement. En effet, ce qu'il y a de commun à toute forme de système de citoyenneté, c'est la ligne de division constituée entre deux catégories d'individus : les citoyens et ceux qui ne le sont pas. La citoyenneté européenne n'a pas échappé à une élaboration sur cette base que l'on pourrait qualifier de discriminatoire.

Le rapport à l'Autre que je me propose d'analyser dans cette partie de thèse a pris forme à partir de ce constat : l'existence d'un système dominant qui différencie la population, et qui dans le cas de la création de la citoyenneté européenne, dans le contexte migratoire, accentue des clivages de droits entre ceux qui sont ressortissants des pays-membres et ceux qui ne le sont pas. Avec l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne en 1986, les Portugais sont devenus des citoyens européens. Si, pour ceux qui restent sur le territoire national, la citoyenneté européenne reste peu tangible, pour ceux qui migrent, le statut de citoyen européen devrait constituer un *facilitateur* pour la mobilité et le séjour en Europe à travers un ensemble d'avantages au moins administratifs. Ces avantages sont codifiés par les traités successifs qui régissent l'Union Européenne. Je questionne ce rôle de *facilitateur* à partir des résultats empiriques auxquels je suis arrivée.

Avant d'analyser dans le chapitre suivant comment l'acquisition de la citoyenneté par les immigrés portugais en France a pu jouer un rôle dans la différenciation et la création d'un monde plus fracturé entre populations immigrées, ce qui m'intéresse davantage dans ce chapitre 4 c'est la façon dont les immigrés portugais eux-mêmes perçoivent la citoyenneté européenne durant leur trajectoire migratoire. Pour comprendre le rapport à l'Autre, il serait difficile de ne pas penser la population en étude comme un autre soi-même (Cossée et *al.*, 2004 : 299). En d'autres termes,

---

<sup>272</sup> Bien entendu, ce genre de « collage stéréotypé » ne se réduit pas à la seule population portugaise.

comment les immigrés portugais enquêtés se perçoivent-ils eux-mêmes comme les « autres », comme fruit de la relation qui s'établit avec la population dominante ?

Ainsi, penser les immigrés portugais en France comme l'Autre ne veut pas dire que cela va de soi, c'est au contraire interpréter cette altérisation comme un produit du rapport social qui les lie au groupe dominant, compte tenu à la fois des changements catégoriels qui touchent particulièrement cette population d'immigrés et plus généralement des changements sociaux.

Pour cela, un passage par les grands principes du droit communautaire devient nécessaire. Dans un contexte marqué par la circulation des marchandises, des capitaux et de l'information, la position qui régit la mobilité des personnes devient inévitable. A cet égard, j'essayerai de rendre compte de la manière dont la liberté de circulation a évolué dans l'espace européen d'un point de vue historique, politique et juridique, et ce à travers les textes communautaires. Cela aidera à poser les bases matérielles des droits sur lesquels j'ai interrogé par la suite ma population d'étude, à travers une incursion dans les usages et les perceptions de la citoyenneté européenne qui montrera que les immigrés portugais en France ne sont pas des simples usagers de ces droits, car ils les remettent également en question.

## **L'évolution de la notion de liberté de circulation des personnes dans le cadre de l'Union Européenne**

L'Union Européenne dont il est question dans cette section est celle créée par les institutions supranationales, c'est-à-dire construite à travers les traités sur lesquels se fonde l'ordre juridique qui sous-tend l'espace européen. Dans ce cadre, ce qui m'intéressera plus particulièrement dans les paragraphes suivants est d'appréhender le processus de constitution des politiques communautaires à l'égard de la mobilité des ressortissants des pays membres de l'Union Européenne au-delà des seuls aspects juridiques, car le droit est tout sauf neutre<sup>273</sup>. Cela étant dit, il ne sera pas question ici de faire toute l'histoire de la construction de l'Union Européenne comprise entre le Traité de Rome de 1957 et le Traité de Lisbonne signé en 2007, mais de saisir les moments-clés de la notion de liberté de circulation dans l'espace européen selon

---

<sup>273</sup> A propos de la « neutralité du droit » voir les travaux de Liora Israël, dont *Le droit est une arme* (2009).

les fondements politiques du droit communautaire<sup>274</sup>. Plus précisément il s'agira de voir, dans un registre socio-historique, dans quelle mesure la construction d'un espace commun passe nécessairement par l'établissement d'une grille législative sur le statut occupé par les individus qui circulent à travers cet espace, et comme celle-ci est intrinsèquement exclusive.

C'est pendant l'*Ere des Empires* (1875-1914), selon Eric Hobsbawm, que l'Europe a occupé la place principale dans le monde, qu'elle ne retrouvera pas à l'avenir, dans la domination coloniale et dans les changements structurels et économiques en cours à l'époque. L'Europe constituait ainsi non pas seulement le berceau du capitalisme mais également le représentant majeur de l'économie mondiale et de la civilisation bourgeoise (Hobsbawm, 2007 : 32). Postérieurement à cette période, avec l'avènement des deux guerres mondiales, l'Europe traversera des moments tragiquement marquants. C'est donc au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale que les plus fortes tentatives de rapprochement entre pays européens ont commencé à avoir lieu, en vue de maintenir la paix et la stabilité, sur fond d'objectifs économiques.

Une myriade d'organisations internationales<sup>275</sup> étaient déjà en place, ce qui indique que le début du processus de construction de l'Union Européenne n'était pas qu'intra communautaire (Roussellier, 2007 : 15). Certains auteurs défendent même que l'idée d'une Europe unifiée, au-delà des courants idéologiques européenistes très liés à la figure de Jean Monnet, répondait également à un projet américain (Durant (dir.), 2013). Ce n'est qu'à partir de la Déclaration du 9 mai 1950 effectuée par Robert Schuman, alors ministre français des affaires étrangères, que les premiers traits de ce qui est aujourd'hui l'Union Européenne ont commencé à s'esquisser. En l'occurrence, avec cette déclaration, les signataires avaient pour objectif d'unifier l'industrie européenne du charbon et de l'acier en une Communauté européenne :

« La mission impartie à la Haute Autorité commune sera d'assurer dans les délais les plus rapides : la modernisation de la production et l'amélioration de sa qualité ; la fourniture à des conditions identiques du charbon et de l'acier sur le marché français et sur le marché allemand, ainsi que sur ceux des pays adhérents ; le développement de l'exportation commune vers les autres pays ;

---

<sup>274</sup> Certains des enseignements présents sur cette section sont tirés d'une formation à laquelle j'ai participé le 14 et 15 mai 2009 au GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) sur « Le nouveau statut des ressortissants communautaires dans l'Europe à vingt-sept ».

<sup>275</sup> Klaus-Dieter Borchardt (2010) divise ces organisations en trois groupes : le premier serait les organisations euro-atlantiques, dont l'OCDE et l'OTAN ; le deuxième serait le Conseil de l'Europe et l'OSCE qui n'aurait pas beaucoup d'ambition unificatrice au-delà de la coopération traditionnelle entre les Etats ; et le troisième groupe serait l'Union Européenne qui a eu son officialisation avec la déclaration du 9 mai 1950 (p. 11).

L'égalisation dans le progrès des conditions de vie de la main-d'œuvre de ces industries.»  
(Déclaration du 9 mai 1950<sup>276</sup>)

Si, dans cette déclaration, il n'est pas encore question de la mobilité des personnes entre les pays signataires, un premier souci paraît émerger quant aux conditions de vie des travailleurs des industries de charbon et acier. Ce souci sera néanmoins renforcé par la suite. En effet, le Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA<sup>277</sup>), signé à Paris le 18 avril 1951, dédie un chapitre aux salaires et mouvements de main-d'œuvre :

« Les Etats membres s'engagent à écarter toute restriction, fondée sur la nationalité, à l'emploi dans les industries du charbon et de l'acier, à l'égard des travailleurs nationaux d'un des Etats membres de qualification confirmée dans les professions du charbon et de l'acier, sous réserve des limitations qui résultent des nécessités fondamentales de santé et d'ordre public. (...) Au cas où un développement de production dans l'industrie du charbon et de l'acier serait freiné par une pénurie de main-d'œuvre appropriée, ils adopteront leurs réglementations relatives à l'immigration dans la mesure nécessaire pour mettre fin à cette situation ; en particulier, ils faciliteront le réemploi des travailleurs en provenance des industries du charbon et de l'acier d'autres Etats membres. (...) Ils interdiront toute discrimination dans la rémunération et les conditions de travail entre travailleurs nationaux et travailleurs immigrés, sans préjudice des mesures spéciales intéressant les travailleurs frontaliers. » (Article 69, Traité instituant la CECA (texte intégral) *in* Roussellier, 2007 : 110-111)

C'est dès ces débuts de l'Europe communautaire que la souveraineté nationale est bousculée, compte tenu à la fois de la création d'organes supranationaux indépendants des Etats membres auxquels ces derniers devraient se soumettre et du projet à portée économique, libérant les échanges commerciaux des contraintes frontalières. Selon Roussellier (2007) cette union était néanmoins loin de se réduire aux enjeux économiques et commerciaux : « choisir le charbon et l'acier renvoyait à un enjeu politique de nature hautement symbolique ; il s'agissait de mettre en commun les industries qui étaient au cœur de la fabrication des armes » (p. 18). Un enjeu politique, car il s'agissait aussi d'une première tentative de transfert de souveraineté vers un intérêt plus large que celui des Etats<sup>278</sup>. Même si, toujours soucieux de ne pas compromettre

---

<sup>276</sup> Voir le texte intégral de la Déclaration du 9 mai 1950, plus connu comme Déclaration de Schuman. En ligne (consulté en mai 2013) :

<[http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/europe-day/schuman-declaration/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/europe-day/schuman-declaration/index_fr.htm)>.

<sup>277</sup> Les pays signataires de ce premier Traité supranational étaient : la France, la Belgique, l'Allemagne (RFA), le Luxembourg, l'Italie et le Pays Bas.

<sup>278</sup> Ligne politique très marquée par Jean Monnet, instigateur principal de la Déclaration de 1950.

l'indépendance de chaque Etat-nation<sup>279</sup>, ce processus d'unification n'a jamais réussi à faire l'unanimité dans l'échiquier politique et public des Etats membres.

Malgré ce manque d'unanimité quant au projet politique européen dès sa fondation, la notion de liberté de circulation, accompagnée du souci de sauvegarde des conditions de travail, a suivi son chemin. Comme le montre l'extrait précédent, dès le Traité instituant la CECA de 1951, des clauses sur la mobilité des personnes apparaissent, mais elles restent limitées aux seuls travailleurs des industries concernés par le Traité, qu'ils soient des ressortissants ou non des pays membres. Encore est-il nécessaire de souligner que le texte instituant la CECA indique clairement les conditions de cette ouverture à la mobilité des personnes : la liberté de circulation doit en effet répondre aux besoins de main-d'œuvre des industries de charbon et d'acier.

Le Traité instituant la Communauté Economique Européenne (CEE), communément appelé Traité de Rome, signé le 25 mars 1957, marque une nouvelle étape dans la détermination à renforcer les économies des pays membres par l'élimination de certains obstacles aux libres échanges commerciaux entre eux, au-delà de l'industrie du charbon et de l'acier :

« Art.2. La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des Etats membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit. » (Traité instituant la CEE<sup>280</sup>)

Pour répondre aux fins énoncées ci-dessus, le Traité de Rome institue que la libre circulation est un des fondements majeurs de la Communauté Européenne, sauf que cette liberté est réservée aux marchandises, services et capitaux plutôt qu'aux personnes. Comme on le verra ensuite, la libre circulation des personnes ne se fait qu'en fonction des exigences du marché commun. Par ailleurs, le titre du chapitre concernant la libre circulation abandonne très vite le terme « personnes » au profit de celui de « travailleurs » :

---

<sup>279</sup> Ce double parti pris, intérêt général autour d'un espace européen sans compromettre les indépendances nationales, va toujours dominer l'état d'esprit politique de la communauté européenne jusqu'aujourd'hui. Le Traité instituant la Communauté Européenne de Défense, signé à Paris le 27 mai 1952, lance dès lors les préceptes de cette duplicité : « Soucieux de sauvegarder les valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et convaincus qu'au sein de la force commune, constituée sans discrimination entre les Etats participants, les patriotismes nationaux, loin de s'affaiblir, ne pourront que se consolider et s'harmoniser dans un cadre élargi » (Traité instituant la CED (texte intégral) *in* Roussellier, 2007 : 130).

<sup>280</sup> Voir le texte intégral du Traité instituant la CEE, plus connu comme Traité de Rome. En ligne (consulté en mai 2013) : <<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/11957E/tif/11957E.html>>.

« Art. 48. 1. La libre circulation des travailleurs est assurée à l'intérieur de la Communauté au plus tard à l'expiration de la période de transition. 2. Elle implique l'abolition de toute discrimination, fondée sur la nationalité, entre les travailleurs des Etats membres, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail. 3. Elle comporte le droit, sous réserve des limitations justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique : a) de répondre à des emplois effectivement offerts ; b) de se déplacer à cet effet librement sur le territoire des Etats membres ; c) de séjourner dans un des Etat membres afin d'y exercer un emploi conformément aux dispositions législatives, réglementaires et administratives régissant l'emploi des travailleurs nationaux ; d) de demeurer, dans des conditions qui feront l'objet de règlements d'application établis par la Commission, sur le territoire d'un Etat membre, après y avoir occupé un emploi. 4. Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux emplois dans l'administration publique. » (Traité instituant la CEE<sup>281</sup>)

La mobilité que le Traité de Rome établit est une liberté à double tranchant, car elle n'est libre que si elle est axée sur la possession d'un travail. Cette conception de la mobilité des personnes n'était pas exclusive alors à la nouvelle Communauté Européenne, comme on a pu le voir dans le chapitre 1 ; des pays comme la France avaient déjà adossé leurs législations à l'égard des étrangers à cette notion. Les hommes et les femmes immigrés en France n'avaient droit au séjour que s'ils remplissaient une tâche dans le système productif. Cette « marchandisation » de l'être humain est explicite dans l'article 50 du même Traité : « Les Etat membres favorisent, dans le cadre d'un programme commun, l'échange de jeunes travailleurs ». Ce n'est donc plus seulement les travailleurs qui sont intéressants, mais de préférence ceux qui disposent de la plénitude de leurs moyens, c'est-à-dire ceux qui ont encore toutes leurs forces et toutes leurs qualités<sup>282</sup>.

Progressivement, l'intégration européenne a dû pousser plus loin les principes de la mobilité des personnes autres que les travailleurs, étant donné que « les Etats membres ne pouvaient prétendre constituer un ensemble homogène, un espace commun sans admettre que les personnes puissent librement circuler au sein de cet ensemble ou de cet espace » (Julien-Laferrière, 1999 : 366). L'Acte unique européen, signé le 17 février 1986, marque le premier grand

---

<sup>281</sup> *Note supra.*

<sup>282</sup> Soulignons par ailleurs que les dispositions de liberté de circulation pour les travailleurs ressortissants de la CEE n'ont été véritablement transposées en droit interne français qu'en 1968. Selon Alexis Spire (2005) « la catégorie de ressortissants communautaires n'est véritablement institutionnalisée dans la pratique administrative qu'après l'adoption du règlement communautaire du 15 octobre 1968 : sont alors reconnus aux travailleurs des Etat membres, la liberté complète de circulation et le droit d'exercer une activité salariée sur le territoire d'un autre Etat membre dans les mêmes conditions que les nationaux. [...] C'est donc finalement onze ans après la signature du traité de Rome que les principes énoncés dans cet accord se traduisent par une différenciation des titres de séjour. » (*Ibid.*, p.234).

pas en avant à ce propos, depuis le Traité de Rome en 1957, quoique reposant toujours sur des finalités économiques :

« *Art.84.* Le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée selon les dispositions du présent traité » (Acte unique européen (texte intégral) *in* Roussellier, 2007 : 345).

L'Acte unique européen signé en 1986 coïncide à peu près avec la loi 84-622 promulguée sous la présidence de François Mitterrand qui découple en France pour la première fois le titre de séjour et celui du travail, dissociant ainsi l'immigré de son statut de travailleur. Cet Acte a déjà compté parmi ses signataires le Portugal et l'Espagne. Le Traité d'Adhésion de l'Espagne et du Portugal est entré en vigueur le 1er janvier 1986, date qui marque donc le troisième élargissement de la Communauté Européenne. Dans le cas du Portugal, c'est le premier gouvernement constitutionnel depuis la Révolution du 25 d'Avril 1974, présidé par Mário Soares (Parti Socialiste), qui avait déjà déposé depuis 1977 la demande officielle pour être admis dans la CEE<sup>283</sup>.

Sur le plan juridique, les Portugais acquièrent un nouveau statut avec cette adhésion, celui de ressortissants communautaires. L'Acte de 1986 suit aussi l'Accord de Schengen de 1985 relatif à la suppression des contrôles aux frontières communes, qui ne donnera lieu à la Convention d'application que cinq ans plus tard en 1990. Comme l'explique Julien-Laferrière (1999), cette dernière Convention n'est pas un texte de droit communautaire, elle ne concerne que les ressortissants non-communautaires. L'Acte unique Européen ayant déjà posé la clause de la suppression des frontières intérieures, il a fallu alors poser les bases d'un maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure. La Convention Schengen s'attaque aux « frontières extérieures », abritant un large éventail de principes quant au contrôle et à l'acceptation des demandes de visa et d'asile des

---

<sup>283</sup> Il faudrait relever que les négociations pour l'entrée du Portugal ont été plutôt longues et marquées par des désaccords. Formellement la demande d'adhésion a eu lieu en 1978, mais depuis 1976, selon António Costa Pinto (2002), le dialogue aurait déjà été entamé. Selon ce même auteur, des raisons internes ont prolongé ce processus, notamment certaines mesures économiques et constitutionnelles qui avaient été prises lors de la période révolutionnaire, dont la nationalisation d'importants secteurs économiques. Néanmoins, d'autres raisons externes plus solides sont pointées pour expliquer la difficulté d'acceptation du Portugal dans la Communauté Européenne. Des arguments qui sont aussi extensibles aux raisons pour lesquels l'Espagne a subi le même temps d'attente et qui étaient en lien avec le tissu agricole et industriel de ces deux pays et la concurrence qu'ils pouvaient y introduire au sein du marché commun.

ressortissants de pays tiers, la convention déterminant dès son article 1<sup>er</sup> qu'est étranger « toute personne autre que les ressortissants des États membres des Communautés européennes.<sup>284</sup>»

Schengen a été une préfiguration de ce que les Traités européens allaient dorénavant institutionnaliser concernant le franchissement des frontières, réel ou symbolique, entre ressortissants et non ressortissants de la Communauté Européenne. Le Traité sur l'Union Européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, réaffirme la résolution de renforcement des économies des Etats membres, à travers l'union économique et monétaire, et institue pour la première fois une citoyenneté européenne commune à ses ressortissants :

« *Art. 8.1.* Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un Etat membre. 2. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité. » (Traité sur l'UE (texte intégral, plus connu comme Traité de Maastricht) *in* Roussellier, 2007 : 380)

En d'autres termes, le Traité de Maastricht confère cette nouvelle citoyenneté aux membres de l'Union Européenne en vue de « renforcer la dimension proprement politique et démocratique d'une construction européenne auparavant largement économique et monétaire » (Déloye, 2004 : 1). Cependant, soi-disant pour faciliter la circulation de ses ressortissants, ce traité insiste sur la nécessité d'assurer « la sûreté et la sécurité de leurs peuples, en insérant des dispositions sur la justice et les affaires intérieures dans le présent Traité » (Traité de Maastricht *in* Roussellier, 2007 : 370). Ce souci de sécurisation va conduire certains auteurs à critiquer l'objectif d'un contrôle migratoire excessif par la construction d'une « Europe-forteresse » (Bribosia et Rea, 2002 ; Wihtol de Wenden, 1997). Adrian Favell (2000) se déclare également contre cette dérive de sécurisation, en affirmant que cette « forteresse » n'est efficace que « comme source de capital politique électoral », là où elle trouve sa propre légitimation.

La convention de Schengen a été intégrée dans la jurisprudence européenne lors du Traité d'Amsterdam en 1997, ce qui veut dire que le contrôle de l'immigration, les visas, le droit d'asile et la coopération judiciaire en matière civile ne relevaient plus de la seule coopération entre Etats membres : ils devaient désormais être appliqués de façon homogène selon le principe communautaire. La mise en application de Schengen va officialiser la création d'une différenciation de statut entre personnes qui vivaient depuis longtemps côte-à-côte, comme c'est

---

<sup>284</sup> Texte intégral de la Convention Schengen. En ligne (consulté en mai 2013) : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:42000A0922%2802%29:fr:HTML> >.



le cas des immigrés portugais en France avec d'autres immigrés originaires de pays non-européens. C'est avec le Traité d'Amsterdam que la question de l'immigration est devenue une compétence communautaire, voire l'un des principaux champs d'application du droit communautaire.

Le Traité de Lisbonne signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur deux ans plus tard en décembre 2009, procède d'une volonté de consolider le socle de valeurs fondamentales parmi les Etats membres. Ce texte fait entrer la Charte des droits fondamentaux, signée à Nice en 2000, dans l'ordre juridique européen<sup>285</sup>, en même temps qu'il réitère l'action de l'Union Européenne pour sécuriser ses frontières extérieures :

« Art.2. L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène. » (Traité de Lisbonne<sup>286</sup>)

L'appréhension de l'immigration sous un angle sécuritaire va ainsi devenir une sémantique récurrente de tous les textes européens. En parallèle, le programme du Traité de Lisbonne va également s'attacher à faire de « l'Europe une économie plus compétitive, plus flexible et plus propice au changement. A ce titre, une plus grande mobilité des travailleurs entre régions et entre emplois constitue un aspect essentiel » (Eurofound, 2006).

Le paradoxe de la construction de l'Europe se joue entre ces deux termes de mobilité. L'europanisation, entendue comme « une politique située entre les institutions de l'Etat-nation et une organisation supranational en construction » (Favell : 2000), suit un phénomène plus large, celui de la mondialisation. Dans ce processus, les migrations sont devenues, selon Catherine Wihtol de Wenden, un « symbole ultime de l'exercice de la souveraineté étatique ». L'auteure ajoute qu'elles « sont aujourd'hui l'objet d'une tension entre logique du marché, logique étatique et droits de l'homme » (1999 : 10). Dans le cas particulier du processus de construction

---

<sup>285</sup> C'est-à-dire que la Charte aura la même valeur que le Traité dans le sens où sont conférés aux droits de la Charte une valeur juridiquement contraignante. Cette Charte pose des nouveaux piliers concernant des droits civiques, politiques, économiques et sociaux: « Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice. » (Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne (2000/C 364/01), in Journal officiel des Communautés européennes. En ligne (consulté en mai 2013) : <[http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text\\_fr.pdf](http://www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_fr.pdf)>

<sup>286</sup> Voir texte intégral du Traité de Lisbonne. En ligne (consulté en mai 2013) : <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2007:306:0010:0041:FR:PDF>>

européenne, il y a un glissement de certains pouvoirs d'un espace politique national vers l'espace politique européen, ce qui se traduit en conséquence par une perte partielle de souveraineté nationale du moins en matière économique. Même si le droit de l'Union européenne prime sur les droits nationaux, la tension générée par la gestion entre ces différentes échelles se manifeste dans le souci bien clair du texte du Traité de Lisbonne d'en atténuer la commutation de pouvoirs :

« *Art.3Bis.* L'Union respecte l'égalité des Etats membres devant les traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles, y compris en ce qui concerne l'autonomie locale et régionale. Elle respecte les fonctions essentielles de l'Etat, notamment celles qui ont pour objet d'assurer son intégrité territoriale, de maintenir l'ordre public et de sauvegarder la sécurité nationale. En particulier, la sécurité nationale reste de la seule responsabilité de chaque Etat membre. » (Traité de Lisbonne<sup>287</sup>)

L'atténuation se fait surtout sur la base théorique du besoin de préserver une prétendue identité nationale et une sécurité nationale à l'intérieur de l'espace européen. Depuis le Traité de Maastricht, l'institution d'une citoyenneté européenne n'a jamais prétendu se substituer à l'appartenance à la nation dont les individus sont originaires. Il y a bien un nouveau cadre politique tripartite qui apparaît : l'espace de l'Union Européenne, l'espace national à l'intérieur de l'Union Européenne, et l'espace hors l'Union Européenne. Il ne sera question ici que des deux premiers espaces et de la façon dont l'articulation entre citoyenneté européenne et nationalité se décline dans les perceptions que les concernés, les ressortissants « mobiles » de l'Union Européenne se font d'elle (en l'occurrence les immigrés portugais en France).

Il paraît important enfin, avant d'entamer cette proposition, de faire un petit rappel au sujet de la directive 2004/38/CE du droit communautaire<sup>288</sup> qui se trouve à la base du code de l'entrée et du séjour des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne en France, et qui concerne donc en tout premier plan les Portugais immigrés en France. Pour cela, il est intéressant de regarder de près l'annexe 6 que reproduit le texte de la directive relative au droit des citoyens de l'Union Européenne et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner

---

<sup>287</sup> Voir note *supra* (286)

<sup>288</sup> A savoir sur les procédures d'une directive européenne : « Pour que les principes édictés dans la directive produisent des effets au niveau du citoyen, le législateur national doit adopter un acte de transposition en droit interne qui adapte la législation nationale au regard des objectifs définis dans la directive. Elle prévoit une date limite de transposition dans le droit national : les Etats membres disposent, pour la transposition, d'une marge de manœuvre leur permettant de tenir compte des spécificités nationales. La transposition doit s'effectuer dans un délai fixé par la directive ». En ligne ici (consulté en mai 2013) : <<http://www.touteurope.eu/fr/organisation/droit-de-l-ue/l-essentiel-du-droit-de-l-ue/presentation/le-droit-de-l-union-europeenne.html>>.

librement sur le territoire des États membres. Cette directive a été transposée en France au cours de l'année 2006, même si certaines clauses restent mal ou nullement appliquées dans les administrations préfectorales, comme mes enquêtés le raconteront dans leurs témoignages. D'autres critiques quant à la non transposition intégrale de la directive en matière d'éloignement et aussi du droit de séjour permanent sont formulées par le GISTI contre l'Etat Français, qui discrimine par cet acte certaines nationalités.

## **I.1. Les aléas de mobilité pour les émigrés portugais dans l'Espace Européen : le travail détaché**

Ce n'est pas immédiatement après le Traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal, signé en 1985 et entré en vigueur en janvier 1986, que les Portugais souhaitant circuler dans l'espace européen ont pu le faire sans obstacles. Une note du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, datée du 25 juillet 1985, met en garde sur le fait que la liberté de circulation pour les Espagnols et les Portugais ne prendra d'effet qu'après la période transitoire<sup>289</sup> :

« La libre circulation des travailleurs entre l'Espagne et le Portugal et la Communauté à dix et vice-versa, ainsi que la libre circulation "intra-communautaire" des ressortissants portugais et espagnols à l'intérieur de la Communauté à dix n'interviendra que 7 ans après la date d'adhésion à savoir, le 1er Janvier 1993. »

Pour différentes raisons, dont quelques unes déjà mentionnées ci-avant, l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne, d'une part, n'a pas fait l'unanimité entre les pays préalablement membres de la Communauté, et, d'autre part, a créé une certaine appréhension dans l'opinion publique. Un article d'*Alternatives Economiques*, daté d'avril 1986 et signé par Pierre Volovitch, illustre ce scepticisme généralisé. Même si l'article répond « Bien sûr! » à la question

---

<sup>289</sup> Pendant cette période transitoire les Portugais avaient le droit à : « La liberté d'établissement [qui] signifie qu'un Portugais [pouvait] s'installer en France pour y exercer une activité non salariée (industrielle, commerciale ou artisanale) [...] ; et à la liberté de prestation de services [qui] signifie qu'une entreprise portugaise [pouvait] conclure et réaliser un marché, un contrat avec un client situé, par exemple, en France. » Néanmoins ils n'avaient pas le droit à la « libre circulation des travailleurs [qui] signifie qu'un Portugais ne [pouvait] pas venir librement chercher et occuper un emploi en France. Il était soumis, comme les étrangers du régime général, à l'obligation d'obtenir un titre l'autorisant à travailler comme salarié » (GISTI, 1990).

que le journaliste se pose lui-même: « Le Portugal a-t-il sa place dans la CEE ? », il soutient *a contrario* un fil d'argumentation qui s'attache à montrer en quoi cette adhésion peut-être risquée. Le journaliste commence par énumérer les « handicaps » économiques du pays : un revenu par habitant extrêmement bas<sup>290</sup>, une agriculture à rendements très faibles, une industrie très vieillie et une dette publique conséquente. En conclusion, le journaliste mentionne un dernier point qui fait figure de spectre menaçant, en décrivant le Portugal comme une terre d'émigration, soulignant implicitement le risque de voir cette « culture » d'émigration se développer avec l'entrée dans la Communauté.

Pendant la période transitoire, alors qu'aucune vague migratoire considérable de Portugais en direction du reste de l'Europe n'a eu lieu, un autre phénomène touchant en particulier les Portugais a commencé à voir le jour dans l'espace européen, celui de la sous-traitance de travailleurs entre les pays membres de l'Union Européenne, plus connu comme *dumping* salarial par la main-d'œuvre étrangère. En effet, avec la flexibilisation de la circulation de marchandises, de personnes et de services dans l'espace européen, certaines entreprises de l'ensemble des pays à l'échelle européenne jouant, à la fois sur les disparités du niveau de vie et des législations nationales du travail, sont parvenues à tirer profit d'une Europe qui cherchait à se « libéraliser » économiquement des contraintes frontalières. Ce contexte a laissé dans un vide juridique la condition des travailleurs en mobilité dans le cadre d'une prestation de « service ».

Cette figure d'émigrant temporaire est venue ainsi bouleverser l'image des immigrés portugais qui relevait des migrations permanentes que la France avait connues jusqu'aux années 1970. Ces travailleurs en mobilité temporaire, dont le nombre est resté pratiquement inconnu ou sous-évalué du fait des conditions dans lesquelles la mobilité se réalisait, ont fait émerger une nouvelle figure, celle des travailleurs détachés. Les textes communautaires ont dû définir juridiquement cette nouvelle catégorie de travailleurs. Ainsi, dans l'article 2 de la directive 96/71/CE, le *travailleur détaché* est défini comme « tout travailleur qui, pendant une période limitée, exécute son travail sur le territoire d'un État membre autre que l'État sur le territoire duquel il travaille habituellement ». Mais plus qu'une nouvelle figure d'immigré émergente, le cas des *travailleurs détachés* est devenu un « problème » de la société française, dans la mesure où l'utilisation d'une main d'œuvre à *bon marché* engendrait une *concurrence déloyale* entre les entreprises.

---

<sup>290</sup> Selon un article du journal *Libération*, daté du 3 janvier 1986, dans lequel un scepticisme à l'égard de l'entrée du Portugal dans la Communauté Européenne est également rendu explicite, par ailleurs portant comme titre « Dans la Communauté, au risque de se perdre », l'article déclare que « le revenu annuel par tête d'habitant est, avec environ 14 000 F, inférieur au tiers de la moyenne communautaire ».

Les abus d'utilisation de main d'œuvre portugaise dans le cadre du « travail détaché » en France ont commencé à apparaître médiatiquement, ne serait-ce que justement par son rôle dans la concurrence entre les entreprises nationales et étrangères au détriment des premières, et des infractions au code de travail français dans l'embauche des Portugais. Dès 1990, un arrêt de la Cour de Justice des Communautés Européennes, devenu depuis la référence première des affaires concernant le « travail détaché » dans l'espace européen, pose les premières bases de sa réglementation<sup>291</sup>. Cet arrêt a été adopté à la suite d'une plainte de l'Office national de l'immigration (ONI) contre une entreprise - *Rush Portuguesa* -, exerçant en mode de sous-traitance dans le secteur de la construction et de travaux publics en France, mais établie au Portugal.

Le litige entre les deux parties résidait sur le fait que *Rush Portuguesa* tirait son activité du non-respect de la législation française. Alors que *Rush Portuguesa* a fait valoir le droit de liberté de prestation de services garanti par le droit communautaire, l'ONI a contesté que « la libre prestation de services ne s'étendait pas à tous les salariés du prestataire, ceux-ci restant soumis au régime applicable aux travailleurs provenant de pays tiers en vertu des dispositions transitoires prévues par l'acte d'adhésion en ce qui concerne la libre circulation des travailleurs<sup>292</sup> ». Au vu de ce différend, la Cour conclut qu'une entreprise dont le siège est au Portugal a le droit, dans le cadre de prestations de services de se déplacer avec son propre personnel pour la durée des travaux requis. Néanmoins, la Cour déclare également, quoique de façon moins catégorique, que le droit communautaire n'interdit pas aux Etats membres d'imposer le respect de la législation nationale « à tout personne effectuant un travail salarié, même de caractère temporaire, sur leur territoire quel que soit le pays d'établissement de l'employeur<sup>293</sup> ».

Cette prise de position de la Cour de Justice, même si elle a posé des bases juridiques pour empêcher la *marchandisation* des travailleurs portugais en situation de détachement en France<sup>294</sup>, et plus généralement en Europe, a ouvert la voie à d'autres contentieux et, n'a pas complètement endigué les délocalisations de contrats de travail. Tout au long des années 1990, des pratiques frauduleuses de sous-traitance aux dépens des bonnes conditions de travail des Portugais « détachés » ont continué à être rapportées. Cela a conduit le Secrétariat d'Etat des

---

<sup>291</sup> Voir le texte intégral de l'Arrêt de la Cour, plus connu comme l'affaire de la *Rush Portuguesa* (Affaire C-113/98). En ligne (consulté en mai 2013) : <<http://eur-lex.europa.eu/>>.

<sup>292</sup> *Note supra*.

<sup>293</sup> *Note supra*.

<sup>294</sup> La Cour de Justice précise dans l'Arrêt du 27 mars 1990 « qu'une apparence de prestation de services, comme par exemple un marché de sous-traitance sur un chantier de bâtiment ou de travaux publics, ne doit pas être utilisée dans un autre but, pour faire venir du personnel portugais en vue de sa mise à disposition. L'Etat d'accueil doit pouvoir vérifier qu'il n'y a pas de détournement de la liberté de prestation de services, car cette mise à disposition de personnel est en France sanctionnée pénalement, sous l'appellation de "marchandage" ». (GISTI, 1990).

Communautés portugaises, au nom du Ministère des Affaires Etrangères portugais, à prendre la mesure de l'ampleur des risques auxquels les travailleurs portugais en mobilité étaient soumis lors de ces déplacements. Une campagne d'information a été alors menée, comme le prouve un document de sensibilisation et d'information (figure ci-dessous) édité en 1993, mettant en garde les potentiels immigrés vis-à-vis des rabatteurs, des patrons et des conditions de travail à l'étranger.

Figure 3.

Document de sensibilisation sur les risques du travail à l'étranger, édité par le Ministère des Affaires Etrangères portugais en 1993 et visant des potentiels travailleurs émigrés.

**1993**

**OFERECERAM  
-LHE  
TRABALHO  
NOUTRO PAÍS  
DA  
COMUNIDADE  
EUROPEIA?**

**NÃO ACEITE  
SEM LER ESTE  
FOLHETO**

MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS  
ESTRANGEIROS

SECRETARIA DE ESTADO DAS  
COMUNIDADES PORTUGUESAS



**JÁ SABE:**

Quanto lhe vão pagar? Por quantas horas de trabalho? Em horário normal, em horas extraordinárias ou em ajudas de custo? Em que moeda e onde lhe vão pagar? Se for em Portugal, de que vai viver no estrangeiro?

Em que condições de segurança, de temperatura e de trabalho em geral vai exercer a sua actividade?

Tem uma ideia do custo de vida no país onde lhe propõem que trabalhe?

Se a sua categoria profissional está reconhecida? Quem paga as viagens? Quem fica com o bilhete de regresso? Quem paga a alimentação? se for a empresa quais são as ementas tipo se for você quanto lhe custará aquilo que está habituado a comer?

Como é o alojamento e onde? Tem aquecimento? Quem paga? Se for você quanto lhe custará? Como são as condições de higiene?

Tem transporte? Quem paga? Se for você quanto lhe custará? O que se passará se tiver um acidente? E se ficar doente? O que passará se o patrão falhar? Ou se o despedir? O tempo que trabalhar nesse país conta para a sua reforma? Vai pagar impostos e descontar para a segurança social em Portugal ou nesse país, ou nos dois? (Lembre-se que não pagar impostos e não descontar para a segurança social é ficar na mão de quem lhe oferece essas condições).

Não tem respostas claras? Tome cuidado Se as coisas correrem mal é você quem paga

**Possíveis contactos**

- estando em Portugal, contacte o Instituto de Apoio à Emigração e às Comunidades Portuguesas em Lisboa ou qualquer uma das suas delegações
- estando no estrangeiro contacte a Embaixada ou o Consulado de Portugal no país onde se encontrar

Se entender que é caso disso, pode ainda:

- apresentar o assunto à Inspeção de Trabalho do país onde estiver
- recorrer, através de advogados, ao tribunal competente do Estado onde considera que os seus direitos foram violados o qual poderá fazer intervir o Tribunal de Justiça da Comunidade
- apresentar queixa à Comissão da Comunidade Europeia que, se concordar consigo, levará a questão ao tribunal de Justiça da Comunidade
- apresentar o assunto ao Parlamento Europeu, que, através de deputado ou da Comissão de Petições, poderá questionar o Estado-membro de que se trate ou a Comissão
- apresentar o assunto ao Comité Económico-Social

Os textos de Direito Comunitário que reconhecem estes direitos são:

Regulamentos CEE n.º 1612/68, 1251/70, 1408/71 e 574/72

Directivas CEE n.º 64/221, 68/360, 72/194, 75/34, 90/364, 90/365 e 90/366.

Le détachement de travailleurs portugais à l'étranger est également devenu un sujet de préoccupation des syndicats portugais. Dans l'interview citée ci-dessous, Carlos Trindade<sup>295</sup>, en

<sup>295</sup> Source inconnue (*in* archives privés d'Albano Cordeiro).

charge des migrations à la CGTP (Confederação Geral dos Trabalhadores Portugueses) énonce le positionnement de son syndicat quant au problème européen déclenché par ces nouvelles formes temporaires d'émigration de travail :

« Nous avons, comme orientation générale, la préoccupation de faire face au *dumping* social, qui est une lutte de premier ordre au niveau européen. Nous pouvons observer que les travailleurs sont souvent des agents passifs de ce *dumping* social. Ils rendent concrète, de façon inconsciente, la question des inégalités et de la discrimination dans les lieux de travail. Les travailleurs migrants, qu'ils soient communautaires ou extra-communautaires, vont contribuer à un sentiment d'insécurité, attribué à des supposés facteurs "religieux" ou "ethniques", chez les travailleurs nationaux. Les travailleurs migrants deviennent ainsi des agents inconscients et passifs de pratiques de *dumping* social, en exerçant des pressions sur les conditions contractuelles (conditions de travail, rémunération) et de protection sociale du pays d'accueil. »

Sur la base de ce raisonnement, il est clair que la perspective du syndicat portugais s'appuie sur l'approche selon laquelle le capitalisme, dans une Union Européenne fondée sur l'idée de concurrence, contraint les travailleurs et les conduit à incarner le rôle d'éléments perturbateurs dans l'ordre des acquis du droit du travail des pays d'accueil. Les travailleurs portugais, selon le syndicaliste, deviennent donc une menace pour les travailleurs nationaux, ce qui a conduit le syndicat à s'attaquer avant tout à la lutte pour l'égalité de droits de tous les travailleurs d'une même entreprise.

Au vu des intérêts de l'Europe (parfois contradictoires car ils mettent en jeu à la fois les libertés du marché et les droits sociaux fondamentaux), une directive a été formulée pour mettre un terme au *dumping* social que l'adhésion de l'Espagne et essentiellement du Portugal à l'Union Européenne avait suscité. Cette directive avait pour but, d'une part, de renforcer la jurisprudence de la Cour de Justice engendrée par l'affaire de la *Rush Portuguesa*, et d'autre part, de répondre aux pressions législatives de la France dans ce domaine<sup>296</sup>. Il s'agit notamment de la Directive 96/71/CE du parlement européen et du conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services<sup>297</sup>. Celle-ci précise clairement, sans ambiguïtés d'interprétation comme cela a pu être le cas de l'arrêt sur la *Rush Portuguesa*, que

---

<sup>296</sup>Suite aux polémiques que le détachement de travailleurs a suscité dans son espace national, la France vote une loi au début des années 90 en vue de soumettre les salariés détachés au droit du travail français et non à celui où l'entreprise prestataire a établi son siège.

<sup>297</sup> Voir le texte intégral de la directive 96/71/CE. En ligne (consulté en mai 2013) :

<<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31996L0071:fr:HTML>>

les conditions de travail et d'emploi des « travailleurs détachés » doivent être soumis au droit de l'Etat membre de l'Union Européenne qui accueille les prestations de services (voir encadré 4).

**Directive 96/71/CE concernant le détachement des travailleurs<sup>298</sup>**

« Art. 3 : Conditions de travail et d'emploi

1. Les États membres veillent à ce que, quelle que soit la loi applicable à la relation de travail, les entreprises visées à l'article 1er paragraphe 1 garantissent aux travailleurs détachés sur leur territoire les conditions de travail et d'emploi concernant les matières visées ci-après qui, dans l'État membre sur le territoire duquel le travail est exécuté, sont fixées:

- par des dispositions législatives, réglementaires ou administratives et/ou
  - par des conventions collectives ou sentences arbitrales déclarées d'application générale au sens du paragraphe 8, dans la mesure où elles concernent les activités visées en annexe :
- a) les périodes maximales de travail et les périodes minimales de repos ;
  - b) la durée minimale des congés annuels payés ;
  - c) les taux de salaire minimal, y compris ceux majorés pour les heures supplémentaires; le présent point ne s'applique pas aux régimes complémentaires de retraite professionnels ;
  - d) les conditions de mise à disposition des travailleurs, notamment par des entreprises de travail intérimaire ;
  - e) la sécurité, la santé et l'hygiène au travail ;
  - f) les mesures protectrices applicables aux conditions de travail et d'emploi des femmes enceintes et des femmes venant d'accoucher, des enfants et des jeunes ;
  - g) l'égalité de traitement entre hommes et femmes ainsi que d'autres dispositions en matière de non-discrimination.

Aux fins de la présente directive, la notion de taux de salaire minimal visée au second tiret point c) est définie par la législation et/ou la pratique nationale(s) de l'État membre sur le territoire duquel le travailleur est détaché. »

(...)

Quinze ans après l'affaire *Rush Portuguesa*, et après que la France a transposé la directive européenne concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services, les polémiques autour des abus de sous-traitance liés au « travail détaché » refont surface. Elles ne se réduisent plus au « maçon portugais » ou au « routier espagnol », car, entretemps, l'Europe s'est élargie. Les ouvriers polonais, tchèques ou lituaniens sont maintenant aussi

---

<sup>298</sup> Voir texte intégral de la directive 96/71/CE en ligne (consulté en mai 2013) : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31996L0071:fr:HTML>



concernés. C'est néanmoins l'image du « plombier polonais » qui va prendre l'allure de personnage central dans des débats qui portent tantôt sur la protection du travail national, tantôt sur les conditions de travail de ces « travailleurs détachés ».

L'élargissement du débat à d'autres travailleurs ressortissants de l'Union Européenne n'a pas empêché qu'une autre affaire concernant les Portugais défraie la chronique. A peine deux semaines avant le référendum français sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe qui a eu lieu le 29 avril 2005, l'affaire *Constructel* éclate<sup>299</sup>. Ce cas va devenir d'autant plus édifiant dans ce contexte politique que l'entreprise utilisatrice d'un sous-traitant exerçant dans des conditions illégales est une entreprise nationale : France Télécom. Des témoignages sur les conditions de travail dans les chantiers de France Telecom font forte impression : « je commençais à 7h30 et je finissais à 21 heures. On faisait parfois jusqu'à 400 kilomètres dans la journée. On travaillait aussi le samedi. Le dimanche, on allait à la laverie » (témoignage d'un travailleur portugais sous contrat de la *Constructel*, in *Libération*, 20 mai 2005).

Le fait est que le « Non » à la question du référendum « Approuvez-vous le projet de loi qui autorise la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe ? », a remporté 54,68 % des suffrages exprimés en France. La campagne pour le « Non » s'est concentré sur le projet de directive Bolkestein sur la libéralisation des services, avec des arguments qui allant de la droite la plus conservatrice à la gauche la plus progressiste, opposant la souveraineté nationale et libéralisme économique. La centaine de travailleurs portugais qui étaient « détachés » en France pour planter des poteaux téléphoniques, raccorder les abonnés et entretenir les lignes, n'aurait pas pu mieux représenter les dérives de *marchandisation* du marché unique européen.

---

<sup>299</sup> C'est le syndicat Sud-PTT qui, après avoir enquêté, sur les pratiques de sous-traitance chez France Telecom a alerté la presse. Pour mieux connaître les détails de cette affaire voici la description que *Le Parisien* fait d'elle: « Constructel est une société créée pour les besoins de la cause : remporter des appels d'offres en France. En réalité, Constructel est une coquille vide, une filiale de droit français d'une entreprise portugaise : Vasabeira. C'est elle qui met à disposition de Constructel véhicules, matériel et surtout salariés. Constructel a donc beau jeu ensuite de proposer des tarifs un tiers plus bas que ses concurrents. (...) C'est ainsi que, depuis deux ans, depuis sa création, Constructel est devenu un des sous-traitants de France Télécom. » (*Le Parisien* du 19 mai 2005).

## Les usages de la citoyenneté européenne

Rechercher dans les textes du droit communautaire, depuis l'origine de l'Union Européenne, les principaux articles concernant la liberté de circulation des personnes dans l'espace européen m'a évité de tomber dans des abstractions qui pourraient nuire à une interprétation plus fine. L'europanisation, qui implique « l'émergence de nouvelles institutions, de nouveaux types de mobilisations sociales et politiques, et de nouvelles formes de culture au-delà des frontières nationales » (Favell, 2000), est un processus qui est loin d'être linéaire : la construction de la notion de liberté de circulation des personnes a été et est toujours marquée par des tergiversations singulières. D'une part, pour créer un espace de libre circulation pour les uns il a fallu sécuriser les frontières pour les autres. D'autre part, l'europanisation est fondée sur un paradoxe qui tient à une libéralisation du marché supranational au détriment d'une citoyenneté européenne tendant à la dénationalisation des ressortissants.

Les droits qui relèvent de la création de la citoyenneté européenne et de la définition de la liberté de circulation de personnes dans l'espace européen concernent en premier lieu les ressortissants de l'Union Européenne en mobilité, et plus particulièrement ceux qui résident dans un pays autre que celui dont ils sont originaires. Par ailleurs, dans une enquête de l'Eurobaromètre réalisée en 2005 sur la mobilité géographique et le marché de l'emploi, la liberté de circulation apparaît comme une des dimensions les plus importantes pour les ressortissants des pays membre de l'UE parmi plusieurs autres droits : « 53% répondent " la liberté de circuler et de travailler dans l'UE ", bien avant l'instauration de l'euro comme monnaie unique (44%) et la sauvegarde de la paix (36%) » (Eurofound, 2006 : 1). En revanche, si la liberté de circulation semble représenter un élément important pour ces ressortissants, la mobilité à long terme dans un pays autre que le sien paraît être moins conséquente. Selon la même enquête, on apprend que « près de 2% de la main d'œuvre de l'UE est née dans un autre Etat membre que son Etat de résidence actuel. Près de 4% de la population de l'UE a déjà vécu dans un autre pays de l'UE » (*Ibid.*, p.2)<sup>300</sup>.

---

<sup>300</sup> Ces statistiques ne représentent qu'une moyenne européenne. Cette mobilité peut beaucoup varier selon la nationalité. Dans un tableau de l'ouvrage coordonné par Adrian Favell et Virginie Guiraudon (2011) on peut noter que le taux d'immigrés ressortissants de l'Union Européenne dans un autre pays membre peut varier par exemple de 9,6% en Irlande et 0,7% en Grèce (p.59. Source : *Office for National Statistics -2006- Labor Force Survey*).

Face à ce constat de faible mobilité, Adrien Favell et Ettore Recchi (*in* Favell et Guiraudon, 2011) expriment la façon dont ces chiffres minent la vision idéalisée de la citoyenneté européenne : « Yet the small minority of international mobile Europeans lies at the heart of conceptualisations and idealizations of European citizenship. They are highly symbolic of some of the ideas of a unified Europe conceived by the founding fathers of European integration. » (*Ibid.*, p.58). Dès 1997, Catherine Wihtol de Wenden, pointait ce décalage. Malgré le symbolisme important de la libre circulation des personnes dans le cadre de la citoyenneté européenne, celle-ci se révélait plus faible que prévu : « le paysage migratoire au sein de l'Europe a peu changé depuis les années soixante-dix et la mobilité interne tend à décroître » (1997 : 36).

Cependant, dans ce contexte de faible mobilité, exposé par les publications de l'Union Européenne elles-mêmes, les ressortissants portugais résidants en France font exception. Parmi l'ensemble des immigrés en France, si l'on prend en compte l'Europe des 27<sup>301</sup>, 33,5 % sont ressortissants européens. A l'intérieur de ce groupe, 10,8% sont Portugais, suivis par les Italiens (5,7%) et les Espagnols (4,6%)<sup>302</sup>.

Comme évoqué plus haut, en 1992, l'Union Européenne a accordé à tous ses ressortissants la citoyenneté européenne (art. 8 du Traité de Maastricht). Ensuite, avec la mise en vigueur de la convention de Schengen en 1996, la liberté de circulation à l'intérieur de l'espace européen a été rendue concrète par l'ouverture des frontières. Ces deux éléments, n'ont que très peu changé le flux migratoire portugais en direction de la France depuis 1974, invalidant *a posteriori* la crainte d'une arrivée massive de Portugais en France. A l'exception des entrées temporaires des Portugais en France dans des conditions décrites précédemment, la mobilité des Portugais dans l'espace européen est devenue un fait social normalisé, ne serait-ce que parce qu'il relève d'un des objectifs affichés de l'Union Européenne. Cette normalité se reflète aussi dans l'impossibilité de comptabiliser les nouvelles entrées (ce qui restreint le « tableau » aux seules migrations permanentes), étant donné l'absence de contrôle des frontières intérieures.

Etant donné ce nouveau contexte de mobilité, il est important de souligner que la plupart des chiffres présentés pour montrer l'ampleur de l'immigration portugaise se rapportent avant tout aux Portugais arrivés en France avant que la citoyenneté européenne n'ait été étendue à cette population. L'acquisition de la carte de séjour était alors une procédure indispensable pour ceux

---

<sup>301</sup> Elargissement de l'Union Européenne effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

<sup>302</sup> Devant les Portugais, la présence des groupes des immigrés les plus nombreuses concernent des non ressortissants européens : les Algériens (13,3) et les Marocains (12,2). Source : INSEE, Recensement de la population 2009. En ligne (consulté en 2013) :

<[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=immigrespaysnais](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=immigrespaysnais)>

qui s'installaient durablement en France. Ce marqueur temporel est donc l'un des éléments sur lequel je me suis appuyée pour construire mon échantillon de recherche. Il permet aussi de comprendre certains clivages qui l'on peut trouver chez l'ensemble des enquêtés vis-à-vis du statut de citoyenneté européenne.

A défaut d'autres critères mesurables, la participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France, ainsi que la possibilité d'éligibilité, est souvent prise dans les sciences sociales comme indicateurs pour analyser l'exercice des droits politiques accordés aux ressortissants européens résidants dans un pays membre de l'Union Européenne autre que les leurs. Ce droit est même considéré par Wihtol de Wenden comme « l'avancée la plus remarquable sur le chemin de la citoyenneté européenne » (1997 : 67).

Or, les Portugais enregistrent de très faibles taux de participation électorale. Sylvie Strudel (2004) qui a examiné cette question montre que : « Alors que les Portugais forment près de la moitié du corps électoral potentiel européen en France, ils ne représentent plus que le tiers des inscrits (34,5%). Autrement dit, il y a une "déperdition" importante d'électeurs potentiels au moment du passage à l'acte d'inscription » (p. 74). Au niveau proportionnel et faisant la comparaison avec d'autres ressortissants européens résidents en France, Sylvie Strudel constate en outre « que les Portugais sont en queue de peloton, avec le plus faible taux d'inscription [...], que ce soit en 1994, 1990 ou 2001 (soit 10,1% pour cette dernière élection). A titre de comparaison, les taux d'inscription les plus élevés sont ceux des Néerlandais (29,5%), des Belges (25,7%) et des Luxembourgeois (22,8%), puis viennent ceux des Danois (18,1%) et des Italiens (17,9%). » (*Ibid.*, p.74). L'auteure termine sa démonstration en déclarant que « la citoyenneté européenne pratiquée par les Portugais résidants en France reste, aujourd'hui et en l'état actuel, limitée dans sa portée et dans ses usages » (*Ibid.*, p.76).

Cet éloignement de la vie politique conduit Albano Cordeiro à formuler deux hypothèses explicatives : l'une historique (soulignant que la majorité des Portugais de France quittèrent leur pays sous un régime dictatorial qui leur interdisait de se mêler des affaires politiques), l'autre renvoyant au « manque d'information » (plus lié à la capacité et la volonté de cette population de s'intéresser aux élections) (2004 : § 38-69). Ces arguments mènent à une explication plus longuement développée dans les travaux de Cordeiro sur une potentielle discrétion des Portugais immigrés en France, voire une stratégie d'invisibilité dans l'espace public. Cela nous renvoie tout droit au questionnement que *Le Monde* développait le 3 février 1992 (voir début de ce chapitre). Néanmoins, Cordeiro ajoute que « ne pas faire de politique, c'est une manière de faire de la politique » (*Ibid.*, § 75) et que la non-participation électorale n'est pas forcément synonyme de

manque de responsabilité citoyenne, celle-ci pouvant s'exercer chez les Portugais à travers l'activité associative, par exemple.

Sous un autre angle, Jorge De la Barre (2006) étudie de son côté l'impact de la citoyenneté européenne sur les identités des jeunes d'origine portugaise. Selon l'auteur<sup>303</sup>, la construction de l'Europe, notamment dans son dynamisme des années 1990, a renforcé et encouragé leur revendication identitaire. Au contraire de l'expérience vécue par leurs parents, l'Europe aurait offert à ces jeunes des « nouvelles valeurs européennes d'intégration » et de mobilité. Par ailleurs, l'entretien de liens avec le Portugal serait trouvé valorisé par ce nouveau contexte européen.

Ces trois travaux, quoique différents dans leurs approches et résultats, partent d'une même hypothèse : celle du potentiel émancipateur de la citoyenneté européenne. Albano Cordeiro pose ainsi la question : « La possibilité de participer pour la première fois à des élections locales françaises en mars 2001, était une opportunité offerte aux Portugais (et autres ressortissants des pays de l'Union européenne) d'apparaître sur la scène publique. Allaient-ils la saisir ? » (2004 : § 52). C'est dans ce sens que les trois auteurs cités entreprennent des enquêtes empiriques qui ont pour but d'identifier, voire de mesurer, les effets de cette nouvelle « citoyenneté européenne » sur les Portugais. Le fait est que même si c'est le traité de Maastricht qui a attribué et reconnu le droit des citoyens de l'UE à voter et à être élus aux élections municipales, ces données montrent davantage l'insertion politique des Portugais dans l'espace national français qu'europpéen.

La *signification* citoyenne (en tant que pratique et représentation) reste théoriquement subordonnée au statut juridique de « citoyen », alors même qu'il faudrait plutôt penser la dialectique entre les deux. En effet, il n'y a potentiel émancipateur dans la citoyenneté européenne que si ceux qui en sont dotés la pratiquent ou la perçoivent. Il est vrai que considérer la citoyenneté européenne comme un objet d'étude, c'est également considérer que l'acquisition de ce statut implique des changements dans les représentations et pratiques sociales. Toutefois, la citoyenneté européenne n'est pas une catégorie figée : elle a évolué et évolue selon le contexte social et politique depuis le début du processus de construction européenne. Elle peut aussi changer selon le point de vue de celui qui l'analyse, d'où le besoin impératif de prendre en compte le contexte de production des discours sur les usages de la citoyenneté européenne.

---

<sup>303</sup> Entretien réalisé avec Jorge de la Barre en novembre 2012 par l'*Observatório da Emigração*. En ligne ici (consulté en juin 2013) : <<http://www.observatorioemigracao.secomunidades.pt/np4/3520.html>>.

A ce propos, Pierre Bourdieu exprimait lors d'un congrès européen, sa prévenance vis-à-vis de tout discours collectifs à base de croyances : « Les intellectuels sont de grands créateurs de mythologies, le premier travail qu'ils auraient à faire, c'est de se critiquer en tant que producteurs de mythologies » (1992 : 54). Le chercheur se doit d'avoir conscience de cette capacité de création et de l'influence qu'elle peut exercer sur sa façon de mener des entretiens biographiques. Les conditions mises en place lors de l'entretien permettent à ce que l'interviewé dévoile son expérience, exposant ainsi sa subjectivité, mais cette subjectivité est une co-construction, fruit d'une interaction entre le chercheur et l'interviewé (voir chapitre 7).

La façon de mener un entretien est déterminante pour obtenir une réponse, pour traiter d'un sujet plutôt que d'un autre. Pour certains de mes enquêtés, on constate qu'au moment d'aborder la question de la citoyenneté européenne, le récit change de nature. Fluide quand il évoque l'expérience migratoire, il devient confus et laisse témoigner un doute concernant la question de la citoyenneté européenne. En 1997, Catherine Wihtol de Wenden écrivait que « la citoyenneté européenne, pilier de l'union politique décidée en 1992, semble encore quelque peu lointaine, voire introuvable » (p. 7). Plus de quinze ans après, il semble qu'elle soit toujours peu palpable, notamment pour certaines catégories de population. C'est à partir de ce constat que je remets en question la dissociation entre la *signification* citoyenne et le statut citoyen. Le débat sur la citoyenneté européenne n'est pertinent que s'il met à un même niveau d'interprétation la dimension juridique et catégorielle du chercheur et la dimension de signification de ceux qui disposent de cette citoyenneté. Dialogue horizontal qui ne doit pas ignorer les enjeux de la communication entre le chercheur et l'interviewé (Pollak, 1986), ni renoncer pour autant, comme on le verra dans les paragraphes suivants, à une analyse attentive de la position de classe occupée par les interviewés.

## **I.1. Les formes malléables de la citoyenneté européenne**

L'alinéa 17 de la directive 2004/38/CE (annexe 6) précise que « la jouissance d'un séjour permanent pour les citoyens de l'Union qui ont choisi de s'installer durablement dans l'État membre d'accueil renforcerait le sentiment de citoyenneté de l'Union et est un élément clef pour promouvoir la cohésion sociale, qui est l'un des objectifs fondamentaux de l'Union ». En effet,

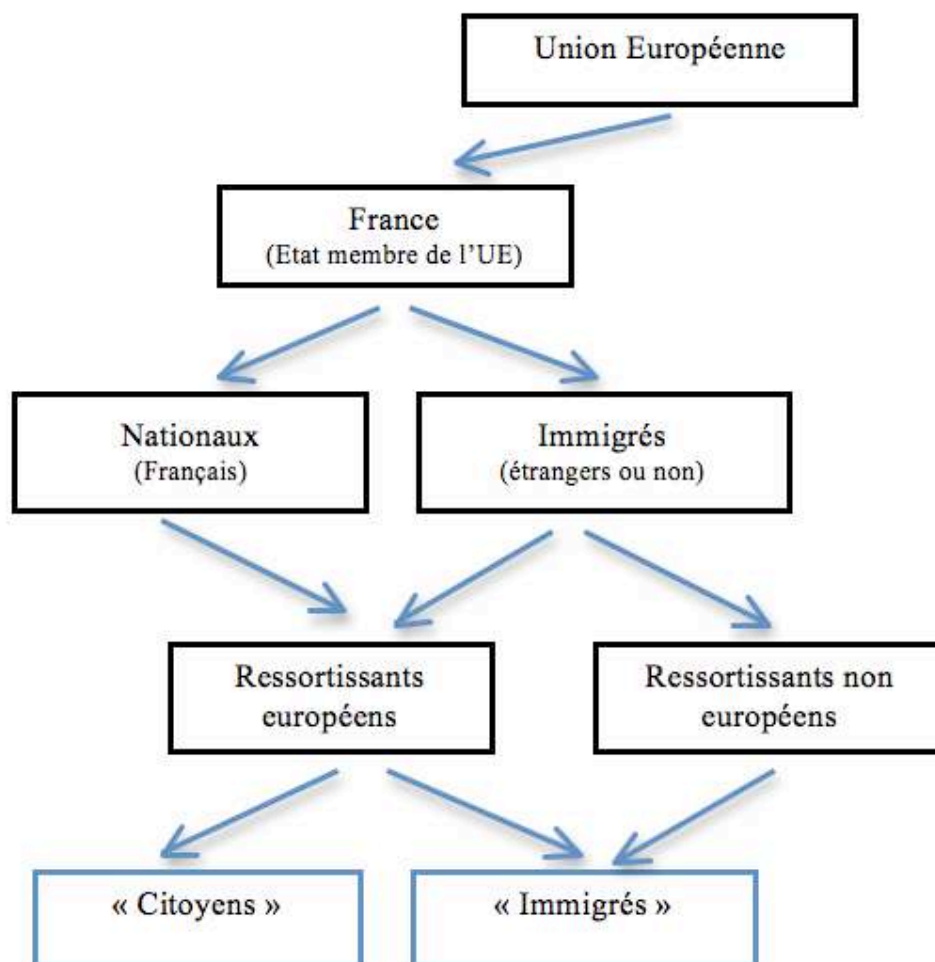
c'est depuis le Traité de Maastricht de 1992 que l'Union Européenne, en instituant une citoyenneté commune, semble se soucier d'une dimension autre qu'économique, notamment un souci de cultiver une appartenance partagée parmi ses ressortissants. Cela m'a conduit à poser plusieurs questions : Qu'en est-il de ce sentiment d'appartenance chez les ressortissants portugais en France ? La citoyenneté européenne prend-elle une forme tangible dans le contexte migratoire ? Y a-t-il eu un passage de la figure d'immigré-étranger à celle d'immigré-citoyen européen dans leurs perceptions et vécus ? Si d'une part, j'essaie de comprendre la manière dont un changement catégoriel est perçu par les Portugais résidant en France, il me semble important d'autre part, de ne pas nier les mécanismes de construction de la figure de l'immigré portugais en France à travers le prisme de leur rapport au passé.

Devenus citoyens européens sans aucune action de leur part, ce que Catherine Wihtol de Wenden appelle « citoyenneté d'attribution » (1997 : 15), les Portugais enquêtés semblent avoir forgé leurs perceptions par agrégation des événements fondateurs de leur expérience migratoire au récit qui lie leur idée du passé à leur vécu du présent. Ce rapport au passé, sur lequel je me pencherai longuement dans la troisième partie de cette thèse, est incontournable pour comprendre leur rapport à la citoyenneté européenne. Tout se passe comme si le statut de citoyenneté européenne chez les Portugais installés en France avant l'entrée du Portugal dans l'UE n'était possible qu'après avoir digéré le processus migratoire des années 1960-70 (migration et installation clandestine et précaire).

Tout serait plus simple si le passage sémantique et juridique, décrit ci-dessus, du Traité de Rome en 1957 au Traité de Maastricht en 1992, c'est-à-dire le passage de la liberté de circulation du « travailleur » au « citoyen » européen, avait eu une correspondance synchrone avec les injonctions juridico-nominatives auxquelles les immigrants portugais sont rattachés dans l'espace national français. Il existe un décalage entre la manière dont les ressortissants portugais se pensent et les catégories européennes et nationales. Cet écart peut varier entre les catégories européennes et nationales, selon les caractéristiques sociodémographiques des ressortissants en contexte migratoire. En conséquence, la question sous-jacente qui émerge est de savoir dans quels cas il existe un effacement des repères anciens nationaux qui laissent la place à de nouveaux référents européens.

Faisons tout d'abord un détour rapide par les définitions qui mêlent les catégories européennes et françaises de la population afin de mieux introduire les résultats de mon enquête qualitative (figure 4).

Figure 4. Catégories européennes et françaises de la population



La France est un Etat membre de l'Union Européenne depuis son origine, c'est-à-dire depuis la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Comme on l'a vu auparavant, l'Union Européenne ne s'est pas constituée en substitut des Etats-nations qui la composent. En matière de mobilité des populations, même s'il y a une tendance à l'homogénéisation, notamment en ce qui concerne la sécurité des frontières externes d'Europe, chaque Etat membre a gardé une certaine autonomie. Selon Catherine Wihtol de Wenden (1997), cette autonomie apparaît en lien avec des législations différentes relatives à la demande d'asile et au statut de réfugié, mais aussi en rapport avec les liens bilatéraux que des pays comme la France, le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas entretiennent avec les anciennes colonies (*Ibid.*, p.45).



Chaque pays a en outre une histoire différente dans la catégorisation de sa population nationale et non-nationale, en fonction de stratégies politiques et administratives. Dans le cas de la France, Alexis Spire (1999) retrace comment la catégorie d'immigré s'est institutionnalisée, avec notamment une histoire des flux migratoires qui s'est mêlée à celle de la mise en place d'outils scientifiques en vue de les quantifier et de les évaluer (par exemple en termes d'intégration). La légitimation de la catégorie immigrée en France, même si elle était répandue dans le sens commun, s'est faite à travers la convergence entre une volonté politique et une expertise scientifique, au détriment du critère juridique d'« étranger » utilisé jusqu'aux années 90. Ce dernier ne répondait plus au besoin de dénombrer « l'apport démographique » des flux migratoires (*Ibid.*, p.53), ni ne faisait face au flou statistique existant entre les Français de « naissance » et les Français d'« acquisition » (*Ibid.*, p.56). La séparation était ainsi consacrée scientifiquement, non plus sur le critère de résidence mais sur celui de la naissance.

La citoyenneté européenne est apparue pour certains comme une forme de dépassement des frontières nationales, mais cet espoir s'est vite retrouvé compromis par les discours essentialistes sur les Européens qui ont commencé à faire surface (Le Cour Grandmaison et Wihtol de Wenden, 1993 : 12). La citoyenneté européenne venait opposer avant tout les ressortissants européens et non-européens en contexte migratoire. Toujours dans le cadre national français, le débat a été rendu complexe, car il a fallu créer les structures administratives et « mentales » pour mettre en place les dispositifs nécessaires à la distinction de la population immigrée présente en France, en octroyant des droits aux citoyens européens, dont les Portugais, et en excluant d'autres. Il y a eu dans cette perspective un déplacement administratif d'une logique nationale vers le supranational. Ce mouvement a-t-il été suffisant pour l'effacer la catégorisation précédente entre nationaux et immigrés, du moins parmi les ressortissants européens ?

La dernière strate de la figure 4 compte éclairer cette question. Cette strate qui identifie parmi les ressortissants européens en mobilité en France, des « immigrés » et des « citoyens », n'est plus le résultat des catégorisations institutionnalisées. Celles-ci n'ont aucun fondement juridique, mais se fondent sur un mélange des catégories légitimées au niveau national et européen, utilisées ou non par les concernés. Cette strate représente donc le point culminant par excellence de confrontation entre les droits communautaires et les personnes qui en sont prétendument bénéficiaires, mêlant par ce biais catégories pratiques et catégories d'interprétation.

## De la figure du « clandestin » à celle de « travailleur immigré »

Avant de se voir attribuée la citoyenneté européenne et d'en tirer l'avantage de la libre circulation, une grande partie de la population portugaise partie en France dans les années 1960-70 s'est livrée à un trajet non moins tortueux que celui auquel se confrontent actuellement des milliers d'émigrés en situation irrégulière pour pouvoir contourner les murs dressés par l'Europe. Si certains ont fait le choix du retour au Portugal après quelques années de travail en France, la majorité s'y sont installés durablement. Ce trajet, les Portugais l'ont appelé le *salto*. A ce périple où ils se soumettaient à tout un univers de passeurs, de difficultés et de dangers dus à l'illégalité de leur migration, il convient d'ajouter pour beaucoup l'accueil dans les bidonvilles des portes de Paris. Le *salto* devient ainsi l'événement tout à la fois fondateur et fédérateur des Portugais en France, d'où émerge la figure du clandestin restée attachée à ce déplacement<sup>304</sup>.

« Je suis venu en France avec deux autres garçons, ni eux ni moi n'avions de papiers, mais au village on nous a assuré que la situation allait très vite s'arranger en France. Et le fait est que je ne me suis jamais senti hors la loi vis-à-vis de la France. Vous savez, à l'époque vous alliez en France et vous aviez directement du travail. Autrefois, les employeurs venaient même nous chercher. Aujourd'hui, je bossais pour un employeur et si le lendemain je voulais changer, je le faisais. [*Sa femme intervient* : les employeurs étaient à la recherche de qui bossait bien]. Et puis, j'ai eu un contrat et toute la paperasse était en ordre jusqu'à aujourd'hui. » (Henrique, arrivé en France en 1962, chapiste dans le BTP)

Henrique est le mari de Manuela<sup>305</sup>, avec qui je me suis entretenue dans leur maison au Portugal<sup>306</sup>. Henrique et Manuela sont l'un des cinq couples que j'ai interviewés pour cette recherche. J'étais préalablement consciente que la présence de deux personnes dans une même interview pouvait influencer le discours de l'un et l'autre : « Dans un groupe, chacun modifie l'état de connaissance de l'autre et l'amène à adopter certains comportements qu'il n'aurait pas adopté sans cela » (Blanchet et Trognon, 2002 : 48). Même si je n'ai pas privilégié cette forme d'interview, l'avoir fait m'a permis de comprendre certains mécanismes de communication et

---

<sup>304</sup> Voir la III<sup>e</sup> partie de cette thèse - *Rapport au passé* -, où le *salto* est analysé à la lumière du présent, notamment à travers les récits des enquêtés.

<sup>305</sup> Voir à propos de Manuela le chapitre 2 - « L'épargne pour la réussite ».

<sup>306</sup> Les avoir interviewés au Portugal, comme cela a été déjà indiqué précédemment, a fait que les trois heures d'entretien portent beaucoup sur les relations au sein du village portugais.

d'analyser les discours des immigrés à la lumière de l'interaction que l'entretien a suscitée, y compris les effets de ma propre présence. Ainsi, interviewer deux personnes à la fois donne l'apparence d'une discussion plus libre, mais elle peut contraindre aussi d'autres échanges. Cela peut être à la fois le résultat des rapports de pouvoir à l'intérieur du couple et le résultat du « stimulus émis par l'interactant qui intervient en premier » (*Ibid.*, p. 72).

L'extrait d'entretien que je reproduis ci-dessus reflète exactement le fait que Henrique a été le deuxième interactant à parler du *salto* et de la façon dont les premiers temps de clandestinité en France se sont déroulés. En effet, c'est Manuela qui a abordé ce sujet en premier pendant la discussion. Mais, ayant immigrée en France en 1969, son expérience du *salto* a été sans doute différente de celle de son mari arrivé au début des années 1960. Cette différence tient tout d'abord au contexte historique dans lequel les deux passages sont inscrits. Comme Victor Pereira le montre, la permissivité pour traverser les frontières, notamment la frontière luso-espagnole, a changé dès lors que l'Etat espagnol, après un événement de tension avec l'Etat Portugais au cours de l'année 1965<sup>307</sup>, a cessé d'exercer un contrôle très strict sur les immigrés portugais qui traversaient son territoire (2012 : 393). Objectivement ces deux passages, l'un réalisé en 1962 et l'autre en 1969, auraient dû être jalonnés de péripéties plus ou moins caractéristiques de chacune de ces phases, auxquelles s'ajouteraient bien entendu les politiques du laissez-passer français concernant cette immigration clandestine.

Cela étant dit, comme il est perceptible dans l'extrait de Henrique, ce dernier a choisi de ne pas s'attarder sur les difficultés ou obstacles qu'il a pu rencontrer au cours du passage clandestin des frontières. On comprend que vis-à-vis du Portugal, son émigration soit perçue par lui même comme une action clandestine. Le silence ou l'omission de cet épisode peut être généralisable à tous mes enquêtés (voir la troisième partie de cette thèse), mais dans ce cas en particulier, il m'a paru très évident qu'il y a eu également une complicité qui s'est mise en jeu entre Manuela et Henrique. Manuela ayant parlé en premier a montré habilement un certain inconfort à parler de ce voyage sans papiers et Henrique a respecté sa gêne. Le choix de ne quasiment pas parler de la clandestinité de leur émigration s'est ainsi négocié entre les deux. Ils m'ont montré conjointement que cela a été une page de leur l'histoire tournée pour de bon. Leurs discours sont devenus par ailleurs très vite uniformes : le récit de la régularisation des papiers par la force de leur travail s'est substitué à celui de la clandestinité.

---

<sup>307</sup> Assassinat de l'opposant au régime – Humberto Delgado – dans le territoire espagnol par les agents de la PIDE (Police politique) (Pereira, 2012 : 393).

« Tous ceux qui sont arrivés à ce moment [années 60/70] ne se sont jamais sentis comme des personnes de trop en France. Je vous assure. Moi-même qui arrivais avec mon air d'étudiant, j'ai trouvé un employeur qui m'a signé un contrat. Je trouvais facilement du travail dans le bâtiment dès lors que j'avais besoin d'un peu de sous. C'est ce que je vous ai déjà dit, a part ces queues interminables au consulat, tout le monde a vite réussi à avoir des papiers. » (Fernando, arrivé en France en 1966, employé d'une agence de banque)

La perception négative de la condition de clandestin est souvent minimisée, dans les discours de ceux qui sont arrivés dans les années 1960-70, par le fait d'avoir acquis facilement un contrat de travail à cette époque. Sans aucune formation ni qualification pour certains ou venus en France avec quelques ressources scolaires, comme c'est le cas de Fernando qui avait déjà obtenu le diplôme correspondant au bac, le contrat de travail représentait une valeur de légitimation de leur présence dans la société française. Cette légitimité par le contrat de travail qui ressort des discours est sans doute liée à l'histoire déjà longue de la France, pays recruteur de main-d'œuvre depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (voir chapitre 1). Elle résulte à la fois de l'idée de clivage entre les nationaux et les étrangers construite en France lors de la mise en place de l'Etat-nation au cours de la III<sup>e</sup> République (Noiriel, 2006), et des débats politiques qui en ont découlé concernant l'apport clé de l'immigration à l'industrialisation du pays.

Si la clandestinité est minimisée par certains de mes enquêtés, elle est assumée par ceux qui ont fait part ouvertement de leur opposition à la guerre coloniale portugaise :

« Comme je n'étais pas légalement réfugié politique et du fait de n'avoir pas fait l'armée au Portugal, j'ai dû attendre plusieurs mois avant d'avoir un passeport et j'ai dû également attendre plusieurs mois après la révolution avant de pouvoir rentrer au Portugal. Avant le gouvernement de Vasco Gonçalves, c'était impossible d'y rentrer. En France, j'ai pu avoir des papiers relativement vite, car la France me demandait seulement d'être embauché quelque part. Cela a été une procédure extrêmement banale pour moi. Mais je n'ai pas fait comme beaucoup d'autres Portugais, gagner de l'argent pour construire une maison. De ce fait, je n'avais pas des réelles perspectives de retour au pays. » (João, arrivé en 1970 en France, conseiller municipal)

La clandestinité de ce déplacement initial est donc seulement revendiquée par ceux à qui l'histoire de la démocratie portugaise et de l'anticolonialisme a donné raison. Les autres préfèrent appuyer leurs témoignages sur le contrat de travail, seul élément à travers lequel leur a été assignée et reconnue une place en France. Le contrat de travail en contexte migratoire est devenu ainsi le symbole, mais aussi l'objet concret qui les a fait sortir de la clandestinité. Mieux vaut être « travailleur immigré » qu'avoir été « clandestin ». Si ces figures relèvent de la subjectivation

individuelle, c'est un glissement juridique et normatif cautionné par l'Etat français qui l'a permise et encouragée, notamment pour les ressortissants portugais (voir chapitre suivant).

### De la figure du « travailleur immigré » à celle de l'« immigré » tout court

D'après Catherine Quiminal (2002), la suspension de l'immigration économique lors des années 1970, souvent énoncée comme la « fermeture des frontières » en Europe, a favorisé l'apparition d'une nouvelle catégorie, celle du « clandestin » (*Ibid.*, p.12). Si cela a pu être le cas pour beaucoup d'autres populations étrangères qui jusque-là avaient bénéficié des accords de main-d'œuvre, pour les Portugais qui étaient entrés majoritairement de manière clandestine dans le territoire français, cela n'a que très peu changé. Au contraire, même si la crise de 1973-1974 a freiné la croissance économique, plusieurs secteurs d'activité ont continué à avoir besoin de main d'œuvre étrangère, car celle-ci n'était pas substituée par les travailleurs nationaux. C'est dans ce sens que les Portugais ont bénéficié au cours de ces années de dispositions avantageuses, formelles et informelles, pour l'entrée régulière en France. Ces derniers étant, selon les pouvoirs publics, plus « assimilables » que les autres à la société française<sup>308</sup> (Henneresse, 1979 : 505 ; Laurens, 2009 : 239).

Comme nous venons de le voir, ainsi que dans le deuxième chapitre, les Portugais arrivés en France dans les années 1960-70, se perçoivent avant tout en tant que travailleurs, en référence à la fois aux constructions socio-historiques de la fonction assignée aux immigrés et au droit d'entrée et de séjour dans le pays où ils se sont installés. Cela étant dit, ces récits qui reviennent en permanence sur la question de l'activité professionnelle exercée se construisent indéniablement en fonction du droit de nationalité français. Le poids du national continue, comme le montre Quiminal (2002), à constituer « la matrice commune des catégories servant à classer les différentes figures de l'étranger » (*Ibid.*, p.9). Sauf pour quelques catégories de personnes interviewées qui s'interrogent sur l'adéquation du droit national à leur situation, comme c'est le cas des jeunes très qualifiés arrivés en France dans le contexte de la libre circulation de l'Union Européenne, la plupart d'entre eux prennent pour acquis la distinction politique et juridique entre nationaux et non-nationaux.

---

<sup>308</sup> Je reviendrai sur ce sujet dans le chapitre suivant.

« Quand je suis arrivé j'ai eu tout de suite un travail. L'ONI venait recruter, mais il fallait passer un examen psychotechnique et puis un autre médical. Les examens médicaux étaient complets, je me souviens d'avoir dû me déshabiller. Ils regardaient si j'avais des bonnes dents ou non. Le psychotechnique était moins efficace. Je suis parti en France en tant que maçon, alors que je n'avais jamais vu ni ne savais le nom des outils. Quand le patron a vu un garçon de 17 ans, il a tout de suite compris que je n'allais pas faire l'affaire. Je ne suis resté que quatre jours, le temps d'avoir des ampoules partout sur les mains. Le patron a facilité les choses et m'a inscrit en tant qu'OS à la place de maçon. (...) Plus tard, je suis devenu coordinateur de la FASTI<sup>309</sup>. Ma militance dans les associations à ce moment-là était axée sur le droit au retour au Portugal, mais en 78 j'ai commencé à dire que ce retour était devenu un rêve. La France donnait de l'argent pour qu'on parte, la politique du million, mais après avoir organisé une visite au Portugal pour repérer ce retour, on nous a dit là-bas c'était le président Ramalho Eanes qu'il n'y avait plus de place pour nous, qu'il fallait mieux rester en France. Bien entendu, on ne nous l'a pas dit comme ça, mais en pratique le Portugal nous avait abandonné. Moi-même, je commençais à être stable économiquement et en termes familiaux. J'ai reconsidéré ma propre décision de retour. En fait, les Portugais en général ont pris conscience de leur non-retour, que nous avions émigré pour toujours. » (Manuel, arrivé en France en 1964, directeur d'un centre d'animation)

Manuel fait partie des rares immigrés qui ont réussi à avoir un passeport avant d'intégrer l'armée, comme il le dit lui-même : « mon départ vers la France a devancé l'obligation de m'inscrire dans la liste des futurs combattants ». Le récit de Manuel est intéressant à analyser sous un double angle, comme témoin et militant. Le lecteur l'a compris, Manuel, grâce à son activité professionnelle et militante, a une aisance toute particulière à inscrire son récit personnel dans l'évolution sociohistorique des deux pays concernés par l'immigration portugaise. Mais au-delà de cette capacité réflexive, son récit montre que la perspective du retour est un élément important dans la compréhension des figures sociales qui entourent cette population.

Le tournant de la prise de conscience personnelle de Manuel quant au non-retour au pays natal, s'inscrit également dans l'histoire écrite de la prise de conscience collective du besoin de penser les politiques migratoires à l'égard des travailleurs immigrés qui seraient restés en France durablement. Comme Baganha et Gois (1999 : 239) l'avaient exprimé, le début des années 80 marque la fin d'un cycle migratoire, puisque c'est à ce moment qu'une large majorité des Portugais a décidé de rester en France définitivement. C'est aussi à ce moment que l'Etat français, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, met en place des politiques visant l'intégration des travailleurs immigrés et de leurs familles. Plusieurs auteurs s'accordent donc à dire que ces années marquent l'abandon de la figure du « travailleur immigré » au profit de « l'immigré » tout court.

---

<sup>309</sup> Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleur-euse-s Immigré-e-s

Au problème économique de l'immigration a succédé le problème de l'intégration (voir par exemple, Noiriel, 2006[1988] ; Spire, 1999) : la carte de séjour, rappelons-le, n'étant plus strictement associée à la possession d'un contrat de travail.

La référence au retour des immigrés est aussi prégnante chez ceux qui émigrent que chez les responsables institutionnels du pays d'où ils partent et où ils s'installent. A ce propos, le travail de Monteiro (1993) montre que dans ces discours, le retour apparaît comme un présupposé naturel dès lors qu'il s'agit de décrire la condition migrante, alors que ce même retour se révèle une mystification compte tenu de la variabilité des trajectoires migratoires (p.55).

« Comme pour tous les Portugais, quand je suis arrivée en France, ça a été difficile : je ne savais pas parler français, je ne le comprenais pas, ça a été compliqué. Une vie triste, celle de l'émigré. Je ne peux pas dire que je n'aime pas la France, ce serait mentir. Je suis là depuis 22 ans, mais je ne peux pas non plus dire que je vais rester ici définitivement, d'autant plus que mon fils a décidé d'y retourner, ce qui me donne encore plus envie d'y rentrer. Notre pays est notre pays. » (Vanda, arrivée en 1990 en France, femme de ménage)

Manuel et Vanda m'ont parlé du retour sans que je leur fasse de relance sur ce sujet au cours de notre entretien. La question qui précède cet extrait concernait le déroulement de l'arrivée de Vanda en France. Par conséquent, il me semble que l'envie ou refus du retour ou non retour des immigrés n'est pas, ni ne peut être étudié comme une dimension *sine qua non* de la condition immigrée, elle est plutôt le résultat de la production d'altérisation dès lors que l'individu fait l'expérience migratoire. Une expérience qui renvoie à la *situation minoritaire* dans laquelle ces personnes se retrouvent, qui se fonde à la fois sur des rapports de domination, de dépendance et d'exclusion vis-à-vis des nationaux (Cossée et *al.*, 2004 : 19).

La question du retour ou non au pays natal, relevée à plusieurs reprises dans les récits biographiques des immigrés enquêtés, montre avant tout l'ambivalence entre le fait d'être admis légalement dans un territoire donné et le fait de ne pas faire « réellement » partie de son corps national.

« L'arrivée en France n'a pas été simple, mais comme je suis venue avec mon mari, qui à l'époque était juste mon petit copain, on était là l'un pour l'autre. Nous avons, tous les deux commencé à travailler aussitôt. Des travaux plutôt bien payés, pour qui était habitué à des petits salaires... Entretemps j'ai eu ma fille et mon fils. [...] Mais je vous assure je n'ai jamais arrêté de travailler. Et sincèrement, je le dis souvent à mon mari, si jamais un jour je ne peux plus travailler, je préfère

rentrer au Portugal. Quand je vois des noirs et des arabes qui vivent de l'assistanat, je me demande ce qu'ils sont venus faire ici. » (Vanessa, arrivée en France en 1995, femme de ménage)

Le discours de Vanessa, au-delà de la vision très culturaliste - pour ne pas dire raciste - sur les « abus sociaux »<sup>310</sup>, laisse entrevoir qu'elle s'identifie comme faisant partie de la même catégorie de population que les « noirs » et les « arabes »<sup>311</sup>. En nommant ces deux groupes, elle se met d'égale à égale avec eux, et s'oppose de la même manière et tout d'abord aux « Français blancs », groupe majoritaire. Vanessa s'auto-identifie comme immigrée au même titre que les « noirs » et les « arabes », car elle juge ne pas jouir des mêmes droits que les nationaux au pays où elle s'est installée. Dans ce sens, et encore une fois, le travail apparaît comme la seule justification de son séjour dans un pays que n'est pas le sien. Par ailleurs, nous avons déjà vu dans le chapitre 2 la manière dont Vanessa exprimait l'importance de s'investir dans le travail, et que cette « qualité » de travail incarnait la distinction des Portugais parmi les autres immigrés.

C'est pourquoi la figure du « travailleur immigré » et celle de « l'immigré » tout court ne se substituent pas l'une à l'autre. L'une peut apparaître aussi bien dissociée qu'attachée à l'autre dans les discours des Portugais interviewés, ce qui réfute l'idée que la figure du « travailleur immigré » a disparu de l'entendement général sur cette population. Hormis les catégories statistiques qui ont balisé scientifiquement et formalisé politiquement le débat sur la population étrangère depuis les années 1990 (voir Spire, 1999), une grande partie des Portugais en France perçoivent toujours -et sont perçus-, comme « travailleurs » et « immigrés ». Les données objectives sur leur taux élevé d'activité professionnelle et leur expérience migratoire vécue face à la population majoritaire sont deux éléments qui peuvent expliquer la prégnance de ces auto-perceptions.

---

<sup>310</sup> Ce discours des « abus sociaux » chez les immigrés portugais peu qualifiés scolairement semble être assez récurrent. Cette rhétorique revient souvent accompagnée des qualités en tant que travailleurs, comme si leur travail dur serait suffisant à leur subsistance. Toute forme d'assistance sociale serait ainsi considérée comme un profit. Sur ce, Nicolas Jounin (2008) dans son enquête ethnographique dans les chantiers d'intérim du bâtiment « croise » un ferrailleur portugais, le décrivant de la façon suivante : « Cunha est un personnage à part sur le chantier, suscitant chez ses collègues aussi bien la répulsion que l'admiration. Chef d'équipe intérimaire, il travaille dans le bâtiment depuis 1966, année de son émigration du Portugal ; et depuis 1991 en intérim. [...] Doyen des ferrailleurs, c'est un ouvrier apparemment infatigable, qui reprend le travail de lui-même avant la fin de la pause-déjeuner. Ses mains sont noircies par la roille incrustée jusque sous ses ongles, et parsemées de coupure probablement dues au fil de fer : nous ne l'avons jamais vu travailler avec des gants. [...] Célibataire, il vit dans une chambre d'hôtel qu'il paie 262 euros la semaine. Un jour, il affirme n'avoir jamais, de toute sa vie, sollicité d'allocations logement, ni d'indemnités de chômage ou de remboursements maladie. Abasourdis, Khaled, Abdel, Abdel et Saïd répliquent : " tu es con, c'est tes droits ", " Je n'aime pas profiter ". » (*Ibid.*, p.81).

<sup>311</sup> A propos du racisme intra-migrant voir le chapitre suivant



## De la figure de l' « immigré » à celle de « citoyen européen »

Les Portugais, après l'émigration massive des années 1960-70, puis une importante insertion sur le marché du travail français, sont restés majoritairement en France, contrairement aux objectifs de la politique d'aide au retour au pays d'origine des travailleurs immigrés mise en place pendant le septennat de Valéry Giscard d'Estaing en 1977, même si comme on l'a déjà vu, cette politique ciblait prioritairement les Algériens (Weil, 2004[91] : 150). Ils sont aussi restés du fait de l'incapacité ou de la mauvaise volonté du Portugal d'accueillir cette émigration de retour, comme Manuel en témoignait dans son récit. Dès l'après révolution, Pedro Coelho, alors Secrétaire d'Etat Portugais à l'émigration, dans un entretien au Journal *Le Monde* (15-16 décembre de 1974), après une rencontre avec Paul Dijoud (alors Secrétaire d'Etat Français en charge des travailleurs immigrés), déclare qu'« un retour massif des migrants au Portugal n'est pas possible dans l'immédiat ».

En somme, le « stock » ne s'est pas tari et le « flux » n'est pas interrompu. D'où la pertinence d'étudier les transformations et la persistance des représentations et liens entre des cohortes migratoires pré et post-entrée du Portugal dans l'Union Européenne. Néanmoins, le lien inter-cohortes ne pourrait être étudié sans avoir analysé les statuts successifs auxquels les portugais résidents en France ont été assignés depuis leur déplacement initial. Les Portugais, ressortissants européens depuis l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne en 1986, sont devenus des citoyens européens suite au Traité de Maastricht entré en vigueur en 1993. Mais, alors que la figure de l'immigré est apparue intimement liée à l'expérience personnelle du migrant, s'inscrivant dans la logique sociale de l'« immigré travailleur », celle de citoyen européen ne paraît tangible que pour certains. Comme on le perçoit dans les paragraphes suivants, ces derniers ne s'inscrivent plus dans une logique de « migration » mais plutôt de « mobilité ».

« Je ne m'identifie pas au mot immigré. Peut-être c'est parce que je suis quelqu'un de très individualiste. Jusque-là je n'ai eu aucun lien à la communauté portugaise. Je n'utilise jamais un terme collectif pour me définir. Je pense que, comme définition collective, immigré a une connotation négative. Je ne veux pas me distinguer forcément d'eux, mais, de fait, c'est comme s'il y avait des mondes spatiaux et visuels différents. Et donc utiliser ce mot pour me définir, ça fait bizarre. » (Guilherme, arrivé en France en 2006, consultant)

« J'ai l'impression que ce mot immigré a une charge négative dans lequel je ne me reconnais pas. Pour être sincère, ce mot a une connotation négative. Mes amis m'appellent « immigrée » pour rigoler, parce que je suis là depuis longtemps, mais je me sens plutôt citoyenne européenne ou citoyenne du monde. Le fait d'être au Portugal ou en France, c'est la même chose. Je ne m'auto-désigne pas comme immigrée et je ne le sens pas par ailleurs. Peut-être que j'ai appris dans les livres d'histoire ce qu'était l'émigration, la migration, l'immigration, et l'idée que j'ai gardée c'est qu'émigrer était partir vers une culture très différente de la nôtre, alors qu'ici je ne me sens pas déplacée. » (Sara, arrivée en France en 2005, économiste)

Sara et Guilherme ne sont pas les seuls à parler de la connotation négative lorsqu'on parle d'immigré. Alexis Spire (1999), commence son article sur la construction de la catégorie statistique d'immigré notant que : « le terme d' "immigré" conserve une forme de stigmatisation à l'égard du groupe ou de la personne auquel il s'applique. Sans que ce stéréotype soit toujours conscient ou explicite, l'immigré demeure associé à une position socialement dominée » (p. 50). Selon ce même auteur, les Portugais en France seraient plutôt à l'abri de cette assignation par rapport à d'autres populations immigrés, tels que les « Maghrébins ». Les Français préféreraient les traiter comme étrangers : « Soupçonné systématiquement de vouloir s'établir définitivement sur le territoire, l'immigré s'oppose à l'étranger associé à l'image du visiteur installé provisoirement, et dont la présence est rarement perçue comme une menace qui pèse sur la cohésion nationale » (*Ibid.*, p.50).

Je rejoins ainsi l'auteur sur deux points : d'une part, il est vrai que la notion d'immigré a été longtemps une notion floue, et ce jusqu'à ce qu'elle soit formalisée statistiquement et par conséquent définie par le Haut Conseil à l'Intégration comme toute « personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable »<sup>312</sup>. Cette formalisation a bien entendu, et comme Spire l'explique, répondu à des logiques politiques, dont plus particulièrement le gonflement numérique de la population étrangère. D'autre part, il y a eu effectivement une distinction entre les Portugais et d'autres populations. Celle-ci a pu être constatée par des procédures et directives avantageuses pour les premiers en ce qui concerne par exemple les démarches administratives de régularisation de leur séjour.

Néanmoins, je m'interroge sur la distinction que Spire évoque à l'égard des Portugais du fait qu'ils étaient plutôt perçus comme des étrangers, parce que leur présence sur le territoire

---

<sup>312</sup> Définition donnée par le Haut Conseil à l'Intégration à laquelle il ajoute une petite note : « Un immigré a pu, au cours de son séjour en France, acquérir la nationalité française. » En ligne (consulté en avril 2013) : <<http://www.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html>>

français serait plutôt temporaire. Les discours « défensifs » de mes enquêtés au sujet de la condition de non-national ou de la notion d'immigré attestent que cette dernière est également prégnante dans la population portugaise en territoire français.

En-négatif de la figure de l'immigré en France, se trouve celle toute aussi importante de l'émigré vu depuis son pays d'origine. Celui-ci ne bénéficie pas non plus d'une aura très « gracieuse » : on l'avait vu à propos de la mésestime avec laquelle l'architecture des maisons construites par ces é(im)migrés était perçue par ceux qui étaient restés au pays. La récurrence reconnue de cette mésestime, voire du mépris à l'égard de cette population, même au niveau des politiques publiques<sup>313</sup>, a conduit Paulo Pisco, député socialiste élu dans la circonscription Europe, à présenter une motion dans le congrès socialiste en 2011, dans laquelle il défendait la « suppression » du mot « émigré ». Il a avancé les arguments suivants<sup>314</sup> :

« Notre histoire est faite de migrations. Partir à la recherche d'autres destinations est dans notre code génétique. [...] Notre société, administration publique, partis politiques, *opinion makers* dans la communauté et beaucoup d'autres acteurs importants ont besoin de surmonter une vision négative et dépassée des communautés, ce qui n'est pas bon ni pour elles ni pour nous. Nous devons contribuer à éliminer le préjugé basé sur une supposée supériorité économique et culturelle, qui nous empêche d'avoir une relation plus ouverte avec des millions de Portugais répandus à travers le monde. Au cours de ce long travail qu'il nous reste à faire, il serait important de commencer par abolir de notre vocabulaire le mot "émigrant". Pendant des décennies ce terme a acquis une connotation tellement négative, qu'aujourd'hui cela blesse ceux à qui leur est assignée cette étiquette. Cela dérange aussi bien les Portugais qui ont quitté le pays depuis longtemps que leurs enfants. Ces derniers ont déjà un autre niveau d'éducation, une autre mentalité, ils sont bien intégrés et ont atteint un succès professionnel. Cela posé, il serait souhaitable que soit adopté la désignation "Portugais à l'étranger", qui est d'ailleurs l'expression par laquelle ils sont nommés dans l'article 14 de la Constitution de la République Portugaise. De la même façon, le mot émigré n'est pas adapté pour désigner tous ceux qui aujourd'hui quittent le Portugal à la recherche d'expériences dans d'autres pays, soit pour des raisons économiques, professionnelles ou académiques. »

L'argumentation de Paulo Pisco a été largement diffusée dans les cercles médiatiques qui concernent l'immigration portugaise, apparaissant comme un éloge de cette population. Mais elle

---

<sup>313</sup> Le manque de renforcement des réseaux consulaires et le désinvestissement dans les structures scolaires d'apprentissage de la langue portugaise pour les enfants des émigrés sont les mesures les plus contestés par les représentants politiques et associatifs de la population portugaise en France.

<sup>314</sup> Traduction du portugais par mes soins. Motion complète pour l'abolition du mot émigrant. En ligne (consulté en avril 2013) :

<[http://www.bomdia.lu/index.php?option=com\\_content&view=article&id=10728&Itemid=121](http://www.bomdia.lu/index.php?option=com_content&view=article&id=10728&Itemid=121)>

souffre de quelques imprécisions : elle est même confondante à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, le raisonnement de Paulo Pisco se base sur l'idée, par ailleurs communément répandue, selon laquelle les Portugais auraient une tendance innée à partir du Portugal. Argument fallacieux qui réduit les facteurs structurels et conjoncturels des sociétés de départ et d'arrivée à l'essence biologique des immigrés. Deuxièmement, le député parle de communauté comme s'il s'agissait d'une population homogène, relevant par là d'un destin commun, alors même qu'il semble vouloir combattre cette uniformité réductrice en abolissant le mot « émigré ». Troisièmement, la charge du mot « émigré » ne serait pas conforme à l'expérience de « succès » des émigrés et leurs enfants, ce qui laisse entrevoir un jugement échelonné de « réussite » en fonction de laquelle tous les émigrés devraient se niveler.

En outre, en faisant référence à ceux qui partent du Portugal aujourd'hui, Paulo Pisco veut faire valoir l'existence d'une nouvelle mobilité renvoyant les anciennes catégories au rang d'anachronisme. S'il est vrai que de nouvelles formes de mobilité ont pris forme depuis l'ouverture des frontières à l'intérieur de l'espace européen et la création de la citoyenneté européenne, mais aussi avec le développement des transports et des communications, il est moins vrai que toutes les personnes qui partent ou qui sont en mobilité subissent de la même manière la stigmatisation dont le député portugais parle.

Dès lors, il s'agit là d'un genre d'amalgame qui rend linéaire le lien entre la désignation sémantique et le contenu de l'action migratoire, alors que les deux, par la spécificité et le polyphormisme des mouvements migratoires, sont irréductibles à n'importe quelle tentative de simplification d'analyse. Il ne faudrait pas oublier que les discours politique et scientifique puisent dans des bases et visent des fins différentes. En revanche, il ne faudrait pas non plus négliger le lien étroit qui existe entre les deux. Notons par ailleurs que le discours du député Paulo Pisco fait apparaître une nouvelle préoccupation émergente dans les milieux de représentation de cette population : la demande de reconnaissance d'un nouveau statut, celui de citoyen européen. C'est une demande de reconnaissance politique, mais aussi, comme on l'a vu par le récit de Sara, une revendication de prise en compte d'une nouvelle façon de vivre l'é(im)migration. C'est aussi le cas de Guilherme qui revendique le droit de ne pas être défini par le collectif. Mais ce mouvement de reconnaissance et de revendication est-il généralisable à toute la population portugaise en contexte migratoire, y compris pour ceux qui sont arrivés après l'ouverture des frontières ?

« [Quand tu es venu en France, as-tu rencontré des obstacles d'une quelconque nature ?] Je n'ai eu aucune difficulté, j'ai juste été obligé de faire un permis de séjour. Je l'ai encore aujourd'hui, et je l'utilise par ailleurs.

[Il est valable jusqu'à quand ?]

Fin octobre.

[Que vas-tu faire après ?]

Je vais le renouveler.

[Pourquoi ?]

Parce que, comme la date d'entrée remonte à 10 ans, j'y suis obligé. Mais pour ceux qui sont venus il y a 5 ans, ce n'est plus nécessaire. Je me suis déjà renseigné là-dessus.

[Qui t'a renseigné ?]

Je suis allé une fois à la préfecture et on m'a répondu que oui, je dois renouveler ma carte de séjour.

[Et ta pièce d'identité, elle ne te sert pas ?]

Mais tu sais la pièce d'identité portugaise n'a pas d'adresse, et dès lors que j'ai besoin de montrer un document, c'est surtout pour qu'ils confirment mon adresse de résidence.

[A quoi te sert le permis de séjour]

A vrai dire, je n'en ai pas la moindre idée. Pour être identifié.

[Est-ce que t'en as besoin pour ton travail ?]

Je n'ai jamais essayé d'utiliser autre pièce que ma pièce d'identité portugaise.

[Quand tu es venu en France, les frontières étaient déjà ouvertes ?]

Oui. Mais cela ne m'a rien fait car je n'ai jamais connu les frontières fermées. » (Fernando, arrivé en France en 1999, peintre en bâtiment)

Mon entretien avec Fernando a eu lieu au cours de l'année 2009. Au contraire de la restitution des autres entretiens, j'ai décidé de reproduire ici un extrait de notre échange et pas seulement une de ses réponses. Cet échange est révélateur de la difficulté à laquelle je me suis heurtée pour faire émerger une parole réflexive. Pour certains de mes interviewés, cette parole apparaît expéditive. Malgré moi, pendant une heure et demie, je me suis confrontée à un exercice de questions-réponses à une vitesse soutenue. L'entretien avec Fernando a été le premier, parmi d'autres, où j'ai fait cette expérience, où la réception de réponses très courtes m'a obligé à faire des relances très rapides, voire irréflechies. J'ai senti parfois une forme d'inversion de rôles, où l'interviewé testait plutôt ma capacité de réponse à sa parole. Ces personnes avec qui j'ai eu les entretiens les plus difficiles partagent certaines caractéristiques socioprofessionnelles. Ce sont des jeunes, ayant fait un parcours scolaire plutôt court, et arrivés en France récemment.

A la fin de l'entretien, j'ai demandé à Fernando s'il pouvait me mettre en contact avec ses collègues. Il m'a répondu : « ça va être difficile. Les gens n'ont qu'un seul jour de pause et ne voudront pas le rater pour faire un entretien. Il n'y a que moi pour faire ça ! ». Pour Fernando,

mes questions relevaient d'un « travail de journalisme », m'a t-il dit quand on est arrivé à la fin de l'entretien. Je me suis rendue compte, après ces expériences, que l'entretien n'est pas la forme la plus juste dans certains cas pour que la parole puisse se libérer. Une socialisation dans d'autres espaces avec ces personnes aurait peut-être été plus propice à des propos plus longs. Cela dit, les réponses de Fernando sont loin d'être dépourvues de sens. Au contraire, elles nous font voir à quel point les questions sur la « liberté de circulation » peuvent fermer le dialogue et se révéler insipides.

Quand Fernando me répond qu'il n'a jamais connu de frontières fermées, c'est une façon de me dire qu'il ne se base que sur ce qu'il connaît, et que mes questions veulent appréhender une réalité qui n'est pas la sienne. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas de conscience de l'évolution historique du processus du contrôle des frontières dans l'espace européen. Par ailleurs, son histoire familiale de migration semble avoir été transmise et avoir eu un rôle d'extrême conscientisation sur ce point :

« mon père dans les années 1960 a essayé d'aller en Suisse, mais il a été arrêté à la frontière espagnole. Il a fait de la prison pendant trois semaines. C'est un oncle à lui qui est allé le chercher en échange d'une caution. Il a réessayé plus tard et a réussi à arriver en Suisse. Mais à l'époque il était déjà fiancé à ma mère et s'est dit "je préfère rentrer au chaud pour être proche de ma petite amie", et il est rentré définitivement au Portugal. »

Mais l'élément de l'entretien avec Fernando qui m'intéresse particulièrement, au-delà du sens que l'ouverture des frontières revêt pour lui, c'est de comprendre son rapport au statut de citoyenneté européenne. Ses réponses courtes et concises sur la liberté de circulation nous ont déjà donné des pistes sur la façon dont il perçoit l'espace européen en termes de mobilité, mais la description des procédures administratives de régularisation de sa situation auxquelles il a eu à faire face l'attachent toujours à une position d'immigré non-national. En dépit des inexactitudes des démarches administratives qu'il raconte, pouvant relever des incohérences de son discours ou de la mauvaise application de la directive 2004/38/CE (annexe 6) par l'administration française, la logique de la nationalité prime toujours, aussi bien dans sa forme de statut que de sentiment d'appartenance. Le terme d'immigré se réfère toujours à un sentiment d'appartenance à une nation donnée. Cette logique nationale transparait aussi dans le récit de Carina (arrivée en France en 2009, femme de ménage en entreprise). Elle me dit :

« Depuis que je suis en France, je ne vais au Portugal qu'une fois par an, pendant l'été. L'entreprise offre moins de travail à ce moment-là. Mais je suis toujours en contact avec mes parents. Dans tous les cas, maintenant, je vais mieux que quand j'étais au Portugal. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de moments difficiles. Ma famille me manque, mais j'ai décidé de partir, c'est comme ça. » (Carina, arrivée en France en 2009, femme de ménage en entreprise)

On perçoit que dans le récit de Carina, comme dans l'entretien avec Fernando lors qu'il décrivait sa relation avec le Portugal, que l'espace européen ne constitue pas pour eux un continuum géographique et social. Le Portugal et la France, malgré l'absence de contrôle à leurs frontières, sont toujours séparés pour ces jeunes immigrants par des barrières sociales et symboliques.

Par conséquent, la citoyenneté européenne peine encore à pouvoir être appréhendée sous l'angle théorique de sa superposition à la nationalité. Le Portugais à Lisbonne ou le Français à Paris sont devenus citoyens européens *de jure* bénéficiant d'une logique d'inclusion à l'Union Européenne, en revanche le Portugais de Champigny-sur-Marne ne s'inscrit pas aussi simplement dans cette nouvelle citoyenneté. Il reste assigné à une population non nationale, immigrée, soumise d'une façon ou d'une autre, à une logique de différenciation.

L'un des postulats de cette étude reposait sur l'idée que l'accession à la citoyenneté européenne ne pouvait qu'être attractive pour ces migrants investissant par excellence l'espace de l'Union Européenne et profitant de la mobilité et de la possibilité de travailler hors des frontières nationales sans obstacles administratifs. Je me suis cependant rendu compte que sur la citoyenneté européenne, il n'y a pas un mais plusieurs récits suivant les différentes populations, leurs conditions de vie et la place qu'elles occupent dans la société d'installation. L'enjeu heuristique d'une étude sur la citoyenneté européenne chez les immigrants portugais en France est, dans cette mesure, différent de l'enjeu qui renvoie à une action homogène d'inclusion - être citoyen d'une nation et être citoyen européen se superposent. En revanche, la situation diffère pour les non-nationaux préalablement identifiés comme immigrants/étrangers. Cette représentation préalable prend alors le pas sur la citoyenneté européenne dans le discours qu'ils font de leur expérience migratoire.

En d'autres termes, en dépit de la création d'un espace européen commun, les migrants perçus comme non-nationaux, bien qu'ayant intégré les mécanismes catégoriels à travers lesquels la société française s'est bâtie et a défini les contours de l'homogénéité nationale, sont souvent renvoyés à la « case départ », celle de l'immigré. Enfin, ces entretiens montrent que ces jeunes

immigrés ne se réfèrent que de façon abstraite, voire distante, à une expérience de citoyenneté européenne. Ils préfèrent poser des mots là où leur trajectoire a demandé un effort de réadaptation à une nouvelle société.

## I.2. Dégager une citoyenne européenne de la pratique de terrain

A un moment de l'entretien, un effort doit être fait par le chercheur pour creuser le concept de citoyenneté qui se révèle peu identifié, voire inexistant pour l'enquêté. Cependant, si l'on se penche sur la forme que prennent ces réactions de façon « idéale typique », j'ai pu identifier des différences selon la cohorte migratoire prise en compte :

- Ceux venus en France avant l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne ont connu l'obligation d'être en possession d'une carte de séjour. Au moment de l'attribution de la citoyenneté européenne, l'acquisition de la carte de séjour ne nécessitait pas de démarche active, ni ne constituait un problème dans leur vécu car le droit d'être en France était déjà acquis. Tout comme le discours sur le *salto*, le récit sur l'acquisition du premier permis de séjour est euphémisé au regard des difficultés vécues de nos jours en France par les ressortissants non européens. Plusieurs en ont été témoins, comme on a pu le voir ci avant, qui ont résumé ainsi leur régularisation : « J'ai pu avoir un permis de séjour très vite dès mon arrivée en France dans les années 1960, étant donnée la conjoncture favorable à trouver un contrat de travail ». Cependant, quand j'ai fait un effort pour approfondir pendant l'entretien le moment de « clandestinité » sur le sol français, j'ai saisi également que ces immigrés ont dû batailler pour obtenir une carte de séjour et régulariser leur situation. Le cas des femmes très peu scolarisées est très paradigmatique de cet accueil inhospitalier, dans la mesure où une grande majorité d'entre elles ont du se soumettre à la servitude domestique pendant un certain temps, afin d'obtenir une signature de leur patronne et pouvoir prétendre ensuite au droit au séjour (voir chapitre 8).

On constate dans ces cas que le récit sur ce moment de régularisation du séjour gomme aussi bien la difficulté des premiers temps arrivés en France « sans papiers », que le moment où a été décrétée la fin de la nécessité d'avoir une carte de séjour pour les ressortissants européens. En d'autres termes, ces migrants savent ce qu'ils ont, mais pas ce qu'ils pourraient perdre :



« J'ai une carte de séjour à vie pour laquelle j'ai bien travaillé, je ne vois pas comment la citoyenne européenne pourrait la remplacer. » (Lurdes, arrivée en 1967 en France, concierge)

J'ai remarqué, en outre, que ces immigrés demeurent inébranlables dans leur volonté de posséder un permis de séjour valable. Si dans un premier temps, j'ai jugé qu'ils montraient un attachement persistant voire obstiné à conserver et à actualiser leur carte de séjour, la société et l'administration françaises, elles-aussi, peinent à accepter de simples « pièces d'identité » portugaises comme documents de résidence, même après la transposition dans la loi française de la directive européenne concernant le droit au séjour des ressortissants européens. L'exemple, récurrent chez mes enquêtés, est l'expérience de payer par chèque dans les magasins. La pièce d'identité portugaise est très rarement acceptée étant donné que l'adresse française n'y figure pas. Fernando avait déjà rapporté ces mésaventures bureaucratiques, alors même que l'alinéa 11 de la directive 2004/38/CE (voir annexe 6) stipule : « Le droit fondamental et personnel de séjour dans un autre État membre est conféré directement aux citoyens de l'Union par le traité et ne dépend pas de l'accomplissement de procédures administratives. »

L'effet de la citoyenneté n'est donc pas directement saisi. Comme nous l'avons constaté, et contrairement à ce que j'aurais pu attendre, la citoyenneté européenne qui induit la fin de l'obligation de renouveler le permis de séjour ne suffit pas à remplacer une habitude, même contrariante (tracas administratifs divers) liée à la représentation que ces populations se font d'elles-mêmes, c'est-à-dire, d'immigrés, d'étrangers. Dans ce cas, l'image de soi en tant qu'émigré ou immigré est plus forte que celle de citoyen européen.

Bien entendu, ces conceptions de la citoyenneté européenne, très liées aux déficiences des démarches administratives ne sauraient voiler des exceptions parmi mes enquêtés arrivés en France avant la création de l'Union Européenne.

« Je n'ai jamais acquis la nationalité française. Dans ma Mairie, j'ai été élue comme européenne et non pas comme française. Je n'ai que la nationalité portugaise. Il y a neuf ans qu'il y a la possibilité pour les européens d'être éligibles aux élections municipales. Si le Portugal n'était pas entré dans l'Union Européenne, je ne serais jamais entrée en politique. En fait, on ne serait jamais venu me chercher pour faire partie de la liste. On est venu me chercher parce que j'étais dirigeante associative, et vu qu'il y avait une volonté de représenter toutes les populations d'origines différentes, il y a eu de la discrimination positive à mon égard. Le statut de conseillère municipale a certaines limites, et vu que je n'ai pas la nationalité française, je ne peux devenir ni adjointe au Maire, ni maire. La Mairesse me dit souvent, il faut que tu devienne française, mais je lui répond

que je verrai ça plus tard. » (Irene, arrivée en France en 1972, assistante de direction d'une banque)

Le double statut d'Irene, en tant que politicienne et militante associative dans les milieux portugais, lui permet d'accéder, différemment des autres enquêtés, aux avantages européens et ce en connaissance de cause. Son récit pointe cependant la façon dont des discriminations persistent dans l'accès des non Français à certains postes de représentation politique. La citoyenneté européenne, même dans ce cas, reste soumise à l'optique nationale.

- Pour ceux arrivés en France déjà libérés des contraintes frontalières, une autre réaction est perceptible, celle de n'avoir rien connu d'autre. Il est donc pas question pour ces migrants de s'interroger sur l'impact de la citoyenneté européenne dans leur expérience migratoire puisqu'ils ont déjà migré en tant que citoyens européens. Deux conceptions apparaissent différenciées dans les discours parmi ces immigrés arrivés en France après l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne :

a. Une appropriation de l'espace européen par un « désir » de mobilité et non par un statut. On constate ceci notamment chez les migrants hautement qualifiés à travers la description qu'ils font de leurs fréquents déplacements transnationaux, professionnels ou ludiques, et de la façon dont ils transmettent le sentiment d'être chez soi partout dans l'espace européen.

« J'ai rarement la notion que je suis Portugais. Penser que cela me fait être quelque chose que les autres ne sont pas, je n'arrive pas à projeter cela. D'ailleurs, c'est peut-être à cause de cela que je suis dans une situation neutre et que j'ai toujours l'impression de pouvoir vivre dans n'importe quel pays européen. Le terme déplacé nous renvoie au fait d'être hors d'un lieu. Je pense que ce dernier est le terme juste qui me définit le mieux. Un lieu d'origine existe par définition, mais en tant que je n'ai pas un lieu pour rester... En termes européens, je sens la même chose. Culturellement, il y a des éléments que nous pouvons, avec un peu d'imagination, considérer comme européens, mais l'Europe est tellement grande... En opposition au reste du monde, l'Europe c'est un lieu où je me sens très bien, c'est aussi pour ça que l'Europe peut être mon espace. » (Guilherme, arrivé en France en 2006, consultant)

Les deux heures et demi d'entretien avec Guilherme ont été révélateurs de la manière dont les connaissances du chercheur peuvent être actualisées et maniées selon la façon dont l'expérience personnelle est réfléchie et exposée par les enquêtés. Ainsi, le discours de Guilherme n'est pas juste composé du matériel empirique à analyser, il a contribué à mettre des mots et à

mettre en perspective les connaissances théoriques et empiriques. Cela est sans doute le résultat de la grande réflexivité dont les enquêtés hautement qualifiés font preuve.

J'ai réalisé, à travers cet entretien et d'autres du même genre, l'importance de penser autrement la dissociation entre l'espace national et la migration. Ce n'est pas juste l'ouverture de frontières qui permet une nouvelle mobilité parmi un certain nombre de jeunes avec des caractéristiques similaires, dont une forte scolarisation, mais aussi l'émergence de conscientisation par rapport à une identification supranationale qui doit être prise en compte.

« Je suis une Portugaise qui vit en France, je suis expatriée, je n'ai aucune envie de devenir Française, cela est une question que me dépasse complètement. Par ailleurs aujourd'hui cela ne fait aucun sens. Le passeport portugais est un passeport européen. On m'a déjà demandé si je n'aimerais pas avoir le passeport français. Jamais ! Je suis consciente que cela est associé à un milieu socioculturel déterminé, mais il y a également cette idée de cosmopolitisme européen. L'hybridation, les échanges ! En vivant dans une ville comme Paris, Barcelone ou Berlin tu es constamment confrontée à l'Europe, à ces personnes qui bougent d'un pays à l'autre. » (Leonor, arrivée en France en 2004, Chef de mission dans une Organisation Internationale)

Leonor et Guilherme font preuve de cet attachement à l'espace européen. La mobilité à travers cet espace n'est pas seulement une pratique et un avantage du processus de l'europanisation, l'espace européen leur appartient de fait et de « cœur ».

b. Une non-appropriation de l'espace européen dans des déplacements limités aux allers-retours entre la France et le Portugal, dans une logique bilocale, notamment chez les migrants peu scolarisés (voir ci-avant les extraits de Fernando et Carina). A ce sujet, notons que dans tous les cas, il n'y eu de réponses sur la perception et le ressenti des migrants sur leur citoyenneté européenne qu'à partir d'une demande insistante de ma part. Remarquons également que le simple fait d'interroger leur statut juridique, facilite la prise de conscience chez l'interviewé de la jouissance d'un bien : la citoyenneté européenne. Au contraire des interviewés tels que Guilherme et Leonor, qui nous font part aisément de leur attachement à ce statut.

### **I.3. La tangibilité de la citoyenneté européenne**

Interroger une personne sur la perception qu'elle se fait d'une catégorie inclusive (l'appartenance à un espace commun transnational) rend cette catégorie, avec ses avantages ou inconvénients, beaucoup plus tangibles. En outre, à travers les témoignages recueillis, il est possible de sentir le mouvement antagonique, où l'inclusion n'est pas encore reconnue par la société toute entière, faisant ainsi ressortir les contradictions institutionnelles qui interagissent dans leur quotidien.

Prise en compte et conscientisation d'un nouveau statut (la citoyenneté européenne et ses prérogatives), difficile adaptation des structures administratives (préfectures, statistiques), ce double mouvement antagonique inclusif /exclusif fait écho à la conception de T.H. Marshall (1950) sur la citoyenneté. En effet, le problème qui se pose ici n'est pas de savoir qui sont les citoyens, mais ce que signifie et implique cette citoyenneté. Selon la théorie de Marshall, la citoyenneté comprend trois types de droits : civils, politiques et sociaux. L'objectif premier de ces droits est de quitter un état d'inégalité pour tendre vers l'égalité de tous les citoyens. L'idée de fond est que la citoyenneté devrait être constituée de droits concrets et quantifiables comme de pouvoir voter, et de le faire ou non<sup>315</sup>.

La « citoyenneté européenne » comprend des attributs (droits politiques, sociaux et économiques) qui s'inscrivent dans un plan supra-étatique. Pourtant, les interprétations de ces Européens non-nationaux sont beaucoup plus malléables. A l'exception des immigrés portugais hautement qualifiés venus récemment en France, qui s'inscrivent voire s'impliquent dans le processus « d'européanisation », la majorité de mes enquêtés exprime une très grande désaffection vis-à-vis de ce processus dont le seul effet tangible est de rendre leur voyage au pays un peu plus facile.

« L'Union Européenne n'a pas été d'une très grande nouveauté, la seule chose, c'est l'euro qui nous préserve d'avoir trois portes-monnaie l'un avec des francs, l'autre avec des pesetas et un autre avec des escudos lors de nos voyages au pays, mais à part ça, je ne vois rien d'avantageux... » (Fernanda, femme de ménage, arrivée en France en 1969).

---

<sup>315</sup> Plusieurs critiques ont été émises à l'encontre de la théorie de Marshall. Ici, nous ne nous intéressons qu'à l'idée fondatrice de la notion de citoyenneté.

L'attribution de la citoyenneté européenne aux ressortissants du Portugal installés en France ne bouleverse pas l'ordre de leur condition d'immigré. La pertinence de la citoyenneté européenne ne devient concrète et quantifiable qu'à partir du moment où le chercheur l'aborde sous l'angle de la stratification sociale. Il en ressort que la citoyenneté européenne ne vient que renforcer d'anciens clivages de classe, à travers des rapports différents à l'espace territorial. Des clivages qui s'appuient sur des droits accordés, mais surtout perçus et reçus par certaines personnes capables de les percevoir et les recevoir comme tels, et qui rend possible à eux-seuls, leur participation en tant que citoyens européens à la société dans laquelle ils demeurent.

Pour les autres, l'étude a confirmé un maintien des représentations et des pratiques attachées à l'imaginaire d'une population immigrée sur le sol français, liées à la fois aux conditions d'émigration (*salto*) et construites autour de la figure du travailleur immigré.

Ce n'est pas la construction de la figure du citoyen européen qui extrait spontanément le migrant de sa condition stricte d'étranger-immigré dans la société française. Mais plutôt, et plus vraisemblablement, les choix heuristiques de la production des sciences sociales, et plus particulièrement du sociologue qui dans ce cas précis, se fait vecteur, ou diffuseur, d'une politique catégorielle à laquelle les supposés bénéficiaires semblent, encore une fois, complètement étrangers. Comme le dit Catherine Quiminal, le chercheur « éprouve des difficultés à sortir du normatif pour construire des catégories d'analyse scientifiques » (2009 : 15).

## Chapitre 5.

### Le rapport à l' « autre », entre immigrés

« Contrairement aux vagues précédentes d'immigrés européens – les Italiens, les Polonais, les Espagnols, - les Portugais n'ont guère été victimes de xénophobie. Ils le doivent, si l'on ose dire, aux Maghrébins. Un racisme chasse l'autre, comme chacun sait... Les paysans des régions pauvres du Portugal sont arrivés massivement en France entre 1964 et 1973, à une époque où la guerre d'Algérie était encore une blessure ouverte. A la différence des Algériens, les immigrés portugais ne parlaient pas du tout le français et n'avaient aucune expérience du système administratif français. Mais ils étaient européens et baignaient dans une culture catholique. » (Robert Solé, *Le Monde* du 3 janvier 1992)

Cet extrait est la suite de l'article intitulé « Les Portugais, "bons" immigrés » déjà cité au début du chapitre 4. Cet article paraît en 1992, moment où la citoyenneté européenne est créée avec le Traité de Maastricht. Plus que l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne au cours de l'année 1986, le moment de la création de la citoyenneté a marqué un vrai changement statutaire, notamment pour les Portugais installés en France. Ces immigrés sont devenus citoyens européens au même titre que les Français et ont acquis de nouveaux droits relatifs au travail, au séjour et à la participation politique qui les ont, de fait, différencié statutairement des immigrés non-ressortissants de l'Union Européenne.

Cet article de journal fait figure d'*état de l'art* de la présence de l'immigration portugaise en France jusqu'alors. Plusieurs idées ressortent de ce seul extrait : premièrement, les Portugais n'ont pas été victimes de xénophobie grâce aux Maghrébins et parce que la guerre d'Algérie était encore très présente dans l'esprit des Français ; deuxièmement et contrairement aux Algériens, les Portugais étaient européens et de surcroît catholiques, donc plus facilement « assimilables » que les premiers au « corps national français ». Toutes ces idées paraissent cohérentes et conformes aux thèses répandues dans le sens commun et politique ; elles correspondent en outre aux thèses académiques existantes sur le sujet auxquelles je m'intéresserai dans ce chapitre. Cet extrait suggère une autre réflexion, relative cette fois au phénomène de construction d'un stigmat. Souvent, les discours qui ont pour objet des groupes où l'origine nationale est le signe distinctif

s'appuient sur une logique dichotomique opposant le « nous » aux « autres ». Le « nous », les dominants, occupe généralement la position d'où émanent les mécanismes de catégorisation et de classement. Par conséquent, c'est le lieu où se décide l'« acceptation » ou le « refus » des autres (Delphy, 2008). De manière remarquable, la logique dichotomique disparaît dans cet extrait pour donner lieu à un espace tridimensionnel. Le groupe des Portugais apparaît entre les « autres » Maghrébins et le « nous » Français, incarnant par là une image intermédiaire, celle des « autres proches ».

C'est la récurrence de ce discours sur les Portugais en France en tant qu'étrangers, mais moins étrangers que les autres, immigrés, mais moins immigrés que les autres et travailleurs, mais meilleurs travailleurs que les autres, qui a éveillé en moi l'envie de comprendre l'incidence de cette rhétorique sur les immigrés portugais eux-mêmes, y compris dans la façon dont ils perçoivent les autres immigrés. En plus de montrer les conséquences de cette rhétorique, il s'agira d'éclairer les mécanismes la construction de ces étiquettes positives ou négatives, ne serait-ce que parce que la tendance à justifier la discrimination entre populations d'origines nationales différentes n'est jamais ou rarement énoncée officiellement. A ce propos, il faut souligner « que la stigmatisation ne commence pas dans la manière dont l'"autre" est catégorisé, mais plutôt dans la catégorisation de quelqu'un, individu ou groupe, comme un "autre" » (Pires, 2003 :107).

Avec des sources limitées, donc avec quelques précautions et faisant régulièrement référence à des travaux plus approfondis en la matière, je tenterai dans ce chapitre de retracer l'engrenage de distinction dans lequel la population portugaise en France s'est trouvée prise, mais aussi la manière dont cette population a agi sur cet engrenage. Plusieurs pistes ont déjà été avancées dans le deuxième chapitre, qui vont être ici recoupées par de nouvelles hypothèses.

En partant de l'hypothèse que « la division se construit en même temps que la hiérarchie » (Delphy, 2008 : 7), il me semble important de penser les discriminations « positives » ou « négatives » subies par les immigrés comme les déclencheurs d'une certaine animosité entre les différentes populations nationales immigrées en France, voire d'un développement de préjugés mutuels. Cette situation peut par la suite conduire à de nouveaux enjeux politiques, plus périlleux socialement. Ce chapitre sera divisé en deux parties qui rendront compte de ce que j'ai appelé l'engrenage de distinction. Dans un premier temps, j'analyserai divers événements, accords ou directives susceptibles d'éclairer la construction d'une texture sociale où la préférence pour les immigrés européens est une donnée saisissable. En d'autres termes, j'essaierai de comprendre la genèse et le développement des logiques de distinction selon des critères ethniques. Dans un deuxième temps, il s'agira d'analyser l'incidence et les effets de ces logiques dans la pratique, et

plus particulièrement la manière dont les immigrés portugais interagissent, utilisent et subissent l'ordre normatif et hiérarchique construit entre immigrés, surtout sur leurs lieux de travail.

## Le parrainage politique des immigrés portugais

### I.1. Retour aux « origines »

Dans le chapitre 1, j'ai fait référence aux événements sanglants qui ont eu lieu à Aigues-Mortes à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle afin d'illustrer la manière dont la situation économique anémique de la société peut pousser à des actes racistes. Dans une description détaillée de ces événements, Gérard Noiriel (2010) soutient cette hypothèse d'anomie sociale au niveau régional et explique ce qui a pu déclencher le massacre des Italiens aux salins d'Aigues-Mortes : « Il semble que les incidents aient commencé dès le début de la matinée [du 17 août 1893]. Leur principale cause tient au fait que les trimards<sup>316</sup> placés dans les équipes de Piémontais sont incapables de tenir la cadence. Peu habitués à ce travail éreintant, ils n'ont pas la force physique ni l'endurance qui leur permettraient de suivre le rythme. Or, comme les ouvriers sont payés à la tâche et collectivement, c'est toute l'équipe qui est pénalisée. » (p.46). Le bilan de morts et blessés graves a été lourd du côté des Italiens.

L'analyse historique de Gérard Noiriel (2010) éclaire les causes structurelles mais aussi circonstancielles du *massacre des Italiens*. Si le chômage dans la région était la règle, les conditions matérielles et climatiques, ainsi que la concurrence à laquelle les ouvriers français et italiens étaient soumis par la Compagnie des Salins du Midi, ont contribué à mettre « le feu aux poudres » (p.64). Dans cette situation, Noiriel constate que, sauf rares exceptions, le « nous » national a primé sur le « nous » ouvrier, sentiment qui a en plus été, preuves à l'appui, encouragé par des journalistes et politiciens au moment du massacre. Ces derniers, journalistes et politiciens, sont sortis impunis du procès entrepris pour juger les responsables.

---

<sup>316</sup> Catégorie utilisée par Gerard Noiriel (2010) pour désigner tous les ouvriers français non originaires d'Aigues-Mortes qui se retrouvaient dans cette région pour se faire embaucher dans les salins, essayant par ce moyen d'échapper au délit de vagabondage.



Cet événement est considéré par les ouvrages d'histoire sur l'immigration en France comme l'exemple par excellence du racisme français envers les étrangers, voire d'un combat fratricide des Français contre les étrangers sur le lieu de travail. A noter que les rares thèses de doctorat soutenues au début du XX<sup>e</sup> siècle sur l'immigration insistent sur ce clivage, qu'elles assimilent au protectionnisme national. C'est le cas d'une thèse de droit, datée de 1912 et intitulée « La défense ouvrière contre le travail étranger », qui expose explicitement une vision normative :

« Alors même que les travailleurs ne se rendaient pas encore en compte exact des répercussions que pouvaient avoir sur leur sort l'importation sans limites des objets fabriqués à l'étranger, ils comprenaient déjà, pour les avoir coudoyés sur leurs chantiers, le tort que pouvaient leur causer les ouvriers immigrés ; cette forme vivante de la concurrence étrangère devait nécessairement les frapper plus rapidement que l'autre. » (Hollande, 1912 : 65)

L'ouvrage de Noiriel (2010) consacré au massacre d'Aigues-Mortes est venu complexifier ces analyses et les connaissances sur la division entre nationaux et étrangers, montrant plus finement la façon dont la solidarité ouvrière peut être fragile quand le contexte social est hostile envers toute la population ouvrière. Hypothèse qui rejoint celle de Stéphane Beaud et Michel Pialoux (2004[1999]) dans leur ouvrage sur l'histoire ouvrière contemporaine, *Retour sur la condition ouvrière*, selon laquelle les frustrations sociales sont génératrices de xénophobie.

Si le contexte dominant de l'époque est marqué par une fragilité de la solidarité ouvrière, qu'illustre le clivage entre l'union nationale et les étrangers, je m'intéresserai à présent au processus et à la temporalité du recentrage de la focale politico-administrative qui est venu ajouter au clivage entre nationaux et étrangers une logique *différencialiste* entre les groupes immigrés au sein de la classe ouvrière.

En effet, dès la fin des années 1930, plusieurs auteurs signalent l'apparition dans la politique d'immigration française d'un programme instituant une hiérarchie des étrangers du plus assimilable ou moins assimilable (Weil, 1995 ; Noiriel, 2006[1988] : 37-39). Pour analyser cette politique migratoire qui s'est développée autour des « degrés d'assimilation », Patrick Weil (1995) identifie quatre hauts fonctionnaires qui ont joué un rôle important dans l'introduction en France d'un projet de préférences entre immigrés selon leurs origines en les personnes d'Alexandre Parodi, Pierre Tissier, Georges Mauco et Alfred Sauvy (*Ibid.*, p.79). Tous les quatre auraient participé aux décisions politiques en matière de migration pendant et après la Seconde Guerre mondiale, les deux premiers en tant que membres du Conseil d'Etat et les deux derniers comme

« experts scientifiques ». Si des divergences ont surgi entre eux, notamment sur le droit des réfugiés ou sur le penchant plus populationniste qu'assimilationniste dans les enjeux politiques de l'immigration, tous s'accordent à reconnaître une « qualité ethnique » de l'assimilation des immigrés à la société française (Spire, 1995 :113).

On l'a noté dans le chapitre 1, dès la fin de la Guerre, Georges Mauco fait adopter par le Haut Comité Consultatif de la Population et de la famille – dont il est alors secrétaire général – un projet d'acceptabilité en territoire français suivant un ordre de « désirabilité » : d'abord les Nordiques, puis les Méditerranéens, puis les Slaves, les entrées de tous les étrangers d'autres origines devant être réduites à des individus « présentant un intérêt exceptionnel » (*in* Weil, 1995 : 87). Les Méditerranéens correspondaient selon la directive de Georges Mauco aux Italiens, aux Espagnols et aux Portugais<sup>317</sup>, quoique ces derniers étaient relativement rares durant cette période sur le territoire français.

En effet, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1950 que la population portugaise atteint un effectif conséquent en France. Nous avons vu que, du recensement de 1954 à celui de 1968, la présence portugaise en France a cru de 20 000 à 300 000 personnes. Nous avons vu également qu'un accord de main d'œuvre a été signé entre la France et le Portugal en 1963<sup>318</sup>, à la demande de la première. L'article 12 de cet accord stipulait :

« Les autorités françaises prendront les dispositions nécessaires pour que les travailleurs portugais trouvent en France le meilleur accueil et pour y faciliter leur adaptation. Elles encourageront les employeurs français et les initiatives privées françaises à agir dans le même sens. » (*Journal Officiel* du 4 février 1964, annexe 4)

Les Portugais devenaient à ce moment la dernière des populations européennes à émigrer massivement en France, et ce jusqu'à nos jours. Les dispositions bienveillantes à l'égard de ce groupe d'immigration révèlent l'attitude du pouvoir politique français qui cherchait manifestement à le favoriser. Une situation similaire s'était déjà produite entre 1949 et 1955 avec les Italiens et les Espagnols, à qui ont été accordés des droits d'entrée avantageux en vue de concurrencer l'arrivée des Algériens, nommés « musulmans d'Algérie », qui avaient bénéficié en

---

<sup>317</sup> En ce qui concernait les Méditerranéens une distinction infranationale devrait être également prise en compte. Le projet déterminait que ceux-là devraient provenir du Nord de chacun des Etats. Les Portugais par exemple devraient être originaires de la région de Beira (Weil, 1995 : 87).

<sup>318</sup> Voir chapitre 1.

1947 de l'attribution d'une citoyenneté leur permettant de circuler librement en direction de la métropole (Weil, 1995 : 97).

Dès les années 1960, dans un contexte de conjoncture économique plus favorable, s'est produit selon Gérard Noiriel (2006 [88]) et Patrick Weil (1995) un changement de discours : la vision très axée sur la différenciation ethnique s'est réorientée vers une vision plus égalitaire des flux migratoires. Néanmoins, si l'idée d'une sélection des immigrés selon leur origine s'est effacée du débat politique et intellectuel, elle ne semble pas avoir disparu dans la pratique.

Tout d'abord, avec la signature en 1957 du Traité instituant la CEE (plus connu comme Traité de Rome), une institutionnalisation de la préférence des travailleurs ressortissants de la Communauté Européenne s'est opérée en France. Rappelons que l'article 48 de ce Traité entérine la libre circulation pour les ressortissants des Etats membres, soulignant l'abolition de toute discrimination fondée entre les travailleurs sur la nationalité (voir chapitre 4). Toutefois, compte tenu des pays signataires, à savoir la France, l'Italie, l'Allemagne et les trois pays du Benelux, seule la main-d'œuvre italienne aurait effectivement bénéficié de ce changement administratif. Selon Alexis Spire (2005), si l'on en croit un rapport de la préfecture de police daté de 1964, les « cartes de résident privilégié » auraient été données à 90% à des Italiens au cours des années 1960. Cela montre malgré tout que la transposition de la directive européenne en droit français a pris un certain temps. D'après Spire, la catégorie de ressortissant européen n'est introduite dans les pratiques administratives qu'en 1968 (*Ibid.*, p.234).

En outre, le tableau 4 - Les étrangers en France 1946-1975 (chapitre 1) - montre que pendant la décennie 1960, la présence d'immigrés espagnols a devancé celle des Italiens et que durant la décennie suivante, les immigrés portugais ont doublé en nombre les deux précédentes populations. Dans une note de la Commission des Communautés Européennes, datée du 12 octobre 1971, cette régression dans la mobilité des Italiens est exprimée avec inquiétude : « Bien que l'Italie dispose encore d'une réserve appréciable de main-d'œuvre, celle-ci est moins encline que par le passé à chercher un emploi en dehors de son pays ». Cette même note montre également que parmi les 15,8% des travailleurs ressortissants de la Communauté Européenne, en 1970, 83% sont Italiens. En général, cette note informative sur les mouvements de main-d'œuvre à l'intérieur de la communauté européenne faisait figurer de façon descriptive la croissance de

main-d'œuvre en provenance de pays tiers par rapport à la décroissance du nombre de ressortissants de la Communauté en mobilité<sup>319</sup>.

Face à cette tendance à la réduction du nombre d'immigrés italiens, population immigrée qui est passée de la *disgrâce* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au statut d'immigré *désiré* au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la France essaie d'attirer d'autres populations européennes censées être *assimilables*. En d'autres termes, à défaut d'arriver à attirer des Italiens et à contrôler les flux migratoires provenant d'autres aires géographiques, dont l'Algérie, la France se tourne vers le Portugal. En effet, l'ordre de préférence ethnique selon une vision assimilationniste n'a pas disparu de la ligne programmatique du pouvoir politique pendant les années 1960. Marie-Claude Héneresse (1979) le montre dans sa thèse en citant un article, daté de 1969 et écrit par Maurice Schumann, alors ministre d'État chargé des Affaires sociales, où celui-ci constate l'arrivée en France d'immigrés « de plus en plus lointains » et suggère « de freiner ces mouvements pour éviter que la France ne soit submergée par « des îlots de peuplement non assimilables » (*Ibid.*, p.505).

Le nombre des Algériens immigrés en France passe de 212 000 en 1954 à 473 000 en 1968 (tableau 4), évolution qui montre que la guerre d'indépendance en 1962 n'a en rien réduit ce flux. Dans le recensement de la population de 1975, la présence de ces immigrés double, atteignant même les 711 000. Selon Patrick Weil, la politique française en matière d'immigration va se réorganiser en fonction de ce flux migratoire (2004 [1991] : 83). Par conséquent, l'arrivée de plus en plus massive des Algériens n'a pas été sans conséquence sur l'ouverture aux régularisations des Portugais. L'accord de main-d'œuvre franco-portugais de 1963 (annexe 4) traduit déjà cette envie d'attirer les immigrés portugais. Néanmoins, confrontée à la résistance du régime de Salazar de laisser partir sa population (voir le chapitre 1), la France crée des dispositions administratives qui facilitent les démarches de régularisation de ces immigrés, même si ces derniers sont arrivés clandestinement en territoire français.

En se basant sur une circulaire du 19 mars 1964<sup>320</sup> du Ministère de l'Intérieur aux préfets et sur un rapport d'activité de la sous-direction des étrangers de la Préfecture de police, également daté de 1964, Alexis Spire (2005) décrit les mécanismes administratifs qui s'appuient sur le postulat de la préférence des immigrés européens pendant cette période :

---

<sup>319</sup> Note d'information de la Commission des Communautés Européennes, intitulée : *Les mouvements de main-d'œuvre dans la Communauté en 1970*. In Archives du CNPF : Boîte 72 AS 974/dossier 20 W 5.

<sup>320</sup> Pour savoir plus sur cette circulaire voir l'encadré 1 : Démarche pour la régularisation de séjour dans les années 1960 (chapitre 1).

« En 1964, de nouvelles dispositions sont prises pour accélérer les régularisations : pour les étrangers arrivés en France avec un visa de court séjour ou de façon irrégulière, la promesse d'engagement d'un employeur n'est plus nécessaire pour obtenir une autorisation de séjour valable trois mois. Implicitement, les étrangers ciblés par ces mesures sont Espagnols, Portugais ou Italiens, par opposition aux ressortissants des pays anciennement colonisés qui sont dispensés de carte de séjour et de carte de travail. Afin d'intensifier encore davantage le rythme des régularisations, l'administration centrale décide d'accorder une plus grande autonomie aux agents des préfectures qui doivent désormais tenir compte de "la situation générale économique et sociale du département". A la Préfecture de police de Paris, un bureau spécialement chargé d'accueillir les ressortissants portugais est instauré en octobre 1964, "en vue de leur assurer de meilleures conditions de réception". Les agents de ce nouveau bureau, baptisé "centre de Crimée", ont pour mission de faciliter la régularisation des travailleurs portugais et de leur famille, quel que soit leur mode d'entrée en France et quelle que soit la profession demandée. L'année suivante, une antenne de la Préfecture est installée à l'entrée du bidonville de Champigny, pour inciter les Portugais entrés illégalement à déposer une demande de carte de séjour. » (*Ibid.*, p.237).

On peut constater que la doctrine des « origines » n'a pas été complètement bannie du vocabulaire politique, malgré le discrédit des théories nationalistes basées sur le concept de race dans les cercles intellectuels et académiques de l'après Guerre. La capacité plus ou moins grande d'assimilation de certaines origines d'immigrés par rapport à d'autres continue à être tenue pour une vérité sociale, y compris dans le contexte postcolonial. Les « populations musulmanes » conservent les anciens stigmates coloniaux : « inassimilables et incapables de se diriger elles-mêmes à cause de leur appartenance à une race et à une civilisation inférieures » (Le Cour Grandmaison, 2009 : 113). Les pratiques administratives sont imprégnées de ce postulat d'incapacité d'assimilation, d'où l'apparition d'une figure d'immigrés moins repoussante que les « musulmans ». Compte tenu du tableau de la main-d'œuvre étrangère « disponible », le Portugais catholique se situerait ainsi dans l'échelle privilégiée de la hiérarchisation des immigrés. Comme s'il s'agissait de faire tourner une mécanique des dessus et des dessous.

En dépit des principes républicains de non-discrimination, un « sens commun bureaucratique » discrétionnaire s'est répandu et a agi conformément à des considérations qui relevaient des « qualités d'assimilabilité ». Le « sens commun bureaucratique » est l'expression employée par Alexis Spire (2005) pour caractériser l'esprit qui a guidé les pratiques des hauts fonctionnaires (interviewés dans son enquête) dans le recrutement de la main-d'œuvre immigrée. Alors que l'immigration algérienne aurait été « un laboratoire de pratiques restrictives »<sup>321</sup> et même

---

<sup>321</sup> Pour plus de détails sur ces pratiques restrictives à l'égard des immigrés algériens voir Spire (2005 : 238 -243).

si la progression d'entrées de cette population en France tout au long des années 1960 montre que cela a été une politique vouée à l'échec, l'immigration portugaise semble avoir bénéficié d'une aura liée à des vertus de proximité avec l'« identité française ». La chrétienté des Portugais serait, comme cela a été dit précédemment, l'une des principales dimensions ayant conduit ce « sens commun bureaucratique » à favoriser explicitement cette population (*Ibid.*, p. 236).

En outre, Alexis Spire met au jour dans son enquête certaines pratiques illégales qui auraient été commises de façon autonome par des préfetures qui décrétaient la suspension d'examen de demandes de régularisation d'immigration familiale algérienne. Lesquelles pratiques auraient ensuite été entérinées par la direction du Ministère de l'intérieur, qui par la voie d'une circulaire datée du 6 août 1971 étend « les mesures de restriction aux ressortissants des Etats africains d'expression française » (*Ibid.*, p.241).

Au moment même où le contingent de travailleurs algériens autorisé à venir travailler en France est restreint à 25 000 individus, la France signe un protocole franco-portugais sur l'immigration et la situation sociale en France des travailleurs portugais et de leur famille, protocole qui stipule dans son article premier<sup>322</sup> : « Les deux Gouvernements conviennent de fixer à 65 000 le nombre de travailleurs portugais qui pourront venir annuellement en France pour y occuper un emploi. » (voir Décret n°71-880 du 29 octobre 1971 portant application du protocole franco-portugais, *Journal officiel* du 31 octobre 1971 : annexe 5). A travers la signature de cet accord, la France montre sa volonté de faire de cette immigration la source première de main-d'œuvre étrangère. Enfin, à la différence des Algériens, tous les Portugais arrivant en dehors des procédures de l'ONI continuaient à être régularisés dès lors qu'ils se présentaient dans les préfetures.

Quatre ans après l'accord de main-d'œuvre franco-portugais, dans un livre-programme - *La nouvelle politique de l'immigration* - édité par le Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, publié en 1977 (écrit à la fin de l'année 1975<sup>323</sup>), le pouvoir politique semble être dans le devoir de justifier les politiques menées jusqu'alors concernant la hiérarchisation des immigrés par origine. Dans le chapitre II titré « L'immigration, un problème de société », en faisant du terme *diversité culturelle* le cœur de son argumentation, le programme distingue plusieurs *couches* d'aires géographiques. Les Européens, dont les Italiens, les Espagnols et les Portugais trouveraient plus

---

<sup>322</sup> Voir les enjeux politiques de ce protocole et ses conséquences dans le chapitre 7.

<sup>323</sup> Pour une analyse très détaillée sur la sémantique, les conditions de rédaction et les personnes impliquées dans l'apparition de ce livre-programme, voir le chapitre 8 du livre *Une politisation feutrée* de Sylvain Laurens (2009). Une petite contradiction est à remarquer par rapport à l'année de publication rapportée par cet auteur -1976-, et l'année du document auquel j'ai eu accès -1977-.

facilement « leur place dans la vie française », au contraire des immigrés provenant des *pays du Maghreb*, dont l'« insertion » soulèverait des « problèmes sérieux », voire se révélerait plus « hasardeuse ». Le programme s'efforce ensuite d'expliquer ces différences, nommant plusieurs éléments liés à une prétendue proximité entre les immigrés européens et les Français :

« La proximité des cultures – et des habitudes religieuses –, ainsi que des manières de vivre, crée une ambiance favorable à la communication ; enfin, nombre des travailleurs de ces nationalités occupent des emplois réclamant une certaine qualification, et constituent une couche plutôt favorisée au sein des travailleurs immigrés, couche qui tend à se rapprocher du monde ouvrier français. » (*Ibid.*, p. 24)

Les femmes jouent enfin un rôle important dans la ligne d'argumentation de *La nouvelle politique de l'immigration*. Alors que l'expérience du « travailleur maghrébin » lors du contact avec la société française est déjà très « douloureuse », elle serait encore plus « grave » pour « la femme »<sup>324</sup> puisque les « mœurs » de cette population l'enfermeraient « chez elle ». Dans le cas particulier des Portugais, l'immigration familiale serait un facteur-clé dans la « réussite » d'insertion (*Ibid.*, p. 25), là où les « Maghrébins » échoueraient par des raisons de « déracinement » et de « dépaysement » (*Ibid.*, p. 26). En somme, les femmes immigrées, soient-elles « maghrébines » ou « européennes », sont devenues à ce moment le symbole ultime de la distance par rapport au « nous » français, aussi bien « géographiquement », que « culturellement » et « humainement » (*Ibid.*, p. 24). La place des femmes en tant que moteurs d'intégration de la famille n'est pas le seul apanage du discours politique, d'autres institutions répandent cette image. C'est par exemple le cas du milieu médical. Dans un article de la revue *Migrations Santé* (1994), intitulée *Mère Maghrébines et Portugaises*, Jean Berges (praticien hospitalier) décrit de manière tout à fait normative l'impact que peut avoir la place de la femme au sein de la famille immigrée sur la vie scolaire des enfants. Alors que les mères portugaises pêcheraient par une présence excessive, voire « harassante », avec très peu d'accompagnement du côté paternel, les mères maghrébines seraient effacées, laissant leur mari prendre « toute la place », y compris celle des enfants, lors des rencontres avec les consultants.

---

<sup>324</sup> Mis dans le texte original au singulier. Je me pose alors la question si les rédacteurs auraient voulu dire la femme du travailleur ou la femme maghrébine ?

## I.2. La part des employeurs

« On connaît peu, on connaît mal l'importance de l'émigration portugaise en France. Cette population ne fait pas parler d'elle. Vivant chez nous dans une sorte de ghetto physique et psychique, se regroupant souvent dans des zones d'habitat désertées par les Français, seuls ceux d'entre nous qui fréquentent les métros parisiens aux heures matinales ou qui font des chantiers ou des grands travaux publics leur lieu d'excursion, savent que cette population est importante et travailleuse. Chez les employeurs, l'unanimité est faite depuis longtemps sur la qualité de la main d'œuvre portugaise. Elle est si irremplaçable que le Gouvernement français n'hésite pas à transgresser tous les accords conclus avec les autorités portugaises qui pourraient en limiter l'entrée dans notre pays. Pratiquement elle se fait sans aucune restriction. » (Communiqué de la Convention Franco-Portugaise à l'Abbaye de Royaumont les 5, 6 et 7 novembre 1971)

Ce communiqué, fruit d'une réflexion menée par l'association *Les Equipes Franco-Portugaises*<sup>325</sup>, arrive après la signature du protocole franco-portugais de 1971. Il revient sur l'idée des Portugais « bons travailleurs » tout en avançant une autre idée jusque-là peu exploitée, celle du rôle des employeurs dans les choix de recrutement entre les différentes origines de la main d'œuvre étrangère. Selon le communiqué, il est avéré que les employeurs voient la main-d'œuvre portugaise comme douée de qualités. De manière évidente, ce commentaire ne peut être formulé sans un certain comparatisme avec d'autres populations d'origines nationales différentes, ni sans tenir compte de l'idée répandue selon laquelle les Portugais seraient plus assimilables que d'autres.

Dans un texte du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population sur l'entrée en vigueur du protocole franco-portugais de 1971, il est écrit que dès ce moment, les employeurs ont

---

<sup>325</sup> Cette Convention a été organisée par « Les Equipes Franco-Portugaises ». Le rapport de la Convention se trouve en pièce jointe d'un original, daté du 26 octobre 1971, qui demande la publication d'un communiqué annonçant la Convention au rédacteur en chef du journal *Vitalité Française*. J'ai eu accès à cet original et au communiqué relatif à travers les archives du CNPF (boîte 72 AS 972 / 20 W2) ce qui fait croire à une approximation de la part de l'association au patronat français. Malgré mes recherches pour mieux connaître les associés ou les principes de cette association, mes connaissances restent limitées. Selon l'original, « *Les Equipes* sont nées de notre préoccupation de voir s'insérer dans la communauté française, le plus rapidement et le mieux possible, la colonie portugaise que les conditions économiques au Portugal et le besoin de main d'œuvre en France, a drainée vers notre pays à un rythme qui, ces dernières années est devenu galopant ». L'association compte « dans son Conseil d'Administration l'Union Départementale des Associations Familiales des Hauts-de-Seine ». Après avoir demandé des pistes à des personnes connaissseuses du milieu associatif portugais en France, Albano Cordeiro formule l'hypothèse suivante concernant cette association : « Le fait de s'appeler franco-portugaise à cette époque, fait penser à un regroupement dans le milieu catholique ou syndical (plus rarement dans le milieu sportif), car ils étaient composés par des Portugais et Français. Dans le secteur religieux, ces groupes pouvaient s'appeler associations mais ils constituaient plutôt des regroupements para-associatifs, souvent hébergés dans des paroisses. » Mon hypothèse en conséquence est que les *Equipes franco-portugaises* pouvaient être également un regroupement d'entrepreneurs car, au-delà des arguments d'Albano Cordeiro, faire une Convention de trois jours à l'Abbaye de Royaumont devait être coûteux et/ou nécessiter des ressources relationnelles importantes.



la possibilité de faire appel aux travailleurs portugais dans le cadre des procédures normales, c'est-à-dire qu'ils doivent s'adresser aux services des directions départementales du travail et de la main-d'œuvre pour recruter ces travailleurs<sup>326</sup>. Le fait est que le chiffre de 65 000 travailleurs portugais fixé conjointement par les deux gouvernements ne rend pas compte de l'ampleur du flux migratoire de l'époque. Le communiqué ci-dessus rend évident le lien qui existe entre Gouvernement français, employeurs et transgression des règles. Les employeurs ont manifestement joué, dans le sillage des préfectures, le double jeu de clandestinité/régularisation des Portugais.

Le dépouillement des archives du CNPF dans le chapitre 2 nous a montré la façon dont le patronat a perçu l'immigration portugaise à travers l'axe du logement. Le fort désir d'épargne, caractéristique psychologique qui expliquerait la persistance des Portugais à rester dans des logements insalubres, devenait dans le même temps le vecteur d'un surinvestissement dans le travail. Nous avons surtout vu que l'aspect social de l'immigration était vite balayé de la politique d'action de l'organisation patronale, mais que les avantages économiques à disposer d'une main-d'œuvre importante et docile étaient reconnus publiquement par la même organisation.

Ces constats me conduisent à interroger le rôle que les employeurs ont pu avoir dans l'engrenage de hiérarchisation des immigrés selon leur origine. A la différence du pouvoir politique, les employeurs paraissent avoir été discrets quant à leurs préférences en termes d'origines nationales. Les archives du CNPF auxquelles j'ai eu accès témoignent de cette discrétion : rares sont les documents internes ou officiels qui expriment un discours différentialiste entre les différentes nationalités. S'il existe une différenciation, elle porte plutôt sur le clivage entre national et étranger.

Certains de ces documents laissent néanmoins transparaître une préférence pour certains étrangers par rapport à d'autres. Dans un document interne au CNPF<sup>327</sup>, daté du 4 novembre 1971 et où figure une étude sur la situation socioprofessionnelle de l'immigration portugaise, apparaît un inventaire sur la répartition et la proportion des travailleurs portugais au sein de plusieurs catégories professionnelles (en 1969). Ainsi, sur 100 manœuvres de l'ensemble des travailleurs permanents immigrés, 57 sont Portugais (56,67%) ; sur 100 ouvriers spécialisés, 43 sont Portugais (42,69%) ; sur 100 ouvriers qualifiés, 44 sont Portugais (44,17%) et sur 100 cadres et techniciens, 1 est Portugais. La même étude révèle que parmi l'ensemble de la population

---

<sup>326</sup>Notes Rapides du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Population, 27 septembre/3 octobre 1971, n°27. In Archives du CNPF : dossier Portugais- Algériens (boîte 72 AS 972/20 W2).

<sup>327</sup> Archives CNPF : dossier Portugais BTP (boîte 72 AS 972/20 W2).

portugaise immigrée en France, 47,20% étaient manœuvres, 25,49% O.S., 27,26% ouvriers qualifiés et 0,05% cadres et techniciens. Mais si jusqu'ici il ne s'agit que d'une forme de quantification de l'insertion socioprofessionnelle des Portugais en France, le commentaire qui suit ces chiffres montre une forme de bienveillance à l'égard de cette population :

« Les employeurs français sont conscients de la nécessité de faire porter un effort soutenu sur la formation professionnelle de la main d'œuvre portugaise, celle-là devant répondre aux besoins exprimés dans les différents secteurs d'activité économique. »

La question qui découle de ce commentaire est de savoir si une telle préoccupation existait aussi pour d'autres populations immigrées. L'accès aux archives du CNPF relatives aux Algériens m'ayant été refusé, la seule hypothèse qui me paraît plausible est celle d'une synergie entre le pouvoir politique et cette organisation patronale. En effet, ce document interne au CNPF paraît tout de suite après le protocole Franco-Portugais signé en 1971, dont l'un des objectifs est d'assurer un accueil favorable aux immigrants portugais, de les assurer par exemple de façon efficace d'une protection sociale.

Pour A. Rea et M. Tripier (2003), le patronat pratique souvent un « double langage » à propos des « classements » par origine nationale : « Il déclare n'agir qu'en fonction de critères abstraits, la compétence, la productivité, et valorise la communauté d'entreprise dans le jeu de la concurrence. Dans les faits, il s'appuie sur des différenciations qui ne sont ni techniques ni économiques » (*Ibid.*, p. 62). En termes plus concrets, il est vrai que l'employeur a toujours eu le pouvoir du choix discrétionnaire lors du recrutement. A quelques exceptions près, ce pouvoir s'exerce sans être soumis à une quelconque autorité supérieure. Dans la thèse de Marie-Claude Henneresse (1979) consacrée au Patronat et à la politique d'immigration entre 1945 et 1975, l'auteure décrit ainsi l'attitude des employeurs à l'égard des Algériens pendant la guerre d'Indépendance d'Algérie :

« Bien que les chefs d'entreprise aient admis la contribution économique de cette main d'œuvre et que son activité politique demeurât discrète d'après la presse patronale, on constate que les employeurs s'en sont progressivement détournés, soit en limitant le recrutement, soit en licenciant des Algériens. » (*Ibid.*, p.184)

Henneresse ajoute que la suspicion et la discrimination des employeurs ont également ciblé d'autres populations d'immigrés au-delà des considérations politiques attachées aux enjeux coloniaux :

« Les employeurs eux aussi eurent des préférences. A l'origine de tout nouveau flux migratoire, il y eut souvent un mouvement de réticence parmi les chefs d'entreprise ; le rapport du V<sup>e</sup> Plan fit ainsi remarquer que vis-à-vis des Turcs, " les employeurs français ne sont pas encore décidés à employer cette main d'œuvre qu'ils connaissent mal ", et l'on se souvient également du réflexe de méfiance des patrons à l'égard des Tunisiens. Seulement, certains de ces réflexes se transformèrent en une hostilité bien enracinée dont les maghrébins et les Africains furent les cibles essentielles. Les Italiens et les Portugais (peu syndiqués de surcroît) furent au contraire parmi les nationalités les plus recherchées ; leur facilité d'adaptation là aussi été prise en considération. » (*Ibid.*, p.506)

Peu avant 1975, le ralentissement économique commence à faire surface dans le contexte international et l'idée que les frontières se sont fermées à l'entrée des travailleurs immigrés pour cette raison est communément répandue. Ce constat doit cependant être nuancé, comme le suggère Sylvain Laurens (2005 ; 2009 : 207). Pour cet auteur, il ne peut pas y avoir de « tout économique » dans la décision de suspendre l'immigration en 1974. Ce revirement relève également de décisions politiques restrictives qui se sont effectuées successivement. Ni « tout économique » ni « tout politique », on ne peut pas justifier la fermeture des frontières par un argument de finalité face à une crise, d'autant plus que les secteurs d'activité ont été touchés différemment et les acteurs politiques, les gouvernants et les employeurs, ont pu avoir des perceptions différentes de l'importance de la main-d'œuvre immigrée. Cette lecture n'empêche pas Patrick Weil de voir dans cette date un moment charnière où « le postulat de l'inassimilabilité en fonction de l'origine ethnique fait un retour en force » (1995 : 98) depuis l'après-guerre. Retour en force relatif, puisque nous avons vu que la hiérarchisation des immigrés selon leur origine n'a pas disparu des discours politiques tout au long des années 1960.

La position du CNPF est très vite explicitée dans cette conjoncture économique instable : la gestion de la main-d'œuvre étrangère doit répondre aux intérêts et besoins de ses adhérents. En juin 1973, dans un entretien réalisé par Henri de Virieu, François Ceyrac<sup>328</sup>, alors président du CNPF, exprime sa vision du phénomène migratoire de la façon suivante :

---

<sup>328</sup>Les Informations du 18 juin 1973, in Archives CNPF (boîte 72 AS 974 : 2<sup>e</sup>dossier 20 W 5).

« Nous avons actuellement en France 1,7 million de travailleurs étrangers. Environ 3.5 millions de personnes si l'on compte leurs familles. Je ne pense pas qu'on puisse aller au-delà sans risquer des tensions graves. (...) Nous ne souhaitons pas donner un coup d'arrêt à l'entrée des travailleurs étrangers, mais nous voudrions que la France se dote d'une véritable politique d'immigration en fonction de nos besoins et de notre capacité d'accueil. »

Le propos tenu par François Ceyrac ne fait que confirmer la politique du CNPF menée jusque-là. Il n'a jamais été question pour lui de défendre l'arrêt de l'immigration, mais plutôt de « contrôler » et « discipliner » les mouvements migratoires (voir chapitre 2) afin de ne pas mettre en péril la stabilité de certains secteurs<sup>329</sup>. Les circulaires Marcellin-Fontanet adoptées en 1972 avaient déjà posé les bases de cette politique favorable aux employeurs, en établissant l'obligation d'avoir une carte de travail pour pouvoir bénéficier d'une carte de séjour, ce qui rendait les immigrés vulnérables aux fluctuations du marché du travail, les employeurs ayant dès lors le pouvoir du choix de la main-d'œuvre.

Le CNPF était par ailleurs bien conscient que la main d'œuvre étrangère n'était pas substituable à la main-d'œuvre nationale dans certains secteurs d'activité, ne serait-ce qu'en raison des pratiques d'embauche peu réglementaires que certains employeurs appliquaient aux travailleurs étrangers. Curieusement, c'est Georges Mauco, auteur de la théorie de l'assimilabilité hiérarchique des immigrés, qui, en publiant en 1977 un livre intitulé *Les Etrangers en France et le problème du racisme*<sup>330</sup>, dénonce les pratiques peu scrupuleuses des employeurs : « une enquête rapide permet de constater que nombre de petits entrepreneurs du bâtiment, que des décorateurs, des horticulteurs, des artisans font travailler des étrangers en échappant aux charges financières

---

<sup>329</sup> N'oublions pas une circulaire du 29 juillet 1968 qui répondait à cette vision des migrations, c'est-à-dire une vision qui puisait dans une solution de contrôle et choix ciblé des immigrés. Décrit par Marie-Claude Héneresse (voir chapitre 1), cette circulaire avait pour objet de ne plus accepter des régularisations qui correspondaient à des cas d'immigrés occupant un emploi non qualifié, à l'exception des Portugais, les employés de maison et les travailleurs qualifiés dont la profession n'était pas sur la liste de professions excédentaires.

<sup>330</sup> Dans ce livre, Georges Mauco apparaît comme le premier défenseur des travailleurs étrangers, utilisant régulièrement des phrases empathiques avec ces personnes, comme par exemple : « Nous avons eu à connaître des cas d'exploitation de la misère et de l'anxiété des travailleurs migrants si pénibles que leur évocation serait insoutenable » (1977 : 74). Il semblerait ainsi qu'il s'est agi d'une inflexion de convictions depuis son poste à la tête du Haut Conseil de la population : « l'intolérance du milieu français à accepter les différences ethniques ou culturelles des immigrés contribue au sentiment de rejet et d'insécurité affective » (*Ibid.*, p. 94). A-t-il voulu voiler stratégiquement ses orientations racistes et antisémites de l'après-guerre ? Mon hypothèse est que Mauco insiste sur la dissociation entre le travail qu'il menait à la tête du Haut Conseil et les décisions gouvernementales : « L'absence d'une politique humaine d'ensemble de l'immigration depuis plus de vingt ans s'explique en grande partie par cette orientation administrative à laquelle s'ajoute la multiplicité des services rivaux et un racisme intolérant » (*Ibid.*, p. 132). Mais en arrière fond, il reste convaincu de la justesse de ses thèses assimilationnistes : « Un étranger ne peut s'adapter si le pays d'accueil ne tolère pas son originalité et n'accepte pas qu'il soit porteur d'une culture qui est celle de son pays d'origine. Il faut nécessairement une période de transition - qui dure parfois une génération - afin de permettre la mutation. » (*Ibid.*, p. 142).

des lois sociales et des impôts telle la TVA » (1977 : 73). Selon Mauco, certains secteurs sont devenus des monopoles de travailleurs étrangers, sans laquelle les machines productives ne sauraient continuer à tourner.

Dans *La nouvelle politique de l'immigration*, le Secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés (1977), se basant sur l'enquête du Ministère du travail d'octobre 1973, reconnaît le même phénomène que celui décrit par Georges Mauco : « l'apport des travailleurs immigrés a permis d'éviter que ne se créent des goulets d'étranglement dans ces catégories d'emplois à une époque où, d'une part, l'économie française connaissait une certaine « surchauffe » et où, d'autre part, le renforcement de notre potentiel industriel est devenu un impératif » (p. 14). De fait, pour le seul BTP, les effectifs des Portugais et des Algériens avaient progressé de façon considérable entre 1963 et 1970. Les Portugais étaient 26 000 en 1963 sur les chantiers et sont passés à 135 000, les Algériens de 62 000 à 113 000<sup>331</sup>.

La solution politique proposée par François Ceyrac dans l'entretien ci-dessus consiste à régulariser ceux qui souhaitent rester et ont un travail, à rapatrier les autres et à mener une politique contractuelle avec les pays fournisseurs de main-d'œuvre. Toujours dans le contexte du BTP, les mêmes questions se sont posées lorsqu'il s'est agi de mettre en place les mesures de retour en 1979. Dans un article de la revue *Le Nouvel Economiste*, daté de juillet 1979 (n°193) et signé Pierre Péan, le propos est éclairé : « on ne résoudra pas le problème du chômage en expulsant les Maghrébins. Pourquoi dans ces conditions, hypothéquer les relations avec les pays arabes par des mesures qui sont perçues comme vexatoires, voire racistes ? ».

De la même manière et plus généralement, Patrick Weil voit dans cette période 1978-1980 le seul moment raciste du pouvoir public dans l'espace des vingt ans précédents, « où l'action politique [a été] toute entière fondée sur le préjugé de l'"inassimilabilité" dans la nation française en fonction de l'origine culturelle ou religieuse de l'immigration nord-africaine » (1995 : 99). L'Etat français aurait cherché à refouler les Algériens, tout en préservant les Portugais et les Espagnols au prétexte que les négociations concernant l'intégration de ces deux pays à l'Union Européenne avaient déjà commencé (Weil, 2004 [1991] : 150). Si l'on prend en compte la notion communément utilisée de racisme en tant qu'idéologie prônant la supériorité d'un groupe social à l'égard d'un autre, on ne peut pas complètement adhérer à la thèse du « seul moment raciste » de la politique française de l'après-guerre. De façon officielle ou officieuse, toute ma démonstration jusque-là a été de montrer la continuité d'une politique préférentielle, voire différencialiste, mise

---

<sup>331</sup> Source : Caisse National de surcompensations, mars 1970. In Note sur la situation et perspectives du bâtiment. Archives CNPF (boîte 72 AS 972 – Dossier Etrangers BTP)

en œuvre à la fois par l'Etat et par les employeurs, dans laquelle les immigrés portugais ont manifestement été favorisés.

L'entrée du Portugal dans l'Union Européenne en 1986 a entériné cette politique, consacrant par le droit national et européen ce qui jusqu'alors ne se faisait presque exclusivement que par le biais de procédures administratives tacites (vu dans le chapitre précédent). Même si l'émigration portugaise en direction de la France s'est ralentie dès le milieu des années 1970, le nombre de Portugais, entre ceux qui sont rentrés au Portugal et les nouveaux arrivés en France, est resté stable dans les deux décennies suivantes depuis le pic d'entrées de la fin des années 1960.

Cela signifie que l'enjeu ne consistait plus à faciliter les entrées et les régularisations des Portugais, mais plutôt à gérer leur séjour. Plus précisément, depuis que le Portugal est devenu un Etat membre de l'Union Européenne, ce n'est pas tant le séjour des immigrés portugais résidents qui a posé problème, à part les aménagements techniques des administrations à l'égard de cette population, mais plutôt la fixation des immigrés en général qui a bouleversé le paradigme politique de ces années 1980. De 1974 au début des années 1980, la France s'est trouvée, selon P. Weil dans une période d'*incertitude active*, terme utilisé par l'auteur pour signifier le doute généralisé sur le départ ou non des immigrés dans leurs pays natal (*Ibid.*, p.368). Après cette période, il a fallu reconnaître l'« ancrage », voire l'installation définitive, des immigrés considérés jusque-là comme des travailleurs temporaires, ceci au moment où des « transformations dans l'usine » commencent à avoir lieu, entraînant une « déstructuration de la classe ouvrière » qui a rendu le terrain fertile aux « tensions racistes » (Beaud et Pialoux<sup>332</sup>, 2004 [1999] : 373).

### **I.3. Décrypter des paroles et des actes : les Portugais sur la rhétorique du Front National**

Les paragraphes suivants portent un regard sur la manière dont le Front National, lors de la campagne présidentielle de 2012, a utilisé l'image des Portugais immigrés pour faire d'eux les seuls « immigrés acceptables » en territoire français. L'intérêt d'analyser cet exemple de rhétorique partisane est de montrer l'actualité et la permanence des discours différentialistes dans l'univers

---

<sup>332</sup> Voir en particulier le chapitre VIII de l'ouvrage - Affaiblissement du groupe ouvrier et tensions racistes -.

politique français où les Portugais semblent continuer à représenter l'« alibi » du clivage entre immigrés.

Par l'analyse d'une intervention de Marine Le Pen à l'occasion d'une émission télévisée et sa mise en perspective avec le programme politique du Front National, je montrerai comment se décline, à la fois implicitement et explicitement, le racisme au sein du discours d'extrême-droite contemporain. Selon Gérard Noiriel (2007a), l'efficacité et le succès du Front national « tient au fait qu'il a été le premier parti à s'adapter aux nouvelles règles du système politico-médiatique [...]. Dans un tel univers, il faut "faire le spectacle" en multipliant les provocations calculées. C'est pourquoi l'extrême droite ne défend plus un programme politique explicitement raciste mais procède par jeux de mots ou par petites phrases qui ne font que suggérer le sens du message » (*Ibid.*, p.66). Cet épisode montre la formulation tout à fait explicite d'un programme politique raciste.

Environ cinq millions de téléspectateurs étaient devant leur poste de télévision le 23 février 2012 lorsque Marine Le Pen a annoncé que, si elle gagnait les élections présidentielles cette année-là, elle irait fêter cette victoire « chez Tonton, un restaurant portugais très sympathique, situé à Nanterre, à côté du siège du Front National ». Elle répondait ainsi à une série de questions que l'animateur de l'émission de France 2, intitulée *Des paroles et des actes*, posait à chaque candidat invité. La première remarque nécessaire en rapport à cette intervention est que la réponse de Marine Le Pen ne saurait être irréfléchie, ne serait-ce que parce que la question de l'immigration constitue l'un des points d'appui du programme politique du Front National, programme qui manifeste une franche hostilité à l'égard « l'immigration comme arme au service du grand capital » (*in* projet présidentiel 2012 du FN<sup>333</sup>).

Cette référence au *tonton portugais* se ramifie en une triade de significations. Sans entrer dans une analyse sémiotique approfondie, nous pouvons dire que le discours de Marine Le Pen génère des signaux qui à leur tour produisent du sens. La simple phrase (certes non arbitraire) proférée par Marine Le Pen, dont le contenu traduit une idiosyncrasie partisane, induit aussi la fabrication d'un « immigré acceptable ». Enfin, il sera intéressant également de démontrer l'incartade du discours du FN par analogie avec la rhétorique officielle française concernant l'immigration portugaise depuis les années 1960.

---

<sup>333</sup> Pour voir le projet présidentiel intégral du Front National 2012. En ligne (consulté en septembre 2012) : <http://www.frontnational.com/le-projet-de-marine-le-pen/>

Trois éléments se dégagent donc du message de Marine Le Pen, qui évoque en arrière-fond les immigrés portugais : 1) une preuve de reconnaissance envers la population portugaise immigrée ; 2) une filiation ouvriériste implicite ; 3) la focalisation de son programme électoral sur la question de l'immigration :

1) Axel Honneth (2002) affirme en parlant des individus que « l'intégration sociale s'opère par le biais de l'établissement de rapports de reconnaissance, à travers lesquels les sujets obtiennent une approbation sociale pour certains aspects de leur personnalité et deviennent ainsi membres de la société » (§ 15). Le besoin de reconnaissance sociale est récurrent et encore plus prégnant lorsqu'il s'agit d'une population immigrée installée dans un pays opposé à la reconnaissance de la différence dans l'espace public, comme c'est le cas de la France de par sa *tradition assimilationniste*<sup>334</sup> à l'égard des étrangers. Marine Le Pen, en faisant l'éloge d'un seul immigré portugais et d'un seul restaurant portugais, fait un *clin d'œil* à une large frange de la population portugaise résidente en France. Ce *clin d'œil* fait figure de reconnaissance, dans le sens où il rend publiquement une *juste valeur* à la population concernée. Ce qui fait sans doute écho chez ceux qui ont une quelconque forme d'appartenance nationale au Portugal.

Par ses mots, Marine Le Pen touche directement « l'orgueil » d'être Portugais en France. En s'exprimant à la télévision pendant un créneau horaire privilégié, elle valide et réaffirme la réputation publique déjà acquise des Portugais, comme on l'a vu dans la partie I de cette thèse, en tant que contribuant pleinement à l'effort de construction de la France. Mais en creusant un peu le projet du Front National, il est manifeste que Marine Le Pen ne souhaite pas tant s'adresser aux Portugais qu'aux *Français de souche*. Son propos vise avant tout l'électorat français qui ne serait pas encore totalement convaincu par une conception rigide de l'unité nationale démographique. Conception qui repose d'une part sur la cristallisation d'une dichotomie entre *immigrés sympathiques* et *immigrés incontrôlables*<sup>335</sup>, les immigrés portugais faisant partie du premier groupe, et d'autre part sur l'association entre cette *immigration incontrôlable* et l'islam, qui constituerait toujours un « poison contre la cohésion nationale » (*in* Projet présidentiel du FN).

---

<sup>334</sup>Voir Thèse de Mirna Safi (2007), notamment le chapitre 1 concernant « les transformations des modèles nationaux de l'immigration. »

<sup>335</sup>*Immigration incontrôlable* c'est un terme utilisé par le projet présidentiel du FN 2012.



2) En citant un restaurant portugais à Nanterre, Marine Le Pen veut aussi montrer la modestie du choix fait par son parti par opposition aux grands banquets de l'élite réalisés par ses concurrents (rappelons la polémique autour du dîner au Fouquet's lors de l'élection présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2007). Modestie de choix qui nous renvoie à l'image de respect du travail des ouvriers. Le restaurant portugais, où l'on sert des plats simples et copieux, renvoie à cette figure de l'ouvrier dont la valeur du travail manuel rapporte beaucoup, sans obstacles superficiels ou immatériels. Un restaurant du peuple et pour le peuple, bien enraciné dans un quartier populaire où les électeurs normaux peuvent s'offrir sans difficulté un repas pour 9 euro. Quelle image plus éloquente dans un discours populiste que celle du travailleur portugais, honnête et sérieux, qui après des années de labeur parvient à trouver une place dans la société française ?

3) Enfin, la référence de Marine Le Pen aux Portugais fait ressortir l'omniprésence de l'immigration dans un programme politique fondé sur la rhétorique de « l'honneur d'être Français » (*in* Projet présidentiel du FN). En déclarant qu'elle fêterait son élection au restaurant *Chez Tonton*, elle évoque la question sans la nommer, suggérant que le problème, ce ne sont pas les Portugais qui, eux, ne font rien d'autre qu'offrir une bonne gastronomie, ainsi que leur force de travail, et qui ne constituent pas en règle générale une source d'instabilité pour le pays. Sa déclaration sous-entend par contraste que ce qui constitue le vrai problème, et c'est là l'angle d'approche du Front National, ce sont « les conflits interethniques, les revendications communautaires et les provocations politico-religieuses, conséquences directes d'une immigration massive qui exerce une influence négative sur l'identité nationale et qui apporte avec elle une islamisation de plus en plus visible » (*in* Projet présidentiel du FN). On retourne ainsi au clivage utilitaire du *bon immigré* et de *l'immigré incontrôlable*. Cette différence est accentuée lorsque le projet du Front National envisage de ne plus autoriser la double nationalité, « à l'exception des cas de la double nationalité avec un autre pays de l'Union Européenne » (*ibid.*).

## La vision « différentialiste » par les travailleurs portugais eux-mêmes

La spécificité portugaise que Marine Le Pen a tenté d'introduire et de faire passer dans l'opinion publique n'est pas nouvelle. Nous avons vu plus haut que dès les années 1960-70, les *paroles et les actes* à l'égard de cette population ont forgé d'elle l'image d'immigrés « assimilables ». Dans cet esprit, la comparaison avec d'autres immigrants arrivés massivement en France dans les mêmes années que les Portugais, dont les Algériens, est souvent mise en avant. Comme on le verra, l'Etat français s'est alors abondamment servi des Portugais durant les années de très forte immigration (années 1960-70) afin d'essayer de freiner l'implantation de la main-d'œuvre algérienne. Les paroles tenues par Marine Le Pen, loin d'être anodines dans leur signification et leur projection dans l'espace public<sup>336</sup>, me donnent l'occasion de mettre en œuvre dans cette section une démarche compréhensive qui servira à éclairer la façon dont les immigrants interviewés dans cette recherche racontent leurs relations sociales et perçoivent la différenciation entre immigrants d'origines nationales différentes. Une différenciation dont les Portugais sortiraient en apparence favorisés. Je souligne « en apparence » pour revenir à l'hypothèse déjà avancée dans le deuxième chapitre selon laquelle la survalorisation des qualités d'une population immigrée peut avoir pour conséquence la stigmatisation de cette même population, tout en la contraignant socialement.

Dans les deux prochaines sections, j'analyserai la manière dont la construction du stigmatisme s'opère en concomitance avec le processus d'insertion des immigrants dans la société française. Premièrement, je me pencherai sur le rôle que les réseaux sociaux jouent dans les modalités d'accession et de construction d'un marché du travail spécifique aux immigrants portugais, ainsi que dans les mécanismes de solidarité intra-migrant, surtout sur le plan logistique de l'installation de ces migrants. Deuxièmement, à la lumière de ces dynamiques relationnelles, j'analyserai les configurations à partir desquelles les relations avec les autres immigrants prennent forme dans les lieux de travail, en incluant l'ambiance latente de concurrence qui oppose le « nous » aux « autres ».

---

<sup>336</sup>Par curiosité, on peut voir sur le reportage « Chez Tonton, le vrai QG du FN » dans le *M Magazine* du *Le Monde* l'ampleur et la force que les paroles de Marine Le Pen sur le restaurant portugais ont pu avoir dans les médias. En ligne (consulté en juin 2013) : [http://www.lemonde.fr/style/article/2012/02/17/chez-tonton-le-vrai-qg-du-front\\_1644183\\_1575563.html](http://www.lemonde.fr/style/article/2012/02/17/chez-tonton-le-vrai-qg-du-front_1644183_1575563.html)

L'engrenage de distinction entre immigrés d'origines nationales différentes, que j'ai jusqu'ici décrit à travers les dispositions étatiques, l'action des employeurs et les positions partisans, prend ici une nouvelle allure et me permet de boucler la boucle en considérant les modes d'action et de pensée des acteurs concernés. Comme annoncé en début de chapitre, il s'agira ici de comprendre la façon dont les immigrés portugais interrogés dans cette recherche perçoivent, subissent et agissent sur la mécanique de distinction.

### **I.1. Les réseaux sociaux, lieu de *fermeture sociale***

Dans sa recherche sur les migrants de Tunisie, *Les chemins de la mobilité*, Anne-Sophie Bruno (2010) soulève dès l'introduction du chapitre sur les réseaux sociaux que l'utilisation de cette notion a suscité un *sentiment de suspicion* chez ses enquêtés. Elle observe en effet que malgré l'utilisation grandissante de ce terme depuis une vingtaine d'années dans le langage scientifique, il se heurte à une connotation négative dans le langage courant qui l'associe à des activités illicites (*Ibid.*, p.111). Il m'a semblé important de commencer par cette remarque, car au cours de ma recherche, le terme *réseaux sociaux* n'a pas directement été utilisé lors des entretiens, mais est plutôt intervenu comme une notion heuristique à travers laquelle il m'était possible d'identifier les liens et relations établis par l'enquêté dans une situation migratoire.

Une deuxième remarque mérite d'être formulée dès lors que la notion de *réseaux sociaux* est utilisée. *L'interactionnisme structurel* pose certaines bases de ce qui pourrait être une analyse des *réseaux sociaux*. Suivant ces principes, une analyse de cette nature n'est pas une fin en soi, mais plutôt « un moyen d'une analyse structurale dont le but est de montrer en quoi la forme du réseau a une incidence sur les phénomènes analysés, tout en étant le résultat des interactions qui y ont cours » (Degenne et Forsé, 2004:7-8). Ce postulat paraît important, car il marque une position de résistance face à la tendance univoque de penser la structure sociale comme préexistant aux relations. Mais il me semble encore plus incontournable de penser ces relations comme émergeant d'un contexte social donné (Bidart et *al.*, 2011 : 79). Dans le domaine de l'étude des migrations, cela est d'autant plus pertinent que le contexte d'installation dans une nouvelle société est ponctué par un tout nouveau cadre d'interactions et de relations très fluides.

Cela étant dit, dans la discussion sur les *réseaux sociaux*, on ne saurait négliger la question de la stratification sociale, dans la mesure où les relations sociales s'inscrivent et prennent forme différemment selon la position sociale occupée par les individus. L'utilisation de la notion de *capital social* en sciences sociales est une manière d'en tenir compte. On peut distinguer deux

conceptions de *capital social*, celle de James Coleman<sup>337</sup> (1990) et celle de Pierre Bourdieu<sup>338</sup> (1980a). Selon Nan Lin (1995) « ces deux auteurs se concentrent sur les ressources contenues dans les réseaux de relations. Pour tous deux, ces ressources sont utilitaires, facilitant les résultats des actions entreprises » (*Ibid.*, p. 686). Mais alors que Coleman définit le *capital social* par sa fonction, centrant sa conceptualisation autour des normes et des sanctions comme éléments constitutifs du *capital social*, Bourdieu essaye de se distancier de cette perspective fonctionnelle. Selon sa définition, le capital social s'inscrit et se reproduit dans les relations sociales auxquelles les acteurs participent. Au contraire de Coleman, Bourdieu place au cœur de sa conceptualisation l'appartenance de classe de l'individu, à travers l'articulation des divers types de capitaux définis par lui. Dans cette perspective, il est introduit une dimension structurelle qui évite le risque de glissement vers une analyse redondante en fonction de l'association des relations sociales et les effets/ressources que les acteurs souhaitent atteindre.

Dans tous les cas, l'utilisation de la notion même de *capital social* relève implicitement du domaine des actions instrumentales<sup>339</sup> et toute étude qui analyse les *réseaux sociaux* présuppose « que les acteurs ont besoin de moyens, de ressources, lorsqu'ils cherchent à accomplir des tâches pour atteindre des buts dans un contexte toujours organisé » (Lazega, 1998 : 9). Cela posé, je m'interroge sur la nécessité d'utiliser des concepts très abstraits, tels que *capital social*, dans l'analyse des *réseaux sociaux*. Dans ce sens, la décomposition qu'Alejandro Portes (2010) fait du concept de *capital social*, même s'il ne remet pas complètement ce concept en question, me paraît intelligente car plus proche du terrain. Dans le cadre de ses travaux sur l'immigration, il décrit des formes de *Bounded Solidarity* et d'*Enforceable Trust*, qui peuvent aussi bien avoir des conséquences négatives que positives (par exemple et respectivement, contrôle sur la liberté individuelle et soutien familial), mais qui ne coïncident pas nécessairement au niveau individuel et collectif<sup>340</sup> (*Ibid.*, p. 45).

---

<sup>337</sup> « Social capital is defined by its function. It is not a single entity but a variety of different entities, with two elements in common: they all consist of some aspect of social structure, and they facilitate certain actions of individuals who are within the structure. Like other forms of capital, social capital is productive, making possible the achievement of certain ends that would not be attainable in its absence. » (Coleman, 1990 : 302).

<sup>338</sup> « L'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liés à la possession d'un réseaux durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'interreconnaissance. » (Bourdieu, 1980a : 2).

<sup>339</sup> Pour une analyse très critique de l'utilisation de la notion de *capital social* dans les sciences sociales voir les travaux de Ben Fine (2007), pour qui la notion relève d'un « impérialisme économique ». Puis, sur le caractère instrumental de la conceptualisation de Bourdieu voir Portes (2010, notamment le chapitre 3, page 27).

<sup>340</sup> Par exemple: « the operation of strong bounded solidarity benefits Balinese Kinsmen and Andean Catholic peasants, but at the expense of hard-working entrepreneurs in the same collectivities Similarly, the benefits of enforceable trust in the form of tight social controls accrued to Maltese villages and Vietnamese immigrant communities as whole, but at the cost of restricting the freedom of their individual members. » (Portes, 2010 : 45).

Tenant compte de ces référents théoriques et empiriques, je conçois ici les *réseaux* comme des construits sociaux dans lesquels les relations des migrants étudiés ont une place non négligeable. Compte tenu des limites d'une étude qualitative portant sur des *réseaux*, il s'agit d'analyser les relations sociales concrètes des immigrés, dans un contexte où la migration a sans doute eu des répercussions sur leur entourage. Il s'agira également de comprendre quel rôle les *réseaux sociaux* peuvent avoir sur les processus d'intégration des migrants occupant des positions sociales différentes, sans céder à une approche selon laquelle les réseaux seraient la seule composante de ce processus. Dans ce sens, assimiler cette démarche à une « sociologie des dynamiques relationnelles » (Bidart et al, 2011) me paraît tout à fait opportun.

Dans la première partie de cette thèse, j'ai fait à plusieurs reprises référence au rôle que les *réseaux sociaux* ont eu sur certaines expériences relatées par les immigrés enquêtés sur leurs trajectoires migratoires. Nous avons observé comment les relations sociales de ces immigrés ont facilité leur insertion, souvent rapidement, sur le marché du travail français, et la façon dont cela a pu conditionner leur rapport au travail. Leurs *réseaux sociaux* sont également apparus comme un élément-clé dans la recherche de logement. Pour ceux arrivés en France dans les années 1960-70, ces réseaux, et tout particulièrement ceux qui dérivent des relations de parenté, ont été fondamentaux pour contourner le séjour dans les bidonvilles. Il a été enfin souligné la manière dont les *réseaux* ont pu jouer sur la dispersion géographique de la population portugaise en Île-de-France, qui se révèle globalement très homogène en comparaison avec d'autres populations immigrées, tout en conservant néanmoins des focus de concentration qui perdurent depuis l'arrivée massive des années 1960-70. Dans la troisième partie, nous verrons la manière dont les candidats à l'immigration racontent comment ils ont mobilisé les *réseaux sociaux* pour préparer leur départ, voire choisir leur destination.

Dans les prochains paragraphes, je reviens sur certains de ces éléments mais, contrairement aux autres parties de cette thèse, j'utiliserai ici une *distance focale* plus courte dans le but de bénéficier d'un angle de vue beaucoup plus grand. En d'autres termes, la façon dont je me pencherai ici sur les enjeux des *réseaux sociaux* sera plus détaillée qu'auparavant. En analysant d'une part le logement et d'autre part l'emploi, il s'agira de comprendre l'importance des relations sociales, notamment celles inscrites dans des réseaux intra-migrants, dans le processus d'intégration des immigrés enquêtés en tant que générateur de ressources, à valeur relative, à l'intérieur de la population immigrée portugaise. On verra que se développent aussi bien des effets d'entraide que des mécanismes de renforcement de la délimitation des frontières sociales parmi certaines franges de la population portugaise en France. Trouve-t-on là des pistes d'explication de la consolidation de la théorie différentialiste entre populations immigrées ?

## Trouver un logement

« Mon frère avait déjà vingt-un ans quand nous sommes arrivés, il était arrivé à Paris deux ans avant nous. Comme il ne pouvait pas rentrer au Portugal, quand il a décidé de se marier, avec mon père et ma mère on a décidé de le joindre. Nous avons donc vécu avec lui et celle qui était à l'époque ma future belle sœur. Nous avons accéléré le voyage de façon à être présents à leur mariage. Puis, nous sommes restés chez lui environ un mois et demi dans la rue des Plantes, et après mon père, parmi ses contacts, a réussi à trouver un appartement et nous sommes allés vivre dans la rue d'Alésia, pas très loin de mon frère. Nous vivions bien pire ici [France] que là-bas [Portugal]. » (Filomena, arrivée en France en 1968, interprète)

Le premier logement, comme le premier travail, apparaissent régulièrement dans les récits migratoires des immigrés enquêtés comme l'un des référents principaux de la transformation de la situation personnelle. Un référent à dimension sociale et symbolique qui marque très nettement l'avant et l'après de leur migration. Etant un bien de première nécessité, le logement occupe souvent une place prédominante dans le budget des individus ou des familles. Comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, le rapport à la consommation, dont les dépenses relatives au logement, constitue un élément de *distinction sociale* entre les individus<sup>341</sup>. Si parfois la terminologie sociologique semble loin de la terminologie indigène, les immigrés enquêtés pour cette recherche se sont montrés très réflexifs quant à la distinction que cet élément induit au regard des autres.

Filomena a tenu à signifier tout au long de notre entretien que son arrivée en France s'est faite en famille du fait des activités politiques de son frère et de l'envie de réunification familiale de ses parents, car leur relation était très « fusionnelle ». Cette migration s'est néanmoins faite au détriment des conditions de vie qu'ils avaient jusque-là au Portugal : « Mon père avait plusieurs affaires, des boucheries, des épiceries, des cafés à Santarém. Surtout pour mes parents, la vie à Paris est devenue très difficile psychologiquement, nous avons toujours vécu dans des grands pavillons, et là nous vivions dans un appartement ».

En outre, le changement « abrupt » dans le parcours de vie causé par la migration a conduit Filomena, arrivée en France à l'âge de 16 ans, à remettre en question la poursuite de ses

---

<sup>341</sup> Ce qui fait écho aux travaux de Halbwachs (2008[1938], voir Leçon VIII : 119) ; *La Distinction* de Pierre Bourdieu (1979) devenu depuis un classique dans la matière ; ou encore *La culture du pauvre* de Richard Hoggart (1970 [1957]).

études au vu de la baisse effective du niveau de vie de la famille : « J'ai voulu que mon frère me trouve un travail, comme baby-sitter... bien entendu j'ai fait cela deux jours et ça n'a pas marché. Je suis retournée aux études et mon frère m'a inscrit à l'Alliance française ».

Dans ce cas précis, le sentiment de mobilité descendante comme conséquence de la migration est très présent. Mais ce changement, qui semble avoir été très abrupt émotionnellement pour la famille de Filomena, semble en même temps avoir été anticipé, du moins en termes logistiques. En effet, la façon dont Filomena raconte leur installation à Paris, au niveau du logement, est loin de revêtir un caractère aléatoire : premièrement c'est son frère qui les a hébergés, le temps que son père, deuxièmement, trouve un appartement par le biais de ses « contacts ». La migration a fait surgir des événements imprévisibles dans le parcours personnel de Filomena, mais il est perceptible que ces changements se sont inscrits dans une certaine continuité et une forme de sécurité sociale en lien avec son entourage, et en particulier ses relations familiales. De même pour Carolina :

« J'avais bien préparé mon départ. La copine qui m'avait défié de venir à Paris m'avait directement proposé une colocation. On se connaissait bien, on avait fait les études ensemble. Au bout de six mois, elle est rentrée au Portugal et moi je me suis mise à la recherche d'appartement. [Comment tu t'y es mise ?] J'ai essayé à travers deux moyens : la première a été à travers des personnes de mon entourage, je leur demandais s'ils avaient entendu parler de quelque chose ; la deuxième a été à travers une recherche sur internet. Mais celle qui a fini par marcher a été la première manière, j'ai trouvé un appart par une copine d'une copine. Comme mon séjour à Paris a toujours été très incertain, j'ai toujours eu depuis le début des CDD, initialement je pensais rester qu'une seule année, je ne voulais pas me compromettre avec un bail dont je n'étais pas sûre de pouvoir l'attendre jusqu'au bout. Du coup, j'ai profité de ce contact de l'amie d'une amie, qui partait en voyage six mois, pour lui sous-louer son appartement. » (Carolina, arrivée en France en 2008, architecte)

Bien que l'insuffisance de logements en Île-de-France ait changé depuis les années 1960, moment où l'Etat s'est vu obligé d'agir dans le sens d'une politique beaucoup moins élitiste en matière de logement, les obstacles que rencontrent les immigrés pour se loger, et plus généralement les personnes démunies socialement, restent toujours importants. La rigidité du marché immobilier parisien paraît ainsi faire partie de l'information à laquelle la majorité des immigrés interrogés accèdent avant même le départ, s'assurant d'avoir un logement dès leur arrivée. Les quarante ans qui séparent l'arrivée de Carolina de celle de Filomena à Paris n'ont rien changé à ce dispositif très répandu chez les potentiels migrants. Selon Rui Pena Pires, « la relation entre les migrations et la sécurité ontologique, permet, en outre, d'approfondir l'explication d'une

des caractéristiques des flux migratoires systématiquement relevés dans les recherches empiriques : la sélectivité démographique des migrations. »<sup>342</sup> (2003 : 75). En dépit du fait que ces deux interviewées jouissent d'une position sociale privilégiée par rapport à d'autres immigrés portugais interviewés, tous ont en commun d'avoir recouru à des relations personnelles, qu'elles soit amicales ou familiales, afin de réduire les « coûts d'insécurité » attachés à la migration.

Les récits de Carolina et Filomena nous font aussi vérifier l'importance des réseaux, sur lesquels elles ont pu s'appuyer lors de leur quête d'un logement après le premier « port » d'arrivée. Pour Carolina, c'est « une amie d'amie », pour Filomena ce sont « des contacts de son père » qui leur ont facilité l'accès à un logement dans une logique plus durable que l'urgence de l'arrivée. En revanche, travaillant dans une étude d'architecture, les relations d'amitié de Carolina se sont déployées dans un cadre hétérogène en termes d'origines nationales. Cette « amie d'amie » faisait partie de ces nouvelles relations qui, entre-temps, se sont démultipliées dans un processus graduel d'insertion dans la société française. Ceci à la différence des « contacts du père » de Filomena, qui eux faisaient plutôt partie de la « vie » d'avant la migration, donc des gens originaires du Portugal.

Ce constat peut nous conduire à la piste de la différenciation des cohortes migratoires entre les deux interviewées selon les différences circonstanciées de la mobilité de chacune d'entre elles.

Parmi l'ensemble de mes interviewés, c'est dans les récits des jeunes cadres arrivés en France récemment que les modalités de recherche de logement se font en dehors du réseau intramigrant. Mais c'est aussi chez ces personnes que le récit évoque de façon plus détaillée les obstacles rencontrés dans le processus de régularisation d'un contrat de location :

« Pour trouver une maison ça a été un drame. C'est vrai que la communauté portugaise est très forte, il y a toujours un ami du cousin de la mère qu'on connaît. Le frère d'un ami qui est en France m'a donné aussi des contacts que j'ai utilisés quand je suis arrivé. Mais en fait je suis venu en France à travers le programme « Contacto ». Nous étions trois de la même promo à venir à Paris, il y avait déjà une certaine affinité entre nous, et nous avions plein d'illusions en termes de vie commune, nous pensions faire une colocation. J'ai été le premier à arriver à Paris. L'une des premières choses que j'ai faites lors de mon arrivée, ça a été de me diriger vers la banque pour ouvrir un nouveau compte. Quand je suis arrivé au comptoir on m'a tout de suite dit qu'il me fallait une attestation de résidence, mais on m'avait aussi déjà dit que pour faire un bail il me fallait d'abord un compte à la banque. Je me suis retrouvé confronté au vieux dilemme de la poule et de l'œuf. » (Miguel, arrivé en France en 2004, gestionnaire)

---

<sup>342</sup> Traduction du portugais par mes soins.



« J'ai changé à plusieurs reprises d'appartement, comme tu sais ce n'est pas facile de trouver où loger à Paris. J'ai quasiment toujours trouvé mes apparts par des annonces, un vrai parcours de combattant. Il y a des Portugais qui trouvent des appartements à travers les relations personnelles, parce qu'ils ont un cousin ou une tante, comme je n'ai rien de ça... je cherche des annonces et je pars à la conquête. Je vis en colocation. Au début, j'ai partagé un appart avec des Portugais, puis j'ai vécu tout seul et maintenant j'habite dans un appartement beaucoup plus grand avec une Suédoise et une Française depuis un an, et je peux te dire, je n'ai pas l'intentions de changer. »  
(Frederico, arrivé en France en 2003, ingénieur en télécommunications)

Frederico et Miguel sont arrivés récemment en France, et même si l'émigration qualifiée ne constitue pas un groupe social homogène, ces deux interviewés sont arrivés avec un contrat de travail, au contraire de Carolina, partie sans la « sécurité d'emploi » : « j'ai cherché les possibilités d'emploi, j'ai demandé à deux de mes amis qui travaillaient déjà dans un atelier quelles étaient les difficultés et facilités à venir ici sans avoir rien dans les mains. Toutes les deux m'ont soutenue et m'ont répondu positivement. Bien entendu, j'avais toujours peur de ne rien trouver, mais j'avais ce coup de pouce ». Donc, il y a ici un inversement de positions explicite : sans contrat de travail mais avec un logement assuré, avec un contrat de travail mais sans logement assuré.

João Peixoto (1999) développe une typologie de migrants hautement qualifiés qui paraît faire écho à la différence existante entre mes interviewés venus récemment en France, notamment à travers le critère d'*encadrement institutionnel* qui est à la base de la mobilité. Ceux qui connaissent une mobilité intra-institutionnelle sont qualifiés par l'auteur de « migrants organisationnels » (à l'exemple de Frederico et Miguel) ; en l'absence de ce genre d'encadrement, la mobilité s'inscrivant plutôt dans une dynamique autonome, les migrants sont qualifiés d'« indépendants » comme c'est le cas de Carolina (*Ibid.*, p.62). Cette différence d'encadrement institutionnel au départ peut aussi bien avoir changé les attitudes vis-à-vis d'autres éléments de « sécurité ontologique » que le travail et changé les perceptions à l'égard des démarches qui ont été entreprises pour trouver à se loger. En d'autres termes, à défaut de devoir produire un effort pour trouver un emploi, les difficultés rencontrées pour trouver un logement sont accentuées.

C'est aussi parmi ces « migrants institutionnels » que les réseaux intra-migrants paraissent avoir le moins d'importance lors de l'arrivée en France.

« Le pire ? Ça a été de trouver un logement, un vrai chez moi. Enfin, il y a toujours quelqu'un qui est à Paris qui nous loge à gauche et à droite. Une fois j'appelais une propriétaire, vu que je parle couramment le français... Je pense que les français sont extrêmement conservateurs et méfiants... donc je parlais à cette dame pour louer son appartement à Château Rouge et elle m'a

dit que le quartier était très sympathique et je ne sais pas quoi d'autre, « je ne sais pas si vous le connaissez mais c'est un quartier très coloré », je lui ai répondu « mais vous savez je suis portugaise », et elle a fait semblant qu'elle l'avait dit dans le sens positif. J'ai cherché des appartements et quand je disais que j'étais portugaise, comme je parle le français sans accent, elles partent du principe que je suis née en France et là, tous les préjugés se mettent en marche à mon égard. Je me retrouve, même si cela ne fait aucun sens, à devoir justifier que ma mère n'est pas gardienne, mes parents sont des médecins. [Mais t'as l'impression que le fait d'être portugaise a été un obstacle pour trouver un logement ?] Non, ce n'est pas la même chose quand tu es Algérien, en plus j'avais l'atout de travailler dans une (organisation internationale) connue, les propriétaires peuvent se dire elle vient d'un pays sous-développé, mais... Cela peut même jouer dans le sens opposé, par exemple pour tout ce qui est en rapport avec le bricolage, je recours toujours à la communauté portugaise, c'est facile de dire que « je suis immigrée comme vous ici » et il y a une solidarité qui existe, c'est marrant. J'ai un problème dans ma porte, à la place d'aller chez monsieur X du coin, je suis allée parler au chauffeur de l'ambassadeur. « Oh senhor Lopes ! Vous ne me trouveriez pas quelqu'un qui pourrait aller me réparer la porte chez moi ? ». Il m'a trouvé quelqu'un en lui disant que c'était une fille portugaise qui en avait besoin. Et voilà, un monsieur portugais est venu, j'ai passé je ne sais pas combien de temps à parler avec lui et nous avons fini par boire une bière ensemble. » (Leonor, arrivée en France en 2004, chef de mission dans une organisation internationale)

Le récit de Leonor introduit un autre élément en lien avec les rapports de classe. On se trouve ici devant un ensemble d'interviewés issue des classes moyennes et supérieures de leur pays d'origine, possédant un haut niveau de scolarité et une bonne connaissance de la langue du pays d'installation (dans le cas de Leonor, ce dernier aspect prend une importance particulière car elle a fréquenté le Collège français à Lisbonne), ce qui les prédispose à occuper des positions privilégiées dans la hiérarchie socioprofessionnelle française (Wagner, 1998 : 30). Par conséquent, le scénario est celui de migrants bénéficiant de « fortes » ressources économiques, culturelles et sociales qui se traduisent en « qualités potentielles » pour leur intégration selon des critères socioculturels de traitement sélectif des immigrés dans la société d'installation. Cette situation ne correspond pas nécessairement à une totale absence de « problèmes d'intégration », mais ces problèmes ne sont pas « prolongés et renforcés par des processus d'exclusion sociale, due à une moindre vulnérabilité de ces immigrés face aux effets instrumentaux qui découlent de l'activation de discriminations prescriptives. »<sup>343</sup> (Pires, 2003 : 92).

La position sociale privilégiée de Leonor en France semble l'avoir rendue moins dépendante des réseaux intra-migrants portugais lors de son installation à Paris, mais cela ne l'empêche pas de recourir malgré tout à ces mêmes réseaux pour résoudre des problèmes

---

<sup>343</sup> Traduction du portugais par mes soins.

techniques, comme celles relevant des métiers artisans. Le récit de Leonor montre néanmoins que ce n'est pas tant une forme de dépendance qui la conduit à s'adresser à ces immigrés portugais, qu'une volonté de leur procurer du travail. Ana, arrivée en France en 2001 (graphiste), m'a fait part d'une même manière de recourir à ces réseaux :

« Je ne connais que très mal la communauté portugaise, quoique pour mon déménagement j'ai demandé à la gardienne de mon immeuble, bien entendu portugaise, pour qu'elle me trouve un Portugais qui serait intéressé à m'aider dans l'affaire. Ma gardienne est un *must*, une source de contacts... c'est elle aussi qui m'a trouvé une super *baby-sitter* portugaise pour me garder sporadiquement mes enfants. Les gamins l'adorent et elle peut se faire un peu de sous. Elle, par contre, vient d'arriver à Paris pour faire ses études. »

Aussi bien Leonor qu'Ana font preuve d'une forme de solidarité à l'égard de ces travailleurs, en leur témoignant une confiance inconditionnelle même avant le travail réalisé. Ce n'est pas n'importe quel menuisier ni n'importe quelle *baby-sitter*, c'est un menuisier portugais et une *baby-sitter* portugaise. Il y a là une forme de ce qu'Alejandro Portes a nommé *Bounded Solidarity* : « By being thrown together in a common situation, workers learn to identify with one another and support one another's initiatives. This solidarity is not the result of norm introjections during childhood, but represents an emergent product of a common situation. » (2010 : 33). Une solidarité qui relève moins de la classe sociale que de l'origine nationale. En effet, c'est la nationalité et la situation migratoire que les deux interviewées et les travailleurs auxquels elles font appel pour de petites « tâches » ont en commun. Elles expriment de cette façon un « sentiment d'appartenance communautaire » (Lamont, 2002 : 86), mais qui vient à rebours de leur mode de vie et de leurs relations sociales, plutôt caractérisées par leur hétérogénéité en termes de nationalité<sup>344</sup>.

Ana parle de sa concierge comme d'« une source de contacts ». A plusieurs reprises, j'ai souligné la spécificité de ce travail, le rapport que mes interviewées concierges établissent avec le métier et l'importance du nombre de concierges portugaises dans le spectre parisien de la profession, malgré la tendance au déclin de la profession en faveur des gardiennages par entreprise. Toujours est-il que les concierges interviewées, encore en activité, montrent bien leur attachement au métier par la critique qu'elles adressent au laxisme professionnel des entreprises.

---

<sup>344</sup> On pourrait également avancer l'hypothèse que cette population d'immigrés, très qualifiés scolairement et arrivés récemment en France, partage la même perception que la population française du travailleur portugais honnête, capable, consciencieux, etc.

Etant les « gardiennes des clés », elles incarnent par excellence la plaque tournante du marché immobilier de particulier à particulier.

Dans une fête de voisins organisée par Lurdes (arrivée en France en 1967) dans la cour de son immeuble du 11<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, j'ai pu observer quelques échanges et rencontres révélateurs de l'importance de la place des concierges dans ce marché immobilier. D'entrée, une des voisines de l'immeuble me chuchote à l'oreille : « Voici la mafia portugaise ! ». En fait, dans cette fête, trois autres concierges du quartier étaient également présentes. L'une d'entre elles était la belle-sœur de Lurdes et les deux autres des amies proches. Cette fête est organisée annuellement et représente l'occasion de rassembler tous les voisins « en dehors des soucis de copropriété », m'a dit Lurdes. C'est aussi l'occasion de faire un festin de gastronomie portugaise et, pour cela, Lurdes compte sur la participation de ses amies. Intéressée par le commentaire de la voisine, je lui demande ce qu'elle entendait par « mafia », ce à quoi elle répond promptement : « Elles maîtrisent tout le quartier ». J'ai compris par la suite que non seulement elles font le service de gardiennage dans les immeubles où elles ont leurs loges, mais aussi dans plusieurs autres immeubles de l'entourage. La voisine se référait donc à cet aspect, mais aussi au fait que ces concierges sont elles-mêmes propriétaires de quelques appartements dans les immeubles où elles font le gardiennage, « car elles sont les premières à savoir que des appartements à bon marché se libèrent ». Lurdes, par exemple, vit dans sa loge et est propriétaire de deux autres appartements de l'immeuble qu'elle a réservés pour ses deux enfants déjà adultes.

Les résultats du travail d'Isabelle Taboada Leonetti (1987) sur les pratiques de cohabitation et les modalités d'organisation de la « communauté immigrée » dans les *Beaux Quartiers* rendent déjà compte d'une forte dynamique relationnelle des immigrés espagnols et portugais circonscrite à certains quartiers. Elle montre la façon dont les concierges jouent un rôle important dans l'insertion des immigrés, aussi bien sur le plan de l'emploi que du logement :

« La bourse aux emplois fonctionne parfaitement de cette manière [par les réseaux informels], ainsi que celle du logement : il est rare qu'une employée de maison ou une concierge n'ait pas une amie à proposer pour la remplacer lorsqu'elle s'absente pendant les vacances, ou rare aussi qu'une loge ou un appartement restent vides au départ de leurs occupants espagnols (ceci serait d'ailleurs vrai aussi pour l'immigration portugaise et pour la plupart des autres qui possèdent en général leur réseau d'emploi). » (*Ibid.*, p. 139)

Nous avons vu dans le chapitre 2 combien, du point de vue de l'emploi, les relations personnelles et surtout familiales étaient importantes pour l'insertion sur le marché du travail lors

de l'arrivée en France, notamment pour ceux arrivant avec de faibles qualifications scolaires. A travers les récits des immigrés, j'ai pu également constater combien ce moyen d'insertion professionnelle les contraint vis-à-vis du patron et de la personne médiatrice. Pour le logement, il existe un phénomène semblable qui concerne les attentes de « retour » de la confiance.

« Je travaille 6 jours sur 7, vous pensez que je peux sortir jusqu'à tard samedi soir ? Chez mes oncles c'est pire que chez mes parents, je suis bien contrôlé. Et je dois être toujours disponible pour eux, j'en ai un peu marre et bien entendu notre relation commence à être insupportable. Il faut rapidement que je trouve par moi-même un appartement, mais c'est vrai que je vais perdre quelques avantages ! [Comme quoi ?] Devinez ? Le repas préparé par ma tante ! Et il est vrai aussi que cela me permet de faire des économies » (Simão, arrivé en 2008 en France, carreleur).

En plus de vivre chez son oncle et sa tante, Simão travaille dans la même entreprise de carrelage où son oncle est employé depuis trente ans. Il exprime tout au long de son récit le paradoxe qu'il vit entre la sécurité d'emploi et de logement et la restriction de liberté. Dans la « fleur de l'âge », comme il le dit lui-même, ne pas pouvoir aller boire une bière en fin de journée parce que sa tante l'attend pour dîner, c'est « humiliant ». C'est aussi le regard des autres qui le dérange, « je dois dire à mes collègues que je suis fatigué ». L'entretien avec Simão est devenu un peu, malgré moi, un lieu de confession. La même situation s'était déjà produite avec Fernando et Linda, tous deux arrivés en France récemment et étant sous la coupe de leurs relations familiales. Pour eux tous, cette forme de protection sur le plan de l'emploi et du logement est vécue comme une double contrainte masquée par la perception sociale que cela constitue une vraie « chance » lors de l'installation dans un pays étranger. Linda, arrivée en France en 2010 et gardant à temps plein trois enfants dans une famille du 16<sup>ème</sup> arrondissement, me parle de ce que lui disent d'autres amies qui sont également venues en France :

« Elles me disent souvent, au moins tu as de la chance, tu as toujours quelqu'un qui peut t'aider, tu ne te sens pas seule en France, etc, etc ... mais ce n'est pas vrai. Ma famille d'ici m'étouffe plus qu'elle me soutient, et en plus ma patronne à la place de me dire à moi les choses qui ne vont pas, les dit à sa femme de ménage qui est l'amie de ma tante... »

En somme, c'est parmi mes interviewés dotés de faibles qualifications scolaires, toute cohorte migratoire confondue, que la dépendance envers des migrants de la même origine nationale paraît être la plus forte. Pour ces personnes, les processus de *bounded solidarity* et

d'*enforceable trust* identifiés par Alejandro Portes ressortent beaucoup plus clairement. Sans qu'ils soient exclusivement spécifiques aux immigrés portugais par ailleurs. Anne-Sophie Bruno identifie ainsi pour les migrants tunisiens le même phénomène : « le recours aux réseaux de relations est d'ailleurs conçu par certaines entreprises comme une stratégie délibérée pour s'assurer de la docilité de la main d'œuvre » (2010 : 130). C'est-à-dire que le soutien à l'installation côtoie les restrictions à la liberté individuelle. Toutefois, comme le souligne Rui Pena Pires (2003), cette intensité de liens familiaux et communautaires à double tranchant tend « à être détruit[e] par la propre dynamique migratoire » (p.94). Si le sentiment de contrôle social communautaire ne disparaît pas complètement des discours des interviewés arrivés dans les années 1960-70, il est en tout cas nettement plus diffus.

## Trouver un emploi

Trouver un emploi et trouver un logement relèvent quasiment des mêmes enjeux dès lors qu'on envisage la question à travers l'analyse des réseaux. A la différence que la recherche d'un emploi est marquée par un processus de *fermeture sociale exclusiviste* qui semble plus tangible et récurrent pour les immigrés peu qualifiés scolairement.

Dans cette section, il s'agira de comprendre la dynamique exclusiviste qui résulte de la mobilisation des réseaux intra-migrants de la même origine nationale dans les procédures de recrutement ou d'accès à l'emploi, à travers le sens que les enquêtés donnent à cette dynamique.

Sans reprendre complètement l'analyse conceptuelle de Max Weber sur les *relations sociales ouvertes et fermées*<sup>345</sup> (1995 [1922] : 82), préférant pour cela la lecture et le développement proposés par Frank Parkin (1979) sur le sujet, gardons à l'esprit que, selon Weber, une relation sociale fermée peut garantir des chances monopolisées à ses membres ; les motifs de fermeture seraient alors : « a) le maintien de la qualité et (éventuellement), par là, du prestige et des chances d'honneur et (éventuellement) de profit qui y sont liées [...] ; b) la raréfaction des chances par rapport au besoin (de consommation) [...] ; c) la raréfaction des chances de profit (dans l'aire de

---

<sup>345</sup> « Nous dirons d'une relation (peu importe qu'elle soit une communalisation ou une sociation) qu'elle est ouverte vers l'extérieur lorsque et tant que, d'après les règlements en vigueur, on n'interdit à quiconque est effectivement en mesure de le faire, et le désire, de participer à l'activité orientée réciproquement selon le contenu significatif qui la constitue. Nous dirons par contre qu'elle est fermée vers l'extérieur tant que, et dans la mesure où, son contenu significatif ou ses règlements en vigueur excluent, ou bien limitent, la participation, ou la lient à des conditions. » (Weber, 1995 : 82)

travail) » (1995 [1922] : 85-86). Pour Parkin, cette conceptualisation de Weber manque d'une articulation avec les théories de la stratification. Il inscrit sa propre réflexion sur la *fermeture sociale* dans ce cadre car, pour lui, les stratégies d'exclusion sont le mode fondamental de fermeture dans les systèmes stratifiés. Il définit le processus de *fermeture* de la manière suivante :

« The distinguishing feature of exclusionary closure is the attempt by one group to secure for itself a privileged position at the expense of some other group through a process of subordination. That is to say, it is a form of collective social action which, intentionally or otherwise, gives rise to a social category of ineligible or outsiders. Expressed metaphorically, exclusionary closure represents the use of power in a downward direction because it necessarily entails the creation of a group, class, or stratum of legally defined inferiors. » (Parkin, 1979 : 45)

Comme je l'ai montré dans le chapitre 1 en utilisant les données de EDP 2006 (INSEE), les immigrés portugais en France présentent un taux de chômage de 7,7%, taux qui se révèle être à la fois inférieur de plus de 10 points au taux de chômage de l'ensemble des immigrés et d'environ 3 points à celui des « Français de naissance ». En partant des données de l'enquête emploi 2003<sup>346</sup>, Manon Domingues Dos Santos (2005) arrive à des résultats identiques dans son article *Travailleurs Maghrébins et Portugais en France, le poids de l'origine* : « Nous montrons notamment qu'à sexe, diplôme, expérience potentielle, localisation et secteur d'activité similaires, les Portugais ont une propension au chômage substantiellement plus faible que leurs homologues maghrébins, un taux de sortie du chômage plus élevé et des salaires plus importants » (*Ibid.*, p.449).

En revanche, l'objectif exprimé dans cette étude économétrique d'expliquer la « situation relative des travailleurs portugais et maghrébins sur le marché du travail français » (*Ibid.*, p.464) pose quelques problèmes. Malgré l'effort louable réalisé pour dépasser les limites usuelles du choix des variables explicatives et aller au-delà de l'employabilité ou de la production individuelle, la comparaison entre « Portugais » et « Maghrébins » tombe dans le piège de l'homogénéisation de ces populations, avec une incidence particulière pour les derniers dans la mesure où à aucun moment l'auteure ne précise à quelle population correspond la catégorie de « Maghrébins ». Or cette généralisation représente un problème heuristique que Nacira Guénif-Souilamas (2000) a déjà mis en évidence : « voilà une catégorie définie par son appartenance à une des nombreuses vagues d'immigration ponctuant l'histoire contemporaine de la France [...]. Cette appartenance

---

<sup>346</sup> L'auteur expose ainsi les résultats de l'enquête emploi 2003 : « alors que 8,3 % des travailleurs français sont au chômage, le chômage ne touche que 6,7 % des Portugais mais plus de 28,5 % des Maghrébins » (Dos Santos, 2005 : 448).

semble aller de soi et n'appeler aucune question sur l'identité de ses membres. Elle dispense presque d'un effort de déconstruction de ses diverses composantes (sociales, culturelles, linguistiques) » (p. 21). Nous retrouvons ici la politique des « origines » mise en évidence dans la première section de ce chapitre, dans laquelle les Portugais, les Espagnols et les Italiens ont toujours été nommés par nationalité, alors que les Algériens, les Marocains et les Tunisiens se sont vus « aplatis » dans une même catégorie, souvent réduits à de prétendues caractéristiques culturelles ou religieuses.

Le deuxième problème pouvant être relevé dans l'article de Manon Dos Santos est lié aux variables complémentaires que l'auteure utilise. S'appuyant sur l'enquête « Mobilité géographique et insertion sociale » (MGIS, 1992) pour aller plus loin dans les explications sur le constat que les conditions de travail des immigrés portugais sont plus favorables que celles des « Maghrébins », l'économiste observe l'impact de la variable « maîtrise de la langue française », cette variable semblant *a priori* avoir un impact sur la productivité et l'employabilité des immigrés. Les résultats apparaissent clairs : « Alors que près de 13 % des Maghrébins ne parlent pas ou peu le français, seulement 2 % des Portugais subissent les mêmes difficultés » (Dos Santos, 2005 : 459). Le fait est que les informations récoltées assimilées par l'auteure à des « spécificités communautaires » sont très peu fiables, ne serait-ce que parce que, dans le cadre d'une enquête, la réponse à une question échelonnée du type « Quel est le degré de maîtrise du français » fait appel au point de vue subjectif de l'enquêté. Mon hypothèse est que ce genre de réponse, compte tenu de la charge symbolique qui émane de la variable « maîtrise de la langue » sur les supposés « pré-requis » de l'« intégration », est à géométrie variable. La réponse à cette question dépend avant tout de la convergence existante entre la perception des immigrés et les injonctions collectivistes auxquelles ces immigrés sont attachés. La population « maghrébine » étant la cible d'une plus grande injonction à l'intégration, leur évaluation de leur propre maîtrise de la langue française peut en être plus fragilisée que celle des Portugais.

Les deux remarques que je viens d'esquisser sur l'article de Manon Dos Santos sont des écueils que n'importe quelle étude basée sur des données statistiques peut rencontrer de par les limites même d'une démarche quantitative. Cela étant, la dernière variable « complémentaire » explicative utilisée par l'auteure, « moyen d'obtention de l'emploi actuel », apparaît tout à fait pertinente et plus objectivable que la précédente. « Toutes choses égales par ailleurs<sup>347</sup> », l'auteure

---

<sup>347</sup> Expression mise en guillemets par l'impossibilité de se concrétiser statistiquement cet objectif. Dans le modèle *Logit* construit par Manon Dos Santos (2005), elle contrôle les variables suivantes : le sexe, la région, le diplôme et la taille de l'entreprise d'exercice.



estime « que près de 60 % des travailleurs nés au Portugal ont trouvé cet emploi par l'intermédiaire de relations personnelles ou de compatriotes, ce taux avoisinant 30 % pour les membres de la communauté maghrébine » (*Ibid.*, p.463). Elle montre ainsi l'importance des réseaux sociaux comme source d'informations sur les opportunités d'emploi et tremplin d'embauche pour les immigrés portugais en France.

La mobilisation des réseaux sociaux pour trouver un emploi n'est pas réduite à la condition du migrant. Des études fondées sur des enquêtes empiriques ont montré son importance lors de toute recherche d'emploi (Degègne et Forsé, 2004). Il faut rappeler aussi l'étude de M. Granovetter (1973) qui nuance ces approches en disant que l'intensité des liens n'est pas forcément favorable à l'obtention d'un emploi. Au contraire, la faiblesse des liens, du point de vue individuel, peut être plus propice à la mobilité professionnelle puisque ce sont les connaissances éloignées qui touchent des cercles autres que les siens (*Ibid.*, p.1373). La trajectoire professionnelle de Carolina, qui a préféré entamer une recherche indépendante d'emploi dans un atelier d'architecture à Paris, est paradigmatique de la puissance de la « faiblesse des liens ». Ce constat doit néanmoins être nuancé car comme nous l'avons vu dans la section précédente, le recours à des relations personnelles proches dans le cas des immigrés moins qualifiés s'envisage comme une des seules solutions possibles d'insertion sociale et professionnelle dans la société d'installation, malgré les contraintes qui peuvent en découler.

« Ma tante connaissait une dame qui avait besoin d'une femme de ménage, vous comprenez ? C'est elle qui m'a fait une lettre de promesse d'embauche pour venir en France. Il y a eu des gens qui au bout d'un an n'aimaient pas travailler pour les patronnes, mais ont dû respecter le contrat sinon elles étaient rapatriées. Moi je n'ai pas été obligée de respecter. Cette patronne habitait à Antony, c'est ma tante qui est allée parler avec elle, négocier mon contrat, les questions de nourriture et de séjour. Tous les samedis après le déjeuner je rentrais chez ma tante à Paris. Mais comme je n'étais jamais à la maison après le déjeuner, car il fallait ranger la cuisine, jeter la poubelle, et encore repasser les vêtements, faire ceci et cela, du coup j'arrivais chez ma tante après la tombée de la nuit. Ma tante, un mois et demi après mon arrivée, l'a appelée en lui disant que le contrat n'était pas celui-là, " on avait dit que ma nièce arrivait chez moi après le déjeuner, alors qu'elle arrive le soir ". En plus, c'était l'hiver... elles ont discuté de tout... et ma tante m'a dit « fais tes bagages et pars... c'est ce que j'ai fait, la patronne m'a payée et je suis partie. » (Manuela, arrivée en France en 1969, femme de ménage)

L'exemple de Manuela montre la force des liens non seulement dans l'insertion professionnelle mais également dans l'assistance contre les abus dans une situation de vulnérabilité. Un autre mécanisme est perceptible dans les trajectoires migratoires des immigrés

interviewés peu qualifiés, qui est en rapport avec l'occupation de certaines niches de marché. L'extrait du livre de Taboada Leonetti (1987), cité précédemment, traduit cette idée : « il est rare qu'une employée de maison ou une concierge n'ait pas une amie à proposer pour la remplacer ». Tout comme la « maîtrise » du parc du logement par les concierges, la « maîtrise » du marché du travail domestique est importante pour assurer une certaine autonomie de mobilité professionnelle. Si la tante de Manuela n'avait pas d'informations sur d'autres possibilités de travail pour sa nièce, lui aurait-elle conseillé de partir ? En outre, même si le travail domestique a évolué depuis les années 1960, il reste très précaire. L'exigence d'une relation de haute confiance entre la « patronne » et l'employée est très présente, car le travail de cette dernière se réalise à l'intérieur de la sphère privée de la première, accentuant la possibilité de ruptures entre les deux (voir chapitre 3 et 8). En effet, ces conditions rendent permanentes la mutabilité des lieux de travail de ces femmes. La « maîtrise » en réseaux de cette niche de marché paraît donc souhaitable pour gérer l'incertitude du métier, et notamment pour assurer une continuité d'activité. Le même mouvement d'embauches et de renvois peut être observable dans tout travail relevant de l'activité intérimaire, dont les métiers du bâtiment (Jounin, 2008).

« Je suis arrivé en France déjà avec un contrat de travail signé par le patron d'un garage qui s'appelle *Grand Garage*. C'est mon beau frère qui me l'a proposé comme boulot. Comme il travaille aussi dans un autre garage, plus petit, il connaît bien le milieu et mon responsable est l'un de ses grands amis. C'est lui qui a informé Jorge [son beau-frère] qu'une place se libérait. D'ailleurs, c'était un Portugais qui y occupait ce poste avant, il y travaillait depuis presque 30 ans. Ils aiment bien les Portugais. Mon responsable voulait à tout prix que ce soit un Portugais pour le remplacer. » (Tiago, arrivé en France en 2010, mécanicien)

Tiago exerçait déjà le métier de mécanicien au Portugal. Il a tenu à me dire lors de l'entretien qu'il ne serait jamais venu en France s'il n'était pas assuré d'avoir un contrat et de bonnes conditions de travail. Le patron du *Grand Garage*, une entreprise avec plusieurs succursales, est selon Tiago un « Français ». Quand il déclare « ils aiment bien les Portugais », Tiago fait référence aussi bien au patron qu'aux responsables de service dans l'organigramme de l'entreprise. L'embauche dans le garage semble être donc discrétionnaire, et surtout laissée à la libre appréciation des « responsables », qui sans être les patrons, gèrent les ressources humaines de l'entreprise à leur gré. Selon Tiago, la majorité des employés du *Grand Garage*, qui compte environ 30 personnes, sont des Portugais : « Nous sommes environ deux tiers, même la secrétaire est d'origine portugaise ». Il semble clair que nous sommes en présence d'une entreprise très

fortement structurée autour des liens intra-migrants d'origine portugaise, voire d'ethnisation du recrutement.

Ce cas de figure incite à avancer sur la piste de l'insertion professionnelle des immigrés par segmentation ethnique. Nous avons vu dans le chapitre 1 comment, des études classiques aux études plus contemporaines, les auteurs se positionnent théoriquement pour expliquer la segmentation des immigrés sur des secteurs déterminés au sein de la société d'installation. A travers les récits de Manuela dans le secteur des services domestiques et de Tiago dans le secteur automobile, ainsi que dans plusieurs autres secteurs qui apparaissent dans les récits rassemblés au fur et à mesure de ma recherche, un nouvel élément émerge, en lien avec des processus d'édification de frontières intra-migrantes, dont une fermeture socioprofessionnelle persistante. Ces processus touchent des individus appartenant à des cohortes migratoires différentes, mais ayant une position sociale semblable, située en bas de la hiérarchie socioprofessionnelle française. Les immigrés diplômés interviewés dans cette recherche possèdent en effet des ressources particulières qui leur permettent de ne pas être pris dans le filet des frontières intra-migrants et de mobiliser ces réseaux seulement quand ils trouvent un intérêt particulier à le faire. Ces migrants accèdent à des positions professionnelles avantageuses dans des milieux hétérogènes. C'est ce qu'illustre la trajectoire professionnelle d'Irène (Assistante de direction d'une banque, arrivée en France en 1972) :

« J'ai commencé par être assistante de l'ancien président du groupe. J'ai été recrutée parce que je parlais l'espagnol. C'est une entreprise financière qui gère tout ce qui touche à des produits financiers. C'est une entreprise d'origine argentine. »

Ce genre de constat conduit Rea et Tripier (2003) à critiquer le penchant très ethnisant des théories de « l'assimilation segmentée », car celle-ci aurait tendance à faire primer la variable ethnique au détriment des différences de classe (p.61).

Or, depuis *Ethnic Groups and Boundaries* de Frederik Barthes, il est difficile de penser la production et la reproduction de l'ethnicité sans les situer sur le plan des interactions plutôt que sur le plan culturel. En d'autres termes, ce sont plutôt les frontières ethniques qui définissent le « groupe », et non pas les aspects culturels que le sous-tend. Dans le sillage de Barthes, Jimmy Sanders (2002) insiste sur les interactions entre les groupes, qui produisent les distinctions ethniques et qui correspondent parfois à des ségrégations territoriales inhérentes à la société d'installation et à la construction sociale de l'identité raciale (p.328). Même si la terminologie

utilisée par Sanders est différente de celle que j'utilise ici, j'accorde une attention spéciale au processus dynamique de distinction entre groupes qu'il identifie. Quand Tiago dit « ils aiment bien les Portugais », il y a bien une perception implicite sur la différence établie entre travailleurs d'origines nationales différentes, qui clive encore plus l'auto-identification des « portugais travailleurs » vis-à-vis d'autres travailleurs. Et plus l'interaction entre populations différentes est limitée, par exemple sur les lieux de travail, plus la ségrégation entre elles prend de l'ampleur. Sanders ajoute que « constraints on cross-group interaction contribute to the respective groups ignorance of one another. This, in turn, encourages stereotyping » (*Ibid.*, p.328). Des stéréotypes qui engendrent des processus de fermeture socioprofessionnelle.

Ces apports théoriques nous renvoient à la thématique par laquelle j'ai commencé cette section et notamment au constat que les immigrés portugais se trouvent plus protégés du chômage que d'autres populations immigrées. Même si les explications à ce fait social sont difficiles à épuiser, un regard plus attentif sur les dynamiques relationnelles dans lesquelles l'insertion professionnelle des immigrés portugais semble s'inscrire, fait apparaître à la fois des redéfinitions d'auto-appartenance et des reconfigurations de *fermeture sociale* à l'intérieur de secteurs déterminés du marché du travail français. Des mécanismes de *fermeture sociale* par ailleurs encadrés par des conditions structurelles et représentationnelles spécifiques à la société française.

## I.2. L'interaction au travail, lieu de distinctions

La préférence aux travailleurs portugais manifestée au *Grand Garage* serait impossible sans les processus de *bounded solidarity* et d'*enforceable trust* identifiés par Alejandro Portes, c'est-à-dire sans des dynamiques relationnelles qui impliquent une solidarité parmi des immigrés originaires du Portugal, certes en leur facilitant l'insertion professionnelle mais aussi en exerçant un contrôle normatif sur les comportements de ceux qui en bénéficient. La question qui se pose est de savoir si ces processus très bien identifiables dans les discours de certains de mes interviewés existent parce qu'ils s'insèrent dans des entreprises, de moyenne et de petite taille, caractérisées par une organisation fortement structurée autour d'un « encadrement intermédiaire » tenu par des Portugais. Un encadrement qui, bénéficiant d'une relative autonomie et de l'accord de la hiérarchie, mènerait une politique de recrutement basée sur des critères « différentialistes » entre populations.

Ces individus, occupant des postes à responsabilités leur conférant le pouvoir de recruter, incarneraient les relais indispensables à la diffusion et à la mise en pratique d'une organisation du

travail génératrice de mécanismes de *fermeture sociale exclusiviste*, c'est-à-dire fermée aux populations autres que la population portugaise. La quantification des entreprises où pourrait dominer ce genre de dynamiques en France est difficile. A titre d'exemple, dans une thèse de sciences de la gestion, Pedro Santos (2012) essaie d'estimer le nombre d'entreprises en France qui, d'une façon ou d'une autre, auraient des attaches à la population portugaise immigrée : « Au sein de cette "Communauté", il existe un univers d'entreprises (que l'on estime à environ 45 000) où ces liens affectifs [au Portugal] se juxtaposent très souvent aux liens économiques « normaux » du monde des affaires. Le résultat est un véritable écosystème ethnique d'affaires, aux contours difficiles à définir »<sup>348</sup> (p.144). Ce chiffre est malgré tout basé essentiellement sur les entreprises basées en France, dont le patron est de nationalité portugaise ou issu de l'immigration portugaise (information extrapolée à partir du patronyme), ce qui éloigne de la liste une entreprise comme le *Grand Garage* qui, bien qu'elle emploie une majorité de travailleurs portugais, a un patron « Français ».

Ces chiffres peuvent, malgré tout, donner une idée de l'ampleur du phénomène à partir duquel des mécanismes de *fermeture sociale exclusiviste* pourraient potentiellement émerger. Selon la même source, c'est le secteur de la construction qui domine dans le spectre d'entreprises « portugaises » :

« Les chiffres de Luso-Annuaire nous mènent à un chiffre de 31% pour la construction & BTP et de 20% pour l'immobilier. [...]. Outre le BTP et l'immobilier, le secteur alimentaire – commerce, distribution, restaurants, cafés, cavistes, etc. (29,5%), les transports routiers (4%), et la vente et réparation automobile (2,5%) représenteront – par l'ordre exposé – les secteurs les plus représentés dans les entreprises de la Communauté. » (Santos, 2012 : 148)

Il est envisageable que dans des entreprises facilement identifiables comme appartenant à la « communauté portugaise » (pour utiliser la terminologie de Pedro Santos), souvent par l'origine nationale de ses dirigeants, les mécanismes de solidarité intra-migrants se révèlent beaucoup plus forts que dans d'autres entreprises. Fernando, aujourd'hui employé dans une agence bancaire, rapporte que son premier emploi, lors de son arrivée en France en 1966, était dans une petite entreprise de construction qui appartenait à un Portugais. Depuis, selon Fernando

---

<sup>348</sup> Ce chiffre serait né de l'effort de rassemblement d'informations d'un premier annuaire publié sur les entreprises « portugaises », le *Lusopages*. Ces entreprises représenteraient de 1 à 3% du PIB de la France (Santos, 2012 : 147 et 149).

qui reste en contact avec ses anciens collègues, l'entreprise a grandi et embauche successivement de nouveaux arrivants portugais, surtout de la région du Minho :

« Je peux vous dire, ce patron a vu passer toutes les vagues d'émigrés portugais. Maintenant c'est son fils qui gère, parce que le grand patron doit avoir presque 90 ans, mais il a dû embaucher trois générations, et tous venus plus ou moins du même coin [village portugais]. »

Comme l'a montré l'exemple du *Grand Garage*, le même genre de mécanismes d'accession à l'emploi peuvent exister sans que le patron ne soit nécessairement portugais d'origine. Il suffit que l'encadrement intermédiaire de l'entreprise le soit pour que la dynamique exclusiviste se mette en place dans la cooptation et le recrutement du personnel. Dans cette perspective, Michèle Lamont (1995) parle de l'intérêt d'avoir le « soutien d'un mentor » pour pouvoir accéder à des ressources professionnelles :

« Le rang, l'ancienneté et l'expérience sont certes des facteurs essentiels, mais il apparaît tout aussi important d'avoir le soutien d'un mentor, d'être inclus dans des réseaux de camaraderie et de bénéficier des bonnes informations au bon moment. Or le plus souvent, on ne peut espérer accéder à ce type de ressources informelles qu'à la condition de détenir le « bon » style culturel. »  
(*Ibid.*, p. 23)

Selon Michèle Lamont (1995), ces définitions du « bon style culturel », qui engendrent des marquages de frontières symboliques rigides, font partie de l'exercice du pouvoir et peuvent jouer un rôle essentiel dans la structuration de la vie des gens (p.37). Même si l'étude de Lamont porte sur les « cadres », ces marquages sont généralisables à d'autres secteurs. L'exemple du fonctionnement des agences d'intérim dans le secteur du bâtiment, en tant qu'intermédiaires du marché du travail, sont paradigmatiques de la façon dont les marquages de frontières basés sur des croyances « culturelles » peuvent structurer les relations entre les travailleurs et les assigner à des positions différentes dans la hiérarchie professionnelle. Deux enquêtes ethnographiques récentes donnent un aperçu très fin du fonctionnement des agences d'intérim : celle de Sébastien Chauvin (2010) qui rend compte des pratiques de précarité mises en œuvre par ces agences dans le contexte étatsunien (plus précisément à Chicago) et celle de Nicolas Jounin (2008), où l'auteur plonge dans l'univers de la construction en France, décrivant de l'intérieur les conditions et les relations entre travailleurs dans une ambiance de racisme et de discriminations. Ces deux recherches font le même constat de l'assignation des postes selon l'origine ethnique des

intérimaires et dénoncent la croissance du recours à l'intérim et les conséquences qui en découlent, dont la précarité des travailleurs.

Faire référence à ces enquêtes renvoie nécessairement à d'autres travaux, datées des années 1960 dans lesquelles des intellectuels choisissaient de se faire embaucher dans des usines pour vivre et décrire de l'intérieur les rapports de production. Ils rendaient ainsi compte des effets du capitalisme sur la vie des travailleurs. *L'Etabli* de Robert Linhart (1981 [1978]) en est un exemple. Robert Linhart se fait embaucher dans une usine Citroën pour faire l'expérience du travail ouvrier. Dès les premiers jours, il s'interroge sur la répartition des postes et des classifications à l'intérieur de l'usine :

« Il y a six catégories d'ouvriers non qualifiés. De bas en haut : trois catégories de manœuvre (M.1, M.2, M.3) ; trois catégories d'ouvriers spécialisés (OS.1, OS.2, OS.3). Quant à la répartition, elle se fait d'une façon tout à fait simple : elle est raciste. Les Noirs sont M.1, tout en bas de l'échelle. Les Arabes sont M.2 ou M.3. Les Espagnols et les Portugais et les autres immigrés européens sont en général OS.1. Les Français sont, d'office, OS.2. Et on devient OS.3 à la tête du client, selon le bon vouloir des chefs. Voilà pourquoi je gagne quelques centimes de plus par heure, quoique je sois incapable de faire son travail. » (*Ibid.*, p.24)

L'auto-réflexivité du chercheur dans ce genre d'enquête est incontournable pour permettre au lecteur d'avoir la possibilité de comprendre les positions auxquelles les travailleurs sont assignés et quel comportement on attend d'eux selon leur origine nationale. Quarante ans après *L'Etabli*, Nicolas Jounin (2008) revient sur la gestion discriminatoire de la main-d'œuvre dans le contexte du bâtiment et décrit stigmatisation et discriminations :

« Les Portugais " nés dans la maçonnerie ", ouvriers exemplaires ; les Africains ou Maliens (les deux termes sont souvent utilisés de manière équivalente), manœuvres dociles ; les Maghrébins et en particulier les Algériens, ferrailleurs, colériques et revendicatifs ; les Français, ouvriers qualifiés " qui se prennent pour des cadors ", " picolos ", feignants, hargneux : ce sont quelques-unes des images repérables dans l'intérim du bâtiment. » (*Ibid.*, p.115)

Ces stéréotypes se traduisent en autant de catégories sédimentées<sup>349</sup> dans des secteurs d'activité très dépendants de la main-d'œuvre étrangère. Patrons et cadres intermédiaires s'en servent pour structurer l'organisation de l'entreprise, ne faisant que reproduire les inégalités sociales. Nicolas Jounin le souligne à plusieurs reprises au cours de son enquête : « Dans l'univers des chantiers, toutes les choses sont inégales par ailleurs » (2008 : 166). Comme cela était déjà dénoncé par Robert Linhart pour l'usine Citroën, le chercheur a beau contrôler toutes les variables d'ancienneté, de qualification professionnelle et scolaire, et construire des « grilles de classification », un résultat indéniable apparaît : l'effet de l'origine nationale est toujours présent dans l'explication de la répartition des postes<sup>350</sup>. A titre d'exemple, rappelons le procès porté devant les tribunaux en 2004, où six salariés de Renault s'insurgeaient contre leur stagnation de carrière et la division du travail sur des bases ethniques au sein de l'entreprise : « A compétences et ancienneté comparables, ils estiment avoir été moins bien traités que leurs collègues d'origine " européenne " »<sup>351</sup> (*L'Humanité* du 1<sup>er</sup> mars 2004).

Nicolas Jounin s'appuie sur une enquête faite dans trois grandes entreprises du bâtiment intitulée *Recrutement, intégration et professionnalisation* pour produire des tableaux comparatifs, selon la nationalité : « à l'intérieur du groupe des étrangers, de manière flagrante lorsqu'on compare Algériens et Portugais : les premiers ont plus d'ancienneté que les seconds, mais accèdent moins aux hautes qualifications » (2008 : 167). A ce constat, l'auteur ajoute que dans une entreprise du même secteur dont il a analysé le fichier du personnel, 67% des chefs d'équipe sont des ouvriers nés au Portugal<sup>352</sup>, tandis que seuls 11% des ouvriers portugais nés au Portugal sont chefs d'équipe (*Ibid.*, p. 212).

Grâce à ces données, Nicolas Jounin a pu non seulement approfondir son analyse quant à la différenciation en termes d'origine nationale lors de l'affectation des postes dans l'univers du

---

<sup>349</sup> Bien entendu, ces images et jugements à l'égard d'une population donnée peuvent changer au cours du temps. N'oublions pas les jugements à connotation très négative dont les Italiens ont été la cible au début du XX<sup>e</sup> siècle, avant de devenir des « immigrés européens » très demandés par la France dans l'après Seconde Guerre mondiale.

<sup>350</sup> En se basant sur des fiches d'affectation du personnel ouvrier à l'Usine Renault Billancourt en 1957, Laure Pitti (2005) dévoile une gestion différenciée de la main d'œuvre selon des critères ethniques, identique à celle de Citroën : « Si les mécanismes d'assignation et de « segmentation de l'espace usinier » valent à la fois pour les ouvriers algériens et espagnols, les premiers se distinguent des seconds en ce qu'ils sont davantage affectés dans les secteurs qui comptent parmi les plus pénibles de l'usine : fonderie, forges, emboutissage, caoutchouc » (§ 37).

<sup>351</sup> Pour faire aboutir cette demande de reconnaissance de discrimination raciale, la méthode utilisée par la CGT dans l'affaire Peugeot-Sochaux en 1998 a été « recyclée » (méthode qui a permis à des centaines de salariés d'obtenir la reconnaissance par la justice de la discrimination syndicale dont ils ont été victimes) : « Il faut en effet pouvoir comparer avec précision la situation des salariés qui en sont victimes et celle d'un panel de référence, composé de salariés entrés dans l'entreprise à la même période et avec la même qualification. [...] Une méthode qui permet à la fois de mettre en évidence la discrimination et de chiffrer le préjudice » (*L'Humanité* du 1<sup>er</sup> mars 2004).

<sup>352</sup> Ce chiffre augmente si l'analyse ne se restreint pas aux seuls immigrés, mais comprend aussi les descendants d'immigrés portugais, perçus par le reste de l'équipe comme des Portugais tout court (Jounin, 2008 : 212).



bâtiment, qui révèle une gestion discriminatoire, mais aussi comprendre pourquoi les ouvriers portugais se retrouvent souvent dans le rôle symbolique du « bourreau » dans les discours des collègues immigrés d'autres origines nationales. Confronté au sein des équipes à des propos amers et stigmatisants à l'encontre des Portugais, Nicolas Jounin finit par résumer ainsi la complexité de la question : « Ce qu'on attribue aux Portugais, c'est ce que l'organisation hiérarchique des chantiers réserve aux chefs d'équipe. [...] Facilement soupçonnés d'être des relais souterrains de l'encadrement, [les Portugais] se retrouvent prisonniers de stéréotypes qu'ils ne contribuent pas, ou peu, à forger » (2008 : 213-214).

Cette approche, essentielle de par la proximité relationnelle avec les enquêtés sur laquelle elle repose et l'originalité des résultats qu'elle produit dans un secteur d'activité très spécifique, ne peut faire l'économie d'une conception plus large qui englobe l'évolution des représentations bâties autour de l'immigration portugaise tout au long d'un demi-siècle et touchant plusieurs cohortes migratoires. Des images et des statuts qui reflètent les choix « différentialistes » du pouvoir politique français en matière de migration et l'extension des droits des ressortissants européens aux dépens de ceux des autres immigrés, clivages donc encouragés par l'intégration de l'Union Européenne. Ces représentations sont aussi le produit des conjonctures historiques qui ont façonné les rapports avec les populations anciennement colonisées et, enfin, des pratiques professionnelles de recrutement et d'organisation « communautaire » qui à une échelle intermédiaire ont créé une ambiance de supposé favoritisme à l'égard des immigrés portugais dans les secteurs d'activité où ils sont très présents. Une configuration qui mêle donc plusieurs facteurs à divers niveaux et qui est susceptible de léser le lien entre populations d'origine nationale différentes sur le lieu de travail, notamment dans des secteurs d'activité où ces différentes populations se trouvent en contact direct, puisque travaillant en équipe, tels que le bâtiment et l'industrie.

Partir de cet engrenage de distinction pour analyser les différences perceptibles paraît essentiel pour mieux comprendre la dynamique que j'observe dans les discours de mes interviewés dans leur rapport à l'Autre, en l'occurrence ici aux immigrés d'autres nationalités. Bien souvent, comme nous allons le voir, ce rapport se construit par la démonstration d'une appartenance collective en opposition aux supposés traits culturels des autres groupes. Mais là encore se manifeste une ligne de démarcation entre les interviewés selon le bagage scolaire dont ils disposent, toutes cohortes migratoires confondues.

« [Artur] : Aujourd'hui tu passes la frontière seulement avec la pièce d'identité. Mais peu importe quelle est ta nationalité, si tu es un bon artiste, tu peux trouver du travail partout.

[Vanda] : Et aussi, si tu es honnête, propre et sérieux.

[Artur] : Maintenant si tu ne sais pas ce qu'est travailler, mon ami tu peux partir...

[Vanda] : Pour ceux qui sont sérieux, cela a été toujours comme ça, et les Portugais là-dessus ont été toujours sérieux. Par ailleurs, les Françaises n'ont jamais beaucoup voulu des Espagnoles, des Espagnoles seulement après les Portugaises. Nous avons été toujours très humbles. Plus humbles et plus travailleurs. Si notre patronne nous dit qu'il faut faire encore ceci ou cela, même si on est fatiguées, on ne refuse jamais. Les autres non, elles font leurs huit heures de travail, et c'est fini.

[Artur] : J'ai une équipe de sept personnes, quatre portugais et trois arabes, les mecs partent en Algérie ou au Maroc, et huit jours avant de rentrer au travail, font une attestation médicale pour rester quinze jours de plus. Je leur dis : ne fais pas la même chose que l'année dernière. S'il n'est pas là au jour prévu de reprise au travail, je le remplace par un autre, et voilà, ils ont commencé à comprendre ma méthode de travail.

[Vanda] : Mais, bon, il y a des Portugais qui le font aussi !

[Artur] : Mais les Arabes, c'est toujours comme ça. Les syndicats venaient me voir pour me dire que j'étais obligé de les embaucher, et moi je leur disais : ces mecs là ne travaillent pas avec moi ! Je ne les voulais pas dans mon équipe. Je remets tout le monde sur le droit chemin.

[Vanda] : Bien sûr, chez eux c'est loin, c'est normal qu'ils veuillent profiter un peu plus des voyages pour rester plus de temps avec leurs familles.

[Artur] : Ok, ça c'est les Marocains, maintenant les Algériens c'est une race terrible, je ne les aime pas, des gens méchants. Les Marocains étaient plus humbles. »

(Vanda, arrivée en 1990 en France, femme de ménage & Artur, arrivé en 1969, Chef de chantier)

Comme pour d'autres interviews de cette enquête où j'ai rencontré simultanément deux personnes d'un même couple, j'ai pu constater ici que cette technique favorise l'émergence d'éléments qui restent absents lors d'entretiens individuels. En effet, l'entretien double, de par l'argumentation qu'il peut générer entre les participants, permet d'obtenir des informations résultant des interactions entre les individus. Si des dynamiques de complicité dans la parole peuvent parfois apparaître, comme on l'a vu dans le chapitre précédent avec Manuela et Henrique, l'extrait de l'échange entre Vanda et Artur met aussi en lumière des dynamiques conflictuelles de genre.

La dissension identifiable dans l'échange au sein du couple interviewé est en lien avec le degré de tolérance envers les « vacances prolongées » des « arabes » obtenues au moyen d'un arrêt de travail de complaisance. L'indulgence que Vanda manifeste à l'égard des comportements des « arabes », opposée à l'intransigeance de son mari, trouve sa logique dans l'idée que, dans le cadre de l'immigration, il est normal que les travailleurs veuillent rester plus de temps auprès de leurs

dans leur pays natal. Après tout, les Portugais auraient fait la même chose ! En effet, son discours tend à désidéologiser les travailleurs portugais et à remettre Portugais et « Arabes » dans une même catégorie, celle des travailleurs immigrés et éloignés de leur famille. Contrairement à son discours à lui qui réaffirme la supériorité des travailleurs portugais qui sont des gens « sérieux ». On comprend ensuite, à travers la réaction d'Artur à la tentative de relativisation de son épouse, que le « vrai » problème pour lui ne concerne pas tous les « arabes », mais tout particulièrement les Algériens.

Si dans les discours recueillis par Nicolas Jounin auprès des ouvriers autres que Portugais, ces derniers apparaissent comme « le symbole de toutes les avanies du bâtiment. Ils en sont le symbole, non comme les sans-papiers qui signalent la dévalorisation du métier, mais comme vecteurs supposés de la dureté des chantiers » (2008 : 2010), il est curieux de remarquer que dans les discours de mes interviewés travaillant dans le secteur du bâtiment, c'est la figure de l'Algérien qui apparaît comme le symbole de toutes les « canailleries » des chantiers. La virulence des mots d'Artur ne peut que révéler l'existence de racisme parmi les ouvriers, mais l'hypothèse avancée par Nicolas Jounin en ce qui concerne l'image associée aux Portugais sur les chantiers (voir ci-dessus) me paraît tout à fait généralisable à l'image répandue des Algériens. Autrement dit, les caractéristiques qu'Artur attribue aux Algériens peuvent être le résultat de la gestion du personnel sur les chantiers, elle-même fondée sur des préjugés raciaux dans lesquels les Portugais peuvent se retrouver enfermés malgré eux.

De surcroît, l'histoire coloniale française avec l'Algérie peut accentuer cette focalisation sur les Algériens. La perspective historique est un élément à ne pas négliger dans la compréhension des logiques discriminatoires au sein du monde du travail<sup>353</sup>. Un chef de chantier fonctionne comme « relais souterrain d'encadrement », notamment à travers la responsabilité qu'il assume de coordination selon des délais d'exécution décidés par sa hiérarchie. Cette fonction suggère que la division du travail va de pair avec les transmissions des représentations du haut vers le bas de la hiérarchie professionnelle. Saïd Bouamama (2010) parle d'espace mental colonial comme matrice du racisme contemporain : « Ce consensus révèle la prégnance de l'espace mental colonial réactualisé qui a pour effet concret d'unir ceux qui devraient être divisés (le pauvre et le riche blanc) et de diviser ceux qui devraient être unis (les travailleurs de toutes origines et confessions). Cela n'est rien d'autre que le rêve de tout dominant. » (*Ibid.*, §6). De fait, les

---

<sup>353</sup> Voir à cet égard l'article de Laure Pitti (2005) *Catégorisations ethniques au travail*, où l'auteure insiste sur l'origine coloniale des catégories ethniques, notamment en décrivant de façon détaillée les pratiques de « gestion » du personnel dans les usines Renault, sans pour autant « réduire cette différenciation à son substrat colonial » (§ 59).

exigences en termes de rentabilité et de qualité du travail demandées aux chefs d'équipe, qui les positionnent en tant qu'intermédiaires entre le haut et la base de la hiérarchie des entreprises, paraissent renforcer leur complicité avec la direction<sup>354</sup> et affaiblir les liens entre les travailleurs. En résulte une « pyramide » ethniquement hiérarchisée qui pâtit d'une circulation intense de stéréotypes basés sur les origines nationales et les rémanences coloniales.

Je prends aussi soin de signaler, pour revenir à l'hypothèse initiale sur la division du travail spécifique aux chantiers, que Vanda choisit non pas les « Arabes » mais les « Espagnoles » comme image par excellence des travailleuses « fainéantes ». Grâce à l'échange entre deux personnes de sexe différent occupant des métiers fortement sexués, on constate que la segmentation professionnelle, selon un secteur d'activité spécifique, met en concurrence des travailleurs d'origines nationales différentes. Lorsqu'en outre les postes de travail sont menacés, rapidement la tonalité des expressions racistes prend forme dans les origines nationales qui concernent majoritairement ces postes, liés à la segmentation ethnique du marché du travail. Autrement dit, la concurrence entre travailleurs immigrés, d'autant plus dans des contextes de travail précarisés, peut être propice à la catégorisation stéréotypée des populations concernées.

« J'ai deux collègues algériens. Ils sont sympas, mais mon chef parfois pète les plombs avec eux, et je trouve qu'il a raison. Les gars, quand ils font leur truc là, comment ça s'appelle déjà ? Le ramadan ! Ils travaillent à 10 km à l'heure, on dirait des morts-vivants. Sincèrement, je ne sais pas ce qu'ils font là. Si la France n'est pas adaptée à leurs trucs, ils n'ont qu'à rentrer chez eux. »  
(Leonel, arrivé en France en 2002, plombier)

Dans le cas de Leonel, l'expression du racisme se fait non pas de façon verticale, c'est-à-dire d'un chef vers ses « subordonnés », mais plutôt de façon horizontale. En effet, il s'agit de collègues occupant le même poste de travail. Les relations au travail entre collègues semblent être ainsi affectées par le lien privilégié que Leonel entretient avec le chef sur la base de référents culturels communs. A cela s'ajoute une grille de lecture très répandue, déjà évoquée à plusieurs reprises, qui repose sur des stigmatisations produites par un certain atavisme colonial, ledit « espace mental colonial ». L'image du travailleur algérien qui essaie d'en faire le moins possible

---

<sup>354</sup> Sur un marché du travail aussi volatile que celui du bâtiment, où des pratiques de licenciement collectif en fin de chantier sont la norme, les anciens, dont les chefs de chantier, « échappent aux règles de licenciement qui s'appliquent aux contrats de chantier » (description faite par Anne-Sophie Bruno, 2012 : 49). Il apparaît intuitif que dans cet univers de précarisation, des alliances soient faites avec les patrons afin de s'assurer certains privilèges en fonction des postes de travail.

ne colle-t-elle pas très bien aux images diffusées par les colonisateurs, qui ont trouvé dans l'infériorisation des colonisés le moyen de valoriser leur supposée supériorité chrétienne ?

« Du XIX<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XX<sup>e</sup>, la paresse des « arabes » fut tenue pour une vérité établie par l'histoire telle qu'on l'écrivait alors ; l'antiquité et la période contemporaine semblaient confirmer ce qui passait pour être l'une de leurs caractéristiques majeures. En dépit de la conquête puis de la colonisation conduites par la France, des efforts des colons et des changements intervenus en Algérie depuis 1830, les indigènes étaient demeurés identiques à ce qu'ils avaient toujours été. Persévérant dans leur immobilisme légendaire, lié à leur fainéantise et à l'archaïsme de leur organisation sociale notamment, on les disait incapables de s'élever au-dessus de leur condition. » (Le Cour Grandmaison, 2005 : 29).

Il ne faudrait cependant pas forcer le trait sur le processus d'intériorisation chez les ouvriers portugais d'un atavisme lié à l'histoire coloniale spécifique à la France, comme s'il s'agissait d'un procédé abstrait, voire onirique. L'utilisation faite par Leonel de grilles de lectures culturalistes pour définir ses collègues algériens montre peut-être moins une légitimation consciente d'un *espace mental colonial* que la perception de son propre comportement au travail. Un rapport au travail qui, comme on l'a vu dans le chapitre 2, provient pour une large part des conditions dans lesquelles son parcours migratoire et professionnel évolue.

En 1971, en préparation d'une conférence de presse commune ayant pour but la lutte contre le racisme et la xénophobie, la CGT et la CFDT<sup>355</sup> affichent clairement leurs convictions à propos des sources de ces phénomènes :

« Contrairement à ceux qui prétendent “nous sommes tous des racistes”, position qui rejoint celle de ceux qui disent “les travailleurs français exploitent les immigrés”, etc, nous disons que le racisme et la xénophobie ont un lien étroit avec le processus d'exploitation, ils sont le fruit du capitalisme. [...] Concernant la main d'œuvre immigrée, en alliant aux menaces et aux intimidations les campagnes xénophobes et racistes, gouvernement et patronat tendent à perpétuer le système de surexploitation de cette catégorie de travailleurs cherchant à diviser la classe ouvrière face au capital. »

---

<sup>355</sup> Syndicalisme CFDT, 22 juin 1971, p. 10. In Archives du CNPF, Carton 72 AS 974, 2<sup>o</sup> Dossier 20 W 5.

Ce genre de discours, quoique toujours actuel en ce qui concerne les liens entre racisme et conditions de production dans le système capitaliste, s'inscrit dans un moment historique spécifique de l'industrialisation où les conflits entre classes sociales étaient beaucoup plus saisissables que ceux intra-classes. En effet, les relations au travail entre ouvriers paraissaient alors marquées par une solidarité de classe importante et l'impact des différences nationales s'en trouvait minimisé. Michel Wieviorka (2005[2012]) traduit ainsi ce moment :

« La conscience ouvrière a trouvé son maximum d'intégration et sa plus haute capacité d'action dans les situations où la conscience fière des ouvriers qualifiés et la conscience prolétarienne des ouvriers non qualifiés se rencontraient et s'articulaient l'une à l'autre, en particulier dans les grandes entreprises taylorisées qui ont dominé l'industrie, de l'entre-deux-guerres jusque dans les années soixante-dix. » (*Ibid.*, p.27)

Mais si l'on resserre la focale sur les relations entre ouvriers français et étrangers, cette solidarité prégnante de la classe ouvrière à l'époque rencontre tout de même des tensions. Au-delà des insinuations diffusées par les pouvoirs publics et/ou le patronat pour diviser les ouvriers en s'appuyant sur une logique de protection du travail national, Laure Pitti (2001) décèle à travers l'étude minutieuse de l'évolution des grèves à Renault en 1973 comment, à l'intérieur même des organisations ouvrières, les immigrés sont davantage identifiés en tant qu'étrangers qu'en tant qu'ouvriers. L'étude de Pitti confronte la vision de la structure syndicale à celle des ouvriers. Dans le cadre de mon enquête, des tensions entre les ouvriers apparaissent dans les discours de mes enquêtés. Les récits produits autour des événements de mai 68 sont à cet égard exemplaires :

« [En parlant de mai 1968] Pendant les grèves, je travaillais près de Versailles, il y eu un certain nombre de travailleurs qui nous ont obligé à arrêter le travail. Moi et quelques autres restions proches des bureaux des patrons et nous avons passé des jours entiers là-bas. Si quelqu'un essayait d'entrer dans les chantiers pour travailler, ils se rassemblaient à plusieurs et bim, on nous battait fort. Ça a été dur ce moment, et cela a duré longtemps. Il n'y avait pas d'essence, ni mazout pour le chauffage. J'avais un petit scooter, j'ai du mélanger de l'alcool au mazout. Ecoutez, moi, je suis venu en France pour travailler. Et c'est ça que j'ai fait et cela de la meilleure façon que j'ai pu faire. Leur affaire ne me concernait pas ». (Gustavo, arrivé en France en 1967, Coffreur BTP)

Le discours de Gustavo par rapport aux grèves de mai 1968 est très clair sur la position qu'il a tenue lors de ces événements : antigreve. Nous pouvons imaginer les tensions et violences que cela a pu générer entre les ouvriers grévistes et non grévistes. Comme on le verra dans les

témoignages de Zé et Maria Aurora dans le chapitre 7, cette époque de mouvements sociaux multiples a surtout représenté une période d'insécurité et d'incompréhension pour eux. Dans le cas du travail en usine ou sur les chantiers, mes enquêtés témoignent qu'ils étaient directement recrutés par les patrons pour faire « tourner les machines ». Pour ceux et celles arrivés en France peu avant, la temporalité courte de leur immigration a pu jouer sur leur comportement vis-à-vis des grèves, le travail constituant leur seul lien légitime et légitimé avec la France. Pourquoi donc arrêter de travailler, comme le dit Gustavo ? Si d'une part, l'avènement de mai 68 a créé une ambiance propice au foisonnement de réflexions et d'actions militantes de solidarité avec la condition immigrée, d'autre part, sur le terrain du conflit direct entre patrons et travailleurs, la solidarité ouvrière entre « nationaux » et « immigrés » a été mise à l'épreuve. Les récits d'extrême violence entre ouvriers dont mes enquêtés m'ont fait part me renvoient aux événements d'Aigues-Mortes décrits par Gérard Noiriel (2010) : si les Italiens acceptaient des cadences insoutenables, dévalorisant le travail des autochtones, c'était aussi parce que la somme gagnée dans le travail saisonnier aux salins permettait leur habillement pour toute l'année (p. 46). La conscience de classe peut-elle prendre forme dans des situations de précarité sociale extrême ?

Dans d'autres cas, l'impact de mai 68 a pu avoir une fonction émancipatrice dans le rapport au travail de certaines personnes interrogées. Joaquim, arrivé en 1966 et retraité de Renault, raconte la résistance qu'il a manifestée initialement à participer aux grèves, avant de céder dans un deuxième temps face à la pression des collègues et de devenir finalement très actif dans le mouvement. Zé, arrivé en 1967 et également retraité de Renault, témoigne quant à lui de la façon dont il a réussi à contourner la grève sous les ordres des patrons et de sa prise de conscience de l'importance du mouvement pour l'amélioration des conditions de travail, amélioration qui a été tangible dès la fin des grèves. Ces témoignages montrent bien que le comportement des immigrés face aux grèves n'a pas été homogène<sup>356</sup> et qu'en dépit de la solidarité ouvrière, la force du mouvement sous l'emprise de divers facteurs ont pu pousser certains individus à privilégier le « nous » ouvrier et d'autres le « nous » immigrés. On pourrait trouver des pistes d'explication aussi bien dans les trajectoires personnelles et migratoires de chacun, que dans les activités professionnelles exercées. Dans le chapitre 7, on verra comment le

---

<sup>356</sup> Michelle Zancarini-Fournel cite une étude qui rend compte de l'hétérogénéité des comportements parmi une centaine d'ouvriers portugais travaillant à l'usine Perrier de la région parisienne : « il n'y a pas eu, dans la grève, une conduite uniforme du groupe « des Portugais », mais des prises de position individuelles, en fonction des personnalités et des projets de vie de chacun. La moitié de ces travailleurs retourne au Portugal et ne revient qu'une fois la grève terminée. L'autre partie participe, à des degrés divers, à l'occupation, les plus actifs étant ceux qui souhaitaient rester en France ; mais, à la fin du mouvement, ils se dissocient des ouvriers français, ce qui accélère le processus de reprise » (Danièle Kergoat *in* Zancarini-Fournel, 2002 : § 2)

travail en équipe dans les usines est un terrain plus propice au développement d'une conscience sociale parmi les travailleurs que le travail domestique dominant chez les femmes.

On remarque en outre que dans tous ces récits contemporains sur le « passé lointain », il n'est pas directement question de différences d'origines entre immigrés mais de différences attachées à leur action antigreviste par rapport aux grévistes français. Ce n'est en effet que dans les récits qui portent sur les relations au travail actuelles que la fragmentation parmi les immigrés semble émerger. Il est vrai aussi que malgré les dispositions qui favorisaient l'entrée et le séjour des Portugais en France, ces immigrés n'étaient pas complètement à l'abri du racisme. Nous avons vu comment le discours du CNPF dans le chapitre 2 n'épargnait pas cette population de tout un tas de préjugés. Comme le déclarent la CGT et la CFDT dans la note commune citée plus haut<sup>357</sup>, les expressions du racisme étaient alors plus diffuses : « Ces menées [racistes] ne se sont d'ailleurs pas uniquement dirigées contre les Algériens. S'ils sont les plus visés, on ne peut pas oublier les blessés portugais de Villejuif, Italiens du Rhône, le refus de servir des consommations aux Turcs de Nancy ». L'évolution différenciée des conditions de travail selon les origines nationales, dont des carrières ascendantes chez certains ouvriers portugais par rapport à la stagnation d'autres ouvriers, articulée aux clivages statutaires introduits par l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne, peuvent avoir aidé à faire éclater et à renforcer des divisions autres que celle des classes sociales.

Ces observations me conduisent à former l'hypothèse que les grandes fractures qui structurent les années 1970 ne concernent pas que les classes sociales, mais aussi le clivage entre « nationaux » et « étrangers », même si ce dernier était moins présent à l'intérieur de l'atelier qu'à l'extérieur. Wieviorka (2005[2012]) se pose une question qui fait écho à l'évolution de ces fractures sociales : « Est-ce à dire que nous sommes condamnés à vivre dans un univers où, faute de conflit structurel, et structurant, les risques de violence se démultiplient, sur fond d'individualisme débridé et de poussée communautarismes en tout genre ? » (p.45).

Les explications de Beaud et Pialoux (1998) pour comprendre la xénophobie contemporaine parmi les ouvriers apportent un éclairage intéressant. Bien qu'elles se limitent aux fractures entre « Français » et « immigrés », elles gardent du sens au niveau intra-migrants qui nous intéresse ici. Selon Beaud et Pialoux (1998), au début des années 1990, la problématique de la « modernisation » et de l'exclusion a remplacé, dans le discours politique et médiatique, celle de la classe ouvrière, alors même que le monde ouvrier n'a pas disparu, malgré l'effondrement de la

---

<sup>357</sup> Syndicalisme CFDT, 22 juin 1971, p. 10. In Archives du CNPF, Carton 72 AS 974, 2<sup>o</sup> Dossier 20 W 5.



classe. Le fil d'argumentation de leur étude est que « les attitudes racistes en milieu populaire - c'est leur grande spécificité - sont profondément enracinées dans les conditions matérielles d'existence » (*Ibid.*, p.102). Les transformations de l'usine et la déstructuration du groupe ouvrier, aux côtés de « l'avenir scolaire incertain » des enfants, se trouvent parmi les hypothèses avancées par les auteurs pour expliquer le développement du racisme au sein du monde ouvrier. Concernant les deux premières hypothèses, ce sont surtout les initiatives patronales à partir des années 1980 que les auteurs relèvent comme génératrices de racisme. En effet, la réorganisation du travail a eu tendance à décomposer les anciennes solidarités ouvrières (disparition de liens de sociabilité) ancrées dans une « culture d'atelier » et à aviver la division entre ouvriers spécialisés (OS) et ouvriers professionnels (OP), entre « vieux OS » et « jeunes intérimaires » ou « jeunes techniciens ».

Dans tout ce basculement social, l'important est que l'analyse du racisme parmi les travailleurs ne peut pas être dissociée de celle des conditions sociales de réalisation du travail ouvrier. Qu'il s'agisse des « Français », des « immigrés », des « Portugais » ou des « Algériens », chacun de ces supposés « groupes » est amené par des processus de *fermeture sociale* à protéger les acquis ou avantages sociaux concédés à ses membres (même s'ils sont instables). C'est à travers l'exclusion des autres de ces cercles fermés que l'expression du racisme prend forme. Mais comme Beaud et Pialoux (1998) le soulignent en fin d'article en citant Norbert Elias, « les tensions les plus fortes entre groupes se renforcent lorsque la distance sociale entre les groupes établis et les outsiders se réduit » (p.121).

## **TROISIÈME PARTIE**

-

## **LE RAPPORT AU PASSÉ**



## Chapitre 6.

### La mémoire du *salto* à partir des images

« O Salto, le saut, c'est la triste odyssee des travailleurs portugais chassés par la misère. (...). O Salto est précisément le nom que donnent eux-mêmes les Portugais à leur voyage clandestin vers la France. O Salto, c'est le saut, la culbute par-dessus les Pyrénées. Ils disent qu'ils ont le passeport du lapin. »

*Droit et Liberté* (1967), n° 266, p.27

Les entretiens menés pour cette recherche m'ont conduite à la nécessité de réfléchir sur le rapport au passé, comme condition de création d'un lien social, mais aussi comme forme de reconstruction de la mémoire du *salto*. Sur ce rapport au passé, la mémoire de l'immigration et la mémoire des immigrés s'avèrent socialement très imbriquées. La première – mémoire de l'immigration – apparaît comme un récit et peut s'ancrer avec une plus ou moins grande intensité dans l'espace public. La deuxième - mémoire des immigrés - est à la fois représentée et atomisée dans des espaces privés. Cette troisième partie de thèse propose de distinguer les deux et de comprendre leurs articulations dans le cas particulier des immigrés portugais.

Prenant en compte le contexte de l'arrivée massive des immigrés portugais en France dans les années 1960-70, je différencierai d'une part le *salto* collectif, une mémoire portée davantage par des formes et supports qui visent un grand public et, d'autre part, le *salto* individuel, une mémoire portée singulièrement par des immigrés ayant migré clandestinement ou non, l'ayant déjà mis en récit ou non. Il faut signaler qu'à la mémoire du *salto* s'attache systématiquement la mémoire des premiers temps d'installation en France, dont la création et l'installation dans les bidonvilles, les premiers emplois et l'apprentissage de la langue qui sont les éléments les plus saisissants.

Selon l'anthropologue Irène dos Santos « jusqu'au début des années 2000, les "lieux de mémoire" de la migration - au trois sens du mot "matériel, symbolique et fonctionnel" selon

Pierre Nora (1984) - étaient inexistants : ni archives publiques, ni musées, ni commémorations » (2010 : 376). En effet, ce n'est qu'à partir de ces années qu'une multitude d'événements commencent à surgir, montrant ainsi un effort de patrimonialisation de la migration dans la « communauté<sup>358</sup> » portugaise installée en France et dans d'autres pays. Irène dos Santos décrit de façon détaillée l'apparition de ces lieux mémoriels, comme c'est le cas du musée de l'émigrant au Portugal<sup>359</sup> ou du mémorial de l'émigrant de Champigny-sur-Marne<sup>360</sup>.

D'après l'historienne Lucette Valensi, l'absence de « lieux de mémoire » concernant l'immigration portugaise serait due à deux facteurs : « à l'implantation récente des Portugais et à l'absence de chercheurs endogènes » (*in* Irène dos Santos, 2010 : 366). Ces propositions datent des années 1990, cependant, plus de vingt ans après, on peut constater grâce au travail d'Irène dos Santos que cette réalité a un peu changé. Malgré l'apparition de certains « lieux de mémoire » spécifiques tant à l'émigration qu'à l'immigration portugaise, mon terrain n'a pas fait ressortir ni un investissement important dans le passé, ni un « débordement » mémoriel qui pourrait conduire à différents conflits d'intérêts<sup>361</sup>.

Deux hypothèses intrinsèquement liées me paraissent alors concevables pour comprendre cette apparente quiétude mémorielle : premièrement, comme le *salto*, et les conditions précaires de migration qui lui sont associées, a lieu sous la dictature salazariste, la construction du récit des causes migratoires est unifiée autour des conséquences sociales pernicieuses de la durabilité de ce régime ; deuxièmement, l'indifférence, voire la complaisance dans le meilleur des cas, de la société française à l'égard des immigrés portugais, réduit la conflictualité et a tendance à dissimuler la « chronique des années de boue »<sup>362</sup>. Le plus difficile n'est jamais de passer à la confrontation,

---

<sup>358</sup> Le terme « communauté » est utilisé ici pour faire référence à l'ensemble de personnes qu'on appelle souvent « entrepreneurs de mémoire », ces gens qui, selon Noiriel (2004), « parlent au nom de leur groupe d'appartenance. Grâce à eux les souvenirs disparates, souvent flous, voir confus, que chaque membre d'un groupe a gardés d'un passé commun deviennent plus homogènes, et acquièrent une visibilité dans l'espace public. » (p. 19). En d'autres termes, ce sont ces personnes individuelles ou collectives, souvent des associations tels que *Cap Magellan* ou *Mémoire Vive* dans l'univers de l'immigration portugaise en France, qui font « profession » de construire ou de valoriser de traces mémorielles qui concernent le passé que Noiriel nomme « groupe d'appartenance ».

<sup>359</sup> « Initiative de la ville de Fafe (département de Braga), le Musée de l'émigration et des communautés a été créé sous la forme virtuelle d'un site Internet en 2001. Il illustre un nouveau processus dans la construction de la mémoire de l'émigration, au Portugal. Depuis, il a intégré le réseau des musées de la migration » (Dos Santos, 2010 : 369).

<sup>360</sup> « C'est sur le site de l'ancien bidonville de Champigny-sur-Marne (Parc départemental du Plateau) que le premier lieu de mémoire - matériel, officiel - des Portugais de France est inauguré. Ce sont les associations portugaises locales, de la ville même mais aussi celles de Fontenay-sous-Bois (à travers son président M. Baptista de Matos), qui sont à l'initiative du projet, financé par un appel aux dons auprès de la population et des entreprises portugaises et soutenu par la municipalité de Champigny-sur-Marne et surtout par l'Ambassadeur du Portugal en poste, M. Antonio Monteiro » (Dos Santos, 2010 : 379).

<sup>361</sup> Comme c'est le cas pour l'esclavage, la Shoah, la Guerre d'Algérie ou l'affaire Dreyfus. Des exemples développés dans le livre *Les guerres de mémoires* coordonné par Pascal Blanchard et Isabelle Veyrat-Masson (2010).

<sup>362</sup> Référence au titre du film de José Vieira (2008), *Le drôle de mai : Chronique des années de boue*.

mais d'en éliminer les traces. La question que je me pose alors est de savoir si cette absence de dissension autour de la mémoire du *salto* n'est pas justement un indice de mésusage mémoriel ?

A l'instar d'une tradition d'étude des cadres sociaux concernant la reconstruction de la mémoire, liée à Maurice Halbwachs, il sera question dans cette partie de comprendre le rapport au passé dans le présent de l'immigration/immigrés portugais(es) à partir d'images existantes sur le sujet. Autrement dit, il s'agit d'analyser la création d'images sur un passé qui est ajusté aux cadres sociaux du présent.

Pour ce faire, les images au sens propre et au sens figuré, avant même d'être considérées comme outils de recherche seront prises dans cette section comme objets de recherche. Dans un premier moment, je me pencherai sur les traces que des vecteurs médiatiques et audiovisuels peuvent laisser sur la construction mémorielle, dont la presse écrite ou le cinéma qui fonctionnent soit à travers des représentations sociales, soit avec des représentations iconiques<sup>363</sup>. Dans un deuxième moment, j'exposerai l'analyse de mes entretiens pour lesquels j'ai utilisé les images comme outils de recherche.

## **Le *salto* collectif**

Avant de passer à une interprétation plus systématique des données récoltées pendant le travail de terrain, une brève clarification s'impose, notamment sur la façon dont le modèle d'analyse de cette section a émergé. En effet, l'opposition conceptuelle et classique entre mémoire collective et mémoire individuelle, qui nous renvoie à la théorie de Maurice Halbwachs, n'était pas opérationnelle en tant que telle, étant donné la nature des données et leur combinaison avec les possibilités d'exploitation.

Dans cette perspective et prenant en compte tout de même la teneur argumentative de Maurice Halbwachs, selon laquelle aussi bien la mémoire collective qu'individuelle aurait en

---

<sup>363</sup> Pour d'autres supports traitant de l'immigration portugaise et fonctionnant à travers des images, comme la littérature, voir : Marie Isabelle Vieira (2010), *Regards croisés francophones et portugais : les images des Portugais dans la littérature romanesque contemporaine (1950-2000)*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris Ouest – Nanterre la Défense.

commun de se replacer dans les cadres sociaux du présent, il m'a fallu décomposer ces deux mémoires pour mieux cerner mon objet d'étude. Cependant, au-delà de ne pas avoir de matériel suffisant, je ne souhaitais pas forcément désagréger dans toutes ses composantes chacune des mémoires. J'ai surtout souhaité sortir du caractère abstrait de l'esquisse tracée par Halbwachs pour affiner ma recherche et m'approcher au maximum des données empiriques. Et ce, afin de mieux comprendre le rapport au passé des immigrés portugais en France et spécialement du rapport au *salto* comme événement fondateur de cette population.

Compte tenu de tout ce qui a été dit jusque-là, concernant essentiellement l'insertion de la majorité des Portugais dans la structure socioprofessionnelle française et la façon dont les pouvoirs politiques ont traité cette immigration, je me demande si le *salto* a une place dans la mémoire collective de l'immigration en France ? Cette question me conduit au débat existant à propos des liens entre histoire et mémoire<sup>364</sup>, dans la mesure où le *salto* pourrait constituer ce que Pierre Nora appelle un « lieu de mémoire », même si cet événement n'a pas été véritablement consacré en tant que tel, comme on le verra dans les pages suivantes. C'est là que réside le problème de la notion de « lieux de mémoire » : le *salto* ne s'étant pas constitué en tant que « lieu de mémoire » est-il voué à disparaître de l'historiographie sur l'immigration ? Enzo Traverso (2005) souligne justement le piège dans lequel l'histoire peut tomber dès lors qu'elle fragmente la réflexion en « lieux de mémoire » : « loin d'être le lot exclusif de la mémoire, les risques de sacralisation, mythification et amnésie guettent en permanence l'écriture de l'histoire elle-même » (p.28).

Si la démarche entreprise est celle de réfléchir au passé par le moyen de « lieux de mémoire », l'histoire étant une des dimensions de la mémoire (*Ibid.*, p.18), elle crée des images réifiées, voir dominantes. La domination signifie une vision monolithique, ce qui établit nécessairement une dimension de violence, notamment sur la pluralité des expériences et des discours, comme le montre le travail de Michael Pollak (1993) : « la frontière entre dicible et indicible, avouable et inavouable, sépare, dans nos exemples, une mémoire collective souterraine de la société civile dominée ou de groupes spécifiques, d'une mémoire collective organisée qui résume l'image qu'une société majoritaire ou bien l'Etat veut donner et imposer<sup>365</sup> » (p.28). A signaler cependant que souvent la mémoire collective a le rôle du consensus sociétal, car elle fait

---

<sup>364</sup> Voir à ce propos le débat très éclairant autour de l'ouvrage *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli* de Paul Ricoeur, dans la revue *Le Débat* (2002/5, n°122) avec les auteurs suivant : Paul Ricoeur, Pierre Nora, Roger Chartier, etc.

<sup>365</sup> Michael Pollak a une conception de la mémoire collective qui est beaucoup plus vaste que celle de cette recherche. Alors que pour l'auteur, la mémoire souterraine de la société civile dominée est de la mémoire collective, je prends ces formes de mémoire relevant de l'informalité, souvent véhiculée par des personnes ou groupes en position de dominés, comme de la mémoire individuelle.

avant tout taire les conflits compte tenu de ses caractéristiques hégémoniques. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas dissensions parmi les différentes institutions, dont par exemple l'Etat ou d'autres institutions à caractère dominant, qui portent des mémoires collectives<sup>366</sup>.

Il faudrait remarquer d'autre part, tel que le démontrent les travaux de Maurice Halbwachs, que la mémoire collective n'existe plus s'il n'y a plus de raisons pour qu'elle reste une référence. La question qui est posée en début de paragraphe devient ainsi rhétorique, car le *salto* incarne la porosité de l'histoire des Portugais en France qu'il ne faudrait pas forcément entretenir. Pollak (1993 : 16) a dans cette mesure raison de souligner que Halbwachs est loin de voir dans la mémoire collective une contrainte, au contraire, il met l'accent sur ses fonctions positives, dont le renforcement de la cohésion sociale.

La ligne de compréhension, à la lumière des hypothèses de cette recherche, est celle d'une image dominante construite autour des Portugais en France, qui est institutionnalisée mais aussi internalisée par les immigrés. Cette image prend dans cette section l'allure d'une mémoire institutionnelle, qui est un terme plus spécifique que celui de mémoire collective, dans la mesure où elle cherche sa source dans les institutions, tels que le patronat et l'Etat, institutions évoquées dans les parties précédentes de cette thèse. L'image dont je parle est celle des Portugais « bien intégrés et bons travailleurs ». Constituée comme mémoire collective, cette image sert de ligne interprétative aux vicissitudes historiques de la migration portugaise en France, alliant un effacement des « heures noires » de l'arrivée massive des Portugais en France dans les années 1960-70 et une image « sur-positive » de cette population nationale (avec leurs conséquences respectives).

Ceci dit, ce n'est pas sur la mémoire collective que je vais essentiellement me pencher, mais je ne peux l'ignorer, la mémoire institutionnelle constituant la toile de fond de la mémoire individuelle, dans la mesure où cette dernière, en tant que fait social, se forge toujours en relation à la première. Halbwachs (1997[1950]) saisit bien l'interrelation entre les deux mémoires : « Nous dirions volontiers que chaque mémoire individuelle est un point de vue sur la mémoire collective, que ce point de vue change suivant la place que j'y occupe et que cette place elle-même change suivant les relations que j'entretiens avec d'autres milieux » (p. 94). L'auteur va alors plus loin que

---

<sup>366</sup> A travers la lecture de Marie Jaisson (1999) sur l'œuvre d'Halbwachs concernant la mémoire individuelle et collective, on comprend qu'Halbwachs situe la mémoire individuelle au croisement de plusieurs mémoires collectives, se trouvant en constante évaluation par la possibilité de jeu entre ces mémoires (p.167). De surcroît, l'auteure décèle certaines évolutions dans la réflexion d'Halbwachs des *Cadres sociaux de la mémoire* (1994 [1925]) quant à la mémoire collective (1997 [1950]) : « Halbwachs par ailleurs veut apporter une réponse à une question non résolue dans les cadres sociaux de la mémoire concernant l'unification de la pluralité des mémoires collectives, par exemple en une même mémoire nationale » (p.168).



le seul lien établi entre les deux mémoires, car entre les deux il n’y a pas une interrelation pure, celle-ci change suivant la position dans l’échiquier social et/ou dans l’interaction avec les autres.

Pour mieux saisir la mémoire individuelle du *salto*, j’ai ressenti alors le besoin de la diviser en deux : le *salto* individuel et le *salto* collectif. Les deux ont en commun le fait de se dissocier de la mémoire institutionnelle. Dans le premier cas le rapport au passé se fait à la demande du chercheur. Le récit du *salto* est raconté à la première personne. Dans le deuxième il s’agit d’une volonté, préalablement construite, de rassembler un ensemble de témoignages destinés à un public plus large afin de l’associer à sa vision et de dénoncer la mémoire institutionnelle. J’analyserai le *salto* collectif à travers deux exemples qui ont en commun leur caractère revendicatif : la presse écrite et le cinéma.

### **I.1. Regarder le passé au prisme de la presse écrite portugaise adressée aux immigrants portugais**

Pour analyser le rapport au passé, un détour par des sources écrites qui gardent des traces matérielles de ce passé, me paraît nécessaire pour questionner des présences et des absences sur les thèmes traités à l’époque et qui resurgissent aujourd’hui dans les discours des enquêtés. Prendre comme source la presse écrite n’est pas un choix anodin. Si, d’une part, elle peut constituer une diversité d’obstacles à l’interprétation des faits, puisqu’elle suit souvent une ligne éditoriale figée, cette source peut être aussi un marqueur de dates, de lieux et d’évènements nécessaire à l’inscription factuelle du rapport au passé étudié. En parallèle, ce genre de source nous renseigne sur la focale que le conseil éditorial du journal choisi, porte et diffuse sur l’immigration portugaise. C’est un filtre « média-vecteur » pris au sens large de « véhicule-mémoire » comme diraient les coordinateurs du livre *Les Guerres de Mémoires* (Blanchard et Veyrat-Masson, 2010 :18). En d’autres termes, utiliser ces sources écrites c’est avant tout une source de points de repères temporels et spatiaux pour situer le *salto*. C’est donc une démarche qui édifie une mémoire par souci épistémologique.

L'historienne Marie-Christine Volovitch-Tavares lors d'une émission à *France Inter*<sup>367</sup>, à l'occasion de la sortie du film *La Cage Dorée* (2013), répondait au journaliste que lui demandait « pourquoi s'est-on si peu intéressés à l'histoire des Portugais en France ? » que cette affirmation n'était pas si vraie. L'arrivée massive des Portugais dans les années 1960 a conduit à ce que les journalistes de la presse écrite et de la télévision s'intéressent à eux, ne serait-ce que par l'effet de surprise de voir arriver tous ces gens. L'historienne ajoute ensuite que jusqu'à nos jours, à chaque fois qu'on parle des Portugais en France, c'est pour dire qu'on ne parle pas d'eux.

Cet avis n'est pas toutefois partagé par Georges Boisvert (1992), du moins en ce qui concerne la présence médiatique concernant l'immigration portugaise en France pendant la décennie 1980-90. Selon l'auteur, contrairement à certains journaux régionaux qui peuvent faire parfois allusion à des activités des communautés portugaises locales, les principaux journaux parisiens et nationaux<sup>368</sup>, « dans les articles qu'ils consacrent au Portugal, n'évoquent pour ainsi dire jamais la présence d'une importante émigration portugaise en France » (p.127). Ce constat d'une absence persistante d'informations sur les immigrés portugais dans la presse française, conduit Edouard Mills-Affif (2004) à affirmer que « la focalisation du regard sur les Nord-Africains a manifestement pour corollaire l'indifférence à l'égard des Portugais. L'omniprésence des premiers fait écran à la visibilité des seconds » (p.138). Une hypothèse sur l'apparente invisibilité<sup>369</sup> qui rejoint les thèses d'Albano Cordeiro (1989) concernant l'effet *paratonnerre maghrébin* sur les Portugais.

À défaut de pouvoir entreprendre une analyse systématique, voire une comparaison exhaustive entre la médiatisation de la présence portugaise et d'autres populations immigrées, pour infirmer ou confirmer le silence généralisé autour des Portugais, il m'a semblé pertinent d'aller voir la presse écrite portugaise publiée en France et adressée essentiellement aux immigrés portugais.

Selon une liste dressée par l'historienne Volovitch-Tavares (1994 : 117-120), dans la période de 1964 à 1967, il existait déjà une dizaine de journaux portugais en France, publiés pour la plupart dans la région parisienne, et dont une moitié aurait une ligne politique partisane. Mais c'est surtout à partir de l'année 1968 qu'un foisonnement éditorial éclate avec un caractère explicitement engagé et militant. Ce foisonnement est dû à plusieurs facteurs articulés et liés aux événements qui ont eu lieu au sein de la société française et de la société portugaise pendant cette

---

<sup>367</sup> L'émission du mardi 7 mai 2013 : *Lisbonne-sur-Seine : l'immigration portugaise*. En ligne (consulté en septembre 2013) : <<http://www.franceinter.fr/player/reecouter?play=626814>>

<sup>368</sup> Journaux analysés par Georges Boisvert (1992) : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *La croix*, *France Soir*, *Le Parisien*.

<sup>369</sup> Voir Poinard, M. and Hily, M.-A. (1984), « Un million de silencieux, les Portugais », in *Politique Aujourd'hui*.

période<sup>370</sup>. En France, l'évènement de Mai 68 et l'effervescence révolutionnaire dans plusieurs champs sociaux ont créé une ambiance propice au développement de réseaux de soutien et de réflexion sur la condition immigrée en France. Du côté du Portugal, l'intensification de l'opposition à la guerre coloniale ainsi que plus généralement la diversification de l'opposition au régime, ont créé des pôles de diffusion de ces positions dans le territoire français<sup>371</sup>. Bien entendu, à cela s'ajoute le fait que c'est pendant ces années que la France a enregistré une croissance exponentielle de l'immigration portugaise. Autrement dit, l'émergence des publications au sein de la population portugaise immigrée constitue un reflet immédiat de l'augmentation du nombre de Portugais en France.

Plusieurs factions politiques sont alors représentées à travers ces nouveaux journaux, la plupart couvrant les sensibilités de gauche et d'extrême-gauche (Volovitch-Tavares, 1994 : 110). D'autres encore provenaient de l'activité et de l'investissement d'associations locales ou de secteurs professionnels spécifiques. Selon Vasco Martins, « c'est une presse très variée mais peu indépendante vis-à-vis de ces institutions. Il est parfois arrivé que certaines publications s'autonomisent, dans ce cas elles n'ont eu qu'une existence éphémère » (1990 : 147).

Enfin des « journaux officiels » d'institutions liés intimement au régime figuraient sur la liste des journaux portugais publiés en France. Tel était le cas de la *Presença Portuguesa* qui était une publication œcuménique, donc qui donnait la voix à des institutions religieuses ; le *Correio Português* subventionné par les autorités consulaires ; ou encore le *Portugal Popular* financé par des banques portugaises présentes en France. D'après Vasco Martins, tous ces derniers journaux « présentaient l'immigration comme une fatalité historique et cautionnaient totalement la politique coloniale de la dictature portugaise » (1990 : 148).

---

<sup>370</sup> Il faut signaler qu'une grande partie de la population portugaise avait une nulle ou très faible scolarisation, ce qui veut dire que les médias écrits n'étaient pas accessibles à tout les portugais immigrés. En ce qui concerne d'autres médias, tel que la radio ou la télévision, diffusés au sein de la population immigrée portugaise en France voir Antunes da Cunha, 2001, 2004.

<sup>371</sup> N'oublions pas la présence en France d'exilés politiques au régime salazariste.

## I.2. Enjeux sous-jacents à la *distance focale* du Journal *O Imigrado Português*

Dans l'impossibilité de tout analyser, parmi la longue liste des journaux portugais publiés en France et ayant comme public cible les immigrés portugais, arrivés essentiellement avant 1974, il m'a paru important de choisir un journal qui réponde à deux impératifs : le premier qui prendrait en compte la durabilité et la stabilité de la publication ; et un deuxième qui répondrait à une ligne éditoriale montrant une vision contrastée de celle du régime dictatorial portugais de l'époque. Le *O Imigrado Português* répondait à ces deux éléments<sup>372</sup>.

L'analyse de cette publication permet, par sa durabilité, et au travers de temps forts de l'immigration portugaise en France, de mettre en valeur l'articulation entre les temps et l'espace de cette immigration. Comme on va le voir ci-après, c'est une organisation analytique qui est très périodique et portée tantôt sur les travailleurs immigrés portugais tantôt sur leur dissolution dans le spectre plus général des travailleurs.

### Note méthodologique – Le journal *O Imigrado Português*

Le journal ici analysé était d'une périodicité mensuelle, entièrement rédigé en langue portugaise. Edité en France, il était constitué d'environ 16 pages. Le n°1 d'*O Imigrado Português* apparaît en avril 1969 et il cesse de paraître avec le n° 78 en septembre 1981.

Le tirage d'*O Imigrado Português* n'est à aucun moment affiché. Par les indices que le journal donne dans sa rubrique sur la diffusion du journal et les lettres qui témoignent de l'accueil du journal parmi les immigrés, j'estime que le tirage s'élevait à un millier d'exemplaires. Ce chiffre a pu évoluer suivant les abonnements réalisés entretemps. Le numéro 3 (juin-juillet 1969) d'*O Imigrado Português*, après avoir annoncé le nombre d'exemplaires distribué par région, déclare « nous sommes certains que si nous suivons ce chemin, nous pourrions très brièvement affirmer, avec toute modestie, que le *O Imigrado Português* sera le journal le plus lu parmi les immigrés portugais en toute la France » (p.3). Quant au prix du journal cela a évolué au cours du temps, vendu en 1969 à 0,50 FF, il coûtait 1,50 FF en 1981.

---

<sup>372</sup> Pour d'autres analyses approfondies sur d'autres publications datant de la même période voir : Brigitte Jelen (2004) à propos du *Journal do Emigrante* (publié de janvier 1968 à juillet 1972 par la Ligue portugaise de l'enseignement et de la culture populaire) ; Cristina Clímaco (1992), à propos d'*O Salto* (publié de 1970 à 1974, il a été fondé par un groupe de jeunes militants marxistes léninistes portugais).

L'accès à tous les numéros d'*O Imigrado Português* m'a été possible grâce à des archives privées. Il faut souligner que certaines bibliothèques nationales ou universitaires possèdent la publication, mais les collections y sont très incomplètes.

Dans ses 16 pages, *O Imigrado Português* comprenait plusieurs rubriques, plus ou moins régulières, dont le thème central du mois, les nouvelles du Portugal, les informations d'ordre juridique concernant les droits des immigrés, la littérature et culture ou encore la dernière page avec des nouvelles sportives. Ces rubriques n'ont pas été permanentes au long de toute la collection. La page de sport a par exemple disparu avec l'événement de la Révolution des œillets en 1974. Dans ce sens, l'analyse exposée dans cette partie porte surtout sur le thème central de chaque numéro et certains articles secondaires qui m'ont paru pertinents pour la compréhension de la focale de la ligne éditoriale du journal vis-à-vis de l'immigration portugaise.

*O Imigrado Português* s'adressait essentiellement aux travailleurs portugais immigrés en France. L'éditorial du n°1, daté d'avril 1969, présente clairement l'objectif général du journal : dénoncer les abus et discriminations à l'égard des Portugais en leur donnant accès à des conseils juridiques concernant leurs droits du travail et de séjour. Plus loin l'article rend explicite l'orientation politique du journal : « Notre mission est aussi de montrer aux travailleurs portugais que la satisfaction de leurs légitimes revendications dépend essentiellement de leur union et de leur action avec tous les autres travailleurs. [...] Nous nous engagerons à lutter contre tout ce qui peut diviser les travailleurs portugais, les travailleurs français et les travailleurs d'autres nationalités, pour les unir dans un même combat<sup>373</sup> ». *O Imigrado Português* se révèle ainsi, et dès ses débuts, un moyen de diffusion d'un parti pris, celui des intérêts de la classe ouvrière.

*O Imigrado Português* a été une publication éditée, sans y être officielle, par le Parti Communiste Français<sup>374</sup>, en stricte collaboration avec des membres du Parti Communiste Portugais (illégal au Portugal jusqu'en 1974) et des associés de l'Associação dos Originários de Portugal (AOP). Dans une conversation informelle avec une militante communiste portugaise et un associé actif de l'AOP immigrés en France, qui ont suivi de près la publication *O Imigrado Português*, j'ai pu collecter quelques informations concernant le fonctionnement du journal : il n'y avait pas de journalistes professionnels qui assuraient la publication. Son contenu était assuré par la participation volontaire des « camarades ». La source des informations était alors basée sur des petites enquêtes que ces personnes faisaient elles-mêmes ou des informations véhiculées par les organes officiels des Partis Communistes des deux pays ; l'AOP qui était présente dans plusieurs

---

<sup>373</sup> Traduction du portugais par mes soins (tout comme pour toutes les autres citations d'*O Imigrado Português*).

<sup>374</sup> Pendant toute sa durée d'existence le journal n'a eu que deux directeurs de publication, le premier appelé Robert Francotte et le deuxième Alex Wolf qui a pris le poste à partir du n°59 du journal (mai-juin 1977).

régions recueillait les informations des activités associatives dans tous les secteurs et les centralisait afin d'être mensuellement publiée par *O Imigrado Português* ; la fin de la publication au cours de l'année 1981 a été dû vraisemblablement au retour définitif au pays d'origine de plusieurs personnes impliquées dans la réalisation du journal.

Compte tenu des innombrables indices sur le cadre politique et partisan dans lequel le *O Imigrado Português* s'inscrivait, il est évident que le contenu de ce journal a une *distance focale* sur l'immigration portugaise en France très ancrée sur les intérêts et les orientations du Parti Communiste. Cela étant dit, son analyse n'est pas dépourvue de valeur, notamment si nous pensons à la place que le Parti Communiste avait pendant toute la durée de la publication ; une place incontournable d'opposition aux autorités qui gouvernaient les pays concernés par cette population. Au Portugal, le Parti Communiste a été une des seules oppositions organisées clandestinement à la dictature salazariste. En France, les mairies communistes étaient nombreuses dans la périphérie parisienne, notamment là où une grande partie des Portugais se sont installés dans des bidonvilles.

La position d'opposition forte que le Parti Communiste occupait dans l'échiquier politique de l'époque, a comme résultat un discours basé sur un regard dirigé dans un seul et invariable sens, mais qui a également l'avantage de constituer un angle diamétralement opposé au discours étatique, tant Français que Portugais, concernant les conditions dans lesquelles les Portugais immigrés en France ont évolué. C'est à partir de ce présupposé que je vais analyser la *distance focale* d'*O Imigrado Português*.

### **I.3. L'évolution d'*O Imigrado Português* au gré des logiques historico-politiques**

La lecture attentive faite de tous les numéros d'*O Imigrado Português* a montré qu'entre 1969 et 1981, le temps d'existence de la publication, le Conseil éditorial a changé d'optique concernant les sujets traités. Il est évident que le changement social transforme l'actualité médiatique elle-même, mais le changement d'optique dont il est question ici concerne des vrais revirements d'éclairage quant aux objets traités dans la publication. Ces revirements ont eu lieu au gré des événements marquants de l'évolution politique et sociale du binôme France-Portugal,

durant lesquels la publication a traversé plusieurs changements dans sa ligne éditoriale, et sur lesquels j'ai pu identifier cinq phases : 1) La période des conditions de logement (1969-1970) ; 2) La période de la guerre coloniale portugaise (1971-1972) ; 3) La période des circulaires « Marcellin-Fontanet » (1973) ; 4) La période de la révolution des œillets (1974 - 1975) ; 5) La période des luttes des immigrés en France (1976-1981).

### **La période des conditions de logement (1969-1970)**

Cette première phase correspond aux deux premières années suivant l'apparition du journal. La principale préoccupation du conseil éditorial était alors d'enquêter sur les conditions de logement des Portugais immigrés. L'accent était mis essentiellement sur les bidonvilles de la région parisienne. C'est une phase de la vie du journal qui révèle les mauvaises conditions dans lesquelles une grande partie des Portugais vivait. Elle cherche dans cette perspective à déterminer les responsables d'une telle situation.

Pendant cette période, peu d'articles ont été dédiés au franchissement illégal des frontières, notamment le *salto*, qui correspondait au trajet clandestin entre le Portugal et la France. Néanmoins, l'un des articles paru dans le n°2 (mai 1969) a attiré mon attention car il annonçait la détention de quatre trafiquants. Ces quatre individus étaient accusés de participer au passage clandestin de travailleurs portugais en direction de la France. L'article insiste en revanche sur le fait que même si l'activité de ces individus ne pouvait pas rester impunie, le principal responsable de cette pratique était le gouvernement portugais : d'une part, parce qu'il ne garantissait pas des conditions de vie décentes aux travailleurs portugais de façon à ce qu'ils n'aient pas besoin de partir à l'étranger ; et d'autre part, du fait que le gouvernement créait des obstacles au départ, facilitant le développement de ces groupes de trafiquants.

L'image des passeurs a depuis toujours été la cible d'une panoplie de discours. Les témoins de cette recherche qui ont fait appel à leurs services pour faire le « salto » le prouvent. Alfredo (arrivé en France 1968, ancien ouvrier chez Citroën) parle du côté bohème de son passeur, « il aurait pu être aujourd'hui un homme riche s'il n'avait pas tout dépensé dans les casinos » ; Fernando (arrivé en 1966, employé d'une agence de banque) parle de la connaissance que son passeur avait du terrain, « il était paysan, forcément il connaissait bien les chemins » ; Lurdes (arrivée en 1967, concierge) parle du côté commerçant de son passeur, « tout le monde le connaissait déjà, même ma mère qui lui achetait des petits trucs qu'il amenait toutes les semaines

d'Espagne ».

Si dans les discours de mes témoins, le passeur est associé à l'image d'un homme « normal », ce n'est pas la même image qui ressort des discours étatiques où celui-ci prenait le statut de criminel, voire d'opposant au régime. Néanmoins, selon Pereira (2010), les passeurs portugais jouissaient dans la pratique d'une politique ambivalente à leur égard. Pour l'historien, les arrestations épisodiques servaient aux autorités à simuler une traque sans merci des « exploités du peuple alors que, sur le terrain, peu de moyens étaient alloués à la surveillance de la frontière et que les juges faisaient preuve de mansuétude vis-à-vis des passeurs. Les arrestations permettaient également à la police de maintenir une certaine pression sur les passeurs qui, travaillant dans l'insécurité, étaient souvent contraints de collaborer avec la police ».

L'intérêt du traitement donné par *O Imigrado Português* c'est le fait qu'il maintient l'accusation de ces passeurs comme trafiquants, mais tout en responsabilisant le régime. Cette ligne d'argumentation est la même qui va être utilisée jusqu'à l'année 1974 et qui, en l'occurrence, s'oppose à celle des journaux officiels du régime qui présentent l'afflux massif des Portugais en direction de la France comme une inévitabilité historique.

Mais la première phase du journal est surtout marquée par les enquêtes réalisées dans et sur les bidonvilles. Presque chaque numéro jusqu'à la fin de 1970 a comme thème central le problème du logement. Dès le n°1 (avril 1969) du journal, un état de la situation est fait sur ce problème : « En 1964, le ministre Debré a garanti que le gouvernement gaulliste allait en finir avec tous les bidonvilles dans l'espace de cinq ans » (p.4). Ce « vœu pieux » a été le point de départ de l'argumentation développée par le conseil de rédaction du journal. En effet, tous les articles dédiés à la question du logement sont fortement tributaires de la ligne politique des mairies communistes de la région parisienne qui expriment clairement la demande d'implication du gouvernement dans la résolution du problème.

C'est ainsi que le n°2 (mai 1969) du journal présente un entretien fait avec Robert Dumay, alors adjoint au maire de Saint-Denis (ayant occupé ce poste de 1965 à 1977). Dumay a répondu à des questions concernant les efforts investis pour en finir avec les bidonvilles, notamment celui du bidonville des Francs-Moisins qui comprenait 1 553 baraques et où auraient logé environ 3 000 personnes<sup>375</sup>. Ce dernier était le plus grand, mais deux autres, de taille plus petite, existaient aussi dans la commune : celui de Marville et celui de Cornillon. L'adjoint au maire répond que des

---

<sup>375</sup> Chiffres présentés par l'article, basés sur une enquête réalisée en 1965, d'après la réponse de l'adjoint au maire Robert Dumay.



cités de transit se construisent pour accueillir convenablement les familles portugaises. Il poursuit, pour appuyer son propos, qu'il y a des gens qui accusent la mairie de se préoccuper plus du logement des Portugais que de celui des Français

A la fin de l'entretien, le journaliste ajoute une petite note où il est déclaré que le consulat portugais fait très peu d'efforts auprès du gouvernement français pour aider à résoudre le problème des logements des Portugais. De surcroît, insiste le journaliste, les journaux du régime, comme le *Correio Português* qui constitue la voix des agents du consulat, se déresponsabilisent de la situation en disant seulement et « cyniquement » que des bidonvilles existent également au Portugal.

Le titre du commentaire éditorial du n°3 (juin-juillet 1969) d'*O Imigrado Português* est révélateur de la contestation marquée du journal contre les services consulaires : « Un consulat qui est une honte ». Le conseil de rédaction met l'accent sur le manque de conditions d'accueil : « L'accueil que les travailleurs portugais trouvent dans le consulat de Paris est un scandale et une honte. Les installations sont exiguës, extrêmement petites pour un mouvement d'immigrés qui augmente sans cesse. Et au-delà de ça, le nombre de fonctionnaires est de loin insuffisant pour les nécessités du service. (...) C'est insolite la façon dont les personnes sont accueillies par les fonctionnaires du service » (p.2). Le reste de la description à charge que le journal fait de l'accueil dans le consulat, de manière très ethnographique, rejoint les récits de mes interviewés qui ont connu les services consulaires de l'époque :

« Quand je suis arrivée je n'avais pas de papiers, mes deux patronnes ont dû signer des papiers pour faire preuve que j'avais un travail. Je travaillais peu d'heures chez chacune d'entre elles, mais cela était suffisant pour avoir les papiers. Mais la procédure était compliquée pour les avoir. Je suis allée au consulat, de là il fallait aller à la police. Pour le consulat il fallait aller à l'aube. A l'époque le consulat était à la porte de la Chapelle, c'était une vraie complication, nous devions faire des files d'attente et encore des files, des heures et des heures... sous la pluie, au vent... (...). Entre eux et nous il n'y a aucune différence, mais toujours cette distance juste parce qu'eux ils travaillent dans le consulat. Ils nous engueulent, parce qu'il ne faut pas faire ceci ou cela. Ils se croient mieux que nous parce qu'ils travaillent dans le consulat, mais ils sont aussi émigrés que nous. » (Natalina, arrivée en 1974, concierge)

La posture anti-régime d'*O Imigrado Português* se manifestait ainsi à travers un ciblage des critiques contre les institutions proches du régime, et en toute première ligne se trouvait le consulat portugais à Paris. La dénomination du consulat comme l'un des responsables des

conditions de vie et de logement des Portugais en France, est devenu un élément récurrent de l'étalage argumentatif au long de tous les numéros de la première phase de la vie du journal.

Comme je l'ai dit plus haut, le gouvernement français était également considéré comme responsable de la situation, ainsi que le patronat. Le n°4 (septembre-octobre 1969) du journal rend claire sa position et dénonce : « Les coupables de l'existence des bidonvilles sont le gouvernement et le patronat qui ne respectent pas les promesses faites d'accueillir décemment les travailleurs immigrés et se préoccupent seulement de les exploiter » (p.4).

Plus loin dans l'article, ils insistent sur leur position bienveillante vis-à-vis de l'action des mairies communistes. Ils donnent pour cela l'exemple du bidonville d'Argenteuil où des « rustres », c'est le terme employé, ont pénétré les bidonvilles avec un drapeau rouge hissé et en criant « Le bidonville vaincra ». A travers cette attitude, d'après le journal, ces « rustres » ont essayé d'inciter au désordre contre les « municipalités ouvrières » qui essayèrent de tout faire pour créer des logements décents qui pourraient se substituer aux baraquements, dans une perspective de ne pas les détruire sans trouver une autre solution. Pour l'auteur de l'article, ces incidents d'incitation au désordre auraient eu exactement lieu avant les élections municipales, laissant entrevoir des tactiques politiques d'agitation anti-communiste.

Le numéro de juin et juillet de 1970 rend compte d'un incendie dévastateur dans le bidonville Francs-Moisins à Saint-Denis, où 600 femmes et hommes, dont 224 enfants logeaient. L'événement a eu lieu pendant la nuit sans faire de victimes mortelles. Selon le *O Imigrado Português* aucun représentant des autorités consulaires n'est venu sur le lieu de l'incendie. Le journaliste ajoute que « les habitants du bidonville suspectent fortement que cela a été un incendie volontaire. Il y a des rumeurs de menaces proférées peu de temps avant, par des éléments qui se disent maoïstes afin de forcer les travailleurs portugais à les accompagner dans leurs agissements contre la municipalité ouvrière » (p.3).

Ces accusations continuèrent, notamment contre les journaux du régime *Correio Português* et *O Emigrante* (ce dernier aurait été présenté pour son premier numéro au Ritz, selon *O Imigrado Português*, l'un des hôtels les plus riches de Lisbonne), qui auraient eu comme objectif « d'orienter le mécontentement des immigrés contre les municipalités ouvrières ». En même temps, certains articles commencent à poser des questions concernant les dépenses publiques au Portugal : « Le *Correio Português* et autres, aussi voués au successeur de Salazar, ne disent pas que leur gouvernement empoche annuellement deux millions de francs, en devises, volés au fruit du travail des portugais qui sont à l'étranger. (...) Pour quelle raison, cette colossale somme d'argent ne contribue-t-elle pas au financement de logements dignes pour les travailleurs portugais

immigrés ? Si le gouvernement ne le fait pas, c'est parce qu'il préfère allouer 40% du budget national aux guerres coloniales » (n°8, mars-avril 1970 : 5).

Le journal accuse l'Etat portugais d'être responsable de l'émigration de milliers de Portugais, accentuée par une mauvaise gestion de l'argent public. Quant à l'Etat français, le journal étudié publie intégralement une déclaration signée par le président du groupe communiste et par 69 maires communistes de la région parisienne, dénonçant l'attitude déshumanisante du gouvernement et du grand patronat envers les travailleurs étrangers qui contribuent au développement économique du pays. Des charges par ailleurs que les municipalités déclaraient ne pas pouvoir supporter. La déclaration venait accompagnée de plusieurs propositions : utiliser des fonds supplémentaires pour construire des foyers et des logements ; imposer au patronat (à qui profiterait largement à travers l'exploitation des immigrés) sa contribution financière pour reloger ces travailleurs ; exiger des pays exportateurs de main-d'œuvre (pour qui la main-d'œuvre est une source de devises) une participation au financement des logements pour leurs ressortissants ; promulgation d'une loi punitive contre les marchands de sommeil (n°5, novembre 1969 : 5).

La pérennité des bidonvilles conduit la rédaction d'*O Imigrado Português* à s'attaquer enfin à la responsabilité de certaines figures politiques. Le Premier Ministre Jacques Chaban-Delmas est le plus visé. Nous avons déjà vu dans le chapitre 2 que c'est à cette personnalité qu'une lettre signée par plusieurs intellectuels, dénonçant les fausses promesses de résorption totale des bidonvilles, a été adressée. C'est cette même critique que *O Imigrado Português* formule à l'égard du Premier Ministre d'alors. Après avoir rendu visite, le 12 février 1970, au bidonville d'Aubervilliers le Premier Ministre aurait déclaré, selon le journal, que le gouvernement allait en finir avec tous les bidonvilles en 1972. Mais les journalistes tiennent à signaler que « ce n'est pas la première fois que des membres du gouvernement font de telles déclarations » (n°8, mars-avril 1970 : 13). D'autres déclarations de Chaban-Delmas sont soulignées dans l'éditorial du même numéro : « pour mettre fin aux conditions de vie précaires de tous les étrangers il serait nécessaire de s'attaquer aux causes, c'est-à-dire, toute la politique d'immigration devrait être revue et corrigée ». L'édito montre ensuite sa position vis-à-vis de ces déclarations : « parler ainsi, c'est avouer que la solution des logements des travailleurs immigrés doit être réalisée à l'échelle nationale et non pas à l'échelle locale comme le divulguent ces petits journaux au service de Caetano et des banques. Mais il faut dire au passage que si le Premier Ministre a fait beaucoup de promesses, il a été très discret sur les moyens financiers à appliquer » (p. 2).

Pendant cette période, que j'ai appelé la première phase d'*O Imigrado Português*, c'est sans doute autour des logements que le contenu original du journal s'est déployé. Il faut aussi

souligner les nombreuses enquêtes que les participants du journal ont réalisées auprès des habitants des bidonvilles. A chaque numéro, le journal présentait une description détaillée d'un bidonville différent, puisant dans des récits, témoignages et rencontres. Ces descriptions montrent bien que l'accueil de ces enquêteurs n'était pas toujours paisible et que la pénétration des étrangers dans des bidonvilles pouvait être perçue par les habitants comme une atteinte à leur intimité ou sécurité.

### **La période de la guerre coloniale portugaise (1971-1972)**

L'évolution de la guerre coloniale portugaise a été suivie de près par l'*O Imigrado Português*. Même si la guerre coloniale avait commencé dès le début des années 1960, ce n'est que dix ans après que les fronts de combats du côté des indépendantistes s'intensifient fortement et que les efforts de guerre du côté des colonisateurs ont dû s'élargir pour y faire face. Les quelques articles dédiés à la guerre coloniale dans la première phase du journal ont commencé timidement à dénoncer la politique coloniale du Portugal en Afrique à travers l'argument de l'exploitation des richesses et ressources naturelles par les étrangers en échange d'aide militaire et financière au Portugal (n°5, novembre 1969: 15). Tout de suite après, dès la fin de l'année 1970, le conseil de rédaction adhère explicitement à la cause indépendantiste des colonies portugaises, s'alliant politiquement à la Commission Nationale de soutien aux luttes de libération des peuples des colonies portugaises.

Dans une lettre envoyée par un lecteur à la rédaction, ce dernier questionne le journal : « Pourquoi soutenir la lutte des terroristes contre le Portugal, quand le fait de lâcher les colonies pourrait entraîner le pays vers sa mort ? ». Les rédacteurs profitent de ce courrier pour éclaircir leur position pas encore tout à fait acceptée par la base de leur milieu politique. Ils s'efforcent d'expliquer les enjeux du colonialisme portugais, essayant de démystifier le fait que le Portugal ne pourra pas survivre économiquement, par l'argument que le peuple portugais bénéficie très peu des richesses coloniales (n° 18, septembre 1971 : 11). Le *O Imigrado Português* manifestera par ce moyen sa ligne politique anti-impérialiste sans s'éloigner du patriotisme : « Quand nous défendons les patriotes de la colonie, qui se battent pour l'indépendance de leur pays, cela n'est pas qu'une question de principe et de droits humains ; c'est aussi une position de défense des intérêts du Portugal et du peuple portugais » (p.10). Cette prise de position apparaît tout à fait convergente avec les résultats du travail de l'historien José Neves (2008) sur le communisme et le

nationalisme au Portugal, où l'historiographie du parti communiste portugais est celle de la coexistence idéologique entre anti-impérialisme et indépendance nationale.

Parallèlement à la campagne pour l'indépendance des colonies, s'est développée une autre qui était apologétique du droit au statut de réfugié pour les jeunes venus en France clandestinement de façon à échapper au service militaire. Selon les rédacteurs, il faudrait tenir compte de « la situation des jeunes qui se réfugient en France, pour échapper à l'inutile et injuste guerre coloniale. Bien entendu, pour eux la seule façon d'y échapper c'est de faire le *salto*. Qu'est-ce que le gouvernement français fait pour eux à leur arrivée ? » (n°16, mai 1971). C'est ainsi que les pages d'*O Imigrado Português* commencèrent à s'adresser aux « désobéissants » au régime colonialiste.

La thématique de la guerre coloniale et de l'immigration clandestine portugaise se sont dès lors imbriquées dans les pages du journal autour de l'accord de main-d'œuvre qui a eu lieu en 1971 entre la France et le Portugal (annexe 5). C'est un accord signé en juillet 1971 et mis en vigueur en septembre de la même année, établissant que chaque année 65 000 travailleurs pouvaient s'installer en France. Le n°18 (septembre 1971) commence par se poser la question du sens de la signature de cet accord par Marcelo Caetano, qui avait répondu dans un entretien à un journal brésilien que « le gouvernement avait adopté une politique de libéralisation de l'émigration, car il considérait néfaste pour l'image du pays la situation de clandestinité de ses ressortissants » (p.3). Dans ce numéro du journal on constate encore un tâtonnement de la position politique vis-à-vis des conséquences pratiques de l'accord. Les rédacteurs sont méfiants à l'égard des intérêts d'un camp et de l'autre. De même, ils tiennent à souligner que cet accord ne met en aucun cas en cause leur revendication pour le droit des jeunes au statut de réfugié, vu que l'accord alors signé ne servirait qu'à empêcher la désertion des jeunes âgés de moins de 21 ans à la guerre (non inclus dans l'accord de main-d'œuvre signé)<sup>376</sup>.

Mais l'annonce de leur position politique forte ne tarde pas. L'éditorial du n°19 (octobre 1971) pose les bases de la perspective à travers laquelle la rédaction perçoit la négociation franco-portugaise pour arriver à cet accord : « il servira seulement à rendre plus difficile la vie des candidats à l'émigration, étant clandestins ou pas. Les clandestins incités du côté français par un

---

<sup>376</sup> Le 17 décembre le journal enverra même une lettre, accompagnée de plus de 800 signatures, à Jacques Chaban-Delmas, Premier Ministre d'alors, exigeant le droit au statut de réfugié pour les jeunes portugais déserteurs (n°19, octobre 1971). Cette lettre suit la demande de Guy Ducoloné, député communiste du département de Saint-Denis, au Premier Ministre, où le député demandait le droit d'asile aux personnes originaires du Portugal et de la Grèce "poursuivies par les gouvernement respectifs, à cause de leurs convictions religieuses ou philosophiques, de leur refus ou opposition à faire la guerre à d'autres peuples" (n°16, mai 1971 : 13).

tas de recruteurs intéressés, et en même temps, poursuivis du côté portugais par la police. Les non clandestins sont soumis aux lois de sélection des deux côtés de la frontière. Par conséquent, c'est l'émigration clandestine qui risque de s'élargir, contrairement aux objectifs fixés par l'accord » (p.2).

Cette interprétation de la situation à chaud n'est pas très éloignée de l'interprétation historique et distanciée de l'événement faite par Victor Pereira, après un dépouillement des archives nationales : « Certes, le but de l'accord était d'enrayer l'émigration clandestine et le Portugal pouvait bien freiner les départs illégaux. Néanmoins, les restrictions portugaises conduisirent le ministère de l'Intérieur à ne pas appliquer immédiatement les mesures de refoulement de certaines catégories de clandestins qu'il avait d'abord envisagé (les travailleurs de moins de 21 ans et de plus de 50 ans ainsi que les travailleurs sans qualifications) » (2007 : 546). En effet, les autorités françaises doutaient de la bonne volonté du Portugal de laisser partir légalement 65 000 Portugais, alors même que, comme on l'a vu dans le chapitre 1, l'intérêt de la France à recruter de la main-d'œuvre étrangère ne s'était pas tari et surtout qu'elle se trouvait en concurrence avec d'autres pays recruteurs, tels que l'Allemagne. C'est ainsi que même après l'accord, les préfetures de l'Etat Français ont reçu pour consigne d'accepter toute demande de régularisation faite de la part des Portugais immigrés (Spire, 2005 : 244).

### **La période des circulaires Marcellin-Fontanet (1973)**

L'année 1973 du journal est une période qui est marquée par un tournant dans le contenu de la rédaction. On constate un décentrement des informations médiatisées qui se distancie du sujet de l'immigration portugaise en particulier, pour rendre compte de l'évolution de la politique française à l'égard de l'immigration en général. La *distance focale* utilisée est dans ce sens plus courte, amplifiant par conséquence l'image des aléas du contexte dans lequel la situation des Portugais s'inscrit en France. En revanche, l'angle choisi demeure celui du Parti Communiste.

Dès la fin de l'année 1972, *O Imigrado Português* consacre plusieurs pages à rendre compte du programme commun de gouvernement. Signé par le PC, le PS et le Mouvement des Radicaux de gauche, ce programme d'union de la gauche dans l'échiquier politique français est présenté de manière enthousiaste par les rédacteurs. L'éventuelle victoire de ce front commun apporterait, d'après le journal, de réels progrès pour les conditions des travailleurs en général, et pour les travailleurs immigrés en particulier. Le Conseil de rédaction du journal se lance alors dans un

exercice de questions-réponses de façon à démontrer en quoi le programme commun pourrait améliorer la situation des travailleurs portugais. Des questions concernant l'alphabétisation des immigrés, les heures de travail ou portant sur les propositions du programme commun par rapport à la dévalorisation du franc et les taux de change qui touchent les envois d'argent des immigrés au pays d'origine.

Mais le thème clé de l'année ce sont les circulaires Marcellin-Fontanet qui montrent la volonté de l'Etat de reprendre le contrôle sur l'immigration. La lutte contre ces circulaires va devenir alors la nouvelle campagne sur laquelle le journal va diriger ses efforts. Comme déjà montré dans le chapitre 1, ces deux circulaires vont faire se corréler l'autorisation de séjourner en France et la possession d'un contrat de travail. Ces circulaires sont présentées à travers un certain nombre de mesures qui avaient pour objectif de restreindre l'irrégularité du travail immigré en pesant aussi bien sur les travailleurs étrangers que sur les employeurs. Néanmoins, Alexis Spire montre comment ces mesures ont eu davantage de répercussions pénalisantes sur les travailleurs que sur les employeurs<sup>377</sup> : les circulaires Marcellin-Fontanet « placent le travailleur étranger récemment entré en France sous la dépendance de son employeur, dans la mesure où les opérations d'introduction ou de régularisation demeurent à l'initiative de ce dernier. De plus, si l'employeur refuse de renouveler son contrat de travail, l'étranger ne peut obtenir le prolongement de son autorisation de travail et se retrouve alors en situation irrégulière du point de vue du séjour. (...) Le travailleur qui, après son premier contrat, perd son emploi, se trouve non seulement privé de titre de séjour, mais également des aides dont peuvent bénéficier les chômeurs » (Spire, 2005 : 246).

Le journal *O Imigrado Português* fait connaître les nuances des circulaires et insiste sur le fait que sous le couvert de la « démagogie habituelle » le gouvernement et le patronat disant vouloir « faciliter la régularisation et améliorer la vie des immigrés ». Alors que la réalité est tout autre. Dans un registre plus contestataire que l'interprétation d'Alexis Spire mais qui le rejoint sur le fond, les rédacteurs du journal déclarent que ces circulaires rendent possible « aux patrons de disposer des immigrés selon leur bon plaisir, pouvant les virer sans aucun contrôle et sans aucune garantie pour les travailleurs, les laissant à merci du va-et-vient du marché du travail : manque d'allocations de chômage, difficultés dans l'accès aux droits de la sécurité sociale ; un contrôle policier plus strict sur la vie professionnelle et privée des immigrés » (n° 33, mai 1973 :4).

---

<sup>377</sup> « Les inspecteurs du travail disposent en effet de peu de moyens pour lutter contre les entreprises ayant recours au travail illégal et lorsqu'ils parviennent à établir l'infraction, la procédure est le plus souvent classée sans suite » (Spire, 2005 : 246).

Alors que les circulaires Marcellin-Fontanet faisaient passer dans l'opinion publique que le gouvernement avec ces mesures s'attaquait à l'immigration clandestine, y incluait officiellement les clandestins portugais, diffusait par la voie de circulaires internes à l'administration un avis opposé. En effet, les Portugais continuèrent à bénéficier des procédures de régularisation (Spire, 2005 : 246). Il ne faudrait pas oublier l'accord franco-portugais de main-d'œuvre, signé en 1971, qui stipulait l'entrée régulière de 65 000 travailleurs portugais en territoire Français. Ce compromis entre les deux pays empêchait les autorités françaises de montrer officiellement qu'ils acceptaient la régularisation de la main-d'œuvre clandestine portugaise, y compris pour les jeunes déserteurs de la guerre.

Par la lecture des articles dédiés aux circulaires Marcellin-Fontanet, il semble que les rédacteurs d'*O Imigrado Português* n'étaient pas au courant de ces dispositions dérogatoires qui faisaient des Portugais, ainsi que des ressortissants communautaires de l'époque, un cas d'exception à la politique de refoulement des immigrés mise en application après ces circulaires.

Si la méconnaissance de ces bénéfices visant en particulier les Portugais fût constaté, l'argumentation exposée reste toujours fidèle aux intentions que le journal a proposé à ces lecteurs dès le premier éditorial : c'est seulement à travers l'union entre les travailleurs immigrés et les travailleurs français que les revendications communes à tous et les revendications particulières concernant les immigrés peuvent se concrétiser. C'est dans ce sens que les rédacteurs défendent la lutte pour l'abrogation des circulaires Marcellin-Fontanet (n° 33, mai 1973 : 4). C'est aussi dans la perspective de l'unité de toute la classe ouvrière que le journal dédie des grands reportages aux revendications des OS des usines Renault de Billancourt et de Flins (n°33, mai 1973 : 3) et aux actions de grève menées par 1300 salariés de l'usine LIP (n°35, août-septembre 1973 : 5). Enfin, c'est aussi dans cette perspective que des articles concernant les premiers signes de la crise pétrolière commencent à être notifiés.

Il est curieux de noter finalement que ce n'est qu'à partir de cette période du journal qu'un espace réservé aux femmes immigrées surgit. Jusque là, le peu de références faites aux femmes apparaissent dans le cadre du militantisme ou de la famille. Le n°30 (février 1973 : 15) publie alors un entretien d'une femme portugaise dans lequel elle témoigne de ses conditions de travail auxquelles elle se confrontait dans le service de ménage de l'aéroport d'Orly. Plus tard, au début de l'année 1974 (n°38, février 1974), le journal ouvre une tribune aux témoignages de « la



femme portugaise dans l'immigration » (p.13). Dans ces témoignages, l'accent était surtout mis sur la condition des travailleuses exploitées<sup>378</sup>.

Plus généralement, une recherche entreprise par l'association *Génériques*<sup>379</sup>, basée sur une vingtaine de publications en langue portugaise publiées surtout dans la première moitié des années 1970 et d'une orientation politique plutôt à gauche, conclue que « les témoignages féminins publiés dans ces périodiques nous ont légués plusieurs représentations des femmes portugaises immigrées en France. Qu'elles exercent les professions de femmes de ménage, de “bonnes à tout faire”, d'ouvrières, qu'elles soient jeunes, âgées, mères, célibataires ou mariées, les femmes immigrées portugaises sont le plus souvent décrites comme travailleuses et courageuses ». Pour revenir au *O Imigrado Português*, la tribune réservée à la femme immigrée portugaise, et qui se voulait régulière, a très vite disparu, sans doute parce que la *Révolution des Œillets* a bousculé la configuration temporelle et spatiale du journal.

### La période de la révolution des œillets (1974 – 1975)

Les premiers numéros de l'année 1974 se posent la question : *Crise du pétrole ou crise du capitalisme ?* (n°38, février 1974 : 1). Dès les premiers signes de la crise, avant même la hausse du pétrole, le journal déclare que le gouvernement essaie de se déresponsabiliser par rapport à l'état du pays. Celui ci serait, selon le gouvernement, le résultat de causes exogènes. *O Imigrado Português* de son côté défend l'idée selon laquelle l'état français serait responsable de la situation du pays ainsi que les grandes compagnies pétrolières. Il est évident que le journal, ayant comme public cible les immigrés, ne néglige pas l'impact que la crise a sur cette population : « les immigrés seront les premières victimes, (...) cela a commencé par le licenciement de 259 yougoslaves, dans l'usine Peugeot à Sochaux, ensuite 132 Portugais ont été virés de Simca Chrysler à Poissy, usine dans laquelle travaillaient jusqu'à ce moment 450 Portugais » (p. 2).

Le numéro 39, daté de mars et avril 1974, est sorti sans doute trop tôt pour annoncer l'événement qui va faire basculer le journal lui même : la révolution du 25 avril 1974. Il est néanmoins intéressant de signaler que dans la rubrique des nouvelles du Portugal, les rédacteurs

---

<sup>378</sup> Il faut remarquer que malgré le peu d'informations sur la composition du comité de rédaction, rares sont les articles signés par des femmes.

<sup>379</sup> Images des femmes immigrées dans Odysséo (1963-2010). En ligne (consulté en février 2013) : <<http://www.generiques.org/odysseo.php?id=22>>

titrent une note : *Signes de Tourmentes*. *O Imigrado Português* rend ainsi compte de mouvements à l'intérieur de l'armée, qui revendiquèrent la fin de la guerre coloniale et la démocratisation des institutions du pays. En même temps, dans cette même rubrique, le Conseil de rédaction fait figurer des articles montrant qu'une vague de grèves s'étend partout dans le pays.

C'est à partir du numéro 40, daté de mai et juin 1974, que le journal prend une nouvelle tournure, notamment en se distanciant des préoccupations concernant les conditions de vie des immigrés en France, pour informer sur l'évolution de la révolution et sur le processus révolutionnaire en cours (PREC). Ce numéro ouvre alors une nouvelle page avec le titre *Portugal Libéré*, en se proposant de dévoiler le secret de la victoire : « l'alliance des militaires avec le peuple ». A partir de là, c'est la ligne politique du Parti Communiste Portugais qui est divulguée explicitement<sup>380</sup>.

C'est également à ce moment que la publication devient plus irrégulière, ce qui conduit les rédacteurs à s'excuser : « Nous présentons nos excuses à nos lecteurs et amis de cette situation anormale qui est dûe au départ définitif vers le Portugal de certains de nos collaborateurs » (n°42, décembre 1974 : 13). Ces départs n'ont pas mis fin à la publication et parallèlement à l'accompagnement de la situation au Portugal, le conseil de rédaction manifeste son soutien au gouvernement provisoire en place. Dans un message envoyé à ces nouvelles forces gouvernementales, le journal leur rappelle de ne pas oublier les droits des travailleurs immigrés et déserteurs de guerre. Enfin, deux autres éléments sont relevés à plusieurs reprises : le droit de vote aux élections portugaises pour ces immigrés ; et surtout l'assainissement urgent du corps consulaire, jugé par les rédacteurs compromis avec le régime fasciste (n°40, mai-juin 1974 : 13 ; n°42, décembre 1974 : 14). Il faudra signaler, néanmoins, que ces notes concernant la situation de l'immigration portugaise deviennent minoritaires par rapport au déploiement de nouvelles qui surgissent sur le processus révolutionnaire, monopolisant les pages d'*O Imigrado Português*.

---

<sup>380</sup> Je ne vais pas m'attarder sur cette ligne politique, compte tenu du fait que c'est une thématique qui reste problématique dans l'analyse historique des événements. Mais surtout c'est une thématique qui se distancie de notre propos sur le problème de l'immigration.

## La période des luttes des immigrés (1976-1981)

Enfin, la dernière période du journal abandonne le processus révolutionnaire avec le *coup d'Etat* qui a eu lieu le 25 novembre 1975, et opère un retour éditorial sur la situation des immigrés en France. Ce retour a été fait au travers d'articles qui relèvent surtout des luttes menées par les travailleurs au sein d'entreprises, où une présence essentiellement portugaise est constatée, ou alors des thèmes d'articles qui ont davantage à voir avec l'insertion sociale des familles immigrées.

C'est ainsi que le journal va mettre les projecteurs sur les conquêtes de la grève des femmes de ménage à l'aéroport d'Orly, où 18 travailleuses ont demandé l'adhésion au PCF, et créent deux cellules différentes nommées Catarina Eufémia (jeune paysanne assassinée par la police salazariste en 1954) et Mahjoub (héro du peuple soudanais, assassiné en 1971). Dans le même secteur professionnel, le numéro 76 (avril 1981 : 3) rend compte de la lutte gagnée le 4 février 1981 par des travailleuses de la SEGID, une entreprise de services de ménage travaillant pour l'hôpital Mondor de Créteil dans le Val-de-Marne.

D'autres articles montrent aussi la solidarité avec la lutte d'immigrés d'origines autres que portugaise, comme cela a été le cas du combat contre l'expulsion de France de Moussa Konaté, délégué syndical lors de la grève de foyers Sonacotra (n°53, août 1976 : 4-8); les rédacteurs exposent également les stratégies de la direction de Michelin pour diviser les travailleurs, où parmi les 27 000 salariés, 2 000 sont Portugais (n°54, octobre - novembre 1976 : 4-5) ; ils commencent aussi à traiter de sujets tels que le problème de l'enseignement de la langue portugaise chez les enfants d'immigrés, ou encore dans le même numéro, la lutte des travailleurs de Renault est décrite comme « l'avant-garde » contre l'austérité (n°55, décembre 1976 : 2) ; et enfin, une vaste enquête est entamée auprès des ouvriers participant à la grève du chantier des Halles, où selon les collaborateurs du journal, un tiers des équipes est constitué de Portugais (n°57, mars-avril 1977 : 4-7).

Tous ces comptes rendus de luttes, auxquelles des immigrés et des immigrés portugais en particulier ont pris part, ont l'avantage de contraster avec l'image répandue de l'immigré dépolitisé et d'extraire des récits l'image d'un salarié insoumis à l'exploitation des patrons. Somme toute, la couverture du numéro 77 finit par montrer que le journal n'a jamais renié ses intentions premières, *vulgo* celle de l'unité entre les travailleurs : « Les travailleurs de Renault, français et immigrés, fêtent joyeusement l'échec électoral de Giscard, de la droite et des patrons » (juin-juillet

1981 : 1).

La teneur du contenu du journal *O Imigrado Português* dans ses différentes phases, a montré une relative absence journalistique autour de l'événement concret du *salto*. Mais comme dit ci-avant, cette analyse a permis et à l'avantage, d'une part, d'offrir du matériau qui sort des discours centrés sur l'expérience subjective<sup>381</sup> (car ce qui vient ci-après va être dédié surtout à cette subjectivation) et d'autre part, de nous donner des informations qui construisent un « tableau » empêchant d'examiner la subjectivation du *salto* dans un espace-temps abstrait. En effet, et je rejoins ici les prémisses de Halbwachs (2008 [1941]) : pour analyser la mémoire il est souhaitable de travailler les relations qui s'établissent entre les lieux dans lesquels les événements collectivement vécus se sont déroulés et la mémoire construite autour de ces événements. Ces lieux peuvent être aussi bien spatiaux/physiques (par exemple les bidonvilles) que sociaux/relationnels (par exemple les directives gouvernementales et leurs conséquences sur les migrants). L'analyse préalable du journal nous permet d'entrevoir la transversalité de certains « lieux » pour les personnes concernées de près ou de loin par cet événement, mais aussi de comprendre comment ces personnes se repèrent ou font référence à ces différents lieux. Néanmoins, il faut avoir à l'esprit que les mémoires peuvent également transformer ces cadres.

#### I.4. Regarder le *salto* au prisme du cinéma

« L'historien du temps présent est inévitablement concerné par le cinéma. Ce dernier n'est pas simple reflet, miroir de sociétés, mais aussi un formidable catalyseur de mémoire » (Benjamin Stora in Blanchard et al., 2010 : 263). Suivant en cela l'auteur, je dirai que n'importe qui s'intéressant à des faits sociaux est sensible au récit historique véhiculé par les documents cinématographiques. Et ce, pour deux raisons principales : d'une part, parce que le discours du médium cinématographique peut atteindre un large public et avoir ainsi une résonance forte, d'autre part parce que, « autant qu'un document, le film crée l'événement - qu'il vienne du cinéma ou de la télévision » (Ferro, 1993 [1977] : 14). A ceci près que le film de fiction donne à voir les scènes qu'il comporte comme un « Etant-là » alors que le reportage et, dans certains cas, le

---

<sup>381</sup> Malgré, bien entendu, la subjectivité liée à la ligne éditoriale du journal.

documentaire d'auteur, définit ses scènes au spectateur comme un « Avoir été là ». De plus, le film de fiction donne les clefs de sa propre lecture et ne montre pas les conditions de sa production, ce qui est plus nuancé dans les œuvres documentaires de « point de vue ». Ces caractéristiques des images filmées impliquent de connaître la notion d'intention de l'auteur.

Malgré l'ampleur et la durée du *salto* des Portugais, comme vu plus haut, les organes d'information nationaux de l'époque en parlaient très peu. A part quelques articles de journaux mettant l'accent sur un incendie dramatique dans les bidonvilles ou sur des Portugais qui avait péri au cours de leur trajet vers la France, l'entrée massive de ces personnes ou familles n'a jamais fait l'objet d'une action collective ou politique concrète pour en finir avec ces drames. En 1967, le film de fiction *O Salto (Le Saut)*, de Christian de Chalonge, contraste avec cet atonie politique. Un autre film, plus récent, attirera également l'attention de cette section : la *Photo déchirée : chronique d'une émigration clandestine* de José Vieira (2001).

#### Note méthodologique - Synopsis des films en étude

*O Salto (Le Saut)*, 1967, un film de Christian de Chalonge

« Faire le saut, *o salto*, est le rêve de nombreux Portugais, tous espèrent trouver en France du travail convenablement rémunéré, certains aussi parmi les plus jeunes veulent échapper au service militaire et à la guerre coloniale en Afrique. C'est le cas d'Antonio auquel son ami Carlos a écrit à Paris, où il l'attend. La filière, coûteuse (2 000 F), est soigneusement organisée. Pourtant, dès la frontière espagnole franchie, Antonio rencontre le premier obstacle : la *Guardia civil*. Les camionneurs l'abandonnent sur la route. Antonio et quelques camarades continuent à pied vers les Pyrénées. En camion, en taxi, en train, il finit par arriver à Paris. Carlos n'est pas à l'adresse indiquée. Les autres Portugais rencontrés vont lui apprendre à se loger, parfois à l'hôtel, parfois dans un baraquement de chantier. Les Français rencontrés pour l'embauche, pour les papiers, pour les logements, l'amie de vacances recherchée, retrouvée, tous sont polis mais si profondément indifférents que cette courtoisie devient insulte pour Antonio. Lorsque Carlos revient, Antonio, malgré sa révolte intérieure accepte ses conditions : une place dans un bidonville de Champigny, un travail de manœuvre alors qu'il est menuisier et l'obligation de verser une partie de son salaire à son compatriote. » (*in* Vaugeois, 1991 : 73)

Réalisation : Christian de Chalonge

Scénario : Christian de Chalonge et Roberto Bodegas

Production : Fildebroc, Artistes associés

Genre : Fiction

Durée : 88 minutes

*La Photo déchirée*<sup>382</sup> : chronique d'une émigration clandestine, 2001, un film de José Vieira

« José Vieira nous montre des scènes évoquant les terribles conditions dans lesquelles se déroulait le *Salto* (parcours obligatoire des émigrés clandestins), des images pénibles de la vie précaire dans les bidonvilles et des témoignages actuels de personnes qui furent obligées de rentrer au Portugal parce que leur maigre retraite ne leur permet pas de continuer à vivre en France. Dans ces récits viennent s'emboîter des images du temps du gouvernement fasciste et de sa propagande, afin de souligner la part de responsabilité qui lui incombe dans ce phénomène. La France n'échappe pas non plus au règlement de comptes, surtout en ce qui concerne les conditions d'accueil inhumaines et les difficultés administratives réservées aux immigrants - des lacunes volontaires ou involontaires qui finissent par précipiter bon nombre d'immigrants clandestins dans les bras des spéculateurs du travail clandestin et des marchands de sommeil. » (*in* [www.sudexpress.org/](http://www.sudexpress.org/))

Scénario et Réalisation : José Vieira

Production : La Huit, Animais, Les Films de la Mémoire, RTBF Bruxelles, RTP, Télésonne

Genre : Documentaire

Durée : 52 minutes

Le choix de relever ces deux films n'est pas anodin. Malgré des genres différents, fiction et documentaire, l'un et l'autre ont marqué l'icônicité historique du *salto* à des époques différentes. Ce ne sont pas, en revanche, les deux seuls films à avoir été réalisés sur le sujet. Pour cela, la thèse de João Sousa Cardoso (2009) dresse et analyse une liste assez fine de films ayant comme objet l'immigration portugaise et qui compte 32 films tournés durant la période comprise entre 1967 et 2007. L'auteur décrit ainsi son corpus de travail :

« Par rapport à la vocation des films inclus dans notre corpus, il s'agit de projets voués à des destins et des destinataires très divers. Les films plus anciens trouvent leur origine dans une lignée de militantisme politique (*O Salto*, *Lorette et les autres* ou *Chronique d'émigrés* en sont des exemples), et s'adressent à des circuits cinéphiles très limités; ou alors ils s'avèrent destinés, tout d'abord, au

---

<sup>382</sup> Ce titre fait référence à une méthode utilisée par certains émigrés qui consistait à déchirer une photo au moment du départ en voyage. Une partie de la photographie était gardée par eux, et l'autre partie par les membres de leur famille restée au pays qui la gardait. Si le migrant arrivait sain et sauf à la destination, il envoyait sa moitié de photo à la famille afin de la rassurer et pour que celle-ci puisse payer la totalité du montant du voyage au passeur.

milieu communautaire portugais (*Portugaises d'origine* fut réalisé en vue de la dynamisation de débats au sein des associations portugaises en France ; les premiers films de José Vieira ont manifestement pour cible privilégiée le public issu de l'immigration portugaise). Plus récemment, surtout à la suite du succès obtenu par *La Photo déchirée* de José Vieira, en 2001, même si les films se proposent d'atteindre les diverses générations qui composent la communauté d'origine portugaise, ils aspirent néanmoins à toucher une audience plus vaste. Dans ce but, les cinéastes cherchent très activement la diffusion télévisuelle de leurs films, parfois assurée dès l'étape de la production du projet. » (*Ibid.*, p.29-30)

Le choix des deux films que je fais dans cette thèse, au-delà d'être d'ordre subjectif, touchant à ma propre sensibilité de spectatrice, est dû également au rôle que ces films ont eu comme baliseurs mémoriels sur la thématique traitée. A l'instar des réflexions de Marc Ferro (1993[1977]), il me semble important de faire un point sur les relations existantes entre Cinéma et Histoire. S'interroger sur le caractère historique d'un film est plus large que de vouloir trouver une cohérence, une relation de vérité entre la réalité du passé et sa représentation. Ce n'est pas vouloir vérifier si la reconstitution est bien faite et précise ou si alors il obéit aux principes de la discipline académique. C'est surtout, comprendre ce que le film contient de témoignages sur le présent. Je rejoins alors l'auteur sur ce point ; pour étudier un film, il faut l'associer au monde qui l'a produit : « l'hypothèse ? Que le film, image ou non de la réalité, document ou fiction, intrigue authentique ou pure invention, est Histoire ; le postulat ? Que ce qui n'a pas eu lieu (et aussi pourquoi pas, ce qui a eu lieu), les croyances, les intentions, l'imaginaire de l'homme, c'est autant l'Histoire que l'Histoire » (p.40).

Ces considérations préliminaires sont d'autant plus pertinentes que l'utilisation ici du discours historique cinématographique relève de l'idée que le film est un moyen privilégié d'accès aux mécanismes de la construction de la mémoire. Il utilise un langage et une grammaire à la fois différentes des documents écrits et de l'histoire orale individuelle, se destinant dans cette mesure à un public différent. En effet, les films étudiés, plus ou moins « commerciaux », sont inscrits dans un circuit de production et de distribution orienté vers la consommation de masse<sup>383</sup>. Dans cette perspective, les films suivent les « humeurs » d'une réception peu logique qui peut tantôt les juger comme une falsification de l'histoire, tantôt les juger comme une version fiable des

---

<sup>383</sup> A propos de la production de *La photo déchirée*, le réalisateur nous parle d'un budget insuffisant : « Il y avait à peu près 100 mille euros de budget, ce qui n'est pas beaucoup pour un film comme ça, car il y a beaucoup d'archives. Mais on a réussi quand même à aller chercher des images à l'INA, à avoir quelques images du film *O Salto*. S'il y avait eu un budget de 150 mille euros, on aurait pu être plus réalistes pour un film comme ça. » (Entretien avec José Vieira réalisé en avril 2013).

événements. Il est vraisemblable que le gros des spectateurs des films, exempts des querelles des initiés à l'histoire de l'immigration portugaise, aient incarné cette dernière attitude. Le *salto*, en dernière instance, s'est déroulé et a eu comme cause ce que les films ont voulu démontrer. La magie du cinéma comme principe de vérité prime dans ces cas.

Ces films, avant même d'être adoptés dans cette recherche comme un objet d'étude, constituaient déjà les pierres angulaires de la construction de la mémoire du *salto*, car ils étaient déjà appropriés socialement en tant que tels. Cela étant dit, le besoin de considérer ces films comme un objet d'étude est toujours présent. Il faudra tenir compte des ressources que les auteurs utilisent pour reconstruire le passé, véhiculant par là une mémoire particulière, chargée de subjectivité politique, ce qu'on nomme couramment dramaturgie filmique.

Robert Rosenstone (1995) propose en six points une grille de lecture commune aux films historiques « traditionnels », qu'ils soient des documentaires ou des fictions. Même si l'auteur considère plutôt des films *mainstream*, cette grille me semble pertinente pour comprendre l'écriture cinématographique historique sur le *salto* dans le cas des films décrits ci-avant. Les films historiques sont caractérisés par le fait:

- 1) de raconter l'Histoire comme s'il s'agissait d'un conte, selon une narration structurée avec un début, un milieu et une fin, qui offre une vision plutôt progressiste de l'Histoire ;
- 2) de montrer une histoire d'individus, généralement traités comme des héros, qui pratiquent des actes extraordinaires en fonction du bien des autres ou qui ont subi des circonstances d'exploitation et d'oppression ;
- 3) d'être une narration fermée, voir complète, qui ne laisse pas d'espace à la construction de perspectives alternatives ;
- 4) de transformer les questions historiques en questions émotionnelles, personnalisées et dramatisées. Le film fait appel aux sentiments des spectateurs avec le double objectif d'accroître notre connaissance et modifier nos convictions ;
- 5) de traiter l'histoire comme un processus où tous les domaines, tels que l'économie, la classe, le genre, entre autres, sont entrelacés. Cela apparaît en contraste à l'histoire écrite qui a tendance à segmenter tous ces champs ;
- 6) enfin, le film historique confère l'illusion du réalisme, à travers les artefacts, paysages, etc.



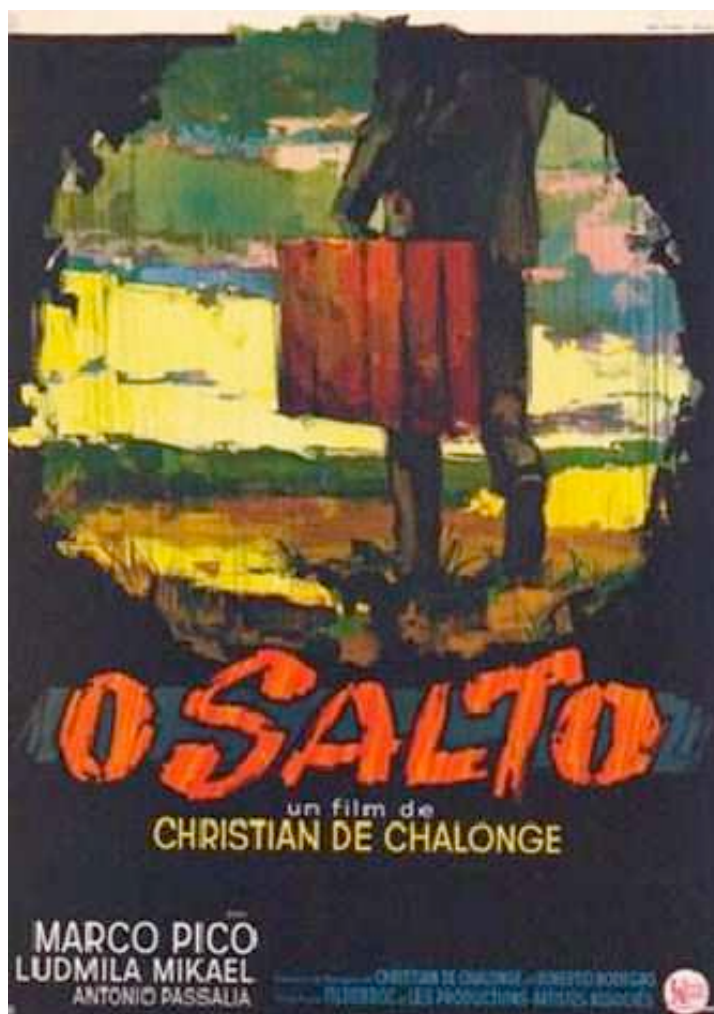
Les films *O Salto* et *La Photo Déchirée* rendent une version très réaliste d'une vision particulière de l'é(im)migration portugaise. Les deux construisent un récit cohérent qui déclenche un débat sur les responsables des conditions migratoires auxquelles des milliers de Portugais ont dû se soumettre. C'est d'ailleurs un de leurs mérites. Mais ce faisant, les réalisateurs participent également à la construction de la mémoire du *salto*. Cette image n'est pas créée *ex nihilo*. Elle correspond à la somme de choix et mises en scènes opérés par les réalisateurs, face à un ensemble de possibilités offertes par les mémoires historiques et par la recherche que les auteurs ont entrepris. Comme nous allons le voir ensuite, les deux réalisateurs se sont positionnés sur l'angle de ceux qui ont des comptes à régler avec les responsables de la « tragédie » du *salto*, se situant dans la critique matérialiste de l'exploitation capitaliste.

### ***O Salto* (Le Saut) : rendre visible le non-visible**

*O Salto* retrace l'itinéraire du voyage entrepris par son protagoniste principal, Antonio, qui d'étape en étape, accompagné d'autres émigrés quittèrent le Portugal pour rejoindre la France dans les années 60. Le film ne se limitera pas seulement aux mésaventures du voyage (*salto*), il retrace également les difficultés auxquelles Antonio est confronté lors de son arrivée à Paris, notamment les conditions de logement dans un bidonville et les conditions de recherche d'emploi. C'est donc une fiction qui rejoint sur certains points la généralisation faite par l'historien Rosenstone sur les films historiques, dans la mesure où le fait historique est romancé, faisant du protagoniste principal un héros de la condition d'immigré.

La reconstitution historique alors réalisée, et sur laquelle Christian de Chalonge a prétendu dire son propre mot à travers une version des faits explicite, a tout d'abord eu pour intention de rendre une interprétation des événements qui se voulait représentative de la situation des Portugais nouvellement arrivés en France. C'est ainsi qu'il décrit ses premiers efforts d'écriture de scénario lors d'un entretien (voir l'entretien complet en annexe 7) : « avec quelques amis espagnols et portugais, nous avons essayé de trouver des exemples caractéristiques. Nous avons dû remonter la chaîne : de l'arrivée du Portugais à Paris à son départ du Portugal. Tout le scénario a été écrit sur des réalités... » (*Droit et Liberté*, 1967 : 28). Le casting du film paraît avoir été choisi pour accentuer ce réalisme, étant donné que trois quarts des figurants étaient des immigrants portugais qui avaient fait eux-même le *salto*.

Figure 5. Affiche du film *O Salto* de Christian Chalonge, 1967



Au contraire de la plupart des films réalisés sur l'immigration portugaise dans un cadre indépendant, le film de Christian de Chalonge, au-delà d'avoir été l'un des premiers films à ouvrir la porte filmographique sur la thématique, a été l'un des seuls à avoir été réalisé avec des conditions cinématographiques professionnelles. En effet, avant de réaliser *O Salto*, son premier long métrage, Christian de Chalonge avait travaillé comme assistant dans plusieurs films, parmi lesquels *Tout l'or du monde* de René Clair. Les bonnes conditions dans lesquelles le film a été tourné<sup>384</sup> ainsi que l'expérience du réalisateur ont été des facteurs importants pour le succès du film, dont une très bonne critique française et l'obtention du prix Jean-Vigo en 1968.

---

<sup>384</sup> Je parle ici plutôt des conditions matérielles, étant donné que selon le réalisateur le tournage qui a été fait du côté du Portugal a demandé à ce que l'équipe ruse face au régime dictatorial : « nous étions cinq à arriver au Portugal sous le prétexte de faire un court métrage sur l'art populaire. Passé la douane il n'y avait plus de problème ». En ce qui concerne les conditions matérielles, le réalisateur parle d'elles comme un atout pour le film : « nous avons (...)

Les critiques, à l'époque de la sortie du film, s'accordent sur l'honnêteté du propos du film qui ne verse pas pour autant dans le « sentimentalisme » ni dans le sensationnalisme<sup>385</sup>. Mais, le point de vue militant ainsi que le public visé par le film ne passent pas inaperçus :

« [le film] ne s'adresse pas à des immigrés mais à des oppresseurs, à nous [les français]; on peut rêver d'un cinéma fait par et pour les masses opprimées, en l'espèce l'émigration portugaise en France ne constitue pas encore un public cinématographique – même en dehors des critères commerciaux de rentabilité ; à coup sûr un film (hypothétique) visant ce public et voulant donner une conscience révolutionnaire serait fait tout autrement. Avec le maximum d'honnêteté et d'efficacité, le film de Chalonge s'adresse avant tout aux français. » (Thirard *in* Vaugeois, 1991 : 74)

Plus que son côté professionnel, le film *O Salto* montre un vrai investissement politique de la part du réalisateur à rendre visible l'invisible. Christian de Chalonge, militant communiste, manifeste cet envie de dévoiler une situation inconnue de la plupart : « J'ai toujours été choqué par la situation de l'étranger qui se trouve dans une grande ville, sans papiers. (...) On va, on vient, mais personne n'a conscience de la situation de cet étranger ». L'engagement politique du militant se reflète ainsi dans la préoccupation majeure du réalisateur, qui a voulu faire de son film une arme aux mains des activistes pour la cause immigrée. Plus qu'esthétique, le but était alors politique : montrer ce qui se trouvait dans les coulisses de l'exploitation capitaliste des *Trente glorieuses*. Dans l'entretien qu'il a accordé, Chalonge a l'air de se dévouer à la cause au détriment de l'intérêt du film : « je voudrais qu'après avoir vu *O Salto*, on parle beaucoup plus des Portugais que du film », puisque pour le réalisateur, « l'aventure des Portugais est un scandale de l'Europe. Elle est tellement organisée... » (*Droit et Liberté*, 1968 : 28).

Si le public français a été la cible du film *O Salto*, à travers lequel le réalisateur s'est donné la tâche de briser le silence environnant de l'époque quant à l'immigration portugaise, ce même film est sorti des milieux français pour être réapproprié par l'immigration portugaise. En étant un film fondateur, apparaissant comme un récit historique et faisant des migrants des héros, il n'est pas étonnant qu'*O Salto* ait été conservé par les « représentants » des immigrés portugais en France comme un témoignage. Malgré les difficultés à trouver des copies du film, les débats autour de ce long métrage dans le contexte associatif portugais ne sont pas rares. De son rôle de

---

beaucoup de pellicule. Ce qui nous a permis d'utiliser deux caméras, dont une de reportage » (*Droit et Liberté*, 1967 : 28).

<sup>385</sup> Les critiques sur lesquelles je m'appuie : Jacqueline Lajeunesse, *La saison cinématographique* (1968) ; Paul Louis Thirard, *Positif* (1968) ; Janick Arbois, *Télérama* (1968) (*in* Vaugeois, 1991 : 73-74).

« brise-silence » parmi la société française des années 1960, *O Salto* est devenu aujourd'hui une pièce fondamentale dans la construction d'une mémoire collective du *salto* parmi certains groupes institutionnalisés, attachés à la population portugaise en France.

### ***La Photo Déchirée* : le déclencheur mémoriel**

Plus de trente ans après la sortie du film de Christian de Chalonge, un nouveau film documentaire apparaît pour briser un état d'apparente léthargie quant à la mémoire collective du *salto*. Il s'agit du film documentaire *La photo déchirée* de José Vieira, sorti en 2001. Dans un entretien que j'ai réalisé en avril 2013 avec José Vieira, le réalisateur montre son attachement à faire connaître l'histoire de l'immigration portugaise. Une histoire mal connue, voire inexistante. C'est dans ce sens que le réalisateur entreprend une recherche qui avait pour objectif d'aider à constituer ce qu'il envisage comme l'histoire de l'immigration portugaise en France :

« Je pense que le point de départ du film a été mes souvenirs d'enfance, comme je le raconte par ailleurs dans le film. J'étais vraiment marqué dans le bidonville, quand j'étais même, par tous ces hommes qui venaient remplir des papiers chez moi parce qu'ils ne savaient pas parler français, ils restaient toujours un peu plus, buvaient un coup, et finissaient par raconter leurs histoires du *salto*. Ces histoires là sont devenues des grandes épopées dans ma tête. J'avais entre 7 et 10 ans. C'étaient surtout des hommes seuls ; nous, on était une famille. On était en direct, ces hommes venaient d'arriver en France. Ils racontaient des passages invraisemblables. Pour le film, quand j'ai commencé à chercher des gens, j'étais déçu. Pour moi, ces histoires étaient des épopées, qu'on racontait très bien, j'avais ces images d'un passage extraordinaire, certains avaient eu des passages difficiles. Puis les gens que j'ai rencontrés pour le film, la plupart étaient passés clandestinement, certes, mais pas au cours d'épopées d'un mois de voyage, venus dans des camions et menacés d'asphyxie. Mon idée c'était que le fil conducteur soit l'histoire familiale et puis que j'aille à la recherche des témoignages. Va s'avérer qu'il y a un petit morceau à la fin qui parle du retour, quand j'y repense peut-être que le retour n'est pas à sa place. Le passage étant le centre du film, avec la photo déchirée, l'élément qui symbolise un peu cette immigration. Il me semblait aussi essentiel de replacer toute cette histoire dans un contexte politique. Mon idée, la phrase est dans le film, je crois, à partir de ma mémoire personnelle et à partir de celle des autres, que cette rencontre là crée une histoire. Je suis allé chercher des archives, avec un certain nombre de faits bien documentés pour arriver à faire l'histoire en 52'mn de cette immigration. En gros, c'est ça l'objectif du film. »

*La photo déchirée* s'inscrit dans cette envie de peindre un tableau qui retrace l'é(im)migration portugaise en France. Mais pour le réalisateur, faire un seul portrait ne semblait pas être suffisant pour son projet, il fallait rétablir le contexte politique qui a façonné ce flux migratoire aussi bien au Portugal qu'en France. La photo déchirée, c'est aussi le refus d'entériner l'image plutôt conventionnelle d'une intégration paisible des Portugais dans le territoire français. José Vieira montre une volonté délibérée de servir l'Histoire plutôt que de s'en servir. C'est ainsi qu'il décrit sa démarche, comme étant celle de s'engager dans un combat, aussi politique, contre l'absence d'images autour de l'immigration portugaise en France :

« Souvent dans les associations portugaises, ça se transforme en thérapies de groupe, où chacun veut raconter son histoire. Sans vouloir faire une histoire collective, l'objectif est de rendre une histoire à cette génération là, qui a vécu ça. Moi je l'ai vue en petit, mais je ne l'ai pas vécue, je suis venu en train dans le cadre du regroupement familial, mais je pense que les associations portugaises ne travaillent pas sur la mémoire de l'immigration, elles se préoccupent peu de ça. J'ai eu beaucoup de réactions de jeunes pour qui leurs parents étaient en complète rupture avec leur histoire, des gens qui étaient de façon parfois désespérée à la recherche de leur histoire, pas désespérés, comment dire... C'est souvent des gens qui ont perdu complètement le contact avec le Portugal, et ces jeunes gens m'ont écrit des lettres, voulaient me rencontrer pour discuter, avec des histoires très compliquées. Leurs parents avaient complètement refusé cette histoire, ils avaient gommé cette histoire, pour eux il y avait une blessure derrière. Dans ces cas là, ce film a beaucoup servi. J'ai pu mettre des mots et des images sur cette histoire. Il n'y avait pas d'images là dessus. Le fait que j'ai pu poser quelques mots et images là-dessus a fait que ces gens puissent se raccrocher à ça. »

Figure 6. Affiche du coffret DVD *Gens du Salto (La Photo Déchirée)*.



João Sousa Cardoso voit dans *La Photo Déchirée* un film qui a servi de déclencheur de l'engrenage filmique autour de la thématique de l'immigration portugaise en France. Parmi les trente deux films que l'auteur a eu l'occasion de répertorier pendant la période comprise entre 1967 et 2007, onze sont produits dans les six ans suivant la sortie de *La Photo Déchirée*. D'après l'auteur : « Le long chemin qui a conduit José Vieira à la réalisation de *La Photo déchirée* - un film daté de 2001, qui représente une charnière dans notre *corpus* et à la suite duquel, suivant son exemple, de nombreux projets cinématographiques surgirent - est justement le produit d'un sentiment de carence d'images publiques (y compris d'images en mouvement) de l'immigration portugaise en France » (2009 : 219). De même, Irène dos Santos à propos de *La Photo Déchirée* fera l'association entre la sortie du film et l'émergence de l'idée de mémoire de migration parmi les Portugais en France : « Les projections suivies de débats organisés à travers la France, dans l'espace associatif portugais, ont déclenché ce processus *qui consiste à faire revivre le passé en l'évoquant*

à plusieurs, fonctionnant comme des supports de rappel et de mise en récit collective de souvenirs partagés, mais restés jusqu'alors silencieux » (2011 : 383).

En effet, la diffusion télévisuelle<sup>386</sup> ainsi que les multiples projections et débats qui ont été organisés autour du film *La Photo Déchirée* ont sorti du silence « l'aventure » du *salto*, dans lequel les concernés s'étaient enfermés. *La Photo Déchirée* a atteint un public plus vaste qui ne se réduit pas aux seuls Portugais, par ailleurs le réalisateur tient à insister sur le fait qu'il s'adresse à toutes les personnes et qu'il faut sortir de l'optique communautariste : « je fais des films sur l'immigration, sur la condition humaine de l'immigré »<sup>387</sup>. Pour le réalisateur, la diffusion du film se fait surtout dans un cadre hors portugais :

« Quand le film est sorti il ne s'est rien passé. J'ai tourné en 2000 et c'est sorti en 2001. J'avais des contacts avec des chaînes, ils avaient l'air intéressés, mais pas tant que ça. Et puis c'est dans une projection à Paris que quelqu'un a pris le film pour France 2. Il est passé dans quelques festivals, il a été primé à Amiens, et puis à Lisbonne. Et c'est vraiment la diffusion à la télé qui va vraiment le propulser un peu plus. Sur le long terme, il va commencer à être projeté dans les cinémas, dans les associations, dans des festivals de toute sorte, dans le festival d'Attac, des festivals sur les frontières ou sur l'immigration. Paradoxalement, ce n'était pas forcément dans les associations portugaises que le film a été le plus diffusé, c'est pas leur objectif, ils s'intéressent à la convivialité, ils essaient de reconstituer leur petit bout de Portugal. Il y en aura quand même des associations qui vont le diffuser, mais c'est surtout des circuits militants français, qui s'occupent du documentaire, des médiathèques. Et là il a été projeté dans toute la France, dans toutes les villes, de 2001 jusqu'à aujourd'hui. »

Le réalisateur, lui-même venu en France avec sa mère pour rejoindre son père, à l'âge de sept ans, et ayant vécu dans un bidonville, met en perspective le contexte sociopolitique français et portugais pour expliquer l'avant, le pendant et l'après du *salto*. La force de ce film vient d'une exploitation des archives très approfondie, complétée par des témoignages oraux. Suivant la ligne d'un récit à la première personne, José Vieira fait coïncider sa mémoire personnelle de la trajectoire familiale et celle d'autres immigrés portugais. Le côté historique du film tient alors au « réalisme » que le récit personnel, en écho à une multitude d'autres voix, transmet au spectateur.

Encore une fois, il faudrait revenir à la grille de lecture de Robert Rosenstone (1995) pour comprendre que l'illusion de réalisme est une caractéristique de n'importe quel film aux

---

<sup>386</sup> Dans les limites de diffusion et de financement des documentaires indépendants, en 2004 il est diffusé sur France 2 et plus tard par la télévision portugaise.

<sup>387</sup> Voir l'article de Télérama (2008), *Une immigration portugaise* : <<http://television.telarama.fr/television/,31815.php>> (consulté en février 2013)

prétentions historiques. Par le fait, *La Photo Déchirée* présente avant tout une double représentation : celle qui concerne la mise en récit présent sur des faits passés et celle qui concerne l'engagement du réalisateur à transmettre une vision politique des faits. La version historique ainsi reconstituée à partir des souvenirs du présent, rend tangible une histoire collective.

Le choix légitime du réalisateur de se positionner, d'une part, contre l'oubli et/ou l'effacement social de ce qui a été le *salto* et, d'autre part, de rompre avec le naturalisme lénifiant de l'image des Portugais comme des immigrés « bien intégrés », a fait de son film une pièce majeure dans la constitution d'une contre-version officielle<sup>388</sup>. Ce film est devenu un agent essentiel qui joue toujours un rôle actif dans la formation d'une mémoire du *salto* collectif répandu parmi l'immigration portugaise. Même si *La Photo déchirée* n'a pas eu le même impact socio-politique dans la société française que l'exemple paradigmatique du film *Les Indigènes*, de Rachid Bouchareb, qui a pour thème la participation des Maghrébins dans l'Armée française durant la Première Guerre mondiale, le film de José Vieira a reconfiguré le silence de la mémoire qui plane encore autour du *salto*, comme une plaie présente dans la trajectoire migratoire des immigrés portugais en France. Comme pour *Les Indigènes*, *La Photo déchirée* s'est sans doute inscrit dans l'espace public comme une « contre-version » de l'histoire de l'immigration, rendant au « *salto* collectif » un support de base audiovisuel.

Une contre-version sans beaucoup de réactions contestataires à son propos ce qui fait penser qu'une contre-version avec un silence généralisé n'a pas le « statut » d'agression:

« La réaction de tout le monde est la découverte. C'est comme si l'immigration portugaise n'était pas là, tout le monde semble découvrir l'immigration tout d'un coup. Quand il est diffusé dans les associations françaises il n'y a pas une très grande réaction contre. J'en ai eu une. J'ai juste un souvenir d'un débat à Pau où je n'ai pas eu de chance, il y avait six ou sept membres d'une famille qui étaient visiblement nostalgiques de Salazar. Ça a été un débat un peu compliqué à Pau, mais dans l'ensemble, les gens se souviennent de leur passage, donc à chaque fois que le film passe dans les associations portugaises, les gens vont se lever et dire « moi aussi je suis passé par là ». Je me souviens dans une association dans les Yvelines, où les gens vont passer un par un au micro, et ils racontent leur passage avec des gens qui pleurent. Pour moi ça a été très pénible. L'objectif du film ce n'est pas faire pleurer, c'est de faire de l'histoire. »

---

<sup>388</sup> Il faut signaler que lorsque je rédigeais ce chapitre la comédie à succès - *La cage dorée* - de Ruben Alves, ciblant exclusivement l'immigration portugaise en France venait de sortir en salle. Mais son succès aussi bien en France qu'au Portugal, sans que je puisse développer longuement l'accueil qu'il a eu, me conduit à faire cette note et renvoyer le lecteur à l'introduction où j'en parle brièvement. Au contraire de la *Photo Déchirée*, la *Cage Dorée* semble reconforter une vision consensuelle autour des Portugais « bons travailleurs ».



## Le *salto* individuel

« [ Pourquoi êtes-vous venu en France ?]

Parce qu'au Portugal c'était difficile, je voulais une meilleure vie. Jadis, on gagnait très peu. Et comme j'avais déjà des oncles ici, quelques connaissances... et en plus tous les gens de mon village émigraient à cette époque. Quand je retourne au village, vous ne voyez personne, les uns sont en Suisse, les autres en Allemagne. À l'époque on allait davantage en France, on ne parlait pas encore de la Suisse. C'est seulement il y a dix ou quinze ans qu'on a commencé à parler de la Suisse. [...]

[Vous avez fait le *salto* seule ?]

Non, c'était moi et trois autres, qui étaient tous des garçons de mon village. Le lendemain il y en a eu d'autres, quatre ou cinq, qui se sont joints à nous. Les passeurs procédaient ainsi, essayaient de rassembler du monde pour avoir plus d'argent. C'étaient dangereux à l'époque. Ceux qui gagnaient le plus étaient les Espagnols. J'ai eu deux passeurs, un Portugais qui recrutait les personnes et les faisait passer la frontière luso-espagnole, puis un autre qui nous a fait passer d'Espagne vers la France. J'ai l'impression que j'ai payé environ cinq mille escudos, c'étaient beaucoup à l'époque. Nous sommes partis de Penamacor en taxi jusqu'à environ 20 kilomètres de la frontière. Autrefois la GNR [gendarmerie] faisait toujours la garde à pied, ce n'est pas comme aujourd'hui où ils sont toujours en voiture. Quand le taxi les a vu au loin, il nous a dit de nous mettre dans le coffre de la voiture. Nous étions trois dans le coffre. Quatre jeunes à l'intérieur d'un taxi cela faisait très voyant. La police allait sans doute nous arrêter ! Mais vous pouvez imaginer, nous étions trois dans le coffre, tous costauds, j'avais du mal à respirer. Après avoir dépassé les gendarmes, le taxi nous a fait sortir du coffre. Après un petit village, nous avons passé la frontière à pied au petit matin, jusqu'à une ville espagnole, toujours à pied. Là, on nous a mis dans une petite maison, où nous avons pu boire, manger et dormir. Tout ça étaient inclus dans les cinq mille escudos. Nous dormions bien entendu tous à côté des uns et des autres.

Dans cette maison nous avons rencontré six ou sept autres portugais. Tous des hommes. Puis on s'est mis à marcher à la rencontre de la gendarmerie républicaine espagnole. En fait, il fallait qu'ils nous arrêtent pour qu'on puisse leur demander des papiers. [Papiers de touristes ?] Non, papiers comme travailleurs. Ils nous ont arrêté, mais ils ne nous ont pas mis en prison... ils étaient au courant de tout, et nous ont filé des papiers qui nous permettaient de traverser l'Espagne tranquillement. Dans la ville de Rodrigo nous avons pris le train, c'est le passeur espagnol qui nous a donné un billet, du pain, du chorizo, et nous sommes allés jusqu'à la frontière d'Irun. Là-bas on avait encore un troisième passeur, qu'on appelait le Pélé. Il nous a amené jusque chez lui, on a pu boire du café, tout était bien organisé entre les passeurs.

À cette époque j'étais très costaud. Il y avait un monsieur qui avait fui la police politique, un ingénieur de machines qui venait de Lisbonne, et c'est moi qui l'aie porté sur mon dos, car il était très fragile. Ce même jour le passeur m'a dit, cet homme ne peut pas passer aujourd'hui, parce qu'il nous fallait traverser les Pyrénées, sur des mauvais chemins... et vous savez, dans les Pyrénées rien n'est plat... » (Alfredo, arrivé en France 1968, ancien ouvrier Citroën)

Alfredo a été l'un des seuls de mes interviewés à me raconter volontiers son expérience de voyage. Mais, au contraire des autres interviewés, il s'était déjà prêté à cet exercice pour un reportage journalistique, ce qui peut constituer une forme de désinhibition de la parole. En effet, arrivée à un stade de la recherche avec un corpus d'entretiens quasi complet par rapport à ce que je m'étais initialement proposée de faire, je me suis rendue compte que mes interlocuteurs dans le

cadre des entretiens biographiques passaient à la trappe l'épisode du *salto*. Ce constat a été aussi signalé dans le travail d'Irène dos Santos (2010), plus particulièrement quant à l'absence de transmission de la mémoire de la migration aux descendants d'immigrés portugais. En effet, les premiers temps d'arrivée en France de ces immigrés, notamment ceux qui ont traversé l'expérience du *salto* et qui ont vécu dans des bidonvilles (expérience qui a touché une large frange de la population portugaise arrivée dans la région parisienne durant les années 1960-70), correspondent à ce que Louis Aragon aurait appelé les « heures noires ».

*J'ai déchiré mon livre et ma mémoire*

*Il y avait dedans trop d'heures noires*

Aragon (2012 (1956)), *Les Pages Lacérées*, p.202

Ces « heures noires » ont l'air d'avoir été passées sous silence par les immigrés portugais. C'est donc un silence qui doit être analysé avant tout dans son sens sociologique, dans la mesure où l'expression potentielle de ces immigrés semble être heurtée socialement à des barrières invisibles. Elles sont néanmoins passibles d'être rendues visibles à travers le travail d'analyse sociologique. Le terrain empirique a montré que ces barrières sont matérialisées par un « contrôle » objectif et subjectif qui empêche la possible expression de ces immigrés.

Il est judicieux d'exposer quelques résultats d'une expérience d'atelier cinématographique - « Immigration portugaise en France, mémoire des lieux » - que l'anthropologue Irène dos Santos a co-organisé avec le réalisateur Pierre Primetens. Des jeunes issus de l'immigration portugaise en France, participant à l'atelier, devaient réaliser un court-métrage en répondant à trois questions : « Quel est mon rapport à l'expérience migratoire de mes parents ? Que m'en a-t-on transmis ? Quel est son impact sur mon vécu ? ». Un film, *A Fronteira*, a retenu particulièrement mon attention non seulement en raison de son côté esthétique mais surtout pour la façon dont le jeune réalisateur a réussi à transmettre le silence de son père :

« Le père de David F. a émigré clandestinement avec son propre père. Et c'est sur ce grand-père inconnu que David F. souhaite l'interroger: "Il ressemblait beaucoup à mon père... [...] Mon père a coupé les liens avec mes grands-parents pendant dix-sept ans. On a du mal à en parler ... On n'essaie pas vraiment de cacher le passé, on cache juste les choses qui peuvent faire mal".» (David Ferreira *in* Irène dos Santos, 2010 : 400).

Malgré les questions du jeune à son père à propos du passé, les images ne montrent que la parole à travers les gestes de son père au travail dans son atelier de découpage de métal. Si l'expression orale est prise comme le langage universel de transmission de mémoire, ce jeune réalisateur a montré à travers l'écriture de son scénario que le silence peut se substituer à mille mots.

L'absence de parole a un sens qui doit être analysé. Elle peut répondre à un « contrôle » aussi bien objectif que subjectif qui sont strictement liés l'un à l'autre. De fait, l'assignation des immigrés portugais à une place donnée et l'intériorisation de celle-ci paraissent constituer le lubrifiant de l'engrenage du silence. Il s'agit alors de comprendre que ce mécanisme de silence, envisagé par l'absence d'expression mémorielle, peut être le fruit d'inégalités présentes dans la relation entretenue entre les immigrés et la société où ils s'installent. Ces mécanismes font penser à la production et reproduction d'un espace mental colonial décrit par Saïd Bouamama (2013). L'ancrage de cet espace mental dans le social est couronné par des images hégémoniques sur le colonisé, ce qui peut expliquer le manque de conflit, y compris parmi les dominants eux-mêmes : « Si la colonisation suppose la production par la violence totale d'une *mentalité du colonisé* ayant en son centre un *complexe d'infériorité*, elle suppose également la production d'une *mentalité du colonisateur* ayant en son centre un *complexe de supériorité*. [...] Coloniser suppose la production de conditions subjectives conduisant le peuple du pays colonisateur à soutenir le projet colonial pour le pire et à s'en désintéresser pour le mieux » (*Ibid.*, § 2).

L'enjeu est clairement perceptible, même si la relation entre les Portugais et la France se tient dans un cadre hors colonial, il s'agit de rapports inégalitaires. La mémoire remplit un rôle tout d'abord pour ceux qui ont le pouvoir du discours, et aussi pour ceux qui ont le pouvoir de faire passer sous silence les oppressions auxquelles la population en étude a été et est toujours assujetti. De ce fait, aux conditions objectives s'ajoutent des conditions subjectives d'internalisation d'un discours d'effacement ou d'indifférence, à travers une dialectique transitionnelle basée sur des barrières, voire des contraintes invisibles.

## **I.1. Les singularités du *salto* assourdies par le discours des « bien intégrés et bons travailleurs »**

La possibilité de mémoire est synonyme de permission discursive « légitime ». Cette permission s'étaye sur la double compétence de rappel et/ou oubli des faits, se relaie comme vérité sociale et se fonde sur des conceptions maintes fois politiques et idéologiques. Cette mémoire est souvent construite institutionnellement, ayant les instruments nécessaires pour s'établir comme hégémonique. Trois logiques sont donc sous-jacentes à cette mémoire : elle légitime le pouvoir politique, promeut la stabilité des représentations et renforce la cohésion entre les membres de la société. En somme, ces traits caractéristiques relèvent clairement du registre normatif et rejoignent la définition de la mémoire collective de Maurice Halbwachs, dans la mesure où celle-ci serait influencée par des usages qui se feraient du passé.

L'expérience migratoire devient un moment de rupture, notamment lorsqu'elle a lieu dans des conditions précaires comme celles traversées par les immigrés venus en France dans les années 1960-70, mais aussi plus généralement par le fait que l'expérience migratoire constitue un événement biographique qui implique des processus de désintégration et d'intégration. Parfois aussi prise comme un événement de transition, l'expérience migratoire est dans tous les cas marquante dans la vie des personnes.

Au bout de 40 à 50 ans de présence en France, l'image des Portugais n'est plus celle des bidonvilles, mais davantage celle des gens « bien intégrés et bons travailleurs », d'après les discours politiques peu nombreux qui leur sont consacrés. Cette rhétorique omniprésente de « bien intégrés et bons travailleurs » est forgée sans doute sur le silence et l'écrasement des singularités. Ne cacherait-elle pas une absence des voix portugaises dans la sphère publique, dont les espaces médiatiques et politiques ? Ne cacherait-elle pas le drame migratoire sur lequel les *Trente Glorieuses* ont dû s'appuyer pour briller ? Ne cacherait-elle pas également, à travers une lecture dominante sous l'égide du républicanisme français, la reproduction d'un même « destin » de voyage, auquel beaucoup d'autres immigrés de plusieurs nationalités doivent encore aujourd'hui se plier pour s'installer en France ou dans les autres pays appartenant à l'Union Européenne ?

Il est ainsi visible que la mémoire collectivement construite du corpus national des deux pays touchés par cette migration écrase les voix de ceux qui sont concernés et qui détonnent avec le récit institutionnel des immigrés « bien intégrés et bons travailleurs ». A cela nous pouvons ajouter que les Portugais en France, après l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne, en 1986, ont changé de statut et sont passés du statut social d'immigrés au statut juridique de citoyen européen. Si dans la pratique (évoquée dans la deuxième partie de cette thèse), selon certains témoignages, rien n'a changé dans leur quotidien, le renforcement des droits en tant que citoyens européens accroît les différences de traitement par rapport aux autres étrangers, qui ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne. Le discours des « bien intégrés » se nourrit encore plus de cette évolution statutaire, mêlant directement le passé à une vision du présent et du futur, neutralisant, de cette façon les souvenirs des « heures noires » des premiers temps d'arrivée en France.

Ce faisant, la préservation et la transmission des expériences plurielles qui ont été à la base de l'installation des Portugais en France sont compromises par ce discours hégémonique des « bien intégrés et bons travailleurs ». Par conséquent, le *salto* et les bidonvilles, qui constituent, par leur ampleur et leur durée, les éléments fondateurs d'une grande partie de la population portugaise en France, restent assourdis dans l'espace public, mais aussi privé, comme si ces pages de l'histoire devaient être déchirées à tout jamais. De fait, la mémoire institutionnalisée de l'histoire de la venue de cette population en France, à travers le récit des caractéristiques réifiées qui ont été attachées à ces immigrés, semble retenir les singularités émotionnelles et réduire la complexité des expériences migratoires individuelles.

## **I.2. La mise en récit du *salto***

Il m'a semblé important, tout d'abord, de ne pas reléguer le silence des immigrés, quant à l'expérience du *salto*, au néant. Le premier effort a été alors de l'accepter en tant que tel, tout en cherchant à le comprendre sociologiquement. Néanmoins, le rôle du chercheur est aussi celui de sculpter son objet d'étude. C'est dans ce sens, qu'en voulant connaître plus sur ces expériences, absorbées dans les nécessaires subjectivités et égarées de la ligne intégratrice et surplombante de la mémoire institutionnelle, j'ai été amenée à mettre en place un dispositif nouveau lors des

entretiens. Il s'agit de travailler le terrain, les conditions d'entretien, avec des outils spéciaux.

J'ai ainsi essayé d'insérer un médium visuel pour catalyser le récit de ces expériences, ayant conscience de la force des images et que, suivant les prémices de Maurice Halbwachs, le plus grand nombre de nos souvenirs nous reviennent lorsque d'autres nous les rappellent, dont la famille, les amis ou d'autres personnes (1994[1925] : VI). Le choix de visualiser le film *La Photo Déchirée* de José Vieira avec les interviewés m'est apparu tout à fait en adéquation avec cela, d'autant plus que la réception des projections de *La Photo Déchirée* ont montré que ce film suscite la parole. D'autre part, j'avais la référence de Michael Pollak (1986) qui en travaillant sur les récits de l'expérience concentrationnaire, a constaté que cette expérience restait souvent silencieuse. L'auteur met en avant comment les « possibilités de communication » (*Ibid.*, p.51) peuvent influencer le fait de raconter une expérience tragique. La mise en confiance entre le chercheur et l'enquêté ainsi que les affinités de toute sortes existantes entre les deux, mais encore la façon dont l'entretien est mené peuvent être autant de facteurs rendant possible le récit. Pollak va encore plus loin quand il pousse à se poser la question : pourquoi partager avec quelqu'un une expérience douloureuse et indélébile quand pour son interlocuteur les émotions qui y sont attachées resteront inconnues ?

De manière générale, cette réflexion sur les *possibilités de communication* permet une sortie de la compréhension du silence comme forme de renferment psychique, en accentuant le côté interactionniste de la mémoire. C'est à partir de ces propositions, qui mettent la lumière sur les dynamiques dans lesquelles s'inscrit la mise en récit d'expériences vécues dans le passé, mais aussi la façon dont s'articulent mémoires et conditions de recherche, que j'ai demandé aux enquêtés de regarder un film pendant le déroulement de l'entretien. Si le côté ludique du visionnage d'un film a pu être un facteur d'acceptation du dispositif, durant l'entretien, il a permis d'échapper lors de nos échanges au côté formel voire protocolaire que le magnétophone a tendance à créer. La logistique qu'un tel dispositif demande, met également en marche une manière de s'entretenir qui est en soi différente du cadre d'enquête, question - réponse, dissipant la gêne de ce genre de format.

Pendant la visualisation du film, les moments de silence s'avèrent rares. Dès le début de la projection, les interviewés donnent l'impression de ne pas vouloir que la version du film se substitue à la leur. Très vite cela a déclenché en eux l'envie de nous raconter ce qui dans leur version à eux contraste ou réitère la version du réalisateur. Alors que la projection du film continuait, je laissais leur parole prendre le dessus de mon attention par rapport aux images qui

continuaient à défiler. Sans perdre de vue que les entretiens ne nous livrent jamais des « faits réels » mais des mots (Demazière et Dubar, 1997).

Contrairement à d'autres populations immigrées, comme c'est le cas des Tamouls en France pour qui il y a une tendance à avoir une perception plutôt collective du vécu, les Portugais semblent « raconter » une anecdote biographique qui n'appartient qu'à eux ou au mieux à leur groupe familial. Selon Giacomo Mantovan, dans son étude sur la mise en récit de l'expérience de violence vécue par la minorité tamoule au Sri Lanka, « lorsqu'ils racontent leur propre histoire, les Tamouls utilisent souvent la première personne plurielle, « nous » (nangal) : la personne est en effet insérée, selon les différents contextes, dans une collectivité assez floue : « nous » peut être la famille, la caste, le groupe de travail, les Tamouls, etc. » (2012 : 90-91). Cette forme de récit collectif paraît rejoindre ce que Michel Agier (2009) appelle des « solidarités narratives », c'est à dire que le récit n'est plus le fait d'un narrateur unique, mais d'une sorte de « collectif de narration ». Dans le cas de mes enquêtés, comme cela a été déjà constaté auparavant, le « je » dans leur discours n'est jamais remplacé par un « nous », ce qui nous indique l'existence de processus d'individualisation qui se constitue dans un refus d'être insérés dans une collectivité ou une catégorie collective déjà construite.

Malgré la résistance que ces personnes montrent quant à l'appropriation collective de leur récit, il est également visible que les images vues à l'écran font écho à leur propre vécu et que les émotions très fortement déclenchées sont le résultat d'une sorte d'impression de « déjà vu », comme le montrent les cinq entretiens pendant lesquels j'ai introduit *La Photo Déchirée*. Dans tous les cas, le récit qui en résulte est le fruit de la « situation d'entretien » qui met en interaction le médium filmique, l'intervieweur et l'interviewé. Quasiment dans tous ces entretiens, on voit apparaître une redondance entre la dureté vécue ou représentée du *salto* individuel ou collectif dans les récits des interviewés et les images que le film rapporte. Ce qui me fait poser la question : ce « je » n'est-il pas également un « nous ».

### **Inácio : Le double récit**

Je me retrouve chez Inácio (mécanicien, arrivé en France en 1969) pour l'entretien, à qui j'ai demandé si nous pouvions voir un documentaire sur l'immigration portugaise. C'est à travers sa fille, déjà née en France, que cette demande a pu prendre forme. Sandrine a organisé volontairement la rencontre et a voulu être présente. Sa présence ne m'a pas posé préalablement trop de questions.

Inácio commence par nous raconter son parcours, qu'il nous dit être atypique (cas très récurrent parmi les entretiens réalisés pour cette thèse), car il a vite trouvé un bon emploi lors de son arrivée en France. Il a fait le *salto*, mais il insiste sur le fait de n'avoir pas fait la traversée des Pyrénées à pied. Quant au logement, il met l'accent sur le rôle de son frère qui, étant venu en France avant lui, l'avait hébergé, l'écartant ainsi de l'expérience des bidonvilles. Avant de démarrer le film, le récit d'Inácio sur son déplacement et arrivée en France se limitait à ces informations. C'était donc un récit qui était plutôt pointé par des non événements et non lieux. En d'autres termes, il nous racontait son histoire à partir de ce qu'il n'avait pas vécu, tout en se distinguant d'un éventuel récit de souffrance que beaucoup d'autres Portugais auraient pu hypothétiquement avoir raconté.

Le récit d'Inácio s'est dessiné et structuré de cette manière jusqu'au moment où nous avons enfin décidé de lancer le film. Quand à l'écran, des images d'archives en noir et blanc, représentant l'arrivée massive des Portugais à la gare d'Austerlitz, je remarque un changement de posture. Les larmes commencent à couler sur son visage, il interrompt ce qu'il dit et se lève. Je propose d'arrêter l'entretien si cela le dérangeait. Tout d'un coup, comme s'il avait repris ses forces, il recommence son récit sur son expérience du *salto*, finalement il ne l'avait pas fait qu'une fois mais deux fois, et qu'à l'un de ces *salto* l'expérience a été éprouvante: « On traversait la frontière à l'aube, je me souviens il faisait très froid, il neigeait, on était plusieurs sur une charrette tirées par des bœufs où il y avait même des enfants dedans. A un certain moment on a dû descendre et traverser un ruisseau, c'était gelé! ». Je regarde sa fille qui pleurait maintenant à son tour. J'ai su *a posteriori* que c'était la première fois qu'elle écoutait le récit de voyage de son père<sup>389</sup>.

### **Carlos : L'état d'humour dans le récit**

Carlos, chauffagiste et arrivé en France en 1968 pendant son adolescence, a accepté de regarder *La Photo Déchirée* à mon domicile. Etant une connaissance du quartier, l'organisation de la rencontre a été facile à mener. Carlos, plus qu'Inácio, était très silencieux et attentif au propos du film durant les premières scènes. Ce n'est qu'à partir du moment où des images d'enfants prises

---

<sup>389</sup> David Lepoutre et Isabelle Cannoodt (2005) insistent dans leur ouvrage *Souvenirs de familles immigrées* sur la mémoire n'est pas toujours descendante, elle peut être ascendante (p.64). Dans le cas d'Inácio et sa fille il est notable que la transmission de la migration ne s'est pas faite de façon descendante. Ma rencontre avec Inácio a est le fruit de l'effort de sa fille, qui intéressée de connaître l'histoire migratoire de son père s'est engagée dans un vrai travail mémoriel. Cela a concerné mon entretien, mais également une collecte d'informations par ailleurs. On peut donc dire que dans ce cas, qu'il y a une mémoire que Lepoutre et Cannoodt appelleraient mémoire ascendante.



dans un bidonville aux portes de Paris surgissent, que Carlos s'exprime. Si l'on prend en compte les moments de réaction d'Inácio et de Carlos, on peut constater que des images de situations et de lieux font plus écho que d'autres à la représentation du passé de chacun. Dans les deux cas, ce sont les images d'enfants (dans des phases différentes du voyage selon la chronologie filmique de José Vieira) qui ont déclenché chez eux une vive réaction émotionnelle.

Carlos a fait l'expérience du *salto* avec sa mère et ses cinq frères et sœurs pour rejoindre son père qui était déjà depuis un an en France. Il a résidé pendant 7 ans avec toute sa famille dans un bidonville puis dans une cité de transit. Ces images d'enfants dans le contexte du bidonville ont résonné avec son vécu. Vraisemblablement mal à l'aise avec les images, cela a dans un premier temps semblé inhiber sa capacité à raconter son expérience dans un discours direct. A un certain moment, il a détourné sa gêne en me racontant avec un sourire l'un des sketches de Coluche, humoriste français, sur le sujet : « Les enfants des Bidonvilles, il faut les laisser, ils se marrent bien, ils peuvent jouer en liberté à Davy Crockett – Le roi des trappeurs »<sup>390</sup>. En changeant très vite de registre il m'a dit, « tu peux bien noter dans ton cahier, ce qu'il y avait en abondance dans ces bidonvilles c'était le froid et les rats ».

Après cette première réaction qui a pris du temps à prendre forme oralement, Carlos a commencé à donner plus de détails sur son expérience et celle de sa famille dans le bidonville. Il a alors voulu insister sur un point : il y avait une vie sociale « bidonvilloise » très portugaise où les relations étaient consolidées par une même expérience partagée. Son récit s'est aussi construit à la lumière de ses conditions de vie présente. En effet on repère sans cesse dans son discours la dichotomie qu'il fait entre la précarité de sa vie dans le bidonville et la stabilité dans le travail qu'il a aujourd'hui.

De même, dans l'opinion de Carlos, ce passage par le bidonville a eu un impact direct sur le choix des conjoints de ses frères et sœurs. Parmi les six enfants lui seul n'est pas marié à un « compatriote ». A ce propos, il me dit encore en rigolant : « c'est vrai que je ne suis pas allé aussi

---

<sup>390</sup> Après avoir écouté ce sketch par curiosité, je note que mon interlocuteur fait ici un raccourci entre les bidonvilles portugais et les enfants des rues grecques qui « ramassent un rat mort et jouent à Davy Crockett » : « Tout le monde se plaint maintenant... Alors, vous ouvrez le journal pour apprendre que 20 Portugais, hommes, femmes et enfants, vivent dans la même pièce, un taudis dégoûtant, une photo. C'est horrible ! Je dis non ! Ces gens là n'ont pas de raison de se plaindre, on n'est pas allés les chercher ! Et puis qu'est-ce que c'est que ces Portugais qui viennent retirer le pain de la bouche à nos Arabes ? Je me marre... Sans compter que sur 20 Portugais y en a quand même un qui pourrait faire le ménage. Ah ! Non mais, le personnel c'est une calamité. Alors, on vous dit : " Ah ! Mais ce sont de braves gens. Y sont venus chercher du travail de France. " C'est pas vrai ! Feignants ! Ils sont venus chercher du chômage en France. Tellement que c'est pauvre dans leur pays, y a même pas de chômage ! Je me marre... [...] La Grèce, c'est les enfants, les mômes s'amuse avec rien, ils ramassent un rat mort dans le caniveau et ils jouent à Davy Crockett, ou alors une vieille boîte de conserve aux bords tout coupants. Ils s'envoient ça dans la gueule ! Ils se fendent la gueule, les mômes ! » (Coluche, *Je me marre*, 1974).

chercher très loin, je suis marié à une Espagnole ». L'homogamie entre les Portugais, comme on l'a vu dans le chapitre 1, est très élevée comparée à d'autres populations immigrées en France. La concentration spatiale dans laquelle les Portugais se sont retrouvés dans les premiers temps d'arrivée en France (années 1960-70) me paraît ainsi avoir influé sur cette sociabilité majoritairement mono-nationale.

### **Cristina : Le récit riche en détails**

Avec Cristina (ingénieure, arrivée en France en 1969) nous avons visualisé ensemble *La Photo Déchirée* sur son lieu de travail. Cette interviewée, contrairement aux deux précédents, n'a pas émigré en France clandestinement. Selon Cristina, l'acquisition d'un passeport lui a été facilitée car elle venait rejoindre son frère en France. Il faut ajouter à cet élément, qu'elle avait un niveau d'études supérieur à la moyenne de la population, ce qui a dû lui permettre de mieux accéder à la démarche de demande d'autorisation pour pouvoir acquérir le « passeport d'émigrant ».

Ce n'est pas pour cela que la projection du film fût plus paisible en émotions que pour les précédents enquêtés. En effet, Cristina étant arrivée en 1969, l'un des pics de l'émigration clandestine du Portugal en direction de la France, a côtoyé aussi bien pendant la traversée des frontières que dans son installation les personnes arrivés dans des conditions irrégulières. Dès les premières scènes, notamment celles qui se déroulent dans un train, Cristina se met à raconter les démarches qu'elle a dû suivre pour obtenir le passeport. Comme avec celui-ci, l'achat d'un billet de train et la traversée des frontières ne lui ont pas posé de problème. Les images du film, notamment celles de la description du voyage (par le réalisateur en « voix off ») et celles des passagers du train, ont déclenché l'envie de raconter de ce qu'elle avait vécu :

« Le train était rempli, on n'y entendait que du portugais autour de nous. Je ne sais pas si ces gens avaient ou pas des billets, mais beaucoup ont fait tout le long du voyage debout. Mon souvenir le plus fort ce sont les valises. Des valises partout. Vous savez, celles anciennes, rectangulaires. Il y avait aussi beaucoup d'enfants, certains s'asseyaient justement sur ces valises. Je me souviens encore de partager ma marmite avec une dame assise face à moi. On ne se permettait pas de poser beaucoup de questions l'une à autre, mais j'ai compris, seulement après coup, qu'elle allait rejoindre son mari sans doute exilé politique. (...) A un moment j'ai commencé à entendre un murmure, je ne sais plus si c'était le contrôleur ou la police qui s'approchait, mais on a dû cacher un jeune sous la banquette du train. Nous étions alors tous des complices, j'étais en panique d'être arrêtée, je ne sais pas ce que mon père aurait fait, lui qui n'a jamais voulu s'impliquer trop politiquement. »

Il est perceptible que le récit de Cristina est beaucoup plus élaboré et fourni en détails que celui d'Inácio et de Carlos. Les circonstances et les rencontres plutôt surprenantes qui ont eu lieu pendant ce voyage ont fait que ce récit a très probablement déjà été raconté et négocié dans toutes ses vérités dans le cadre de la famille. Il se peut que ce récit ait été harmonisé à celui de son mari. La prise de conscience « après coup » sur la situation de cette femme qui allait rejoindre son mari exilé politique a pu être rendue claire aussi « après coup » par son mari, qui selon elle, était quelqu'un de très impliqué. Dans ce cas, il est manifeste que la mémoire est un construit social inscrit dans les *cadres sociaux du présent*.

### **Patricia : Le récit distinctif**

Patricia, psychologue et arrivée en France en 1999, a répondu à un appel d'entretien que j'ai lancé sur internet. Elle m'a donné un rendez vous chez elle. Ce premier rendez-vous m'a permis de connaître la trajectoire migratoire de Patricia, mais les deux heures que nous avons passées ensemble n'ont pas été suffisantes pour terminer l'entretien. Nous avons convenu d'un deuxième rendez-vous, pour lequel j'ai proposé de regarder *La photo Déchirée*.

Plus que pour les autres, ce film a constitué pour Patricia une découverte visuelle sur les conditions auxquelles une grande partie des immigrés portugais, venus dans les années 1960-70, ont dû se soumettre pour arriver en France. Elle était loin d'ignorer ce que signifiait le *salto*, d'autant plus qu'une partie de ses patients appartiennent à la cohorte migratoire qui a traversé la clandestinité migratoire. L'intéressant de la situation d'entretien avec Patricia, c'est la dissension cognitive qu'elle a montrée entre les connaissances acquises par le biais professionnel de cas individuels de *salto* et la découverte d'un discours plus unifié et collectif de ce même *salto*.

Alors que sur le plan professionnel elle tient à insister sur la distance vis-à-vis des histoires personnelles de ses patients, la visualisation de *La Photo Déchirée* l'a semble-t-il concernée en tant que Portugaise en France :

« En tant que Portugaise en France, ou en tant que Portugaise tout court, c'est vrai que voir des images pareilles me touche personnellement. De toute façon, le *salto* relève de l'histoire nationale, cela est donc mon histoire aussi à moi, celle de mes parents, de mes amis, bref de mon pays. En revanche, les souffrances d'avoir traversé les frontières de cette façon, et je ne parle que dans le sens littéral, restent empreintes dans le psychique... moi j'en ai d'autres, car je suis arrivée en

France autrement. J'ai d'autres repères aussi. De ce point de vue, je me sens éloignée de cette population, j'ai d'autres valeurs, j'ai d'autres intérêts... »

Le récit de Patricia, même s'il utilise un certain vocabulaire spécifique à la psychologie, rejoint celui, comme également vu dans les autres parties de thèse, qui a été appréhendé chez d'autres immigrés dotés scolairement et arrivés récemment en France. Ces récits se rejoignent sur la dimension classiciste de la distinction sociale. Remarquons dans l'extrait de Patricia que ce n'est pas l'évènement du *salto* qui ne lui appartient pas, car le *salto* fait partie intégrante de l'histoire nationale du Portugal, ce sont les caractéristiques auxquelles la masse immigrée portugaise en France est renvoyée qui ne correspondent pas à sa position de classe.

### **Eduardo : Le récit hérité**

Parmi tous les enquêtés avec qui j'ai visualisé le film pendant l'entretien, Eduardo, solier/moquettiste et arrivé en France en 2010, a été celui qui s'est le moins exprimé tout au long du film. Comme Patricia, Eduardo est venu déjà en France sans contraintes frontalières. Aussi comme Patricia, il avait déjà eu des échos sur ce que le *salto* signifiait. En revanche, au contraire de Patricia, sa référence au *salto* est moins inscrite dans une optique nationale que dans une optique locale. Alors que Patricia vient de la capitale, où les rapports sociaux sont beaucoup plus anonymes et dispersés, Eduardo vient d'un petit village au nord du Portugal qui a déjà vu partir plusieurs de ses habitants tout au long du XX<sup>e</sup> siècle (d'abord au Brésil, puis en France et aujourd'hui vers plusieurs destinations, dont la Suisse et la France).

Le départ d'Eduardo fait alors figure de reproduction sociale, voire d'une « fatalité » à laquelle les membres de ce village seraient tous un jour, tôt ou tard, prédestinés. L'histoire du *salto* pour Eduardo n'est pas une histoire qui appartient à tout un pays, cette histoire est aussi la sienne, parce qu'elle a concerné sa famille, ses voisins et transformé son village. Elle est donc avant tout locale, puisque le récit du *salto* est celui qu'Eduardo a entendu depuis l'enfance avant même d'arriver en France :

« J'ai toujours entendu parler de ceux qui sont morts sur le chemin. Des petites anecdotes reviennent toujours dans les réunions de famille. Mon père a vu disparaître ses deux frères aînés d'un jour au lendemain. En fait, il ne savait pas qu'ils allaient partir. Le village s'est vidé en

quelques années, c'est ce que mes grands parents racontent tout le temps. Evidement, cela n'a pas aidé à mon départ, mais mon père sait aussi très bien que je n'avais pas d'autres solutions. »

Plus loin, Eduardo souligne qu'il n'avait pas d'autre solution au départ, « même si j'ai réussi à avoir l'équivalence du Bac ». Emigrer n'a pas été un choix simple, c'est ce qu'il a surtout voulu montrer après la fin du film. Contrairement à Patricia, il ne cherche à aucun moment à s'écarter de cette population représentée à l'écran, néanmoins une autre forme de distinction apparaît, la générationnelle. Mais tel que Bruno, le menuisier arrivé en France en 2009 (chapitre 2), ce n'est pas lui qui fait la distinction générationnelle, on a du lui faire croire parmi les plus « anciens » qu'il était privilégié par rapport à la dureté de vie qu'eux, ceux qui sont venus pendant les années 1960-70, ont du affronter à l'époque de leur arrivée. Egaux donc dans le sort que l'anomie sociale de leur village leur a « réservé », aussi bien dans la filiation professionnelle que migratoire, mais divisés par un potentiel rapport différent au passé. Les cohortes migratoires se succèdent mais ne se ressemblent pas, car le changement social est là pour aviver les clivages.

### I.3. Le *salto* un récit improbable?

Je retiens de cette expérience que l'omission, l'oubli ou le refus de parler lors des entretiens n'est pas un silence de la mémoire ou une expérience non vécue et que la prise de parole n'est pas seulement la réponse à la demande de celui qui s'intéresse à cette histoire, mais aussi le résultat de l'engagement de ce dernier dans la construction d'un sens narratif. Le récit du *salto* individuel, voire la subjectivation d'un événement vécu ou non, est improbable s'il n'y a pas un interlocuteur intéressé à connaître cette mise en récit. Maintes fois cet interlocuteur cherche, consciemment ou pas, à faire de ce *salto* individuel un *salto* collectif. C'est le cas de la démarche du film *La Photo Déchirée*, mais aussi en dernière instance et étonnamment vers où cette partie de thèse a eu parfois tendance à glisser.

Cette expérience montre également que le chercheur a le choix entre la compréhension du silence ou le choix de moduler le silence de façon à aller à son encontre pour aller plus loin dans la recherche de l'objet d'étude. Mon choix dans cette section s'est attaché à chercher une expressivité du silence avec une petite partie (environ 1/12) du total de mon corpus d'entretiens.

Ce n'est qu'après avoir entrepris cette expérience que je peux avec toutes les informations disponibles mesurer l'impact de l'engagement du chercheur sur la prise de parole de sa population.

Concernant cet engagement, il faudrait exposer que quand il y a une symbiose entre conditions d'entretien (mise en confiance entre les interlocuteurs, lieux d'entretiens, etc.) et outils de recherche (dans ce cas *La Photo Déchirée*) qui sont propices à engendrer de la discussion, cela génère inévitablement un discours. Au contraire d'une mémoire plus institutionnalisée, comme est celle qui s'est construite autour de la population portugaise en France, qui supprime toutes les spécificités émotionnelles, la façon dont on a cherché à comprendre le rapport au passé de ces personnes, malgré la modulation du silence réflexive et volontaire, a tout d'abord essayé de ne pas réduire à néant la complexité des expériences personnelles, et ce au travers de la co-construction du discours.

Nombreux sont les auteurs qui font l'apologie de la prise de parole comme acte de résilience, le récit du vécu étant doté d'un pouvoir libérateur. Selon Michel Agier (2009), il faut sortir du « soi souffrant » pour devenir un « soi auteur ». A ce moment-là, un autre récit de soi est possible. Cette perspective paraît partir d'un principe qui est plus communément accepté dans le mieux de la psychologie quant à la constitution de l'être, selon lequel tout événement s'étant produit dans la vie de quelqu'un ne sera jamais effacé. Si les coulisses des trajectoires migratoires cachent parfois des blessures biographiques, il faudrait nécessairement s'interroger sur la violence que le chercheur est passible de causer à la population d'étude (Lechner, 2009). Une violence qui est avant tout épistémologique et qui doit être toujours questionnée.

Il paraît ainsi incontournable de me poser la question : ces gens n'ont-ils pas aussi le « droit à l'oubli » dans le sens que Nacira Guénif-Soulimas (2000) a développé dans son livre sur les descendantes d'immigrants nord-africains, où les femmes sont obligées d'incarner tout un tas de figures, souvent liées à un discours qui fait référence à une origine réifiée et largement mythique, pour ensuite devoir les dépasser et inventer une façon d'être inédite. De même que pour Pierre Nora (1984), pour qui l'oubli est un droit, un pouvoir et même un devoir qui contribue au changement, et qui s'opère à travers un « arrachement de mémoire » (p. XVIII). En effet, parler du *salto*, comme rapport au passé, c'est déconstruire la figure du Portugais « bon immigré, intégré et travailleur », mais c'est aussi brouiller les cohérences et stabilités biographiques réinventées et construites par ces personnes. Cela peut alors s'affirmer comme le contre point de l'injonction très en vogue sur les minorités du « devoir de mémoire ».



## Chapitre 7.

### La mémoire du *salto* à travers les images

#### Le rôle du chercheur dans la construction de la mémoire

La restitution de la parole des enquêtés en sciences sociales a toujours constitué un objet de recherche en soi. Et ce parce qu'elle est au cœur même de la science et de la façon dont elle est légitimée en tant que telle. Dès *Les règles de la méthode scientifique* (Durkheim, 1895) les manières de penser et de sentir, au delà d'être perçues comme des faits sociaux, « devraient » être traitées comme des « choses ». Mais si un minimum de distanciation de l'objet de recherche est exigé du sociologue, la discipline rigoureuse annoncée par Durkheim est une prescription difficile à suivre, voire impossible, ne serait-ce que parce que le chercheur lui-même est un acteur social.

Dans cette 3<sup>ème</sup> partie, le rapport au passé des immigrés portugais enquêtés, a été rendu perceptible, entre autres, par les récits de leurs trajectoires migratoires. Mais comme dans le chapitre précédent, cela a également pris forme puisqu'il y a eu l'intention du chercheur de mener l'enquête dans ce sens. L'analyse des entretiens est généralement une étape de la recherche peu transparente vis-à-vis de la parole des enquêtés. L'irréremédiable choix de citations, à l'exclusion d'autres paroles, pour rendre un document final est le meilleur exemple de ce travail invisible, représentant avant tout la focale utilisée par le chercheur pour analyser le phénomène social étudié.

Le dispositif d'enquête présenté dans cette section est précisément le fruit d'une réflexion autour de tout le processus de recherche, notamment des trois étapes suivantes : les conditions de recueil des données ; l'exploitation des sources ; la restitution du document final. C'est alors dans un souci de réflexivité mais aussi heuristique, pour avancer dans la compréhension du rapport au passé des immigrés, que j'ai entamé la réalisation d'un document audiovisuel, me permettant de mettre à plat tous les mécanismes de recherche qui se trouvent derrière ces étapes. Le lecteur est



donc dès maintenant invité à regarder le film qui est présenté avec cette thèse, car il fait partie intégrante de la production scientifique de ce travail de recherche.

Cette section expose la mise en œuvre de ce dispositif et ses résultats, partant du présupposé que l'utilisation de l'audiovisuel est un moyen privilégié de rendre transparent le processus scientifique. Plus que le rendu écrit, dont le format parfois extrêmement formel fait écran à l'impact de la recherche sur la population étudiée et sur la formalisation du sujet, le rendu audiovisuel semble montrer plus clairement quel est le rôle du chercheur dans le travail de compréhension de la construction de la mémoire. En outre, point sur lequel je souhaite spécialement focaliser mon regard ici, à travers des images la sociologie donne à percevoir que le chercheur intervient de façon parfois ultime dans le travail de constitution de la mémoire qu'il étudie. Autrement dit, il s'agit de montrer que la sociologie peut étudier la mémoire comme une « chose » modelée par les « contraintes » sociales (dans le sens durkheimien), de montrer comment la mémoire est elle-même chosifiée, dans la mesure où elle fournit une « stabilité » au sein des groupes pour en faire un fondement de l'action au présent ; et finalement comment le chercheur a malgré lui un rôle dans la réification d'une mémoire. Il est nécessaire, surtout en ce qui concerne ce dernier élément, d'être conscient de cette action de réification, qui passe par ailleurs souvent inaperçue, pour seulement après pouvoir la maîtriser et la manier avec une très grande précaution.

## **I.1. L'usage de l'audiovisuel en sciences sociales**

Il me semble opportun avant de présenter le dispositif de recherche de cette section, d'exposer les références qui m'ont aidé à opérer un changement de perception sur la façon de considérer le terrain sociologique, mais aussi le métier de sociologue lors de la pratique scientifique ayant recours à une caméra.

Pendant l'année scolaire 2002/03 j'ai eu l'occasion de fréquenter le séminaire « Cinéma et Sciences Sociales » à la Cinémathèque Française<sup>391</sup>. Ce séminaire était animé par Jean Rouch<sup>392</sup> en collaboration avec Claudine de France de l'Université Paris X – Nanterre. Lors de ces séances, au-delà de la visualisation de tous les films classiques allant de Flaherty à Vertov, source

---

<sup>391</sup> Ce séminaire avait lieu tous les samedis matins dans les anciens locaux de la Cinémathèque Française, Place du Trocadéro.

<sup>392</sup> Ce sera la dernière année de ce séminaire avec Jean Rouch car il décèdera l'année suivante sur son terrain ethnographique privilégié au Niger.

d'inspiration de Rouch dans la constitution de son cinéma-vérité, il était fondamental pour le cinéaste-ethnologue de transmettre son idée de ce qui pour lui était l'élément clé du travail ethnographique avec l'audiovisuel, à savoir, la restitution comme un rendu du film à la population d'étude, film qui lui appartenait de droit. Rouch la nomme le contre-don audiovisuel.

C'est ainsi que Jean Rouch a répété parfois dans son séminaire que c'était bien bête d'écrire des livres entiers sur des personnes qui ne pouvaient jamais avoir l'opportunité d'avoir accès à ces textes. Le cinéma apparaissait alors pour Rouch comme une forme qui permettrait à l'anthropologue de partager l'anthropologie avec ceux qui étaient la population d'étude de sa recherche. Avec l'« anthropologie partagée », l'Autre étudié commençait à être reconnu comme acteur, ce qui lui a rendu la possibilité de s'adresser directement à ceux qu'il observe. A travers cette démarche, l'anthropologue a cessé d'avoir le droit absolu de poser et d'interpréter univoquement certaines questions et réponses<sup>393</sup>.

A partir des enseignements de ce séminaire, portées essentiellement par le travail théorique mais surtout technique de Jean Rouch, ma réflexion sur l'utilisation de l'audiovisuel a commencé à prendre forme<sup>394</sup>. Par rapport à d'autres dispositifs de recherche méthodologiques plus classiques, je pars du principe que la caméra peut-être un instrument inédit de recueil de nouvelles données et de production de résultats dans la recherche en sciences sociales. Néanmoins, si l'image comme objet d'étude est communément reconnue et légitime (comme le sont les exemples des images produites par le monde social et étudiées auparavant dans cette thèse), son usage comme technique de recherche est soumise à la discussion.

Le débat sur la légitimité de la production d'images, dans son sens littéral, est un débat contemporain qui ressuscite des polémiques anciennes. Il faudrait rappeler l'exemple des querelles entre iconoclastes et iconophiles, dans le cadre du christianisme pendant le VIII<sup>e</sup> siècle. Le scepticisme des premiers dû à un puritanisme religieux refusait, toute tentative de représentation imagétique du divin. Aujourd'hui, le débat sur la légitimation de l'image comme possibilité d'exploitation pendant le travail de terrain n'est pas très loin de ce puritanisme.

Deux postures sont souvent signalées pour caractériser la démarche « partisane » entreprise par ceux qui utilisent le visuel dans leurs recherches : la néo-positiviste et la néo-

---

<sup>393</sup> La restitution a néanmoins toujours constitué un aspect de réflexion dans le domaine de l'anthropologie, en tant que « problème » qui se pose lors de la réalisation des enquêtes. Ces réflexions dépassent largement la restitution filmique. Voir par exemple les travaux de Françoise Zonabend, dont : « De l'objet et de sa restitution en anthropologie » (1994 *Gradhiva*, n° 16, pp. 3-14).

<sup>394</sup> A signaler que la plupart des réflexions de cette section - « usage de l'audiovisuel en sciences sociales » - ont comme source les enseignements appris lors de ce séminaire, théoriques et filmiques.

ethnographique, pour reprendre les catégorisations les plus usuelles (Cahani, 2012). Deux postures qui curieusement incarnent de la même manière la critique et l'apologie qui est faite à l'utilisation de méthodes visuelles en sciences sociales.

- La posture néo-positiviste, comme le propre terme l'indique, renvoie aux bases de la création de la sociologie. La légitimité scientifique de l'image s'opère si celle-ci s'encadre dans les méthodes traditionnelles de la sociologie, où prime la neutralité, la distance, l'objectivation, la maîtrise de la subjectivité. Les détracteurs de la méthode se basent sur ces mêmes arguments, pour ajouter que le caractère polysémique de l'image ainsi que la facilité de manipulation subjective constituent une vraie « hérésie » pour une sociologie qui est encore à la recherche de sa propre légitimation en tant que science.

- La posture néo-ethnographique se base sur la proximité de l'objet d'étude, une technique de recherche longuement réfléchi par Malinowski, où plus le chercheur est intégré et en interaction avec la population d'étude, meilleure est la production de connaissance. On passe donc d'une approche qui puise plus dans l'enregistrement du réel, la néo-positive, à une approche qui vise la production d'une nouvelle réalité. La critique, en utilisant cette même ligne d'argumentation, insistera donc sur la distance que l'utilisation de la caméra peut introduire dans la relation entre le chercheur et la population étudiée, notamment comment l'utilisation de cet instrument peut se révéler un obstacle dans le contact direct entre les deux interlocuteurs.

Les débats qui mêlent critiques et éloges de l'une et de l'autre approche et qui ont accompagné l'introduction de la caméra dans les sciences sociales de façon systématique, sont encore à la base des discussions contemporaines qui se poursuivent autour de l'utilisation de l'audiovisuel. En effet, les mêmes problématiques resurgissent dans les articles récents sur la sociologie ou l'anthropologie visuelle. Il est important de signaler que le gros de ces débats provient de l'anthropologie, domaine dans lequel l'utilisation du film a été pionnière. Dans un article daté de 2001, Howard Becker dit que la sociologie visuelle est le « parent pauvre de l'anthropologie visuelle ». En effet, contrairement à la première, l'anthropologie visuelle entretiendrait des « rapports plus conviviaux avec sa discipline d'origine » (*Ibid.*, p.338).

Toujours est-il que les débats sur l'audiovisuel au sein des deux disciplines se rejoignent. Des arguments qui touchent au statut de l'image comme description, représentation ou reconstruction de la réalité ; le rôle du chercheur entre objectivité et subjectivité ; la relation du chercheur et de la population étudiée ; les implications que la présence de la caméra peut induire sur le comportement de l'observé ; les limites de l'encadrement, de l'esthétique, de la lumière, de la manipulation de l'image dans la post-production. En somme, des arguments qui s'attachent

d'une part, à la perception des formes illimitées que le processus cinématographique permet en ce qui concerne la manipulation de l'image, et d'autre part, à la perception des formes limitées que la caméra peut induire sur ses opérations les plus élémentaires (par exemple, le découpage du cadre).

L'article de Ricardo Campos (2011) est un exemple de la façon dont les arguments sur la légitimité de faire des images en sciences sociales ne cessent de se reproduire dans l'actualité. C'est sans doute aussi le résultat d'une demande toujours renouvelée de réfléchir épistémologiquement sur le champ de la sociologie visuelle. Ce qui est nouveau dans son analyse, et intéressant à relever, est une forme « d'enchantement » par rapport à l'élan d'innovation technologique témoignée de nos jours. Un progrès que les chercheurs ne devraient pas, selon l'auteur, négliger. A signaler que l'on peut retrouver également chez les anthropologues cinéastes des années 1950 un enchantement à l'égard des possibilités des technologies alors innovatrices. A une autre échelle, bien entendu, les anthropologues réfléchissaient sur la possibilité du son synchrone avec l'image<sup>395</sup> et sur l'apparition des caméras plus légères et silencieuses. Cela leur offrait l'illusion d'une dissimulation du chercheur et de la caméra dans le travail de terrain.

La discursivité visuelle et les progrès en la matière ont en effet engendré une nouvelle façon d'envisager l'anthropologie. Déjà dans les années 1970, Margareth Mead (1979) déclarait que les innovations technologiques invitent les chercheurs à profiter de ses cadeaux pour le développement de la connaissance scientifique. Pour Mead, « de même que les méthodes de datation devinrent profitables aux archéologues, le phonographe, la radio, le magnétophone aux musicologues et aux linguistes, de même la photographie, le film et la vidéographie devraient l'être aux ethnologues » (p.13). Margareth Mead et Gregory Bateson ont été les pionniers de l'utilisation des images comme méthodologie, faisant d'elles un usage systématique dans leur travail de recherche, notamment à Bali en Indonésie (ils réalisent ensemble au début des années 1940 *The Balinese Character*). Leur intention méthodologique est explicitement développée dans leur travail autour de l'argument que sans les techniques visuelles il serait impossible de rendre compte de certains éléments non verbaux, dont les gestes, les mouvements de danse et certains rituels.

Quarante ans après, Ricardo Campos (2012), développe une argumentation qui va donc dans le même sens des déclarations de Mead : « il est urgent, dans cette perspective, loin d'attitudes dogmatiques et de propositions exacerbées d'iconophobie ou d'iconolâtrie, de repenser le rôle et le lieu des machines et des grammaires visuelles dans l'analyse et description du monde. C'est ce

---

<sup>395</sup> Même si l'apparition et le perfectionnement du format 16mm/son synchrone a eu lieu avec la Kodak dès les années 20.

qui est demandé à la communauté scientifique. Avec sa capacité réflexive et de sa perspicacité dans le modelage et la réévaluation de ses pratiques et doctrines, elle est suffisamment flexible pour arriver à s'adapter à de nouveaux contextes socioculturels et technologiques<sup>396</sup>» (*Ibid.*, p.257). Envisager l'usage de l'audiovisuel de cette manière, c'est ne pas considérer la méthodologie des sciences sociales comme étant ancrée dans une réalité qui serait extérieure ou dissociée des transformations de la société en général. C'est considérer que l'image assume une centralité croissante dans la vie et les expériences de l'individu, y compris chez les chercheurs.

L'utilisation de l'audiovisuel dans cette section est conçue comme une forme d'expression scientifique. Autrement dit, le film réalisé fait partie intégrante du processus de recherche. Un processus qui inclut un engrenage depuis la préparation jusqu'à sa diffusion en passant par les étapes de tournage et de post production. L'intention est de continuer à comprendre la mémoire du *salto* chez les immigrés portugais, tout en construisant l'objet de recherche sociologique et en examinant les conditions de sa production, sous la forme d'un film. Il serait difficile dans un exercice comme celui de la thèse, et de la normativité que le langage écrit a acquis au sein de la discipline sociologique, de réduire cette section au rendu filmique. De ce fait, le film qui participe de cette thèse entretient une relation strictement complémentaire avec l'écrit qui va suivre, même s'il peut figurer et être visualisé comme un document abouti et autonome.

Sur ce, il est toujours important de s'inspirer de ceux qui ont été conduits à faire de la sociologie visuelle un front de combat au sein même du champ de la sociologie. Plusieurs auteurs s'accordent pour penser que le texte fondateur de la sociologie visuelle a été écrit par Howard Becker en 1974 : *Photography and Sociology*. Ce texte consacré à la sociologie visuelle essaie de démontrer que l'articulation entre la sociologie et les images peut être très féconde. Quarante ans plus tard, Becker revient avec une même ligne d'argumentation, montrant par là que l'acceptation de la production d'images en sociologie n'est pas encore tout à fait légitime dans la discipline, elle est encore très marginale. L'auteur est ainsi amené à lancer un nouveau défi à ceux qui font des images. Il n'est plus suffisant d'essayer de faire accepter les images dans le champ sociologique, il est tout aussi indispensable que les sociologues qui produisent des images n'hésitent pas à les assumer comme le fruit de leur travail de recherche. Becker synthétise bien l'enjeu épistémologique :

---

<sup>396</sup> Traduction du portugais par mes soins.

« A quoi sert la sociologie visuelle ? On peut répondre à cette question en relevant ce qu'il faudrait que les sociologues visuels fassent pour que leur discipline s'intéresse à eux et les respecte : que doivent-ils faire pour convaincre les autres sociologues que leur travail relève, à part entière, de l'entreprise sociologique ? Mais il ne suffit pas de convaincre les autres, il faut aussi qu'eux-mêmes soient convaincus qu'ils font bien de la « vraie sociologie » et pas simplement de jolies petites photos intéressantes. Pour cela, il leur faudrait montrer que leur travail visuel élargit le champ de l'entreprise sociologique, quelle que soit la définition de la mission de la discipline. » (2001 : 338)

En somme, Becker conseille à ceux qui utilisent les instruments audiovisuels de ne pas perdre leur temps à se justifier de la scientificité de leur démarche, pour mieux faire ressortir l'originalité de leurs résultats.

Contrairement au documentaire, le film sociologique fait converger les informations ou données récoltées dans une théorie sociale. Elle suit les codes déontologiques de la méthodologie pratiquée lors des enquêtes qualitatives et malgré l'utilisation d'un langage filmique qui réunit des exigences esthétiques et de créativité, ce qui par ailleurs n'est pas très loin de ce qui se fait dans l'exercice de rédaction, elle n'abandonne pas la rigueur analytique d'une étude sociologique. En d'autres termes, la réalisation d'un film sociologique tient sa validité scientifique aussi bien à la connaissance théorique et empirique de l'objet d'étude et aux conditions au travers lesquelles ces images ont été captées. Le film que je présente ici est le fruit de ce travail sociologique. Sa réalisation a été guidée par des concepts sociologiques, dont les images et l'articulation entre elles constituent de mon point de vue une opérationnalisation satisfaisante des concepts en analyse sociale. Le résultat final est le film, gardant malgré tout à l'esprit que l'interprétation ultime donnée au film appartient au spectateur, et que celle-ci se renouvelle à chaque projection.

Il est également important d'avoir conscience comme souligne Marc Piau (2000 : 266) que l'exploitation par l'image ne contribue pas seulement d'une manière privilégiée à mettre en perspective certains objets d'étude, que par d'autres méthodes plus classiques on aurait du mal à les rendre concrets, mais que par son utilisation, on peut dévoiler de nouveaux objets et des nouveaux champs de connaissance. Je conçois dès lors le film présenté avec cette thèse comme un objet à part entière, prenant en compte toutes ses phases de construction : de la définition du problème (objectifs de l'étude et questions de recherche), en passant par les opérations techniques (les stratégies de recherche, les méthodes de récolte et d'enregistrement des données) et enfin la restitution finale en forme filmique (codification et analyse des données). Ce travail part donc du postulat que l'utilisation de l'audiovisuel en sociologie peut être une forme aussi légitime que l'écriture, dans la restitution d'une recherche scientifique sans pour autant compromettre sa scientificité.

Il serait dans cette mesure inutile de dire que l'utilisation du médium filmique dans cette proposition d'exploitation de terrain sur la mémoire en contexte migratoire s'est révélée fondamentale. Elle matérialise le point de départ d'un dispositif de recherche qui se voulait d'une part créatif, mais surtout heuristique. Un dispositif qui rendrait compte de la dialectique existante entre le chercheur, l'objet de la recherche et finalement l'outil utilisé à la fois pour la récolte et pour rendre intelligible les données.

## I.2. La construction de l'objet d'étude filmique

La construction d'une narration visuelle, au-delà de tout le processus sociologique qui a été nécessaire à sa construction, a permis de fixer, au travers des techniques audiovisuelles, certains détails qui m'ont été utiles pour mener une réflexion plus vaste sur le phénomène étudié. Si le rendu final - le film - est déjà une interprétation et une conclusion sur le sujet, le travail à partir de l'écrit que je vais entreprendre *en amont* fait appel à des savoir faire différents, menant à des résultats également différents, puisqu'il y est forcément inclus une analyse de l'image. En revanche, il faudrait réinsister sur le fait que l'objectif de la réalisation de ce film ne tenait pas seulement à un exercice illustratif, car il y a eu un effort de le faire sortir de sa position asservie au texte écrit, afin d'aller plus loin dans la connaissance et la description des mécanismes de mémoire du *salto*.

La compréhension, à partir de la réalisation d'un film, de la façon dont la mémoire d'un événement vécu se construit à l'intérieur d'un groupe, et du rôle joué par le chercheur dans cette co-construction, constitue l'axe principal de cette section. Sur ce, j'ai réalisé un film de 20 minutes - *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais* - qui rend compte du *salto* vécu par deux immigrés en France, plus de quarante ans auparavant, mais dont la mise en récit filmique autorise un exercice heuristique et où le montage semble revêtir aussitôt une fonction de démontage des croyances. L'objet d'étude se construit à partir de ces récits et la construction d'un point de vue propre au chercheur fait apparaître une structure du montage à partir du jeu des possibles constitué par les différentes versions de l'histoire recueillies.

L'écriture du scénario et les choix méthodologiques à mettre en œuvre pour ce film de thèse sont l'aboutissement d'une longue réflexion sociologique et d'expériences cinématographiques menées autour de la mémoire pendant les années de doctorat. La réalisation

en 2011 du film *Celle qui est tombée* (17'), ainsi que l'écho favorable que le monde académique et artistique<sup>397</sup> lui a réservé, s'est révélée fondamentale dans cette volonté de préserver cette méthode de travail expérimentale ciblée sur ma population d'étude. C'est sur la base des enseignements tirés de ce premier film que j'ai pu juger de la pertinence d'utiliser cette méthode pour étudier la construction de la mémoire du *salto* et d'avoir des points d'appui et de comparaison afin de monter en généralité. Dans cette perspective, il me semble important de rendre ensuite les conclusions de cette première expérience. Les conclusions de mon premier film ont constitué par ailleurs les prémisses et hypothèses de mon deuxième film.

Dans *Celle qui est tombée*, quatre membres d'une famille racontent, à partir d'une histoire banale, la chute d'un enfant, chacun à tour de rôle, la chronologie des événements, plus de vingt ans après. Les quatre membres de la famille filmés ne connaissent pas la version racontée par les autres face à la caméra, c'est donc au chercheur de construire un 5ème sens à l'évènement, par des rapprochements et/ou des contradictions de discours, qui révèlent quelques uns des mécanismes par lesquels la mémoire opère pour la création d'une histoire familiale biographique, collective.

L'intérêt épistémologique-méthodologique apparaît à partir du moment où le chercheur recueille chaque récit séparément, avec une caméra, ayant par la suite le besoin de choisir et aussi de rejeter des images qui correspondent à des moments du récit différents, dans le sens « d'ordonner chronologiquement » et de restituer l'évènement biographique et mémoriel par le moyen cinématographique.

Tout d'abord, en utilisant les opérations audiovisuelles, mais aussi des outils à la fois conceptuels et méthodologiques de la sociologie j'ai mis en exergue une méthodologie de travail qui permet de rendre translucide une démarche qui a contribué à façonner cet objet scientifique. Ainsi, dans la démarche suivie il s'est agi d'une action délibérée de provoquer la parole mémorielle chez chaque membre de la famille, la transformant et en produisant des connaissances concernant ces transformations.

Le travail sociologique avec et à partir des images est une pratique différente de celle qui part et aboutit dans l'écrit. Néanmoins, dans les deux cas, ce sont deux méthodes qui incarnent un vecteur de connaissance sur plusieurs aspects de la vie sociale. En partant du souvenir d'un

---

<sup>397</sup> Le film *Celle qui est tombée* a été sélectionné à la compétition officielle du *Festival International des films de Femmes*, 35<sup>e</sup> édition (2012). Au même moment, il a été projeté et discuté dans le cadre de plusieurs séminaires et colloques, parmi lesquels le séminaire *Atelier d'écriture documentaire* à l'PEHESS (2011); le IV<sup>e</sup> Congrès de Sociologie à Grenoble (2011); le *I Encontro da Associação de Investigadores da Imagem em Movimento* à Faro (2011), entre autres.



fait saillant dans l'histoire biographique d'une famille, j'ai pu aborder la question du « temps » social, mais également de la manière dont le film peut rendre compte de cette variable, et encore de la façon dont la sociologie peut tirer avantage du langage filmique. L'unité de temps est de longue date un sujet philosophique. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Henri Bergson développa l'idée du temps comme une invention. Cette unité de temps est ainsi loin de constituer une simple juxtaposition où s'accumuleraient le passé, le présent et le futur de façon ordonnée et normative. Dans le cinéma, il n'existe pas une seule notion de temps, mais plusieurs temps qui peuvent, d'un côté, s'agencer sur plusieurs plans d'existence, et de l'autre, exprimer simultanément plusieurs champs de signification et d'interprétation à la fois<sup>398</sup>.

Si je pars de cette idée, je dois considérer ensuite que le discours que nous faisons du passé correspond à nos cadres sociaux du présent. L'enjeu qui se pose alors est de construire les bases de cette analyse à travers la compréhension de la relation que nous avons aujourd'hui avec certains éléments qui ont eu lieu dans le passé, et de ne pas partir du passé comme un temps statique. En d'autres termes, et rejoignant toujours la thèse de Halbwachs, analyser le discours de la relation au passé d'un individu est surtout comprendre comment l'expérience du passé est racontée à la lumière du présent. Cela dit, comme vu dans le chapitre précédent, il faudrait souligner que le chercheur, quand il pose des questions à l'interviewé, peut faire éclater des silences et des chantiers biographiques qui sont toujours en renégociation, tout en créant des désordres dans le discours.

La référence à Halbwachs m'amène à réfléchir sur la mémoire d'un événement biographique sous la forme de son enracinement dans des espaces physiques qui sont devenus depuis des éléments mythifiés. Si je me tiens toujours minutieusement à l'analyse des données audiovisuelles de *Celle qui est tombée*, je peux constater, à travers les récits, l'existence de représentations collectives au sein de la famille qui nous ont renvoyés à quatre principaux espaces physiques : l'hôtel, la piscine, la menuiserie, l'hôpital.

Il y a donc un modèle narratif partagé par les quatre éléments de la famille qui est très localisé au niveau spatial et chronologique. Cela fait ressortir une reconstruction mémorielle qui a comme toile de fond une cohérence de souvenirs au sein de la famille, et qui rejoint l'idée de Maurice Halbwachs sur le fait que l'institution familiale constitue un sanctuaire de mémoire d'événements importants : « une scène déterminée qui s'est déroulée dans notre maison, dont nos parents furent les personnages, et qui a marqué dans notre mémoire, ne reparaît donc pas comme

---

<sup>398</sup> Pour en savoir plus sur les différentes méthodes dont le cinéma dispose pour traiter le « temps », voir une petite réflexion très claire *Le cinéma et le temps*, écrite par Jean Leirens en 1954.

le tableau d'un jour, tel que nous la vîmes alors. Nous la composons à nouveau, et nous y faisons entrer des éléments empruntés à bien des périodes qui la précédèrent et qui la suivirent » (1994 [1925] : 153). C'est à travers cette mémoire que la famille prouve son existence mais aussi les liens de cohésion familiale.

Par ailleurs, la méthodologie appliquée pour enregistrer chaque récit, sans qu'aucun des membres de la famille connaisse l'histoire racontée par l'autre face à la camera, a fait émerger des singularités qui me renvoient à une reconstruction narrative atomisée. Cet aspect est sans doute associé au fait que la collectivité familiale s'est transformée elle aussi. Un certain nombre de souvenirs se transforment avec le temps, suivant les changements et recomposition que le groupe subit, puisque comme il a été dit précédemment, nos souvenirs sont des reconstructions faites à partir de nos cadres sociaux présents. Il n'était donc pas surprenant que la mémoire d'un épisode vécu dans une famille il y a plus de vingt ans évolue de façon divergente, surtout si ce groupe a été la cible d'une reconfiguration.

### ***J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais* (DVD placé en fin de volume)**

Le dispositif d'enquête de *Celle qui est tombée*, a été employé pour le film *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais*. Celui-ci a donc pu se fonder sur un cadre théorico-méthodologique bien construit et réfléchi. Les deux films ont en commun une même procédure d'enquête et un même objet d'étude - les mécanismes de construction de la mémoire biographique - mais celui qui participe à cette recherche au-delà d'être cohérent avec la thématique de la thèse, se situe en dehors du cadre familial. Dans les paragraphes qui vont suivre, je porterai un intérêt spécial à la méthode audiovisuelle, mettant cet instrument de travail au même plan d'attention et d'analyse que le matériau sociologique qu'il a contribué à le façonner en objet scientifique.

## I.1. La caméra comme outil d'entrée dans le terrain

*J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais* a été tourné pendant l'été 2011 à Trás-os-Montes, dans un village appelé Agrochão, situé dans le nord du Portugal. Pour mettre en œuvre le dispositif de recherche que j'avais envisagé pour atteindre les objectifs ci-avant exposés, il m'a fallu lancer un appel par internet pour trouver un groupe de personnes ayant fait le *salto* ensemble. Cette demande comprenait donc un implicite, qui était que les liens entre les personnes qui avaient fait le *salto* pendant les années 1960-70 soient toujours d'actualité. L'intérêt premier n'était pas forcément le fait que ces personnes constituent encore aujourd'hui un groupe, avec des liens plus ou moins forts, d'une quelconque nature (famille, voisinage, cercles d'amitié, etc), mais que la personne répondant à mon appel soit en mesure de me faciliter l'accès à ses autres compagnons du *salto*.

Deux réponses concernant spécifiquement cet exercice m'ont paru remplir les pré-requis nécessaires pour passer à l'action<sup>399</sup>. La première a échoué. Malgré la bienveillance et la volonté de la part de la personne qui m'a contacté pour participer à cet exercice, le reste du groupe n'a pas suivi son volontarisme. Dans ce cas, il s'agissait du cadet d'une famille de cinq membres ayant fait l'expérience du *salto* suivi du vécu dans les bidonvilles. J'ai fini par ne faire qu'un entretien individuel avec le cadet de la famille.

La deuxième réponse a abouti au film qui est présenté dans le cadre de cette thèse. C'est la fille de Zé, l'un des protagonistes du film, qui m'a contacté à la suite de mon appel lancé sur internet. Paola (née en France et professeure d'espagnol) fait partie de ces jeunes issus de l'immigration portugaise qui souhaitent s'emparer de leur histoire familiale, brisant certains silences dans lesquels les immigrés sont enfermés malgré eux ou intentionnellement. Paola et Sandrine (la fille d'Inácio - chapitre 6) m'ont raconté leur investissement dans l'enregistrement de la mémoire migratoire familiale, soutenant et facilitant donc ma démarche d'enquête. Elles rejoignent une des catégories identifiées par Irène dos Santos (2010) sur les descendants des Portugais en France et décrite par l'auteure comme « ceux qui se racontent le plus volontiers sont souvent ceux de mes interlocuteurs impliqués dans une démarche revendicative de leur origine portugaise, très conscients de ce qui se joue dans la relation enquêteur-enquêté » (p.108).

---

<sup>399</sup> Je rappelle que cet appel que j'ai fait par internet concernait également d'autres personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles, de cohortes migratoires et de sexe différents qu'il me fallait pour avoir un échantillon de recherche paritaire.

C'est donc grâce et à travers Paola que j'ai pu rencontrer les deux protagonistes Zé et Maria Aurora. Tous deux étaient originaires du même village au moment de leur émigration, et sont aujourd'hui de la même famille, par alliance : Maria Aurora s'étant mariée avec le frère de Zé. Au départ nous avions prévu de rencontrer plusieurs personnes originaires de ce village et qui étaient partis ensemble vers la France (un groupe d'environ 6 ou 7 personnes). La dispersion géographique actuelle de ces personnes n'a pas permis de concrétiser ce projet initial, ce qui m'a conduit à n'utiliser que deux récits de voyage. Cette contrainte n'a finalement pas été très gênante pour la recherche, car on a pu ainsi mieux mettre en perspective toute la trajectoire migratoire de chacun de ses protagonistes avec la mémoire du passage, ce qui aurait pu s'avérer plus difficile avec un nombre de participants plus élevé.

Paola a été le vecteur essentiel de l'intégration dans le terrain. Elle m'a permis, d'une part, d'accéder relativement facilement aux protagonistes du film et de pouvoir formuler précisément ma demande scientifique envers eux. Puis, d'autre part, elle m'a facilité l'organisation logistique du tournage dans le village d'Agrochão. Les négociations qui ont entouré l'explication des objectifs du travail de recherche aux protagonistes et surtout l'acceptation de l'équipe et du matériel de tournage dans leurs lieux privés ont été facilité par le rôle joué par Paola. Cela étant dit, c'est surtout la rapidité de mise en confiance avec les protagonistes, élément préliminaire fondamental à l'utilisation d'une caméra, qui montre comment le rôle intermédiaire de Paola a été central.

De ce fait le parcours de mise en confiance entre les protagonistes et moi a été simple, mais ne peut être en aucun cas ramené à une logique unique de crédulité naïve de leur part. Le recueil audiovisuel de leurs récits a été précédé d'un rendez-vous de préparation du tournage où j'ai pu expliquer mon projet de recherche filmique et où ils ont pu pondérer leur participation ou non à ce projet. Par rapport aux autres entretiens réalisés dans le cadre de cette thèse (en excluant ceux où j'ai introduit au moment de l'entretien le film *La Photo Déchirée* : voir chapitre 6), « l'intrusion » dans l'espace privé ainsi que l'enregistrement des paroles des interviewés a été moins « brusque », compte tenu de cette nécessité de repérage des lieux mais aussi d'une obtention d'accord préliminaire de captation d'images. Contrairement aux autres entretiens, l'utilisation de la caméra ne permet pas l'anonymisation *a posteriori* des enquêtés, c'est pour cette raison que toute la présentation du projet et l'insertion dans le terrain revêt une importance particulière dans tout le processus filmique.

Curieusement, une sorte de consensus autour de la captation d'images s'est établi très paisiblement, beaucoup plus qu'autour de l'événement - *le salto* - sur lequel je voulais enquêter,

comme cela a été le cas aussi avec d'autres enquêtés (voir chapitre précédent). Cette bonhomie dans l'acceptation de la caméra m'avais déjà frappée lors d'autres expériences socio-visuelles, notamment lors de la réalisation de deux autres films : *Copos, passos e escadinhas* (2004, Lisbonne, ISCTE, 28<sup>mn</sup>) et *Les joueurs d'échec au jardin du Luxembourg* (2002, Paris, Université Paris X-Nanterre, 10<sup>mn</sup>). Le premier porte sur la sociabilité entre habitants et commerçants d'une rue dans un quartier historique de Lisbonne et le deuxième sur les échanges verbaux et non verbaux de l'organisation des joueurs d'échec du jardin du Luxembourg. Dans les deux cas, il ne s'agissait pas de voler des images du quotidien des personnes, mais d'observer le moment et partager avec elles l'espace. La présence de la caméra était concrète et contraignante au niveau physique, mais elle s'est révélée être un élément transformateur du contact avec l'observé, dans la mesure où cet instrument a permis d'établir plus facilement une relation avec la population d'étude. Ces expériences soulignent la fonction que la caméra peut jouer comme médiateur et vecteur de proximité et d'entrée dans le terrain. Le chercheur avec une caméra n'exerce plus une activité « suspecte », son objectif scientifique, par la présence de la caméra, devient explicite.

La possibilité d'un comportement altéré compte tenu de la présence de la caméra n'était pas une réflexion ou une expérience qui m'était inconnue. Même en l'absence d'orientations de mise en scène, les enquêtés ont tendance à entrer dans un jeu de rôles avec leur propre image. Néanmoins, cette mise en scène n'est pas exagérée. En comparaison avec d'autres situations d'entretien, elle ne se révèle pas plus excessive que quand il y a un seul magnétophone ou un cahier de notes devant eux. Cette sensibilité est partagée dans le milieu de l'anthropologie visuelle : « nous avons assez largement parcouru les rapports de la caméra avec ce qu'elle observe pour comprendre qu'une modification des comportements en sa présence ne met pas en cause l'authenticité de la narration » (Piault, 2000 : 189). Je ne parlerai pas d'authenticité, mais la représentation des situations d'enquête qui en résulte n'est ni plus ni moins exacerbée que celle qui se met en place lors du jeu de face à face qui fait interagir deux personnes. Dans le processus de communication qui se base sur une asymétrie des rapports, comme c'est souvent le cas de l'interaction entre le chercheur et l'observé, l'autocontrôle de ce dernier vise une cohérence expressive, évitant certaines dissonances, insistant sur certains faits et dissimulant d'autres (Goffman, 1993 [1959] : 82). Autrement dit, je considère le discours des enquêtés comme une parole qui « n'est ni transparente ni opaque », mais comme « un véhicule du sens » (Demazière et Dubar, 1997 : 93).

## I.2. Le montage comme élément clé du processus de production scientifique

L'utilisation de l'audiovisuel comme moyen d'approfondir la connaissance du social, et plus concrètement ici sur le processus de mémorisation contrasté de plusieurs personnes ayant vécu un même événement, n'a pas pour résultat la restitution d'un réel inquestionnable. L'utilisation de cette pratique souligne surtout le compromis du chercheur dans la recherche d'un sens narratif, à travers l'organisation des données récoltées.

Le montage devient ainsi le moment par excellence de la production de sens du discours, sans pour autant avoir l'obligation de respecter la chronologie linéaire ou séquentielle de l'entretien. Le chercheur dans cette phase peut introduire des sujets, rendre opérationnels les concepts avec lesquels il travaille et enfin rendre lisible et intelligible sa problématique. Dans ce sens, les images vont dégager des idées et la structure du film, leur interprétation.

Penser le montage sous cet angle nous renvoie inexorablement vers les réflexions et pratique cinématographique de Dziga Vertov. Auteur-réalisateur de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, il transforme ces propos en le manifeste du ciné-œil. Ce manifeste s'appuie essentiellement sur l'idée que le film est en phase de montage dès « la première observation jusqu'au film définitif » (Vertov, 1972 : 103). Autrement dit, le montage est *ininterrompu* pendant tout le processus de fabrication. Vertov décompose ce processus en trois périodes qui valent la peine d'être reproduites (p.131) :

- 1) Je monte lorsque je choisis mon sujet (en choisir un parmi les milliers de sujets possibles) ;
- 2) Je monte lorsque j'observe pour mon sujet (réaliser le choix utile parmi mille observations sur le sujet) ;
- 3) Je monte lorsque j'établis l'ordre de passage de la pellicule filmée sur le sujet (s'arrêter, parmi mille associations possibles d'images, sur la plus rationnelle en tenant compte aussi bien des propriétés des documents que des impératifs du sujet à traiter).

Le montage est en priorité et communément rattaché à la troisième phase délimitée par les fondateurs du courant du ciné-œil (plus connu comme le moment de post-production), mais Vertov a le bon sens de remarquer que le montage d'un film est toujours en construction. Tout comme dans un travail sociologique où l'écriture se construit du terrain à la rédaction. En effet,

les deux premières phases décrites dans le manifeste ciné-œil sont également importantes. Si j'applique cette théorie à l'exemple de mon étude, il est évident que depuis la problématisation de l'objet filmique sur la mémoire du *salto* jusqu'au moment où j'ai récolté et observé les informations nécessaires à la constitution du contenu filmique (les deux premières phases définies par Vertov), je débutais le processus de montage.

Néanmoins, ce n'est que la troisième phase qui va mettre à nu l'action du chercheur dans le traitement du thème. L'exercice audiovisuel, beaucoup plus que l'exercice écrit, rend compte à travers le document après montage de certains aspects de la méthodologie appliquée : notamment le fait que la version racontée à l'écran est une construction de l'auteur visible à travers les points de montage. Par l'utilisation d'un langage cinématographique : ellipse, montage alterné entre les personnages, hésitations des protagonistes. Cette construction permet de rendre compte de la manière dont la mémoire se constitue ou reconstitue chez les personnages interrogés. C'est ce qui débouche sur l'un des éléments essentiels de la théorie de Dziga Vertov, dans la mesure où pour cet auteur-réalisateur il n'est pas question que la camera imite le travail à l'œil nu. Bien au contraire, il faudrait affirmer et assumer les possibilités infinies du ciné-œil, dans sa capacité à exploiter le chaos du mouvement dans l'espace et dans le temps (Vertov *in* Granja, 1981 : 41).

Ainsi, parler de la troisième phase du montage revient à réfléchir essentiellement sur deux opérations, la coupure et le collage des plans, qui s'opposent dans un premier temps mais qui ont comme objectif l'équilibre du résultat final, en allant plus loin que ce que l'observation à l'œil nu nous aurait permis. Ce sera aussi le moment de rendre perceptible la thèse développée sur le thème abordé. En effet, au moment de l'arrivée à l'édition, avec plusieurs heures de rushs qui constituaient les deux versions de l'épisode biographique du *salto*, vécu ensemble par les deux protagonistes, j'avais pour but à la fois de rendre perceptible la structure narrative récoltée lors de la prise en image des récits, mais également de rendre visible les détails et gestuelles différenciés qui rendent compte de la reconstitution de la mémoire dont les discours sont la preuve.

En disposant de ces deux versions, j'ai construit une version, que j'appellerai la troisième version de l'évènement. Cette troisième version est le résultat d'un effort bipartite que j'ai dans un premier temps fait sur la forme, i.e. sur le rythme, la dynamique et la fluidité afin de rendre un document esthétique, et dans un deuxième temps sur l'intelligibilité du contenu du document. Quant à la forme, la mise en scène est volontairement dépouillée. Peu de mouvement de caméra, peu de valeurs de cadres ou de changement d'axes. Le spectateur est concentré sur la parole de Maria Aurora et de Zé. Il n'y a donc peu d'éléments « perturbateurs » tels que des plans d'illustrations. Le regard est amené à se fixer dans la parole et non dans des espaces représentés.

Concernant le rythme, les allers retours entre Maria Aurora et Zé, plus souvent appelé comme « effet de chœur » dynamise le récit, ponctué par des virgules musicales, véritable respiration à ce « road movie statique ». Ces dernières avec les cartons ont pour objectif de structurer et faciliter la compréhension, puisque la parole est dense<sup>400</sup>. Quant à l'intelligibilité, le film a été construit à travers deux préoccupations simultanées : le montage narratif, qui concerne la façon dont l'histoire a été ordonnée en fonction des croisements et des confrontations, tout en assumant les contradictions existantes entre les deux versions ; et le montage discursif<sup>401</sup>, qui a établi les relations de sens sociologique.

La phase de l'édition et le document final qui en résulte, laissent entrevoir le démontage des mythes qui se sont forgés autour de la mémoire biographique. De cette façon, l'objet filmique sociologique a été le fruit d'une co-construction qui s'est produite dans l'interaction active entre les protagonistes et le spectateur, et encore entre les enquêtés et le chercheur, où chacun joue son rôle.

### I.3. Les enjeux de l'analyse sociologique/filmique

Comme cela a déjà été souligné plus haut, le lecteur ne trouvera pas dans le film *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais* une forme d'illustration de ce qui va être dit ci-après. A l'envers, si un statut doit être déterminé c'est à cet appoint sociologique comme forme de supplément analytique. En d'autres termes, le film présenté est un document sociologique abouti, puisqu'il comprend le recueil de données et son analyse sociologique. Les prochaines lignes auront donc un statut de réflexivité sur l'analyse sociologique déjà entreprise dans la réalisation du film.

Cet exercice audiovisuel ciblait prioritairement l'expérience du *salto* vécu par les enquêtés. Il y a donc eu une forme d'imposition thématique dès lors que je leur ai formulé la proposition d'entretien filmé, en les relançant sur certains sujets pendant l'entretien dès lors que je n'arrivais pas à saisir le sens de leur discours. Cependant, la relation de confiance ainsi que l'informalité à travers laquelle l'entretien s'est déroulé a rendu possible une plasticité de la mise en mots de

---

<sup>400</sup> Ce film a, en effet, pour vocation d'être projeté dans d'autres contextes que l'espace académique. Ainsi, sans se compromettre dans une mise en scène avilissante, habituellement utilisé aux reportages TV, la primauté du projet n'est pas de rendre indigeste la parole des deux protagonistes filmés.

<sup>401</sup> Voir à propos du montage narratif et montage discursif la typologie faite par Vincent Amiel (2001) *Principes des esthétiques contemporaines en montage* (p.134).



l'importance donnée à certains faits plutôt qu'à d'autres, libérant le récit du *salto* d'une chronologie temporelle et spatiale très figée.

Jusqu'à présent, j'ai essayé, lors de l'usage des extraits, de ne pas complètement fragmenter les paroles des enquêtés, en les resituant tantôt à travers la description des conditions dans lesquelles les entretiens ont eu lieu, tantôt à travers la description des caractéristiques sociodémographiques des enquêtés. Malgré toutes ces précautions, cela ne rend pas complètement mon analyse exempte des critiques formulées par Demazière et Dubar (1997). Dans leur ouvrage *Analyser les entretiens biographiques*, à propos de l'asservissement du contenu des entretiens aux besoins de la démonstration, une critique est faite à l'encontre d'une posture très déductive (p.16) ou hyper-empiriste (p.24) souvent retrouvée chez les chercheurs en sciences sociales.

En somme, l'élément central de la critique de Demazière et Dubar (1997) en ce qui concerne la posture illustrative ou déductiviste est la destruction de la structuration des discours recueillis lors des entretiens biographiques, fondé sur le besoin du chercheur de découper le discours pour mieux le ranger dans des catégorisations préétablies. Alors que la critique faite à la posture restitutive ou hyper-empiriste se centre sur le fait que la parole de l'enquêté n'est pas toujours transparente. En effet, « l'entretien de recherche et la sociologie ne vont pas spontanément ensemble » (Grelon *in* Demazière et Dubar, 1997 : 35). En alternative, les auteurs proposent une troisième voie qui est inductive et qui prend la parole des individus comme « trace d'une production de sens, dans l'interaction d'enquête, des expériences vécues » (*Ibid.*, p.19). Ensuite seulement, à travers une démarche de codifications de la retranscription complète de l'entretien, en extrayant la structure du discours relatif au niveau des fonctions, des actions et de la narration des récits biographiques (p.113), les chercheurs peuvent reconstruire du sens : « l'analyse structurale de récits consiste donc à articuler les épisodes d'une histoire (ses séquences) avec la structure des ses personnages (ses actants) pour découvrir la logique du discours tenu à son destinataire (les arguments) (p.114).

Ces propositions ont eu un écho particulier sur la façon dont j'ai perçu la parole de mes interviewés tout au long de cette thèse, même si l'analyse de contenu n'a pas été faite aussi systématiquement que Demazière et Dubar le préconisent pour la mise en œuvre de l'analyse d'entretiens, notamment en ce qui concerne l'effort de répartir et de classer l'intégralité de l'entretien par niveau et type. Quant à la restitution, il nous a été impossible de contourner la sélection et l'extraction de parties du discours de notre analyse, notamment au vu du nombre élevé de nos entretiens. Cela étant dit, la manière de procéder pour analyser mon corpus

d'entretien n'a pas négligé l'importance de regarder le contenu d'un point de vue structurel et non pas d'une façon morcelée.

Les deux entretiens filmés, d'une durée totale d'environ 4 heures, ont été analysés suivant ce même souci, sauf que dans ces cas, j'avais face à moi, d'une part, non seulement une parole mais aussi des images, et d'autre part, un objectif précis, celui de faire correspondre dans leurs divergences et convergences les deux récits, reconstruisant un troisième sens scientifique. Il apparaît que l'audiovisuel par l'ensemble d'informations qu'il permet de recueillir, par la mise en relation d'images qu'il autorise, nous donne à voir les formes verbales et non verbales de la mise en récit du *salto*. Cette opération a été appelée ci-dessus montage narratif, qui est complémentaire du montage discursif. Ce dernier concède au chercheur la possibilité d'une « analyse sociologique (qui) cherche les logiques sociales de catégorisation » (Demazière et Dubar, 1997 : 98) des récits des individus.

#### **I.4. La transcription du film à travers le démontage à l'écrit**

S'il s'agissait ici seulement de retranscrire intégralement deux entretiens d'environ deux heures chacun, je pourrais m'attendre à ce que le lecteur feuillette rapidement les pages suivantes. Pour éviter cet écueil, je me propose ici de démonter le montage narratif et discursif que j'ai appliqué pour la construction de *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais*, afin de rendre lisible par écrit les résultats sociologiques auxquels je suis arrivée. La manière de présenter la parole à l'écrit est la retranscription de la façon dont elle est montée au cours du film : je souhaite souligner que ce travail écrit n'aurait pas pu exister sans l'étape précédente de la mise en forme filmique.

En voulant suivre mon intention initiale de comprendre les mécanismes de mémoire du *salto*, avec la caméra déjà placée devant chacun des interviewés, je leur ai demandé de me raconter leur voyage (le *salto*). A part cette première question, mon intervention dans la mise en parole de cette expérience a surtout été de les relancer sur certains passages décrits qui me paraissaient flous. En ayant une masse d'images à l'état brut, de deux récits séparés qui faisaient des allers retours sans une ligne chronologique d'événements très linéaire, j'ai malgré tout pu y cerner trois moments à partir desquels je pouvais organiser les séquences filmées : le départ du Portugal, le passage à travers l'Espagne et l'arrivée en France.

Contrairement à l'expérience que j'avais eue dans la réalisation de *Celle qui est tombée*, notamment en ce qui concerne une relative homogénéisation entre les récits sur le même événement raconté, les deux récits recueillis sur le passage migratoire de Zé et Maria Aurora étaient dissemblables. Deux hypothèses paraissaient alors faire sens pour expliquer la dissonance plus ou moins inaltérable des récits racontés d'un même événement : la première qui nous renvoie à la forte socialisation de la mémoire dans le cadre d'un groupe familial ; et la deuxième qui se rapporte aux trajectoires de vie de chacun des membres impliqués dans l'événement.

Ceci étant dit, l'organisation des images en séquences intercalées entre les deux protagonistes, couplé à la variation entre les trois moments du récit de voyage migratoire, révèle plus que le contexte dans lequel ces récits se produisent, elle montre aussi comment la mémoire d'un événement se forge à partir de la confrontation des récits. En dernier ressort, cette organisation méthodique et tranchante à la fois, voire ce dynamitage de toutes les séquences, met en évidence les variations thématiques et de récits qui permettent au spectateur/lecteur d'accéder aux conclusions sociologiques. En d'autres termes, les récits en images donnent à voir l'expression non verbale, contribuant à faire apparaître une nouvelle organisation du récit. Chaque récit donnant du sens au tout composé ; le tout composé donnant du sens aux récits en images ; le spectateur étant le dernier à composer avec tout cela.

C'est pourquoi la transcription qui va suivre est indissociable de la visualisation du document audiovisuel présenté en pièce jointe. Les résultats sociologiques auxquels je suis arrivée sont avant tout tributaires des avantages analytiques que la procédure de réalisation du film a permis.

## Le Départ

### Zé

Ici (dans le village d'Agrochão), il y avait des jours,  
où je me levais le matin pour nourrir les vaches.  
Après, si c'était la saison on préparait la terre pour les légumes,  
je me levais, chargeais le fumier dans la charrette,  
je conduisais les vaches et l'employé (du père) les bœufs.

### Maria Aurora (MA)

Mon père m'avait promis que, une fois au Portugal, je pourrais partir où je voudrais.  
Cela faisait 7 ans que je travaillais dans un hôpital au Mozambique comme infirmière.  
Je ne me suis jamais réadaptée dans ce village.  
Je demandais tous le temps à mes parents qu'ils me laissent partir

Figure 7. Zé (scène du départ)



Zé

Je faisais les démarches pour renouveler la carte d'identité,  
dans l'intention de partir en France.  
Mais sans rien dire à mon père.

MA

Mon père m'a accompagné à l'église,  
pour le rendez-vous de départ.  
Nous sommes partis en camionnette !  
Oui, oui, mon père était au courant de tout.

Zé

J'avais 23 ans quand je suis revenu de l'armée,  
et c'est à ce moment là que j'ai décidé d'aller en France.  
Au tout début, je pensais travailler comme policier,  
Mais quand je suis rentré au village,  
tout le monde disait que la France était bien.  
On y gagne de l'argent !  
Je me suis mis à rêver.  
J'ai recherché le passeur.

MA

Je ne sais plus comment on s'est organisé,  
les jeunes hommes et femmes qui voulaient partir  
sont allés voir le passeur, qui était de Vila Nova.  
Et je ne me rappelle plus très bien,  
On lui a donné mille ou deux mille escudos<sup>402</sup>.

---

<sup>402</sup> Selon le déflateur du PIB fournit par la Banque Mondiale, deux mille escudos en 1967 correspondent aujourd'hui à 527 euros. Bien entendu, cela veut dire très peu par rapport à l'évolution de l'économie du pays depuis les années

Zé

Certains ont payé deux mille cinq cents,  
mais à moi, il m'a pris moins.

Analyser le discours de Maria Aurora et Zé sur leur rapport au passé, en tant que migrants, et plus particulièrement sur ce qui est à la base de leur expérience migratoire et de leur devenir d'étranger, revient surtout à comprendre comment l'expérience du passé est racontée à la lumière de l'expérience du présent, comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises. En outre, parler du fait de devenir d'étranger est d'une part percevoir cette condition comme le résultat d'une interaction sociale basée sur la « spatialité » et non pas le devenir psychique de quelqu'un qui se déplace, à l'instar du travail de George Simmel (*in* Grafmeyer et Joseph (dirs.), 1984) ; et d'autre part, concevoir cette catégorie comme une figure juridique de non appartenance nationale.

Cela étant posé, la trajectoire et les conditions de vie de l'avant migration, racontées par Maria Aurora et Zé, se rejoignent sur deux points : un passage par l'« Afrique » et une perception de la vie d'autrefois au village d'origine - Agrochão - qui était caractérisée par la dureté et la rudesse paysannes. Quant au passage par l'Afrique, chez les deux protagonistes, elle se fait dans des contextes différents mais tous les deux en lien avec le colonialisme portugais. Alors que Maria Aurora est parti au Mozambique avec sa famille dans le cadre d'un colonialisme de peuplement, Zé a été appelé pour combattre aux côtés des troupes coloniales en Guinée Bissau contre la lutte des indépendantistes.

Puis, le retour au village après l'épisode africain est marqué, dans les deux cas, par l'emprise patriarcale, où la figure autoritaire du père apparaît au premier plan. Dans le cas du récit de Maria Aurora, le père apparaît comme celui qui a le dernier mot dans les décisions familiales ; et dans le cas du récit de Zé, le père est celui qui gère les affaires, distribuant selon sa volonté le travail aux différents membres de la famille. Cette image du père « précepteur » ou « gouverneur » se reflète aussi dans le besoin d'approbation du père l'un et l'autre pour émigrer. Zé n'ayant pas eu l'approbation, il est parti en secret contre l'avis du père pour qui la présence au travail du fils aîné dans les champs était essentielle. Même si la relation entre Maria Aurora et son père reste moins élaborée - quoique, comme nous allons le voir plus loin, Maria Aurora répété que son départ aurait été « douloureux » pour son père -, ces deux parcours de l'avant migration semblent jouer le rôle de marqueurs dans la détermination de s'évader de la tutelle du père.

---

1960. Ainsi, par curiosité, d'après quelques estimations très généralistes, ce montant pouvait correspondre à six mois ou un an de salaires mensuels, si l'on prend en compte le salaire d'un travailleur rural de la région nord du Portugal.

Dans les deux cas, un autre « ras-le-bol » est exprimé de façon beaucoup plus littérale, celui d'être excédé par le mode de vie mené dans le village d'Agrochão, notamment par la dureté de la vie paysanne. Dans le hors champs, j'ai entendu Zé dire : « j'étais un vrai esclave, on déjeunait dès le petit matin un repas qui tenait au corps. Et on restait dans les champs jusqu'à midi à ramasser le fumier ou à labourer », alors que Maria Aurora regrettait le côté cosmopolite de la ville qu'elle avait connu auparavant en Mozambique. Enfin, un autre facteur paraît avoir été déterminant, ces nouvelles qui arrivaient de France qui disaient que là-bas « on y gagne de l'argent ».

Il ne s'agit pas de réduire l'intention de partir en France à ce portrait de points en commun entre les récits de chacun des protagonistes. La mise en relation des deux récits a permis avant tout de percevoir une narration de départ singulière, très liée à l'histoire familiale de chacun. Il est notable que ces parcours familiaux sont eux-mêmes incrustés dans la configuration de l'espace d'où les deux protagonistes sont originaires<sup>403</sup>, avec une structure de propriété et une composition de classe très associées au cadre géographique du nord du Portugal - système minifondiaire - et à laquelle s'est ajoutée une période coloniale nationale intense qui a marqué toute une cohorte générationnelle.

Ces deux mémoires singulières, mises en relation, révèlent des aspects importants pour comprendre la construction d'un récit de migration, dont les facteurs déclencheurs de la motivation à émigrer. Ainsi, la répulsion vis-à-vis des conditions de vie paysanne est devenue centrale pour expliquer les raisons d'émigration chez les deux protagonistes. Il est notable que cette structuration des récits individuels se fait en opposition avec l'expérience citadine qu'ils ont à Paris, donc déjà en situation d'immigration. En parallèle, la figure du passeur apparaît pour montrer que la décision de partir n'était pas isolée, d'autres hommes et femmes avaient déjà ouvert le chemin avant eux.

Dans leur récit, Maria Aurora et Zé, expliquent, d'une manière assurée et inamovible, le bien-fondé de leur départ d'une vie rurale au quotidien dur et prévisible vers une vie citadine à l'issue incertaine mais désirable. Avec cette idée en fond, ce premier ensemble de séquences laisse voir et permet de comprendre le besoin analytique dans les études des migrations d'utiliser parfois l'unité d'analyse de la famille à la place de l'individu. D'autres fois, concevoir le collectif attaché à une région déterminée est une des formes possibles afin de déceler les repères sociaux

---

<sup>403</sup> Pour une analyse plus développée sur la façon dont le système familial inscrit dans l'espace peut être un déterminant central sur les « conduites humaines », voir Emmanuel Todd (1996[1990]), *L'invention de l'Europe*.

sur lesquels les individus s'appuient dans la construction de la mémoire, sans pour autant nier leur subjectivité.

## Le Passage

Maria Aurora

Nous étions... trois, quatre, cinq, six, sept, huit,  
nous étions neuf personnes !

Zé

Parmi nous, il y en avait une qui est aujourd'hui ma belle-sœur,  
Nous étions tous d'ici, d'Agrochão,  
Une qui habitait à côté de chez mon père,  
Un autre qui s'appelait Domingos,  
Nous étions trois garçons et trois filles.  
Domingos, Graciano et moi même,  
Il y avait Maria Aurora, Maria Isabel et Fernanda

Zé

C'était en 67

MA

Je suis parti d'ici en 66  
Au mois de novembre,  
le 6 novembre, exactement.

Zé

Ceux qui partaient en France ne pouvaient pas dire qu'ils y allaient.  
Tout était secret, personne ne savait rien !  
Le passeur a frappé à ma porte à deux heures du matin.  
Il a tapé à la porte, j'ai dit "qui est là ?" "C'est Selmo, si tu veux partir c'est aujourd'hui."

MA

On est parti vers cinq heures du matin.  
C'était l'hiver, il faisait nuit !  
On est arrivé au village du passeur, et là on a pris un café.

Zé

Le passeur je le connaissais déjà,  
il était assez réputé.  
Il était négociant en bois, et achetait de tout !

MA

Il s'appelait Léchinha  
Il nous a amené en France jusqu'à Saint Denis,  
Et nous a remis à un Monsieur originaire de notre village d'Agrochão.

Zé

Léchinha avait tout organisé.

Il était déjà venu en France plusieurs fois,  
Il savait très bien quoi faire.  
Il avait un ami douanier qui lui disait quel jour il devait passer  
Il lui donnait toujours quelque chose,  
Ils buvaient quelques coups, lui payait un repas ou deux.  
Et le jour où nous sommes partis il n'y a eu aucune surprise.

Figure 8. Maria Aurora (scène du passage)



MA

Nous avons traversé des marécages,  
Il faisait déjà nuit,  
Et bien évidemment c'était tout mouillé, plein de boue.  
Il y avait un petit ruisseau en contre-bas,  
Et c'est là que nous sommes tombés !

Zé

C'était comme si on avait un passeport !  
Nous on était déjà en 67,  
Ceux qui ont eu des problèmes,  
C'était en 59 et au début des années 60.  
Il paraît que certains ont mis un mois pour arriver en France.

MA

On a dû marcher une heure.  
Une demi-heure avant d'arriver à cette côte,  
Ensuite on a dû la descendre,  
Certaines fois en tombant, d'autres fois assises

Zé

Nous sommes allés en voiture jusqu'au dernier village portugais.  
Nous avons marché un petit peu,  
Comme d'ici à Notre Dame de la Piété.  
Et on est tout de suite arrivé à un village espagnol,  
Qui s'appelait Mosalves !



MA

On a du prendre ou moins une heure, si ce n'est plus.

Zé

Le train qui partait de Galice s'arrêtait à Medina del Campo,  
Nous avons changé de train,  
Mais nous avons gardé le même billet jusqu'à la frontière à Hendaye

MA

Il y avait beaucoup de monde,  
C'étaient bien sûr des locaux propres car nous étions à la police !  
La police nous a demandé, « les Portugais, qu'est-ce que vous venez faire ici ? »  
on a répondu que nous venions en France pour chercher des parfums.  
C'est ce que l'on nous avait dit de dire !

Zé

Nous avons voyagé comme si nous avions un passeport,  
A la frontière la police ne nous a rien demandé.  
Il y avait même des patrons qui venaient tout de suite nous embaucher  
Là bas, la police espagnole et française ne nous disait rien.

**Figure 9. Maria Aurora (scène du passage)**



MA

Puis nous avons pris le train jusqu'à Austerlitz  
Et à peine sortis du train on a pris le métro.  
A un moment donné Léchinha nous a dit « on change ici »  
Nous étions tous là.  
Domingos, le plus jeune d'entre nous, portait un de ces gros manteaux, matelassé,  
Assez fréquents au Portugal à cette époque là.  
Léchinha mettait les tickets de métro et les filles passaient en premier,  
Domingos avec son gros manteau était le dernier,  
Et comme les portes du métro s'ouvraient comme ça...  
Ce n'est pas comme aujourd'hui.  
Elles ouvraient et fermaient,  
Quand on mettait le billet elles s'ouvraient,

Quand on retirait le billet, elles se fermaient  
Et lui, alors, s'est retrouvé coincé, le pauvre !

Quand je me suis lancée dans le projet de film, mon intérêt principal d'enquête sociologique portait essentiellement sur le trajet du voyage que Maria Aurora et Zé avaient fait ensemble. Il s'est avéré, que ce trajet, couramment appelé le *salto*, a été le moment du récit où se sont manifestées le plus d'incohérences. La première intuition que j'ai alors pu cerner c'est la perte de repères spatiaux et chronologiques que les deux enquêtés ont démontré lors de la mise en mot du *salto*. Sans doute moins raconté que les deux autres périodes (c'est-à-dire la période précédant le départ et suivant l'arrivée en France), car beaucoup plus balisée dans un temps et une topographie précise, l'expérience du trajet n'est décrite que s'il y a une sollicitation qui va dans ce sens. Les contours des incohérences ou insuffisances de détails dans le récit sont le fruit de l'oubli ou du silence (je renvoie aux analyses déjà évoquées dans le chapitre précédent). Néanmoins, une nouvelle question a émergé lorsque j'ai mis en relation les deux récits portant sur le *salto*, puisque les deux récits semblent se reporter à des expériences vécues séparément, alors qu'ils ont voyagé ensemble.

Le nombre de personnes présentes dans le groupe ayant voyagé ensemble est la première imprécision lorsqu'on entend les deux récits. Entre neuf et six, disent respectivement Maria Aurora et Zé. Mais la certitude dont ils font preuve quand ils affirment le nombre de compagnons de route est tellement ferme que la recherche de la vérité devient très vite insignifiante pour notre enquête. L'espace qui se trouve entre l'image et la mémoire est au cœur de notre exercice. Cet espace entre-deux révèle la façon dont l'événement peut sortir très facilement des notions de temps très figées entre le « vrai » passé et le « vrai » présent. Si le récit de chacun des protagonistes nous renvoie à un passé donné, la confrontation des deux récits nous ramène au temps présent, montrant par là la complexité temporelle de la mémoire.

L'année du départ est un autre point de discordance nette entre les deux protagonistes, ce qui pourrait amener le spectateur à douter que Maria Aurora et Zé avaient vraiment fait ensemble le *salto* le même jour. Cette divergence m'a apparu curieuse, compte tenu de l'expérience que j'ai eu avec la plupart de mes autres enquêtés qui n'ont jamais tergiversé lorsqu'il s'agissait de me dire la date de leur arrivée en France, y compris le jour et le mois. Par exemple, en me racontant l'histoire de son divorce, Natalina, concierge arrivée en France en 1974, ne se souvenait plus de la date de celui-ci. Elle s'est donc tournée vers moi et me dit : « dis donc, c'est fou, je me souviens mieux du jour de mon arrivée à Paris, que de l'année de ma séparation qui est

toute récente ». En effet, une des questions auxquelles l'immigré est le plus confronté, tant dans un cadre administratif que social, est quelque chose comme « depuis quand vous êtes là ? », ce qui l'oblige maintes fois à revenir sur cette date du moment du « devenir étranger ».

Encore une fois, je ne souhaitais pas enquêter sur la vérité ou la périodisation exacte de l'évènement fondateur étudié - le *salto* - traversé simultanément par Maria Aurora et Zé mais l'analyse intégrale de leurs récits m'a conduite à la conclusion que Maria Aurora était ambivalente lorsqu'elle évoquait l'année 1966. En fait, la cohérence de son récit l'a amenée à prolonger l'équivoque, dans la mesure où elle décrivait la « grande grève » comme un évènement correspondant à l'année 1967, alors qu'elle faisait référence aux grèves déclenchées en mai 68, quelques mois après l'arrivée à Paris du groupe d'Agrochão. Lorsque l'on a éteint la caméra, je l'ai mise face à cette contradiction, et elle a facilement reconnu la confusion commise devant la caméra. Cette mise au clair a été permise par deux éléments, le premier en lien avec les registres historiques sur mai 68 et le deuxième en lien avec le récit de Zé qui avait situé leur départ en 1967. L'intérêt de cette situation, bien entendu, n'a pas été de ramener Maria Aurora à l'exactitude de son histoire personnelle, elle révèle avant tout que la mémoire est le fruit d'une interaction construite entre les mémoires singulières (celle de Maria Aurora et celle de Zé), la mémoire collective (celle de l'historiographie institutionnelle du mai 68), et l'effort du chercheur d'analyser la mémoire.

Ceci dit, dans ce groupe de séquences correspondant au voyage proprement dit, une figure apparaît avec une place non négligeable dans la description faite par les deux protagonistes, c'est celle du passeur. Comme déjà évoqué dans le chapitre précédent, le passeur est un personnage très lié à l'émigration clandestine. Un imaginaire collectif s'est construit autour de ce personnage ambivalent, ce qui a conduit l'historien Victor Pereira à déconstruire certaines fausses évidences. « Ni héros, ni escrocs » est le titre de l'article de Pereira (2010) pour parler de ces personnes qui sont devenues incontournables, un passage obligatoire, dans la chaîne migratoire portugaise des années 1960-70. Le passeur de Maria Aurora et Zé, Léchinha (sans doute son surnom), est décrit par eux comme quelqu'un de professionnel dans le « métier », ce qu'il fallait pour quelqu'un agissant en dehors de la loi. Léchinha connaissait bien le chemin, il connaissait et négociait avec les gardes, il connaissait la France, bref, il incarnait quelqu'un de rassurant pour entamer un voyage de nature clandestine.

Dans le hors champs, ce même personnage prend un autre trait de caractère, même si cette nouvelle facette est toujours complémentaire de la précédente. Zé le décrit comme quelqu'un qui aurait pu être très riche, car au-delà de se faire de l'argent avec les passages

clandestins il avait de multiples affaires, mais au lieu de bien l'investir il aurait préféré le dépenser « bêtement » dans les casinos et les femmes. L'image du passeur de Maria Aurora et Zé, est alors un mélange entre le bon vivant, le débrouillard et le respectueux de sa fonction de passeur. Selon Maria Aurora, Léchinha les a accompagnés tout au long du chemin, du village d'origine à l'homme qui devait les accueillir au bidonville de Saint-Denis. Un mois après, c'est ce même passeur, par bienveillance, qui leur aurait trouvé un travail et tous amenés à Triel. On se rapproche alors de la figure du héros, en opposition à celle de passeur-escroc, sans scrupules, dont les autorités répandaient la stigmatisation (Pereira, 2010).

Dans l'interprétation que je viens de faire de l'ensemble de séquences relatives au *passage* de Maria Aurora et Zé, j'ai essayé à plusieurs reprises de ne pas glisser sur la tentation de l'étude « des erreurs » dans laquelle la recherche en sciences sociales tombe maintes fois dès lors que l'objet social étudié est la mémoire. Pour cela, la démarche entreprise par Maurice Halbwachs (2008 [1941]) pour aboutir à *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte* a constitué un socle analytique de ce travail sur la mémoire individuelle du *salto*, dans la mesure où le livre de Halbwachs montre que l'intérêt du sociologue n'est pas tant l'événement ou les lieux en soi, mais plutôt la manière dont les souvenirs de ces événements ou lieux se créent. En partant des textes religieux et d'un voyage en Palestine, Halbwachs montre comment, par le biais de la mémoire collective et à travers des pratiques de pèlerinage, les groupes chrétiens ont toujours cherché à situer les événements et lieux décrits par les évangiles: « Les Chrétiens éloignés de la Palestine pouvaient évoquer librement Jérusalem sans crainte des démentis que leur eût infligé une réalité à laquelle ils ne se heurtaient pas. Ce n'est pas aux lieux réels, c'est aux croyances que l'image se devait adapter. Or, tandis que les lieux s'effaçaient, les croyances se fortifiaient » (*Ibid.*, p.129). C'est dire que les croyances sur les lieux se sont enracinées, même si elles se trouvent toujours en adaptation, fondant ce que sont aujourd'hui les dogmes essentiels du christianisme.

Partant de là, j'ai identifié une topographie des lieux spécifique au *salto*, mais au contraire du travail de Halbwachs qui se rapporte à des témoignages sur des lieux et événements survenus quelques siècles auparavant, les témoignages analysés sur les lieux et événements liés au *salto* sont directs, quoique vécus quasiment 50 ans auparavant. A travers les récits de Maria Aurora et Zé, on peut constater que leur passage est ponctué par trois lieux caractérisés par leur difficulté de franchissement: la frontière luso-espagnole ; la frontière franco-espagnole, représentée par la ville d'Hendaye, et enfin l'arrivée à la gare d'Austerlitz.

Si leur récit se fait sous la forme de l'ancrage dans ces lieux communs, les péripéties racontées prennent une allure différente selon chaque protagoniste. Le spectateur remarquera que

pour Zé le trajet s'est fait en train comme s'il « avait eu un passeport », alors que par Maria Aurora nous apprenons qu'ils avaient eu tout de même quelques obstacles à surmonter tout au long du trajet, dont quelques marches à pied. Dans le hors champ, j'ai également appris par le récit de cette dernière que le groupe avait eu besoin de sécher ses vêtements chez un monsieur espagnol après avoir traversé une petite rivière, ou alors que parmi les obstacles rencontrés sur le chemin elle avait laissé tomber sa gamelle et ainsi perdu le fromage prévu pour le trajet. La nourriture prend une place importante dans tous les récits de voyage de mon corpus d'entretien, la perte du fromage a par ailleurs engendré les premières larmes de l'émigration. Même si Zé ne détaille que très peu les mésaventures du voyage, il a pris le soin de préciser qu'ils avaient bien mangé lors du voyage en train.

La description de l'arrivée à la douane française, à Hendaye, est un autre élément révélateur de la manière singulière dont l'un et l'autre se souviennent de ce lieu et de son franchissement. Maria Aurora décrit la douane comme un endroit propre et rempli de personnes, et où ils ont dû justifier le pourquoi de leur venue en France. Dans le récit de Zé, la police des frontières ne semble pas avoir cherché à empêcher leur entrée et les patrons venaient directement à l'encontre des immigrés pour les embaucher. Même si les deux protagonistes rapportent différentes actions de la part de la police, la facilité de l'entrée est constatable dans les deux cas. La nature de la réponse vraisemblablement préparée à l'avance « ils allaient en France pour acheter des parfums », montre bien la légèreté des procédures nécessaires à l'entrée des immigrés en France par cette frontière.

La dimension de genre paraît être essentielle à la reconstitution personnelle et singulière de cet épisode, la propreté comme repère de la femme et le travail dans les chantiers, repère de l'homme. Mais la « communalité » des deux récits sur le même épisode me renvoie à un effort d'objectivation de l'événement historique dans lequel le *salto* de Maria Aurora et Zé s'inscrivent. En effet, l'impression donnée par les récits qu'il y a eu une tolérance de laisser-passer des « clandestins » tant du côté espagnol que du côté français, rejoint la périodisation que l'historien Victor Pereira établit sur les réseaux de migrations clandestines sous l'angle des politiques étatiques à l'égard de l'immigration portugaise par les pays concernés. Ainsi, selon Victor Pereira, il y aurait eu à partir de l'année 1966 un changement de politique de la part de l'Etat Espagnol

vis-à-vis des Portugais<sup>404</sup>, lesquels auraient joui à partir de cette année des sauf-conduits pour traverser le territoire espagnol et pour se rendre en France.

Sans nier l'aspect traumatisant qui relève d'un voyage fait dans des circonstances clandestines et qui n'est pas forcément transmis oralement à l'enquêteur, cette mise en contexte historique pourrait également rendre compréhensible la relativisation des difficultés traversées que les deux protagonistes relatent tout au long de leur récit du *salto*. Zé le dit catégoriquement, « ceux qui sont venus au début des années 1960 » ont beaucoup plus peiné pour arriver en France. Donc, l'aspect traumatisant du *salto* qu'ils ont vécu individuellement est transmis comme étant bien inférieur à celui des Portugais venus en France avant eux. La comparaison avec le collectif est toujours présente dans les récits recueillis parmi mes enquêtés qui ont fait le *salto*. Cela nous renvoie au concept du *salto collectif* développé dans le chapitre précédent, dans la mesure où l'image du *salto* s'est fixée sur l'idée d'un trajet périlleux et très risqué. C'est sur ce *salto* que les récits personnels de mes enquêtés semblent se niveler, faisant penser à la description que Halbwachs fait dans son chapitre sur la construction de « la voie douloureuse » : « Le chemin que Jésus suivit pour aller subir la crucifixion ne retenait pas, comme tel, une attention particulière. On ne se mit à rechercher ce chemin à Jérusalem et à le fixer avec précision qu'après qu'en Europe les disciples de Saint François eurent fait de la reproduction des souffrances de Jésus un exercice spirituel » (2008 [1941] : 83). Cette référence à Halbwachs m'amène à réfléchir sur la mémoire du *salto individuel* sous la forme de son ancrage dans des lieux, comme évoqué ci-avant, mais qui sont depuis mythifiés. C'est comme si l'expérience du moi se diluait par son insignifiance dans celle de tous les autres.

---

<sup>404</sup> Pour plus de détails sur les politiques étatiques portugaises et françaises concernées par ce flux migratoire, voir le chapitre 1 de cette thèse. En ce qui concerne plus particulièrement la politique espagnole, écouter la conférence réalisée par Victor Pereira à la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, le jeudi 11 avril 2013, intitulée « Les réseaux migratoires clandestins de la Péninsule ibérique vers la France, 1945-1974 ». En ligne (podcast, consulté en mai 2013) : [http://www.histoire-immigration.fr/podcast/univercite\\_2012\\_2013/20130411/pereira\\_20130411.mp3](http://www.histoire-immigration.fr/podcast/univercite_2012_2013/20130411/pereira_20130411.mp3).

## L'Arrivée

Figure 10. Zé (scène de l'arrivée)



Le taxi éclairait avec les phares.  
Et à l'horizon on ne voyait que des piquets plantés.

### Zé

Le pire c'était quand nous sommes arrivés à Saint Denis.  
Il nous a mis dans un taxi,  
je m'en rappelle très bien, c'était une DS.  
C'est alors que nous sommes allés au bidonville de Saint Denis.  
Quand je suis arrivé là-bas j'ai pensé que c'était un cimetière !  
Je ne voyais que des piquets plantés avec une boîte aux lettres dessus.  
J'ai vu cette chose, et je me suis dit que ça ne doit pas être par là.  
Le taxi éclairait avec les phares,  
et à l'horizon on ne voyait que des piquets plantés,  
et chaque piquet avait une boîte aux lettres.  
Certaines étaient d'un modèle, d'autres d'un autre modèle,  
et certaines étaient bricolées.

### Maria Aurora

Alors, il nous a amené à Saint-Denis chez un Monsieur qui s'appelait Urbano.  
Qui avait une fille et trois fils,  
et qui habitait une baraque à Saint Denis.  
Et c'est là qu'il nous a tous laissés,  
Bien sûr au début ce fût très dur,  
surtout, pour nous trois, les filles.  
L'une était sa nièce, une amie et moi.  
Ils ont accepté qu'on reste chez eux, ils ont été sympas.  
Il faisait très froid, c'était l'hiver.

### Zé

Un matin j'étais endormi,  
J'ai vu la baraque qui tremblait, qui tremblait  
Tremblait, c'était un camion qui dérapait  
Dans le bidonville il n'y avait que de la boue

### MA

Les garçons dormaient dans des baraquements,  
alors que nous trois on dormait à la maison.

Zé

Je n'ai écrit à mes parents qu'au bout de trois semaines,  
à ma fiancée, en revanche, je lui ai écrit dès mon arrivée.

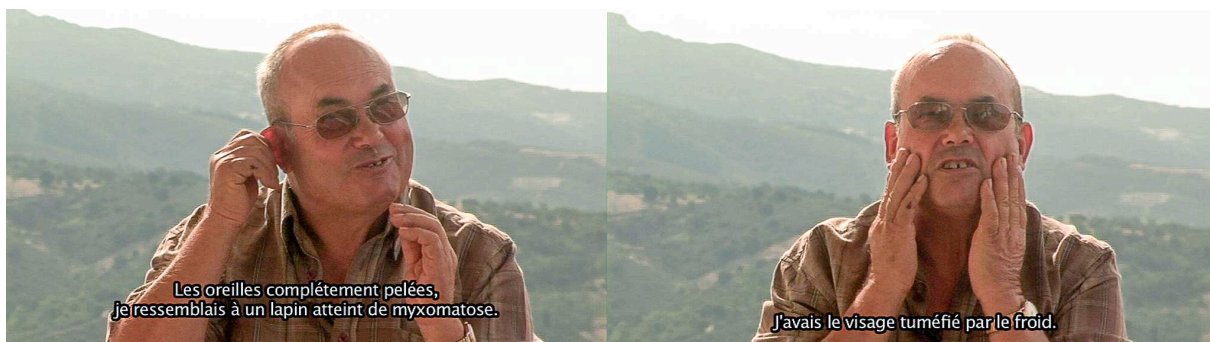
Figure 11. Maria Aurora (scène de l'arrivée)



MA

Nous y sommes arrivés.  
Nous avons écrit tout de suite,  
c'était la première chose que nous faisons,  
on apportait même le papier à lettres.  
Nous apportions tout,  
nous écrivions bla, bla, bla, bla, bla,  
Je vais bien... enfin, dieu seul le sait.  
J'ai beaucoup pleuré, pauvre de moi !  
Je ne t'étais pas habituée à sortir de la maison,  
mais ce ne fût pas aussi mauvais qu'on le raconte.

Figure 12. Zé (scène de l'arrivée)





Zé

Elle m'a répondu : « mais dis moi, on m'a dit que vous passez plutôt des mauvais moments ? »  
Et moi je lui ai dit, ne t'inquiète pas car les premiers chemins sont parsemés de ronces,  
Qu'il faut couper !  
Rien de nouveau, ne t'inquiète pas, maintenant je vais bien !  
Un jour j'ai rencontré une femme, alors que j'allais à bicyclette au travail,  
Il faisait un de ces froids, et moi j'arrivais d'Afrique.  
Mes oreilles ont complètement pelées ici.  
Cette femme, qui d'ailleurs aujourd'hui habite par là, de cinq ans de plus que moi,  
on s'est croisé, j'avais le visage tuméfié par le froid,  
les oreilles complètement pelées,  
je ressemblais à un lapin atteint de myxomatose !  
Alors elle m'a dit, "qu'est qui t'es arrivé aux oreilles ?"  
"Tais-toi, ne dis rien à personne,  
et que personne n'inquiète mon père, tu m'entends !"

MA

Nous sommes restés un mois sans dénicher un travail.

Zé

Je suis resté 9 jours !  
Comment on a l'habitude de dire j'ai fait une neuvaine complète,  
une neuvaine c'est neuf jours,  
Je suis donc resté là-bas (dans le bidonville) neuf jours.

MA

Bien évidemment, les garçons se baladaient ensemble,  
A droite et à gauche.  
Ils allaient même faire les courses.  
Zé Pereira, celui-là, il avait plus d'argent,  
Je ne sais pas comment il arrivait à dégoter cet argent.  
A côté de chez nous il y avait une épicerie-café qui vendait des fruits,  
il nous apportait quelques bananes,  
seulement, une pour chacun d'entre nous.

Zé

Nous ne savions que dire Banane !  
Parce que c'était écrit Banane,  
alors donnez moi un kilo de bananes.

MA

Après tout ça le monsieur (Léchinha) qui nous a amené ici est venu nous rechercher,  
au début il a cherché à nous trouver du travail parmi ses relations,  
et à la fin du mois il est venu nous chercher.  
Les trois garçons il les a placés à l'usine,  
Fernanda a trouvé à garder les enfants d'une dame,  
et moi je suis partie à Triel, c'était la porte numéro 222.  
Là-bas ils m'ont trouvé une dame qui avait 4 enfants.  
D'excellentes personnes !  
Ils avaient à domicile une couturière, une cuisinière et moi,  
La patronne était professeure d'espagnol.  
C'est à travers l'espagnol qu'on se comprenait bien toutes les deux.  
Je suis restée là-bas très longtemps.  
Elle a réglé tous mes problèmes de papiers,  
j'ai obtenu mon passeport, j'ai obtenu tous les papiers nécessaires au consulat portugais.

Elle m'a tout arrangé, tout, tout, tout...  
Elle m'a fait ma carte de travail, elle m'a tout fait.  
Je devais avoir un contrat de travail, mais je ne l'ai pas eu,  
Parce qu'elle n'a pas voulu me le faire.

Zé

Maria Aurora est restée, je crois, chez un capitaine de l'armée,  
mais la maison était très grande, oh là là !  
Comme d'ici jusqu'à l'endroit où les poules picorent.  
C'était une maison tout en longueur en meulière là-bas à Triel.  
Ils avaient beaucoup d'enfants !  
Elle faisait le ménage dans toute la maison, et en plus elle s'occupait du jardin qui était plus grand  
que le mien.  
Un jardin tellement grand qui allait jusqu'au bord de la Seine.  
En hiver c'était rempli de feuilles, c'était elle qui ramassait toutes les feuilles.  
La pauvre !

**Figure 13. Maria Aurora (scène de l'arrivée)**



MA

Ils ne m'ont jamais traitée comme une esclave,  
Et ils m'ont toujours appréciée.  
Ils n'allaient jamais à Paris sans moi,  
ils allaient à la chapelle, à l'église, au musée, ils ne me laissaient jamais à la maison.

Figure 14. Zé (scène de l'arrivée)



Zé

Elle travaillait beaucoup trop,  
Ces mains étaient toutes crevassées,  
La pauvre !

MA

Ah cette dame, je peux dire que grâce à elle je n'ai eu aucun mal à m'habituer à la France.

Zé

Quand je travaillais dans ma première usine,  
Je rentrais extenué.  
Il y avait des jours où je travaillais 18 heures,  
mais je travaillais 12 heures tous les jours.  
Et quand arrivait le vendredi, "qui veut nettoyer la centrale ?"  
Cela me coûtait beaucoup, mais il fallait que je gagne de l'argent !

MA

Pour nous, les filles, ce fût plus simple.  
Les patronnes nous parlaient en peu en espagnol,  
nous montraient les objets, nous demandaient ça s'appelle comment,  
ça s'appelle ça ça ça....  
Nous n'étions pas aussi demeurées,  
pour ne pas comprendre ce qu'on nous montrait.

Zé

Vendredi, on commençait à cinq heures du matin.  
Je travaillais à la fabrication neuf heures durant,  
mais je devais effectuer deux ou trois heures de stockage.  
Je devais stocker les pièces que j'avais fabriquées la veille,  
je devais les enlever pour pouvoir placer les nouvelles,  
nous devions les mettre en palette,  
Lourde comme tout !  
Ce qu'il y a c'est qu'à cet âge là on a la force.  
Mais à la fin de la journée j'arrivais à la maison et je me couchais.  
Le samedi on ne travaillait pas, sauf si on lavait la bétonnière.  
Il y avait un gars qui me disait : « José tu veux travailler samedi ? »

« Tu gagnes 50 francs », c'était beaucoup d'argent.  
Ne serait ce que le loyer c'était 70 francs.  
Ça me payait quasiment le loyer de la maison.  
Je lui ai dit : « mais je suis tellement fatigué »  
« mais chez mon patron ça ne sera pas fatigant »  
Alors, qu'est que je faisais : il plaçait le parpaing,  
et moi je faisais les joints avec une toute petite cuillère,  
et en effet, là ce n'était pas fatigant !  
J'ai perdu dix kilos en quatre mois et usé 4 paires de chaussures.

MA

Un an est passé, Pâques, le printemps.  
Et c'est après en 67 qu'est arrivée cette grève énorme.  
Moi ça ne m'intéressait pas de tout !  
Parce que ma patronne était une femme très riche,  
chez elle, elle avait des réserves de farine, du blé,  
le pain était fait à la maison, il y avait du chocolat,  
une tonne de choses !  
Deux de ses enfants étaient déjà mariés.  
Elle allait en solex, vous savez ce que c'est ?  
C'est une bicyclette noire qui roule avec un petit moteur, mais aussi à pédale.  
Et elle leur apportait à manger de la maison,  
Et il y avait beaucoup de jeunes filles du collège qui venaient chez elle.

**Figure 15. Zé (scène de l'arrivée)**



Zé

A Billancourt la grève a commencé le 10 mai 68,  
mais chez nous à Flins elle n'a commencée que le 15.  
Ils (les grévistes) commençaient par la chaîne et ensuite ils allaient aux presses.  
On entendait une espèce de uhmuhmuhmuhm,  
c'était leurs cris qu'on entendait au loin.  
Alors les chefs disaient, shutshut arrêtez tout, cachez vous.  
Ils passaient par les presses, tout était arrêté.  
Il y avait beaucoup de mouvement, c'était beaucoup de gens,

une fois qu'ils étaient partis, on reprenait le travail.  
Des fois on nous disait de nous cacher dans les caves et on y allait,  
comme ça ils pensaient qu'il n'y avait personne au travail,  
à tel point qu'un jour le syndicat a mis un piquet de grève,  
Personne ne travaillait.  
Un jour on nous a dit, « on a besoin de pièces urgentes »  
« qui se porte volontaire ? Samedi et dimanche, tu viens ?  
J'ai dit, je n'ai pas de moyens de transport.  
Nous allons te chercher chez toi,  
et ils venaient me chercher à la maison à Triel.  
A l'entrée de l'usine, qui était là ? Un chef plutôt grand, qu'ils appelaient le petit,  
il était toujours debout,  
au moment où il m'a vu il m'a fait un clin d'œil.  
Il était là pour voir qui étaient les bons,  
sinon, il ne laissait personne rentrer,  
il ne laissait rentrer que ceux qui travaillaient aux presses,  
tout le reste était fermé.  
Le chef était grand et à moi il m'a juste fait ça (clin d'œil).

Figure 16. Maria Aurora (scène de l'arrivée)



MA

La patronne me disait comme ça :  
N'aie jamais peur !  
Ils avaient deux voitures DS à essence,  
et Monsieur travaillait à Paris,  
il avait droit à l'essence parce qu'il travaillait pour l'Etat.  
Et lui au lieu d'aller en voiture, il prenait le Solex.  
Comme ça, il ne dépensait pas l'essence pour la garder chez lui dans les jerricans.  
Les voitures étaient toujours prêtes,  
Ils avaient des réserves de nourriture, des vêtements, tout, tout...  
Le jour où la grève, la guerre éclaterait réellement...  
Ils me disaient, n'aie jamais peur tant que tu seras à côté de nous,  
Tu es comme quelqu'un de la famille.  
Ils me parlaient en espagnol, je comprenais tout bien.

Figure 17. Zé (scène de l'arrivée)



Zé

Après six mois, le chef qui était originaire de Perpignan, il parlait l'espagnol, il s'appelait Monsieur Albert.

Il m'a dit « José ! Quieres renovar lo contrato » Appartenir à Renault ou partir ? Je veux appartenir à Renault, signe ici alors.

“A partir d'aujourd'hui tu fais partie du groupe Renault.”

Mais ton ancienneté commence le 11 avril,

j'ai tous les papiers qui le prouvent :

« Il a fait partie du groupe Renault du 11 avril 68 jusqu'au 30 juin 2007 ».

J'ai fait partie du groupe 39 neuf ans et trois mois.

MA

Bon, enfin, j'ai commencé à m'habituer à ce rythme là, au début ça m'a beaucoup coûté parce que j'ai laissé mes parents, mes petits frères, j'étais l'aînée !

Et puis finalement j'ai trouvé du travail, j'ai eu des relations.

Il y avait beaucoup de Portugais à Triel,

on ne voyait que des Portugais,

nous avons tous émigré, personne ne nous a cherché.

C'est nous, juste nous qui l'avons choisi.

Pour notre, comment dire, c'est notre destin.

Il nous est passé par la tête que nous devons tous émigrer.

L'arrivée en France semble se concrétiser avec la première impression que Maria Aurora et Zé ont eu du bidonville de Saint-Denis. Sur un ton d'ironie, Zé exprime son incompréhension lors de son arrivée au bidonville dans lequel tout le groupe était destiné à séjourner à Paris. L'image des boîtes aux lettres qui lui faisaient penser à un cimetière transmet une idée

d'infortune. Il est curieux de remarquer que les boîtes aux lettres différentes, placées dans une disposition anarchique, sont devenues l'une des icônes<sup>405</sup> symbolisant les conditions de vie dans les bidonvilles, ne serait-ce que le fait de posséder une boîte aux lettres signifie que la résidence n'est pas passagère (voir figure 8).

Il n'y a pas que les lettres arrivant aux bidonvilles qui ont une importance dans les récits des immigrés rencontrés pour cette recherche, les lettres qui étaient envoyées au pays d'origine revêtent également une force symbolique dans leurs discours. Maria Aurora décrit ces lettres comme un besoin de rassurer la famille restée au pays, mais « Dieu seul sait » les adversités qu'ils traversaient dans ces premiers temps de leur arrivée aux bidonvilles<sup>406</sup>. Le récit de Zé montre que pour lui leur situation était connue de tous, ces lettres avaient plutôt le rôle d'enjôler avec des paroles le récepteur de la lettre, de façon à détourner le sujet des difficultés matérielles auxquelles il était assujéti, dont les effets physiques du froid et de la fatigue.

**Figure 18.**

**Boîtes aux lettres dans l'un des bidonvilles aux portes de Paris**



Source : ©Gerald Bloncourt

---

<sup>405</sup> Parmi le répertoire photographique de Gerald Bloncourt sur les conditions de vie dans les bidonvilles, celles concernant les boîtes aux lettres des bidonvilles portugais occupent une place particulière. En effet, Gérald Bloncourt est l'un des seuls photographes professionnels ayant accompagné l'évolution des bidonvilles. Cela témoigne de la portée symbolique que les boîtes aux lettres ont acquise dans l'imagétique des bidonvilles. L'auteur a permis la reproduction de la photographie dans cette thèse.

<sup>406</sup> Pour plus d'exemples sur les lettres envoyés voir le chapitre 8.

C'est à l'espace de travail et à la vie au travail que Maria Aurora et Zé ont attribué le plus d'importance dans la structuration de leurs récits sur le *salto*, comme si ce dernier ne prenait sens qu'à partir de la trajectoire professionnelle qu'ils ont mené postérieurement. Ce qui frappe en premier dans l'analyse de ces deux cas individuels, c'est une trajectoire professionnelle très linéaire dans le contexte migratoire. Zé avant du travail dans l'industrie automobile - dans l'usine Renault à Flins -, qu'il a trouvé quelques mois après son arrivée en France et qu'il a occupé jusqu'à la retraite, il n'a travaillé auparavant que dans une autre usine, qu'il a abandonnée pour aller chez Renault. Maria Aurora, après ses premiers pas en tant que femme de ménage, même si elle a changé depuis de patrons (intrinsèque à la nature même de ce secteur), n'a jamais changé de secteur d'activité.

Je suis donc tenté d'interpréter ces deux carrières à la lumière de l'insertion collective des Portugais dans le marché du travail français, car elles correspondent de façon optimale aux régularités statistiques décelées dans le 1<sup>er</sup> chapitre. En même temps, la façon dont ces deux immigrants racontent leurs carrières rejoint plus généralement les figures de tous ces femmes et hommes étrangers auxquels la fonction occupée au travail leur est indéniablement assignée. Cela n'empêche pas que son travail à Renault fait partie d'un des accomplissements de sa vie, comme le suggère le langage corporel dont use Zé, lorsqu'il affirme fièrement<sup>407</sup> : « J'ai fait partie du groupe 39 neuf ans et trois mois ».

Les deux protagonistes ont orienté leurs témoignages autour du travail plutôt que sur les conditions dans lesquelles le *salto* et l'arrivée dans les bidonvilles ont eu lieu. Même si les capacités cinématographiques m'auraient permis de niveler les temps destinés aux différents moments, il m'a paru intéressant de reproduire par ces mêmes moyens la structure que les protagonistes ont accentuée dès lors qu'ils ont attribué une importance particulière au travail dans leurs récits. Ceci dit, le travail qu'ils ont occupé dans les premiers temps se déploie essentiellement autour de l'axe de la relation entretenue par eux avec les patrons.

Les grèves qui ont eu lieu en mai 1968, événement qui a éclot seulement environ six mois après l'arrivée de Maria Aurora et Zé en France, devient l'élément qui finit par éclairer au mieux cette relation entre employé et patron au début de leur séjour. Pour la plupart des Portugais venus en France avant 1968, le mouvement de mai 68 a été une période avant tout d'incompréhension,

---

<sup>407</sup> Ce langage corporel démontrant un sentiment de fierté n'est perceptible qu'à partir de la visualisation du film. En effet, je n'ai pas réussi à transmettre cette expression de fierté ni par l'image fixe inséré sur le corps du texte ni par l'écrit, car elle se fait à travers le mélange d'une gestuelle et d'une intonation de voix très spécifique.



de trouble et de désordre. José Vieira (2008) décrit ainsi dans son film *Le drôle de mai, chronique des années de boue* l'état d'esprit des Portugais dans le bidonville où il a vécu selon ses souvenirs :

« Aux premiers beaux jours, le bidonville devenait comme un village. Quand le printemps revenait, la boue commençait à sécher. Le dimanche, il y avait des bals, les familles se retrouvaient. Il flottait dans l'air un parfum de nostalgie encore toute fraîche. Mais au printemps 68, vers la mi-mai, l'air devint soudain irrespirable. L'atmosphère s'empoisonna des rumeurs les plus folles et des peurs les plus irrationnelles. »

Ces peurs irrationnelles dont parle José Vieira sont encore aujourd'hui transmises par les récits de Maria Aurora et Zé. Pour la première, la grande grève aurait pu avoir très vite tourné en guerre civile. Venus d'un pays où parler de politique à l'intérieur et surtout hors des quatre murs de la maison était considéré comme un crime, le conflit dans les rues françaises ne pouvait qu'être perçu comme une menace à leur sécurité. La méconnaissance de la langue française n'aidait également pas à la prise de conscience des enjeux du mouvement, les rendant plus vulnérables aux rumeurs et aux convictions des patrons. La façon différente de raconter l'expérience de mai 68, malgré la similitude quant à la sujétion démontrée aux patrons, révèle être liée à l'hétérogénéité des caractéristiques de l'espace de travail de Maria Aurora et de Zé. Dans le cadre du travail domestique, les seuls interlocuteurs français que Maria Aurora fréquentait étaient les patrons, qui avaient par ailleurs et vraisemblablement un intérêt de classe très figé, alors que dans le cadre du travail industriel, Zé se trouvait à mi-chemin entre ses collègues de travail et ses patrons.

Comme on l'a vu dans la seconde partie de cette thèse, les Portugais n'ont pas eu une conduite uniforme à l'égard des grèves en mai 68, mais les craintes dues aux facteurs évoqués ci-dessus étaient très répandues parmi cette population immigrée. Le contact plus direct avec les autres travailleurs a sans doute conduit Zé Pereira à comprendre *a posteriori* l'importance de ces luttes dans l'amélioration des conditions de travail. Dans le hors champs il a dit que les heures de travail se sont réduites après les grèves, et que lui-même a fini par devoir participer aux grèves des usines Renault au cours de l'année 1972. Il s'agit là d'une conscience de classe éveillée par les événements et qui semble être attachée à l'espace de travail où il a évolué professionnellement dans le contexte migratoire.

Comme le montre le travail historico-anthropologique de Paula Godinho (2001) sur la mémoire de résistance rurale dans le sud du Portugal, la conscience d'appartenance et

d'antagonisme de classe « résulte surtout d'une ambiance et est le fruit d'une relation qui croise des structures mentales et des structures sociales qui opèrent dans un même espace<sup>408</sup> » (p.221). Le mouvement de mai 68 combiné à l'ambiance de travail collectif chez Renault, et plus généralement dans les usines, a développé chez Zé une petite conscience de classe. D'autant plus que mai 68 a introduit la préoccupation des conditions de vie et de travail des immigrés dans le débat politique et public. Puisque Maria Aurora était employée domestique, et donc dans un espace clos, elle n'a pas pu profiter d'une ambiance de travail où les intérêts collectifs et la solidarité des travailleurs prenaient le dessus et pouvaient faire germer le refus de subalternisation aux patrons. On peut comprendre par là que face aux conditions de travail d'extrême dureté, donnée relevée par Zé sur le travail que Maria Aurora exerçait, cette dernière puisse toujours attribuer plus d'importance aux éléments positifs que ses premiers patrons lui ont apporté, l'ayant guidée dans son intégration administrative et professionnelle en France.

Cela ne veut pas dire qu'entre Zé et Maria Aurora il y ait un grand écart discursif sur la question de conscience de classe, l'un comme l'autre ne montrent pas un vrai antagonisme face aux représentants des groupes sociaux dominants. Il y a dans les deux cas un discours d'acceptation de leur position de classe, leur rôle en France continuera à être celui de subalterne, celui de travailleur immigré.

## Epilogue

### Zé

Au moment de passer la frontière, nous étions effrayés,  
nous avons peur que la PIDE nous arrête.

A l'époque, comme vous le savez,  
si la PIDE, la police politique, nous aurait arrêté :  
Salazar et Franco étaient « frères »,  
ils étaient très liés...

C'est seulement à l'arrivée en France que cette peur a donc disparu.  
Mais, en Espagne, au moins on comprenait l'espagnol  
Alors qu'en France, rien du tout !

---

<sup>408</sup> Traduction du portugais par mes soins.

Figure 19. Maria Aurora (scène de l'épilogue)



*Maria Aurora*

Je n'ai jamais eu peur de partir, jamais.  
Je suis toujours restée cette gamine aventurière.  
J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais.  
Toujours, toujours, toujours...  
C'est pour mon père que ça été le plus douloureux,  
Il voulait qu'on reste à la maison.

Le *salto* marque un moment déterminant dans la trajectoire migratoire des Portugais qui sont venus clandestinement en France, car il marque leur devenir d'étranger. Avec ce film je me suis intéressée particulièrement à la façon dont Zé et Maria Aurora, compagnons de voyage, ont fait l'expérience du *salto*. Mettant en relation leurs deux récits, cela a permis de me tenir au plus près de la façon dont ces deux immigrants remémorent cet événement fondateur de la migration. Deux récits de parcours ponctués d'arrêts convergents et divergents se dégagent en même temps des incohérences qui relèvent d'une histoire migratoire toujours d'actualité : ils ont eu peur mais tout est allé pour le mieux.

### I.5. Rendre en image la construction de la mémoire

La distance par rapport au discours que l'utilisation de l'audiovisuel a consentie, rend clairement compte d'une dimension importante dans laquelle la mémoire se construit : les cadres sociaux. La possibilité de mettre en œuvre une démarche qui rend une place centrale à la compréhension de ces cadres empêche le chercheur de détacher analytiquement l'individu du

social. Si d'une part, il est incontournable pour comprendre les mécanismes de construction de mémoire de passer par l'individu, c'est-à-dire de passer par le récit comme la mise en mots d'un fait expérimenté ou vécu et comme une parole porteuse de sens pour l'individu et pour ses interlocuteurs ; il faudrait, d'autre part, à l'instar du questionnement de Halbwachs<sup>409</sup> (1994[1925]), être conscient que s'il y a un récit sur des faits passés, c'est parce qu'il y a quelque chose qui explique la réapparition des souvenirs.

En effet, l'action de raconter n'existe pas sans qu'il y ait quelqu'un pour inciter à la parole ou un interlocuteur pour accorder de la valeur à ce qui est raconté. Cette condition interactionniste est préalable à la construction d'un récit d'une expérience vécue. C'est la cohérence que l'enquête a investie dans la mise en récit de l'expérience qui devient l'objet sociologique, car il montre avant tout son rapport aux autres, mais aussi le rapport à sa propre trajectoire biographique, s'appuyant principalement sur ses acquis sociaux présents. Le sens et la subjectivation qui ressortent du récit d'une expérience vécue puisent donc dans les cadres sociaux de la mémoire. L'individu qui raconte est un acteur social, isoler la mémoire d'un individu ce serait se hasarder dans le champ du subconscient.

Sur ces prémisses, revenons sur le terrain de la mémoire du *salto*. Lorsque j'ai analysé les paroles de chaque protagoniste séparément, et même si de chaque récit j'arrivais à dégager la substance sociale qui lui est attachée, l'interprétation plus complète du phénomène n'a eu lieu qu'à travers la mise en relation des deux récits sur le même évènement, celui de Zé et de Maria Aurora sur le *salto* effectué vers la France. C'est pourquoi je les ai interviewés séparément pour après les articuler dans le film. Recueillir chaque récit séparément permettait de limiter le biais résultant des rapports de domination lors de la prise de la parole de chaque intervenant dans une dynamique de groupe. Une domination liée au genre et à la position de classe et qui influe maintes fois sur la construction de la mémoire. Ensuite, articuler les récits après les avoir recueillis séparément sert à produire un sens replacé au sein d'une collectivité, d'y inclure le chercheur. Cela parce qu'entre la mémoire individuelle et la mémoire conjugquée d'un groupe de personnes s'ouvre une vaste possibilité d'élaboration de liens explicatifs qui vont au-delà de l'aspect purement matériel des mots (comme on a pu le voir dans la section précédente).

Arrivée à ces considérations heuristiques à propos des avantages de la procédure méthodologique appliquée, la question qui se posait alors, ou mieux qui m'a été posé lors d'une

---

<sup>409</sup> « Comment, nous demandions-nous, localise-t-on les souvenirs ? Et nous répondions : à l'aide des points de repère que nous portons toujours avec nous, puisqu'il nous suffit de regarder autour de nous, de penser aux autres, et de nous replacer dans le cadre social, pour les retrouver » (Halbwachs, 1994[1925] : 281).

projection de *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais* dans le cadre d'un séminaire<sup>410</sup> est : qu'est ce que la mise en images des récits apporte de plus à la recherche que le simple enregistrement des paroles ? Beaucoup de choses ont déjà été dites ici sur le potentiel relationnel et réflexif que l'utilisation du médium audiovisuel permet lors d'une enquête, ainsi que sur la capacité d'enregistrement de tout le langage non verbal qui est souvent négligé dans les transcriptions par écrit des entretiens. Mais tous ces éléments ne sauraient remplacer une réflexion plus poussée sur les contenus de connaissance originaux qui se manifestent à travers la reconversion imagétique de la construction de la mémoire du *salto*.

Compte tenu du rôle que l'image occupe aujourd'hui dans la société, il est compréhensible que la production d'un document audiovisuel contribue à créer une nouvelle et plus complexe relation de l'individu à l'expérience vécue dans le passé. La mémoire d'un événement n'est jamais aboutie, elle est continuellement en processus de formation. La caméra, en tant qu'instrument de production d'images, peut également participer à la constitution d'un système symbolique et matériel du processus de construction de la mémoire. En effet, la capacité de transformer les récits dans des images, montre que la caméra enregistre beaucoup plus que les paysages, les mots et les gestes, elle fournit également une nouvelle façon de regarder et d'interpréter la mémoire.

La reconversion imagétique de la mémoire individuelle du *salto* que j'ai réalisé va dans ce sens, elle ne cherche pas à reproduire exactement l'exposition orale des protagonistes (liée aux capacités des mécanismes techniques de la caméra), elle déploie un point de vue critique et/ou interprétatif sur le phénomène lui même (qui reflète mes perspectives sociologiques d'observation et d'analyse). Le récit et la mémoire sont deux notions intrinsèquement liés, je dirais même complémentaires puisque l'une n'existe pas sans l'autre, mais c'est finalement la reconversion imagétique accomplie qui les a rendues tangibles et intelligibles. Travailler les récits en images, en les fixant sur un support, établit nécessairement une relation privilégiée avec la construction de la mémoire. Et ce, autant pour moi qui ai recueilli et organisé les récits, que pour ceux qui accèdent à l'image, les protagonistes et les spectateurs.

Encadrer deux mémoires individuelles, faisant d'elles un troisième récit du *salto* n'est pas ni ne pouvait être une pratique cohésive, car la mémoire est un processus en constante négociation. La restitution des images a été un lieu clé pour porter à la négociation des souvenirs. Tout de suite après le tournage, j'ai eu l'occasion de confronter les protagonistes avec les

---

<sup>410</sup> Présentation de mon travail dans le cadre du séminaire Mémoires et patrimonialisations des migrations à l'EHESS le 22 février 2013.

contradictions entre les discours. Je ne cherchais pas à travers ce travail à trouver une vérité absolue, mais plutôt à connaître les réactions. Ces réactions auraient pu faire l'objet d'un deuxième film et ainsi de suite, puisque ce premier document promeut un travail biographique continu de construction de mémoire.

Le fait est que le film réalisé est devenu une sorte d'aide-mémoire, un catalyseur de mémoire tel qu'on l'a décrit, à une autre échelle, pour *La Photo Déchirée* (chapitre précédent). Un aide-mémoire qui n'a pas forcément ramené les deux mémoires individuelles à l'unité. *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais* représente et reproduit les relations de pouvoir existantes entre tous ceux qui investissent ce document. C'est aussi parce que cela a lieu qu'il est possible de déceler, après la visualisation du film, des positions subjectives de classe, de genre, de formation, entre autres, relatives aux protagonistes du film et au chercheur. Dans cette perspective, ce document filmique assume, comme je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, un rôle de réflexivité, car il révèle la distance d'une personne vis-à-vis d'une autre, tout en exposant certaines dynamiques sociales.

En somme, le film sociologique observe, retient, analyse et contribue à la définition même de la mémoire biographique des individus, matérialisant les principales occurrences qui se sont déroulées en relation constante avec les cadres sociaux. La mémoire revêt donc un caractère essentiellement relationnel. Elle se construit par rapport à l'autre, à travers les processus d'identification, d'appartenance, tout en se démarquant socialement d'autres individus ou groupes. Les convergences et divergences saisies dans la narration des deux protagonistes du film réalisé sont le fruit de ces logiques binômes entre appartenance/différenciation, inclusion/exclusion, affiliation/désaffiliation, etc. La mémoire est ainsi construite entre l'individu et le tout social, l'audiovisuel étant un instrument susceptible à la fois de rendre transparente cette construction et de transformer la mémoire elle-même.



## Chapitre 8.

### Les enjeux de domination dans la mémoire de la rencontre avec la langue française

Les deux chapitres précédents se sont penchés sur la mémoire du *salto*. C'était du moins l'objectif que je m'étais fixé, après avoir constaté la place que cet événement occupe dans les représentations sociales autour de l'immigration portugaise en France. Mais il y a eu un déplacement graduel du regard du *salto*, à travers une démarche qui a mêlé des processus de recherche demandant une réflexivité pointilleuse (la production d'images) et une analyse de données empiriques « manquantes » (le silence des interviewés), vers la mémoire individuelle et sa volatilité. Une volatilité qui montre les limites analytiques de l'étude de l'événement, ne serait-ce qu'en raison du risque constant de tomber dans le piège de la réification du passé. Une volatilité qui met également en lumière la dynamique relationnelle de la mémoire.

Dans les paragraphes suivants, je mènerai dans un premier temps une analyse des récits portant sur le rapport à la langue française des femmes portugaises arrivées en France dans les années 1960-70. Nous verrons comment ces récits, qui portent sur le moment d'installation en France, s'attachent davantage aux cadres sociaux dans lesquels la capacité linguistique de ces femmes a été mise à l'épreuve qu'à l'événement en soi. Dans un deuxième temps, j'entamerai une brève discussion dans laquelle je soulignerai, à partir des résultats extraits de l'analyse empirique de la troisième partie mais aussi du travail qualitatif mené tout au long de cette thèse, l'irréductibilité de la mémoire de l'immigration à des événements. Cette irréductibilité rend la mémoire difficilement saisissable analytiquement. Cela veut dire que prendre la mémoire comme objet d'étude suppose de faire l'hypothèse qu'elle est avant tout un fait social, afin de ne pas encourir le risque de l'analyser comme une forme réifiée ou de jouer un rôle dans le mouvement de sa réification. Cela signifie enfin qu'il est important d'articuler le processus de mise en récit des expériences du passé avec les conditions sociales qui encadrent cette mise en récit dans le présent.



L'analyse proposée ici du processus de remémoration des premiers contacts avec la langue française dans le cadre du travail domestique salarié s'inscrit dans cette volonté d'articulation.

Ce chapitre met la focale sur les récits des femmes pour décentrer l'image de la mémoire événementielle. Il reprend et poursuit ainsi la réflexion développée au chapitre 3 sur le besoin de cibler exclusivement les femmes pour améliorer la connaissance du fait étudié. Je rappelle le double objectif énoncé dans le chapitre 3 : d'une part, combattre la dilution de la trajectoire migratoire des femmes dans celle des hommes ; le second qui est d'ordre heuristique. En ce qui concerne ce dernier point, il importe de préciser que le matériau mobilisé dans le présent chapitre répond à des questions spécifiquement liées au travail domestique, secteur d'activité dans lequel s'insère la majorité des femmes portugaises immigrées en France.

Il serait ici judicieux de comparer ce groupe professionnel très féminisé à un autre très masculinisé, comme l'est celui du bâtiment et des travaux publics, qui concentrent la majorité des hommes portugais immigrés en France. Le contact avec la langue française se fait différemment dans ces deux sphères professionnelles, ne serait-ce que parce que immigrés et immigrées sont confrontés à des interlocuteurs différents dans leurs relations et espaces de travail. Or, le contenu des entretiens réalisés ne me fournit pas le matériau nécessaire à une telle comparaison. Les femmes se sont beaucoup plus exprimées sur ce sujet lors des entretiens, ce qui suggère par ailleurs des pistes de réflexion quant à la différence genrée de la mise en récit des « périphéricités » de l'expérience migratoire.

Quoi qu'il en soit, faire ressortir analytiquement la seule expérience linguistique des femmes n'est pas hors propos. Les coordinatrices de l'ouvrage *Le travail du genre* signalent le besoin de « sexuer la connaissance », c'est-à-dire de « rendre visible l'oppression des femmes et offrir des explications « aux invariants qui semblent affliger le travail des femmes depuis le moyen âge à nos jours » » (Groppi *in* Laufer et al., 2003 : 11). C'est aussi sur la base de cette idée que je suis amenée à terminer cette thèse par un chapitre qui interroge la sociologie de la mémoire à travers le prisme des rapports sociaux de domination dans l'univers spécifique de la domesticité. Explorer les récits sur l'installation des femmes immigrées interviewées dans cette recherche, et en particulier leur rapport à la langue française durant leurs premiers temps en France, c'est comprendre que la mémoire n'est pas et ne peut pas être qu'événementielle. Elle doit au contraire tenir compte du « décor » dans lequel l'événement se déroule.

## Le rapport à la langue au prisme de la servilité <sup>411</sup>

« Dans ma valise il n’y avait pas grand-chose à part un crayon et des feuilles pour écrire à mes parents » (Conceição, arrivée en France en 1969, concierge<sup>412</sup>).

Plus de quarante ans se sont écoulés depuis le jour où Conceição a pris le soin de laisser une place particulière à l’écriture dans sa valise de voyage à destination de la France. Seul moyen de communication accessible de l’époque, les lettres des immigrées semblent avoir constitué un espace d’exhortation, on l’a vu également dans le cas de Maria Aurora et Zé (chapitre 7). Elles avaient pour but non pas d’informer mais de désinformer, épargnant ainsi les destinataires de ces lettres d’éventuelles inquiétudes liées aux conditions de logement ou de travail de leurs proches. Ces mots bien maîtrisés, à la fois mensongers et bienveillants, faisaient alors contraste avec d’autres mots, ceux non maîtrisés de la société d’installation. Rédigés aussi bien par les patronnes que trouvés dans les paperasses de l’administration française, ces mots prenaient l’allure tantôt d’impératifs tantôt d’interdictions. L’acte de les déchiffrer renvoyait à l’impuissance à s’exprimer, impression le plus souvent douloureuse. Ce sont ces sentiments qui m’ont été transmis lors des entretiens avec les enquêtés de cette recherche arrivés en France dans les années 1960-70 sans aucune connaissance de la langue française, qu’il s’agisse des hommes ou des femmes.

L’expression linguistique et la compréhension, dans leurs dimensions les plus concrètes de mots proférés ou écrits, ne me préoccuperaient pas ici si elles n’étaient pas un lieu de manifestation des enjeux de pouvoir. Ma curiosité sociologique me pousse à me pencher sur les caractéristiques d’une « expression contrainte », comme l’est celle de l’immigrée non francophone en France. Les migrations, en dehors des déplacements de courte durée, impliquent toujours des processus de désintégration d’un espace social déterminé et d’intégration à un autre au sein duquel l’adaptation linguistique paraît prendre une place centrale si je m’en tiens aux récits recueillis. Sans ignorer en rien les travaux récents qui mettent au premier plan la notion de transnationalisme, il s’agira ici de comprendre avant tout des trajectoires migratoires qui suggèrent davantage une « rupture » biographique due à une discontinuité sociale et spatiale entre les sociétés de départ et d’arrivée. Dans ce contexte, je m’interroge sur le lien entre la place

---

<sup>411</sup> J’ai présenté une première version de ces résultats dans le cadre d’une communication au Colloque international: *Écritures en migration(s) Histoires d’écrits, histoires d’exils*, Université Saint-Denis, Paris 8 (mai 2012).

<sup>412</sup> Conceição est devenu concierge quelques années après son arrivée en France. Ses premiers emplois s’inscrivaient dans le cadre des services à domicile, si l’on prend en compte les catégories socioprofessionnelles.

occupée par le rapport à la langue française dans les récits biographiques des immigrées et les conditions matérielles de la migration portugaise en France.

Pour comprendre les mécanismes par lesquels ces intersections ont lieu, cette section repose sur les entretiens biographiques qui nous permettent de valoriser la parole des femmes constituant les sujets de cette recherche. Ces interviewées sont des femmes immigrées du Portugal en France, plus particulièrement installées en Ile-de-France dans les années 1960-70, la plupart s'étant insérées sur le marché du travail français par le service domestique. Outre les cadres sociaux qui structurent la mémoire, je n'ignore pas le fait que le récit est un lieu dans lequel le vécu et l'expérience sont mis en forme par les narratrices (Delory-Momberger, 2009 : 29). Dans un premier temps, j'essaierai de comprendre comment et à quel prix l'arrivée massive de ces femmes sur le marché du travail français, majoritairement dans des secteurs d'activité très segmentés sexuellement et en contact « intime » avec les autochtones, a pu influencer sur leur façon de raconter l'expérience migratoire établie avec la langue dominante du pays d'installation. Dans un deuxième temps, nous verrons que, pour ces femmes, les écrits, que ce soit des listes d'instruction ou des cartes postales, sont devenus des marqueurs d'une altérité radicale avec l'employeur. Ainsi, le rapport à la langue française, loin d'être un processus linéaire et progressif, apparaît en réalité comme symbole d'une disruption biographique.

### **I.1. La construction d'un lien immigrée/« patronne » sur la base de la servilité : la place de la langue dans le travail domestique**

Comme cela a été montré en détail dans le chapitre 3, la répartition selon les catégories socioprofessionnelles des femmes immigrées du Portugal vivant en France indique la façon dont ces femmes ont intégré la structure professionnelle ainsi que la position sociale qu'elles occupent dans la société française : environ un tiers des immigrées portugaises se situe dans la catégorie socioprofessionnelle *Personnels des services directs aux particuliers*<sup>413</sup>.

Si le secteur du bâtiment et des travaux publics fut, dès le début, le principal employeur des hommes portugais, les femmes nées au Portugal sont, elles, surreprésentées dans la catégorie

---

<sup>413</sup> Malgré l'hétérogénéité des situations professionnelles à l'intérieur de cette catégorie statistique, comme je l'ai évoqué dans le chapitre 3, il est fort probable que les immigrées portugaises, à défaut de qualifications scolaires, s'occupent majoritairement d'activités liées au service domestique.

des employés (47,2%<sup>414</sup>). Selon Volovitch-Tavares, l'Eglise catholique a joué un rôle central dans le recrutement des premières arrivantes dans les années 1960. A tel point que « les prêtres de la Mission furent souvent l'objet de la méfiance de nombreux catholiques en France, Portugais ou Français. Ils [les catholiques] reprochaient aux missionnaires certaines conceptions « d'aide à l'emploi », en particulier la façon dont la Mission organisait dans ses locaux le recrutement de domestiques, sous une forme que certains désignaient comme « un marché aux esclaves », par la bourgeoisie de l'ouest parisien » (1999 : 93). Par ce biais, mais aussi à travers les réseaux intra-migrants (voir chapitre 5) et la segmentation du marché du travail français (voir chapitre 1), les services domestiques sont devenus l'un des principaux emplois des femmes portugaises en France.

On assiste donc à une interpénétration de la sphère du travail salarié des femmes immigrées du Portugal et de la sphère privée des autochtones. De là découlent des discours très genrés sur le travail effectué, où la valorisation de la dimension relationnelle vient compenser la dimension matérielle défavorable (Cartier et *al.*, 2012 : 45). La délégation des tâches domestiques à une personne extérieure au ménage nous renvoie également aux questionnements sur l'espace privé et les relations qui se nouent entre employeur et employée. Le travail domestique étant une activité qui se réalise à l'intérieur de l'intimité d'un foyer, il devient à la fois un lieu de rencontre parfois « fracturant » entre employeur et employée, compte tenu des différences de classe<sup>415</sup> et d'origine nationale (dans le cas des femmes de ménage portugaises en France), et un lieu où se reformulent des représentations sur soi-même et sur les relations de travail (Dominique Vidal *in* Fine et *al.*, 2009 : 108).

Etant donné ce scénario, les femmes portugaises migrantes en France paraissent être l'objet d'une triple discrimination. En effet, être femme, employée domestique et portugaise en France renvoie à la problématique de l'intersection entre sexe, classe et « race » relevée par la littérature anglo-saxonne (Poiret, 2005). Cette littérature s'inspirait des mouvements afro-américains et de leurs revendications face aux analyses trop universalistes et réductrices à l'oppression de la femme blanche (Davis, 1983 : 13). Etant donné les caractéristiques sociodémographiques de la plupart des immigrées portugaises en France, comme par exemple un

---

<sup>414</sup> Source : Enquête *Etude de l'Histoire Familiale* (1999)

<sup>415</sup> Comme le montre l'article « Le recours aux services à domicile et ses déterminants en France » (Claire Marbot *in* Fine et *al.*, 2009 : 44), le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle de la femme du couple recourant aux services à domicile ont un impact sur ce recours : elles sont très diplômées et exercent une profession qualifiée. Le profil tracé par l'auteure de cet article montre bien le clivage de classe qui peut exister entre employeur et employée.

niveau de scolarité très faible, ces femmes sont dans la société française la cible d'un processus de ségrégation professionnelle basé à la fois sur le genre et sur l'origine nationale de naissance.

Commencer par ce constat est fondamental pour situer les positions respectives de l'autochtone et de l'immigrée dans l'échange communicationnel, notamment dans le cadre professionnel sur lequel le récit biographique de l'immigrée se déploie. En d'autres termes, en questionnant les rapports sociaux dans lesquels s'inscrit l'immigration féminine portugaise en France, je formule l'hypothèse que la langue de l'autochtone, dans un cadre professionnel déterminé, fait figure d'oppression dans l'expérience biographique des immigrées dès leur arrivée en France.

Les études sur les inégalités sociales ont depuis longtemps souligné le rôle des rapports sociaux de classe comme produits et producteurs d'une culture dominante. De même, Bourdieu et Passeron dans leur ouvrage *Les héritiers* (1985 [1964]) ont mis l'accent sur la façon dont la culture dominante, au travers de ses institutions de légitimation, peut exercer une « violence symbolique » qui se trouve au fondement de la reproduction sociale. Le rapport à la langue se construit et se reconstruit quant à lui dans ces jeux de domination sociale et culturelle. C'est ainsi que du pouvoir du « discours » chez Michel Foucault au caractère autoritaire de la « langue » chez Roland Barthes<sup>416</sup>, plusieurs auteurs s'accordent sur le fait que la maîtrise de l'expression linguistique dominante est l'un des vecteurs les plus tangibles de « servitude », de « domination », voire même « d'oppression ». De façon radicale, pour Barthes, la « langue » est par définition fasciste, « car le fascisme ce n'est pas d'empêcher de dire, mais d'obliger à dire ». En d'autres termes, la langue assujettit. La situation migratoire s'inscrit dans cette dynamique, puisqu'elle oblige à l'apprentissage de la langue du groupe dominant.

Non réductible à la seule situation de migration, la maîtrise de la langue dominante, constitue un rapport de pouvoir institué, établissant des frontières d'altérisation. L'exemple de l'expérience biographique de la femme de ménage portugaise est, dans cette perspective, édifiante car elle met en scène la mécanique de domination langagière de la « maîtresse de maison » sur sa « servante ». Mécanique qui est renforcée par le cadre domestique et les besoins d'échange d'information quotidiens qui sont nécessaires pour mener à bien les tâches demandées. L'altérisation est ainsi accrue du fait que la rencontre entre « maîtresse » et employée de maison a lieu dans un espace clos déjà dominé par l'employeuse. En effet, l'intrusion de l'immigrée dans

---

<sup>416</sup> Référence aux leçons inaugurales au Collège de France de Michel Foucault et Roland Barthes. La leçon inaugurale de Roland Barthes est audible sur le site de la *revue des ressources*. En ligne (Consulté en mars 2012) : <<http://www.larevuedesressources.org/IMG/mp3/Barthes-4.mp3>>

l'espace privé de la « maîtresse de maison » autochtone impose pour la première qu'elle s'adapte immédiatement aux normes préétablies et à l'habitus de classe de la deuxième, ainsi qu'au fonctionnement de la maison.

## I.2. Des écrits « dominants » dévoilés

### Les listes d'instructions ménagères

Que l'altérisation qui se produit lors de la rencontre entre l'employeur et l'employée s'inscrive dans un cadre de domination, dont la mauvaise compréhension de la langue devient une dimension symbolique d'oppression, ne signifie pas soumission *stricto sensu* de la « Portugaise » à la « Française ». L'analyse de l'expérience à travers les récits de mes enquêtées laisse entrevoir des mécanismes d'alliance entre ces femmes. Malgré leurs intérêts contradictoires, la donnée féminine de l'échange à l'intérieur de la maison tend à réduire la séparation et la hiérarchisation entre hommes et femmes constatés plus généralement dans la société.

« Ma première patronne... C'est ma cousine qui me l'a passée, elle ne pouvait plus travailler chez cette dame car elle est tombée enceinte. Comme la patronne lui faisait confiance, elle m'a accepté, mais au contraire de ma cousine qui était arrivée en France depuis quelques années, moi je ne parlais pas un mot de français. Je me souviens encore de ma gêne quand ma cousine me l'a présentée. La patronne me posait des questions et c'est ma cousine qui répondait à ma place. Elle a hésité à m'embaucher, mais elle était persuadée qu'elle parlait suffisamment l'espagnol et que cela nous aiderait à communiquer l'une avec l'autre. J'ai fait semblant que je comprenais tout, mais il faut le dire, elle parlait l'espagnol aussi mal que moi le français. Je comprenais davantage ses gestes que ses mots. A certains moments, elle était ridicule. (...) Mais au fond elle a été gentille, cette dame, c'est grâce à elle que j'ai eu ma carte de séjour très vite en ordre. Elle a même obligé son mari à aller avec moi une fois à la préfecture. Elle m'a aidée à remplir le dossier et a signé tous les papiers qu'il fallait pour montrer que j'avais un contrat de travail. » (Rosa, arrivée en France en 1968, femme de ménage)

Si la gêne dont Rosa rend compte est le fruit d'une situation de domination linguistique, nous pouvons également entendre un ton de moquerie sur la performance linguistique de la patronne, comme si par moments elles se trouvaient d'égale à égale dans la méconnaissance d'une

langue étrangère. Peut-être plus qu'une moquerie, ce récit de l'expérience vécue prend la forme d'une prise en compte de l'évènement à travers lequel l'immigrée, en racontant son histoire, « construit le sens de son expérience et devient le sujet de son action » (Delory-Momberger, 2003 : 44).

Rosa relève au passage que face à l'administration française, c'est le « chef de famille » qui est dépositaire de l'autorité sur l'employée de maison. C'est lui qui doit se rendre à la préfecture. Mais elle montre aussi qu'au sein du foyer, c'est la « patronne » qui prend l'ascendant sur le « chef de famille ». Elle « l'oblige » à s'y rendre. Son handicap linguistique n'est pas pour Rosa un obstacle pour mettre à jour les différents rapports de force entre l'époux et l'épouse au sein du foyer (c'est la patronne qui « gère » son employée) et entre les conjoints face à l'administration.

Il n'en demeure pas moins que cette relation s'inscrit dans un rapport de dépendance, rapport matérialisé par deux éléments intrinsèquement liés : le premier, plus conjoncturel, qui concerne les lois de l'immigration de l'époque selon lesquelles le permis de séjour était indissociable de la détention d'un contrat de travail<sup>417</sup> (voir chapitre 1) ; et le second, plus matériel, concernant le besoin du suivi de traduction et de disponibilité de la patronne pour la constitution d'un dossier (compte tenu des impératifs des démarches administratives françaises afin de pouvoir régulariser sa situation en France).

La dépendance administrative de l'employée vis-à-vis de l'employeur souligne les différents enjeux qui poussent à une très grande vulnérabilité de l'immigrée à l'égard des ordres et de l'obéissance aux tâches domestiques. Or, la démonstration de cette vulnérabilité dans les récits des enquêtées se fait le plus souvent par un dévouement indéniable au travail. En d'autres termes, certaines de ces femmes immigrées témoignent qu'elles ont dû se soumettre à la servitude domestique pendant un certain temps, malgré elles, en vue d'obtenir une signature de leur patronne pour pouvoir prétendre ensuite au droit de séjour. Sur les récits recueillis, si « ces premiers temps ont été très durs » (Ermelinda, arrivée en France en 1969), l'accent est porté moins sur la dureté du travail que sur les obstacles administratifs et la compréhension linguistique nécessaire à l'accomplissement des tâches ménagères. Nous constatons à travers leurs récits une forme de réification de l'oppression qui se forge sur le sens que revêt la langue dominante dans son unité. Toutefois, la force symbolique d'oppression est plus saillante lorsqu'elles parlent du rapport à l'écrit que des pratiques orales dans la société d'installation.

---

<sup>417</sup> Quelques années plus tard, deux circulaires, Marcellin et Fontanet, émises en 1972, vont illustrer cette volonté de montrer clairement que les immigrés n'ont le droit au séjour que s'ils occupent une place dans le système productif français, la perte de l'emploi impliquant donc l'invalidation du permis de séjour (voir chapitre 1).

« A travers les gestes et les objets qu'elle (la patronne) me montrait, j'arrivais plus ou moins à comprendre ce qu'elle voulait de moi, le pire c'est quand j'arrivais et qu'elle n'était plus à la maison. Elle me laissait de ces listes d'instructions qui n'en finissaient pas ! Je me suis retrouvée une fois à aller à pied dans un autre quartier pour demander à une copine ce que voulait dire chaque instruction. Sinon, quand il s'agissait des listes des courses, c'était l'épicier qui organisait mes courses. (...) Je peux vous le dire maintenant, elle n'était pas facile si je manquais une des tâches. » (Conceição, arrivée en France en 1969, actuellement concierge)

Le problème de la compréhension de ces listes d'instructions montre de quelle manière l'incapacité linguistique renforçait chez ces travailleuses émigrées leur trait d'étrangeté/altérité. Pour Paul Ricoeur (1990) plus que l'Autre, le « je » doit se reconnaître comme un Autre. Se retrouvant seules, non plus face à une patronne « exigeante », mais face à des mots écrits, les immigrées portugaises soulignent à la fois leur impéritie et leur capacité à trouver un chemin de contournement de cet obstacle. Le jeu de domination se brouille et une question émerge : ces actions entreprises pour contourner les obstacles constituent-elles pour ces femmes des grains de sable dans l'engrenage de la domination ou contribuent-elles à la perpétuation de l'ordre social ?

« En plus de sa calligraphie difficile, elle écrivait des romans pour me dire ce que je devais faire. Je faisais ce que je pouvais pour suivre ses ordres, mais une fois, ça s'est mal passé, évidemment ! Parce qu'une fois je suis arrivée à la maison vers 9h30 et je vois ce papier énorme, en fait j'arrivais à comprendre tous les mots proches du portugais, genre : tomates, aspirateur, salon ... à l'époque je savais déjà ce que voulais dire déjeuner et dîner. Cette fois ci, j'ai vu le mot dîner et je ne me suis pas posée trop de questions. [...] Elle est arrivée le soir vers 18h30 et je l'ai vue extrêmement agacée. En fait, sur le papier elle disait qu'elle allait avoir des invités à 19h. [...] Je n'avais préparé que le dîner pour elle. Quand elle s'énervait, je regardais vers le bas comme un gamin quand il fait des bêtises. Qu'est ce que j'ai encore fait ? Je me suis dit ! Ce jour là, elle m'a obligé à rester chez elle jusqu'à 23h. [...] A partir de ce jour, j'ai commencé à prêter une attention spéciale à ces bouts de papiers. J'ai même acheté un dictionnaire, je n'en avais jamais eu un de ma vie, donc, j'ai dû me forcer à apprendre à l'utiliser. Je l'estimais, car ça a été l'un des premiers objets que j'ai acheté en France, je l'ai encore chez moi ce dictionnaire. » (Fernanda, arrivée en France en 1970, actuellement concierge)

La dualité entre résistance et contribution à la dynamique de domination est souvent présente dans les discours de ces femmes : « je me suis faite traduire la liste » vs « elle n'était pas facile » ; « j'ai acheté un dictionnaire » vs « je baissais les yeux quand elle s'énervait ». Une dualité qui se révèle plutôt un syncrétisme d'action fondé sur une « hypercorrection sociale » (Sayad,



1999b : 10) de la part du dominant, correspondant à l'inclination de l'immigrée, par une obligation qui se fait vertu en situation de migration.

Dans le récit de Fernanda apparaît un nouvel élément : le dictionnaire. Le dictionnaire « français - portugais » apparaît à plusieurs reprises dans les récits biographiques de certaines immigrées portugaises. Il incarne l'effort de la première étape d'apprentissage de la langue de l'Autre. Si nous insistons sur « certains » récits, c'est parce qu'il en est d'autres dans lesquels le dictionnaire est absent, parfois simplement en raison de l'illettrisme qui caractérisait une grande partie de ces femmes au moment de leur arrivée en France (voir chapitre 3). Cet illettrisme les empêchait de maîtriser les outils pédagogiques comme le dictionnaire. Ce n'est donc qu'à travers l'expression et la compréhension orale que ces femmes ont fait leurs premiers pas dans la langue française.

Avec ou sans dictionnaire, comment l'intégration professionnelle de ces femmes lors de leur arrivée en France a-t-elle eu un impact sur leur apprentissage de la langue française ? Nous rejoignons ici les travaux de Christine Delory-Momberger sur *l'apprentissage biographique*, qui illustrent la manière dont les immigrées portugaises, confrontées aux obstacles d'un processus de changement loin d'être cohérent ou linéaire, agissent malgré tout sur leur propre histoire. La confrontation à et l'acquisition de la langue du pays d'installation vont de pair avec les trajectoires professionnelles et migratoires de ces femmes, mais elles s'inscrivent également dans un rapport qui s'est tissé particulièrement entre deux femmes (cette relation est beaucoup plus intense et complexe avec l'employeur femme qu'avec le reste de la famille habitant dans la maison où elles travaillent).

« J'ai fait une lessive, je ne comprenais pas ce qui était indiqué sur la machine, vous n'avez pas connu ces machines anciennes, mais elles étaient plus compliquées que celles d'aujourd'hui, je lui ai fait rétrécir deux pulls des enfants au lavage. (...) Elle était aussi une femme, elle aurait dû savoir que nous ne sommes pas à l'abri de ce genre d'erreurs. » (Lurdes, arrivée en France en 1967, actuellement concierge)

Si de ces récits émerge un rapport à l'écrit basé sur une socialisation domestique exclusivement féminine (l'image très genrée de l'utilisation des appareils électroménagers), les paramètres de classe revêtent aussi une importance non négligeable, surtout en situation de migration. Le travail de la linguiste Fida Bizri sur les employées de maison sri-lankaises au Liban (2010) est à cet égard très éclairant et montre comment le rapport de ces immigrées avec leurs maîtresses fait apparaître « l'hypothèse de l'existence d'une grammaire du travail domestique

féminin en exil, et peut-être plus généralement d'une grammaire de la servitude » (p.11). Nous voulons, par cet exemple, montrer que des formes de parler et de penser apparaissent dans les discours des immigrées interviewées, notamment par le biais d'un corpus sémantique domestique enrichi, qui est issu d'une socialisation exclusivement féminine (dans un cadre de rapports de forces déterminés).

Explorer empiriquement le discours des immigrées portugaises sur leurs pratiques dans le secteur des *services directs aux particuliers* lors de leur arrivée en France signifie avant tout de rendre compte de la place centrale que la compréhension de l'écrit occupe dans ce métier, aussi simples que les divers types de documents concernés puissent paraître à un lettré autochtone. Cela nous conduit à accorder une attention particulière à des écrits ordinaires mais néanmoins déterminants dans l'expérience de vie racontée. Si, d'une part, l'impuissance de ces lectrices doit être relativisée par leurs stratégies de dépassement de l'incompréhension des écrits, je ne renonce pas, d'autre part, à souligner la puissance que représente la maîtrise d'une langue dominante. Par rapport à la « patronne », les femmes interrogées ne gomment pas dans leurs récits le sentiment de mépris ressenti. Leur parole n'étant considérée que comme celle du fou de Foucault (2009), « exclue ou secrètement investie par la raison, au sens strict, elle n'existait pas » (p.13). Il y a donc là un passage de la position hiérarchique inférieure, renforcée par la non maîtrise du langage avec un accent sur la compréhension, à l'idée que la parole de ces femmes n'est pas considérée.

### **Les cartes postales**

Les récits des femmes portugaises contribuent à rendre attentif aux formes de reconstitution des expériences de souffrance du passé dans le présent, rendues visibles par le besoin impératif de comprendre les écrits de l'employeur. On a vu comment l'altérisation n'est pas instantanée : pour se produire, elle a besoin des moteurs de fracture qui nous renvoient à la problématique de la réflexivité de soi, soi-même comme un autre [un étranger]. La confrontation aux différents écrits de la société où ces femmes se sont installées fait partie de ces fractures qui poussent à la prise de conscience de l'opposition entre la langue maternelle du « soi » et la langue maternelle de la patronne. Une confrontation qui met en intrigue la transposition de l'action aux personnages du récit (Ricoeur, 1990 : 168), c'est-à-dire une confrontation qui se raconte et qui contribue à la constitution du « soi ».

Des récits biographiques qui explicitent également par quels mécanismes « rassurer l'autre est souvent la condition de sa propre sécurité » (Sayad, 1999b : 11), idée qui renvoie à l'injonction subie par l'immigré de s'incliner face au dominant national pour assurer sa survie dans l'environnement maîtrisé par ce dernier. Cela a lieu parce que l'immigré occupe une position défavorable dans la structure des rapports de forces symboliques.

Mais rassurer et se rassurer n'est pas l'apanage de la relation entre dominé et dominant en contexte migratoire. Une même logique apparaît dans ces récits lorsqu'il s'agit de raconter le contact entretenu dans les premiers temps avec le pays d'origine.

« J'étais célibataire quand je suis venue, j'étais une gamine de 17 ans, qu'est-ce que j'ai pleuré quand j'ai vu que la maison où j'allais rester ce n'était qu'un tas de bois au milieu de la boue, en plus je suis arrivée à l'aube, je ne voulais pas le croire (...). Ma mère m'a fait promettre que je lui enverrais une lettre dès que j'arriverais en France. (...) Elles commençaient toujours par : ma mère bien aimée et, finissaient toujours par embrasse Zé, Clara, Fernanda, Maria et tous les pieds déchaussés<sup>418</sup> du village. » (Fernanda, arrivée en France en 1970, actuellement concierge)

Le courrier postal était l'un des seuls moyens de communication avec le pays d'origine à l'époque. Ceci d'autant plus que l'envoi de lettres n'était pas la cible de restrictions comme l'était la liberté de déplacement des Portugais. Pour comprendre l'importance de donner des nouvelles aux personnes qui sont restées au pays, il faut avoir à l'esprit que des nouvelles circulaient dans le pays natal sur la dangerosité du voyage et les mauvaises conditions de séjour en France. On a vu dans le chapitre précédent le souci de Zé de cacher à son père les mésaventures de son installation ainsi que les conséquences sur sa santé qui résultaient des dures conditions de travail et des mauvaises conditions de logement.

« Quand j'avais mon jour de repos, j'avais ma petite habitude d'aller acheter une petite carte postale avec la Tour Eiffel ou les belles maisons de Montmartre. Je leur écrivais toujours que tout allait très bien et que je m'étais promenée dans les quartiers qui figuraient sur la photo des cartes. (...) L'avantage d'envoyer des cartes postales c'est qu'on n'a pas trop à écrire. Je leur disais aussi en fin de carte que j'avais le mal du pays, là c'était vrai. » (Irina, arrivée en France en 1971, femme de ménage)

---

<sup>418</sup> Expression en portugais qui signifie « les misérables ».

Dans ces lettres, l'épreuve du *salto*, la dureté des conditions de logement et de travail sont des vérités cachées. Afin de dissiper les inquiétudes, celles qui s'installent en France rassurent leurs proches, parfois à travers des omissions, parfois par l'invention d'histoires. Une seule phrase transmettant leur détresse pouvait révéler la teneur de leur expérience. Ces fables mises par écrit étaient également une démarche pour se rassurer. Par ce moyen, elles se racontaient à elles-mêmes que leur vie dans une baraque insalubre et leurs efforts pour la propreté des maisons de leurs patronnes étaient des conditions sans doute moins pénibles que celles de la voisine. Leurs récits abondent en effet de ces tournures de phrases qui visent à l'euphémisation et à la relativisation de leurs expériences.

« Qu'est ce que je pleurais quand j'arrivais au lit tous les soirs ! (...) Combien de fois j'ai dû réécrire une lettre parce que des larmes tachaient le papier. Je ne voulais surtout pas que mon père sache que je n'allais pas bien, il aurait été bien capable de venir me chercher en France. Bon, il faut dire que j'ai toujours été une pleurnicheuse... Mais moi, au moins, je n'ai jamais eu faim, alors que mes copines préparaient du veau pour les patronnes et elles n'avaient le droit qu'à manger du porc. ». (Rosa, arrivée en France en 1968)

Comme cela avait déjà été observé pour d'autres enquêtés, le « je » dans le récit de ces femmes contraste avec un souci implicite de transmettre une expérience douloureuse collective. Les autres migrants portugais sont toujours perçus comme moins chanceux (« j'ai pris le train/ils ont traversé les Pyrénées à pied » ; « j'ai été hébergé chez mon frère/les autres ont atterri dans les bidonvilles »). La collectivité apparaît toujours plus souffrante dans les expériences de vie que l'individu qui raconte.

De même que le fait de bien réussir à manier ces lettres prenait une allure d'exhortation, raconter aujourd'hui cette dextérité contribue semble-t-il à une forme de reconstruction de soi. Ce serait aller très loin dans l'interprétation, si ces écrits n'apparaissaient pas souvent côte à côte avec les récits concernant les patronnes, ceux là non maîtrisés par les immigrées (dans le fil chronologique des récits). Dans ce sens, les récits déguisés, écrits dans la fatigue du soir et accompagnés d'un flot de larmes faisaient figure d'encouragement pour faire face aux écrits de la journée du lendemain. Tout se passe comme si les rapports entre la langue dominée et la langue dominante pouvaient se renverser aisément par la reconfiguration de l'échiquier spatial.

### I.3. Le rapport à l'écrit dans le rapport salarial et de domination

Comment l'obligation et la difficulté de comprendre une simple liste d'instructions ménagères, laissée par la patronne, ont-elles une place centrale dans le récit biographique des femmes portugaises en France ? Comment les belles images des cartes postales écrites à ceux restés au pays s'intercalent-elles avec les images de la boue des bidonvilles et de la dureté du travail dans les maisons de leurs patronnes ? L'étude des conditions de migration des femmes portugaises en France, et plus particulièrement leur intégration massive sur le marché du travail de la domesticité, a permis de faire apparaître un rapport à la langue dominante qui puise dans des rapports de force structurels.

L'analyse des récits biographiques des enquêtées révèle comment la confrontation avec la langue dominante, par l'imposition linguistique, renforce les mécanismes de l'« hypercorrection sociale » soulignée par Sayad dans la situation de migration. L'obligation de comprendre une liste d'instructions ménagères devient dans leurs discours sur le passé le symbole par excellence des modes de réponse à ces mécanismes d'assujettissement (qui va de l'impéritie à la capacité de contournement). D'autre part, ces écrits non maîtrisés de la langue de la patronne ne vont pas sans les écrits de leur langue maternelle. Cette interdépendance discursive montre comment la maîtrise de la langue fait figure d'une autre reconstruction de « soi » par la prise en main de la mémoire biographique.

Le rapport à la langue française, mis en avant par les immigrées portugaises, peut ainsi rendre opératoires des catégories présentes dans le sens sociologique, du rapport salarial aux rapports de domination, à la longue et à l'usage, vidés de sens. Raconter les premiers temps d'installation en France, c'est s'emparer du passé avec une grille de lecture du présent. Comme je l'ai montré à travers la réalisation de *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais*, ce n'est qu'à partir de l'analyse de la complexité temporelle des mécanismes de mémoire, que cette dernière peut être analytiquement saisie. Si nous n'observions que les processus d'insertion des femmes portugaises sur le marché du travail dans le passé ou, à défaut, si nous n'observions que les conditions matérielles de vie du présent, nous n'aurions que des séquences parcellaires et fragmentées des processus sociaux. L'analyse des mécanismes de mémoire nous ouvre en revanche tout un champ des possibles.

## Discussion autour de l'importance et des limites de spécifier un événement

J'ai placé au centre de l'analyse de cette troisième partie de thèse un événement : le *salto*. Constitué comme un « événement » fondateur de l'immigration portugaise en France, parce qu'ayant touché un vaste nombre d'immigrés portugais arrivés en France dans les années 1960-70, le *salto* est devenu également un déterminant de l'expérience migratoire à plus long terme. Le fait de migrer clandestinement a eu un impact par exemple sur les conditions de travail de ces personnes. Les femmes portugaises, comme vu ci-avant, ont dû se soumettre à certains ordres afin de régulariser leur situation en France. Nous sommes donc au croisement d'un événement social et microsocial. A propos de ce dernier, s'il y a eu effectivement une « rupture » entre ce qui constituait le cours de vie de ces migrants avant et après la mobilité spatiale, soumettre cette rupture à un travail de subjectivation, i.e. raconter la trajectoire de vie, c'est donner à voir la construction d'un sentier de continuités sur un chantier de discontinuités.

La question qui se pose alors est de savoir comment analyser cette reconstruction de l'expérience du passé. Les coordinateurs de l'ouvrage *Bifurcations* suggèrent plusieurs postures sociologiques face à l'occurrence d'imprévisibilités, dont certaines plutôt « objectivantes » et d'autres au contraire plus « subjectivantes ». Mais, d'une posture à l'autre, on constate que « le principal objet d'analyse réside dans les accords entre acteurs sur la qualification de la situation, accords qui sont accessibles au chercheur principalement à travers les discours » (Bessin et *al.*, 2010 : 31). Si je me suis arrêtée sur l'événement – le *salto* – ce n'était pas tant pour l'effet anecdotique, mais plutôt par souhait de m'emparer des dynamiques implicites qui façonnent la construction de la mémoire sur le moment du passage au statut social d'étranger, moment-clé de la migration qui peut avoir des conséquences importantes dans la trajectoire de vie des migrants. Enquêter sur le *salto* présentait donc un potentiel heuristique important dans la compréhension des mécanismes de la mémoire migratoire.

La décision de m'arrêter sur un événement pour mieux empoigner les dynamiques implicites à la mémoire en situation migratoire, découlait du constat que l'événement étudié

atteignait mes interviewés profondément. Dans une perspective macrosociologique, William Sewell estime qu'une « conception événementielle de la temporalité considère que la contingence est globale, c'est-à-dire qu'elle ne touche pas les relations sociales uniquement à leur surface, mais qu'elle les affecte en profondeur. Cette perspective fait l'hypothèse que des événements contingents, inattendus et donc intrinsèquement imprévisibles, peuvent défaire ou altérer les tendances qui semblent les plus durables de l'histoire » (*in* Bessin et *al.*, 2010 : 131). L'auteur insiste : cette conception ne veut pas nécessairement bafouer la perspective que les changements historiques présentent certaines régularités : « l'histoire présente à la fois des stabilités tenaces et des ruptures soudaines, et même les bifurcations historiques sont entrelacées avec de remarquables continuités » (*Ibid.*, p. 131). J'estime de mon côté que ces considérations sont transposables à une échelle micro, ce qui par ailleurs est ressorti des données empiriques, non pas à propos des changements historiques mais des changements biographiques.

En outre, pour éviter une aridité théorique, se concentrer sur un événement en particulier a permis de mieux rendre compte des mécanismes de remémoration d'un fait concret, voir socialement balisé, à la place d'être en face de faits peu délimités, trop abstraits. Cela ne veut toutefois pas dire que ma démarche est bâtie sur le rejet d'une analyse structurelle du récit de vie ; au contraire, spécifier un événement nécessite de considérer toute une configuration d'éléments, dont un contexte historique spécifique et les dispositions sociales des migrants présents, qui s'entrecroisent et rendent possible ou impossible la mémoire de l'événement.

J'ai pris le parti de me concentrer sur un événement et donc d'adhérer à une démarche événementielle mais j'y vois également des limites. Parmi les limites d'une « conception événementielle », notons que les chercheurs se retrouvent parfois enfermés dans une logique d'interprétation dichotomique entre l'avant et l'après l'événement, moments autour desquels se construisent des idiosyncrasies sociologiques qui inscrivent les trajectoires de vie des enquêtés dans un scénario de disruption biographique, alors même que la mise en récit de ces trajectoires remet parfois en question les paradigmes sociologiques des ruptures. Le récit de Zé (voir chapitre 7) est exemplaire de la façon dont l'événement - le *salto* - est dilué dans sa trajectoire professionnelle, nous transmettant une idée plus de continuité que de discontinuité biographique.

Le choix d'isoler analytiquement le *salto* est issu des ces présupposés qui mêlent des connaissances théoriques et empiriques. Il m'a conduite à m'engager dans une réflexion épistémologique et à me pousser à dégager les limites d'une « conception événementielle » de la mémoire. Je ne vais pas revenir sur ces limites, que j'ai développées à travers une réflexion approfondie sur le montage du document filmique (analogique au rendu

écrit d'un travail de recherche) comme étape-clé dans le « démontage » de mythes construits autour de la mémoire individuelle et/ou biographique. Ce démontage oblige simultanément le chercheur à se rallier à et à se distancier des constructions discursives de l'événement, ce qui le conduit presque nécessairement à forger une « nouvelle version ».

### **I.1. L'analyse du rapport au passé au prisme des rapports de domination : aller au-delà de l'approche événementielle**

Mettre en lumière les limites de l'approche événementielle, ce n'est pas nécessairement renoncer au potentiel heuristique de cette démarche dans l'analyse des processus de construction de la mémoire migratoire. Sans elle, il n'aurait pas été possible d'approcher l'expérience migratoire par les méandres de l'émotion et du silence, de l'enthousiasme et des contrariétés. Marc Bessin, dans son article « Le trouble de l'événement : la place des émotions dans les bifurcations » insiste en ce sens sur l'importance de saisir la dimension sensible des événements en sciences sociales, souvent ignoré par elles. Pour lui, il s'agit de :

« penser l'événement, afin d'étudier ce qui se passe pendant, pas tant le long du trajet mais durant cette expérience. Si c'est bien une transformation qui s'élabore, l'expérience sensible qui lui est propre suggère d'appréhender ce mouvement comme un transport, au sens où l'on se dit transporté par une situation qui nous touche. » (Bessin *in* Bessin et *al.*, 2010 : 317)

Sans céder à une perspective psychologisante de la mise en récit de l'expérience du *salto*, malgré l'intensité dramatique de l'événement, j'ai voulu traiter ce voyage clandestin avec la sensibilité qu'il mérite.

Pour comprendre le rapport à la langue française, j'ai en outre entrepris d'aller plus loin que l'événement. Accorder une attention particulière au rapport à la langue française tel qu'il est évoqué par les interviewées portugaises ajoute des éléments de compréhension à la construction de la mémoire en situation migratoire. Dans une construction analogique au 3<sup>e</sup> chapitre, où il est avancé l'hypothèse du besoin de rompre analytiquement avec la centralité du travail pour mieux rendre compte des processus sociaux qui structurent le rapport au travail des migrants, j'ai construit le présent chapitre de façon à ce qu'une réflexion sur l'articulation entre les



mécanismes de domination et les contours de l'expérience migratoire se mette en place. Ici, plus particulièrement, on constate le besoin d'inscrire le rapport au passé dans les rapports sociaux, tout en reconnaissant le lien entre la construction de la mémoire et les rapports de domination. Cette manière d'approcher la mémoire prend position contre l'immobilisme spatial mais aussi temporel qu'une étude très axée sur l'événement pourrait entériner.

Si dans l'analyse de la mémoire du *salto* il est devenu clair que l'aspect relationnel est essentiel pour que le travail de remémoration puisse avoir lieu, mettre la focale sur le rapport à la langue dominante du pays d'installation enrichit encore cette réflexion dans la mesure où l'appréhension d'un rapport évite l'enfermement dans un modèle qui associe la mémoire à un état ou à une condition stable. Interpréter en outre ce rapport à la langue au prisme des rapports sociaux dans lesquels les compétences linguistiques sont mises à l'épreuve, ici les rapports entre employeur et employée dans la sphère domestique, m'a conduite à un double élargissement analytique déjà soulevé de façon secondaire dans les chapitres précédents et traité ici de façon systématique. Il s'est agi de situer la construction de la mémoire dans les rapports de genre et de classe. Cette double perspective désacralise le passé car elle oblige à repérer dans les trajectoires migratoires des logiques d'agencement de certaines variables et facteurs qui peuvent être à la base de ce qui est raconté.

Il y a donc eu un déplacement du regard d'une « unité événementielle » vers un « rapport social », si l'on tient compte des deux focales utilisées dans la construction de l'objet de cette 3<sup>e</sup> partie de thèse. L'une et l'autre nous montrent que l'expérience migratoire appelle à s'éloigner d'une « épistémologie de la sédentarité »<sup>419</sup>, puisqu'il s'agit d'être capable de cerner les discontinuités liées à l'expérience d'altérité. Il ne s'agit plus seulement de dévoiler la suppression des grandes périodes ou la dilatation des courtes périodes dans les récits des migrants, mais de poser la question de l'épreuve de l'altérité au cœur du travail de la mémoire. Avec l'idée que dans les mécanismes de la mémoire, tout comme dans les réflexions sur ces derniers, on ne peut pas faire l'impasse de la penser dans le cadre des rapports sociaux de domination.

L'épreuve du *salto*, comme parcours inévitable de la migration, ainsi que l'épreuve de la langue, comme vecteur de compréhension et d'expression, revêtent par excellence, même si vécus et/ou perçus différemment par les migrants selon leurs ressources sociales, la façon dont la mémoire se singularise tout en se globalisant à partir de l'analyse des parcours migratoires tant individuels que collectifs dans leur rapport aux personnes et pays d'installation. Les expériences

---

<sup>419</sup> Terminologie acquise lors du séminaire « Expérience migratoires » de l'EHESS 2009-2010. Voir l'annonce de séminaire en ligne : <<http://www.ehess.fr/fr/enseignement/enseignements/2009/ue/1073/>>

migratoires se déplacent plus qu'elles ne s'effacent dans les récits, puisque la condition d'immigré n'est pas stable et qu'elle s'actualise au cours des interactions.



## CONCLUSION

« On peut ne devenir immigrant qu'assez tard, et presque au terme du voyage, si l'on a fait la traversée sur un bateau qui ne transportait pas des émigrants, si l'on est parti sans avoir l'idée arrêtée d'émigrer, mais on le devient alors par le fait qu'on entre dans une condition qui est celle d'autres hommes formant un groupe, aux côtés desquels on travaille, au milieu desquels on vit, d'autant plus que c'est dans cet ensemble que vous renferme, c'est bien à lui que vous rattache l'opinion toute puissante de ceux qui sont nationaux ou naturalisés. En tous cas, et au-delà des points matériels en mouvement, c'est à ces états de conscience collectifs que s'applique l'observation du sociologue. Ces êtres matériels, hommes revêtus de costumes divers, et traînant leurs bagages, ces créatures en chair et en os et leurs mouvements visibles ne l'intéressent que dans la mesure où derrière les formes groupées, les gestes et les paroles échangées, il découvre des représentations collectives invisibles. » (Halbwachs, 2001[1938] : 57)

Les immigrants portugais, environ 600 000 personnes installées en France, sont avant tout un ensemble d'individus aux trajectoires et origines sociales diverses. Avoir donné un espace particulier à la parole de certains de ces migrants, à travers un échantillon qui n'est pas forcément représentatif de la constitution socioprofessionnelle de cette population mais qui est davantage tournée vers la variété des milieux sociaux qui la composent, a permis de percevoir que les parcours de vie, mais aussi la façon dont ils sont racontés, sont constitués de bifurcations, singularités, ruptures. Interviewés surtout en fonction de leur condition de migrants, voire de leur « étrangeté » dans le territoire français, les entretiens utilisés comme outil méthodologique pour recueillir le sens qu'ils donnent à leur trajectoire, ont soulevé un problème : le décalage entre le temps du récit et le moment de devenir immigré. Maurice Halbwachs n'a dédié que très peu de ses travaux aux enjeux liés aux migrations internationales, mais dans l'extrait cité ci-dessus, extrait de *La morphologie sociale* écrit en 1938, l'auteur touche de façon précise à un point fondamental qui a jalonné cette recherche : on n'est pas immigré, on le devient. En d'autres termes, plus que de mettre la focale sur les faits démographiques que les mouvements migratoires déclenchent, il a été question dans cette recherche d'appréhender les faits et les processus sociaux sous-jacents, notamment la compréhension des processus à partir desquels les Portugais sont entrés dans la condition d'immigré et la façon dont ils la perçoivent.

La reconstruction *a posteriori* d'une expérience vécue ne peut être analysée qu'à la lumière des *cadres sociaux présents*. C'est l'exercice que cette recherche a essayé d'étayer, tout en considérant simultanément que les trajectoires spécifiques de ces migrants prennent place dans un contexte historico-économique à la fois déterminé et dynamique. L'analyse des entretiens a donc cherché l'équilibre entre trois éléments : les processus de subjectivation qui révèlent les spécificités de leurs trajectoires et la façon dont ils participent à leur propre identification ; les cadres ou l'ensemble des changements structurels auxquels les positionnements des immigrés sont attachés ; et enfin, la réflexivité sur les conditions à travers lesquelles la prise de parole a lieu. L'exercice filmique réalisé a été le point clé de cette réflexivité, informant spécifiquement sur les mécanismes de construction de la mémoire qui agissent dès lors qu'il y a un récit biographique.

Au terme de cette recherche, cette démarche permet de mettre en relief certains processus sociaux qui jalonnent la construction de l'image des Portugais en France. Ces images se présentent comme des injonctions qui ordonnent la condition de vie de cette population et à partir desquelles chacun se repère pour s'en rapprocher ou s'y opposer. Trois grands constats transversaux à l'ensemble des trois parties de cette thèse peuvent être dégagés. Ils permettent d'envisager l'étude des migrations avec des angles de recherche autres que ceux utilisés ici : le premier concerne la stabilisation des stigmates au travers des différentes cohortes migratoires ; le deuxième s'attache à la relation qui s'établit entre travailleurs immigrés et groupes professionnels ; et le dernier renvoie à des réflexions sur la liberté de circulation de personnes dans l'espace européen.

## **Rester à sa place comme travailleur : travailleur infatigable ou immigré « désirable » ?**

Travailler sur la population d'immigrés portugais en France signifie d'abord, comme d'ailleurs pour toute autre population, tracer sa composition sociodémographique, sans toutefois faire l'économie de comprendre comment les frontières de sa constitution « réelle » ou « représentée » se sont créées. L'arrivée en masse de Portugais en France dans les années 1960-70, mais aussi les conditions de voyage et d'installation qui caractérisent ce déplacement, ont dès lors engendré la construction d'une image concernant cette population. Cette arrivée massive croise

également l'histoire de l'immigration française qui pendant les *Trente Glorieuses* et les besoins de main-d'œuvre qui en découlent, a assigné exclusivement l'immigré à son espace de travail, des usines aux chantiers. Néanmoins, la formule « l'immigré n'existe que par son travail » n'est pas une donnée contemporaine. Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, celle-ci s'est appliquée aux vagues successives d'immigrés. En revanche, si la formule a été utilisée pour les différentes populations immigrées, l'Etat français, à travers ses agents et ses politiques, a suivi une logique différentialiste interne à ces populations d'origines nationales diverses, dans ce qu'on pourrait appeler la mécanique des « dessus » ou des « dessous ». Il y a toujours des « plus ou moins désirables que les autres » sur le territoire français. La mécanique est alors justifiée en fonction de la supposée capacité culturelle d'assimilation que chaque population détiendrait pour se « niveler » aux codes culturels de la nation française. Ainsi, si dans l'après guerre les travailleurs du Nord de l'Europe avaient eu plus de qualités que ceux du Sud de l'Europe et beaucoup plus que ceux venus de l'autre rive de la Méditerranée, dans les années 1960-70, « faute de mieux », les immigrés du Sud de l'Europe montent d'un rang dans la hiérarchie différentialiste.

Si ce portrait peut paraître un peu caricatural, cette thèse retrace de fait comment les immigrés portugais sont entrés dans cette dynamique où ils ont été placés au « dessus » d'autres immigrés, dans un processus contradictoire et aux conséquences parfois troubles. Le départ clandestin des Portugais dans les années 1960-70 en direction de la France a pu atteindre, selon les années, les deux-tiers de l'ensemble des émigrés. Les conditions de ces voyages, ainsi que leur installation irrégulière en France, ont été en grande partie conditionnées par une politique à double tranchant de la part de l'Etat portugais et de l'Etat français. Alors que les départs réguliers, sous le régime salazariste, ont été restreints en raison d'une accession très sélective aux visas de sorties, les entrées irrégulières des Portugais en territoire français ont été facilitées. Selon les sources bibliographiques ou discours politiques et médiatiques de l'époque consultés, le registre d'explication du déplacement illégal des milliers de Portugais oscille entre la « faute » de l'Etat portugais et la « faute » de l'Etat français. Du côté français, c'est en comparant le traitement qui a été réservé aux populations immigrées d'origines nationales différentes que se dessine un favoritisme envers la population portugaise : mansuétude aux frontières, recrutement et avantages de carrière, directives exclusives aux Portugais afin que ceux-ci puissent régulariser plus aisément leur séjour en France, etc.

Il y a donc eu des facteurs *push* et *pull* qui encadrent historiquement ce mouvement et qui ont façonné ses conditions. Les récits de mes interviewés arrivés dans ces années témoignent de la facilité d'entrée dans le territoire français, notamment dans le franchissement de la frontière

d'Hendaye, mais aussi de la façon dont les employeurs allaient directement à leur rencontre pour les embaucher. Ces récits de l'expérience du passé rejoignent ainsi certains points de l'analyse macro-sociologique de ce déplacement, montrant que ces trajectoires ont pris place dans un contexte historique donné. Mais ils ne sauraient effacer d'autres singularités relevées par une analyse qui utilise une *focale plus longue* en vue d'être plus « proche de l'objet ». En effet, cette analyse invite à la fois à comprendre les conditions spécifiques qui ont rendu propice le départ de ces personnes, dont par exemple les réseaux locaux et personnels qui ont ouvert la voie de l'émigration, et à comprendre que ces récits de l'expérience du passé changent à mesure que la position dans le cycle de vie et migratoire évolue. Ces éléments montrent qu'il est important, dans l'étude de l'émigration portugaise en direction de la France, de ne pas négliger le fait qu'il n'y a pas eu un comportement collectif socialement normal et uniforme, et que le récit du passé est en constante négociation avec le présent.

Convoquer les sources du passé dans cette thèse, notamment avec le dépouillement des archives du CNPF, a introduit un nouvel angle intermédiaire à la restitution de l'histoire de l'immigration portugaise en France. Même si cette institution n'est pas représentative de tous les employeurs français et secteurs d'activité, elle a depuis toujours eu un pouvoir d'influence sur les enjeux politiques en matière d'immigration. La force du discours par elle tenu, en particulier à propos des travailleurs immigrés portugais, n'est donc pas insignifiante dans l'espace français. Paradoxalement, à travers un discours moins fracturant et discriminant entre populations immigrées comme celui qui prend forme dans les instances gouvernementales, le CNPF s'est « intéressé » au sort des Portugais par le biais du logement. La polémique autour de l'insalubrité des logements de ces travailleurs ayant gagné la cause publique, cet « intérêt » arrive en réponse à la pression sociale qui appelait à la responsabilisation du patronat quant aux conditions de logement des travailleurs immigrés. La situation des immigrés portugais dans les bidonvilles aux portes de Paris, même si cela ne concernait qu'une partie de cette population, a inspiré l'argumentation du CNPF dans une forme particulière : ces immigrés en raison de dispositions psychologiques préféreraient des conditions médiocres de logement plutôt que déboursier plus les améliorer. Le terme « épargne », caractéristique par excellence de cette population, ne laissera aucune place à d'autres considérations plus matérielles telles que les bas salaires ou la difficulté d'accès aux démarches administratives pour une demande de logement.

Le « retour », tout comme l'« épargne », font partie du vocabulaire systématiquement accolé au vécu de l'immigré, en raison de son séjour supposé provisoire en territoire national (Sayad, 2006). Dans le cas de l'immigration portugaise, l'épargne a pris une place particulière, y compris dans les études en sciences sociales, devenant le facteur explicatif, parfois absolu, des

conditions de vie et des projets de retour des travailleurs immigrés au Portugal. Depuis ces discours déresponsabilisants du CNPF, l'« épargne » des Portugais semble avoir été déclinée en une double signification : celle qui renvoie aux « économies » faites sur le logement et celle qui renvoie au principe de vie : « travailler plus pour gagner plus ». L'immigré portugais serait prêt à sacrifier son bien-être, en se soumettant infatigablement au travail, sans horaires. Avec la fin du plein emploi, le *point nodal* qui semble avoir régi les perceptions et les comportements des immigrés portugais a été celui d'accentuer la distinction avec d'autres populations : plus que travailleur, il fallait être un « bon travailleur » pour garder sa place dans la structure socioprofessionnelle française. Le travail est devenu ainsi le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga, de l'existence des Portugais en France.

Il est toujours difficile de restituer dans toute sa complexité le chemin qui a mené à la légitimation d'une image sur une population dans l'espace social. Pour saisir le tournant de l'image de l'« immigré épargnant » au « bon travailleur », il m'a fallu articuler une analyse synchronique des récits des immigrés axés sur leur rapport au travail à une analyse diachronique de la conjoncture économique et des discours politiques qui traversent ses parcours biographiques. Les pistes avancées rendent un peu moins flous les canaux de diffusion à travers lesquels l'image du « bon travailleur » portugais en France s'est répandue et quelles ont été les conditions qui l'ont autorisée. Elles permettent de sortir la qualité de « bon travailleur » du lieu commun culturaliste, selon lequel la bonne performance des travailleurs portugais au travail serait profondément ancrée dans leur culture.

C'est à partir de ce *point nodal* - le bon travailleur - que la relation inter cohortes migratoires paraît être saisissable. En effet, ce point fonctionne comme le repère à partir duquel mes interviewés, toutes cohortes migratoires confondues (arrivés en France avant ou après l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne), se situent dès lors qu'il s'agit de « fixer » la valeur du travail exercé. Parfois ces immigrés renforcent le trait, d'autres fois ils s'en éloignent. Dans les deux cas, la figure du portugais immigré qui se surinvestit au travail est acceptée comme caractéristique collective de la population immigrée portugaise en France, devenant ainsi l'un des référents à partir desquels les Portugais élaborent leur récit sur le travail en comparaison au comportement des autres travailleurs. Mais cette référence commune qui traverse les différentes cohortes ne saurait cacher des dissensions intra-cohortes. En effet, la façon dont chacun se définit par rapport à cette représentation partagée dépend davantage des ressources que ces immigrés possèdent, et notamment de la place qu'ils occupent dans la structure socioprofessionnelle française.



Les travailleurs portugais que j'ai suivis et qui ont une position privilégiée dans l'espace social, plus que de s'opposer à l'image du « bon travailleur » du point de vue collectif, préfèrent poser les bases de distinction qui les différencient individuellement de l'ensemble. Ces bases concernent avant tout les modes de vie qu'ils jugent différents des autres immigrés portugais, sur l'idée que la séparation entre le travail et le hors-travail est beaucoup plus effective dans leur cas. Et ce, parce que derrière la figure du « bon travailleur » se cache l'injonction du dévouement total au travail, voire au patron. Sans mettre en cause la valeur de leur travail, ils insistent sur l'investissement qu'ils dédient à la sphère qui sort du cadre de l'activité professionnelle, dans un fil d'argumentation qui trace ainsi les frontières sociales entre eux et les autres.

Face aux injonctions dominantes, pour ceux notamment qui travaillent dans le secteur du bâtiment ou celles qui travaillent dans le secteur des services domestiques, l'image du « bon travailleur » a un sens dans leur pratique professionnelle, ne serait-ce que parce que cette image s'est construite sur eux et pour eux. C'est aussi dans ces milieux professionnels que les conditions de travail et la mise en concurrence avec d'autres travailleurs immigrés sont les plus exacerbées, obligeant ces travailleurs portugais à garder leur place, à représenter le rôle qui leur est octroyé. Cela vaut aussi bien pour ceux arrivés en France dans les années 1960-70 que pour ceux arrivés en tant que citoyens européens. Ces derniers « héritent » et à ce titre sont contraints à se conformer à l'image du « bon travailleur », afin que la vie sociale au travail reste ordonnée. L'analyse des conditions objectives de leur travail, qui apparaissent fortement structurantes de leur rapport subjectif au travail, ne doit pas néanmoins bouleverser la prise au sérieux du facteur de plaisir qu'ils expriment à voir le produit de leur travail bien fait.

Ces résultats montrent qu'une analyse en termes de cohortes migratoires n'est, ni ne peut être centrée sur des unités figées qui supposément réuniraient l'ensemble des Portugais en cohorte. L'intérêt de faire une analyse en ces termes tient surtout aux possibilités qu'elle ouvre pour la compréhension de l'émergence de certaines images dans une dynamique longitudinale mais aussi transversale aux différentes cohortes. Elle pose la question de l'impact des changements structuraux sur les immigrés venus à une même période ainsi que la participation d'ensemble à certains événements. Mais il importe avant tout de connaître la façon dont ils se représentent eux-mêmes face à ces « tableaux déjà encadrés » pour faire ressortir la diversité des expériences migratoires et les continuités et discontinuités qui peuvent exister dans les « destins sociaux ».

## **Les professions des immigrés portugais dans la reformulation des groupes professionnels**

Le devenir « immigré », comme l'affirmait Halbwachs dans l'extrait cité en début de conclusion, commence à prendre forme dès lors que l'immigré entre dans une condition qui est identique à celle d'autres personnes, y compris quand il côtoie ces personnes au sein d'un même espace de travail. Les récits sur les trajectoires professionnelles étudiées et les contours qu'elles ont laissé comme empreinte dans l'espace socioprofessionnel français, soulignent combien ces parcours peuvent être riches de diversité interne, mais aussi comment certains de ces écarts peuvent être ramenés à des régularités sociales, dont une insertion spécifique et identique dans le marché du travail. Cette insertion a pu, de la même manière, transformer ce marché du travail.

C'est dans le processus socio-historique de l'é(im)migration portugaise en France que j'ai trouvé quelques pistes explicatives pour comprendre l'insertion de ces immigrés dans la structure socioprofessionnelle française, caractérisée par une forte segmentation en termes d'origine et de sexe. La faible formation scolaire d'origine, ainsi que les secteurs pourvoyeurs d'emploi pour les migrants et la gestion de main-d'œuvre dans la société française, constituent les deux facteurs principaux de la segmentation du travail qui est facilement dégagée dès lors que l'on trace les caractéristiques socioprofessionnelles des immigrés portugais. Ainsi, les dynamiques que les trajectoires professionnelles de ces interviewés laissent entrevoir reposent sur des affectations à des postes qui tiennent à la fois à des aspects biographiques et à des aspects structurels qui renforcent la segmentation. Selon la nomenclature des catégories socioprofessionnelles à un niveau agrégé (RP 2009, INSEE), près d'un homme portugais sur deux est « ouvrier », et plus d'une femme portugaise sur trois est « employée ». Si ces chiffres sont déjà éclairants sur une situation professionnelle très homogène, à eux s'ajoutent les retraités qui, au regard des recensements précédents, remplissaient également, en grande majorité, ces mêmes « cases » professionnelles. Parmi les secteurs d'activité que les catégories « ouvriers » et « employés » recourent, le travail dans le bâtiment pour les hommes et le service domestique pour les femmes est majoritaire parmi les immigrés portugais en France.

C'est en effet parmi mes interviewés qui occupent des métiers correspondant à ces deux secteurs, que des formes de professionnalisation liées à leur condition d'étranger sont apparues, notamment dans la façon dont se déploie leur relation au collectif par une affinité d'origine

nationale, mais aussi où se jouent des rôles, des compétences, du pouvoir qui sont à la base de la production d'inégalités entre travailleurs immigrés d'origine nationale différente. Dans le cadre de l'entrepreneuriat ethnique, les auteurs de *La sociologie des professions* (Dubar et al., 2011) se posent la question : « comment l'appartenance ethnique (revendiquée ou attribuée) inscrit-elle l'individu dans un espace de chances professionnelles » ? (*Ibid.*, p. 267). De la même façon, on pourrait transposer cette question à la réalité de la population portugaise en France : comment le fait d'être Portugais joue-t-il sur l'insertion professionnelle ? Question à laquelle il serait important d'en ajouter une autre : comment les immigrés portugais participent-ils à la constitution des groupes professionnels ?

La recherche a permis de reconsidérer le fonctionnement de certains métiers à partir de l'entrée d'origine nationale. Même si cela ne constituait pas l'objectif premier de cette thèse, progressivement des lignes interprétatives éclairant cette problématique ont commencé à se dessiner, devenant parfois le cœur même de l'analyse. Si la bonne réputation due au dévouement des immigrés portugais au travail a joué un rôle important dans leur recrutement, sur un marché du travail où il est de plus en plus difficile de se faire embaucher et maintenir sa place, des dynamiques internes à la population portugaise apparaissent tout autant structurantes de la segmentation de leurs activités professionnelles. Autrement dit, si être de nationalité portugaise leur ouvre des portes et des perspectives de carrière, les liens de solidarité qui s'établissent entre travailleurs portugais paraissent participer à la reproduction d'inégalités dans l'espace de travail entre populations immigrées d'origine nationale différente.

Dans le secteur du bâtiment, depuis le travail de Nicolas Jounin (2008), on sait comment la circulation de représentations professionnelles dans l'univers des chantiers, et notamment au moment du tri des travailleurs dans les agences d'intérim, peut être la source d'inégalités dans l'attribution de postes, les Portugais bénéficiant de tous les « éloges » de la part des employeurs et de toutes les « aigreurs » de la part des autres ouvriers immigrés. Comme ce même travail le montre, s'il est vrai que la plupart des chefs de chantiers sont des Portugais, il est moins vrai que la plupart des Portugais sont des chefs de chantier. Il est ainsi saisissant que le fait d'avoir bénéficié des avantages en termes d'accession à des postes d'encadrement avec tout ce que cela implique, a diffusé une image générale des Portugais peu affable auprès de leurs collègues. Les relations de travail dans les chantiers sont ainsi teintées d'animosité entre travailleurs, pour lesquelles ces travailleurs contribuent moins qu'une division de travail qui est très peu le résultat d'un hasard.

Les témoignages recueillis pour cette thèse réitèrent les conclusions de Nicolas Jounin (2008), mais ils approfondissent la façon dont les Portugais eux-mêmes, à la fois « rois » et « méchants » du bâtiment, perçoivent la situation. Si les commentaires à l'égard des autres immigrés de nationalités différentes (les Algériens étant la première cible) ne sont pas les plus bienveillants, voire relevant d'un racisme explicite ; les postes d'encadrement, que certains des Portugais occupent, les obligent à une stricte veille quant à l'avancement des travaux. Ces commentaires, parfois très culturalistes et généralistes, découlent pour la plupart de la comparaison faite des comportements au travail : le non assujettissement à certaines tâches de la part des « autres » immigrés, au contraire du respect des ordres du « nous » Portugais. La gestion des postes de travail met donc les Portugais dans une situation de *pare feu* entre les patrons, les autres travailleurs et aussi dans certains cas les syndicats.

Les réseaux qui se construisent sur la base d'appartenance nationale dans les chantiers, comme dans d'autres secteurs où il est question d'une spécialisation ouvrière, constituent aussi un facteur qui joue sur les contours des dynamiques professionnelles et sur les faibles taux de chômage des immigrés portugais. La gestion du travail semble échapper parfois aux directions à travers ces liens qui se nouent entre « compatriotes », voire co-villageois. Quand l'organisation de l'entreprise n'échappe pas complètement aux directions, les Portugais jouissent d'un laisser-faire de leur part, notamment dans le recrutement. Un lien inter-cohortes se joue donc entre les Portugais établis et les Portugais nouveaux arrivants à qui est facilité l'accès à l'emploi. Mais ces réseaux apparaissent comme une ressource ambiguë et contradictoire, ce qui nous rapproche des travaux développés par Alejandro Portes (2010). Parmi les récits de mes interviewés sur le fonctionnement de leurs espaces professionnels, il ressort une solidarité au *démarquage national*<sup>420</sup> qui sert de sécurisation au travail, tant dans l'accès qu'à son maintien dès lors qu'il y a de la concurrence. Néanmoins, c'est aussi dans cette solidarité que s'amorce un changement dans le rapport au travail des immigrés, car elle oblige à ce que leur embauche réponde aux attentes de celui qui a servi d'intermédiaire<sup>421</sup>.

Tous ces processus qui président à la redéfinition des métiers cités dessus, agissent de la même façon dans les professions très féminisées en bas de l'échelle sociale dans lesquelles les femmes portugaises se sont introduites, notamment les services domestiques à domicile. Ces espaces de travail moins mixtes que ceux des hommes en termes d'origines nationales (en raison

---

<sup>420</sup> *Bounded solidarity* dans la terminologie de Alejandro Portes (2010).

<sup>421</sup> *Enforceable trust* dans la terminologie de Alejandro Portes (2010).

des spécificités du travail à l'intérieur d'un foyer), ne signifient pas moins de mécanismes de reproduction d'inégalités. Au-delà des rapports de domination qui apparaissent entre « maîtresses » de maison autochtones et employées immigrées dans la sphère privée, faisant émerger l'importance de la discussion de l'intersectionnalité de classe, de genre et d'origine nationale, ces femmes portugaises détiennent des connaissances importantes sur le fonctionnement de ce marché du travail. Dans un contexte de forte flexibilisation et de précarité du travail domestique, où l'exercice à temps plein devient rare, ces femmes cherchent à gérer les possibilités de travail dans leur entourage. Là encore, des phénomènes de solidarité mais aussi d'obligations de suivre les normes surgissent dans le cercle des immigrées concernées. Un système d'organisation et un rapport au travail qui, confortent avant tout l'image socialement attendue de travailleurs et de travailleuses.

Il apparaît ainsi inévitable que des mécanismes de *fermeture sociale* à l'intérieur de cette population d'immigrés, qui associent contraintes objectives de travail et perceptions subjectives d'appartenance nationale, puissent émerger relativement aux professions exercées. Le métier de concierge, attaché aux immigrées portugaises à Paris, révèle, à travers des récits que j'ai pu recueillir, que c'est une profession qui a été investie par ces immigrées. Si des conditions ont rendu possible l'entrée en masse des Portugaises dans ce métier après qu'une vague de migrants remplaçait la précédente, elles l'ont protégé de façon à ce qu'elles soient aujourd'hui majoritaires, laissant leur empreinte dans la façon dont cette profession s'organise. L'analyse des récits des concierges montre aussi l'émergence de signes de disparition de ce métier. Est-ce que cette profession mourra dans les mains des Portugaises ? Une étude mériterait d'être faite à travers une analyse qui articulerait les facteurs techniques et économiques conduisant à la baisse de la demande de concierges pour l'entretien des bâtiments (Grelon et Gadéa, *in* Demazière et Gadéa (dirs.), 2009 : 120).

Enfin, il faut s'arrêter sur ce que j'ai observé chez les immigrés dotés de fortes qualifications scolaires. Il peut y avoir des mécanismes similaires à ceux décrits ci-dessus, mais la façon dont ils racontent leurs expériences professionnelles montre qu'ils sont bien moins exposés que les « maçons » et les « femmes de ménage » à une figure de référence sur laquelle ils devraient se modeler. Les professions qu'ils occupent (la plupart de mes interviewés étant des cadres d'entreprise), puisent beaucoup moins leurs effectifs dans la main-d'œuvre étrangère. La façon dont ils ont trouvé l'emploi est ainsi moins dépendante des réseaux personnels. Leurs compétences internationales, le fait de maîtriser plusieurs langues, sont des avantages qui renversent parfois les jeux de domination dans l'entreprise. Cette situation professionnelle

privilegiée les protège de la ligne de démarcation, voire de leur cantonnement à des frontières nationales, qui divise hiérarchiquement entre nationaux et non-nationaux, et même entre non-nationaux. Anne-Catherine Wagner (1998) nomme ce contexte de mobilité : « immigrer sans être immigré ». En effet, la diversité des origines nationales dans ces milieux de travail est perçue comme un atout plutôt qu'un handicap culturel. La double référence d' « international » et de « cadre » les fait sortir de la figure de l'immigré.

Cela étant dit, au cours de mon enquête j'ai été amenée à rencontrer des jeunes Portugais scolairement très qualifiés, récemment arrivés à Paris et occupant des postes en décalage avec leur formation initiale. La mobilité professionnelle descendante les place dans une situation d'entre-deux : tout en refusant l' « attitude » professionnelle qui leur est attribuée en tant que travailleurs portugais, ils doivent se conformer aux normes implicites du métier qui leur a été assigné parce qu'ils étaient Portugais. Je n'ai pas eu l'occasion de me pencher dans cette thèse sur ces cas, parce que d'une part, ils étaient minoritaires dans mon échantillon, et d'autre part, il s'agit d'une réalité sociale émergente très liée à une période de crise internationale, aux conséquences encore très floues et peu quantifiables. Néanmoins, à la lumière du peu de constats saisis, une analyse plus approfondie sur les trajectoires sociales de ces immigrés permettrait de densifier la compréhension du rapport à la migration en dehors de la dichotomie de la condition « ouvrière » et de « cadres ». Elle rendrait, certes, plus difficile la définition de la position objective de classe, à travers la mise en commun d'expériences communes de travail, mais en même temps permettrait d'approcher un domaine peu étudié, celui de la précarité des jeunes scolairement qualifiés dans un contexte de mobilité internationale. Cette analyse gagnerait en pertinence si l'on y ajoutait le facteur de la durée de séjour, le temps éventuel nécessaire à ces immigrés pour faire valoir leur qualification scolaire, faisant du déclassement une rupture biographique transitoire.

## **Le statut de citoyen européen à l'épreuve des inégalités sociales**

Donner de l'espace à la parole du migrant dans cette recherche, m'a conduit à donner également de l'espace au silence dont certains de mes interviewés ont manifesté lors de la mise en récit de leur expérience migratoire. L'expérience sur laquelle je me suis penchée analytiquement a été celle du *salto*, terme argotique utilisé pour faire référence au voyage d'émigration dans des conditions de clandestinité avant la Révolution des Œillets au Portugal en 1974. Le *salto*,

événement historique, constitue l'élément fondateur de l'immigration portugaise en France, tant il a touché un grand nombre de migrants venus dans les années 1960-70. Dans un court texte de Walter Benjamin (2000 (1933)) - *Expérience et pauvreté* -, l'auteur affirmait à propos de la Première Guerre mondiale, que les gens revenaient du champ de bataille non pas plus riches en expérience mais plus pauvres en expériences communicables.

Le silence à propos du *salto*, peut se comprendre par la légitimation que la position actuelle au travail permet en regard de l'expérience du passé. Des hypothèses ont été esquissées pour comprendre comment la mémoire de l'expérience migratoire se construit : la première, quand on évoque les processus de subjectivation, c'est d'intégrer à l'interprétation de la mise en récit de l'expérience, la réflexivité sur les conditions d'entretien et les relations entre enquêteur et enquêté qui se sont établies dans le contexte de la recherche. Avoir introduit de nouveaux outils d'enquête, dont des techniques audiovisuelles, m'a permis de mieux cerner l'interaction sous-jacente à la construction de la mémoire, tout en questionnant le rôle du chercheur dans la dite construction. La deuxième tient à la force des images sociales répandues sur l'immigration portugaise, qui participent à la légitimation d'une vision pacifique de leur présence en France relative à leur supposée « bonne intégration ». Ces images, en s'imposant dans l'espace public, n'amèneraient-elles pas ces migrants à puiser en elles pour faire valoir leur expérience présente plutôt que celle du passé ?

Un demi-siècle est passé depuis ces voyages clandestins. Pour ceux qui sont restés en France et pour ceux qui sont arrivés entre temps, la condition d'immigré a changé par des statuts consécutifs, réduisant les mécanismes d'« exclusion » dans l'espace national français qui étaient associés au statut d'étranger. Selon l'historiographie des régularisations des immigrés en situation irrégulière, la population portugaise a pu bénéficier d'une facile accession à la carte de séjour en comparaison d'autres populations moins « désirables ». Les récits de mes interviewés ont montré, malgré quelques raccourcis narratifs quant aux procédures administratives, que cette facilité a pu, en revanche, dépendre de la façon dont s'est déroulée la relation avec les premiers employeurs. C'est chez les femmes occupant des postes dans le secteur des services domestiques, que la nécessité d'un contrat de travail pour obtenir la régularisation, a pris une pertinence particulière dans leurs récits. Le « devenir immigré » a eu lieu pour elles dès lors que pour avoir des « papiers » il a fallu se soumettre à des conditions de travail difficiles.

Avec l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne en 1986, et en particulier avec la création de la citoyenneté européenne en 1992 (Traité de Maastricht), un changement de statut est apparu dans la situation des immigrés portugais en France. A la différence d'un statut

d'immigré qui exige des immigrés des démarches administratives difficiles pour régulariser leurs « papiers » ou pour prolonger leurs cartes de séjour, l'adjonction des droits relatifs à la citoyenneté européenne n'a demandé aucun effort de leur part. Il s'agit donc d'une citoyenne d'« attribution », utilisée différemment selon les ressources de chacun. Il était important de connaître la façon dont mes interviewés se percevaient face à cette citoyenneté, et la manière dont le changement de statut pouvait déterminer des rôles et renverser les ordres établis. De l'analyse des entretiens, il est ressorti que la façon dont les immigrés se représentent face au nouveau statut octroyé est indissociable du rapport au passé. Le clivage inter-cohortes est ici notable en raison de ce facteur d'ancienneté dans le territoire français. Pour ceux qui sont venus avant l'intégration dans l'Union Européenne, les efforts pour accéder à la liberté de circulation étant acquis, la citoyenneté européenne n'a en pratique rien changé dans leur quotidien. Alors que ceux venus en France sans aucune contrainte frontalière sont « reconnaissants » quant aux avantages de posséder la citoyenneté européenne. Enfin, dans cette dernière cohorte, la différence se joue dans le positionnement de chacun dans la stratification sociale. Les « ouvriers » s'identifient à la condition immigrée de ceux venus dans les années 1960-70, et les « cadres » ont intériorisé toutes les prérogatives afférentes à la citoyenneté européenne, y compris le non-passage à la condition sociale de la figure d'immigrée.

Plus que la disparition des frontières physiques, ce sont davantage les frontières sociales qui persistent. Cela conduit à réfléchir à une des dimensions de la construction de l'Union Européenne : les conséquences que ce processus de définition a sur les individus en mobilité à l'intérieur de l'Europe. Dans quelle mesure la construction d'un espace commun passe-t-elle nécessairement par l'établissement d'une figure d'altérité, dont les traits distinctifs se manifestent sur le plan de la stratification sociale ? Nous avons vu que dès les premiers jours du projet européen, c'est-à-dire avec la signature du traité de Rome en 1957, la libre circulation des personnes constituait l'un de ses principes de création. Celle-ci ne concernait que les travailleurs. C'est avec l'Acte unique européen, signé en 1986, qu'on sépare ce droit de circulation de la clause de travailleur, même si ce droit n'a de sens que si on le perçoit au prisme de la dynamique capitaliste de libéraliser la circulation des marchandises et des services. En d'autres termes, au prisme des intérêts économiques.

Le processus d'eupéanisation est profondément imbriqué dans ce qu'on appelle communément la mondialisation, avec son intensité d'échanges économiques et culturels, et donc, dans la manière dont l'espace-temps est actuellement utilisé de façon substantive et approprié symboliquement, par la référence à la *compression de l'espace-temps*. Zygmunt Bauman (1999) rappelle que l'histoire moderne est marquée par le progrès rapide des moyens de transport



et d'information. A l'instar de ce progrès, les difficultés qui pourraient exister entre le « proche » et le « lointain » disparaissent car les distances spatio-temporelles sont abolies. En concomitance, cette conjecture forge, selon Bauman, deux façons de vivre l'époque présente : celle où les personnes ont accès à la vitesse (une élite cosmopolite) et, de l'autre côté, celle où les personnes se trouvent dans un cadre où ils sont dépourvus des ressources leur permettant d'accéder à cette même vitesse, « restant cloués dans leur localité ».

« La mobilité accède au premier rang des valeurs désirables, et la liberté de circulation, qui a toujours été un avantage rare et inégalement réparti, devient rapidement le principal facteur de stratification sociale de l'âge moderne et postmoderne » (Ibid., p. 9).

En revenant à Bauman, l'accès à la vitesse va de pair avec la capacité que les individus ont d'accéder à l'information codifiée que les responsables de la création de l'espace de l'Union Européenne mettent à la disposition des ressortissants. En ce sens, les ressources sociales de chaque individu ressortissant d'un des Etats-membres et vivant dans un autre Etat-membre que le sien, donnent des pistes sur l'accès de chacun d'entre eux aux privilèges que l'espace commun européen fournit à ses ressortissants. Le travail détaché est un exemple de la façon dont la mobilité des travailleurs reste ancrée dans leur localité nationale, sans qu'ils puissent accéder aux privilèges de la libre circulation, ne serait-ce que parce que les conditions de travail sont parfois illégalement maintenues d'un pays à l'autre. De la même façon, pour les immigrés portugais occupant des postes en bas de l'échelle sociale française, leur inclusion croissante dans des espaces de citoyenneté française en raison des droits qui résultent de l'attribution de la citoyenneté européenne, n'a que très peu changé dans le schéma perceptif de leur place de non nationaux en France, gardant ainsi leur bi-localité.

L'ancienneté de l'immigration mais surtout la position sociale des personnes en mobilité, se révèlent être des indicateurs importants dans la perception que chacun a de l'appartenance à cet espace « commun ». Le fait qu'un individu puisse disposer, entre autres, de qualifications scolaires élevées ou de ressources économiques, le prédispose à occuper des positions de pouvoir et à avoir, par conséquent, un statut privilégié vis-à-vis des représentations sociales des étrangers. La disposition de ce genre de ressources se traduit facilement chez les ressortissants européens comme « potentielles qualités » d'inclusion dans un espace national, outre celle de son origine, sans qu'il soit en permanence renvoyé à son « altérité » répulsive.

Si j'insiste sur cette réflexion, c'est avant tout parce qu'il apparaît que l'eupéanisation de l'espace européen ne fait que consolider les droits des ressortissants des Etats membres ; elle est en train d'objectiver et de créer de nouveaux instruments pour l'auto et l'hétéro-identification, d'appartenance et de non appartenance. Elle imprime des inégalités à l'intérieur de la population de ressortissants et forge aussi un nouvel « autre » : ceux qui ne sont pas ressortissants. Est ainsi activé un puissant mécanisme d'inégalités sociales.

En effet, au-delà du fait d'opérer de façon sélective parmi l'ensemble des ressortissants, la construction de l'Union Européenne, à travers un contrôle strict des frontières extérieures, s'avère être un processus explicitement exclusif envers les non ressortissants. L'eupéanisation ainsi que la liberté de circulation de personnes sensée y être concomitante se construit autrement. L'obsession à fermer les frontières, ce que Catherine Wihtol de Wenden (1999) appelle « dogme », génère et rend visible les contradictions du système, dont l'aggravation des conditions de vie de ceux qui circulent. L'émigration portugaise en direction de la France, il y a un demi-siècle, étant la preuve historique du paroxysme des frontières et de la façon dont le mouvement de « marchandisation » du travail immigré se retrouve confronté à un contre-mouvement de résistance : au phénomène migratoire il ne faudrait pas soustraire le côté humain.

Socialement et par le biais de la consolidation des droits des ressortissants, l'Europe crée des frontières rigides entre les citoyens européens et des migrants venus « d'ailleurs ». La création d'altérité est intrinsèque à n'importe quel processus de construction d'espaces commun. Cependant, dans une Union européenne qui essaye de s'investir dans l'espace public comme un lieu réflexif et démocratique, il n'est pas cohérent de témoigner d'une démarche qui prolonge et renforce des processus d'exclusion sociale. Lorsque l'on distingue ressortissants et non-ressortissants des Etats membres dans un contexte où les deux vivent côte à côte, on ne se réfère qu'à la catégorie sociale d'appartenance ou de non-appartenance à un espace, c'est-à-dire que l'on forge les droits des uns au détriment des autres. L'Union Européenne favorise ainsi une logique de fragmentation de l'Autre. Bien que la recherche des liens « identitaires » communs entre Européens ne soit plus véritablement dans l'agenda des instances européennes, la logique du marché étant dominante, on pourrait dire avec Habermas (2006) qu'en ce qui concerne l'Europe, il ne faut pas chercher s'il existe aujourd'hui un semblant d'identité européenne, mais plutôt chercher à accroître la « solidarité civique » en poursuivant un but d'inclusion mutuelle.

Ainsi, ce travail de recherche a permis tout en éclairant l'expérience de l'immigration portugaise à savoir - le poids des images assignées au travers des différentes cohortes migratoires ; la relation qui s'établit entre travailleurs immigrés et groupes professionnels ; et

enfin l'enjeu de la liberté de circulation de personnes dans l'espace européen - de révéler les défis auxquels doit faire face l'Europe pour construire non seulement un espace économique commun mais aussi un espace de progrès social avec des politiques migratoires plus justes vis-à-vis des populations en mobilité internationale.

# BIBLIOGRAPHIE

## Ouvrages et articles

ABREU, Alexandre (2012), *Migration and development in contemporary Guinea-Bissau: a political economy approach*, Thèse de doctorat soutenue dans le *Department of Economics School of Oriental and African Studies University of London*.

AGIER, Michel (2009), « Pour une anthropologie des prise de parole », in DELORY-MOMBERGER, Christine, NIEWIADOMSKY, Christophe (dirs.), *Vivre/Survivre Récits de Résistance*, Paris : Téraèdre.

ALMEIDA, Anibal de (2009), « O futuro das reformas », *Working Paper* présenté dans le débat « L'avenir des retraites » organisé à la Maison du Portugal le 31 janvier 2009, Cité Internationale Universitaire de Paris.

AMIEL, Vincent (2001), *Esthétique du montage*, Paris : Nathan (cinéma).

AMOSSE, Thomas, CHARDON, Olivier (2006), « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? », *Economie et statistique*, n°393-394, pp. 203-229.

AMSELLE, Jean-Loup (1990), *Logiques métisses. Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris : Payot.

ANDERSON, Benedict (2006), *L'imaginaire national : Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris : La Découverte.

ANDERSON, Perry (2002), « Internationalism : a breviary », *New Left Review*, n°14 (mars-avril).

ANIDO, Nayade, FREIRE, Rubens (1978), *L'émigration portugaise : présent et avenir*, Vendôme : PUF.

ANTUNES DA CUNHA, Manuel (2001), « Les Portugais de France. Généalogie d'un public radiophonique », *Réseaux : Médias et migrations*, n° 107, pp. 77-115.

ANTUNES DA CUNHA, Manuel (2004), « Pour une étude de la réception de RTP Internacional par les Portugais de France », *Cahiers de l'Urmis, Portugais de France, immigrants et citoyens d'Europe*, n°9.

APRILE, Sylvie, DUFOIX, Stéphane (2009), *Les mots de l'immigration*, Paris : Editions Belin.

- ARAGON, Louis (1956 [2012]), *Le Roman inachevé*, Paris : Gallimard.
- ARENDT, Hannah (1983), *Condition de l'homme moderne*, Paris : Calmann-Lévy.
- ARNAUD, Lionel (dir.) (2005), *Les minorités ethniques dans l'Union Européenne : politiques, mobilisations, identités*, Paris : La Découverte.
- BAGANHA, Maria Ioannis (1991), « Uma imagem desfocada. A emigração portuguesa e as fontes sobre a emigração », *Análise Social*, vol.26, n°112, pp.723-739.
- BAGANHA, Maria Ioannis (1994), « As correntes emigratórias portuguesas no século xx e o seu impacto na economia nacional », *Análise Social*, vol.29, n°128, pp.959-973.
- BAGANHA, Maria Ioannis, GÓIS, Pedro, (1998/99), « Migrações internacionais de e para Portugal : o que sabemos e para onde vamos ? », *Revista Crítica de Ciências Sociais* (Coimbra), n° 52-53, pp. 229-280.
- BARDET, Jean-Pierre, DUPAQUIER, Jacques (dirs.) (1998), *Histoire des populations de l'Europe : II. La Révolution démographique 1750-1914*, Paris : Fayard.
- BARRON, P., BORY, A., CHAUVIN, S., JOUNIN, N., TOURETTE, L. (2011), *La grève des travailleurs sans papiers : une aventure inédite*, Paris : La Découverte.
- BAUMAN, Zygmunt (1999), *Le Coût Humain de la Mondialisation*, Paris : Hachette Littératures.
- BERNADOT, Marc (1999), « Chronique d'une institution : la "sonacotra" (1956-1976) », *Sociétés Contemporaines*, n°33-34 (33) : pp.39-58.
- BEAUCHEMIN, C., HAMEL, C., SIMON, P. (dirs.) (2010), *Trajectoires et Origines : Enquête sur la diversité des populations en France*, INED/INSEE.
- BEAUD, Stéphane, NOIRIEL, Gérard (1990), « L'immigration dans le football », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°26, pp.83-96.
- BEAUD, Stéphane, PIALOUX, Michel (1998), « Notes de recherche sur les relations entre français et immigrés à l'usine et dans le quartier », *Genèses*, n°30, pp.101-121.
- BEAUD, Stéphane, PIALOUX, Michel (1999 [2004]), *Retour sur la condition ouvrière*, Paris : Fayard .
- BECKER, Howard (1974), « Photography and Sociology », *Studies in the Anthropology of Visual Communication*, n°1, pp.3-26.
- BECKER, Howard (2001), « Sociologie visuelle, photographie documentaire et photojournalisme », *Communications*, n°71, pp.333-351.
- BENJAMIN, Walter, (1933 [2000]), *Expérience et pauvreté*, Paris : Œuvres 11, Éditions Gallimard, pp.364-372.
- BENTCHICOU, Nadia (1997), *Les femmes de l'immigration au quotidien*, Paris : L'Harmattan.
- BERSTEIN, Serge, MILZA, Pierre (1996), *Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris : Hatier.

- BERTAUX, Daniel (2010), *L'enquête et ses Méthodes: Le Récit de Vie*, Paris: Armand Colin.
- BESSIN, M., BIDART, C., GROSSETTI, M. (dirs.) (2010), *Bifurcations : Les Sciences sociales faces aux ruptures et à l'événement*, Paris : La découverte.
- BIDART, C., DEGENNE, A., GROSSETTI, M. (2010), *La vie en réseau. Dynamique des relations sociales*, Paris : PUF.
- BIDET, Alexandra (2011), *L'engagement dans le travail : Qu'est ce que le vrai boulot*, Paris : PUF.
- BIDET, Alexandra (2011b), Compte rendu : R. Sennett (2010) « Ce que sait la main. La culture de l'artisanat », *Sociologie du travail*, n° 53, pp.437- 439.
- BIZRI, Fida (2010), *Pidgin Madame : une grammaire de la servitude*, Paris : Gethner.
- BLANCHET, Alain, TROGNON, Alain (2002), *La psychologie des groupes*, Paris : Nathan.
- BLANC-CHALEARD, Marie (2001), *Histoire de l'immigration*, Paris : La Découverte.
- BLANC- CHALEARD, Marie (2006), « Les immigrés et le logement en France depuis le XIXe siècle : Une histoire paradoxale », *Hommes et Migrations*, n° 1264 (novembre-décembre).
- BLANCHARD Pascal, VEYRAT-MASSON, Isabelle (dirs.) (2010), *Les guerres de mémoires : La France et son histoire*, Paris : La découverte.
- BLANCO, Cristina (2000), *Las migraciones contemporaneas*, Madrid : Alianza Editorial.
- BOISVERT, Georges (1992), « Notes sur l'image du Portugal dans la presse périodique française d'information de 1980 à 1990 », Actes du colloque *Images Réciproques France-Portugal*, Paris : ADEPBA.
- BOLTANSKI, Luc (1970), « Taxinomies populaires, taxinomies savantes : les objets de consommation et leurs classements », *Revue Française de sociologie*, 11(1), pp. 34-34.
- BOLTANSKI, Luc (1982), *Les Cadres : La formation d'un groupe social*, Paris : Les Editions de Minuit.
- BOLTANSKI, Luc (1990), *L'Amour et la Justice comme Compétences. Trois Essais de Sociologie de l'Action*, Paris : Métailié.
- BORCHART, Klaus-Dieter (2010), *L'ABC du droit de l'Union européenne*. En ligne (consulté en mai 2013) : < [http://europa.eu/documentation/legislation/pdf/oa8107147\\_fr.pdf](http://europa.eu/documentation/legislation/pdf/oa8107147_fr.pdf) >.
- BORREL, Catherine (2006), « Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005 », *Insee Première*, n°1098, INSEE.
- BORZEIX, Anni, MARUANI, Margaret (1982), *Le Temps des Chemises : La grève qu'elles gardent au cœur*, Paris : Syros.

BOUAMANA, Saïd (2013), « L'espace mental colonial comme matrice du racisme contemporain, les figures de la domination, Articulations des rapports de domination et persistance du cadre colonial », Rapport colonial et mémoire de l'immigration, *Les Figures de la Domination*. En ligne (consulté en mai 2013) : < <http://www.lesfiguresdeladomination.org/index.php?id=184>>.

BOURDIEU, Pierre (1980a), « Le capital social. Notes provisoires », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°31, pp.2-3.

BOURDIEU, Pierre (1980b), Identité et représentation, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°35, pp.63-72.

BOURDIEU, Pierre, PASSERON Jean-Claude (1964 [1985]), *Les héritiers*, Paris : Les Editions de Minuit.

BOURDIEU, Pierre (1992) « L'internationale scientifique et artistique », Les Cahiers de Strasbourg, *Le Désir d'Europe*, Paris : Carrefour des Littératures Européennes La Différence.

BOURDIEU, Pierre (1993), Esprits d'Etat, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 96-97, pp. 49-62.

BOURDIEU, Pierre (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.

BOURDIEU, Pierre (1986), « L'illusion Biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 62-63, juin, pp. 69-72.

BOURDIEU, Pierre (2003), « L'objectivation participante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°150, pp.43-58.

BOYER, Henri (1990), « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Eléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n°85, pp. 102-124.

BOZON, Michel, HERAN, François (1988), « La découverte du conjoint : II. Les scènes de rencontre dans l'espace social », *Population*, n° 1, pp.121-150.

BRANCO, Jorge de Portugal (1986), *A Estrutura da Comunidade Portuguesa em França*, Porto : Centro de Estudos da Secretaria de Estado das Comunidades Portuguesas.

BRANCO, Jorge de Portugal (1998), « Les portugais résidant en France : Brève caractérisation statistique », ROCHA-TRINDADE, M. B., RAVEAU, F H. (dirs.), *Présence portugaise en France*, Lisboa : Universidade Aberta, Centro de Estudos das Migrações e das Relações Interculturais.

BRETTELL, Caroline (2003), *Anthropologie and migration. Essays on transnationalism, Ethnicity, and Identity*, New York : Altamira Press.

BRIBOSIA, Emmanuelle, REA, Andrea (dirs.) (2002), *Les nouvelles migrations, un enjeu européen*, Bruxelles : Editions Complexe.

BRUBAKER, Rogers (2001), « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139 (3), pp. 66-85.

BRUNO, Anne-Sophie (2010), *Les chemins de la mobilité. Migrants de Tunisie et marché du travail parisien depuis 1956*, Paris : EHESS.

BRUNSWIC, Anne (2010), *Entretien avec José Vieira : un travail d'archéologue*. En ligne (consulté en janvier 2013) : <<http://annebrunswic.fr/202-Entretien-avec-Jose-Vieira>>.

BUNEL, Jean, SAGLIO, Jean (1975), « Le CNPF et la politique d'immigration », *Economie et Humanisme*, n°221 (janvier), pp.41-50.

CAHANI, Egzona (2012), « Partisans d'une discipline : débats et approches de l'utilité des méthodes visuelles en sciences sociales », *Sociologie visuelle* (Plateforme du séminaire "Cultures visuelles. Méthodes d'analyse et d'usage des images en sciences sociales"), Université de Lausanne. En ligne (consulté en avril 2013) : <<http://www3.unil.ch/wpmu/sociologievisuelle/2012/12/2000/>>.

CAMPOS, Ricardo (2011), « Imagem e tecnologias visuais em pesquisa social: tendências e desafios », *Análise Social*, vol. XLVI (199), pp.237-259.

CARDINA, Miguel, SERRA, Nuno, SOEIRO, José (dirs.) (2013), *Não acredite em tudo o que pensa. Mitos do Senso Comum na era da Austeridade*, Lisboa : Tinta da China.

CARDOSO, Isabel (2002), « Histoire et imaginaire des maisons des immigrés portugais de France : une évolution des formes dans le temps », *Recherches en Anthropologie au Portugal*, n°8, pp.59-82.

CARMO, Renato Miguel do (2011), « Até onde vão os mercados? », *Revista crítica de ciências sociais*, n°95 (Déc.), pp.105-118.

CARTIER, Marie, LECHIEN, Marie-Hélène (2012), « Vous avez dit "relationnel"? Comparer des métiers de service peu qualifiés féminins et masculins », *Nouvelles questions féministes*, vol.31, n°2, pp.32-48.

CASTEL, Robert (2009), *La montée des incertitudes: Travail, protections, statut de l'individu*, Paris : Seuil.

CASTLES, Stephen, KOSACK, Godula (1973), *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, London : Oxford University Press.

CASTRO, Victor Hugo de (1994), « Stratégies financières de collecte et d'utilisation de l'épargne des émigrés portugais et perspectives de développement régional », *Migrations et Coopération Internationale : les Enjeux pour les Pays de l'OCDE* [colloque OCDE], Madrid.

CHAMPY, Florent (2009), *La Sociologie des Professions*, Paris : PUF.

CHANG, Ha-Joon (2010), *23 Things they don't tell you about Capitalisme*, London : Bloomsbury Press.

CHARBIT, Y., HILLY, M.-A. et Poinard, M. (1997), *Le Va-et-Vient Identitaire : Migrants portugais et villages d'origine*, Paris : PUF/INED.

CHARDON, Olivier (2001), « Les transformations de l'emploi non qualifié depuis vingt ans », *INSEE Première*, n°796 Juillet.



CHAUVEL, Louis (1998), *Le destin des générations, structure sociale et cohortes en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris : PUF.

CHAUVIN, Sébastien (2010), *Les agences de la précarité : Journaliers à Chicago*, Paris : Seuil.

CHENU, Alain (2005), *Sociologie des employés*, Paris : La Découverte.

CLIMACO, Cristina (1992), *La presse de l'émigration politique portugaise en France - analyse du journal O Salto - 1970-1974*, DEA Sociétés Occidentales, Université Paris VII.

COLEMAN, James S. (1990), *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Harvard University Press.

COLLOMBAT, Benoît, SERVENAY, David (dirs.) (2009), *Histoire secrète du patronat de 1945 à nos jours. Le vrai visage du capitalisme français*, Paris : La Découverte.

CONDON, Stéphanie (2000), L'activité des femmes immigrées du Portugal à l'arrivée en France, reflet d'une diversité de stratégies familiales et individuelles, *Population*, n°2, 55<sup>e</sup> année, pp.301-329.

CORDEIRO, Albano (1987), « Les Portugais de France : communautés locales, création d'entreprises et réseaux professionnel communautaires », *Nouveaux comportements immigrés dans la crise*. Mire, Ministère des Affaires Sociales.

CORDEIRO, Albano (1989), « Le paradoxe de l'immigration portugaise », *Hommes et Migrations* (Dossier : *L'immigration portugaise en France*), n° 1123, pp. 25-32.

CORDEIRO, Albano (1989[90]), « La communauté portugaise protégée par le paratonnerre maghrébin », interview, *Im'média/Plein Droit*, Gisti (Dossier : *L'Europe multicommunautaire*), pp.115-118.

CORDEIRO, Albano (1999), « Les Portugais, une population "invisible" ? », DEWITTE, Philippe (dir.), *Immigration et intégration : L'état des savoirs*, Paris : La découverte.

CORDEIRO, Albano (2002), « Le va-et-vient des Portugais en Europe », *Ceras - revue Projet* n°272 (décembre). En ligne (consulté en novembre 2012) : <<http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1735>>.

CORDEIRO, Albano (2004), « Comment interpréter la faible participation civique des Portugais de France ? Exception ou conformisme ambiant ? », *Cahier de l'Urmis*, n°9 (février). En ligne (consulté en février 2013) : <<http://urmis.revues.org/34>>.

COSSEE, C., LADA, E., RIGONI, I. (dirs.) (2004), *Faire figure d'étranger : Regards croisés sur la production d'altérité*, Paris : Armand Colin.

CRAVO, Antonio (1995), *Les Portugais en France et leur mouvement associatif (1901-1986)*, Paris : CIEMI / L'Harmatan.

CRAWFORD, Matthew B. (2010), *Eloge du carburateur. Essai sur le sens et la valeur du travail*, Paris : La Découverte.

- CRETTEZ Xavier, PIAZZA Pierre (dirs.) (2006), *Du papier à la biométrie : identifier les individus*, Paris : Presses de Sciences Po.
- DARBEL, A., RIVET, J., SEIBEL, C., BOURDIEU, P. (1963), *Travail et travailleurs algériens*, Paris : Mouton.
- DAVIS, Angela (1983), *Femmes, race et classe*, Paris : Des femmes du M.F.L.
- DAVIS, Mike (2007), *Le pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris : La Découverte.
- DE LA BARRE, Jorge (2006), *Identités Multiples en Europe ? Le cas des descendants en France*, Paris : L'Harmattan.
- DELORY-MOMBERGER, Christine (2003), *Biographie et éducation : figures de l'individu – projet*, Paris : Anthropos.
- DELORY-MOMBERGER, Christine (2009), *La condition biographique : Essai sur le récit de soi dans la modernité avancée*, Paris : Téraèdre.
- DELOYE, Yves (2004), « Le débat contemporain sur la citoyenneté au prisme de la construction européenne », *Etudes Européennes*, En ligne (consulté en avril 2013) : [http://www.etudes-europeennes.eu/images/stories/Archives/4-2\\_Citoyennet\\_Y\\_Deloye.pdf](http://www.etudes-europeennes.eu/images/stories/Archives/4-2_Citoyennet_Y_Deloye.pdf)
- DEMAZIERE, Didier, DUBAR, Claude (1997), *Analyser les entretiens biographiques : L'exemple des récits d'insertion*, Paris : Nathan.
- DEMAZIERE, Didier, GADEA, Charles (2009), *Sociologie des groupes professionnels : Acquis récents et nouveaux défis*, Paris : La Découverte.
- DEGENNE, Alain, FORSE, Michel (2004), *Les Réseaux Sociaux*, Paris : Armand Colin.
- DESPLANTES, Guy, TABARD, Nicole (1991) « La localisation de la population étrangère », *Economie et statistique*, 242 (avril), pp. 51-62.
- DESROSIERES, Alain, THEVENOT Laurent (1988[1996]), *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris : La Découverte.
- DESROSIERES, Alain (1989), « Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique », *Histoire et Mesure*, vol. 4, n°3-4, pp.225-242.
- DORANDEU, Renaud, GEORGAKAKIS, Didier (dirs.) (2001), *L'Europe sur le Métier. Acteurs et Professionnalisations de la Construction Européenne*, Strasbourg : Presses Universitaires de Strasbourg.
- DORTIER, Jean-François (1999), « Bonjour, bonsoir...Les évolutions de la sociabilité », *Sciences Humaines*, n°26 (Hors série), pp.8-13.
- DOS SANTOS, Irène (2010), *Les Brumes de la Mémoire. Expérience Migratoire et Quête Identitaire de Descendants de Portugais de France*, Thèse soutenue à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

DOS SANTOS, Manon (2005), « Travailleurs Maghrébins et Portugais en France. Le poids de l'origine », *Revue Economique*, vol. 56, pp. 447-464.

DROIT et LIBERTE (1967), *Le saut de la misère* (entretien à Christian de Chalonge fait par Jean-Pierre Saïd), n°266, octobre, pp.27-28

DUBAR, Claude (1992) « Formes identitaires et socialisation professionnelle », *Revue française de sociologie*, vol.XXXIII, pp. 505-529.

DUBAR, Claude (2001), « La construction sociale de l'insertion Professionnelle », *Éducation et Sociétés*, n° 7 (1).

DUBAR, C., TRIPIER, P., BOUSSARD, V. (2011), *Sociologie des professions*, Paris : Armand Colin.

DURANT, Cédric (dir.) (2013), *Pour en finir avec l'Europe*, Paris : La fabrique.

ESPIRITO SANTO, Inès (2012 a), « La citoyenneté européenne chez les portugais immigrés en France : une représentation malléable », KOPER Jàn, ROUET Gilles (dir.), *Citoyennetés, Voisinages et Minorités en Europe*, Bruxelles : Bruylant , « Identités et cultures en Europe », pp.177-189.

ESPIRITO SANTO, Inès (2012 b) « Compte-rendu d'ouvrage : P. Barron, A. Bory, S. Chauvin, N. Jounin, L. Tourette (2011), *On Bosse ici, On reste ici : La grève des travailleurs sans papiers : une aventure inédite* », *La Nouvelle Revue du Travail*, n°1. En ligne : <<http://nrt.hypotheses.org/185>>.

EUROFOUND (2006), *La mobilité à longue distance en Europe: trouver le juste équilibre*, Dublin : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. En ligne (consulté en mai 2013) : <[http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef0636\\_fr.htm](http://www.eurofound.europa.eu/publications/htmlfiles/ef0636_fr.htm) >.

EUROPEAN FOUNDATION FOR THE IMPROVEMENT OF LIVING AND WORKING CONDITIONS (2006), *Mobility in Europe : Analysis of 2005 Eurobarometer Survey on Geographical and Labour Market Mobility*, Luxembourg : Office for the Official Publications of the European Communities.

FALQUET, J., GOLDBERG-SALINAS, A., ZAIDMAN, C. (dirs.) (2000), *Femmes en migration : Aperçus de recherche*, Paris 7 : Cahiers CEDREF.

FASSIN, Didier, FASSIN, Eric (dirs.) (2006), *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris : La Découverte.

FAVELL, Adrian « L'eupéanisation ou l'émergence d'un nouveau " champ politique " : le cas de la politique d'immigration », *Cultures et Conflits*. En ligne (consulté en mai 2013) : <<http://conflits.revues.org/274>>.

FAVELL, Adrian, GUIRAUDON, Virginie (dirs.) (2011), *Sociology of the European Union*, Londres : Palgrave Macmillan.

FEBVRE, Yves Le (1901), *L'ouvrier étranger et la protection du travail national*, Paris : Librairie C. Jacques.

FERRO, Marc (1977 [1993]), *Cinéma et Histoire*, Paris : Gallimard.

FINE, Agnès, PUECH Isabelle (dirs.) (2009), « Domestiques d'ici et d'ailleurs », *Travail, Genre et sociétés*, n°22 (novembre), pp.25-97.

FINE, Ben (2007), « Social Capital », *Development in Practice*, n°17 (4/5), pp. 566-574.

FREYRE, Gilberto (1952), *Maîtres et esclaves – La formation de la société brésilienne*, Paris : Éditions Gallimard.

FRIEDMANN, Georges (1960), « Qu'est ce que le travail ? », *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, n°15 (4), pp. 684 -701.

FOUCAULT, Michel (1971 [2009]), *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard.

FOURASTIE, Jean (1976), *Les Trente Glorieuses*, Paris : Fayard.

GARCIA, José Luís (dir.) (2000), *Portugal Migrante: Emigrantes e Imigrados, dois Estudos Introdutórios*, Oeiras : Celta.

GARNER, H., MEDA, D., SENIK, C. (2006), « La place du travail dans les identités », *Economie et Statistique*, N° 393-394.

GASPARD, Françoise (1998), « Invisíveis, diabolizadas, instrumentalizadas : Figuras de mulheres migrantes e das suas filhas », *Revista Crítica das Ciências Sociais*, n°50, pp.83-100.

GIDDENS, Anthony (1984), *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Cambridge : Polity Press.

GISTI (1990), « Halte à la fausse sous-traitance », *Plein Droit*, n° 12 (novembre). En ligne (consulté en mai 2013) : <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/12/sous-traitance.html>.

GODINHO, Paula (2001), *Memórias da Resistência Rural no Sul : Couço (1958-1962)*, Oeiras : Celta.

GOFFMAN, Erving (1991), *Les Cadres de l'Expérience*, Paris : Minuit.

GOFFMAN, Erving (1959 [1993]), *A Apresentação do Eu na Vida de Todos os Dias*, Lisboa : Relógio D'Água.

GOLDTHORPE J. H., LOCKWOOD D., BECHOFER F., PLATT, J. (1972), *L'Ouvrier de l'abondance*, Paris : Éditions du Seuil.

GOLLAC, Michel, VOLKOFF, Serge (1996), « Citius, Altius, Fortius : L'Intensification du Travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 114, pp. 54-67.

GOLUB, A., MOROKVASIC, M., QUIMINAL, C. (1997), « Evolution de la production des connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe », *Migrations Société*, vol.9, n°52, pp.19-35.

GORZ, André (1988 [2010]), *Métamorphoses du travail : critique de la raison économique*, Paris : Gallimard.

- GRANJA, Vasco (1981), *Dziga Vertov*, Lisbonne : Livros Horizonte.
- GRANGER, Pierre Marie (1990), *I sur O : l'optique dans l'audiovisuel*, Paris : Editions V M.
- GRANOVETTER, Mark (1985), « Economic action and social structure : the problem of embeddedness », *The American Journal of Sociology*, vol. 91, n°3 (novembre), pp. 481-510.
- GRANOVETTER, Mark (1973), « The strength of weak ties », *American Journal of Sociology*, n°78, pp.1360-1380.
- GRIGNON, Claude, PASSERON, Jean-Claude (1989), *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris : Gallimard/Seuil.
- GUENIF SOUILAMAS, Nacira (2000), *Des beurettes*, Paris : Grasset & Fasquelle.
- HABERMAS, Jürgen (2006), *Sur L'Europe*, Paris : Bayard.
- HALBWACHS, Maurice (1925 [1994]), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Albin Michel.
- HALBWACHS, Maurice (1950 [1997]), *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel.
- HALBWACHS, Maurice (1938 [2001]), *Morphologie sociale*, Université du Québec à Chicoutimi: édition électronique. En ligne (consulté en avril 2013) : [http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs\\_maurice/morphologie/morphologie.pdf](http://classiques.uqac.ca/classiques/Halbwachs_maurice/morphologie/morphologie.pdf).
- HALBWACHS, Maurice (1937 [2008]), *Les classes sociales*, Paris : Presses Universitaires de France.
- HALBWACHS, Maurice (1941 [2008]), *La topographie légendaire des évangiles en Terre sainte*, Paris : Presses Universitaires de France.
- HENNERESSE, Marie-Claude (1979), *Le Patronat et la politique française d'immigration 1945-1975*, Thèse de doctorat soutenue à l'IEP de Paris.
- HERAN, François (dir.) (2002), *Immigration, Marché du Travail, Intégration. Rapport du séminaire présidé par François Héran*, Paris : Commissariat Général du Plan.
- HESS, Remi, WEIGAND, Gabriele (2006), *L'observation Participante dans les situations interculturelles*, Paris : Anthropos.
- HMED, Choukri (2008), « Sonacotra cédera ! : La construction collective d'une identité collective à l'occasion de la grève des loyers dans les foyers de travailleurs migrants (1973-1981) », *Agone*, n°40. En ligne (consultée en novembre 2012) : <http://revueagone.revues.org/57>.
- HOBSBAWM, Eric (1987 [2007]), *L'ère des empires : 1875-1914*, Paris : Hachette littératures.
- HOGGART, Richard (1957 [1970]), *La culture du pauvre*, Paris : Les Editions Minuit.
- HOLLANDE, Maurice (1912), *La défense ouvrière contre le travail étranger*, Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris (Faculté de Droit), Paris : Bloud et Cie éditeurs.

HOMMES ET MIGRATIONS (1966) « L'immigration portugaise : Impératifs économiques et réalité humaine », *Hommes et Migrations*, n°105.

HONNETH, Axel (2002), « Justice et Reconnaissance », *Le passant ordinaire*, n°38 (janvier, février), En ligne (consulté en juin 2013) :  
< <http://www.passant-ordinaire.com/revue/38-349.asp>>.

HUGHES, Everett C. (1970), « The Humble and the proud: The comparative Study of Occupations », *The Sociological Quarterly*, vol. 11, n° 2, pp. 147-156.

ISRAEL, Liora (2009), *L'arme du droit*, Paris : Presses de Sciences-po.

JAISSON, Marie (1999), « Temps et espace chez Maurice Halbwachs (1925-1945) », *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 1, pp. 163-178.

JELLEN, Brigitte (2004), « La presse portugaise et maghrébine des années soixante-dix, entre communauté et société », *Hommes et Migrations*, n° 1250 (juillet-août).

JODELET, Denise (dir.) (1989), *Les représentations sociales*, Paris : PUF.

JOUNIN, Nicolas (2008), *Chantier interdit au public : enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, Paris : La Découverte.

JULIEN-LAFERRIERE, François (1999), « L'Union européenne, Schengen et la liberté de circulation », *Immigration et intégration, l'état des savoirs*, pp. 366-374.

LAINS, Pedro (1994) « O estado e a industrialização em Portugal, 1945-1990 », *Análise Social*, vol.xxix (128), n°4 , pp. 923-954.

LAMONT, Michèle (2002), *La dignité des travailleurs*, Paris : Sciences Po.

LAMONT, Michèle (1995), *La morale et l'argent*, Paris : Métailié.

LAPAVITSAS Costas (2012), *Crisis in the Eurozone*, London : Verso.

LAPAVISTAS, Costas (2009), *Financialised Capitalism: Crisis and Financial Expropriation. Historical Materialism*, 17 (2), pp. 114-148.

LAUFER, J., MARRY, C., MARUANI, M. (dirs.) (2003), *Le travail du genre : Les sciences sociales à l'épreuve des différences de sexe*, Paris : La Découverte/Mage.

LAURENS, Sylvain (2005), « "Suspendre l'immigration" : "1974" passé au crible d'une sociologie de l'(in)décision », *Working Paper* (Texte présenté dans le cadre du séminaire d'histoire sociale de l'immigration, janvier 2005), En ligne (consulté en Juillet 2013) :  
<<http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/preprints/laurens.html>>.

LAURENS, Sylvain (2009), *Une politisation feutrée : Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France*, Paris : Belin.

LAZEGA, Emmanuel (1998), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris : PUF.

- LEANDRO, Maria-Engrácia (1995), *Au-delà des apparences : les Portugais face à l'insertion sociale*, Paris : CIEMI/l'Harmattan.
- LECHNER, Elsa (2009), « Migration, recherche biographique et émancipation », in DELORY-MOMBERGER, Christine, NIEWIADOMSKY, Christophe (dirs.) (2009), *Vivre/Survivre Récits de Résistances*, Paris : Téraèdre.
- LE COUR GARNDMAISON, Olivier, WIHTOL DE WENDEN, Catherine (dirs.) (1993), *Les Étrangers dans la Cité. Expériences Européennes*, Paris : La Découverte.
- LE COUR GARNDMAISON, Olivier (2005), *Coloniser, Exterminer : Sur la Guerre et l'Etat Colonial*, Paris : Fayard.
- LE COUR GARNDMAISON, OLIVIER (2009), *La République impériale. Politique et racisme d'Etat*, Paris : Fayard.
- LEE, Everett (1966), « A Theory of Migration », *Demography*, n° 3(1), pp. 47-57.
- LEEDS, Elizabeth (1983), « Industrialização e Emigração em Portugal : Sintomas Inevitáveis de uma Doença Estrutura », *Análise Social*, vol. XIX (77-78-79), n° 3, 4, 5, pp. 1045-1081.
- LEFRANC, Georges (1976), *Les organisations patronales en France*, Paris : Payot.
- LEIRENS, Jean (1954), *Le cinéma et le temps*, Paris : Les éditions du Cerf.
- LEPOUTRE, David, CANNODT, Isabelle (2005), *Souvenirs de familles immigrés*, Paris : Odile Jacob.
- LEQUESNE, Christian, SMITH, Andy (1997), « Union européenne et Science Politique : où en est le Débat Théorique ? », *Cultures et Conflits* (Dossier : *Interpréter l'Europe*), pp. 7-31.
- LEVI, Giovanni (1989), « Les usages de la biographie », *Annales ESC*, n°6 (novembre-décembre), pp. 1325-1336.
- LINHART, Robert (1978 [1981]), *L'Etabli*, Paris : Les Editions Minuit.
- LIN, Nan (1995), « Les ressources sociales. Une théorie du capital social », *Revue française de sociologie*, n°36, pp.685-704.
- LOGAN, J., WENQUAN, Z., ALBA R. (2002), « Immigrant Enclaves and Ethnic Communities in New York and Los Angeles » *American Sociological Review*, Vol. 67, n°2 (avril), pp. 299-322.
- LOGAN, J., ALBA, R., DILL M., Zhou M. (2000), « Ethnic segmentation in the American metropolis : increasing divergence in economic incorporation, 1980-1990 », *International Migration Review*, 34(1), pp. 98-132.
- MAGNETTE, Paul (dir.) (1997), *La Citoyenneté Européenne à l'Épreuve des Faits*, Bruxelles : De Boeck.
- MALINOWSKI, Bronislaw (1961 [22]), *Argonauts of the Western Pacific*, New York : A Dutton Paperback.

MANTOVAN, Giacomo (2012), « Quand l'événement violent génère des récits : biographies institutionnelles de Tamouls sri lankais en France », *Mondes Contemporains : Revue d'Anthropologie sociale et culturelle*, n° 2, pp. 81-104.

MARINHO ANTUNES, Manuel Luis (1970), « Vinte anos de emigração portuguesa: alguns dados e comentários », *Análise Social*, Vol. VIII, n° 30-31, pp. 299-385.

MARTINS Vasco (1990), « Le déserteur et le travailleur immigré », *Presse et mémoire : France des étrangers, France des libertés* (entretien avec l'auteur), Paris : Mémoire-Génériques, Ed. Ouvrières.

MARSHALL, Thomas H. (1950), *Citizenship and social class*, Cambridge : Cambridge University Press.

MARUANI, Margaret (2003), *Travail et emploi des femmes*, Paris : La Découverte.

MARX, Karl (1865 [2004]), *Salário, preço e lucro*, Lisboa : Edições Avante (Rapport lu par Karl Marx lors des réunions du Conseil Général de la 1<sup>ère</sup> Internationale en juin 1865).

MASSEY, Douglas S., ARANGO, J., GRAEME, H., KOUAOUCCI, A., PELLEGRINO, A., TAYLOR, J. E. (1993), « Theories of International Migration : A Review and Appraisal », *Population and Development Review*, Vol. 19, n° 3 (septembre), pp. 431-466.

MASSEY, Douglas S., ARANGO, J., GRAEME, H., KOUAOUCCI, A., PELLEGRINO, A., TAYLOR, J. E. (dirs) (1998), *Worlds in Motion. Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford : Clarendon Press.

MATOS, Luis Salgado (1973), *Investimentos estrangeiros em Portugal*, Lisboa : Seara Nova.

MAUCO, Georges (1977), *Les étrangers en France et le problème du racisme*, Paris : La Pensée Universelle.

MEAD, Margaret (1979), « L'anthropologie visuelle dans une discipline verbale », in France Claudine de, « Pour une anthropologie visuelle », *Cahiers de l'homme*, Paris : Mouton editions/EHESS.

MEDA, Dominique (1995 [2010]), *Le travail : Une valeur en voie de disparition ?*, Paris : Flammarion.

MENDRA, Henri (1997), *L'Europe des Européens : Sociologie de l'Europe Occidentale*, Paris : Gallimard.

MERCKLING, Odile (2003), *Emploi, migration et genre*, Paris: L'Harmattan.

MILLS-AFFIF, Edouard (2004), *Filmer les immigrés : Les représentations audiovisuelles de l'immigration à la télévision française 1960-1986*, Bruxelles : De boeck.

MONTEIRO, Paulo Filipe (1993), *Emigração: O eterno mito do retorno*, Oeiras : Celta.

MOROKVASIC, Mirjana (1984), Birds of passage are also women, *International Migration Review*, vol. 18, n°4, pp.886-907.



- MOULIER BOUTANG, Y., GARSON, J., P., SILBERMAN, R. (1986), *Economie Politique des migrations clandestines de main d'œuvre : Comparaisons internationales et exemple français*, Paris : Publisud.
- NEVES, José (2008), *Comunismo e Nacionalismo em Portugal : Política, Cultura e História no Século XX*, Lisbonne : Tinta da China.
- NOIRIEL, Gérard (1998), « Flux et reflux de la migration portugaise », *Présence portugaise en France*, Lisboa : Universidade Aberta.
- NOIRIEL, Gérard (2004), « Histoire, mémoire, engagement civique », *Hommes et Migrations*, n° 1247 (Janvier-février), pp. 17 - 26
- NOIRIEL, Gérard (1988 [2006]), *Le Creuset Français: Histoire de l'immigration XIX-XX siècle*, Paris: Seuil.
- NOIRIEL, Gérard (2007a), *A quoi sert « l'identité nationale » ?*, Marseille : Agone.
- NOIRIEL, Gérard (2007b), *Immigration, antisémitisme et racisme (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris : Fayard.
- NOIRIEL, Gérard (2010), *Le massacre des Italiens : Aigues-Mortes, 17 aout 1893*, Paris : Fayard.
- NORA Pierre (1984), « Entre mémoire et histoire », *Les lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris : Gallimard.
- OFFERLE, Michel (2009), *Sociologie des organisations patronales*, Paris : La Découverte.
- OFFERLE, Michel (2013), *Les patrons des patrons : Histoire du Medef*, Paris : Odile Jacob.
- OFFICE MUNICIPAL DES MIGRANTS DE CRETEIL (1979), « Le rôle économique des travailleurs immigrés et leurs revendications », Conférence-débat de la quinzaine des migrants (le 4 mai 1979), Créteil : Les Amis de l'OMMC.
- PARKIN, Frank (1979), *Marxisme and class theorie : A bourgeois critique*, London : Tavistock.
- PARSONS, Talcott, BALES, Robert, (1956 [2000]), *Family, socialization and interaction process*, Oxon : Routledge.
- PEIXOTO, João (1993), « Migrações e Mobilidade. As novas formas da emigração portuguesa a partir de 1980 », *Actas do colóquio Internacional sobre Emigração e Imigração em Portugal séculos XIX<sup>e</sup> XX<sup>e</sup>*, Algés : Editorial Fragmentos.
- PEIXOTO, João (1999), *A Mobilidade Internacional dos Quadros*, Oeiras : Celta.
- PEIXOTO, João (2000), « A Emigração », BETHENCOURT, Francisco, CHANDHURI, Kirti (dir.), *História da Expansão Portuguesa*, Lisbonne: Temas e Debates, vol. 5, pp.152-181.
- PEIXOTO, João (2004), « As Teorias Explicativas das Migrações: Teorias Micro e Macro-Sociológicas », *SOCIUS Working Papers*, n°11.

- PELLERIN, Agnès (2009), *Les Portugais à Paris : Au fil des siècles et des arrondissements*, Paris : Chadeigne.
- PEREIRA, Victor (2005), *L'État portugais et les Portugais en France de 1957 à 1974*, Thèse de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.
- PEREIRA, Victor (2009), « L'émigration clandestine portugaise vers la France et les paradoxes de l'intégration européenne », *Revue européenne d'analyse des sociétés politiques*, n°19.
- PEREIRA, Victor (2010), « Ni héros ni escrocs : les passeurs portugais (1957-1974) », *Plein droit* « Passeurs d'étrangers », n°84 (mars). En ligne (consulté en avril 2013) : < <http://www.gisti.org/spip.php?article1922>>
- PEREIRA, Victor (2012), *La dictature de Salazar face à l'émigration : L'Etat Portugais et ses migrants en France (1957 – 1974)*, Paris : Sciences Po Les presses.
- PETONNET, Colette (2002), *On est tous dans le brouillard*, Editions du Comité des travaux historiques et scientifiques.
- PIAULT, Marc Henri (2000), *Anthropologie et Cinéma*, Paris : Nathan.
- PINTO, António Costa (2002), *Portugal and European integration : An introduction*, Texte non publié : Conference EU and Democracy in Southern Europe: Portugal, Spain and Greece, Institute of European Studies University of California – Berkeley. En ligne (consulté en mai 2013) < [http://ies.berkeley.edu/research/files/CP02/CP02-Port\\_Euro\\_Integration.pdf](http://ies.berkeley.edu/research/files/CP02/CP02-Port_Euro_Integration.pdf) >.
- PINTO, António Costa (2005), *A Europa do Sul e a Construção da União Europeia*, Lisboa : Imprensa de Ciências Sociais.
- PINTO, António Costa (dir.). (2005), *Portugal Contemporâneo*, Lisboa : D. Quixote.
- PIORE, Michael (1980), *Birds of passage: migrants labor and industrial societies*, Cambridge University Press.
- PIRES, Rui Pena (2003), *Migrações e Integração*, Oeiras : Celta.
- PIRES, Rui Pena (2006), *A Integração Socioprofissional dos Imigrantes: contexto e desafios*, Lisboa: Metropolis. En ligne (consulté en mai 2012) : <[http://www.ceg.ul.pt/metropolis2006/WorkshopPresentations/Culturgest/RuiPenaPires\\_Paper\\_metropolis2006.pdf](http://www.ceg.ul.pt/metropolis2006/WorkshopPresentations/Culturgest/RuiPenaPires_Paper_metropolis2006.pdf)>.
- PITTI, Laure (2001) « Grèves ouvrières versus luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, 3 (31), pp. 465-476.
- PITTI, Laure (2005), « Catégorisations ethniques au travail », *Histoire & mesure*, XX - 3/4. En ligne (consulté en août 2013) : <<http://histoiremesure.revues.org/1398>>.
- POINARD, Michel (1979), *Le retour des travailleurs portugais*, Paris: La documentation française (Ministère du travail et de la participation).

POIRET, Christian (2005), « Articuler les rapports de sexe, de classe et interethniques : Quelques enseignements du débat nord-américain », *Revue européenne des migrations internationales*, n°21 (1), pp. 195-226.

POLLAK, Michael (1986), « La gestion de l'indicible », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 62-63 (62) : 30-53.

POLLAK, Michael (1993), *Une identité blessée*, Paris : Métailié.

POLLAK, Michael, HEINIG, Nathalie (1986), « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, pp. 3-29.

POLANYI, Karl (1947 [1978]), « A Nossa Obsoleta Mentalidade Mercantil », *Revista Trimestrial de Historias e Ideias*, n°1, Porto: Ediçoes de Afrontamento. En ligne (consultée janvier 2011) : <[http://www.adelinotorres.com/economia/Karl%20Polanyi\\_A%20nossa%20obsoleta%20mentalidade%20mercantil.pdf](http://www.adelinotorres.com/economia/Karl%20Polanyi_A%20nossa%20obsoleta%20mentalidade%20mercantil.pdf) >.

POLANYI, Karl (1944 [2009]), *La Grande Transformation*, Paris : Gallimard.

PONTY, Janine (1993), « Le Paris des étrangers depuis 1945 », *Vingtième Siècle, Revue d'histoire*, n°39 (Juillet-Septembre) , pp. 97-98.

PORTES, Alejandro, BOROCZ, József (1989), « Contemporary Immigration: Theoretical Perspectives on its Determinants and Modes of Incorporation », *International Migration Review*, vol. 23, n° 3, 1989, pp. 606-630

PORTES, Alejandro, SENSENBRENNER, Julia (1993), « Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action », *The American Journal of Sociology*, Vol. 98, n° 6 (May, 1993), pp. 1320-1350.

PORTES, Alejandro (1999), *Migrações Internacionais. Origens Tipos e Modos de Incorporação*, Oeiras: Celta.

PORTES, Alejandro, GUARNIZO Luis Eduardo, HALLER William J. (2002), « Transnational Entrepreneurs: An Alternative Form of Immigrant Economic Adaptation Author(s) », *American Sociological Review*, Vol. 67, n° 2 (Apr., 2002), pp. 278-298.

PORTES, Alejandro (2010), *Economic sociology : a systematic inquiry*, New Jersey Princeton University Press.

QUIMINAL, Catherine (2002), « Nouvelles mobilités, anciennes catégories », *Ville-Ecole-Intégration Enjeux*, n° 131 (décembre), pp.9-20.

RANCIERE, Jacques (2004), *Aux bords du politique*, Paris: Folio essais.

RAVENSTIEN, Ernest G. (1885), « The Laws of Migration » , *Journal of the Statistical Society of London*, Vol. 48. N° 2. pp. 167-235.

RAVENSTEIN, Ernest G. (1889), « The Laws of Migration », *Journal of the Royal Statistical Society*, Vol. 52, Part II, pp. 241-301.

REIS, José (2008), « O tempo dos regressos ao futuro : por um desenvolvimento inclusivo », *Le Monde Diplomatique* (édition portugaise), mars, n°17, II série.

RIBAULT, Thierry (2008), « Aide à domicile: de l'idéologie de la professionnalisation à la pluralité des professionnalités », *Revue Française de Socio-économie*, n°2, pp. 99-117.

RICOEUR, Paul (1990), *Soi même comme un autre*, Paris : Points/Seuil.

RICOEUR, Paul (2002), « Mémoire : approches historiennes, approche philosophique », *Le Débat*, vol.°5, n° 122, pp.41-61.

ROCHA, Edgar (1982), « Colónias e exportação de mão-de-obra como fontes de divisas: considerações sobre a contribuição dos emigrantes para o subdesenvolvimento económico português », *Análise Social*, vol. XVIII (3,4,5), n° 72-73-74, pp. 1053-1075.

ROCHA, Edgar (1984), « Crescimento económico em Portugal nos anos de 1960-73: alteração estrutural e ajustamento da oferta à procura de trabalho », *Análise Social*, vol. XX (5), 84, pp. 621-644.

ROCHA-TRINDADE, Maria Beatriz (1981), « Emigração portuguesa : as políticas de trajeto de ida e de ciclo fechado », *Cadernos da revista de história económica e social*, n°1-2, pp. 71-90.

RODRIGUES, João (2004), « Endogenous Preferences and Embeddedness: A Reappraisal of Karl Polanyi », *Journal of economic issues*, n°1 (Vol. XXXVIII).

RODRIGUES, João, PAES MAMEDE, Ricardo (2007), « Neoliberalismo e Crise do Projecto Europeu », *Le Monde Diplomatique* – edição portuguesa, II série, n°9 (juillet).

ROSENSTONE, Robert (1995), *The Historical Film as Real History/ FILM-HISTORIA*, Vol V, n° 1 pp. 5-23. En line (consulté en janvier 2013) :  
< <http://www.culturahistorica.es/rosenstone.english.html> > .

ROUSSELLIER, Nicolas (2007), *L'Europe des Traités : De Schuman à Delors*, Paris : CNRS Editions.

SAFI, Mirna (2007), *Le devenir des immigrés en France : barrières et inégalités*, Thèse à L'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales.

SAFI, Mirna (2011), « Penser l'intégration des immigrés : les enseignements de la sociologie américaine », *Sociologie*, Vol. 2, pp. 149-164.

SAGOT, Mariette (2010), « Arrivées de l'étranger : l'Ile-de-France attire des jeunes qualifiés », *Ile-de-France à la page*, INSEE, n°343 (octobre).

SAINSAULIEU, Renaud (1977), *Identité au travail*, Paris : Presses de Sciences Po.

SALMON, Christian (dir.) (1992), *Le désir d'Europe*, Paris : Carrefour des littératures Européennes, La Différence.

SALT, John, KITCHING, Robert (1993), « Skilled International Migration in Europe: the Shape of Things to Come ? », KING, R. (dir.), *Mass Migrations in Europe : the Legacy and the Future*, Londres : Belhaven Press.

SAMMAN, Mouna (1977), *Les étrangers au recensement de 1975*, Paris: La documentation française (Ministère du travail).

SANDERS, Jimmy (2002), « Ethnic boundaries and Identity in plural societies », *Annual Review of sociology*, vol 28, pp. 327-357.

SANTOS, Boaventura de Sousa (1984), « A Crise e a Reconstituição do Estado em Portugal (1974 - 1984) », *Revista Crítica de Ciências Sociais*, n°14, pp.7-29.

SANTOS, Pedro (2012), *Entre « sens » et « structure ». La construction de la stratégie d'une organisation émergente et pluraliste*, Thèse pour l'obtention du doctorat en science de gestion de l'Université d'Aix-Marseille.

SARFATI, François (2012), *Du côté des vainqueurs. Une sociologie de l'incertitude sur les marchés du travail*, Villeneuve d'Asq : Presses universitaires du Septentrion.

SAYAD, Abdelmalek (1999a), *La Double Absence. Des Illusions de l'Émigré aux souffrances de l'Immigré*, Paris : Seuil.

SAYAD, Abdelmalek (1999b), « Immigration et 'Pensée d'Etat' », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol.129, pp. 5-14 (Article également intégré dans *La Double Absence* listé ci-dessus).

SAYAD, Abdelmalek (2006), *L'immigration ou Les paradoxes de l'alterité : Tome 1, L'illusion du provisoire*, Paris : Raisons d'agir.

SAYER, Andrew (2004), « Moral Economy », Department de sociologie de Lancaster University. En ligne (consulté en novembre 2012) : <<http://www.comp.lancs.ac.uk/sociology/papers/sayer-moral-economy.pdf>>.

SEABRA, José Augusto (1992), « La culture française, une affinité élective des intellectuels portugais », *Actes du colloque : Images réciproques France-Portugal*, Paris : ADEPBA.

SECRETARIAT D'ETAT AUX TRAVAILLEURS (1975 [1977]), *La nouvelle politique de l'immigration*, Paris : SETI (Avant-propos de Paul Dijoud alors secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail).

SERRAO, Joel (1970), « Conspecto histórico da emigração portuguesa », *Análise Social*, Vol. VIII, n.º 32, pp. 597-617.

SCHIRMACER, Käthe (1908), *La spécialisation du travail par nationalité à Paris*, Paris : Bibliothèque du Musée Social.

SCHMIDT, Joel, (1965), *Dictionnaire de la mythologie grecque et romaine*, Paris : Larousse.

SCHNAPPER, Dominique (1994 [2003]), *La communauté des citoyens*, Paris : Gallimard.

SCHOR, Ralph (1996), *Histoire de l'immigration en France : De la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris : Armand Colin.

SIMMEL George (1984), « Digression sur l'étranger », in GRAFMEYER Y. et JOSPEH I. (dirs.), *L'École de Chicago*, Paris : Aubier.

SOCIETE GENERALE D'IMMIGRATION (1928), *Guide du Travailleur Etranger*, Paris : SGI.

SOUSA, Alfredo (1995), « Os anos 60 da nossa economia », *Análise Social*, vol. xxx (133), 1995 (4.º), pp.613-630.

SOUSA CARDOSO, João (2009), *L'imaginaire de la communauté portugaise en France, à travers les images en mouvement (1967-2007)*, Thèse en sociologie soutenue à l'Université de Paris Descartes-Sorbonne.

SPIRE, Alexis (1999), « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre, n°129, pp. 50-56.

SPIRE, Alexis, MERLIEE, Dominique (1999), « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le Mouvement Social*, n°188 (juillet –septembre).

SPIRE, Alexis (2005), *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris : Bernard Grasset.

STEINER, Philippe (1999 [2003]), *La sociologie économique*, La Découverte (4<sup>ème</sup> édition).

STEINER, Philippe, VATIN, François (2013), *Traité de Sociologie économique*, Paris : PUF.

STRUDEL, Sylvie (2004), « La participation des Portugais aux élections européennes et municipales en France », *Cahiers de l'Urmis*, n°9.

TABOADA-LEONETTI, Isabelle (1987), *Les immigrés des beaux quartiers : La communauté espagnole dans le XVI<sup>e</sup>*, Paris : CIEMI/L'Harmattan.

TAVARES, Isabel (2011), « Mais de 100 mil portugueses emigraram em 2011 », Informação du 27 décembre. En ligne (consultée en février 2012) : <<http://www.ionline.pt/portugal/mais-100-mil-portugueses-emigraram-2011>>

TODD, Emmanuel (1990 [1996]), *L'invention de l'Europe*, Paris : Seuil.

TOURETTE, L., JOUNIN, N., Chauvin S. (2008), « Retour du travailleur immigré », *Mouvements*. En ligne (consulté en décembre 2011) : <<http://www.mouvements.info/Retour-du-travailleur-immigre.html>>.

TRAVERSO, Enzo (2005), *Le passé, modes d'emploi : histoire, mémoire, politique*, Paris : La Fabrique.

TRIPPIER, Maryse (1990), *L'immigration dans la classe ouvrière*, Paris : CIEMI L'Harmattan.

TRIBALAT, Michèle (1995), *Faire France*. Paris : La Découverte.

TRIBALAT, Michèle (1996), *De l'immigration à l'assimilation : Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris : INED- La découverte.

WAGNER, Anne-Catherine (1998), *Les Nouvelles Élités de la Mondialisation. Une Immigration Dorée en France*, Paris : PUF.

WALL, Karin (2005), *Famílias em Portugal*, Lisbonne : ICS.

WEIL, Patrick (1999), « Georges Mauco, expert en immigration : ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux », TAGUIEFF Pierre-André (dir.), *L'antisémitisme de Plume 1940-1944, études et documents*, Paris : Berg International Editeurs, pp. 267-276.

WEIL, Patrick (1995), « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938 – 1945 / 1974-1995 », *Vingtième siècle*, n°47 (juillet-septembre), pp.74-99. En ligne (consulté en juin 2012) :

<[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs\\_02941759\\_1995\\_num\\_47\\_1\\_3182](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/xxs_02941759_1995_num_47_1_3182)>.

WEIL, Patrick (1991 [2004]), *La France et ses étrangers*, Paris : Gallimard.

WEBER, Florence (1996), « Ethnographie économique », *Genèses*, n°25, pp. 2-4.

WEBER, Max (1922 [1995]), *Economie et société – Tome 1*, « Les catégories de la sociologie », Paris : Plon.

WEBER, Serge (2007), *Nouvelle Europe, Nouvelles Migrations : Frontières, Intégration, Mondialisation*, Paris : Le Félin.

WIEVIORKA, Michel (2005 [2012]), *La violence*, Paris : Fayard/Pluriel.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine (1988), *Les immigrés et la politique*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine (1997), *La citoyenneté Européenne*, Paris : Presses de Sciences Po.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine (1999), *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

WITTGENSTEIN, Ludwig (1933[2004]), *Le cahier bleu et le cahier brun*, Paris : Gallimard.

WOOD, Charles (1982), « Equilibrium and Historical-Structural Perspectives on Migration », *International Migration Review* (Dossier : Theory and Methods in Migration and Ethnic Research, pp. 298-319), n° 16(2).

VALLET, L-A., CAILLE, J-P. (1996), « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les dossiers de l'Éducation et formations*, n° 67.

VARINE, Béatrice de (dir.) (1997), *Les familles portugaises et la société française : Une réflexion proposée par l'interaction France-Portugal*, Paris : Interaction France-Portugal Editions W.

VATIN, François (2001), « Le travail, la servitude et la vie. Avant Marx et Polanyi, Eugène », *Revue du MAUSS*, n° 18, pp. 237-280.

VAUGEOIS, Gérard (dir.) (1991), *Prix Jean Vigo : 1951-1991*, Paris : Ramsay.

VERBUNT, Gilles (1971), « Travailliers étrangers en France : Les Portugais », *Cahiers de l'Actualité religieuse et sociale : Communion eucharistique et vie politique*, n°14, avril 1971.

VERTOV, Dziga (1972), *Articles, journaux, projets*, Paris : Cahiers du Cinéma.

VIEGAS, José, COSTA, António (dir.) (1998), *Portugal, que modernidade?*, Celta: Oeiras.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (1994), « Les Portugais dans la région parisienne depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1974 », MARES Antoine, MILZA Pierre, *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Paris : Publications de la Sorbonne.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (1995a), « Du village au bidonville : Les immigrés portugais dans les bidonvilles de la région parisienne (1956-1974) » BRUNET, Jean-Paul (dir.), *Immigration, vie politique et populisme en banlieue parisienne (fin XIX-XX siècles)*, Paris, L'Harmattan, pp. 173-195.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (1995b), *Portugais à Champigny, le temps des baraques*, Paris : Editions Autrement.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (1999), « L'église de France et l'accueil des immigrés portugais (1960-1975) », *Le Mouvement Social*, n°188, pp.89-101.

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (2001), *Les phases de l'immigration portugaise, des années vingt aux années soixante-dix*. En ligne (consulté en février 2007) :  
<<http://barthes.ens.fr/clio/revues/AHI/articles/volumes/volovitch.html>>

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (2006), « Les travailleurs immigrés portugais pendant les Trente Glorieuses », *Hommes et Migrations : Immigration et marché du travail*, n° 1263 (septembre-octobre).

VOLOVITCH-TAVARES, Marie-Christine (2011), « Les immigrants portugais en Seine et Marne », Intervention au colloque *Histoires d'ici, Mémoires d'ailleurs* organisé aux Archives départementales de Seine-et-Marne, en partenariat avec l'association Génériques. En ligne (consulté en septembre 2012) :  
<[http://archives.seine-et-marne.fr/library/Histoires-d-ici--Memoires-d-ailleurs\\_Intervention-Marie-Christine-Volovitch-Tavares](http://archives.seine-et-marne.fr/library/Histoires-d-ici--Memoires-d-ailleurs_Intervention-Marie-Christine-Volovitch-Tavares)>.

ZANCARINI-FOURNEL, Michelle (2002), « La question immigrée après 68 », *Plein Droit* n° 53-54 (mars). En ligne (consulté en août 2012) :  
<<http://www.gisti.org/doc/plein-droit/53-54/question.html>>.

## Enquêtes statistiques

BEAUCHEMIN, C. ; HAMEL, C. ; SIMON, P. (dirs.) (2010), *Trajectoires et Origines: Enquête sur la diversité des populations en France*, INED/INSEE



EUROSTAT. 2012. En ligne (consulté en mars 2013) :  
[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY\\_PUBLIC/3-31012012-AP/EN/3-31012012-AP-EN.PDF](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-31012012-AP/EN/3-31012012-AP-EN.PDF).

INE (2004), *O país em números: Informação estatística 1991-2003*, Lisbonne: Coleção Estatística em CD-ROM.

INSEE (1981), *Recensement Général de la population de 1975, Nationalité*.

INSEE (1984), *Recensement Général de la population de 1982 - Les étrangères, in Migrations et Sociétés*, n°6, Documentation Française.

INSEE (1991), « La présence étrangère en France métropolitaine », *Economie et statistique*, n°242.

INSEE (1992), *Recensement Général de la population de 1990, Nationalités*.

INSEE (1999), « Enquête », *Etude de l'Histoire Familiale*.

INSEE (2000), *Recensement de la population de 1999 - Tableaux, références et analyses, exploitation principal. Régions, Départements*.

INSEE (2001), *Recensement de la population de 1999 - Tableaux thématiques, exploitation complémentaire. Population immigrée, Population étrangère*.

## Films

ALVES, RUBEN (2013), *La cage dorée*, (fiction, 91 min).

CHALONGE, Christian de (1967), *O Salto*, (fiction, 88 min).

ESPIRITO SANTO, Inês (2011), *Celle qui est tombée*, Portugal (documentaire expérimental, 17 min).

ESPIRITO SANTO, Inês (2013), *J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais*, Portugal (documentaire, 20 min).

VIEIRA, José (2001), *La photo déchirée. Chronique d'une émigration clandestine*, France : La Huit Production (documentaire, 52 min).

VIEIRA, José (2008), *Drôle de mai. Chronique des années de boue*, France : La Huit Production (documentaire, 52 min).

# ANNEXES



## Annexe 1 - Récapitulatif des entretiens

La liste ci-dessous suit trois logiques : la première correspond au sexe de l'interviewé ; la deuxième à la qualification scolaire et professionnelle des interviewés et la troisième correspond à la période d'arrivée en France (avant et après l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne). Les prénoms ainsi que certains détails de la trajectoire migratoire et des caractéristiques personnelles ont été modifiés. L'anonymisation respecte toutefois la structure des trajectoires des personnes.

N°	Prénom	Âge d'arrivée en France	Année d'arrivée en France	Qualification scolaire	Profession (ou dernière occupation)	Lieu de résidence	Lien de parenté avec d'autres interviewés	Moyen de contact pour l'enquête
<b>Femmes diplômées arrivées en France avant l'UE</b>								
1	Fatima	27	1978	Diplôme de l'enseignement supérieur	Consultante	Paris	-	Contact personnel direct
2	Filomena	16	1968	Diplôme de l'enseignement supérieur	Interprète	Fontenay - aux-Roses	-	Contact personnel indirect
3	Elsa	15	1973	Diplôme de l'enseignement supérieur	Assistante Sociale	Puteaux	-	Contact personnel indirect
4	Dalila	16	1972	Bac général ou professionnel	Styliste / Couturière de Théâtre	Paris	-	Internet
5	Aurora	14	1963	Bac général ou professionnel	Secrétaire de direction d'une ONG	Corbeil-Essonnes	Mariée avec n° 34	Contact personnel indirect
6	Irene	14	1972	Diplôme de l'enseignement supérieur	Assistante de direction d'une Banque	Palaiseau	-	Internet
7	Cristina	18	1969	Diplôme de l'enseignement supérieur	Ingénieure	Coulumiers	-	Internet
<b>Femmes diplômées arrivées en France après l'UE</b>								
8	Leonor	25	2004	Diplôme de l'enseignement supérieur	Chef mission dans une Organisation International	Paris	-	Contact personnel direct

9	Mariana	26	2002	Diplôme de l'enseignement supérieur	chef de service dans un cabinet d'avocats	Maison – Alfort	-	Contact personnel direct
10	Sara	25	2005	Diplôme de l'enseignement supérieur	Economiste dans une Banque	Paris	-	Contact personnel indirect
11	Carolina	28	2008	Diplôme de l'enseignement supérieur	Architecte	Paris	-	Contact personnel direct
12	Vera	22	2005	Diplôme de l'enseignement supérieur	Journaliste	Paris	-	Contact personnel direct
13	Patricia	24	1999	Diplôme de l'enseignement supérieur	Psychologue	Paris	-	Internet
14	Ana	22	2001	Diplôme de l'enseignement supérieur	Graphiste	Montreuil	-	Internet
<b>Femmes non diplômées arrivées en France avant l'UE</b>								
15	Ermelinda	-	1969	Aucun diplôme scolaire	Femme de ménage (1 <sup>er</sup> emploi : ouvrière)	Yvelines	-	Internet
16	Manuela	18	1969	Certificat d'études primaires	Femme de Ménage	Aubervilliers	Mariée avec n°50	Contact personnel indirect
17	Natalina	22	1974	Certificat d'études primaires	Concierge	Paris	-	Internet
18	Irina	21	1971	Certificat d'études primaires	Femme de ménage	Maisons-Laffitte	Mariée avec n°49	Internet
19	Conceição	17	1969	Aucun diplôme scolaire	Concierge	Versailles	-	Internet
20	Fernanda	15	1970	Etudes primaires (incomplet)	Concierge (1 <sup>er</sup> emploi femme de ménage)	Choisy-le-Roi	-	Contact personnel direct
21	Lurdes	19	1967	Aucun diplôme scolaire	Concierge	Paris	-	Contact personnel direct
22	Rosa	18	1968	Etudes primaires	Femme de ménage	Paris	-	Contact personnel

				(incomplet)				indirect
23	Maria Aurora	22	1967	Certificat d'études primaires	Femme ménage de	Saint Denis	-	Contact personnel direct
<b>Femmes non diplômées arrivées en France après l'UE</b>								
24	Rita	29	1997	BEPC, Brevet de collègue	Femme ménage en entreprise	Villepinte	-	Rencontre fortuite
25	Vanda	30	1990	BEPC, Brevet de collègue	Femme ménage de	Neuilly-Plaisance	Mariée avec n°47	Contact personnel indirect
26	Carina	24	2009	BEPC, Brevet de collègue	Femme ménage en entreprise	Noisiel	-	Internet
27	Raquel	23	2007	Bac général ou professionnel	Serveuse	Ville Juif	-	Internet
28	Linda	20	2010	Bac général ou professionnel	Baby-sitter	Paris	-	Rencontre fortuite
29	Vanessa	18	1995	BEPC, Brevet de collègue	Femme ménage de	Paris	-	Internet
<b>Hommes diplômés arrivés en France avant l'UE</b>								
30	Fernando	22	1979	Diplôme de l'enseignement supérieur	Maitre de Conférences	Paris	-	Internet
31	João	19	1970	Diplôme de l'enseignement supérieur	Conseiller municipal	Noisy-le-Sec	-	Contact personnel indirect
32	Vasco	18	1967	Diplôme de l'enseignement supérieur	Psychanalyste	Paris	-	Contact personnel indirect
33	Artur	18	1968	Diplôme de l'enseignement supérieur	Interprète	Nanterre	-	Contact personnel indirect
34	Manuel	17	1964	Diplôme de l'enseignement supérieur	Directeur d'un Centre d'Animation	Corbeil-Essonnes	Marié avec n°5	Contact personnel indirect
35	Fernando	18	1966	Bac général ou professionnel	Employé d'une Agence de Banque	Saint-Denis	-	Internet
<b>Hommes diplômés arrivés en France après l'UE</b>								

36	Victor	38	1998	Diplôme de l'enseignement supérieur	Chercheur en musicologie	Paris	-	Contact personnel direct
37	Francisco	40	1992	Diplôme de l'enseignement supérieur	Coordinateur de l'enseignement langue portugaise	Saint-Cloud	-	Internet
38	Frederico	24	2003	Diplôme de l'enseignement supérieur	Ingénieur en télécommunications	Paris	-	Contact personnel direct
39	Guilherme	23	2006	Diplôme de l'enseignement supérieur	Consultant	Paris	-	Contact personnel indirect
40	Miguel	25	2004	Diplôme de l'enseignement supérieur	Gestionnaire	Paris	-	Contact personnel indirect
41	Ricardo	24	2008	Diplôme de l'enseignement supérieur	Architecte	Paris	-	Rencontre fortuite
42	Bernardino	22	2008	Diplôme de l'enseignement supérieur	Designer	Paris	-	Internet
43	Rui	26	2006	Diplôme de l'enseignement supérieur	Gestionnaire	Pantin	-	Contact personnel indirect
<b>Hommes non diplômés arrivés en France avant PUE</b>								
44	Alfredo	31	1968	Certificat d'études primaires	Ouvrier Citroën (Retraité)	Nanterre	-	Contact personnel indirect
45	Alvaro	18	1969	BEPC, Brevet de collège	Electricien/serurier	Argenteuil	-	Contact personnel indirect
46	Joaquim	23	1966	Aucun diplôme scolaire	Ouvrier Renault (Retraité)	Poissy	-	Contact personnel indirect
47	Artur	14	1969	Certificat d'études primaires	Chef de chantier -BTP	Neuilly-Plaisance	Marié avec n°25	Rencontre fortuite
48	Carlos	13	1968	CAP, BEP	Chauffagiste/plombier	Paris	-	Contact personnel indirect
49	Augusto	16	1966	Certificat	Chef de	Maisons-	Marié avec	Contact

				d'études primaires	chantier -BTP	Laffitte	n°18	personnel indirect
50	Henrique	16	1962	Aucun diplôme scolaire	Chef de chantier –BTP – Chapiste	Aubervilliers	Marié avec n°16	Contact personnel indirect
51	Inácio	17	1969	Certificat d'études primaires	Mécanicien	Paris	-	Contact personnel indirect
52	Gustavo	18	1967	Certificat d'études primaires	BTP - Coffreur	Gentilly	-	Internet
53	Zé	23	1967	Certificat d'études primaires	Ouvrier Renault (Retraité)	Paris	-	Contact personnel indirect
<b>Hommes non diplômés arrivés en France après l'UE</b>								
54	Fernando	20	1999	BEPC, Brevet de collège	BTP - Peintre	Sèvres	-	Contact personnel indirect
55	Leonel	27	2002	CAP, BEP	Plombier	Paris	-	Internet
56	Nuno	42	2004	BEPC, Brevet de collège	BTP - Coffreur	Nanterre	-	Contact personnel direct
57	Simão	23	2008	Bac général ou professionnel	BTP - Carreleur	Paris	-	Internet
58	Tiago	33	2010	BEPC, Brevet de collège	Garagiste/ mécanicien	Massy	-	Rencontre fortuite
60	Eduardo	26	2010	Bac général ou professionnel	BTP – solier – moquettiste	Paris	-	Contact personnel direct
61	Bruno	37	2009	BEPC, Brevet de collège	Menuisier	Argenteuil	-	Rencontre fortuite
<b>Femmes et hommes, diplômés, arrivés en France après l'UE, occupant des postes déclassifiants</b>								
62	Igor	26	2009	Diplômé en Littérature	BTP	Paris	Compagnon de n°65	Rencontre fortuite
63	Marco	25	2008	Diplômé en communication	Ménage en entreprise	Saint-Denis	-	Internet
64	Raquel	25	2012	Diplômée en Psychologie	accompagnatrice de personnes âgées	Paris	-	Internet



65	Biatriz	24	2009	Diplômée en sciences de Sport	Caissière	Paris	Compagne de n°62	Rencontre fortuite
----	---------	----	------	-------------------------------	-----------	-------	------------------	--------------------

## Annexe 2 - Tableaux

**Tableau 13. Immigrés Portugais en France, selon le sexe et l'âge à la fin de la scolarité**  
(effectifs en milliers)

Sexe	âge à la fin de la scolarité	de 10 à 11 ans	de 12 à 13 ans	de 14 à 15 ans	de 16 ans à 17 ans	de 18 à 19 ans	de 20 ans à 21 ans	à 22 ans et plus	Total
Femmes	Effectif	43	58	50	55	32	12	10	260
	% ligne	16,5%	22,3%	19,2%	21,2%	12,3%	4,6%	3,8%	100,0%
	% colonne	59,7%	53,2%	48,1%	47,8%	49,2%	52,2%	62,5%	51,6%
Hommes	Effectif	29	51	54	60	33	11	6	244
	% ligne	11,9%	20,9%	22,1%	24,6%	13,5%	4,5%	2,5%	100,0%
	% colonne	40,3%	46,8%	51,9%	52,2%	50,8%	47,8%	37,5%	48,4%
Total	Effectif	72	109	104	115	65	23	16	504
	% ligne	14,3%	21,6%	20,6%	22,8%	12,9%	4,6%	3,2%	100,0%
	% colonne	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête l'Etude Histoire Familiale 1999

**Tableau 14. Femmes en France nées dans divers pays, selon le niveau d'étude (effectifs en milliers)**

pays de naissance	Niveau d'étude	Non réponse	École primaire	Collège, classe de 6e à 3e, CAP, BEP	Classes de seconde, première ou terminal	Études supérieures	Total
France, compris Dom, Tom	Effectif	1663	4932	6170	3251	4202	20218
	% ligne	8,2%	24,4%	30,5%	16,1%	20,8%	100,0%
Espagne	Effectif	30	81	39	11	18	179
	% ligne	16,8%	45,3%	21,8%	6,1%	10,1%	100,0%
Italie	Effectif	26	128	45	12	15	226
	% ligne	11,5%	56,6%	19,9%	5,3%	6,6%	100,0%
Portugal	Effectif	41	114	80	17	10	262
	% ligne	15,6%	43,5%	30,5%	6,5%	3,8%	100,0%
Autre en Union Européenne	Effectif	16	46	46	52	94	254
	% ligne	6,3%	18,1%	18,1%	20,5%	37,0%	100,0%
Autre en Europe	Effectif	17	47	29	28	47	168
	% ligne	10,1%	28,0%	17,3%	16,7%	28,0%	100,0%
Algérie	Effectif	97	120	152	98	92	559
	% ligne	17,4%	21,5%	27,2%	17,5%	16,5%	100,0%
Maroc	Effectif	64	51	76	48	60	299
	% ligne	21,4%	17,1%	25,4%	16,1%	20,1%	100,0%
Tunisie	Effectif	22	38	45	26	25	156
	% ligne	14,1%	24,4%	28,8%	16,7%	16,0%	100,0%
Autre en	Effectif	28	28	60	48	62	226

<b>Afrique</b>	% ligne	12,4%	12,4%	26,5%	21,2%	27,4%	100,0%
<b>Turquie</b>	Effectif	20	32	21	6	4	83
	% ligne	24,1%	38,6%	25,3%	7,2%	4,8%	100,0%
<b>Autre en Asie</b>	Effectif	20	21	39	37	68	185
	% ligne	10,8%	11,4%	21,1%	20,0%	36,8%	100,0%
<b>Amérique</b>	Effectif	3	5	12	15	41	76
	% ligne	3,9%	6,6%	15,8%	19,7%	53,9%	100,0%
<b>Océanie</b>	Effectif	26	15	14	6	7	68
	% ligne	38,2%	22,1%	20,6%	8,8%	10,3%	100,0%
<b>Non-réponse</b>	Effectif	2073	5658	6828	3655	4745	22959
	% ligne	9,0%	24,6%	29,7%	15,9%	20,7%	100,0%

Source : Enquête l'Etude Histoire Familiale 1999

**Tableau 15. Femmes immigrées du Portugal en France, selon la période d'arrivée en France et l'âge à la fin de la scolarité (effectifs en milliers)**

âge à la fin de la scolarité	Période d'arrivée en France	Jusqu'à 1974	Après 1974	Total
de 10 à 13 ans	Effectif	51	25	76
	% colonne	37,0%	36,8%	36,9%
de 14 à 17 ans	Effectif	57	28	85
	% colonne	41,3%	41,2%	41,3%
de 18 ans à 21 ans	Effectif	26	11	37
	% colonne	18,8%	16,2%	18,0%
à 22 ans et plus	Effectif	4	4	8
	% colonne	2,9%	5,9%	3,9%
<b>Total</b>	Effectif	138	68	206
	% colonne	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête l'Etude Histoire Familiale 1999

**Tableau 16. Immigrés Portugais, selon la période d'arrivée en France (avant et après l'entrée du Portugal dans l'UE) et le diplôme le plus élevé obtenu**

Période d'arrivée en France	diplôme le plus élevé obtenu	Aucun diplôme	Certificat d'études primaires	BEPC, Brevet de collège	CAP, BEP	Bac général ou professionnel	Diplôme de l'enseignement supérieur	Total (effectifs non pondérés)
<b>Avant 1986</b>		37,7%	21,1%	4,9%	27%	4,9%	4,4%	668
<b>Après 1986</b>		37,7%	21,3%	9,8%	11,5%	13,1%	6,6%	175
<b>Total</b>		37,7%	21,1%	6%	23,4%	6,8%	4,9	843

Champs : Immigrés portugais âgés de 18 à 60 ans

Source : Trajectoire et Origines 2008

Lecture : 13,1% des immigrés nés au Portugal arrivés en France après 1986 a eu un Bac général ou professionnel.

**Tableau 17. Population par Département de Ile-de-France selon la nationalité au 1er janvier 2009**

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	Ile-de-France	France métropolitaine
<b>Français</b>	1 898 676	1 213 737	1 283 810	1 096 664	1 382 167	1 197 163	1 149 795	1 039 238	10 261 250	58 807 021
<b>Etrangers</b>	335 429	99 677	123 750	111 340	179 578	318 820	168 742	129 654	1 466 990 12,5% 30%	3 658 688
<b>dont : Portugais</b>	28 631 12,78	25 475 11,36	29 841 13,15%	26 376 11,77%	24 801 11,07%	31 654 14,2%	33 879 15,12%	23 406 10,45%	224 063 45,5%	492 479
<b>Dont : Algériens</b>	29 944 15,87%	11 118 5,89%	12 649 6,7%	11 631 6,16%	25 188 13,35%	54 419 28,83%	24 884 13,18%	18 899 10%	188 732 40,3%	468 205
<b>Total</b>	2 234 105	1 313 414	1 407 560	1 208 004	1 561 745	1 515 983	1 318 537	1 168 892	11 728 240	62 465 709

Lecture : (Pourcentages effectuées selon les besoins théoriques de notre étude). 45,5% des nationaux portugais en France sont installés dans la région d'Île-de-France. Parmi ceux-là 15,12% habitent dans le département de Val-de-Marne. 30% de l'ensemble des étrangers sont installés dans la région d'Île-de-France et 12,5% de l'ensemble des franciliens sont des étrangers.

Source : INSEE, Recensement de la Population 2009 exploitation principale.

Champs : population selon la nationalité au 1er janvier 2009 résidant en Île-de-France

**Tableau 18. Femmes nées en France et au Portugal de 18 à 69 ans, selon la catégorie socioprofessionnelle (effectifs en milliers)**

Catégorie socioprofessionnelle	France, y compris Dom, Tom (effectifs en milliers)	(%)	Portugal (effectifs en milliers)	(%)
<b>Non réponse</b>	818	4,8%	2	0,8%
<b>Agriculteurs exploitants</b>	197	1,0%	1	0,4%
<b>Artisans</b>	152	0,9%	3	1,2%
<b>Commerçants et assimilés</b>	216	1,3%	2	0,8%
<b>Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus</b>	22	0,1%	-	-
<b>Professions libérales</b>	89	0,5%	1	0,4%
<b>Cadres fonction publique, professions intellectuelles, artistiques</b>	480	2,8%	1	0,4%
<b>Cadres d'entreprises</b>	323	1,9%	1	0,4%
<b>Prof.interméd. :enseig.santé, fonction publique,assimilés</b>	1436	8,5%	3	1,2%
<b>Prof.interméd.administrat.commerciales des entreprises</b>	801	4,7%	4	1,6%
<b>Techniciens</b>	114	0,7%	-	-
<b>Contremaîtres, agents de maîtrise</b>	42	0,2%	1	0,4%
<b>Employés de la fonction publique</b>	1669	9,8%	18	7,1%
<b>Employés administratifs d'entreprises</b>	1643	9,7%	13	5,1%

Employés de commerce	743	4,4%	12	4,7%	
Personnels des services directs aux particuliers	1114	6,6%	77	30,3%	
Ouvriers qualifiés	361	2,1%	9	3,5%	
Ouvriers non qualifiés	713	4,2%	37	14,6%	
Ouvriers agricoles	61	0,4%	1	0,4%	
Anciens agriculteurs exploitants	200	1,2%	-	-	
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise	130	0,8%	-	-	
Anciens cadres et professions intermédiaires	399	2,3%	-	-	
Anciens employés et ouvriers	1444	8,5%	11	4,3%	
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	128	0,8%	1	0,4%	
Inactifs divers (autres que retraités)	3687	21,7%	56	22,0%	
<b>Total</b>	16982	100,0%	254	100,0%	

Source : Enquête l'Etude Histoire Familiale 1999

**Tableau 19. Femmes en France nées dans divers pays, selon l'histoire matrimoniale (effectifs en milliers)**

Pays de naissance	Histoire matrimoniale simplifiée	Jamais de vie en couple	Dans le passé, une vie en couple	Dans le passé, plusieurs vies en couple	Actuelle et unique vie en couple	Actuelle et passées, plusieurs vies en couple	Total
France, y compris Dom, Tom	Effectif	3235	4140	632	10695	1516	20218
	% ligne	16,0%	20,5%	3,1%	52,9%	7,5%	100,0%
Espagne	Effectif	16	49	6	100	9	180
	% ligne	8,9%	27,2%	3,3%	55,6%	5,0%	100,0%
Italie	Effectif	12	75	5	124	9	225
	% ligne	5,3%	33,3%	2,2%	55,1%	4,0%	100,0%
Portugal	Effectif	19	35	2	193	13	262
	% ligne	7,3%	13,4%	,8%	73,7%	5,0%	100,0%
Autre en Union Européenne	Effectif	29	56	11	128	30	254
	% ligne	11,4%	22,0%	4,3%	50,4%	11,8%	100,0%
Autre en Europe	Effectif	17	49	7	80	15	168
	% ligne	10,1%	29,2%	4,2%	47,6%	8,9%	100,0%
Algérie	Effectif	52	139	28	297	43	559
	% ligne	9,3%	24,9%	5,0%	53,1%	7,7%	100,0%
Maroc	Effectif	45	48	9	176	21	299
	% ligne	15,1%	16,1%	3,0%	58,9%	7,0%	100,0%
Tunisie	Effectif	14	38	5	89	9	155
	% ligne	9,0%	24,5%	3,2%	57,4%	5,8%	100,0%
Autre en Afrique	Effectif	40	42	7	122	15	226
	% ligne	17,7%	18,6%	3,1%	54,0%	6,6%	100,0%
Turquie	Effectif	9	9		62	3	83
	% ligne	10,8%	10,8%		74,7%	3,6%	100,0%
Autre en Asie	Effectif	31	35	4	107	9	186
	% ligne	16,7%	18,8%	2,2%	57,5%	4,8%	100,0%

<b>Amérique Océanie</b>	Effectif	13	12	3	38	9	75
	% ligne	17,3%	16,0%	4,0%	50,7%	12,0%	100,0%
<b>Non- réponse</b>	Effectif	13	15	2	33	6	69
	% ligne	18,8%	21,7%	2,9%	47,8%	8,7%	100,0%
<b>Total</b>	Effectif	3545	4742	721	12244	1707	22959
	% ligne	15,4%	20,7%	3,1%	53,3%	7,4%	100,0%

Source : Enquête l'Etude Histoire Familiale 1999

Annexe 3 – Lettre ouverte contre lés mauvaises conditions de logement (25 janvier de 1972)

"On peut assassiner un homme  
par le logement, comme on l'assas-  
sine avec une hache"

La mort de cinq Portugais, un fait tellement banal ?  
Ce fait divers dramatique, presque aussitôt étouffé, témoigne de  
l'insuffisance de la politique de résorption de l'habitat insalu-  
bre. Pour un bidonville rasé, des familles relogées, sait-on com-  
bien de "microbidonvilles" surgissent dans la région parisienne ?  
En fait, le nombre de familles vivant en bidonville n'a pas déchu,  
et ce sont elles qui sont à la merci de drames comme celui de Ville-  
neuve-le-Roi.

Et peut-on appeler cela un accident ? N'est-ce pas la conséquence  
inévitable des conditions inhumaines de logement des travailleurs  
immigrés, et de l'indifférence d'une opinion publique à qui l'on a  
fait croire par quelques résorptions spectaculaires, (à Nanterre  
en particulier) que le problème est presque résolu ?

La lettre ci-jointe s'efforce de faire le point sur la situation  
actuelle.

ANTOINE Monique  
BOURDET Claude  
DOMENACH Bertrand  
DIDNER-SERGENT  
DREYFUS Nicole  
DE FELICE Jean-Jacques  
LEGOUY André

MARTINEAUX Christine  
NAHORI Claudine  
PACOT Simone  
PINET Georges  
PARODI Anne-Marie  
VIDAL-NAQUET Pierre

# Annexe 4 – Accord de main-d'oeuvre Portugal-France,1963 (Journal Officiel du 4 février 1964)

## ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LE GOUVERNEMENT PORTUGAIS CONCERNANT LA MIGRATION, LE RECRUTEMENT ET LE PLACEMENT DE TRAVAILLEURS PORTUGAIS EN FRANCE.

décret n° 64-99.

31 décembre 1963.

PORTUGAL - FRANCE

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République portugaise, Considérant les relations amicales qui unissent les deux pays; Constatant qu'il est de leur intérêt commun et de l'intérêt des travailleurs migrants de réglementer le recrutement et le placement de ceux-ci, sont convenus de ce qui suit:

Article 1er

1. Les organismes compétents pour le recrutement des travailleurs et leur immigration en France sont:

Du côté portugais: la Junta da Emigração (dite par abréviation «Junta»);

Du côté français: l'Office national d'immigration (dit par abréviation «Office»).

2. A cet effet, l'Office établit au Portugal une mission officielle collaborant avec les autorités portugaises.

Article 2

1. L'Office transmet au moins une fois par semestre à la Junta une évaluation des besoins en main-d'oeuvre portugaise, classés par branches d'activité économique, par catégories et par professions.

2. La Junta de son côté communique à l'Office, dans les plus brefs délais, ses disponibilités en travailleurs désirant travailler en France.

Article 3

1. L'Office transmet à la Junta tous renseignements sur les conditions générales des salaires et du travail, ainsi que sur les conditions de vie susceptibles d'intéresser lesdits travailleurs, notamment en ce qui concerne le droit du travail et de la sécurité sociale.

2. Il fournit, en particulier, toutes précisions sur les salaires, la durée moyenne du travail dans les différentes activités économiques, les retenues sur les salaires au titre de la sécurité sociale, ainsi que toutes indications sur les prix, le coût de la vie en général et les conditions de transfert des économies des travailleurs.

3. Ces données seront mises à jour chaque fois que la nécessité s'en fera sentir.

Article 4

Le recrutement de la main-d'oeuvre portugaise désirant travailler en France a lieu selon les règles prévues à l'annexe 1 du présent Accord.

Article 5

1. Les Portugais venant travailler en France reçoivent un contrat de travail visé par les services du ministère français du travail.

Ce contrat, rédigé en français et accompagné d'une traduction en portugais, attestée conforme au texte français, est du modèle du contrat-type en vigueur au moment de la signature du présent Accord.

Les modifications qu'il sera proposé d'apporter au contrat-type sont notifiées à la Junta pour que celle-ci puisse faire connaître ses observations.

2. Le travailleur portugais ainsi que les membres de sa famille qui l'accompagnent ou le rejoignent entrent en territoire français sous couvert du passeport portugais en cours de validité, délivré par les autorités compétentes et revêtu du visa français. Ce visa est gratuit.

3. Les autorités françaises compétentes facilitent aux travailleurs recrutés sous couvert de cet Accord l'obtention des cartes de séjour et de travail.

4. Les dispositions ci-dessus relatives à l'entrée et au séjour sont applicables sous réserve des prescriptions législatives ou réglementaires concernant le maintien de l'ordre public, la sécurité de l'Etat et la santé publique.

Article 6

Des représentants des employeurs français agréés par l'Office peuvent participer, le cas échéant, au contrôle professionnel des candidats à l'émigration, en accord avec la Junta.

Article 7

1. Les travailleurs portugais en France doivent recevoir à travail égal un salaire égal à celui des nationaux français occupés dans la même profession et la même région.

2. Les travailleurs portugais en France jouissent de l'égalité de traitement avec les ressortissants français pour tout ce qui concerne l'application des lois, règlements et usages régissant la sécurité, l'hygiène et les conditions de travail.

Article 8

Dans le cas où, pour une cause justifiée, un travailleur recruté serait refusé par ses employeurs français, ou en cas de résiliation du contrat indépendamment de la volonté du travailleur, les bureaux de placement français s'efforceront d'offrir à celui-ci un emploi correspondant à sa capacité professionnelle.

Article 9

Les travailleurs portugais résidant en France sont soumis, en matière de sécurité sociale, aux dispositions prévues en leur faveur par les conventions en vigueur entre la France et le Portugal.

Article 10

Les travailleurs portugais en France sont soumis au régime fiscal français en ce qui concerne notamment les impôts sur les revenus du travail.

Article 11

Les travailleurs portugais peuvent transférer au Portugal leurs économies conformément aux dispositions des changes en vigueur en France au moment où le transfert est effectué.

Article 12

Les autorités françaises prendront les dispositions nécessaires pour que les travailleurs portugais trouvent en France le meilleur accueil et pour y faciliter leur adaptation. Elles encourageront les employeurs français et les initiatives privées françaises à agir dans le même sens.

Article 13

1. L'accès dans les centres de formation professionnelle publics placés sous l'autorité du Gouvernement français est ouvert aux travailleurs permanents portugais et aux membres de leurs familles.

2. L'admission dans les centres s'effectue dans le cadre de la politique d'orientation et d'emploi en France dans les mêmes conditions que pour les Français et dans la mesure compatible avec le nombre de places disponibles. Les travailleurs portugais bénéficient dans les centres des mêmes avantages que ceux accordés aux travailleurs français.

Article 14



1. Les différends pouvant s'élever entre employeurs français et travailleurs portugais sont réglés suivant la procédure applicable aux travailleurs français.

2. Dans les limites de leurs attributions, les consuls portugais prêtent assistance aux travailleurs portugais dans tous les différends.

Article 15

1. Le Gouvernement français favorise l'admission en France du conjoint et des enfants mineurs (fils de moins de 18 ans et filles de moins de 21 ans) des travailleurs permanents en France.

2. L'admission des membres des familles des travailleurs portugais en France est subordonnée à l'existence d'un logement suffisant.

3. Les membres des familles portugaises doivent satisfaire aux conditions sanitaires en vigueur pour le séjour des étrangers en territoire français.

4. Le Gouvernement portugais s'engage à prendre de son côté toutes mesures utiles pour simplifier les formalités et réduire le nombre de documents exigés des membres des familles des travailleurs bénéficiaires du regroupement familial.

5. L'Office est chargé de l'entrée en France des familles portugaises en liaison avec la Junta.

6. La procédure d'exécution du regroupement familial est précisée à l'annexe II du présent Accord.

Article 16

Le recrutement de la main-d'œuvre saisonnière portugaise à destination de la France est organisé selon les règles prévues à l'annexe III du présent Accord.

Article 17

Les effets personnels, les objets mobiliers en cours d'usage et les outils des travailleurs et de leur famille sont exemptés des droits de douane à leur entrée en France et à leur sortie de France, sous réserve de l'application des dispositions réglementaires en vigueur.

Article 18

1. Il est institué une commission mixte, composée de représentants de chaque pays, qui se réunit à la demande de l'une ou l'autre des parties alternativement au Portugal et en France.

2. Les représentants peuvent se faire assister par des experts.

3. La commission mixte a pour objet d'étudier les difficultés que pourrait soulever l'application du présent Accord ainsi que les problèmes relatifs au recrutement et à l'immigration des travailleurs portugais en France.

4. Elle peut proposer la révision de l'Accord et de ses annexes.

Article 19

1. Le présent Accord entre en vigueur à la date de sa signature.

2. Il reste en vigueur pendant deux années et sera prorogé par tacite reconduction d'année en année à moins de dénonciation trois mois avant la date d'expiration.

Fait à Lisbonne, le 31 décembre 1963, en double exemplaire, en français et en portugais, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République française:

P. DE BEAUVARGER.

Pour le Gouvernement de la République portugaise:

A. FRANCO NOGUEIRA.

Fait à Lisbonne, le

ANNEXES

ANNEXE I

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Article 1er. Recrutement anonyme

Le recrutement anonyme est celui qui fait l'objet d'une demande numérique de travailleurs.

Le recrutement, la sélection et l'acheminement vers la France s'effectuent selon les règles suivantes:

1° Dans le cadre des communications visées à l'article 2 de l'Accord, la mission de l'Office fait connaître à la Junta, au moins une fois par semestre, le nombre approximatif d'ouvriers sollicités, répartis par professions.

Elle donne en même temps tous renseignements sur le caractère, le genre et la durée du travail proposé, sur le salaire brut et le salaire net, sur les conditions de travail, sur les possibilités d'hébergement et d'alimentation des travailleurs ainsi que toutes autres informations utiles.

2° La limite d'âge est fixée:

Pour les travailleurs agricoles, à quarante-cinq ans;

Pour les travailleurs des mines, à trente-cinq ans;

Pour les travailleurs des autres catégories, à quarante ans.

Des dérogations peuvent être accordées pour les travailleurs qui ont une valeur professionnelle particulière ou qui ont une famille nombreuse composée d'enfants âgés de cinq à vingt ans.

3° Au cas où la demande de main-d'œuvre est accueillie favorablement, la Junta le fait connaître, dans le délai d'un mois, à la mission, de façon aussi précise que possible.

4° Les candidats sont présentés à l'Office par la Junta dans les locaux mis à sa disposition où il est procédé à leur sélection professionnelle.

Il sera établi une liste des candidats ainsi retenus.

5° Les candidats retenus sont pourvus de leur passeport dans les délais les plus rapides afin qu'ils puissent, dans toute la mesure du possible, se présenter au siège de la mission dans les quarante-cinq jours qui suivent leur sélection.

6° Les candidats présélectionnés médicalement sont présentés par la Junta pour le contrôle médical de l'Office au siège de la mission.

Les critères médicaux auxquels les travailleurs doivent satisfaire sont communiqués à la Junta.

7° Tout travailleur reconnu apte à l'émigration reçoit au siège de la mission, après l'avoir signé, un contrat de travail établi dans la forme prévue à l'article 5 de l'Accord.

Le contrat de travail, signé par l'employeur et visé par les autorités compétentes du ministère du travail français, comporte des indications aussi détaillées que possible sur les conditions d'emploi, les travaux qui devront être exécutés, les aptitudes particulières requises des intéressés.

8° Avant leur départ, les travailleurs reçoivent de la Junta et de la mission de l'Office tous les renseignements nécessaires sur leur voyage, le transfert de leurs économies, la délivrance des autorisations de séjour et de travail et l'émigration de leurs familles en France.

Article 2. Recrutement nominatif

Le recrutement, la sélection et l'acheminement vers la France s'effectuent selon les règles suivantes:

1° La notification des demandes nominatives de travailleurs souscrites par les employeurs est faite par l'Office simultanément aux travailleurs intéressés et à la Junta.

En cas de désaccord la Junta en informe l'Office.

2° La présélection médicale, le contrôle médical et l'acheminement sur le lieu d'emploi sont effectués dans les mêmes conditions que pour la procédure anonyme.

Le travailleur reçoit au siège de la mission, après l'avoir signé, un contrat de travail établi dans la forme prévue à l'article 5 de l'Accord.

Ce contrat comporte, outre les noms et prénoms du travailleur et de l'employeur, les conditions particulières du contrat, notamment la durée, le salaire et la qualification.

Dispositions communes

Article 3

1° La Junta et l'Office prennent les mesures utiles pour faciliter dans les délais les plus brefs le départ des travailleurs portugais.  
2° Les autorités françaises prennent toutes dispositions nécessaires pour que ces travailleurs trouvent en France le meilleur accueil notamment en ce qui concerne les conditions de transport, de logement et d'assistance.

#### Article 4

1° Les frais d'examens médicaux effectués par les autorités portugaises, les frais de voyage des candidats entre leur lieu de résidence et les points du Portugal où sont passés ces examens ainsi que leurs frais de nourriture et de logement durant leur séjour dans ces centres d'examen sont à la charge du Portugal.

2° Les frais de contrôle médical et les frais de sélection professionnelle effectués par l'Office sont à la charge de la France.

3° Les frais de transport des travailleurs recrutés entre leur point de départ au Portugal et leur lieu de travail en France sont à la charge de l'Office.

#### ANNEXE II

##### REGROUPEMENT FAMILIAL DES TRAVAILLEURS PORTUGAIS PERMANENTS EN FRANCE

L'entrée en France des familles portugaises a lieu dans les conditions suivantes:

1° Lorsque les autorités françaises compétentes ont décidé de prendre en considération la demande de regroupement familial, le dossier est transmis à l'Office;

2° La mission de l'Office au Portugal adresse à la Junta une notification des dossiers de regroupement familial qu'elle reçoit. En même temps, elle informe les familles intéressées de cette communication et leur fournit les renseignements nécessaires sur la procédure à suivre;

3° La Junta fait procéder à un premier examen médical des familles. Les critères médicaux auxquels les familles sont soumises sont communiqués à la Junta.

A l'issue du contrôle médical définitif qui, en application de l'article 15 de l'Accord, est effectué par l'Office et à ses frais, les visas d'entrée en France sont délivrés gratuitement aux intéressés;

4° La Junta adopte toutes mesures appropriées pour aider les familles et faciliter leur émigration dans le plus bref délai.

L'Office prend de son côté toutes mesures appropriées pour que l'immigration des familles se fasse dans les meilleures conditions matérielles et morales;

5° Les familles immigrant en France peuvent bénéficier des oeuvres sociales de tous organismes français habilités dans ce domaine;

6° Toutes les autres modalités pratiques d'acheminement des familles sont fixées d'un commun accord entre l'Office et la Junta.

Ces deux organismes prennent également toutes mesures utiles afin d'informer les membres des familles qui ont fait l'objet d'une demande de regroupement des avantages que comporte la procédure régulière d'introduction familiale et des risques auxquels ils s'exposent en n'y recourant pas.

#### ANNEXE III

##### RECRUTEMENT DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS

#### Article 1er

Le travailleur saisonnier est celui qui, employé en France pour une période limitée, toujours inférieure à un an, est titulaire d'un contrat de travail portant la mention «saisonnier».

#### Article 2

La sélection et l'acheminement vers la France des travailleurs saisonniers sont effectués conformément aux règles suivantes:

1° L'Office communique en temps opportun à la Junta les prévisions approximatives des besoins en main-d'œuvre saisonnière portugaise.

La Junta fait connaître dans quelle mesure il lui est possible de satisfaire les besoins ainsi exprimés;

2° L'Office envoie à la Junta le programme des besoins, celui-ci précisant, pour chaque opération, le nombre approximatif de travailleurs demandés. Il indique les dates probables auxquelles les travailleurs devront avoir rejoint leur lieu d'emploi en France et donne des indications générales sur les salaires et les conditions de travail;

3° La Junta fait connaître à l'Office, dans un délai de vingt et un jours, la répartition des travailleurs par profession. Elle présente les candidats à l'Office dans les locaux qu'elle désigne, où il est procédé à la sélection professionnelle.

Les candidats ainsi sélectionnés sont soumis à un contrôle médical dans les conditions prévues à l'annexe I, article 1er, paragraphe 6.

4° La Junta assure dans les délais les plus rapides l'acheminement des travailleurs sélectionnés au siège de la mission de l'Office;

5° Tout travailleur définitivement apte signe, au siège de la mission, deux exemplaires du contrat de travail dont il garde un exemplaire en sa possession.

Si des modifications sont apportées aux contrats types en vigueur à la date de la signature de l'Accord, elles seront notifiées à la Junta pour que celle-ci puisse faire connaître les observations qu'elle jugera nécessaires.

6° Les travailleurs saisonniers portugais ne doivent pas avoir, en principe, moins de dix-huit ans et plus de quarante-cinq ans, à l'exception de certains travailleurs spécialement qualifiés du point de vue professionnel ou de ceux qui auraient des enfants dont l'âge se situe entre cinq et dix-huit ans;

7° La notification des demandes nominatives de travailleurs saisonniers souscrites par les employeurs est faite par l'Office simultanément au travailleur intéressé et à la Junta.

La délivrance des documents et l'acheminement des travailleurs bénéficiaires de contrats nominatifs sont assurés dans les conditions prévues pour les travailleurs faisant l'objet de demandes numériques.

#### Article 3

Le voyage et l'accueil des travailleurs saisonniers portugais s'effectuent conformément aux règles suivantes:

1° Avant leur départ, les travailleurs portugais sélectionnés reçoivent tous renseignements utiles pour faciliter leur arrivée au lieu de destination ainsi que sur les conditions de transfert de leurs économies et les conditions de travail et de salaire;

2° Le travailleur saisonnier titulaire d'un contrat visé par le ministère français du travail entre en territoire français sous couvert du passeport portugais en cours de validité délivré par les autorités compétentes et revêtu d'un visa français d'une durée au moins égale à celle du contrat de travail.

Pendant l'exécution du contrat, ce visa tient lieu de titre de séjour;

3° Les frais de sélection professionnelle et de contrôle médical au Portugal et les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'accueil des travailleurs recrutés entre leur point de départ du Portugal et le lieu d'emploi en France sont à la charge de l'Office;

4° Les autorités compétentes portugaises et françaises prennent, chacune en ce qui la concerne, toutes dispositions utiles pour que les travailleurs saisonniers trouvent, tant durant leur voyage que lors de leur réception et de leur séjour en France, les meilleures conditions de transport et d'accueil.

#### Article 4

1. Les travailleurs saisonniers portugais sont rémunérés soit conformément aux conventions collectives, soit, à défaut de celles-ci, conformément à la législation en vigueur applicable aux travailleurs français de la même profession et de la même qualification dans la même région.

2. Les travailleurs saisonniers portugais bénéficient des dispositions prévues en leur faveur par les conventions de sécurité sociale en vigueur.

#### Article 5

Les différends pouvant s'élever entre employeurs et travailleurs saisonniers portugais sont réglés suivant la procédure générale applicable aux travailleurs français.

Annexe 5 – Protocole Franco-portugais, 1971 (Journal Officiel du 31 octobre 1971)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 71-880 du 29 octobre 1971 portant publication du protocole franco-portugais sur l'immigration et la situation sociale en France des travailleurs portugais et de leurs familles (avec une annexe), signé à Lisbonne le 29 juillet 1971.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret n° 53-192 du 14 mars 1953 relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. — Le protocole franco-portugais sur l'immigration et la situation sociale en France des travailleurs portugais et de leurs familles (avec une annexe), signé à Lisbonne le 29 juillet 1971, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Art. 2. — Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés de l'application du présent décret.

Fait à Paris, le 29 octobre 1971.

GEORGES POMPIDOU.

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,  
JACQUES CHABAN-DELMAS.

Le ministre des affaires étrangères,  
MAURICE SCHUMANN.

PROTOCOLE

sur l'immigration et la situation sociale en France  
des travailleurs portugais et de leurs familles

Le Gouvernement français et le Gouvernement portugais,

Conscients de l'importance que revêtent les problèmes de l'immigration des travailleurs portugais en France ;

Désireux de normaliser leurs relations dans ce domaine, conformément à l'intérêt des deux pays et à celui des travailleurs et de leurs familles,

sont convenus de ce qui suit :

1. Les deux Gouvernements conviennent de fixer à 65.000 le nombre de travailleurs portugais qui pourront venir annuellement en France pour y occuper un emploi.

2. Ils conviennent simultanément que le recrutement au Portugal et l'introduction des travailleurs portugais en France se feront dans le cadre des procédures régulières convenues entre les deux Gouvernements.

3. En ce qui concerne le point 2 ci-dessus, une période de transition d'une année est prévue pendant laquelle :

a) Les autorités portugaises accéléreront en ce qui les concerne les formalités permettant le recrutement par les procédures régulières convenues entre les deux Gouvernements de travailleurs portugais à destination de la France, selon les termes de l'Annexe I.

Corrélativement, les autorités françaises favoriseront au maximum et dès le début de ladite période le plein développement de l'immigration par les procédures régulières, notamment par la transmission à la Mission de l'Office national d'immigration au Portugal du plus grand nombre possible d'offres d'emploi émanant des employeurs français et l'adoption en tant que de besoin de dispositions complémentaires.

## Annexe 6 – Directive 2004/38/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004

Le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne<sup>422</sup>, vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment ses articles 12, 18, 40, 44 et 52, vu la proposition de la Commission, vu l'avis du Comité économique et social européen, vu l'avis du Comité des régions, statuant conformément à la procédure visée à l'article 251 du traité, considérant ce qui suit<sup>423</sup> :

(1) La citoyenneté de l'Union confère à chaque citoyen de l'Union un droit fondamental et individuel de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sous réserve des limitations et des restrictions fixées par le traité et des mesures adoptées en vue de leur application.

(2) La libre circulation des personnes constitue une des libertés fondamentales du marché intérieur, qui comporte un espace sans frontières intérieures dans lequel cette liberté est assurée selon les dispositions du traité.

(3) La citoyenneté de l'Union devrait constituer le statut de base des ressortissants des États membres lorsqu'ils exercent leur droit de circuler et de séjourner librement. Il est par conséquent nécessaire de codifier et de revoir les instruments communautaires existants qui visent séparément les travailleurs salariés, les non salariés, les étudiants et autres personnes sans emploi en vue de simplifier et de renforcer le droit à la liberté de circulation et de séjour de tous les citoyens de l'Union.

(4) En vue de dépasser cette approche sectorielle et fragmentaire du droit de circuler et de séjourner librement et dans le but de faciliter l'exercice de ce droit, il convient d'élaborer un acte législatif unique visant à modifier le règlement (CEE) n°1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté et à abroger les actes suivants: la directive 68/360/CEE du Conseil du 15 octobre 1968 relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des États membres et de leur famille à l'intérieur de la Communauté, la directive 73/148/CEE du Conseil du 21 mai 1973 relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des États membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement et de prestation de services, la directive 90/364/CEE du Conseil du 28 juin 1990 relative au droit de séjour, la directive 90/365/CEE du Conseil du 28 juin 1990 relative au droit de séjour des travailleurs salariés et non salariés ayant cessé leur activité professionnelle et la directive 93/96/CEE du Conseil du 29 octobre 1993 relative au droit de séjour des étudiants.

(5) Le droit de tous les citoyens de l'Union de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres devrait, pour qu'il puisse s'exercer dans des conditions objectives de liberté et de dignité, être également accordé aux membres de leur famille quelle que soit leur nationalité. Aux fins de la présente directive, la définition de «membre de la famille» devrait aussi comprendre les partenaires enregistrés si la législation de l'État membre d'accueil considère le partenariat enregistré comme équivalent à un mariage.

(6) En vue de maintenir l'unité de la famille au sens large du terme et sans préjudice de l'interdiction des discriminations fondées sur la nationalité, la situation des personnes qui ne sont pas englobées dans la définition des membres de la famille au titre de la présente directive et qui ne bénéficient donc pas d'un droit automatique d'entrée et de séjour dans l'État membre d'accueil devrait être examinée par ce dernier sur la base de sa législation nationale, afin de décider si le droit d'entrée ou de séjour ne pourrait pas être accordé à ces personnes, compte tenu de leur lien avec le citoyen de l'Union et d'autres circonstances telles que leur dépendance pécuniaire ou physique envers ce citoyen.

(7) La nature des formalités liées à la libre circulation des citoyens de l'Union sur le territoire des États membres devrait être clairement définie, sans préjudice des dispositions applicables aux contrôles aux frontières nationales.

(8) Afin de faciliter leur libre circulation, les membres de la famille qui n'ont pas la nationalité d'un État membre et qui ont déjà obtenu une carte de séjour devraient être exemptés de l'obligation d'obtenir un visa d'entrée au sens du règlement (CE) n°539/2001 du Conseil du 15 mars 2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont

---

<sup>422</sup> Modifiant le règlement (CEE) n°1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE A jour des modifications du 27/05/2011 et des rectificatifs du 29/06/2004 et du 28/07/2005 (Journal Official).

<sup>423</sup> *In* Site officiel de l'Union Européenne (soulignés par moi). En ligne (consulté en avril 2013) :

<<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2004L0038:20110616:FR:PDF>>

soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation ou, le cas échéant, de la législation nationale applicable.

(9) Les citoyens de l'Union devraient avoir le droit de séjourner dans l'État membre d'accueil pendant une période ne dépassant pas trois mois sans être soumis à aucune condition ni à aucune formalité autre que l'obligation de posséder une carte d'identité ou un passeport en cours de validité, sans préjudice d'un traitement plus favorable applicable aux demandeurs d'emploi, selon la jurisprudence de la Cour de justice.

(10) Il convient cependant d'éviter que les personnes exerçant leur droit de séjour ne deviennent une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'État membre d'accueil pendant une première période de séjour. L'exercice du droit de séjour des citoyens de l'Union et des membres de leur famille, pour des périodes supérieures à trois mois, devrait, dès lors, rester soumis à certaines conditions.

(11) Le droit fondamental et personnel de séjour dans un autre État membre est conféré directement aux citoyens de l'Union par le traité et ne dépend pas de l'accomplissement de procédures administratives.

(12) Pour des périodes de séjour supérieures à trois mois, les États membres devraient pouvoir requérir l'enregistrement des citoyens de l'Union auprès des autorités compétentes du lieu de résidence, certifié par une attestation d'enregistrement délivrée à cet effet.

(13) Il convient de limiter l'obligation d'avoir une carte de séjour aux membres de la famille des citoyens de l'Union qui ne sont pas ressortissants d'un État membre pour les périodes de séjour supérieures à trois mois.

(14) Les justificatifs requis par les autorités compétentes pour la délivrance d'une attestation d'enregistrement ou d'une carte de séjour devraient être précisés de manière exhaustive, afin d'éviter que des pratiques administratives ou des interprétations divergentes ne constituent un obstacle disproportionné à l'exercice du droit de séjour des citoyens de l'Union et des membres de leur famille.

(15) Il convient d'offrir une protection juridique aux membres de la famille en cas de décès du citoyen de l'Union, de divorce, d'annulation du mariage ou de cessation de partenariat enregistré. Dans le respect de la vie familiale et de la dignité humaine, et sous certaines conditions pour éviter les abus, il est donc nécessaire de prendre des mesures pour veiller à ce que, dans de telles hypothèses, les membres de la famille qui séjournent déjà sur le territoire de l'État membre d'accueil conservent leur droit de séjour sur une base exclusivement individuelle.

(16) Les bénéficiaires du droit de séjour ne devraient pas faire l'objet de mesures d'éloignement aussi longtemps qu'ils ne deviennent pas une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'État membre d'accueil. En conséquence, une mesure d'éloignement ne peut pas être la conséquence automatique du recours à l'assistance sociale. L'État membre d'accueil devrait examiner si, dans ce cas, il s'agit de difficultés d'ordre temporaire et prendre en compte la durée du séjour, la situation personnelle et le montant de l'aide accordée, afin de déterminer si le bénéficiaire constitue une charge déraisonnable pour son système d'assistance sociale et de procéder, le cas échéant à son éloignement. En aucun cas, une mesure d'éloignement ne devrait être arrêtée à l'encontre de travailleurs salariés, de non salariés ou de demandeurs d'emploi tels que définis par la Cour de justice, si ce n'est pour des raisons d'ordre public et de sécurité publique.

(17) La jouissance d'un séjour permanent pour les citoyens de l'Union qui ont choisi de s'installer durablement dans l'État membre d'accueil renforcerait le sentiment de citoyenneté de l'Union et est un élément clef pour promouvoir la cohésion sociale, qui est l'un des objectifs fondamentaux de l'Union. Il convient dès lors de prévoir un droit de séjour permanent pour tous les citoyens de l'Union et les membres de leur famille qui ont séjourné dans l'État membre d'accueil, conformément aux conditions fixées par la présente directive, au cours d'une période continue de cinq ans, pour autant qu'ils n'aient pas fait l'objet d'une mesure d'éloignement.

(18) En vue de constituer un véritable moyen d'intégration dans la société de l'État membre d'accueil dans lequel le citoyen de l'Union réside, le droit de séjour permanent ne devrait être soumis à aucune autre condition une fois qu'il a été obtenu.

(19) Certains avantages spécifiques propres aux citoyens de l'Union exerçant une activité salariée ou non salariée et aux membres de leur famille, qui peuvent permettre à ces personnes d'acquérir un droit de séjour permanent avant d'avoir résidé cinq ans dans l'État membre d'accueil devraient être maintenus en tant que droits acquis, conférés par le règlement (CEE) n°1251/70 de la Commission du 29 juin 1970 relatif au droit des travailleurs de demeurer sur le territoire d'un État membre après y avoir occupé un emploi et par la directive 75/34/CEE du Conseil du 17 décembre 1974 relative au droit des ressortissants d'un État membre de demeurer sur le territoire d'un autre État membre après y avoir exercé une activité non salariée.

(20) En vertu de l'interdiction des discriminations fondées sur la nationalité, chaque citoyen de l'Union et les membres de sa famille séjournant dans un État membre sur la base de la présente directive devraient bénéficier, dans cet État membre, de l'égalité de traitement avec ses ressortissants dans les domaines d'application du traité, sous réserve des dispositions spécifiques figurant expressément dans le traité et le droit dérivé.

(21) Toutefois, l'État membre d'accueil devrait être libre de déterminer s'il entend accorder aux personnes autres que celles qui exercent une activité salariée ou non salariée, celles qui conservent ce statut et les membres de leur famille des prestations d'assistance sociale au cours des trois premiers mois de séjour, ou de périodes plus longues en faveur des demandeurs d'emploi, ou des bourses d'entretien pour les études, y compris la formation professionnelle, avant l'acquisition du droit de séjour permanent.

(22) Des limitations à l'exercice du droit de circuler et de séjourner librement justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique ou de santé publique sont permises par le traité. En vue de définir plus précisément les conditions et les garanties procédurales sous réserve desquelles les citoyens de l'Union et les membres de leur famille peuvent se voir refuser le droit d'entrée sur le territoire ou en être éloignés, la présente directive devrait remplacer la directive 64/221/CEE du Conseil du 25 février 1964 pour la coordination des mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique.

(23) L'éloignement des citoyens de l'Union et des membres de leur famille pour des raisons d'ordre public ou de sécurité publique constitue une mesure pouvant nuire gravement aux personnes qui, ayant fait usage des droits et libertés conférés par le traité, se sont véritablement intégrées dans l'État membre d'accueil. Il convient dès lors de limiter la portée de ces mesures, sur la base du principe de proportionnalité, afin de tenir compte du degré d'intégration des personnes concernées, de la durée de leur séjour dans l'État membre d'accueil, de leur âge, de leur état de santé, de leur situation familiale et économique et de leurs liens avec leur pays d'origine.

(24) En conséquence, plus l'intégration des citoyens de l'Union et des membres de leur famille est forte dans l'État membre d'accueil et plus forte devrait être la protection contre l'éloignement. C'est uniquement dans des circonstances exceptionnelles, pour des motifs impérieux de sécurité publique, qu'une mesure d'éloignement peut être prise contre des citoyens de l'Union ayant séjourné pendant de longues années sur le territoire de l'État membre d'accueil, notamment lorsqu'ils y sont nés et y ont séjourné toute leur vie. En outre, de telles circonstances exceptionnelles devraient également s'appliquer aux mesures d'éloignement prises à l'encontre de mineurs, afin de protéger leurs liens avec leur famille, conformément à la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, du 20 novembre 1989.

(25) Il convient également de préciser les garanties procédurales de façon à assurer, d'une part, un niveau élevé de protection des droits du citoyen de l'Union et des membres de sa famille en cas de refus d'entrée ou de séjour dans un autre État membre et, d'autre part, le respect du principe de la motivation suffisante des actes de l'administration.

(26) En toute circonstance, un recours juridictionnel devrait être ouvert au citoyen de l'Union et aux membres de sa famille en cas de refus du droit d'entrée ou de séjour dans un autre État membre.

(27) Aux termes de la jurisprudence de la Cour de justice, qui empêche les États membres de prendre, à l'encontre des bénéficiaires de la présente directive, des mesures d'interdiction du territoire à vie, il convient de confirmer que le citoyen de l'Union et le membre de sa famille qui a fait l'objet d'une mesure d'interdiction du territoire d'un État membre devraient avoir le droit d'introduire une nouvelle demande après un délai raisonnable et, en tout état de cause, après une période de trois ans à compter de l'exécution de la décision définitive d'interdiction.

(28) Les États membres devraient pouvoir adopter les mesures nécessaires pour se préserver de l'abus de droit ou de la fraude, en particulier des mariages blancs ou de toute autre forme d'unions contractées uniquement en vue de bénéficier de la liberté de circulation et de séjour.

(29) La présente directive ne devrait pas affecter les dispositions nationales plus favorables.

(30) Afin d'examiner la possibilité de faciliter l'exercice du droit à la liberté de circulation et de séjour, la Commission devrait préparer un rapport en vue d'évaluer l'opportunité de présenter toute proposition nécessaire à cet effet, notamment en ce qui concerne l'allongement de la durée inconditionnelle du séjour.

(31) La présente directive respecte les droits et libertés fondamentaux et observe les principes qui sont reconnus notamment par la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne; en vertu du principe de l'interdiction des discriminations qui y figure, les États membres devraient mettre en œuvre la présente directive sans faire, entre les bénéficiaires de cette dernière, de discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité ethnique, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

Annexe 7 – Entretien à Christien Chalonge (*Droit et Liberté*, Octobre 1967)

O Salto, « Le Saut », c'est la triste odyssee des travailleurs portugais chassés par la misère. La terre promise, pour eux, ce sera la France de la solitude et des bidonvilles.



DROIT ET LIBERTÉ - N° 206 - OCTOBRE 1967

## LE SAUT DE LA MISÈRE

On ne fait pas toujours de bons films avec de bons sentiments. Mais avec « O Salto » (« Le Saut »), il s'agit de toute autre chose que de sentiments. C'est en tout cas ce qui ressort de l'entretien que son jeune réalisateur (il n'a que 30 ans), Christian de Chalonge, nous a accordé.

SI l'accueil du public du dernier Festival de Venise a été « réservé », c'est peut-être tout simplement parce que les robes de soirées s'assortissent mal des drames de notre temps...

« O Salto », c'est l'Aventure, l'aventure de ces Portugais qui, fuyant la misère ou les guerres coloniales d'Angola, de Guinée « portugaise », du Mozambique, sont pris dans des filets adroitement tendus. Certains se nourrissent du malheur des autres. Mais ceux-là ne sont pas seuls en cause, nous le verrons.

« O Salto » est précisément le nom que donnent eux-mêmes les Portugais à leur voyage clandestin vers la France. « O Salto », c'est « le saut », la culbute par-dessus les Pyrénées. Ils disent qu'ils ont « le passeport du lapin ».

À 18 ans, Christian de Chalonge avait décidé que son métier serait « le cinéma ». Il « fit » l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC), puis suivit une voie lente, mais sûre : il gravit un à un les échelons de l'assistantat. Ce fut ensuite « Le Saut ».

Jusque là, Christian de Chalonge avait travaillé avec René Clair (« Tout l'or du monde »), Serge Bourguignon (« Les dimanches de Ville-d'Avray »), Henri Verneuil (« Mélodie en sous-sol »), Claude de Givray (« Un mari à prix fixe »), Alain Jessua (« La vie à l'envers »), Denys de la Patellière (« Marco-Polo »), Henri-Georges Clouzot (« L'enfer », inachevé), Georges Franju (« Thomas l'imposteur »), Tony Richardson enfin (« Mademoiselle », « Le marin de Gibraltar ») qui lui apporta une sorte de caution pour la réalisation de « O Salto ».

Depuis longtemps, Christian de Chalonge recueillait les informations concernant l'aventure des émigrants portugais.

« J'ai toujours été choqué par la situation de l'étranger qui se trouve dans une grande ville, sans papiers », dit Christian de Chalonge. (Ce choc est sans doute à l'origine du film). On va, on vient, mais personne n'a conscience de la situation de cet étranger. J'ai un peu travaillé le sujet (l'ébauche du scénario a demandé quatre mois et il a fallu presque un an avant de commencer le tournage). Avec quelques amis espagnols et por-

→  
tugais, nous avons essayé de trouver des exemples caractéristiques. Nous avons dû remonter la chaîne : de l'arrivée du Portugais à Paris à son départ du Portugal. Tout le scénario a été écrit sur des réalités... »

L'histoire du film ? « C'est celle d'un personnage qui croit pouvoir échapper au circuit « normal » des émigrants et qui doit rapidement y rentrer ».

Mais « O Salto » ne devait-il pas être un documentaire ?

« Nous nous demandions effectivement si nous pourrions faire un long métrage. Mais l'aventure des Portugais est un scandale de l'Europe. Elle est tellement organisée... La responsabilité du gouvernement portugais est engagée : pour obtenir un passeport, le Portugais doit avoir un minimum « d'éducation », il doit ne pas être soupçonné d'opposition au régime. Si tant est qu'il remplit ces conditions, l'obtention du passeport demande tant de temps qu'il a recours lui aussi aux « passeurs ».

### Beaucoup de dettes...

La duplicité des autorités portugaises est soulignée par un fait comme celui-ci : « Un Portugais ayant émigré clandestinement, qui revient au pays, obtiendra un passeport s'il a trouvé un travail qu'il peut justifier avec un certificat d'embauche. Or, à ce moment, le Portugais est officiellement source de devises, et l'importation de devises françaises provenant de l'émigration est importante pour le Portugal... »

La responsabilité des autorités françaises est engagée : « Il y a une forme de chantage de la France qui se situe souvent au stade des entreprises. Celles-ci profitent de la situation irrégulière des immigrés portugais pour embaucher à moindre prix, débaucher à loisir. Il est tout de même « énorme » que la France accepte des étrangers sans papiers. Alors qu'elle a besoin de cette main-d'œuvre ».

À partir du moment où il est reconnu que la France a réellement besoin de cette main-d'œuvre (pour faire d'ailleurs des travaux que les Français en général ne veulent plus faire), elle devrait, en collaboration avec le Portugal, organiser une immigration légale répondant aux offres et aux demandes (les accords, les organisations qui existent répondent à peine à 20 % des demandes) ; elle est directement responsable des conditions de vie et de logement des travailleurs étrangers (la grosse majorité de ceux-ci sont bien loin d'avoir obtenu un minimum décent).

La responsabilité des « passeurs » ? « Il y a, au départ, des rabatteurs... Il en coûte pour passer clandestinement du Portugal en France, 2.000 à 4.000 francs. Beaucoup empruntent à l'épicier, au douanier, voire au curé. Le voyage rappelle l'univers concentra-

tionnaire. Certains sont abandonnés par les passeurs. Beaucoup ont traversé les Pyrénées sans aide. Arrivés à Paris, l'immigrant a, de toute façon, beaucoup de dettes » sur les reins ».

« Nous avons essayé d'attacher le spectateur à UN Portugais. Ce personnage a quitté son pays non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour échapper à la guerre coloniale. À Paris, il a une adresse. Il espère pouvoir faire son métier de menuisier. Mais il cherche en vain. Il est repris par le système établi ».

Il faut préciser que ceux qui spéculent sur le drame des émigrants ne lâchent pas facilement leur proie.

« Si le film est réussi, c'est parce que nous aurons réussi à fixer un point d'émotion », dit Christian de Chalonge.

Un souhait : « Que ce film soit une arme pour ceux qui sont conscients de la situation des immigrants ; si, à la fin du film, le spectateur est ému, c'est très bien, mais ce n'est pas suffisant ». Pourquoi ne le serait-il pas ? « J'avais un atout formidable : tous les figurants refaisaient devant la caméra ce qu'ils avaient déjà fait. 75 % de ceux qu'on verra dans le film faire le voyage de la misère l'avaient fait « pour de bon ». Le scénario que nous avons écrit avec l'Espagnol Roberto Bodegas n'était pas strict. Nous ne devions certes pas improviser, mais être attentifs : ainsi, tel rôle a « grandi » en cours de tournage, le personnage nous faisant découvrir tout naturellement ce que nous n'avions pas imaginé. Nous avons un deuxième atout : beaucoup de pellicule. Ce qui nous a permis d'utiliser deux caméras, dont une de reportage. Le tout « colle » bien. Nous avons fait une sorte de « Cinq colonnes à la Une ».

### Un film nécessaire

Christian de Chalonge et ses compagnons ont tourné au Portugal et en Espagne et ici comme là, il a fallu ruser : « Nous étions cinq à arriver au Portugal sous le prétexte de faire un court métrage sur l'art populaire. Passé la douane, il n'y avait plus de problème ».

« Je voudrais qu'après avoir vu « O Salto », on parle beaucoup plus des Portugais que du film », conclut Christian de Chalonge.

L'un n'exclut pas l'autre...

Christian de Chalonge a, en tout cas, fait un film qu'il était devenu nécessaire de faire, à l'heure où en France la xénophobie fleurit.

Et il est significatif qu'un film fait par un communiste ait obtenu à Venise le Prix de l'Office Catholique International du Cinéma. Le jury de l'Office l'a déclaré « œuvre courageuse » qui « montre l'importance du problème des étrangers qui ne sont pas accueillis par les personnes et les structures sociales contemporaines ».

Jean-Pierre SAID.



## Annexe 8 – Glossaire des sigles

AELE	Association Européenne de Libre-Echange
AOP	Associação dos Originários de Portugal
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CED	Communauté Européenne de Défense
CEE	Communauté Economique Européenne
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CGT-FO	Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
CGTP	Confederação Geral dos Trabalhadores Portugueses
CIC	Centre d'Information Civique
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNPF	Conseil National du Patronat Français
DOM	Département d'outre-mer
DGEF	Direction générale des étrangers en France
EDP	Echantillon Démographique Permanent
EHF	Etude de l'Histoire Familiale
ELIPA	Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants
FASTI	Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés
FMA	Français Musulmans d'Algérie
FMI	Fond Monétaire International
FN	Front National
FTP-MOI	Franc-Tireurs et Partisans de la Main-d'Œuvre Immigrée
GISTI	Groupe d'information et de soutien des immigrés
IEP	Institut d'Etudes Politiques
INE	Instituto Nacional de Estatística – Portugal
INED	Institut National Etudes Démographiques
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
ISCTE	Instituto Superior de Ciências do Trabalho et da Empresa
MEDEF	Mouvement des Entreprises de France
MGIS	Mobilité Géographique et Insertion Sociale
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques

ONI	Office National d'Immigration
OTANT	Organisation du Trait� de l'Atlantique Nord
OSCE	Organisation pour la S�curit� et la Coop�ration en Europe
PCF	Parti Communiste Fran�ais
PIDE	Pol�cia Internacional et de Defesa do Estado
PREC	Processo Revolucion�rio em Curso
PRI	Passage � la Retraite des Immigr�s
PSC	Pacte de Stabilit� et de Croissance
PVDE	Pol�cia de Vigil�ncia e Defesa do Estado
RP	Recensement de la Population
SEGID	St� Entreprises G�n�rales Industrielles
TeO	Trajectoires et Origines
UE	Union Europ�enne



# TABLE DES INSERTIONS

Tableau 1. Schéma « Analyse des migrations » .....	53
Figure 1. Photographie d'Alfredo, cantonnier d'autoroutes. ....	59
Tableau 2. Les étrangers en France 1851-1911 (Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers) .....	65
Tableau 3. Les étrangers en France 1921-1936 (Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers) .....	70
Tableau 4. Les étrangers en France 1946-1975 (Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers) .....	74
Tableau 5. Les étrangers en France 1982-1999 (Populations étrangères majoritaires. Nombre en milliers) .....	80
Tableau 6. Portugais résidant en France, 1921-1975 .....	85
Encadré 1. Démarche pour la régularisation de séjour dans les années 60 .....	88
Figure 2. Evolution de la part de l'émigration portugaise légale et clandestine vers la France .....	90
Tableau 7. Immigrés Portugais en France, selon le sexe et le diplôme (effectifs en milliers).....	108
Tableau 8. Portugais* <sup>1</sup> (mono-nationaux) par catégorie socioprofessionnelle et sexe, France, 1975 .....	115
Tableau 9. Portugais*, selon la catégorie socioprofessionnelle, France, 1982-1999 .....	116
Tableau 10. Les immigrés portugais par catégorie socioprofessionnelle (niveau agrégé) et sexe , 2009 .....	119
Encadré 2. Note méthodologique – Archives CNPF .....	125
Encadré 3. Note méthodologique. Enquête Etude de l'Histoire Familiale (1999).....	185
Tableau 11. Evolution de la part des femmes dans la population active, France et Portugal, 1987-2000 (en %) .....	187
Tableau 12. Femmes en France nées dans divers pays, selon l'appariement des couples (effectifs en milliers).....	192
Figure 3. Document de sensibilisation sur les risques du travail à l'étranger, édité par le Ministère des Affaires Etrangères portugais en 1993 et visant des potentiels travailleurs émigrés. ....	229
Encadré 4. Directive 96/71/CE concernant le détachement des travailleurs .....	231

Figure 4. Catégories européennes et françaises de la population .....	239
Note méthodologique – Le journal <i>O Imigrado Português</i> .....	323
Note méthodologique - Synopsis des films en étude .....	340
Figure 5. Affiche du film <i>O Salto</i> de Christian Chalonge, 1967.....	345
Figure 6. Affiche du coffret DVD <i>Gens du Salto (La Photo Déchirée)</i> .....	349
Figure 7. Zé (scène du départ).....	387
Figure 8. Maria Aurora (scène du passage) .....	391
Figure 9. Maria Aurora (scène du passage) .....	392
Figure 10. Zé (scène de l'arrivée) .....	398
Figure 11. Maria Aurora (scène de l'arrivée) .....	399
Figure 12. Zé (scène de l'arrivée) .....	399
Figure 13. Maria Aurora (scène de l'arrivée).....	401
Figure 14. Zé (scène de l'arrivée) .....	402
Figure 15. Zé (scène de l'arrivée) .....	403
Figure 16. Maria Aurora (scène de l'arrivée).....	404
Figure 17. Zé (scène de l'arrivée) .....	405
Figure 18. Boîtes aux lettres dans l'un des bidonvilles aux portes de Paris .....	406
Figure 19. Maria Aurora (scène de l'épilogue).....	410
Tableau 13. Immigrés Portugais en France, selon le sexe et l'âge à la fin de la scolarité (effectifs en milliers).....	481
Tableau 14. Femmes en France nées dans divers pays, selon le niveau d'étude (effectifs en milliers) .....	481
Tableau 15. Femmes immigrées du Portugal en France, selon la période d'arrivée en France et l'âge à la fin de la scolarité (effectifs en milliers).....	482
Tableau 16. Immigrés Portugais, selon la période d'arrivée en France (avant et après l'entrée du Portugal dans l'UE) et le diplôme le plus élevé obtenu .....	482
Tableau 17. Population par Département de Ile-de-France selon la nationalité au 1er janvier 2009 .....	483
Tableau 18. Femmes nées en France et au Portugal de 18 à 69 ans, selon la catégorie socioprofessionnelle (effectifs en milliers).....	483
Tableau 19. Femmes en France nées dans divers pays, selon l'histoire matrimoniale (effectifs en milliers) .....	484

# TABLE DES MATIERES

<b>Remerciements</b> .....	<b>7</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
Les classements, un compromis nécessaire mais périlleux .....	17
La construction de l'objet d'étude qui chemine sur les images des immigrés portugais .....	24
Décrypter les images de l'immigration portugaise : entre segmentation du travail et discours différentialistes .....	28
La « distance focale », métaphore d'une démarche méthodologique .....	37
La thèse, une construction quasi inductive.....	41
<b>Chapitre Préliminaire. Se positionner à l'échelle des théories des migrations</b> .....	<b>47</b>
Les théories explicatives des migrations par la rationalité.....	48
Les théories explicatives des migrations par la structure.....	52
Vers une théorisation appliquée.....	57
<b>PREMIÈRE PARTIE – LE RAPPORT AU TRAVAIL</b> .....	<b>61</b>
<b>Chapitre 1. L'é(im)migration portugaise, du phénomène structurel au conjoncturel</b> .....	<b>63</b>
L'immigration en France depuis le XIX <sup>e</sup> siècle : les origines de la figure du travailleur immigré.....	63
I.1. L'arrivée des Portugais dans l'histoire de l'immigration française.....	69
I.2. L'arrivée de la « croissance » pour les uns et la « corvée » pour les autres .....	72
I.3. La reconnaissance politique des « bienfaits » apportés par les immigrés.....	76
I.4. La reconnaissance politique des « méfaits » apportés par les immigrés.....	79
Portrait de l'immigration portugaise depuis les années 1960 jusqu'à nos jours.....	82
I.1. L'é(im)migration portugaise pendant les dernières années de l' <i>Estado Novo</i> (jusqu'à 1974) .....	83
I.2. L'é(im)migration portugaise de la Révolution du 25 d'avril à l'entrée du Portugal dans l'Union Européenne (de 1974 à 1986).....	92
I.3. De l'intégration du Portugal dans l'Union Européenne à nos jours (de 1986 à 2012).....	94
De la structure socio-économique à la caractérisation socioprofessionnelle des Portugais .....	97
I.1. Contexte historico-économique de la société de départ .....	97
I.2. La faible scolarisation de départ et d'arrivée.....	107
I.3. Caractéristiques socioprofessionnelles et insertion dans le marché du travail français.....	110
L'immigration portugaise avant 1975.....	113
L'immigration portugaise après 1975.....	115
L'immigration portugaise au tournant du XXI <sup>e</sup> siècle.....	118

I.4. L’immigration portugaise dans la région parisienne .....	121
<b>Chapitre 2. Arrêt sur images du « bon travailleur » portugais .....</b>	<b>125</b>
L’image des immigrés portugais au prisme du patronat français .....	125
I.1. Enjeux sous-jacents à la <i>distance focale</i> du CNPF .....	127
I.2. La <i>focale</i> choisie par le patronat : vers une politique de contrôle concertée de l’immigration ..	129
I.3. Le logement comme objet constituant des travailleurs portugais .....	131
I.4. La construction d’une image à travers la psychologisation de l’ « épargne » des travailleurs portugais.....	137
Une image floue des Portugais comme épargnants .....	141
I.1. 1 <sup>er</sup> Plan : la « dignité » avant l’« épargne » .....	144
I.2. 2 <sup>nd</sup> Plan : L’« épargne » pour la « réussite ».....	148
I.3. 3 <sup>ème</sup> Plan : de « l’épargne du sacrifice » au « bon travailleur ».....	159
Un débat entre Portugais passé au crible.....	160
Du « mal-logé » au « bon travailleur » .....	165
<b>Chapitre 3. Arrêt sur la situation des femmes pour déplacer la <i>focale</i> du travail.....</b>	<b>179</b>
La place paradoxale des femmes immigrées portugaises en France.....	182
I.1. Des migrations de femmes et d’hommes .....	182
I.2. Sortir de la marginalité.....	186
I.3. Mise en contexte du travail des femmes portugaises.....	187
I.4. Situation professionnelle.....	188
I.5. Contexte familial .....	190
I.6. L’impact de la migration .....	193
L’analyse du rapport au travail au prisme de la marchandisation du « travail immigré » .....	197
I.1. Penser les migrations à travers des concepts empruntés à la sociologie économique.....	198
I.2. Le comportement économique comme construction sociale chez Polanyi.....	202
I.3. La marchandisation du travail .....	203
I.4. Basculer la focale dans l’observation du travail .....	207
I.5. Le travail immigré en contremouvement de la marchandisation.....	210
<b>DEUXIÈME PARTIE – LE RAPPORT À L’AUTRE .....</b>	<b>213</b>
<b>Chapitre 4. Le rapport à soi, comme citoyen européen.....</b>	<b>215</b>
Le sens de la citoyenneté.....	215
L’évolution de la notion de liberté de circulation des personnes dans le cadre de l’Union Européenne .....	217
I.1. Les aléas de mobilité pour les émigrés portugais dans l’Espace Européen : le travail détaché	226
Les usages de la citoyenneté européenne.....	233
I.1. Les formes malléables de la citoyenneté européenne .....	237

De la figure du « clandestin » à celle de « travailleur immigré ».....	241
De la figure du « travailleur immigré » à celle de l' « immigré » tout court.....	244
De la figure de l' « immigré » à celle de « citoyen européen ».....	248
I.2. Dégager une citoyenne européenne de la pratique de terrain .....	255
I.3. La tangibilité de la citoyenneté européenne .....	259
<b>Chapitre 5. Le rapport à l' « autre », entre immigrés .....</b>	<b>261</b>
Le parrainage politique des immigrés portugais .....	263
I.1. Retour aux « origines » .....	263
I.2. La part des employeurs .....	271
I.3. Décrypter <i>des paroles et des actes</i> : les Portugais sur la rhétorique du Front National .....	277
La vision « différentialiste » par les travailleurs portugais eux-mêmes .....	281
I.1. Les réseaux sociaux, lieu de <i>fermeture sociale</i> .....	282
Trouver un logement .....	285
Trouver un emploi .....	293
I.2. L'interaction au travail, lieu de distinctions.....	299
<b>TROISIÈME PARTIE – LE RAPPORT AU PASSÉ .....</b>	<b>313</b>
<b>Chapitre 6. La mémoire du <i>salto</i> à partir des images .....</b>	<b>315</b>
Le <i>salto</i> collectif .....	317
I.1. Regarder le passé au prisme de la presse écrite portugaise adressée aux immigrés portugais..	320
I.2. Enjeux sous-jacents à la <i>distance focale</i> du Journal <i>O Imigrado Português</i> .....	323
I.3. L'évolution d' <i>O Imigrado Português</i> au gré des logiques historico-politiques.....	325
La période des conditions de logement (1969-1970).....	326
La période de la guerre coloniale portugaise (1971-1972).....	331
La période des circulaires Marcellin-Fontanet (1973).....	333
La période de la révolution des œillets (1974 – 1975) .....	336
La période des luttes des immigrés (1976-1981) .....	338
I.4. Regarder le <i>salto</i> au prisme du cinéma.....	339
<i>O Salto</i> (Le Saut) : rendre visible le non-visible.....	344
<i>La Photo Déchirée</i> : le déclencheur mémoriel.....	347
Le <i>salto</i> individuel.....	352
I.1. Les singularités du <i>salto</i> assourdies par le discours des « bien intégrés et bons travailleurs »...	355
I.2. La mise en récit du <i>salto</i> .....	356
Inácio : Le double récit.....	358
Carlos : L'état d'humour dans le récit .....	359
Cristina : Le récit riche en détails .....	361
Patricia : Le récit distinctif .....	362



Eduardo : Le récit hérité.....	363
I.3. Le <i>salto</i> un récit improbable? .....	364
<b>Chapitre 7. La mémoire du <i>salto</i> à travers les images .....</b>	<b>367</b>
Le rôle du chercheur dans la construction de la mémoire.....	367
I.1. L'usage de l'audiovisuel en sciences sociales.....	368
I.2. La construction de l'objet d'étude filmique.....	374
<i>J'ai toujours voulu voir plus loin que ce que je voyais</i> (DVD placé en fin de volume) .....	377
I.1. La caméra comme outil d'entrée dans le terrain.....	378
I.2. Le montage comme élément clé du processus de production scientifique.....	381
I.3. Les enjeux de l'analyse sociologique/filmique.....	383
I.4. La transcription du film à travers le démontage à l'écrit.....	385
Le Départ.....	386
Le Passage.....	390
L'Arrivée .....	398
Epilogue.....	409
I.5. Rendre en image la construction de la mémoire .....	410
<b>Chapitre 8. Les enjeux de domination dans la mémoire de la rencontre avec la langue française</b> .....	<b>415</b>
Le rapport à la langue au prisme de la servilité .....	417
I.1. La construction d'un lien immigrée/« patronne » sur la base de la servilité : la place de la langue dans le travail domestique .....	418
I.2. Des écrits « dominants » dévoilés .....	421
Les listes d'instructions ménagères.....	421
Les cartes postales .....	425
I.3. Le rapport à l'écrit dans le rapport salarial et de domination.....	428
Discussion autour de l'importance et des limites de spécifier un événement.....	429
I.1. L'analyse du rapport au passé au prisme des rapports de domination : aller au-delà de l'approche événementielle.....	431
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>435</b>
Rester à sa place comme travailleur : travailleur infatigable ou immigré « désirable » ? .....	436
Les professions des immigrés portugais dans la reformulation des groupes professionnels .....	441
Le statut de citoyen européen à l'épreuve des inégalités sociales.....	445
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>451</b>
Ouvrages et articles .....	451
Enquêtes statistiques.....	471

Films .....	472
<b>ANNEXES .....</b>	<b>473</b>
Annexe 1 - Récapitulatif des entretiens.....	475
Annexe 2 - Tableaux .....	481
Annexe 3 – Lettre ouverte contre lês mauvaises conditions de logement (25 janvier de 1972) .....	486
Annexe 4 – Accord de main-d’oeuvre Portugal-France,1963 (Journal Officiel du 4 février 1964)....	487
Annexe 5 – Protocole Franco-portugais, 1971 (Journal Officiel du 31 octobre 1971) .....	490
Annexe 6 – Directive 2004/38/CE du Parlement Européen et du Conseil du 29 avril 2004 .....	491
Annexe 7 – Entretien à Christien Chalonge ( <i>Droit et Liberté</i> , Octobre 1967).....	494
Annexe 8 – Glossaire des sigles .....	496
<b>TABLE DES INSERTIONS.....</b>	<b>499</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>501</b>